

6
7
8
9
10
11



LE

SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

3

Seule traduction française autorisée.

LE
SAINT SACRIFICE
DE LA MESSE

SON EXPLICATION DOGMATIQUE, LITURGIQUE

ET

ASCÉTIQUE

Par le Docteur **Nicolas GIHR**

Directeur spirituel au grand Séminaire de St-Pierre, à Fribourg

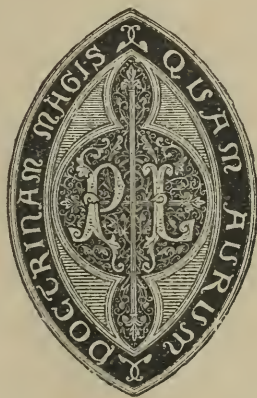
Traduit par M. l'Abbé **L.-Th. MOCCAND**

Vicaire général de MGR ISOARD, évêque d'Annecy

Revêtu de l'approbation de S. G. Mgr ISOARD

Évêque d'Annecy

TOME PREMIER



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

1894

*H. J. Simard
3.15.99*

THE INSTITUTE OF REDMEAL STUDIES
10 BUNNICKY BLVD
TORONTO 8, CANADA.

FEB 15 1982

4260

APPROBATION

DE

S. G. MGR ISOARD, évêque d'Annecy

L'un de MM. nos Vicaires généraux, M. l'Abbé L.-Th. Moccand, a conçu la pensée de procurer au Clergé et aux laïcs instruits de notre pays les avantages que les prêtres et les fidèles de l'Allemagne retirent de leur commerce avec le livre de M. le docteur Gihl, qui a pour titre : *le Saint Sacrifice de la Messe*. Nous avons applaudi à ce dessein et nous sommes heureux de voir ce travail de traduction conduit à bonne fin.

Nous nous faisons un devoir de signaler et de recommander tout spécialement cet ouvrage aux prêtres, aux étudiants ecclésiastiques et aux chrétiens qui ont reçu une culture intellectuelle suffisante.

Aucun sujet, ce nous semble, n'offre en ce moment une utilité plus vraie et plus pratique. En effet, l'on parle beaucoup de l'action sociale de l'Église, du rôle du prêtre dans la société : il faut prendre garde d'oublier où réside la force invincible de l'Église et où le prêtre trouve et emprunte l'esprit qui doit animer ses paroles, ses actes, sa vie intime, le jeu de toute son activité. Le principe de vie et d'énergie de l'Église, c'est le saint Sacrifice de l'Autel. Ce qui la rend, la fait elle-même, en la distinguant de toutes les sectes, de toutes les formes de religion, c'est le pouvoir qui lui a été donné de perpétuer le Sacrifice du Médiateur entre Dieu et les hommes. Ce Sacrifice, comme le dit la liturgie, est le *mémorial de la mort du Seigneur* ; on peut dire qu'il est aussi le mémorial de tous ses mystères. Et parce que tout nous vient de l'Autel, tout aussi, dans notre sainte religion, converge vers l'Autel : le temple, les ministres sacrés, les prières de la liturgie.

Telle est la haute et profonde doctrine qui est exposée et développée par l'auteur du *Saint Sacrifice de la Messe*.

Cet ouvrage a le grand mérite de ceux qui sont composés dans ces pays d'Allemagne : il est complet. Complet, parce qu'il embrasse tout

le sujet; complet, parce qu'il est tout à la fois un livre de science religieuse et de vive et tendre piété.

Un auteur français désire voir son œuvre achevée peu de temps après qu'il l'a entreprise; pendant son travail, il est toujours poursuivi par cette pensée que le lecteur son compatriote est aisément découragé et rebuté par l'ampleur et le poids des volumes qu'on lui présente. Un auteur allemand compte sur l'esprit de recherche patiente et tenace de son lecteur; il ne saurait se contenter de ne donner qu'une partie de sa pensée, de n'aborder qu'un rivage du pays qu'il veut explorer.

Plusieurs livres sur le Saint Sacrifice et sur la liturgie ont été écrits dans ces derniers temps en France; ils ont beaucoup de mérite et nous-mêmes en avons approuvé et recommandé quelques-uns. Le livre, dont la traduction exacte et facile nous est offerte aujourd'hui, a sur ceux qui l'ont précédé cet avantage qu'il peut être lu, relu, étudié pendant de longs mois sans que la sève en soit épuisée. Le prêtre, n'eût-il d'autres fonctions que d'offrir le Saint Sacrifice, le prédicateur, le directeur des âmes, le fidèle digne de ce nom et qui veut vivre vraiment de la Foi, trouveront, dans la lecture attentive et répétée de ce livre, trouveront pour leur piété, pour leurs études privées, pour leur ministère auprès des âmes, des ressources toujours nouvelles.

On dit souvent, et avec trop de vérité, que les livres sérieux arrivent difficilement à être demandés au libraire, et même à obtenir que leur existence soit connue d'un certain nombre. Nous demandons à Dieu que celui que nous signons ici ait une meilleure fortune: combien y gagneraient, parmi nous, l'esprit de foi, l'amour du saint Autel et cette connaissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST qui est le bien suprême!

Fait à Annecy, le 8 du mois de janvier 1894.

† LOUIS, évêque d'Annecy.

APPROBATION

On a soumis à notre examen un ouvrage intitulé : « Explication dogmatique, liturgique et ascétique du Saint Sacrifice de la messe, par le D^r Nicolas Gühr ». Non-seulement nous l'approuvons, mais nous le recommandons d'une façon toute particulière au vénérable clergé, à cause de la clarté, de la profondeur et de la piété avec laquelle il traite du mystère le plus auguste de notre religion, du foyer de toutes les fonctions sacerdotales.

Fribourg, le 8 septembre 1877.

(Signé) † LOTHAIRE DE KUBEL,

Administrateur de l'Archidiocèse.

BQT

1318

. G46

v.1

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Le Saint Sacrifice de la Messe est le centre de la vie et du culte catholiques. Il est donc de la plus haute importance, il est même d'une absolue nécessité pour tout fidèle, à plus forte raison pour le prêtre, d'en posséder une connaissance approfondie. De nombreux ouvrages ont été publiés sur ce sujet. Toutefois, celui que nous offrons au public ne paraîtra point superflu, surtout si l'on considère les sources que l'auteur a pu mettre à contribution.

Avant tout il est pratique et ascétique. Il ne s'adresse pas seulement à l'intelligence, mais au cœur et à la volonté. Le choix et l'emploi des matériaux devaient donc correspondre à ce but. Il n'entraît point dans nos intentions d'écrire sur le sacrifice eucharistique un traité purement scientifique et d'épuiser la matière, mais bien de faire un livre utile au clergé. Assurément tout ce travail devait reposer sur le fondement solide de la science théologique ; mais pour le rendre d'un usage facile, un grand nombre de questions d'un haut intérêt scientifique et historique n'ont été indiquées qu'en passant ou brièvement expliquées. *In hoc conscriptione*, dirons-nous avec Denys le Chartreux, *non fuit intentio movere vel tangere nisi ea quæ affectum excitare et devotioni possunt proficere, exponendo verba missæ devotius quo valebam.*

Pour le même motif, nous avons évité toute polémique ; nous nous sommes également abstenus le plus possible d'exposer, d'apprécier ou de réfuter les sentiments contraires à ceux que nous adoptons. Dans les points sujets à contestation, nous avons pesé avec le plus grand soin les raisons pour et contre ; mais, dans ce livre, nous nous sommes bornés à développer en peu de mots l'opinion qui nous a semblé la plus probable. Dans la théorie du sacrifice, nous avons suivi les savantes explications de notre maître vénéré, le cardinal Franzelin.

La piété, l'édification doivent toujours reposer sur la vérité théologique et en découler comme un fleuve de sa source. Il fallait donc exposer d'une manière nette, sûre et correcte le dogme et les rites du sacrifice eucharistique, selon le sens et l'esprit de l'Église. Les considérations ascétiques peuvent acquérir ainsi, mais non autrement, un appui solide. *Est enim, dit Suarez, sine veritate pietas imbecilla, et sine pietate veritas sterilis et jejuna* ».

Dans l'interprétation des rites, nous nous sommes attachés fidèlement aux paroles et aux actions prescrites par la liturgie, nous efforçant de suivre la tradition la plus autorisée dans l'Église et d'éviter toute idée préconçue, personnelle ou arbitraire.

L'intelligence claire et vraie des cérémonies sacrées, la méditation fréquente des rites si profonds et si mystérieux de la Messe sont pour le prêtre le meilleur moyen de tenir loin de lui la routine et la distraction dans l'accomplissement de ses fonctions saintes, et de célébrer toujours le redoutable sacrifice de l'autel avec l'attention, la piété et le respect qui lui sont dus. Un prêtre qui voudra *étudier* cet ouvrage y trouvera, en outre, des matériaux abondants pour expliquer aux fidèles, selon la portée de leur esprit, la doctrine du sacrifice de la Messe, et pour les exciter à mettre à profit avec plus de zèle les grâces qui nous sont départies dans la sainte Eucharistie. C'est là un devoir important pour le pasteur des âmes, devoir inculqué très souvent par l'Église et dont il aura à répondre devant Dieu.

Ce livre est surtout destiné aux prêtres. Cependant l'exposition en est assez claire, pour que les laïques instruits puissent le lire et en tirer quelque utilité.

Puisse le Seigneur bénir ce travail ! Et puisque, de nos jours, l'Église et ses enfants fidèles sont en tous lieux condamnés à une vie plus ou moins douloureuse, puisse ce livre réveiller et enflammer dans les cœurs l'amour du sacrifice eucharistique, et en même temps le courage et le goût du sacrifice volontaire !

Saint-Pierre, le jour de la fête de l'Assomption de Marie 1877.

L'AUTEUR.

PRÉFACE DE LA CINQUIÈME ÉDITION

Cette nouvelle édition porte le nombre des exemplaires à quinze mille. Non-seulement l'incomparable dignité et la sainteté du sujet, mais aussi le bienveillant accueil fait à cet ouvrage imposent à l'auteur le devoir de le perfectionner de plus en plus. Nous avons donc mis à profit les publications récentes. Les corrections portent surtout sur la forme, bien que des passages moins importants aient été omis pour faire place à des choses qui semblaient plus utiles. Puisse la bénédiction divine accompagner toujours ce livre ! puisse-t-il annoncer et exalter toujours et partout les *insondables richesses* du sacrifice eucharistique, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes !

Saint-Pierre, le 1^{er} mars 1892.

L'AUTEUR.

OUVRAGES CONSULTÉS PAR L'AUTEUR

- Albertus Magnus.** — *Summa de officio missæ.* Coloniae. Henr. Quentel. Anno post jubileum tercio.
- Amalarius Metensis.** — *De officiis ecclesiasticis libri IV* (Migne, tom. 105, p. 985-1242).
- Arias** (Fr.), S. J. — *Thesaurus inexhaustus bonorum quæ in Christo habemus* (Monachii, 1652).
- Arriaga** (Roder. de), S. J. — *Disputationes theologicæ in summam S. Thomæ* (Antverpiæ, 1643-1655).
- Auber** (M. l'abbé). — *Histoire et théorie du Symbolisme religieux* (4 tom. Paris, 1870).
- Bacuez** (L.). — *Du divin Sacrifice et du prêtre qui le célèbre* (Paris, 1888).
- Badoire.** — *Le saint sacrifice de la Messe exposé dans des sermons dogmatiques, historiques et moraux.*
- Baldassari** (Ant.), S. J. — *La sainte liturgie expliquée* (Venise, 1715).
- Bartak** (Jos.). — *Essai d'explication de la langue liturgique de l'Eglise au point de vue dogmatique, historique et pastoral* (Kœnigraetz, 1875).
- Becanus** (Martin), S. J. — *Summa theologiæ scholasticæ* (Lugduni, 1640).
- Bechoffen** (Joan.), O. S. Aug. — *Quadruplex missalis expositio, litteralis scil., allegorica, tropologica et anagogica* (Basileæ, 1512).
- Belethus** (Joann.). — *Rationale divinatorum officiorum* (Migne, T. 202, p. 14-166).
- Bellarminus** (Robert), Cardinalis, S. J. — *De controversiis fidei adversus hujus temporis hæreticos* (Ingolstadii, 1601).
- Benedictus XIV.** — *De sacrosancto missæ sacrificio* (Parisiis, P. Lethielleux).
- Berlage** (D^r Anton). — *Doctrine catholique des Sacrements et des fins dernières* (Munster, 1864).
- Bernard** (M. Th.). — *Cours de liturgie romaine* (Paris, 1884).
- Berrisch** (D^r E.). — *L'Étole, son origine, sa forme, sa signification et son emploi* (Cologne, 1867).
- Bertold**, Evêque de Chiemsee. — *Rational allemand sur la sainte messe* (1535).
- Bickell** (D^r Gust.). — *Messe et Pâque* (Mayence, 1872).
- Biel** (Gabr.). — *Sacri Canonis Missæ tam mystica quam litteralis expositio* (Basileæ, 1515).
- Binterim** (Ant. Jos.). — *Les principales merveilles de l'Eglise catholique* (Mayence, 1828).
- Bona** (Joan.), Cardinalis, Ord. Cist. — *Rerum liturgicarum libri duo. Studio et labore Rob. Sala* (Aug. Taurinorum, 1763).
- *De Sacrificio Missæ tractatus asceticus* (Parisiis, 1846).

- S. Bonaventura. — *Opera omnia*. Parisiis (1867).
 — *Breviloquium* (Ed. P. A. M. a Vicentia. Venetiis, 1874).
- Bongardt (Fr. A.). — *L'Eucharistie, centre de la foi, du culte et de la vie de l'Eglise* (2^e édit. Paderborn, 1882).
- Bossuet. — *Œuvres complètes* (Bar-le-Duc, 1879).
- Bourbon (A.). — *Introduction aux cérémonies romaines* (Lugon, 1864).
- Breitenelcher (Mich.). — *Les Sacrements et le s. sacrifice de la Messe* (Schaffhouse, 1869).
- Buathier. — *Le sacrifice dans le dogme catholique et dans la vie chrétienne* (Lyon et Paris, 1889).
- Businger (L. C.). — *Le sacrifice non sanglant de la nouvelle alliance* (Soleure, 1890).
- Cavaliere (J. Mich), O. S. Aug. — *Opera omnia liturgie sive commentaria in authentica S. T. R. C. decretis* (5 tomi. Augustæ Vindelicorum, 1764).
- Chaignon (P.), S. J. — *Le prêtre à l'autel*.
- Cienfuegos (Alb.), Cardinalis, S. J. — *Vita abscondita seu species eucharisticis relata, per potissimas sensuum operationes de facto a Christo Domino ibidem inulesinenter exercita circa objecta altari et amori vicina* (Romæ, 1738).
- Clichtoveus (Jodocus). — *Elucidatorium ecclesiasticum, ad officium Ecclesie pertinentia planius exponens et quatuor libros complectens* (Parisiis, 1548).
- Cochem (H. Martin). — *Explication du s. sacrifice de la Messe* (Cologne, 1870).
- Condren (P. de), S. J. — *Le Sacerdoce et le Sacrifice de Jésus-Christ*.
- Coninck (Ægid. de), S. J. — *De Sacramentis ac censuris* (Antverpiæ, 1624).
- Contenson (Vinc.), O. Præd. — *Theologia mentis et cordis* (Parisiis, 1875).
- Corblet (J.). — *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du Sacrement de l'Eucharistie* (Paris, 1885).
- Da Sartirana (B.-A.-M.) — *Notre Mère l'Eglise dans ses relations avec Dieu et avec ses enfants dans la Sainte Messe* (Turin, 1873).
- De Augustinis (Æmil. M.), S. J. — *De re sacramentaria prælectiones. Libri II priores* (Woodstock, 1878).
- De Herdt (P.-J.-B.). — *Sacræ Liturgiæ praxis* (Edit. 6. Lovanii, 1877).
- De Ponte (Ludov.), S. J. — *De Christiani hominis perfectione* (4 tomi Colonia Agrippinæ, 1625).
- Diepolder (Dr Joh. Nep.). — *L'essence du Sacrifice eucharistique et les principaux théologiens catholiques des trois derniers siècles* (Augsbourg, 1877).
- Dionysius Carthusianus. — *Opera minora* (2 tomi. Colonia, 1532).
- Dufrène (P.-Max.), S. J. — *Sacerdos numini eucharistico devotus* (Augustæ Vindelicorum, 1754).
- Durandus (Gul.). — *Rationale sive Enchiridion divinorum officiorum* (Lugduni, 1561).
- Durantus (J.-Steph.). — *De ritibus Ecclesiæ Catholicæ libri tres* (Coloniæ Agrippinæ, 1592).
- Du Saussay (Andr.). — *Panoplia Sacerdotalis seu de venerando Sacerdotum habitu libri 14* (Lutetiæ Parisiorum, 1653).
- Eberhard (Dr Matth.). — *Sermons* (Trèves, 1877).
- Einig (P.). — *Tractatus de SS. Eucharistiæ mysterio* (Treveris 1888).
- Eisenring (J.-B.). — *Le saint sacrifice de la Messe* (Einsiedeln, 1880).
- Fischer (Fr.) — *Manuel de Liturgie catholique* (Vienne, 1872).

- Florus**, Diaconus Lugdunensis. — *Opusculum de expositione Missæ* (Migne, tom. 160, pag. 1053-1070).
- Fluch** (Dr Jac.). — *Liturgie catholique* (Ratisbonne, 1853).
- Fornici** (J.). — *Institutiones liturgicæ* (Moguntia, 1852).
- Franz** (Dr Jos.-Theod.). — *La transubstantiation eucharistique et l'épîclèse des liturgies grecques et orientales* (Wurzburg, 1880).
- Franzelin** (Joan.-Bapt.), Cardinalis, S. J. — *Tractatus de SS. Eucharistiæ Sacramento et Sacrificio* (Edit. 2, Romæ, 1873).
- Gautier** (L.). — *Histoire de la poésie liturgique au moyen-âge* (Les Troppes. Paris, 1886).
- Gavanti-Merati**. — *Thesaurus sacrorum rituum* (1 tomi. Augusta Viæ delicatorum, 1763).
- Gerbert** (M.), Abbas O. S. B. — *Vetus Liturgia alemannica* (Typis San-Blasianis, 1776).
- S. Germanus**, Episc. Paris. — *Expositio brevis antiquæ Liturgiæ Gallicane in duas epistolas digesta* (Migne, tom. 72, pag. 83-98).
- Gobat** (Georg.), S.-J. — *Alphabetum Sacrificantium* (Monachii, 1663).
- Gotti** (V.-L.), Cardinalis, O. Præd. — *Theologia scholastico-dogmatica* (Venetiis, 1750).
- Gonda** (Guil. de), O. S. Franc. — *Expositio mysteriorum Missæ et verus modus rite celebrandi* (Coloniæ).
- Grandcolas** (M.-J.). — *Traité de la Messe et de l'Office divin* (Paris, 1713).
- Guyetus** (Carol.), S. J. — *Heortologia sive de festis propriis locorum et ecclesiarum* (Venetiis, 1729).
- Hazé** (J.-H.). — *De sensu ceremoniarum Missæ brevis explicatio* (Bruxellis, 1869).
- Hefele** (Dr Karl Jos.). — *Matériaux pour servir à l'histoire ecclésiastique, l'archéologie et la liturgie* (2 vol. Tubingue, 1864).
- Henno** (Franc.), Ord. S. Franc. — *Theologia dogmatica, moralis et scholastica* (Coloniæ Agrippinæ, 1718).
- Hergenroether** (Dr Phil.). — *L'Eucharistie comme sacrifice* (Ratisbonne, 1868).
- Hildebertus** (Vener.), Episcop. Turonensis. — *Liber de expositione Missæ, versus de mysterio Missæ* (Migne, tom. 171, pag. 1153-1195).
- S. Hildegardis O. S. B.** — *Scivias sive visionum ac revelationum libri III* (Migne, tom. 197, pag. 383-738).
- Hittorpius** (Melch.). — *De divinis catholicæ Ecclesiæ officiis ac ministeriis varii vetustorum aliquot Ecclesiæ Patrum ac scriptorum libri* (Coloniæ, 1568).
- Hnogek** (Ant.-Adalb.). — *Liturgie catholique* (Prague, 1837).
- Hoffmann** (Dr Jacques). — *Histoire de la communion laïque jusqu'au Concile de Trente* (Spire, 1891).
- Holzwarth** (Dr Fr.-Jos.). — *Lettres sur le saint sacrifice de la Messe* (Mayence, 1873).
- Honorius Augustodunensis**. — *Gemma animæ sive de divinis officiis et antiquo ritu missarum, etc. ; sacramentarium sive de curis et significatione mystico rituum divini in Ecclesia officii liber* (Migne, tom. 172, pag. 543-806).
- Hoppe** (Dr L.-Aug.). — *L'épîclèse des liturgies grecques et orientales et le canon de la consécration de la liturgie romaine* (Schafhouse, 1864).
- Hugo**, cardinalis. O. Præd. — *Expositio Missæ* (Nurembergæ, 1507).
- Jakob** (G.). — *L'art au service de l'Eglise* (3^e édit. Landshut, 1880).
- Jarisch** (Dr Ant.). — *Liturgie* (Vienne, 1876).

- Innocentius III.** — *De sacro altaris mysterio libri VI* (Migne, tom. 217, pag. 773-914).
- Joannes, Abrinconsis** Episcop. — *Liber de officiis ecclesiasticis* (Migne, tom. 147, pag. 15 et sqq.).
- Joannes a via.** — *Jugis Ecclesie catholice sacrificii eorumque omnium que in eo peraguntur solida justaque defensio et assertio* (Colonia, 1570).
- Jobin** (abbé). — *Etudes sur les lampes du S. Sacrement et le luminaire ecclésiastique* (Paris, 1870).
- Katschthaler** (Joan.). — *De SS. Eucharistia* (Ratisbonne, 1883).
- Kenrick** (Fr. Patr.). — *Theologia dogmatica* (Mechliniæ, 1858).
- Kneip** (N.). — *Explication du saint sacrifice de la Messe* (Ratisbonne, 1876).
- Knoll** (Sim.). — *Les cérémonies de la sainte Messe expliquées au peuple chrétien en sermons* (Schaffhouse, 1863).
- Knoll** (P. Albert a Bulsano). — *Institutiones theologie theoreticæ* (Edit. 3. Augustæ Taurinorum, 1865).
- Koeppler** (W.). — *Prêtre et victime* (Mayence, 1886).
- Koessing** (Dr Jos.). — *Explication liturgique de la sainte Messe* (3^e edit., Ratisbonne, 1869).
- Krazer** (P.-Aug.). Ord. Præd. — *De apostolicis nec non antiquis Ecclesie occidentalis Liturgiis liber singularis* (Augustæ Vindelicorum, 1786).
- Kreuser** (J.). — *Explication historique du saint sacrifice de la Messe* (Paderborn, 1854).
- Krüll** (Fr. Hon.). — *Antiquités chrétiennes* (Ratisbonne, 1856).
- Lambrecht** (H. C. C.). — *De sanctissimo mi se sacrificio* (Lovanii, 1875).
- Lapini** (P.-F.). — *La Liturgie étudiée dans ses rapports avec les sciences sacrées* (Sienne, 1889).
- Laurent** (Dr J.-Ch.). — *Prélications sur Jésus-Christ* (Mayence, 1860).
- Lebrun** (Pierre). — *Exolica ion littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe* (Lyon, 1860).
- Le Courtier** (F.-J.). — *Manuel de la messe ou explication des prières et des cérémonies du saint sacrifice* (1^{re} edit., Paris, 1851).
- Lehmkuhl** (Aug.), S. J. — *Theologia moralis* (Ed. quinta Friburgi, 1888).
- Lierheimer** (Fr. X.). — *Sermons sur le saint sacrifice de la Messe* (Ratisbonne, 1872).
- Liguori** (S. Alph. de). — *Le prêtre à l'autel.*
- Lohner** (Tob.), S. J. — *Instructio practica prima de missæ sacrificio* (Dilingæ, 1717).
- Lowey** (H.). — *Les dénominations mystiques de Jésus Christ, comme Silbe, Schiloch et Poisson, en particulier le nom de Messe donné au sacrifice chrétien* (Paderborn, 1883).
- Ludtke** (Dr Cl.). — *Explication du s. sacrifice de la Messe* (Etrennes pour les étudiants. Danzig, 1882).
- Luft** (Dr J. B.). — *Liturgie* (Mayence, 1844-1847).
- Lugo** (Joan. de), Cardinalis, S. J. — *Tractatus de venerabili Eucharistie Sacramento* (Migne, Curs. Complet. tom. 23).
- Mabillon** (F. J.), O. S. B. — *De liturgia Gallicana libri tres* (Migne, tom. 72, pag. 99 et sqq.).
- *In Ordinem Romanum commentarius præcius. Ordines Romani sexdecim* (Migne, tom. 78, p. 851 sqq.).
- Marzohl et Schneller.** — *Liturgia sacra, ou usages et antiquités de l'Eglise catholique* (Lucerne, 1835).

- Menne** (Xav.). — *Le très saint Sacrement de l'autel comme sacrifice* (Paderborn, 1876).
- Mette** (D^r B.). — *Liturgie catholique populaire* (Ratisbonne, 1874).
- Michael**, évêque de Mersebourg. — *De la très sainte Messe* (Dix-sept sermons chrétiens prêchés à la Diète d'Augsbourg en 1548. Ingolstadt, 1563).
- Micrologus**. — *De ecclesiasticis observationibus* (Migne, tom. 151, pag. 973-1022).
- Muhlbauer** (Wolfg.). — *Histoire et signification des cierges dans les fonctions ecclésiastiques* (Augsbourg, 1874).
- Muller** (D^r Ern.). — *Theologia moralis* (Vindobonæ, 1876).
- Muller** (Mich.), Cong. S. Redempt. — *La sainte Messe : le sacrifice pour les vivants et pour les morts* (New-York et Cincinnati, 1874).
- Muller** (H.). — *MISSA. Origine et signification de ce mot* (Aschaffembourg, 1873).
- Murator**i. — *De rebus liturgicis dissertatio* (Migne, tom. 74, p. 847 sqq.).
- Noël**. — *Instructions sur la liturgie* (5 vol. Paris, 1861).
- Odo**, Cameracensis Episcopus. — *Expositio in Canonem Missæ* (Migne, tom. 160, pag. 1053-1070).
- Olier** (M.). — *Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse* (Paris, 1858).
- Olivier** (J. H.). — *Solutions théologiques et liturgiques touchant le saint sacrifice de la Messe* (Paris, 1873).
- Orsi** (O. Præd.). — *Dissertatio theologica de invocatione Spiritus Sancti in Liturgiis Græcorum et Orientalium* (Mediolani, 1731).
- Oswald** (D^r J. H.). — *Doctrine dogmatique des saints sacrements* (4^e édit. Münster, 1877).
- Pasqualigo** (Zach.), Cleric. Regul. — *De sacrificio novæ Legis quæstiones theologicæ, morales, juridicæ* (2 tom. Lugduni, 1662).
- Patroni** (Raph.). — *Leçons de liturgie sacrée, ou explication littérale, mystique, historique et cérémonielle de la Messe* (Naples, 1881).
- S. Petrus Damiani**. — *Expositio Canonis Missæ* (Migne, t. 145, p. 879-892).
- Piazza** (C. B.). — *L'Iris sacrée* (Rome, 1682).
- Platellius** (Jac.), S. J. — *Synopsis totius cursus theologici* (Coloniæ Agrippinæ, 1688).
- Platzweg** (Karl), S. J. — *Considérations sur la sainte Messe pour les prêtres et les fidèles* (2^e édit. Paderborn, 1877).
- Pouget** (Fr. Am.). — *Institutiones catholicæ in modum catecheseos* (2 tomi. Augustæ Vindelicorum, 1764).
- Probst** (D^r Ferd.). — *Administration de l'Eucharistie comme sacrifice* (2^e édit. Tubingue, 1857).
- *Liturgie des trois premiers siècles du christianisme* (Tubingue, 1870).
- Quadt** (M.-W.). — *La liturgie des Quatre-Temps* (Aix-la-Chapelle, 1869).
- Quarti** (P.-M.), Cleric. regul. — *Rubricæ missalis Romani commentariis illustratæ* (Venetiis, 1727).
- Rabanus Maurus**. — *De clericorum institutione libri III* (Migne, t. 107, p. 295-419).
- Raffray** (M.-X.). — *Beautés du culte catholique* (Paris, 1858).
- Reiners** (A.). — *Le chant des strophes, des proses et de la préface au moyen âge* (Luxembourg, 1884).

- Renardotius** (Euseb.). — *Liturgiarum orientalium collectio* (2 tom.)
Francfurti ad Moenam, 1847)
- Rigler** (P.-P.). — *Pastoralis liturgica seu intelligentia et regula minis-
træ et liturgici* (Bulani, 1864).
- Røson** (D. K.). — *L'autel et le chœur* (Munster, 1885).
- Romseo** (T. J.). — *Opera liturgica* (Mechliniæ, 1838)
- Rupertus**, Abbas Tutiensis, O. S. B. — *De divinis officiis libri XII*
(Migne, tom. 170, pag. 13-332).
- Sanchez** (Gasp., S. J.). — *Spiritualis Theaurus Missæ* (Ingolstadii, 1620).
- Sarnelli** (P.). — *Lettres ecclésiastiques* (Veuve, 1815).
- Scouville** (Phil.), S. J. — *Sacra sanctorum sancte tractandi sive reli-
giose sacrificandi methodus* (Lucernæ, 1743)
- Schmid** (Fr. X.). — *Liturgie de la religion catholique* (Ratisbonne,
1871).
- Schmid** (Dr Andr.). — *L'autel chrétien et ses ornements* (Nassau, 1835).
- Séguir** (Agr. de) — *La sainte Messe.*
— *Les cérémonies de la sainte Messe.*
- Selbst** (Fr. Jos.). — *Le chant de l'Église catholique pendant la sainte
Messe* (Ratisbonne, 1871).
- Sicardus**, Cremonensis Episcopus. *Mitrale sive de officiis Ecclesiasti-
cis Summa* (Migne, tom. 213, p. 434).
- Specht** (Dr Thom.). — *Les effets du sacrifice eucharistique* (Augsbourg,
1876).
- Sporer** (Pa r.), Ord. S. Franc. — *Theologia moralis sacramentalis*
Pars. II. *De sacerdotio sacrificio et sacramento Eucharistiæ*
(Salisburgi, 1688).
- Stentrup** (F.-Al.), S. J. — *De Verbo Incarnato* (OEniponte, 1882-1889).
- Stephanus de Balgiaco**, Augustod. Episcop. — *Tractatus de Sacramento
Altaris* (Migne, tom. 75, pag. 1273-1308).
- Stoeckl** (Dr Alb.). — *Le Sacrifice, son essence et son histoire* (Mayence,
1861).
- Suarez** (Franc.), S. J. — *Commentaria ac disputationes in tertiam
partem S. Thomæ; de Sacramento Eucharistiæ et de Missæ
sacrificio* (Parisiis, 1861).
- Sylvius** (Franc.). — *Commentarius in tertiam partem S. Thomæ Aquina-
tis* (Duaci, 1622).
- Tanner** (Ad.), S. J. — *Theologia Scholastica* (Ingolstadii, 1627).
- Tapfer** (Ant.). — *Analytico-literalis expositio incruenti Missæ Sacrificii
secundum ritum romanum* (Curia, 1828).
- Thalhofer** (Dr Val.). — *Le Sacrifice de l'ancienne et de la nouvelle
alliance* (Ratisbonne, 1870).
- S. Thomas Aquinas**. — *Summa theologica* (Parisii, 1889).
- Toletus** (Franc.), Cardinalis, S.-J. — *In Summam theologiam S. Thomæ
Aquinatensis enarratio* (Romæ).
- Tournely** (Hon.). — *Cursus theologicus scholastico-dogmaticus et mora-
lis* (Coloniæ Agrippinæ, 1752).
— *Triplex expositio (litteralis, mystica et practica) totius
missæ* (Parisiis, 1866).
- Ulloa** (Joan. de), S. J. — *Theologia scholastica* (Augustæ Vindelicorum,
1719).
- Valentia** (Greg. de), S. J. — *Commentaria theologica* (Lutetiæ Parisio-
rum, 1609).
- Van der Burg**. — *Brevis elucidatio totius Missæ* (Tornaci, 1860).
- Vasquez** (Gabr.), S. J. — *Commentaria ac disputationes in tertiam
partem S. Thomæ* (Lugduni, 1631).

- Walafridus Strabo.** — *De rebus ecclesiasticis* (Migne, tom. 114, p. 919-966).
- Walter** (Dr Jos.). — *La sainte Messe* (Brixen, 1881).
- Wappler** (Dr Ant.). — *Culte de l'Eglise catholique* (3^e Edit. Vienne, 1867).
- Weickum** (Karl.). — *Le saint sacrifice de la Messe* (Schaffouse, 1865).
- Wiseman**, Cardinal. — *Discours sur divers sujets.*
- Zaccaria** (F.-A.), S. J. — *Onomasticon rituale selectum* (Faventia, 1787).
- *Bibliotheca ritualis* (Romæ, 1776).
- Zollner** (J.-Ev.). — *Le christianisme catholique dans ses actes, ses temps et ses lieux sacrés* (Ratisbonne, 1869).
-

LIVRE PREMIER

Partie Dogmatique et Ascétique

L E

SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

I.—PARTIE DOGMATIQUE ET ASCÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER.

Du Sacrifice en général.

§ 1. — *De la Vertu de religion.*

Le sacrifice est un acte, c'est même l'acte principal de la vertu de religion : car, par le sacrifice, la divine Majesté est honorée de la manière la plus parfaite et la plus digne d'elle.

La vertu de religion est comme la racine d'où sort et sur laquelle se développe le sacrifice, ainsi qu'une fleur excellente et un fruit précieux : c'est donc, on s'en aperçoit dès l'abord, préparer la voie à l'intelligence plus complète de l'idée de sacrifice, que d'exposer les points principaux de la doctrine catholique sur la vertu chrétienne et surnaturelle de religion (1).

I. — La religion (2) est une vertu morale qui incline notre

(1) Nous ne considérons pas ici la religion comme vertu purement naturelle (*virtus acquisita*), acquise, au moins à un degré imparfait, par des actes souvent répétés, mais comme une vertu surnaturelle répandue dans notre âme par la grâce (*virtus supernaturaliter infusa*). Sous ce point de vue, elle est d'abord une disposition, une aptitude permanente qui nous porte à rendre à Dieu le culte qui lui est dû : la facilité à accomplir des actes surnaturels du service de Dieu est le fruit de la fidélité à pratiquer cette vertu et peut être acquise par nos efforts avec le secours de la grâce. La charité et toutes les vertus morales, par conséquent aussi la vertu de religion, étant des *habitus per se infusi*, sont inséparables de la grâce sanctifiante, tandis que les deux vertus théologiques de foi et d'espérance persistent après la perte de la grâce sanctifiante. Cfr MAZELLA S. J., *de Virtut. infusis*, disp. I, a. 3-12.

(2) On fait généralement venir le mot *religio* de *religare*, parce que la religion nous relie à Dieu. « Diximus nomen *religionis* a vinculo pietatis

volonté à rendre à Dieu l'honneur et l'hommage surnaturels qui lui sont dus comme au premier principe, à la fin dernière et au maître souverain de toutes choses. Le Saint Esprit lui-même dépose cette noble et précieuse vertu dans le jardin de notre âme. C'est à nous, ensuite, de cultiver cette plante céleste avec le secours de la grâce et de lui faire porter des fruits abondants, pour l'honneur et la joie de Notre Seigneur, pour notre avantage et notre salut.

Cette vertu nous apprend et nous excite à rendre à la divine Majesté l'honneur qui lui est dû (1). Nous honorons Dieu en reconnaissant sa grandeur, sa souveraineté, son domaine sur nous, comme aussi notre petitesse, notre néant, notre dépendance absolue de lui. La vertu de religion a donc deux faces : d'un côté, la reconnaissance pleine d'allégresse des infinies perfections de Dieu ; de l'autre, une humble soumission à sa puissance et à sa souveraineté sans limites. Cette soumission volontaire, cette humiliation sous la main puissante de Dieu (I PER. v, 6) nous est imposée par les rapports essentiels qui existent entre Dieu et nous, rapports de Créateur à créature. C'est là une relation de dépendance, la plus entière, la plus complète de l'homme à l'égard de Dieu, puisqu'il est l'auteur de notre être, notre fin suprême, notre Sauveur et notre récompense. Nous sommes totalement de Dieu, nous devons être entièrement pour Dieu. C'est en Dieu que nous avons l'être, le mouvement et la vie (2).

esse deductum, quod hominem sibi Deus *religaverit* et pietate constrinxerit, quia servire nos ei ut Domino et obsequi ut patri necesse est ». LACTANT. *Divin. Instit.* l. 4, c. 28. — La pensée qui inspire cette explication est, sans doute, exacte ; toutefois, à s'en tenir à l'étymologie, il semble plus fondé de le faire descendre de *religere* ou *relegere*. Dans Aulu Gelle (4, 9, 1) le participe *religens* a le sens de *religieux*. *Religio* (de *religere*, examiner soigneusement, méditer et pratiquer consciencieusement, surtout les choses saintes et divines), serait ainsi, dans sa signification originelle de méditation attentive, de crainte pieuse, de respect, intimement lié au mot *cultus*, soin, attention, respect, estime, de *colere*, soigner, cultiver, tenir pour saint. « *Religiosus*, ait Cicero, a *relegendo* appellatur, qui retractat et relegit ea quæ ad cultum divinum pertinent ». S. ISIDOR. *Etym.* l. 10, n. 231. — Suarez dit de cette interprétation : « Est probabilis deductio, sive vocum similitudinem sive munus ipsum religionis spectemus ». Cfr *de Religione*, tr. I, l. I, c. 1.

(1) « Nomine *virtutis* religionis hic non intelligitur habitus aliquis acquisitus et naturalis, sed habitus supernaturalis, per se et quoad substantiam infusus, quo disponimur ad cultum sacrum præstandum in ordine supernaturali et relate ad nostrum finem supernaturalem ». BOUQUILLON, *de Virt. relig.*, l. I, p. I, c. II, n. 35.

(2) « In officio religionis *quatuor* actus spectari possunt, qui quo perfectiores sunt, eo perfectior est hujus virtutis functio. *Primus* est consi-

« Tous mes os diront : Qui est semblable à vous, Seigneur? » (Ps. xxxiv, 10) s'écrie le Psalmiste. Et vraiment, Dieu est une mer sans fond et sans rivages de perfections incomparables ; elles surpassent tout, elles effacent tout, elles sont ineffables et incompréhensibles. Il possède une sublimité, une dignité infiniment élevées : c'est pour ce motif que la vénération et le respect le plus profond lui sont dus par toutes les créatures, placées à une distance infinie au dessous de lui.

Mais Dieu n'est pas seulement élevé à une hauteur infinie au dessus du ciel et de la terre ; par sa puissance créatrice, il est la source de toutes choses. Tous les êtres dépendent de lui quant à leur existence, leur durée et leurs actes. Dieu est le créateur de toutes les substances visibles et invisibles : il est aussi, par conséquent, le maître absolu de tout ce qui vit au ciel et sur la terre. Il est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (I TIM. vi, 15) : tous les êtres spirituels lui doivent une soumission totale et permanente. Le Tout-Puissant a tout fait, toutes les créatures sont l'œuvre de ses mains : elles sont donc toutes sa propriété : il possède donc la souveraineté la plus haute et la plus entière sur tous les êtres créés, ils n'existent et ne doivent agir que pour lui, ils ne doivent servir que lui. L'Eglise exprime cette pensée en termes d'une beauté incomparable dans l'Invitatoire de l'Office des Défunts : *Regem, cui omnia vivunt, venite adoremus.*

La sainte Écriture se plaît à exprimer ces vérités en maints endroits et sous les images les plus vives et les plus saisissantes. « Le Seigneur est terrible, sa grandeur est immense et sa puissance est admirable » (ECCLI. XLIII, 31). — « Le Seigneur s'avance au milieu de la tempête et des tourbillons, les nuées sont la poussière de ses pieds » (NAH. I, 3). Dieu est le Seigneur souverain, le maître de l'univers qui est son ouvrage et l'œuvre de ses mains. A cette pensée, le Psalmiste tressaille d'allégresse, il s'écrie : « Au Seigneur appartient la terre, tout ce qu'elle renferme, le globe entier et ceux qui l'habitent. Il l'a fondé sur les mers, il l'a établi sur les fleuves » (Ps. xxiii, 1, 2). — « Qui est celui qui a mesuré les eaux dans le creux de sa

deratio infinita majestatis Dei, et omnia ab ipsa pendere. *Secundus* est consideratio nostri nihili, id est nos ex nobis nihil esse, nihil habere, sed quidquid sumus et habemus, Dei esse et a Deo assidue pendere. *Tertius*, profunda mentis submissio et inclinatio coram Deo, qua mens hæc ipsa interius testetur. *Quartus*, eorundem professio exterior, verbis, gestu corporis vel aliis modis ». LESSIUS, *de Justitia ceterisque virtutibus card.*, l. II, c. xxxvi, dub. I, n. 6.

main, et qui, la tenant étendue, a posé les cieux ? Qui soutient de trois doigts toute la masse de la terre... ? Les nations sont devant lui comme une goutte d'eau qui tombe d'un seau... ; les îles, comme une poussière légère. Il est assis sur le globe de la terre... ; il déploie les cieux comme une tente où l'on veut habiter... Il fait sortir l'armée nombreuse des étoiles, il les appelle toutes par leur nom : aucune ne tarde à lui obéir, tant sont grandes sa force, sa vertu et sa puissance » (Is. xl, 12 et seq.). — « Les étoiles envoient leur lumière de leurs fortes demeures et elles se réjouissent. Le Seigneur les appelle, et elles s'écrient : Nous voici ! et elles brillent avec joie pour celui qui les a créées » (Bar. iii, 34-35). — « Seigneur, vous êtes grand et magnifique dans votre puissance, et personne ne peut vous vaincre. Que toutes les créatures vous servent : car vous avez dit, et toutes ont été faites : vous avez envoyé votre esprit, et elles ont été créées, et nul ne résiste à votre voix. Les montagnes chancellent sur leur base avec les eaux ; les rochers fondent comme la cire devant votre face » (Judith, xvi, 16-18).

Qu'est donc l'homme comparé à Dieu, le Très-Haut, le Créateur tout puissant, le Roi fort et terrible, qui est assis sur son trône et qui règne (Eccl. i, 8). — « L'homme ! ses jours sont comme l'herbe, il fleurit comme la fleur des champs. Car l'esprit ne fera que passer en lui, et l'homme ne subsistera plus, et l'on ne reconnaîtra plus sa place, (Ps. cii, 15, 16). L'homme est cendre et poussière (Eccl. xvii, 31). C'est une feuille d'arbre, le jouet du vent (Job. xiii, 25). Il s'élève comme une fleur que l'on foule aux pieds, il s'enfuit comme une ombre » (Ib. xiv, 2). Se pourrait-il que l'homme, cette créature misérable et fragile, refusât de s'incliner, de s'humilier jusque dans la poussière ? se pourrait-il qu'il restât sans trembler devant la grandeur immense de Dieu ? se pourrait-il qu'il ne fût pas saisi et pénétré d'un saint effroi, de respect et d'admiration en présence de la suprême majesté de Dieu, « dont le ciel est le trône et dont la terre est le marchepied » (Is. lxxvi, 1) ? — « Les colonnes des cieux tremblent et s'effrayent au moindre clin d'œil de Dieu (Job. xxvi, 11). Les astres du matin le louent, les enfants de Dieu sont transportés de joie » (Ib. xxxviii, 7). — « Dans les hauteurs des cieux, les chœurs des Esprits bienheureux chantent jour et nuit au Seigneur le perpétuel « Saint, Saint, Saint ». Les bienheureux se prosternent devant Celui qui est assis sur le trône, ils adorent Celui qui vit dans l'éternité. Ils déposent leurs couronnes à ses pieds et lui disent : « Vous êtes digne, Seigneur

notre Dieu, de recevoir la gloire, l'honneur et la puissance, parce que vous avez créé toutes choses, et c'est par votre volonté qu'elles subsistent et qu'elles ont été créées » (ApoC. IV, 11). L'homme doit unir sa voix à ce concert d'adoration en honorant, selon son pouvoir, celui qui mérite tout honneur.

II. — La vertu de religion porte l'homme à l'accomplissement d'actes qui ont pour but de rendre à Dieu l'honneur et la gloire dus à la souveraine Majesté. Ces actes peuvent se diviser en deux classes (1) :

1°. A la première catégorie appartiennent tous les actes, intérieurs ou extérieurs, qui tendent directement et immédiatement au culte divin; qui sont destinés, par leur nature, à témoigner à Dieu l'hommage et la reconnaissance qui lui sont dus : Tels sont, par exemple, la prière, les sacrifices, les vœux, la décoration des églises et des autels (2).

2°. La seconde classe renferme les actes de toutes les autres vertus théologiques et morales, en tant qu'ils sont accomplis par un motif de religion et dans l'intention d'honorer et de glorifier Dieu (3). La vertu de religion, en effet, peut et doit rapporter à la gloire de Dieu toutes les actions de la vie chrétienne; notre existence entière devient ainsi un culte perpétuel rendu à Dieu. « Soit que vous mangiez, ou que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu » (I COR. X, 31) (4).

C'est dans ce sens que saint Augustin a pu dire : « Il faut

(1) « Religio habet *duplices actus* : — quosdam quidem, quos *elicit*, per quos homo ordinatur ad solum Deum, sicut sacrificare, adorare et alia hujusmodi : — alios autem actus habet quos producit mediante virtutibus, quibus *imperat*, ordinans eos ad *divinam reverentiam*, quia sc. virtus ad quam pertinet finis, imperat virtutibus, ad quas pertinent ea quæ sunt ad finem. — Et secundum hoc actus religionis per modum imperii ponitur esse « visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum », quod est actus elicited a misericordia : « immaculatum autem se custodire ab hoc sæculo » imperative quidem est religionis, elicitive autem temperantiæ vel alicujus hujusmodi virtutis ». S. THOM. 2. 2, q. 81, a. 1, ad 1.

(2) Ce sont là, d'après leur caractère spécifique, les actes de religion proprement dits (*actus elicited religionis*).

(3) Ces actions sont nommées *actus imperati religionis*, c'est-à-dire, ce sont des actes d'autres vertus dont l'accomplissement est commandé par la vertu de religion, et par là, sans perdre leur caractère particulier, ils deviennent en même temps des actes de religion.

(4) « Ad religionem pertinent non solum oblationes sacrificiorum, et alia hujusmodi, quæ sunt *religionis propria*, sed etiam actus omnium virtutum, secundum quod referuntur ad Dei servitium et honorem, *efficiuntur actus religionis* ». S. THOM. 2. 2, q. 186, a. 1, ad 2.

honorer Dieu par la foi, l'espérance et la charité » (1). Par eux-mêmes, les actes de foi, d'espérance et de charité ne sont pas des actes de la vertu morale de religion, mais des trois vertus théologales, qui en sont essentiellement distinctes. Ces vertus, toutefois, peuvent être excitées et pratiquées dans le but de reconnaître la véracité, la fidélité et la bonté de Dieu ; accomplis dans ce dessein, les actes de ces vertus sont une glorification parfaite de la majesté divine. En croyant en Dieu, en espérant en lui, en l'aimant, nous nous abandonnons avec toutes les forces de notre âme entre ses bras, nous nous appuyons sur lui, nous nous reposons en lui comme en notre fin dernière, nous rendons à ses perfections et à sa majesté l'hommage et l'obéissance convenables.

Des trois vertus théologales dépendent tout le développement et la perfection de la vie chrétienne : elle a sa racine dans la foi, elle est soutenue par l'espérance, elle est enflammée par la charité ; la foi éclaire l'intelligence d'une céleste clarté, l'espérance arme la volonté d'une force surnaturelle, la charité embrase le cœur d'un feu divin. Nous acquérons ainsi la lumière et la force d'en haut, pour annoncer au monde, par une vie nouvelle et sainte, les attributs magnifiques et les perfections de Dieu (I PET. II, 9) : afin que les hommes voient nos œuvres bonnes et glorifient le Père qui est dans les cieux (Matth. v, 16). De cette manière, les vertus théologales nous excitent à la pratique de la vertu de religion ; elles nous sont un encouragement, un aiguillon qui nous pousse à honorer Dieu par des actes de miséricorde et de pénitence (2).

L'apôtre saint Jacques nous dit : « La religion pure et sans tache aux yeux de Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction et à se préserver des souillures du siècle présent » (I, 27). Le sens de ces paroles est celui-ci : Si nous voulons honorer vraiment Dieu le Père, nous devons nous efforcer d'accomplir les œuvres de miséricorde ; de soulager les pauvres, les abandonnés et les affligés ; de les consoler et de les secourir, tout en servant Dieu et en tâchant de lui plaire, au milieu de la corruption du monde, par la pureté du cœur et l'innocence de notre

(1) *Enchir.* c. III. « Fide, spe, charitate colendus Deus ».

(2) « Dicit S. Augustinus Deum coli fide, spe et charitate, non quod religio eliciat, actus fidei, spei et charitatis, sed quia vel eos imperat vel ab eis imperatur ». BILLUART, *Curs. Theol.* tom. XII, *De Relig. et Vit. opp.*, dissert. I, art. 2.

vie. Lorsque la vertu de religion est vivante et active, elle est féconde aussi en bonnes œuvres, car elle veut que Dieu soit glorifié en tout et par dessus tout (*ut in omnibus glorificetur Deus*) (1).

III. — La vertu de religion occupe le premier rang parmi les vertus morales. Elle le cède, à la vérité, aussi bien que toutes ces vertus, en valeur et en dignité, à la foi, à l'espérance et à la charité. Mais elle est intimement liée avec elles, parce qu'elle règle la conduite de l'homme envers Dieu. Elle l'emporte sur les autres vertus morales, parce qu'elle touche à Dieu de plus près ; elle a pour objet ou dirige des actes qui se rapportent directement et immédiatement à la gloire de Dieu, je veux dire le culte divin (2). Cette sublime vertu ennoblit l'homme précisément par la soumission totale à la volonté et à la puissance de Dieu qu'elle lui impose, et par la communication intime avec la source première de toute sainteté. « Par l'hommage et l'honneur que nous rendons à Dieu, dit saint Thomas d'Aquin, nous lui assujettissons notre esprit, et c'est dans cet assujettissement à Dieu que consiste la perfection de cet esprit. Chaque chose, en effet, trouve son perfectionnement dans la subordination à ce qui est placé au dessus d'elle. Ainsi la perfection du corps consiste en ce qu'il est animé par l'âme, et celle de l'air, en ce qu'il est éclairé par le soleil » (3). La pratique fervente de cette vertu élève et agrandit l'homme, elle lui apporte des mérites abondants et l'enrichit de bénédictions précieuses pour sa vie spirituelle.

IV. — Les principaux actes de la vertu de religion, ou du culte religieux, sont l'adoration, l'action de grâces, la supplication et la propitiation.

Dieu, nous venons de le voir, surpasse infiniment toutes les créatures, même les esprits les plus nobles et les plus sublimes ; il les surpasse, non seulement par ses infinies perfections, mais encore par sa souveraineté et son domaine sans bornes. Tous les êtres créés, et l'homme avec eux, sont

(1) « Omnia secundum quod *in gloriam Dei* fiunt, pertinent ad religionem, non quasi ad elicentem, sed quasi ad imperantem; illa autem pertinent ad religionem elicentem, quæ secundum rationem suæ speciei pertinent ad reverentiam Dei ». S. THOM. 2. 2, q. 81, a. 4, ad 2.

(2) Religio magis de propinquo accedit ad Deum quam aliæ virtutes morales, in quantum operatur ea quæ *directe* et *immediate* ordinantur in honorem divinum. Et ideo religio præeminet inter alias virtutes morales ». S. THOM. 2. 2, q. 81, a. 6.

(3) 2. 2, q. 81, a. 7.

toujours et partout dans un état de dépendance absolue de Dieu. L'homme, créature raisonnable, doit reconnaître sa dépendance et prouver sa sujétion par des actes intelligents et libres; en d'autres termes, il doit *adorer* Dieu. Sous le nom d'adoration (*λατρεία, adoratio latriæ, cultus latriæ*), on comprend cet hommage suprême et excellent qui ne peut être rendu à aucune créature, et qui appartient à Dieu seul, à raison de ses perfections infinies, de sa majesté et de sa puissance souveraines. Dieu seul est adorable (1); car lui seul est le Très-Haut, le Créateur tout puissant et le Seigneur de toutes les créatures. Ces attributs, exclusivement propres à Dieu et incommunicables, doivent être reconnus et honorés par un culte spécial; ce culte réservé à Dieu et refusé à toute créature, se nomme *adoration*. *Adorer Dieu*, c'est donc reconnaître, considérer, admirer et glorifier sa majesté suprême et son domaine sacré; c'est s'humilier, c'est s'anéantir, en quelque sorte, dans un sentiment de vénération profonde, devant son incommensurable grandeur; c'est se soumettre entièrement, se consacrer, se dévouer à lui comme à l'auteur de notre être et à notre dernière fin. L'adoration est ce que Dieu peut recevoir de meilleur et de plus parfait de l'homme et de toute créature raisonnable.

À l'adoration sont inséparablement unis deux autres devoirs religieux: l'action de grâces et la supplication. Puisque Dieu est *adorable*, c'est-à-dire, puisqu'il possède des perfections infinies, une puissance et une bonté sans bornes, il est aussi la source inépuisable d'où découlent, au ciel et sur la terre, tout don parfait et tout présent excellent (2). Tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes, tout ce que

(1) Le culte de latrie est dû à l'humanité entière de Jésus Christ, aussi bien qu'à chacune de ses parties: par exemple, au Sacré Cœur, au Précieux Sang, aux cinq Plaies; par conséquent au Corps et au Sang de Jésus Christ dans l'Eucharistie. A ce propos, il faut remarquer que la nature humaine de Jésus Christ est adorable en soi (*in se*), comme objet matériel partiel, mais non pour elle-même (*propter se*). Le motif ou l'objet formel du culte de latrie dû à l'humanité du Sauveur découle de l'union hypostatique, c'est-à-dire de ce que le Fils de Dieu s'est approprié cette nature et qu'il est par elle vraiment homme. Par conséquent, le Verbe incarné, le Christ un et tout entier, donc aussi comme homme ou dans sa nature humaine, doit recevoir l'adoration, le culte de latrie. — « Per gratiam *uoluntis* Christus dignus est non tantum felicitate gloriæ, verum etiam *adoratione latriæ*, quæ est cultus reuerentiæ soli Deo debita ». S. BOXYAV. *Brevil.*, p. IV, c. v.

(2) « Deus, a quo bona cuncta procedunt ». — « Deus virtutum, cujus est totum quod est optimum ». *Orat. Eccles.*

nous pouvons, dans l'ordre de la nature aussi bien que dans celui de la grâce, émane de l'amour immense de Dieu. Nous devons donc à Dieu, comme à notre bienfaiteur très bon, une reconnaissance profonde pour tous les biens et les grâces sans nombre que nous avons reçus et que nous recevons tous les jours de lui. De même, tous les bienfaits que nous implorons ne peuvent être qu'une largesse de sa main libérale : nous devons donc lui adresser nos humbles demandes.

Ce triple devoir de l'adoration, de l'action de grâces et de la supplication pèse sur l'homme à raison de sa dépendance totale de Dieu. Mais par le péché l'homme s'est détourné du Créateur et a corrompu ses voies. De là résulte pour lui un autre devoir. Chargé du poids de ses fautes et condamné à la peine, il doit, par une satisfaction suffisante expier son crime et apaiser le courroux de Dieu offensé.

V. — Avant tout, le culte religieux doit être intérieur : l'esprit et le cœur, l'intelligence et la volonté doivent l'inspirer et y prendre une part déterminante et active. Mais cela ne suffit pas. Il faut, de toute nécessité, que les actes intérieurs du culte se manifestent à l'extérieur, deviennent sensibles, et, en quelque façon, se revêtent d'une forme corporelle. La vertu de religion, telle qu'elle s'impose à l'homme, comprend des actes intérieurs et des actes extérieurs.

N'oublions pas que les actes extérieurs du culte, pour être agréables à Dieu et contribuer à sa gloire, doivent nécessairement être animés et vivifiés par les actes intérieurs. Il faut que le culte extérieur sorte du cœur, qu'il soit l'expression, une effluve de la vie de l'âme et de la soumission de l'esprit, selon cette parole du prophète (1) : « Mon cœur et ma chair tressaillent de joie pour le Dieu vivant » (Ps. LXXXIII, 3).

Pourquoi l'homme est-il aussi tenu à un culte extérieur ?

1° L'homme n'est pas un pur esprit comme les anges ; il est

(1) « Deo reverentiam et honorem exhibemus non propter seipsum, quia ex seipso est gloria plenus, cui nihil a creatura adjici potest ; sed propter nos, quia videlicet per hoc quod Deum reveremur et honoramus, mens nostra ei subicitur, et in hoc ejus perfectio consistit : quelibet enim res perficitur per hoc quod subditur suo superiori, sicut corpus per hoc quod vivificatur ab anima, et aer per hoc quod illuminatur a sole. — Mens autem humana indiget ad hoc quod jungatur Deo, sensibilium manu-ductione... et ideo in divino cultu necesse est aliquibus corporalibus uti, ut eis quasi signis quibusdam mens hominis excitetur ad spirituales actus, quibus Deo jungitur. Et ideo religio habet quidem *interiores* actus quasi *principales* et per se ad religionem pertinentes ; *exteriores* vero actus quasi *secundarios* et ad interiores actus ordinatos... » S. THOM. 2. 2, q. 81, a. 7.

composé d'un corps et d'une âme. Le culte qui lui est imposé devra donc participer de cette double nature, à la fois corporelle et raisonnable. Or cela ne pourra se faire qu'autant que le corps prendra part aux actes religieux, de sorte que le culte intérieur s'exprime par le culte extérieur (1).

En outre, l'homme est la créature de Dieu, il dépend de lui et quant à l'âme et quant au corps: il est donc tenu d'honorer Dieu et de le servir comme son Créateur, son Conservateur et son Maître, à la fois avec son âme et avec son corps, par des actes corporels et par des actes spirituels.

Enfin, le corps est aussi le temple du Saint-Esprit, il est sanctifié par la grâce, il sera transfiguré par la gloire. C'est pourquoi l'Église demande à Dieu qu'il nous soit permis de lui plaire et de le servir, non seulement avec notre âme, mais aussi avec notre corps (2).

2° Il existe une action réciproque très étroite entre les actes intérieurs et les actes extérieurs de l'homme. Ils s'appellent, se sollicitent, se complètent les uns les autres. Les émotions vives de l'âme, la joie et la douleur, l'amour et la haine, l'espérance et la crainte se manifestent involontairement. Cela est surtout vrai pour les actes du culte. Serait-il possible que la plénitude de la vie intérieure, que la ferveur et l'amour divin dans les âmes pieuses ne s'exhalassent pas au dehors comme d'eux-mêmes; qu'ils ne saisissent pas l'homme tout entier, pour le déterminer, non seulement à exalter Dieu dans son cœur, mais encore par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels (Col. III, 16); à joindre les mains, à courber les genoux, à se prosterner devant la face du Très-Haut? « Mon cœur se réjouit et ma langue exulte » (Ps. xv, 9), s'écrie le prophète royal. « Que mon âme soit remplie et comme rassasiée et engraisée, et ma bouche vous louera dans des transports joyeux » (Ps. LXII, 6).

En vertu de la même loi, l'extérieur réagit sur l'inté-

(1) « Non est mirum, si hæretici, qui corporis nostri Deum esse auctoritatem negant, hujusmodi corporalia obsequia Deo fieri reprehendunt. In quo etiam apparet, quod se homines esse non meminissent, dum sensibilibus sibi representationem necessariam non judicant ad interiorem cognitionem et affectionem: nam experimento apparet quod per corporales actus anima excitatur ad aliquam cognitionem vel affectionem: unde manifestum est, convenienter etiam corporalibus quibusdam nos uti ad mentis nostre elevationem in Deum ». S. THOM. C. *geot.*, l. III, c. cxix.

(2) « Ut corpore tibi famulemur et mente ». — « Ut corpore tibi placeamus et mente ». *Orat. Eccles.*

rieur ; les objets et les actions sensibles excitent les affections de l'âme, allument et entretiennent le feu de la piété, donnent une force et une ardeur nouvelles à la vie spirituelle dans le cœur. Les actes intérieurs du culte gagnent en perfection et en durée, lorsqu'ils deviennent corporels : ils semblent prendre un corps. Au contraire, lorsque le culte extérieur est négligé, le culte intérieur dépérit et ne tarde pas à s'éteindre.

3° L'homme est le chef et le maître de la création matérielle et privée de liberté ; elle doit, elle aussi, payer son tribut au Créateur. Mais l'homme ne peut la faire servir à la glorification et à la louange de son Créateur que par le culte extérieur. Ainsi utilisée par la vertu de religion, la nature sensible acquiert une consécration plus élevée, son cercle d'opérations s'étend. La terre donne ses trésors et ses métaux les plus nobles pour la construction et l'ornement des temples ; la mer livre ses perles ; et le printemps, sa parure de fleurs.

4° Non seulement l'homme privé, mais la société religieuse, en tant que société, doit à Dieu respect et soumission. Or un culte commun et public ne saurait exister sans un culte extérieur ; des pratiques visibles sont indispensables comme lien d'une société religieuse ou d'une Église.

A ces considérations, tirées de sa nature même, vient s'ajouter, pour l'homme, un précepte formel d'honorer Dieu, c'est-à-dire de lui offrir l'adoration, l'action de grâces, la supplication et la propitiation, à la fois avec ses facultés spirituelles et corporelles. Ce devoir multiple se remplit principalement par la prière et par le sacrifice, qui sont intimement liés, qui se pénètrent et se complètent. Le culte intérieur se manifeste d'abord par la prière orale et corporelle, puis par le sacrifice, l'acte le plus excellent de la religion, supérieur à la simple prière et plus méritoire qu'elle.

VI. — La vertu de religion est éminemment précieuse et riche en bénédictions. Elle nous apprend à reconnaître notre bassesse et notre misère, et à rendre en toutes choses à Dieu, « dont la grandeur est sans limites » (Ps. cXLIV, 3), l'honneur qui lui est dû. L'accomplissement de ce devoir nous procure les grâces les plus abondantes. L'esprit de l'adoration la plus respectueuse doit embaumer notre vie entière de son parfum et de son onction céleste, et la rendre ainsi plus agréable et plus méritoire aux yeux de Dieu. Puisse l'adoration de Dieu être notre joie et nos délices ! « Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur, faisons éclater

notre joie dans Dieu notre salut! Hâtons-nous d'accourir devant sa face avec nos louanges, et adressons-lui nos cantiques joyeux! Car le Seigneur est le grand Dieu, c'est un grand Roi au dessus de tous les dieux. Dans sa main sont toutes les extrémités de la terre, et les hauteurs des monts sont à lui. A lui est la mer, elle est son ouvrage, et ses mains ont formé la terre ferme. Venez, adorons-le, prosternons-nous, pleurons devant le Seigneur qui nous a faits: car il est le Seigneur, et nous sommes le peuple de ses pâturages et les brebis de sa main » (Ps. xciv, 1-7).

Une connaissance exacte de Dieu et une connaissance claire de nous-mêmes : tels sont les fondements solides de la vertu de religion et de l'esprit d'une adoration soumise. Connaître Dieu, se connaître soi-même de plus en plus, c'est la haute sagesse et la science des saints. Nous devons y tendre sans relâche. *Noverim te, noverim me!* demandait saint Augustin. « Que je vous connaisse »! Accordez-moi, Seigneur, une vive connaissance de vos adorables perfections, qui sont sans nombre et sans mesure: de votre splendeur et de votre infinie magnificence, de votre puissance incompréhensible, de votre sagesse et de votre bonté, de votre beauté ineffable, de votre douceur et de votre amabilité! Faites que je reconnaisse intimement « les profondeurs de votre divinité, que seul l'Esprit Saint peut scruter » (I Cor. ii, 10), c'est-à-dire les œuvres et les biens de votre grâce et de votre gloire, vos conseils infiniment justes et miséricordieux, les voies admirables et insondables de votre Providence! — « Que je me connaisse »! Ah! donnez-moi aussi une salutaire connaissance de moi-même! « Illuminez mes ténèbres, ô Dieu! » (Ps. xvii, 29). Faites que je pénètre dans l'abîme de mon néant, de ma misère, de mes besoins, de ma fragilité et de mes faiblesses!

§ 2. — *Le Sacrifice proprement dit.*

Les actes intérieurs du culte divin : l'adoration, l'action de grâces, la supplication et la propitiation, trouvent leur expression la plus complète et la plus solennelle dans le sacrifice.

Le sacrifice est un acte particulier du culte, et essentiellement différent de tous les autres, soit intérieurs, soit extérieurs. Si l'on veut acquérir une idée nette de sa nature et

de son essence, il faut d'abord savoir ce que l'on entend sous le nom de sacrifice proprement dit, puis quels sont les caractères et les propriétés d'un sacrifice véritable.

Par sacrifice, on entend l'offrande d'un objet sensible, accomplie par le changement, la transformation ou la destruction de cet objet, dans le but d'exprimer le souverain domaine de Dieu et la dépendance absolue de l'homme.

Parmi les diverses conditions qui composent la notion du sacrifice, il faut considérer surtout le don, son offrande, son but, et la signification de l'acte extérieur.

I. — Le sacrifice est l'offrande d'un objet sensible (*oblatio rei externæ et substantialis*). Il faut donc, avant tout, cet objet sensible, offert ou consacré à Dieu d'une façon particulière. Ce don doit naturellement correspondre au but du sacrifice et être choisi en vue de cet acte. Rien ne saurait mieux remplir ce but que ce qu'il y a de plus noble dans le monde des sens : la vie humaine. Aussi Jésus Christ, qui a offert le sacrifice le plus parfait, a livré sa vie précieuse sur la croix pour obéir à la volonté de son Père. Si l'on excepte ce cas, Dieu n'a jamais accepté d'autres victimes humaines ; il s'est contenté de l'immolation intérieure du cœur et de son expression symbolique : l'offrande d'une créature privée de liberté substituée à l'homme et immolée à sa place (1). Les êtres les mieux appropriés à une telle substitution, les mieux faits pour remplacer l'homme, sont évidemment les créatures vivantes ou les objets inanimés qui servent à l'entretien immédiat de la vie humaine, et en tant qu'ils représentent cette vie. Avant la venue de Jésus Christ, on offrait ainsi des agneaux, des taureaux, des colombes, du pain, du vin, de l'huile, du sel, de l'encens, etc.

Puisque ces dons n'étaient offerts à Dieu que pour

(1) Cette substitution (*vicaria substitutio pro homine et vita hominis*) est exprimée de la façon la plus claire dans les cérémonies du sacrifice de l'Ancien Testament, par l'imposition des mains sur la tête de la victime, par l'offrande des deux boucs le jour de la grande fête de l'Expiation. Rappelons encore le sacrifice d'Abraham. Dieu avait ordonné au patriarche d'immoler son propre fils, Isaac ; mais, selon la volonté de Dieu, il prit un bœuf, et l'offrit en holocauste à la place de son fils (GEN. XXII, 13). C'est aussi la doctrine des SS. Pères. « Cum patriarchæ... quasi divino Spiritu illustrati viderent, magno sibi opus esse obsequio ad suorum humanorum delictorum purgationem, pretium pro salute sua ei, qui vitam atque animam præbuisset, se debere putabant. Sed cum nihil præstantius aut pretiosius anima sua haberent, quod dicarent, pro hac interim brutorum animalium vitam offerebant, pro sua anima sacrificia suæ vitæ vicaria (ἀντιψυχῆς) offerentes ». EUSEB. *Demonst. evang.* I, I, c. x.

l'honorer, il va de soi qu'ils devaient être, autant que possible, parfaits, sans tache et sans défaut (1). Bien que le sacrifice soit un acte du culte extérieur, sa valeur dépend avant tout, sans doute, de la dignité et des sentiments intérieurs de celui qui l'offre. Mais le prix de ce don contribue également à en augmenter le mérite et à le rendre plus agréable à Dieu. Aussi, lorsque le cœur est animé des sentiments propres à plaire à Dieu dans l'oblation du sacrifice, les hosties choisies pour une action si haute et si sainte seront toujours dignes de la Majesté divine. Par contre, l'offrande de choses viles, mesquines, défectueuses, serait la marque d'affections peu conformes à l'importance du sacrifice et renfermerait un mépris de Dieu (2).

II. — Mais tout don offert à Dieu n'est pas un sacrifice : la manière de l'offrir a une très grande importance. Pour qu'il y ait sacrifice, il faut que la victime soit détruite de quelque façon. Une destruction réelle, comme l'immolation et la crématation des animaux, ou du moins une destruction morale équivalant à celle-là, comme l'effusion du vin, est essentielle à la notion de sacrifice ; elle en détermine la forme physique (*forma physica sacrificii*). Ce qui n'est pas détruit ou dénaturé par les cérémonies liturgiques, ne peut prétendre au nom de sacrifice proprement dit ; ce n'est qu'une oblation religieuse, spécifiquement et essentiellement distincte du premier (3). Nous trouvons, en effet, dans tous les sacrifices dont il est fait mention dans l'Ancien Testament, une espèce d'anéantissement ou de dissolution, toujours conformes à la matière sacrifiée. Les animaux étaient égorgés, l'encens se consumait par le feu, le vin était répandu. La raison fondamentale de l'indispensable nécessité de cette destruction réside dans la signification particulière et dans le but spécial du sacrifice.

(1) « Omne, quod est optimum, Deo est attribuendum ». S. THOM. 1. 2. q. 102, a. 3, ad 4.

(2) Cfr MALACH. 1. 7, 8.

(3) « Actus, quo res externas ad Dei cultum consecramus, dividitur in *oblationem* et *sacrificium*: omnes enim actus, quibus res externas Deo offerimus, sub aliquo ex illis duobus membris constituuntur. Et quamvis oblatio large dicta comprehendat sub se sacrificium: istud enim quedam oblatio est, et sub genere oblationis continetur: tamen oblatio specialiter dicta (licet nomen generis retineat) a sacrificio distinguitur. Nam *oblatio* dicitur, quando res integra et immutata offertur: *sacrificium* vero vocatur, cum res immutatur in ipsa oblatione... Res, quæ sacrificantur, debent in ipso sacrificio (quod in hoc a simplici oblatione distinguitur) immutari vel mactatione, vel combustione, vel fractione, vel divisione, vel alio modo... » SALMANT., *de Incarnat.*, disp. 31, dub. 1, n. 1.

III. — Quel est le but, quelle est la signification de cette destruction des hosties offertes et substituées, d'une manière symbolique, à la vie de l'homme? C'est de représenter, d'une façon réelle et effective, le haut domaine et la souveraineté suprême de Dieu sur l'existence ou l'anéantissement de toutes choses; elle exprime la dépendance et la sujétion absolues de l'homme envers Dieu, et témoigne qu'il est prêt, comme il le doit, à sacrifier à son Seigneur sa vie, son corps, son âme, son être tout entier.

Dieu est la Majesté la plus sublime et la plus sainte, il est la source première d'où tout découle, il est la fin dernière où tout retourne, afin qu'il soit tout en toutes choses (I Cor. xv, 28). Cette dignité et cette suprématie de Dieu sur tout ce qui existe et peut exister hors de lui, pourraient-elles être exprimées d'une manière plus frappante, que par la destruction d'un objet sensible dans le sacrifice? La dépendance de l'homme pourrait-elle être présentée sous des traits plus vifs, que par cet anéantissement d'un être visible, chargé de tenir la place de la créature raisonnable?

Pour que le rite extérieur du sacrifice ait vraiment cette signification et devienne un acte religieux agréable à Dieu, il faut qu'il soit l'expression du sacrifice intérieur et spirituel et que des sentiments conformes à cette action viennent l'animer et le vivifier. (1) « Le sacrifice visible est le signe sacré du sacrifice invisible », dit S. Augustin (2).

L'oblation du sacrifice a pour but essentiel, par conséquent la glorification de Dieu, comme du maître souverain de toutes les créatures, en d'autres termes, l'adoration. L'adoration est inséparable de l'idée de sacrifice. C'est toujours et en première ligne un acte de respect qui n'appartient qu'à Dieu, c'est-à-dire un acte d'adoration (3).

A cette fin première se joignent naturellement l'action de

(1) « Oblatio sacrificii fit ad aliquid significandum. Significat autem sacrificium, quod offertur *exterius*, *interius* spirituale sacrificium, quo anima seipsam offert Deo (Ps. l. 49), quia exteriores actus religionis ad interiores ordinantur. Anima autem se offert Deo in sacrificium sicut principio suæ creationis et sicut fini suæ beatificationis. Secundum autem veram fidem solus Deus est creator animarum nostrarum; in solo etiam eo animæ beatitudo consistit. Et ideo sicut soli Deo summo debemus sacrificium *spirituale* offerre, ita etiam soli ei debemus offerre *exteriora* sacrificia. » S. THOM. 2. 2, q. 85, a. 2.

(2) « Sacrificium visibile invisibilis sacrificii sacramentum, id est, sacrum signum est ». *De Civit. Dei*, l. X, c. v.

(3) Dans la sainte Écriture, le sacrifice est souvent désigné sous le nom d'adoration, *adoratio* (GEN. XXII, 5; JOAN. IV, 20).

grâces et la prière, en tant que ces offrandes sont faites à Dieu, pour le reconnaître et l'honorer comme le donateur tout puissant et excellent de tous les biens, et en tant que l'homme se montre reconnaissant des bienfaits reçus et implore de nouvelles grâces de lui. Après le péché, le sacrifice revêt, en outre, le caractère d'expiation. Il est l'expression des besoins et du désir, dans l'homme, d'apaiser la justice offensée de Dieu et d'être déchargé de la faute et de son châtiement. Les péchés sont expiés par le sacrifice : l'homme reconnaît et honore ainsi la majesté divine offensée, il lui restitue l'honneur qu'il lui avait ravi et répare l'outrage qu'il lui avait infligé. La destruction de la victime concourt parfaitement à ce dessein. L'homme impose les mains sur l'hostie comme pour transporter sur elle ses offenses, il l'immole, il fait couler son sang et anéantit une vie qui tient la place de la sienne propre. Pourrait-il confesser d'une manière plus saisissante qu'il a mérité la mort et qu'il est prêt à la subir en réparation de son crime (1) ?

Dans tous les sacrifices, après l'adoration et sur la même ligne, on voit apparaître le but expiatoire. Le premier et le plus grand besoin de l'homme coupable, c'est de calmer le courroux d'un Dieu justement irrité et d'obtenir miséricorde et pardon. Aussi, dans les temps qui précèdent la rédemption, ce caractère satisfactoire se manifeste d'une manière plus marquée (2). « Quel que soit le motif qui amène devant Dieu l'homme pour y accomplir un acte religieux ; que ce soit l'adoration, l'action de grâces ou la supplication, avant tout il sent qu'il est un pauvre pécheur, indigne d'être écouté et exaucé. Il est donc bien naturel que, dans les actes les plus fervents inspirés par la religion, la conscience de sa faute se découvre dès l'abord. Pourrait-il, coupable, reconnaître plus dignement la majesté d'un Dieu juste et saint, lui mieux témoigner sa gratitude, l'implorer avec un plus grand espoir d'être exaucé » (3) ?

(1) « Per occisionem animalium significatur destructio peccatorum et quod homines dignerant occisione pro peccatis suis, ac si illa animalia locorum occiderentur ad significandam expiationem peccatorum » (S. THOM., 1. 2, q. 102, a. 3, ad 5).

(2) « Æterne Deus, qui post offendicula lapsus primi hominis instituisti tibi offerri propitiatorii delibamenta libaminis, ut culpa, quæ præcesserat per superbiam, futuris temporibus expiaretur per munera, quibus honorarentur altaria, honorificarentur et templa ». PONTIF. ROM., *de alt. port. consecr.*

(3) THALHOFER, *das Opfer*, p. 75.

Telles sont les quatre fins du sacrifice. On a donc des sacrifices *latreutiques*, *eucharistiques*, *impétratoires* et *propitiatoires* (1).

Cela ne veut pas dire que la fin de chaque sacrifice soit exclusive, mais seulement qu'elle domine, et que, soit dans le rite de l'oblation, soit dans l'intention de celui qui offre, on a spécialement en vue une de ces fins, sans exclure les autres. De leur nature, tous les sacrifices ont ces quatre significations et sont à la fois latreutiques, eucharistiques, impétratoires et propitiatoires.

IV. — Le sacrifice est une partie intégrante du culte public (2) : une autorité légitime, humaine ou divine, a donc seule le droit de l'instituer par une loi positive. Les sacrifices de l'Ancien Testament ont été réglés et prescrits par Dieu lui-même jusque dans leurs moindres détails. Dans la nouvelle loi, les éléments essentiels et fondamentaux du culte ont été déterminés immédiatement par Jésus-Christ. Au nombre de ces éléments il faut compter en première ligne le sacrifice, base et centre du culte public dans le christianisme. Ni la Synagogue ni l'Église n'ont reçu de Dieu le pouvoir d'établir des sacrifices ; il a daigné, dans son infinie miséricorde, prescrire aux hommes les victimes par lesquelles il voulait être honoré et auxquelles il attachait l'expiation du péché. Aucun homme n'eût été capable d'instituer un sacrifice aussi auguste, aussi sublime que celui de la sainte Messe : notre divin Sauveur seul le pouvait.

V. — Le sacrifice est un acte du culte qui ne peut être accompli par tous, mais seulement par un *prêtre*, c'est-à-dire, par celui-là seul qui est choisi et député pour remplir cette fonction. Le sacrifice et le sacerdoce sont unis par des liens indissolubles : pas de sacrifice sans sacerdoce, pas de sacerdoce sans sacrifice. La nature seule du sacrifice exige un sacerdoce particulier. Puisque c'est un acte public et solennel du culte, consommé au nom et pour le bien de la société religieuse, il faut, pour remplir cette mission, un homme qui

(1) Saint Thomas exprime ainsi les quatre motifs qui obligent l'homme à offrir des sacrifices : « Maxime obligatur homo Deo propter ejus majestatem (*sacrifice latreutique*), secundo propter offensam commissam (*sacrifice expiatoire*), tertio propter beneficia jam suscepta (*sacrifice eucharistique*), quarto propter beneficia sperata (*sacrifice impétratoire*) ». S. THOM. 1. 2, q. 102, a. 3, ad 10.

(2) « Oblatio sacrificii in communi est de lege naturali ; sed determinatio sacrificiorum est ex institutione humana vel divina ». S. THOM. 2. 2, q. 85, a. 1, ad 1.

ait la charge et le pouvoir de le faire. Il est donc de la plus haute convenance que cet homme soit, au moins par ses fonctions et sa dignité, séparé des pécheurs et sanctifié, afin de s'interposer comme intermédiaire entre Dieu irrité et l'homme coupable. « Tout prêtre, écrit l'Apôtre, est pris d'entre les hommes et est établi pour les hommes en ce qui concerne Dieu, pour offrir des dons et des sacrifices pour les péchés » (HEB. v, 1.) Évidemment il appartient à Dieu seul de conférer l'honneur du sacerdoce ; lui seul peut désigner « ceux qui sont à lui et qui sont saints, afin qu'il s'en laisse approcher ; ceux qu'il a choisis afin qu'ils s'approchent de lui » (NUM. xvi, 5).

VI. — Il est de même de la plus haute convenance, sinon d'une absolue nécessité, de choisir un lieu sanctifié d'une manière spéciale pour l'accomplissement d'une action aussi solennelle : on désigne ce lieu sous le nom d'*autel*. Partout où l'on trouve un sacrifice et un sacerdoce, on rencontre aussi l'autel.

VII. De tout ce qui précède on peut conclure que le sacrifice est l'acte le plus auguste et le plus parfait de la religion et qu'il l'emporte sur tous les autres actes du culte. Il n'en est pas seulement l'action principale, il en est encore le centre. Aussi tous les docteurs enseignent d'une voix unanime que l'homme rend ainsi à Dieu le plus grand honneur, l'hommage le plus élevé qu'il soit possible. En lui l'adoration intérieure trouve son expression la plus complète : il est même essentiellement un acte d'adoration, et ne saurait exister sans contenir l'affirmation de la divinité de celui à qui il est offert. Il est la prérogative de Dieu et ne peut être adressé à un autre (1). Sacrifier à une créature, fût-ce l'ange le plus sublime, le plus grand saint, serait une criminelle idolâtrie. De tout temps on offrit à Dieu des sacrifices (2) pour l'adorer, le remercier, implorer ses grâces et détourner de la terre les fléaux de sa justice.

(1) « Sacrificium certe nullus hominum est, qui audeat dicere deberi nisi Deo..... Quis vero sacrificandum censuit nisi ei, quem Deum aut seivit aut putavit aut finxit » ? S. AUG., *de Civit. Dei*, l. X, c. iv.

(2) Plusieurs théologiens prétendent que les sacrifices sont rigoureusement prescrits par la loi naturelle. D'autres, à juste titre, sont d'un avis contraire, mais enseignent qu'ils sont au plus haut degré conformes à la nature. La loi naturelle prescrit, à la vérité, le culte intérieur et le culte extérieur ; mais on peut observer ce précepte par d'autres actes, par la prière orale, en joignant les mains, en courbant les genoux. Il est incontestable que le culte extérieur ne saurait être complet sans le sacrifice. L'Église nous dit que la nature humaine exige un sacrifice visible : *Hominum natura exigit visibile sacrificium. Conc. Trid.* sess XXII, cap. i.

§ 3. — *Du Sacrifice improprement dit.*

I. — Les actes du culte divin qui présentent les caractères essentiels que nous venons d'indiquer, méritent seuls le nom de sacrifice proprement dit. Néanmoins, dans la langue ascétique, on appelle souvent ainsi des actes vertueux ou religieux tout à fait distincts du sacrifice. Dans ce cas, ce mot ne conserve plus sa signification originelle et propre; il doit être entendu au sens figuré, et désigne alors des actes de vertu intérieurs ou extérieurs, spirituels ou corporels. Il s'applique à des œuvres méritoires qui ont une certaine analogie, une sorte d'affinité avec le sacrifice proprement dit (1). Deux points principaux constituent cette ressemblance: le sacrifice a pour but la glorification de Dieu, et il exige la destruction d'un objet sensible. Les pratiques vertueuses lui ressemblent, en ce que l'intention pure les rapporte à la gloire de Dieu (2), et elles produisent, plus ou moins, une certaine destruction, c'est-à-dire, la mortification de la nature corrompue et sensuelle (3). La vie des sens, basse et terrestre, doit périr, afin que la vie de la grâce, élevée et céleste, puisse se développer dans l'homme avec vigueur et plénitude. La mortification est pénible, elle coûte du travail et des efforts. La pensée se porte surtout sur ce renoncement

(1) « Sicut *cultus Dei* multipliciter dicitur, sic et *sacrificium*. Est enim *sacrificium bonæ operationis*, et *sacrificium devotæ orationis*, et *sacrificium immolationis*. Primum est *virtutum omnium*; secundum *virtutum theologiarum*; tertium spectat ad ipsam *latriam*. Ipsius enim *latriæ* est *sacrificium offerre Deo*, et hoc *sacrificium soli Deo debetur*, et *latria* dicitur *cultum soli Deo debitum* ». S. BONAV. III, dist. 9, art. 2, q. 2.

(2) D'après S. Augustin, nos actions ne sont des sacrifices que si nous les accomplissons pour être unis avec Dieu dans une sainte communion, c'est-à-dire si nous les rapportons à ce bien suprême en quoi consiste notre béatitude. « Unde ipsa misericordia, qua homini subvenitur, si propter Deum non fit, non est sacrificium. Etsi enim ab homine fit vel offertur, tamen sacrificium res divina est: unde et hoc quoque vocabulo (*sacrificium*, de *sacrum facere*) id Latini veteres appellaverint ». S. AUG., *de Civ. Dei*, l. X, c. VI. — « Omne opus virtutis dicitur esse sacrificium, in quantum ordinatur ad Dei reverentiam ». S. THOM. 2, 2, q. 81, a. 4, ad. 1.

(3) « Mortificatio (comme la définit excellemment Alvarez de Paz) est mors quædam specialis qua id, quod Deo displicet et homini nocet corrumpitur, ut mens nostra jucundiori vita vestiatur ». *De Exterminat. mali et Promot. boni*, l. II, p. III, c. III. — « Bona mors, quæ vitam non aufert, sed transfert in melius, bona, qua non corpus cadit, sed anima sublevatur ». S. BERNARD., *in Cantica*, serm. LII, n. 4.

à soi-même, lorsque l'on donne aux divers actes de vertu l'appellation de sacrifice. Quelques exemples (1) tirés de la sainte Écriture nous feront mieux comprendre (2).

II. — Les œuvres de charité et de miséricorde accomplies pour le soulagement des pauvres sont nommées *sacrifices* par l'Apôtre : l'aumône, en effet, est un don fait à Dieu même dans la personne des indigents : « Souvenez-vous d'exercer la bienfaisance et de faire part de vos biens : car c'est par de semblables *hosties* qu'on se rend Dieu favorable » (HEB. XIII, 16) (3).

Le même apôtre, parlant des aumônes envoyées par les chrétiens de Philippiques, les nomme « une odeur de suavité, une *hostie* bien accueillie, agréable à Dieu » (PHIL. IV, 18) (4).

Il en coûte plus à l'homme de renoncer aux plaisirs des sens, de traiter son corps avec sévérité, que de se dépouiller des biens terrestres. Aussi saint Paul supplie les fidèles de Rome, « par la miséricorde de Dieu, d'offrir leurs corps comme une *hostie* vivante, sainte, agréable à Dieu » (ROM. XII, 1) (5).

(1) Lorsque le mot *sacrificare* se rencontre dans la sainte Écriture *simpliciter et sine addita*, il faut le prendre dans le sens propre. S'il doit être entendu au sens figuré, habituellement quelque expression y est jointe, ou bien le contexte l'indique. Quand le mot *sacrificare* est exprimé conjointement avec les actes de vertu, ou lorsqu'il est mis en opposition avec ces actes, il s'applique alors uniquement au sacrifice proprement dit : « *Misericordiam volui et non sacrificium*, et scientiam Dei plus quam holocausta. » (OS. VI, 6).

(2) « Triplex est hominis bonum : — *primum* quidem est bonum animæ, quod Deo offertur interiori *quodam* sacrificio per devotionem et orationem et alios hujus modi interiores actus ; et hoc est principale sacrificium. — *Secundum* est bonum corporis, quod Deo *quodammodo* offertur per martyrium et abstinentiam seu continentiam. — *Tertium* est bonum exteriorum rerum, de quo sacrificium offertur Deo : directe quidem, quando immediate res nostras Deo offerimus ; mediate autem, quando eas communicamus proximis propter Deum ». S. THOM. 2. 2, q. 85, a. 3, ad. 2.

(3) « Beneficentiæ et communionis nolite oblivisci : *talibus* enim *hostiis* promeretur Deus ». — L'addition du mot *talibus* indique qu'il s'agit ici de sacrifices au sens figuré.

(4) « Odorem suavitatis, *hostiam acceptam*, placentem Deo ». — « Beatus Apostolus Paulus in necessitate pressuræ adjutus a fratribus opera bona quæ fiunt, sacrificia Dei dixit esse (PHIL. IV, 18)... Nam quando quis miseretur pauperis, Deum fœnerat ; et qui dat minimis, Deo donat, spiritualiter Deo suavitatis odorem sacrificat ». S. CYPRIAN, *de Orat. Dom.*, c. XXXIII.

(5) « Ut exhibeatis corpora vestra *hostium* viventem, sanctam, Deo placentem ». — Exhibet homo Deo corpus suum ut *hostiam* tripliciter : *uno* quidem modo, quando aliquis corpus suum exponit passioni et morti propter Deum... ; *secundo*, per hoc quod homo corpus suum jejuniis et vigiliis macerat ad serviendum Deo... ; *tertio*, per hoc quod homo corpus suum

Il est un *sacrifice* que Dieu ne dédaigne pas, qu'il accueille au contraire avec clémence : c'est un esprit brisé, un cœur contrit et humilié » (Ps. L, 19) (1); c'est un esprit et un cœur blessés par l'amour et le repentir, déplorant et effaçant dans les rigueurs de la pénitence les fautes de la vie passée.

La prière est étroitement liée au sacrifice; l'esprit de prière, la piété constituent l'essence intime et sont l'âme du sacrifice. De même que le sacrifice se nomme une *prière réelle* (*oratio realis*), ainsi la prière, orale ou mentale, est désignée sous le nom de sacrifice. Un prophète appelle la louange et l'action de grâces « le sacrifice des lèvres » (Os. XIV, 3) (2). Et l'Apôtre écrit : « Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui louent son saint nom » (HEB. XIII, 15) (3). Le Psalmiste nous engage à « immoler à Dieu un sacrifice de louange » (Ps. XLIX, 14) (4).

Une vie entièrement dépensée au service de Dieu et pour sa gloire, au milieu des travaux, des luttes et des peines, est un *holocauste*. « Dieu éprouve les justes comme l'or dans la fournaise, et il les accueille comme la victime de l'holocauste, » (SAP. III, 6) (5). L'homme lui-même, consacré par le nom de Dieu et voué à son service, est un sacrifice, en tant qu'il meurt au monde afin de vivre pour Dieu (6).

Un sacrifice parfait et particulièrement agréable à Dieu, c'est le détachement et le dévouement des ordres religieux : par leurs trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils renoncent librement et avec joie à la terre et à ses biens, au monde et à ses plaisirs, pour consacrer à jamais leur corps et leur âme au service de Dieu (7).

exhibet ad opera justitiæ et divini cultus exequenda ». S. THOM. *in Ep. ad Rom.*, c. XII, sect. I.

(1) « *Sacrificium* Deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum, Deus, non despiciet ».

(2) « Reddemus *vitulos labiorum* nostrorum ».

(3) « Per ipsum ergo offeramus *hostiam laudis* Deo semper, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus ».

(4) « Immola Deo *sacrificium laudis* ».

(5) « Tanquam aurum in fornace probavit illos et quasi *holocausti hostium* accepit illos ».

(6) « Ipse homo, Dei nomine consecratus et Deo votus, in quantum mundo moritur ut Deo vivat, *sacrificium* est ». S. AUG., *de Civit. Dei*, l. X, c. VI.

(7) « Religionis status est *quoddam holocaustum* per quod aliquis totaliter se et sua offert Deo ». S. THOM. 2. 2, q. 186, a. 7. — « Totum Deo dedit, qui seipsum obtulit ». S. HIER. ad PAULIN. Ep. LIII. n. 11.

Dans ce sens, on trouve un sacrifice plein et entier, composé d'une infinité de sacrifices particuliers, dans la vie si humble et si douloureuse de Jésus, pauvre, vierge et obéissant; au contraire, sa mort, subie pour le salut du monde, fut un sacrifice véritable et proprement dit. Il en est autrement de la mort des martyrs: quelque précieuse qu'elle soit aux yeux de Dieu, elle n'a pas le caractère de sacrifice, au sens rigoureux du mot. Ils ont, comme l'Église le chante dans ses offices, aimé Jésus-Christ dans leur vie et l'ont imité dans leur mort; par amour pour Dieu, ils ont livré leur corps aux supplices, ils se sont acquis des couronnes immortelles par la glorieuse effusion de leur sang pour le Seigneur. Mais Dieu ne les avait pas choisis pour sacrificateurs et victimes, il ne les avait pas destinés à faire de la perte de leur vie un acte d'adoration de la Majesté divine, ni à réconcilier les hommes avec Dieu. Ils ont été suscités pour attester et défendre par leur mort cruelle la vérité, la sainteté, la divinité de la foi catholique (1). « La mort des saints, il est vrai, a été précieuse devant le Seigneur (Ps. cxy, 15); cependant aucun de ces hommes innocents n'a opéré le salut du monde. Les justes reçoivent les palmes du vainqueur, ils ne les distribuent pas. Leur force fournit des exemples de patience, elle ne produit pas les dons de la justice. Chacun des justes a recueilli le prix de sa mort, aucun d'eux n'a payé par elle la dette d'un autre. Parmi les enfants des hommes, Jésus-Christ est le seul en qui tous ont été crucifiés, tous sont morts, tous ont été ensevelis, tous sont ressuscités (2). »

III. — Au sacrifice improprement dit correspond le sacerdoce, pris dans le même sens, de tous les fidèles en général. S. Pierre nomme tous les chrétiens « un sacerdoce saint », appelé à offrir « à Dieu des hosties spirituelles, agréables à Dieu par Jésus Christ » (I PET. II, 5) (3). Les fidèles composent cette tribu sacerdotale, depuis que la grâce sacramentelle

(1) Ce n'est donc que dans un sens large que l'Église parle d'un *odoriferum martyris sacrificium* (*Martyrol. Rom.*, 18 Febr. — « Et si fratres pro fratribus moriantur, tamen in fratrum peccatorum remissionem nullius sanguis martyris funditur, quod fecit ille (Christus) pro nobis: neque in hoc quid imitemur, sed quid gratularemur contulit nobis ». S. AUGUST., *in Joann.*, tr. LXXXIV, n. 2.

(2) III^{me} Discours de S. LÉON, sur la Passion de Notre Seigneur.

(3) « *Sacerdotium sanctum offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum* ». — « Sancti non dicantur *sacerdotes* ab oblatione corporis Domini, sed sui, quia unusquisque corpus suum offert *hostiam viventem* » (ROM. XII, 1). — S. BOYAV., IV, dist. 13, a. 1, q. 2, ad 4.

du baptême les a séparés de l'humanité coupable, et les a consacrés pour offrir à Dieu le sacrifice d'une vie nouvelle et vertueuse, pour le glorifier par la prière, la ferveur, la piété, le renoncement, la patience, la pénitence, la miséricorde, l'amour du prochain. Toutes les fois que nous faisons le bien avec une intention pure, et en même temps en soutenant un combat, en nous condamnant à un effort, nous offrons un sacrifice à Dieu (1).

IV. — L'autel est inséparable du sacrifice et du sacerdoce. Ce mot est fréquemment employé dans un sens plus étendu et figuré. Ainsi, saint Augustin en parle de la façon suivante : « Nous sommes le temple de Dieu, parce qu'il daigne habiter en nous. Lorsque notre cœur s'élève à lui, il est son autel (*cum ad illum sursum est, ejus est altare cor nostrum*) ; nous lui immolons des victimes sanglantes (*cruentas victimas*), lorsque nous combattons jusqu'au sang pour la vérité ; nous lui brûlons l'encens le plus suave (*suavissimum adolemus incensum*), lorsque nous sommes embrasés devant sa face d'une charité pieuse et sainte ; nous lui offrons le sacrifice de l'humilité et de la louange sur l'autel du cœur avec le feu d'un ardent amour » (S. AUG., *de Civit. Dei*, l. X, c. III, al. IV).

§ 4. — *Signification et efficacité des sacrifices de l'Ancien Testament* (2).

I. — Le péché de nos premiers parents, dans lequel le genre humain tout entier est tombé, détruisit l'économie originelle du salut. Mais Dieu ne voulut pas abandonner le monde dans l'abîme de la misère temporelle, ni le laisser périr d'une mort éternelle. Dans son amour immense, il résolut de relever l'homme de sa chute et de l'enrichir de nouveau des dons de la grâce et de la gloire. Cette réintégration devait s'accomplir dans la plénitude des temps « par la rédemption qui est dans le Christ Jésus » (ROM. III, 24). Par son sacrifice sur la croix, Jésus Christ est le salut de tous les siècles : dès le commence-

(1) « Quisquis igitur omnibus præceptis cœlestibus obtemperaverit, hic cultor est verus Dei, cujus sacrificia sunt mansuetudo animi et vita innocens et actus boni. Quæ omnia qui exhibet, toties sacrificat, quoties bonum aliquid ac pium fecerit ». LACTANT. *Divin. Justit.* l. VI, c. XXIV.

(2) Cfr STECKL, *das Opfer*, p. 65-137, 210-334. — THALHOFER, *das Opfer des Alten und Neuen Bundes*, p. 24-142.

ment, « aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes en qui nous puissions être sauvés » (Act. iv, 12), que le nom de Jésus Christ, notre Seigneur et notre Sauveur. Déjà avant sa venue, personne ne put acquérir la grâce ni le salut, sans s'attacher à Jésus Christ par la foi au Sauveur promis et à venir. Pour rendre possible cette foi nécessaire au salut, pour affermir l'espérance et la charité qui reposaient sur elle, Dieu accorda toujours ses secours surnaturels. « En aucun temps, même dans l'Ancien Testament, le mystère de la rédemption ne fut inefficace. La miséricorde de Dieu ne s'est pas occupée des affaires de l'homme par suite d'un conseil récent ou d'une pitié tardive; dès le commencement du monde, il a ouvert à tous la seule et même source du salut. La grâce de Dieu, par laquelle tous les saints ont obtenu la justification, n'a point été accordée pour la première fois à la venue de Jésus-Christ; elle n'a été que multipliée. Ce mystère d'amour immense, dont le monde est rempli, agissait déjà avec tant d'efficacité dans ses symboles, que ceux qui ont cru à la promesse n'ont pas moins reçu que ceux qui en ont vu l'accomplissement » (1).

II. — Parmi les moyens d'unir d'une manière surnaturelle l'homme avec Dieu et le Sauveur promis, avant l'arrivée de Jésus Christ, les sacrifices occupaient la première place. Abel, sur le seuil du paradis terrestre; Melchisédech, Abraham, Jacob, au temps des patriarches, offraient à Dieu des sacrifices, et, selon le témoignage de la sainte Ecriture, ils étaient agréés avec complaisance. Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu lui-même a déterminé de la manière la plus précise, la plus détaillée, tout ce qui concerne son culte. Si les sacrifices mosaïques étaient accomplis sur l'ordre formel de Dieu, on peut conclure, sans crainte d'erreur, que les sacrifices des temps antérieurs ne furent également offerts que sur l'inspiration d'en haut. Aussi l'Apôtre écrivait : « Par la foi, Abel offrit des victimes meilleures que Caïn ». (HEB. XI, 4).

La loi cérémonielle de l'ancienne alliance prescrivait des sacrifices sanglants et des sacrifices non sanglants. Ceux-là étaient les principaux et les plus fréquents. On les subdivisait en plusieurs espèces: 1° *L'holocauste*. La victime entière était consumée par le feu. Son but était surtout de louer Dieu, de lui rendre hommage et de reconnaître sa souveraine majesté (2). — 2° *L'hostie pacifique*. Une partie de la victime

(1) S. LÉON. — *III^e sermon pour la Nativité de Notre Seigneur*.

(2) « Totum comburebatur, ut, sicut totum animal resolutum in vaporem

était brûlée, une autre était mangée par ceux qui faisaient offrir le sacrifice, la troisième revenait aux prêtres. Son caractère était surtout l'action de grâces ou la supplication (1). — 3° *L'hostie pour le péché*, nommée aussi simplement *péché*. Une partie de la chair était brûlée, l'autre partie appartenait aux prêtres (2). Si le sacrifice avait lieu pour les péchés de tout le peuple, la victime était consommée tout entière. Il avait pour but d'apaiser la colère de Dieu et d'obtenir le pardon des péchés.

III. — Les sacrifices de l'ancienne alliance répondaient, en premier lieu, au but essentiel de tout sacrifice : c'étaient des actes d'adoration, d'action de grâces, de supplication et d'expiation. Pour être vraiment agréables à Dieu, pour posséder à ses yeux la valeur et le mérite nécessaires, ils devaient être d'accord avec les sentiments des adorateurs ; il fallait que le rite extérieur fût l'expression exacte des affections du cœur, de la soumission, du dévouement, de l'hommage, de la louange, de la reconnaissance, du repentir.

Dieu avait attaché à ces sacrifices une signification plus haute et mystérieuse (*significatio mystica vel typica*) ; ils étaient le symbole anticipé et la représentation du grand mystère de l'avenir : la mort de Jésus Christ sur la croix (3). C'était là leur but premier, leur valeur principale. On ne saurait révoquer en doute ce caractère typique : S. Paul l'explique et le prouve en détail dans son Épître aux Hébreux (chapitres VIII à X). L'ancienne alliance tout entière était déjà « l'introduction à une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu ». (HEB. VII, 19).(4). C'était, en

sursum ascendebat, ita etiam significaretur totum hominem et omnia que ipsius sunt, Dei dominio esse subjecta et ei esse offerenda. » S. THOM. 1. 2. q. 102, a. 3, ad 8.

(1) « Hostia pacifica offerebatur Deo vel pro gratiarum actione vel pro salute et prosperitate offerentium, ex debito beneficii vel accipiendi vel accepti. Et ista dividebatur in tres partes : nam una pars incendebatur in honorem Dei, alia pars cedebat in usum sacerdotum, tertia vero pars in usum offerentium, ad significandum quod salus hominis procedit a Deo dirigentibus ministris Dei, et cooperantibus ipsis hominibus, qui salvantur ». S. THOM, loc. cit.

(2) « Una pars comburebatur, altera vero cedebat in usum sacerdotum, ad significandum quod expiatio peccatorum fit à Deo per ministerium sacerdotum ». S. THOM, loc. cit.

(3) « Per illud singulare sacrificium, in quo mediator est immolatus, quod unum multæ in Lege victimæ figurabant, pacificantur cœlestia cum terrestribus et terrestria cum cœlestibus... » S. AUG. *Enchirid.* c. XVI, n. 62.

(4) « Introductio melioris spei, per quam proximamus ad Deum ».

d'autres termes, une préparation à la nouvelle et éternelle alliance. « Dans l'ancienne alliance était renfermée la nouvelle, et l'ancienne s'est manifestée dans la nouvelle », a dit S. Augustin (1). Il ajoute ailleurs : « Le Nouveau Testament était figuré dans l'Ancien ; celui-ci était la figure, celui-là est l'expression complète de la vérité » (2). Puisque l'ancienne loi tout entière était l'image de l'avenir et une préparation à Jésus-Christ, serait-il possible que les sacrifices, qui composent la partie la plus essentielle du culte, échappassent à ce caractère, n'eussent pas concouru à ce dessein ? La loi mosaïque n'était que l'ombre des biens futurs (HEB. x. 1) (3) ; ces biens sont les grâces que Jésus-Christ nous a acquises et qu'il a déposées entre les mains de l'Église. Les anciens sacrifices ne furent donc aussi que les symboles de la grande expiation du Golgotha.

IV. — Si nous recherchons quelle fut l'efficacité des sacrifices de l'Ancien Testament, nous trouvons que leur but principal était l'expiation. Ce caractère ressort très clairement des sacrifices sanglants d'animaux, les plus fréquents de tous, parce que, à cette époque, dominaient la conscience de la faute non pardonnée, le sentiment de la culpabilité et du châtement. Les victimes n'avaient pas, par elles-mêmes, la force de réconcilier l'homme à Dieu offensé et irrité et de le délivrer du lourd fardeau de ses crimes. D'après l'Apôtre, « le sang des taureaux et des boucs ne pouvait aucunement effacer le péché (HEB. x, 4.) » ; il les nomme des « éléments impuissants et défectueux (GAL. IV, 9) », « qui n'amènent point à la perfection ceux qui s'approchent de l'autel (HEB. x. 1) ». En d'autres termes, par eux l'homme ne peut acquérir ni le pardon, ni la purification et la sanctification de l'âme.

En quoi consistait donc réellement la force de ces sacrifices pour la justification ?

Ex opere operato, c'est-à-dire en vertu de leur énergie propre au moment de leur oblation, les sacrifices mosaïques ne produisaient que la pureté extérieure et légale (4) : ils faisaient que l'Israélite n'était plus impur devant la loi et pouvait prendre part au culte public. Ils proclamaient aussi

(1) « *In veteri testamento est occultatio novi, in novo testamento est manifestatio veteris* ». *De Cathech. rud.*, n. 8.

(2) *Enarrat. in ps.* LXXXIV, 4.

(3) « *Umbram habens lex futurorum bonorum* ».

(4) L'Apôtre la nomme *emundatio carnis* (HEB. IX, 13) ; les théologiens la désignent sous le nom de *expiatio et sanctitas legalis*.

la nécessité d'une expiation réelle et d'une purification intérieure, et dirigeaient la pensée vers la source unique de toute purification et de toute sainteté: le sacrifice à venir du Calvaire. Cérémonies imparfaites, ils étaient la figure anticipée et le gage du sacrifice parfait de Jésus Christ; ils étaient propres, de cette manière, à réveiller et à nourrir la piété des Israélites, à augmenter leur foi et leur espérance, à les porter au repentir et à la pénitence, et par ce moyen à leur obtenir la justification *ex opere operantis* (1).

L'ancienne alliance n'avait pas de sacrements qui justifiassent *ex opere operato* les âmes de ceux qui les recevaient dans de bonnes dispositions. La seule voie ouverte à la sanctification du pécheur était la contrition parfaite. Seules, l'espérance appuyée sur la foi, et la charité jointe au repentir avaient la faveur de puiser par avance dans cette source de grâces qui devait jaillir au pied de la croix.

Les anciens sacrifices étaient donc des symboles multiples et divers du sacrifice réel de Jésus Christ; ce sacrifice unique était préfiguré par ceux-là, plus nombreux, comme une pensée peut être exprimée de plusieurs manières pour pénétrer dans le cœur (2). Par eux, l'Israélite fixait les regards de sa foi dans l'avenir; plein de confiance, il saisissait le sacrifice de la Rédemption et s'en appliquait le fruit par avance. Il suffisait, pour cela, d'une aspiration au Messie, d'une connaissance obscure du sens supérieur caché dans le rite des sacrifices. Le peuple lui-même pouvait et devait acquérir l'intelligence de ce mystère; à plus forte raison ne peut-elle être refusée aux hommes privilégiés, initiés à une science plus élevée de l'œuvre de la Rédemption.

(1) « Poterat mens fidelium tempore legis per fidem conjungi Christo incarnato et passo, et ita ex fide Christi justificabantur; cujus fidei quædam protestatio erat hujusmodi cæremoniarum (sc. sacrificiorum) observatio, in quantum erant figura Christi. Et ideo pro peccatis offerebantur sacrificia quædam in veteri lege, non quia ipsa sacrificia a peccato emundarent, sed quia erant quædam protestationes fidei, quæ a peccato mundabant... Peccatum dimittebatur non vi sacrificiorum, sed ex fide et devotione offerentium ». S. THOM. 1. 2, q. 103, ad. 2.

(2) S. AUGUST, *de Civit Dei*, 1, X, c. xx. — Cfr S. AUGUST. *Enarrat. in ps.* xxxix, n. 12.

CHAPITRE DEUXIÈME

Du Sacrifice sanglant de la croix.

§ 5. — *Jésus Christ, chef et représentant de l'humanité.*

I. — Dans les sacrifices de l'ancienne loi, des créatures privées de raison étaient substituées à l'homme et offertes à Dieu à sa place. Une telle représentation était imparfaite, inefficace, et partant insuffisante. Le sang des animaux ne pouvait expier le péché et décharger le pécheur de ce lourd fardeau. Au contraire, selon la parole de l'Apôtre, il maintenait vivant dans les sacrificateurs le souvenir de leurs chutes non expiées encore (HEB. x, 3) il éveillait en même temps l'ardent désir de la victime promise, qui devait tenir près de Dieu, la place de l'homme d'une façon incomparablement plus parfaite et expier véritablement la faute. C'est l'Homme-Dieu, Jésus Christ, qui a offert ce sacrifice, lorsque, en sa qualité de chef de l'humanité, il a donné sa vie : il a satisfait ainsi à Dieu pour tous les péchés de tous les hommes, et cette satisfaction non seulement fut rigoureusement égale à l'offense et pleinement suffisante, elle fut surabondante.

II. — Jésus Christ a donc répondu pour nous, il nous a représentés devant Dieu, il a accompli tout ce que Dieu exigeait de nous pour nous pardonner et nous recevoir en grâce, et cela, il l'a fait en notre lieu et place. Les obligations qui pesaient sur nous et que nous étions hors d'état de remplir, il les a acceptées pour lui-même ; il a apaisé la justice divine. C'est à nous que devaient profiter les fruits de sa passion ; il voulait nous appliquer ses mérites et ses satisfactions, nous délivrer ainsi de nos fautes et nous combler de grâces.

Pour être à même de remplir cette mission et de nous suppléer devant la justice divine de la manière la plus parfaite, le Fils de Dieu a revêtu la nature humaine et a voulu descendre, comme homme, de la famille d'Adam, d'une manière surnaturelle, il est vrai, mais toutefois véritable. Selon la

chair, il est de notre race, il est un des nôtres, il est notre frère. En se constituant notre rançon (I TIM. II, 6), il n'a pas satisfait pour des étrangers, mais pour les siens, pour ses frères. « Admirable commerce ! s'écrie l'église : le créateur du genre humain prend un corps vivant et daigne naître d'une vierge : il paraît au milieu de nous comme un homme conçu d'une façon miraculeuse, et nous communique sa divinité ».

De plus, Jésus Christ est le chef surnaturel, spirituel, de la race humaine tout entière ; l'humanité est le corps mystique dont il est la tête et pour laquelle il a satisfait et mérité. Jésus Christ est le second Adam ; en cette qualité, il a réparé d'une manière surabondante ce que le premier Adam avait perdu. « Par le crime d'un seul homme, la damnation est venue sur tous les hommes ; de même, par la justice d'un seul, tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie » (Rom. v. 18). En d'autres termes, comme le péché d'Adam passe dans tous ceux qui descendent de lui, que Dieu avait fait le chef de la race humaine ; ainsi la justification et le mérite de Jésus Christ profite à tous, parce que Dieu l'a établi chef de l'humanité dans l'ordre de la grâce.

III. — Dans son sacrifice, Jésus Christ représentait tout le genre humain : cette consolante vérité est souvent répétée dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et c'est une doctrine fondamentale du christianisme.

Longtemps d'avance le prophète lit dans l'avenir et annonce ce caractère représentatif du sacrifice du Messie attendu (Is. LIII, 4-11). Il nomme le Christ *l'homme de douleurs* ; il dit de lui qu'*il a porté nos langueurs* et qu'*il s'est chargé de nos souffrances ; il a été blessé pour nos fautes et frappé pour nos prévarications ;* et tout cela, parce que *le Seigneur a placé sur lui les iniquités de nous tous* (1). Le Rédempteur s'est soumis volontairement et avec joie à ces tourments et à cette mort, afin de satisfaire pour nous. Aussi le prophète ajoute : « Il a été immolé parce qu'il l'a voulu ». Le fruit de cette expiation douloureuse, c'est que « nous avons été guéris par ses blessures ».

Ces paroles étaient présentes à la pensée du prince des apôtres, lorsqu'il sollicitait les chrétiens de supporter en silence et avec une résignation pleine d'allégresse les peines qui leur étaient infligées injustement ; il les engageait à le-

(1) « Hic peccata nostra portavit et pro nobis dolet ». Resp. Eccl.

ver leurs regards sur Jésus Christ innocent, qui a souffert avec patience, et de plus pour nos péchés. « Il a porté nos péchés dans son corps sur le bois de la croix, afin que, morts au péché, nous vivions à la justice » (I PET. II, 24). Jésus Christ (c'est la pensée de l'Apôtre), absolument innocent et immaculé, a pris sur lui nos fautes et nous en a déchargés, en subissant pour nous sur la croix la mort qui nous était due. La puissance expiatoire du sang de Jésus Christ doit nous fortifier et nous encourager à vivre dans la sainteté et la justice.

« Jésus Christ s'est fait malédiction pour nous, afin de nous racheter de la malédiction de la loi » (GAL. III, 13). L'Agneau de Dieu, pur et sans tache, a pris sur lui le poids de nos péchés pour nous en délivrer. Dieu nous témoigne sa charité pour nous, en ce que Jésus Christ est mort pour nous lorsque nous étions encore pécheurs » (ROM. V, 8). — « Nous avons connu l'amour de Dieu en ce qu'il a donné sa vie pour nous » (I JOAN. III, 16). — « Jésus Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour Celui qui est mort pour tous » (II COR. V, 15). Et vraiment, rien ne pourrait attester mieux l'excès de l'amour de Dieu, que de voir son Fils unique et éternel, le Roi de gloire, expier de la mort la plus cruelle pour nous arracher, nous, pécheurs misérables, à l'abîme du malheur et à la damnation éternelle.

IV. — C'est là « ce grand mystère d'amour, qui s'est fait voir dans la chair, a été justifié par l'Esprit, manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde et reçu dans la gloire » (I TIM. III, 16). Adorable mystère! ineffable clémence, miséricorde purement gratuite de Dieu, qui rayonnent du dessein et de l'œuvre admirable de la Rédemption! La justice divine réclamait une satisfaction infinie, et sa pitié nous a donné l'Homme-Dieu, qui a pris notre place et fourni cette satisfaction. « Dieu n'a pas épargné son propre Fils, il l'a livré pour nous : comment ne nous aurait-il pas tout donné avec lui » (ROM. VIII, 32)? Celui « dont la miséricorde est sans mesure et dont la bonté est un trésor inépuisable », nous a procuré lui-même la victime expiatoire et l'a agréée pour tenir lieu de nos propres satisfactions (1). Aussi

(1) « Quid misericordius intelligi valet, quam cum peccatori damnato æternis tormentis et unde se redimat non habenti Deus Pater dicit: Accipe Unigenitum meum et da pro te; et ipse Filius: Tolle me et redde pro te ». S. ANSELM. lib. *Cur Deus homo*, cap. I. x

nous écrierons-nous, avec l'Apôtre de la charité, dans les transports de notre reconnaissance : « Ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu ; c'est lui qui nous a aimés le premier et nous a envoyé son Fils, victime de propitiation pour nous » (I JOAN. IV, 10).

Notre gratitude sera plus vive et plus profonde encore, si nous considérons, ce qui est rigoureusement vrai, que ce qui a été fait pour tous, l'a été pour nous personnellement, comme si nous eussions été seuls à recevoir le bienfait. Sous l'empire de cette conviction, l'Apôtre s'écriait : « Je vis ; non, ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus Christ qui vit en moi. Si je vis maintenant dans la chair, c'est dans la foi du Fils de Dieu, qui *m'a* aimé et s'est livré pour *moi* » (GAL. II, 20) (1). Chacun peut dire de même : Jésus Christ *m'a* aimé ; il a sacrifié sa vie pour *moi*, pour *mes* péchés, par amour pour *moi*. Au Jardin des Oliviers et sur la croix, Jésus Christ avait chacun de nous devant les yeux et dans le cœur ; il a souffert, il est mort pour chacun de nous, comme si chacun eût été seul au monde. Cette pensée pourrait-elle ne pas enflammer notre cœur et ne pas nous déterminer à tous les sacrifices pour le service de Dieu ? « Quærens *me*, sedisti lassus ; — Redemisti crucem passus : — Tantus labor non sit casus » (*Dies iræ*).

§ 6. — *Le Sacerdoce suprême de Jésus Christ.*

Représentant de l'humanité tout entière, Jésus Christ a offert à la Majesté divine offensée une satisfaction plus que suffisante pour effacer le péché, cause de la division et de l'inimitié entre le ciel et la terre. Intermédiaire entre Dieu et l'homme (I. TIM. II, 5), il a rétabli la paix et accompli l'œuvre de la Rédemption. Et comment ? En donnant sur la croix sa vie comme victime de propitiation. La mort de Jésus Christ sur la croix est un sacrifice au sens le plus rigou-

(1) « Licet ego in carne vivam, non tamen secundum carnis inclinationes vivo, sed spiritualiter vivo in fide Christi, Filii Dei et veri Dei, qui dilexit me et tradidit semetipsum in mortem pro me. Dilexit me amore immenso et æterno, et in tempore obtulit se in sacrificium pro me, et licet omnes dilexerit sitque pro omnibus mortuus, dico tamen ipsum me dilexisse et pro me esse mortuum, quia adeo me dilexit tantamque ei debeo, quantum si me solum dilexisset et pro me solo passus esset ». ARIAS, *Thesaur. inexhaust.*, tom. I, tr. IV, cap. XVIII.

reux du mot; il fut une victime véritable, et sa mort un holocauste parfait. Il suit de là que Jésus Christ, dans sa vie mortelle, a été vraiment prêtre et a exercé les fonctions sacerdotales : car un véritable prêtre seul peut offrir un sacrifice proprement dit.

Un examen plus approfondi du sacerdoce de Jésus Christ nous préparera les voies à une intelligence plus complète du sacrifice de la croix.

I. — Jésus Christ est le grand prêtre de l'humanité. L'Apôtre, dans son Épître aux Hébreux (chap. iv-x), démontre avec de nombreux détails la vérité et la sublimité de ce sacerdoce. En quoi consistent l'essence du sacerdoce, la vocation et le devoir du prêtre? « Tout pontife est pris d'entre les hommes, et il est établi pour les hommes en ce qui regarde Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés » (HEB. v, 1).

Ainsi, en vertu de ses fonctions et de sa dignité, le prêtre est constitué le médiateur entre Dieu et le peuple : il est commis pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû et apaiser sa colère par l'offrande des sacrifices et la prière qui y est jointe : il est chargé en même temps de réconcilier l'homme à Dieu et de le sanctifier, en lui communiquant la grâce et les bénédictions célestes (1). La mission première et essentielle du prêtre est le sacrifice ; la qualité de la victime détermine la place, le rang et l'excellence du sacerdoce. Or Jésus Christ a offert un sacrifice d'une perfection et d'un mérite infinis ; en ce sacrifice, l'adoration, l'action de grâces, l'expiation et la supplication ont trouvé leur expression la plus complète ; et par lui il a rendu à Dieu tout honneur et toute gloire, il a procuré à l'homme le salut et toutes les grâces : il est donc le grand prêtre de l'humanité. Il n'est point un prêtre du même ordre que ceux qui, avant lui ou après lui, ont été revêtus du sacerdoce ; il est le prêtre le plus élevé et le plus accompli : il possède la puissance sacerdotale dans une étendue, dans une

(1) Toutes ces idées se trouvent, par l'étymologie, dans le mot *sacerdos* (*sacrum* ou *sacra dans*). De là, on entend, par cette expression, une personne consacrée à Dieu (*persona sacra*), qui, en vertu de son ordination, est apte et appelée à distribuer les choses saintes (*sacra dare ut « dispensator mysteriorum Dei »*) (I Cor. iv, 1. Le prêtre est *sacra dans*, en tant qu'il les offre à Dieu en première ligne, en accomplissant les actes du culte de latrie ; ensuite il est *sacra dans*, en tant qu'il les distribue aux hommes par l'administration des sacrements et des sacramentaux. — « *Sacerdos... quasi sacrum dans : sicut enim rex a regendo, ita sacerdos a sanctificando vocatus est : consecrat enim et sanctificat* ». S. ISID. HIST. *Etymol.* l. VIII, c. xii, n. 17. — Cfr S. AUG. *Enarrat* in ps. XLIV, n. 17.

plénitude qui ne peuvent être communiquées à aucune créature. Ce sacerdoce, à la fois divin et humain, est la source de tous les sacerdoce et de toutes les grâces qui furent accordées ou seront accordées aux hommes. Jésus Christ est le grand prêtre éternel, par qui sont sauvés tous ceux qui cherchent Dieu et le trouvent par lui; il est le grand prêtre pour tous les hommes et pour tous les temps. « A la vérité, il y eut des prêtres avant lui et il y en a après lui; mais ceux-là étaient destinés à préfigurer, par les victimes qu'ils immolaient, le grand sacrifice de Jésus Christ, et à conserver ainsi dans le monde la foi au Sauveur promis. Les prêtres de la nouvelle alliance n'agissent pas en leur propre nom à l'autel, mais au nom et en la personne de Jésus Christ. C'est lui qui exerce les fonctions sacerdotales par leur entremise et continue d'offrir à son Père son auguste sacrifice. Il est donc en réalité le grand prêtre du genre humain tout entier » (1).

II. — Le pouvoir sacerdotal vient de Dieu même. Personne ne peut exercer cet office, s'il n'a été choisi par Dieu et s'il n'en a reçu la charge de Lui. « Personne ne s'arroge cette dignité; celui-là seul la possède qui a été appelé par Dieu, comme Aaron » (HEB. v, 4). Évidemment, Jésus Christ est prêtre selon sa nature humaine et non comme Dieu; c'est par les actes de sa très sainte humanité seuls qu'il peut être notre intermédiaire et prêtre en même temps. « Jésus Christ ne s'est pas glorifié lui-même pour devenir grand prêtre » (HEB. v, 5); c'est Dieu qui l'a revêtu de cette dignité en y ajoutant un serment solennel: « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech » (Ps. cix, 4).

La vocation et l'élection de Jésus Christ au sacerdoce suprême se sont effectuées par le même décret éternel dans lequel la rédemption du monde par la croix a été décidée. Cette dignité lui a été conférée au premier moment de son incarnation. A l'instant où la nature humaine a été créée et unie hypostatiquement au Verbe éternel, l'Homme-Dieu, obéissant avec joie à la volonté de son Père céleste, a accepté la mission d'offrir sur la croix sa vie précieuse en holocauste pour le monde. Ainsi les sacrifices « que Dieu ne demande pas et qui ne lui plaisent pas », ont été remplacés d'une façon suréminente. Ce mystère est exprimé de la manière la plus saisissante dans les paroles du prophète citées et expliquées par S. Paul (Ps. xxxix, 7-9. — HEB. x, 5-7). Après

(1) KLEUTGEN, *Sermons*, I^{re} partie, p. 81-82.

avoir rappelé l'insuffisance et l'inefficacité des sacrifices de l'ancienne alliance, l'Apôtre continue : « A son entrée dans le monde (au moment de son incarnation), il (le Christ) dit : Vous n'avez voulu ni hostie ni oblation ; les victimes pour le péché ne vous plaisent pas. Mais vous m'avez donné un corps, et j'ai dit : Me voici ! Je viens, ainsi qu'il est écrit dans le livre de la loi, pour accomplir votre volonté ». Ces paroles sont comme la formule du vœu par lequel Jésus Christ s'engageait envers son Père céleste à « restaurer tout ce qui est au ciel et sur la terre » (EPI. I. 10) par le sacrifice du Calvaire. L'Apôtre ajoute : « Dans cette volonté nous avons été sanctifiés par le sacrifice du corps de Jésus Christ une fois pour toutes » (HEB. X. 10). En offrant une seule fois son sacrifice d'un prix infini, il nous a acquis toute grâce et toute sainteté : telle fut la récompense de la soumission de sa volonté humaine à la volonté divine, soumission qu'il poussa jusqu'à la mort de la croix.

III. — Jésus Christ était infiniment digne d'être orné de cette dignité éminente du souverain sacerdoce. Par sa position, le prêtre est médiateur entre Dieu et l'homme. C'est spécialement par le sacrifice qu'il doit honorer Dieu et réconcilier l'homme coupable à son Créateur. Il obtient aussi à l'homme l'amitié de Dieu et lui applique les fruits et les grâces du sacrifice (1). Pour exercer cet office d'une manière parfaite, le prêtre doit occuper une position intermédiaire : il faut qu'il soit uni à Dieu et à l'homme, pour représenter dignement et avec succès les intérêts de tous deux. Le prêtre est chargé des affaires de Dieu ; il doit apaiser sa colère et attirer sur la terre la bénédiction divine : il sera donc agréable aux yeux de Dieu par son innocence et sa sainteté. Il est établi pour les affaires de l'homme ; il a à veiller au salut des coupables, à prier, à travailler, à souffrir pour eux : il sera donc tiré du milieu des hommes, afin qu'il ait compassion des ignorants et des égarés, car lui-même est entouré de faiblesse (HEB. V. 1-2).

A ces deux points de vue, Jésus Christ unit parfaitement dans sa personne tout ce qui rend le prêtre agréable à Dieu et puissant auprès de lui, tout ce qui le rend miséricordieux et compatissant pour ses semblables.

1° Jésus Christ est infiniment saint, Dieu le Père a placé

(1) « Offert Deo bonus mediator preces et vota populorum : reportans illis a Deo benedictionem et gratiam ». S. BERNARD. *Tract. de morib. et offic. episcop.* c. III, n. 10. — Cf. S. THOM. 2. 2, q. 86, a. 2.

en lui toutes ses complaisances. « Il convenait qu'un tel prêtre, dit l'Apôtre, nous fût donné, saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux » (HEB. VII, 26). La plénitude de la divinité, des trésors incommensurables de grâce et de vérité, de vertu et de sagesse, de sainteté et de félicité, furent communiqués à l'âme de Jésus Christ, déjà dès le premier instant de sa création et de son union hypostatique avec le *Fils éternel du Père éternel*. Par la grâce de cette union hypostatique, l'humanité du Christ fut, dans un sens éminent, déifiée (*deificata*, θεωθεϊσθη), sanctifiée dans son essence et d'une manière infinie. En même temps, cette grâce d'union (*gratia unionis*) doit être regardée comme la racine et le centre de toutes les autres perfections et des privilèges surnaturels de la nature humaine de Jésus Christ : la grâce sanctifiante, les vertus infuses (1), les dons du Saint Esprit, le don des miracles, dans une plénitude immense, dans la mesure la plus riche et la plus élevée qui se puisse imaginer, furent l'apanage convenable, inamissible et incapable d'accroissement de l'âme de Jésus Christ, laquelle, par son union mystérieuse avec la divinité, obtenait déjà une dignité infinie. C'est sur tous ces privilèges : l'union hypostatique, la vision béatifique, la plénitude des grâces, qu'est fondée l'impeccabilité absolue du Sauveur. Son âme n'est pas seulement de fait libre de tout péché ; mais elle en fut, dès le début, tout à fait incapable ; elle fut inaccessible au souffle le plus léger, à l'ombre du péché (2). Ainsi Jésus Christ, aussi comme homme, est le Saint des saints (DAN. IX, 24). C'est de cette dignité, de cette sainteté *infinies* de notre grand prêtre Jésus Christ, que découle le mérite *infini* de toutes ses actions, de toutes ses souffrances, de tous ses mérites et de ses satisfactions sur la terre et pendant sa vie mortelle.

2° « Nous avons donc un grand prêtre, Jésus Christ le Fils de Dieu » (HEB. IV, 14), que sa sainteté et la plénitude de la grâce rendent infiniment agréable à Dieu. D'autre part, ce qui contribue beaucoup aussi à la perfection de son sacerdoce, c'est qu'il s'est volontairement abaissé jusqu'à prendre la

(1) A l'exception seulement des vertus qui supposent ou renferment une imperfection incompatible avec l'union hypostatique et la vision béatifique. Sur la controverse théologique, si et dans quelle mesure on peut attribuer à l'âme de Jésus Christ les vertus de foi, d'espérance et de pénitence, voir STENTRUP, S. J., *de Verbo incarnato*, p. I, *Christolog.*, thes. LXXXI.

(2) « Dives est qui nec hæreditario nec proprio unquam debito obnoxius, et ipse justus est et alios justificat Christus ». S. AUG. *in Joann.* tr. LXXXIV, n. 2.

forme d'un esclave, de l'homme déchû ; c'est qu'il s'est assujéti à tous les besoins de notre nature et s'est chargé de toutes nos infirmités. Non seulement ce dépouillement volontaire a concouru à l'expiation : Jésus Christ est encore notre modèle et notre consolation. Portant les regards sur l'Homme-Dieu, qui, au lieu de la joie qui lui revenait de droit, a supporté la croix (HEB. XII, 2), nous aurons la force de ne pas succomber sous le fardeau des peines de notre pèlerinage et de ne pas nous abandonner au désespoir dans l'épouvante et les angoisses de la mort (1).

Son corps délicat a souffert des frimas, du froid et de la chaleur ; son âme sainte a ressenti la peur, l'inquiétude, la tristesse, la douleur ; il a eu faim et soif, il a éprouvé la fatigue dans ses voyages, il a été obligé de fuir et de se cacher : « il a frémi dans son esprit et s'est troublé » (JOAN. XI, 33) ; il a pleuré avec nous, malheureux enfants d'Adam, dans cette vallée de larmes. Quel courage, quelle consolation ne retirons-nous pas de la vue de notre Rédempteur, acceptant, par miséricorde et condescendance pour nous, toutes les peines, tous les besoins, toutes les misères de notre vie mortelle ! C'est ce que nous fait observer l'Apôtre : « Jésus a voulu être semblable en tout à ses frères, afin de devenir auprès de Dieu un

(1) « Absque dubio congruum fuit, Christum assumere naturam nostram cum defectibus et pœnalitatibus, et hoc triplici ex causa, principaliter videlicet propter *pretium* nostræ salutis, propter *exemplum* virtutis et propter *fulcimentum* nostræ fragilitatis. — Propter *pretium* nostræ salutis, quia proposuerat nos redimere *non corruptibilibus auro vel argento, sed pretioso sanguine suo* (I PER. I, 18, 19), et animam suam ponere pro animabus nostris. Ad hoc autem non esset idoneus, nisi naturam deficientem et passibilem assumpsisset, et propterea defectus nostros et pœnalitates debuit in seipso habere. — Alia etiam ex causa congruum fuit hoc ipsum, videlicet propter *exemplum* virtutis, specialiter autem humilitatis, patientiæ et pietatis, quibus mediantibus pervenitur ad cœlum, et in quibus Christus voluit nos imitari ipsum, secundum illud : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (MARTH. XI, 29). — Tertia ratio est propter *fulcimentum* nostræ fragilitatis, ob quam natura rationalis habet in se difficultatem ad *credendum vera*, et irascibilis ad *sperandum ardua*, et concupiscibilis ad *amandum bona*. Et ideo voluit Christus non tantum nobis similari in natura, sed etiam in defectibus et pœnalitatibus, ut, manifestando in se veritatem humanæ nature, præberet fulcimentum nostræ rationali ad *credendum* ; ostendendo nihilominus immensitatem suæ misericordiæ per susceptionem nostræ miserie, præberet irascibili fulcimentum ad *sperandum* ; ostendendo magnitudinem suæ benevolentiæ, præberet concupiscibili incitamentum ad *se amandum*. — Et ideo licet incongruum videatur, hujusmodi defectus reperiri in Christo, si per se considerentur ; tamen si ad finem referentur, magna reperitur congruitatis condecencia ». S. BONAV. IV, dist. 15, a. 1, q. 1. — Cfr S. THOM. 3, q. 14, a. 1.

pontife fidèle et compatissant, qui effaçât les péchés du peuple. C'est dans les souffrances et les épreuves qu'il a subies, qu'il tire la puissance de nous soulager dans les nôtres » (HEB. 11, 17, 18). — « Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités : il a été tenté en tout comme nous, moins le péché. Approchons-nous donc avec confiance du trône de la grâce, pour obtenir miséricorde et trouver dans la grâce un secours opportun » (IB. IV, 15, 16).

Les privilèges et les avantages qui rendaient l'humanité de Jésus Christ chère à Dieu, non moins que les faiblesses et les imperfections qu'il voulut partager avec nous, ont également contribué à honorer Dieu le Père (JOAN. VIII, 49 ; XIV, 13) et à racheter le genre humain (1). Il est descendu à nous pour nous relever ; son anéantissement est notre élévation ; sa pauvreté, notre richesse ; ses souffrances sont nos joies ; ses blessures, notre salut ; sa mort est notre vie. Notre Seigneur n'est pas seulement grand, puissant, saint, et partant digne de toute louange : « pour nous, hommes, et pour notre salut », il s'est fait petit, pauvre ; et pour cela il est infiniment aimable. *Tanto mihi carior, quanto pro me vilior.* Oui, notre Sauveur est tel, que l'Église a raison de chanter, dans son ravissement et sa joie : *O felix culpa, quæ talem ac tantum meruit habere Redemptorem!* « Heureuse faute, qui nous a valu un si grand Rédempteur ! » En vérité « nous avons de justes motifs de nous féliciter du changement survenu dans notre condition : de notre abaissement terrestre nous avons été élevés aux splendeurs célestes, par l'ineffable miséricorde de Celui qui est descendu jusqu'à nous pour nous élever jusqu'à lui ; à tel point qu'il a accepté non seulement la situation de notre nature coupable, mais encore la réalité, et que la divinité impassible a voulu subir toute la misère de l'humanité mortelle » (2).

§ 7. — *La Mort de Jésus Christ sacrifice vrai et réel.*

Jésus Christ fut dans sa vie mortelle, il est encore aujourd'hui

(1) « Quoniam Deus est justus et beatus, impassibilis et immortalis, homo vero lapsus est peccator et miser, passibilis et mortalis ; necesse fuit, mediatorem Dei et hominum, ut posset hominem reducere ad Deum, cum Deo communicare in justitia et beatitudine, cum homine vero in passibilitate et mortalitate, ut sic habendo mortalitatem transeuntem et beatitudinem permanentem, hominem reduceret de presenti miseria ad vitam beatam ». S. BONAV. *Breviloq.*, p. IV, c. VIII.

(2) S. LÉON, *1^{er} Sermon sur la Résurrection du Sauveur.*

d'hui, « où il siège dans le ciel à la droite du trône de la Majesté » (HEB. VIII, 1), le véritable pontife de la race humaine. Il suit de là qu'il a dû offrir sur la terre un sacrifice réel et proprement dit : le sacrifice est, en effet, le devoir premier et essentiel du sacerdoce. « Tout prêtre est établi pour offrir des dons et des sacrifices : il faut donc qu'il ait quelque chose à offrir » (HEB. VIII, 3). Quel fut le sacrifice de Jésus Christ ? Il s'est offert lui-même à Dieu sur la croix, comme une victime sans tache (HEB. IX, 14). « Bon pasteur, il a donné sa vie pour ses brebis. C'est pour cela que le Père l'avait sanctifié et envoyé dans le monde » (JOAN. X, 36). Dans les desseins de Dieu, la rédemption de l'homme devait être accomplie par le sacrifice sanglant du Calvaire. Obéissant avec amour à la volonté de son Père, Jésus-Christ, quand son heure fut venue, immola son corps et répandit son sang sur l'autel de la croix pour la vie du monde ; il fut à la fois le sacrificateur et la victime (*ipse offerens, ipse et oblatio*) (1).

La mort de Jésus Christ sur la croix, l'offrande de son corps, l'effusion de son sang pour le genre humain, sont un véritable sacrifice, dans le sens le plus rigoureux du mot, et non seulement au sens figuré, comme, par exemple, sa vie sur la terre. Cette vie fut la préparation de sa mort, et on la désigne à juste titre comme un sacrifice, dans la signification impropre de ce terme : car, dans tous les mystères qui précèdent les souffrances et la mort de Jésus Christ, on trouve l'immolation de soi-même et l'amour du sacrifice (2).

I. — Un saint renoncement à lui-même forme le caractère spécial de la vie terrestre du Fils de Dieu. Elle fut un martyre continuel, une immolation constante, un holocauste d'amour pour Dieu et pour les hommes, pendant lequel s'élevait au ciel l'encens d'une prière fervente. Du premier moment de son entrée dans le monde à sa déposition dans le tombeau, ce fut un détachement, un crucifiement de tous les instants. Sur toute cette existence s'étend comme un voile de tristesse ; elle porte le sceau de la pénitence la plus austère et de l'expiation pour un monde léger, voluptueux et impie. Cette voie douloureuse s'ouvre à la crèche, pour finir à la

(1) S. AUG. *de Civit Dei*, I. X, c. xx.

(2) « Tota vita et conversatio Christi in carne mortali a primo instanti incarnationis usque ad instans sue expirationis in cruce fuit quasi una continua missa et celebratio, qua se indesinenter obtulit Patri pro nobis, voluntate promptissima et affectuosissima oravit pro nobis, et quidquid deliberata voluntate precatus est, impetravit. DION. CARTHUS *Element. theolog.*, propos. cxix.

croix : ces deux extrémités se touchent. Doux et aimable enfant dans la crèche, il est sur la croix sanglant et déchiré ; mais, dans les deux cas, c'est un agneau que l'on immole pour les péchés du monde. Le Calvaire projetait déjà son ombre lugubre sur la vie tranquille et cachée de Bethléem et de Nazareth. Toute la vie de Jésus fut « pauvre et souffrante » (Ps. LXVIII, 30). Les privations, les humiliations, les peines, furent les fidèles compagnes de son pèlerinage ; elles le reçurent à son entrée dans le monde, l'accompagnèrent en tous lieux, et montèrent avec lui sur la croix. Il méprisa tout ce que le monde aime et recherche : les joies, les richesses, la magnificence, les splendeurs de la terre ; il supporta la pauvreté, des épreuves et des contradictions sans nombre, telles que son amour sans mesure pouvait seules lui faire accepter. Étranger, n'ayant pas où reposer sa tête, il passa trente-trois années, couvert de notre vêtement de boue, sur cette terre maudite et féconde en ronces et en épines. Son corps pur et délicat, son âme noble et sainte, spécialement faite pour éprouver la douleur, ressentirent mille fois plus que nous ne pouvons le supposer tout ce que la souffrance a de dur et d'amer. Son enfance et son adolescence s'écoulèrent dans la retraite et l'oubli, dans le renoncement et le travail de la pénitence. Les trois années de sa vie publique, au milieu d'une race incrédule et perverse (MATTH. XVII, 16), furent pleines d'amertumes causées par l'ingratitude et les persécutions d'une grande partie de son peuple : ce qui lui fut d'autant plus pénible, qu'il n'était venu que pour chercher les égarés et les rendre heureux. Les Juifs obstinés le méconnuèrent, le calomnièrent, l'outragèrent ; et avant sa mort il put s'appliquer les paroles du prophète : « Vous m'avez haï sans cause » (JOAN. XV, 25. — Ps. LXVIII, 5) ; et dire à ses disciples : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï le premier » (JOAN. XV, 18).

De même, la vie mortelle du Sauveur fut comme un encens d'une agréable odeur « qui montait devant Dieu et se consumait sur l'autel élevé devant le trône céleste » (APOC. VIII, 34.). Une ardente piété, une pureté immaculée animèrent toujours son cœur divin. Les jours et les nuits, toutes les heures de sa vie pauvre, humiliée et douloureuse, furent consacrés à la prière la plus sublime, la plus puissante qui jamais ait pénétré les nues et soit parvenue au ciel.

Enfin, cette existence fut un holocauste d'une incomparable suavité par l'amour de Dieu et des hommes qui l'inspirait. Sa nourriture fut toujours de faire la volonté de son Père céleste

(JOAN. IV, 34). A la fin de sa carrière, il pouvait lui dire : « Je vous ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez imposée » (JOAN. XVII, 4). Le zèle pour la maison et la gloire de Dieu le dévorait, comme la lampe qui brûle sur l'autel (JOAN. II, 17). A ce foyer s'allumait la flamme vive de son ardeur pour la conversion et le salut des hommes.

Les actions et les souffrances qui remplissent les trente-trois années passées par Jésus Christ au milieu des hommes, eussent abondamment suffi pour sauver des milliers de mondes, pour amasser des mérites et des trésors de grâces sans mesure. Selon l'adorable conseil de Dieu, ce prix n'était pas encore assez grand pour nous racheter de la servitude du péché et nous reconquérir la liberté des enfants de Dieu. Pour cela il fallait le sang et la vie d'un Dieu. La justice divine exigeait cette rançon, et Jésus Christ, par pur amour, s'offrit à la payer pour nous. Cette immolation suprême devait être le couronnement et le complément de l'œuvre de notre rédemption.

La mort de Jésus Christ fut un sacrifice véritable et proprement dit : la parole de Dieu nous l'enseigne expressément, et tous les chrétiens l'ont toujours regardé comme un point de leur foi.

II. — Nous ne citerons que quelques-unes des preuves innombrables sur lesquelles s'appuie cette vérité.

1°. Les sacrifices de l'ancienne alliance, surtout les principaux et les plus nombreux, tels que ceux des animaux, avaient pour but premier de figurer et de faire pressentir, par la mort violente, le dévouement de Jésus Christ. Sans aucun doute, ces ombres imparfaites, gages de la mort de Jésus Christ, qui seule pouvait nous sauver, étaient de véritables sacrifices : se pourrait-il que la mort elle-même du Sauveur, ainsi annoncée, ne fût pas elle-même un sacrifice proprement dit ? La réalité ne saurait être moins parfaite que l'ombre et la figure. Le pape saint Léon exprime cette pensée en ces termes remarquables : « Les promesses contenues si longtemps dans les mystères figuratifs devaient s'accomplir par un acte manifeste et public ; il fallait que le véritable Agneau prit la place de celui qui en était le signe, et que, dans un sacrifice unique, les victimes diverses et multiples trouvassent leur réalisation. Tout ce que Dieu avait fixé par Moïse pour l'immolation de l'agneau pascal, était l'annonce prophétique du Sauveur et de sa mort cruelle. Les ombres céderont donc au corps, les symboles disparaîtront à l'apparition de la vérité, et pour cela les anciens rites s'évanouiront devant le nouveau mystère : le sacrifice se

transforme en un autre sacrifice, le sang est remplacé par le sang, la solennité légale reçoit son accomplissement dans sa transformation même » (1).

2° Le prophète, illuminé des clartés célestes, a dévoilé d'avance, en termes clairs et saisissants, les symboles mystérieux de tout l'ensemble des sacrifices antiques ; il les caractérise comme l'annonce de la passion et de la mort de Jésus Christ. Selon l'explication précise d'Isaïe (LIII, 4-12), la mort volontaire que le Sauveur devait subir pour nous, est un véritable sacrifice expiatoire. « Il s'est *immolé* parce qu'il l'a voulu ». Puis le prophète compare le Sauveur à une brebis conduite à la boucherie sans ouvrir la bouche, à un agneau qui se tait sous le ciseau qui le tond : touchante image de l'innocent condamné à une mort violente, subie avec soumission et en silence. Le fruit de ce sacrifice propitiatoire (*si posuerit pro peccato animam suam*) est une descendance éternelle de fils spirituels ; c'est la multitude innombrable des élus : car tous ceux dont le nom est inscrit dans le livre de vie ne peuvent être sauvés que par le sang de Jésus Christ, répandu pour eux (2).

3° Dans l'ancienne loi, l'agneau était une des victimes les plus usuelles. Rappelons-nous l'agneau pascal, le sacrifice quotidien du matin et du soir. L'agneau était la figure de Jésus Christ : aussi, dans la nouvelle loi, voyons-nous souvent le Sauveur célébré comme le véritable agneau sans tache et sans défaut, comme l'agneau de Dieu et notre agneau pascal. Dans l'Apocalypse, l'Homme-Dieu est, dans une foule de passages, désigné, comme par un nom propre, sous l'appellation d'agneau. Cette dénomination est caractéristique et signifie que sa mort fut un véritable sacrifice propitiatoire, en même temps qu'elle rappelle la patience, la douceur dont il a fait preuve dans sa passion. Le prince des apôtres fait ressortir cette pensée : « Le Seigneur n'a commis aucun péché, écrit-il ; aucune fausseté n'a été trouvée dans sa bouche ; outragé, il n'a pas répondu par d'autres outrages ; dans ses tourments, il ne s'est pas emporté en menaces ; il s'est abandonné à celui qui le condamnait injustement » (I PET. II, 22, 23). Saint Jean-Baptiste désigne Jésus Christ comme l'agneau

(1) VII^e Sermon sur la Passion de Notre Seigneur.

(2) « Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum. Oblatus est quia ipse voluit... Si posuerit pro peccato (*sacrificium pro peccato*) animam suam, videbit semen longævum » (Is. LIII, 6, 7, 12).

de Dieu qui efface les péchés du monde (JOAN. I, 29) (1). Saint Paul nous invite à la célébration de la Pâque spirituelle, puisque Jésus Christ, notre agneau pascal, a été immolé (I Cor. v, 7) (2). Pour exciter les chrétiens à une vie sainte, saint Pierre met devant leurs yeux le prix magnifique de leur rachat : « Passez dans une crainte salutaire les jours de votre pèlerinage, vous souvenant que vous n'avez pas été rachetés par un or ou un argent corruptibles, mais par le sang précieux de cet agneau sans tache et sans souillure, Jésus Christ » (I PER. I, 17-19). Exempt de tout péché, saint d'une sainteté sans pareille, Jésus Christ est l'agneau agréable à Dieu qui efface nos fautes et réconcilie le ciel à la terre. Appuyé sur cette doctrine des Écritures, saint Léon remarque que l'expiation de l'Agneau immolé et la plénitude de tous les mystères nous ont été communiquées. Il ajoute que « Jésus Christ s'est offert à son Père comme un véritable et nouveau sacrifice de propitiation ; il a été immolé, non dans le temple et dans l'enceinte des murs, mais en dehors, afin que tous les sacrifices figuratifs prissent fin, qu'une nouvelle hostie fût placée sur un nouvel autel, et que la croix de Jésus Christ ne fût pas l'autel du temple, mais l'autel du monde » (3).

4° Le Seigneur lui-même a déclaré qu'il était venu donner sa vie comme rançon d'un grand nombre, c'est-à-dire de tous (4). Or l'effusion de son sang et le don de sa vie comme notre représentant sont un véritable sacrifice. Quelques instants avant sa passion, dans sa prière vraiment sacerdotale, il désignait sa mort comme une sanctification, c'est-à-dire un abandon de sa personne à ses disciples, pour leur mériter une véritable sanctification, la justification intérieure : « Je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient sanctifiés dans la vérité » (JOAN. XVII, 19) (5).

« Jésus Christ, écrit saint Jean, est une victime de propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres,

(1) « Ecce agnus (ὁ ἀμνός, avec l'article, pour indiquer que c'est celui dont parle Isaïe au ch. LIII) Dei, ecce qui tollit (ὁ ἀρῶν, portant) peccatum mundi » (JOAN. I, 29).

(2) « Pascha nostrum (agnus paschalis) immolatus est (cruento sacrificio) Christus » (I Cor. v, 7)

(3) VIII^e Sermon sur la Passion de Notre Seigneur.

(4) « Dare animam suam redemptionem (ἀντίτρον, pretium redemptionis) pro multis » (id est, pro omnibus) (MATTH. XX, 28).

(5) « Pro eis ego sanctifico meipsum (id est, in sanctam hostiam me tibi offero et immolo in cruce), ut sint et ipsi sanctificati in veritate ».

mais pour ceux de tout le monde » (I JOAN. II, 2) (1). D'après saint Paul, « nous avons été justifiés par la rédemption en Jésus Christ, que Dieu a proposé comme victime expiatoire par la foi en son sang » (ROM. III, 25) (2). Pour détourner les fidèles du péché et les exciter à la pratique de toutes les vertus, le même apôtre leur représente l'amour si profond et si fort, si tendre et si généreux de Jésus Christ dans son sacrifice pour nous : « Soyez donc les imitateurs de Dieu comme ses enfants très chers, et marchez dans la charité, comme Jésus Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous comme une oblation et une victime d'une agréable odeur » (EPH. V, 2) (3).

Enfin, dans l'Épître aux Hébreux, le caractère représentatif et expiatoire de la mort de Jésus Christ est exprimé à plusieurs reprises dans les termes les plus clairs et les plus précis. L'Apôtre fait ressortir la grandeur et l'efficacité du sacrifice de la croix en le comparant aux sacrifices multiples et sans force de la loi ancienne. Pour détruire ces ombres impuissantes, Jésus Christ a offert « l'holocauste de son corps », dont la suave odeur est montée au ciel et en a fait descendre la grâce et le salut. « Le sang de Jésus Christ, qui s'est offert lui-même à Dieu par l'Esprit Saint comme une hostie immaculée, purifiera notre conscience de nos œuvres mortes (c'est-à-dire du péché), pour que nous servions le Dieu vivant » (HEB. IX, 14). — « Le Christ s'est offert une seule fois pour les péchés du peuple » (IB. VII, 27). — « Une seule fois, vers la fin des siècles, il est apparu pour la destruction du péché par son sacrifice » (*per hostiam suam*). — « Il s'est sacrifié une seule fois pour effacer les péchés de tous » (IB. IX, 26, 28).

III. — Comment faut-il entendre que la mort de Jésus Christ est un véritable sacrifice ? Renferme-t-elle les éléments nécessaires à la notion du sacrifice proprement dit ? — Sur l'autel de

(1) « Ipse est propitiatio (ἱλασμός, *sacrificium expiationis*) pro peccatis nostris ; non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi ».

(2) « Quem proposuit Deus propitiationem (ἱλαστήριον, *victima propitians et placans Deum hominibus*) per fidem in sanguine ipsius (id est, *per fidem qua credimus ipsum passum et mortuum, itaque factum esse propitiationem pro peccatis nostris*) ».

(3) « Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem (προσφορὰν, *nomen sacrificii genericum*) et hostiam (θύσιαν, *nomen sacrificii cruenti*) Deo in odorem suavitatis (id est, *odorem suavissimum et gratissimum*). — Christus obtulit sacrificium suavitatis summæ pro perfecta Dei placatione ». S. BONAV. *Brevil.*, p. IV, c. IX.

la croix, Jésus Christ, le grand prêtre, le représentant du genre humain, a souffert la mort la plus cruelle, pour glorifier et apaiser d'une manière adéquate la Majesté divine et pour acquérir à l'homme le pardon et la grâce.

1° Le sacrificeur, sur la croix, était Jésus Christ, Dieu et homme et prêtre suprême. Le prêtre était donc une personne divine; mais il ne pouvait accomplir ce sacrifice que par le moyen de sa nature humaine, par les actes de l'amour et de la soumission dont son âme très sainte était pénétrée. Cette action fut d'une valeur et d'un mérite infinis, parce qu'elle fut faite par une personne infinie.

2° La victime immolée sur la croix fut encore le Fils de Dieu, selon sa nature humaine; en d'autres termes, ce fut la nature humaine hypostatiquement unie à la nature divine et élevée par cette union à une dignité infinie. Jésus Christ fut donc à la fois le prêtre et la victime de son sacrifice, en offrant sur la croix sa vie, son corps et son sang. Selon saint Pierre, « l'Auteur de la vie a été mis à mort » (ACT. III, 15). D'après saint Jean, « Dieu a donné sa vie pour nous » (I JOAN. III, 16). Au dire de saint Paul, « le Seigneur de gloire a été crucifié par les Juifs » (I COR. II, 8), et « Dieu a acquis l'Église avec son sang » (ACT. XX, 28) (1).

Dans le sacrifice du Calvaire, l'Homme-Dieu (2) immole et est immolé en même temps, selon sa nature humaine: il est prêtre, parce qu'il agit librement et donne volontairement sa vie; il est victime, en ce qu'il subit la mort pour la gloire de Dieu (3).

(1) « Absque dubio concedendum est, *Filium Dei pro nobis fuisse mortuum, et hoc quidem sibi vere attribuitur non secundum naturam divinam, sed secundum humanam...* Et hoc in nullo derogat divine dignitati et multum consonat pietati. Nullum enim verbum majoris dignationis resonare potest in auribus cordis nostri, quam quod unigenitus Dei Filius mortuus fuerit pro nobis debitoribus mortis. Et ideo non tantum est hoc credendum et asserendum tanquam verum, sed etiam *frequentissime recolendum*... S. BONAV. III, dist. 21, a. 2, q. 3.

(2) Le Fils de Dieu seul, et non pas le Père ni le Saint-Esprit, est prêtre et victime, parce que seul il a revêtu la nature humaine, qui l'a mis en état de sacrifier et d'être sacrifié. Selon la nature divine, par laquelle il est un avec le Père et le Saint Esprit, il accueille le sacrifice offert à la Trinité tout entière.

(3) « Nihil mundum (Christus) invenit in hominibus, quod offerret pro hominibus: seipsum obtulit mundam victimam. Felix victima, vera victima, hostia immaculata! Non ergo hoc obtulit, quod nos illi dedimus; imo hoc obtulit quod a nobis accepit, et mundum obtulit. Carnem enim a nobis accepit, hanc obtulit. Sed unde illam accepit? De utero Virginis Mariæ, ut mundam offerret pro immundis. Ipse rex, ipse sacerdos: in eo lætemur ».

3^o L'acte du sacrifice est le privilège du prêtre : il doit donc avoir été accompli par le Sauveur lui-même sur le Golgotha. En quoi consiste cet acte ? C'en est pas, évidemment, dans le meurtre physique accompli par les ennemis et les bourreaux de Jésus Christ, mais dans l'acceptation volontaire de la mort sanglante de la part du prêtre Dieu et homme. *La troupe des scélérats* (Ps. XXI, 17), la soldatesque grossière et barbare qui, semblable à des animaux féroces, garrotta et déchira le Sauveur, le mit à mort dans les supplices les plus ignominieux ; elle l'a tué, elle ne l'a nullement sacrifié ; loin de faire une action agréable à Dieu, ces monstres ont commis le plus horrible des attentats, le déicide. « Le Seigneur a souffert ce que son dessein avait volontairement choisi : il a permis aux mains des impies de s'acharner contre sa personne ; il s'est servi d'eux pour son but, pendant qu'ils se rendaient coupables de leur forfait » (1). L'acte du sacrifice fut ainsi réalisé en ce que Jésus Christ, sans y être contraint, mais par son propre choix et dans l'intention de remplir la fonction de son sacerdoce, a répandu son sang et subi la mort pour expier la faute de l'homme envers la Majesté divine. Cette mort ne pouvait être un véritable sacrifice, qu'autant qu'elle serait pleinement volontaire, qu'elle dépendrait de sa volonté humaine et se rapporterait à la gloire de Dieu. Que la chose se soit passée ainsi, nous en avons les saints Livres pour garants : « Le Christ a été immolé parce qu'il l'a voulu » (Is. LIII, 7). Le consentement du Sauveur ressort de la faculté qu'il laissa à ses bourreaux de le torturer, tandis qu'un acte de sa volonté humaine eût suffi à les en empêcher. Sans cette permission de sa part, toute la puissance du monde et toute la fureur de l'enfer n'eussent pu lui causer le moindre mal. Par le même choix volontaire, le Sauveur, lorsque son heure fut venue, s'abandonna à ses meurtriers et monta sur l'autel de la croix : car sa seule parole : « C'est moi » (JOAN. XVIII, 6) renversa à terre l'escouade de soldats et leur enleva toute force. « Sur sa demande, son Père eût envoyé plus de douze légions d'anges pour le défendre » (MATTH. XXVI, 53). « Le Fils du Dieu vivant » ne voulut pas repousser la violence qui lui était faite ; il s'avança vers le lieu de son supplice par élection et par amour.

S. AUG. *Enar. in ps.* CXLIX, n. 6 — « Formam servi obtulit (Christus), in hac oblatas est : quia secundum hanc mediator est, in hac sacerdos, in hac sacrificium est ». S. AUG. *de Civit. Dei*, l. X, c. VI.

(1) S. LÉON, XI^e *Sermon sur la Passion de Notre Seigneur*.

La souffrance et la mort devaient forcément être la conséquence naturelle de ses tortures indicibles; mais cette suite naturelle de sa passion elle-même, il aurait pu, par sa puissance, ne point s'y assujettir. Il ne le voulut pas; au contraire, il se résolut à vider jusqu'à la lie le calice d'amertume et à goûter la mort dans toute son âpreté. D'une voix haute et forte, il remit son esprit entre les mains de son Père (LUC. XXIII, 46); il inclina la tête et mourut, « parce qu'il le voulut, quand il le voulut, comme il le voulut » (1). Pourquoi ce cri puissant? Pour faire éclater sa majesté et son pouvoir sur la mort et sur la vie: pour montrer qu'il possédait la force de détourner la mort et de retenir la vie; pour prouver qu'il ne mourait point par faiblesse, mais par sa puissance (2). L'impression faite sur les spectateurs fut telle, en effet, que le centurion païen s'écria: « Vraiment cet homme était le Fils de Dieu » (MARC., XV, 39). Ainsi se réalisa sur le Calvaire la parole prophétique du Sauveur: « Je donne ma vie pour mes brebis... Personne ne me l'enlève, je la livre de moi-même; j'ai le pouvoir de la déposer et de la reprendre » (JOAN. X, 15, 18) (3).

L'exercice des fonctions sacerdotales de Notre Seigneur et son sacrifice eurent pour premier théâtre l'esprit et le cœur de l'Homme-Dieu. Mais ils ne restèrent pas cachés dans l'intime secret de ses sentiments: ils parurent au grand jour par l'effusion de son sang, qu'il aurait pu et ne voulut pas empêcher.

4^o Le but et le fruit de ce sacrifice sanglant furent la rédemption du monde et le rétablissement de l'ordre surnaturel parmi les hommes. « Quel fut, en effet, et quel est encore le résultat de la mort de Jésus Christ sur la croix, si ce n'est la destruction de l'inimitié qui nous séparait de Dieu, notre réconciliation avec lui et la conclusion d'une paix véritable » ? (4). Pour parvenir à cette fin, le Seigneur n'a pas offert un don de peu d'importance, mais son humanité, qui possède une valeur incomparablement plus grande que toutes les créatures,

(1) « Quia voluit, quando voluit, quomodo voluit ». S. AUGUST. *de Trinit.*, l. IV, n. 16.

(2) « Non infirmitate, sed potestate mortuus est. » S. AUGUST. *de Nat. et Grat.*, n. 26.

(3) « Quia anima Christi non repulit a proprio corpore nocumentum illatum, sed voluit, quod natura corporalis illi nocumento succumberet, dicitur suam animam posuisse vel voluntarie mortuus esse ». S. THOM. 3, q. 47, n. 1.

(4) S. LÉON, XI^e *Sermon sur la Passion de Notre Seigneur.*

à cause de son union avec la divinité. Cette adorable humanité fut broyée dans sa faiblesse (Is. LIII, 10), pour reconnaître et honorer la majesté inviolable du Très-Haut et apaiser sa colère et sa justice. C'est nous qui profitons de cette expiation subie à notre place : nos péchés nous sont pardonnés, notre peine est remise, la grâce nous est accordée. La grandeur et la sainteté de Dieu ne pouvaient être reconnues avec un éclat plus terrible que par cet insondable abaissement. L'adoration rendue à la divine Majesté fut d'un prix infini, la satisfaction fournie à sa justice fut d'une perfection sans bornes, les mérites acquis pour les hommes furent d'une richesse inépuisable. « Quel sacrifice fut jamais plus saint, s'écrie à juste titre saint Léon, que l'immolation, par le véritable Pontife, de son corps sur l'autel de la croix » (1) ?

En résumé, dans ce sacrifice, le prêtre est d'une dignité infinie; la victime, d'un prix infini, et l'action du sacrifice, d'une valeur infinie : c'est donc le sacrifice absolument parfait, auquel tous les autres se rapportent et duquel ils tirent leur signification et leur efficacité (2).

IV. — Dans la cérémonie saisissante de l'adoration de la croix, le Vendredi saint, l'Église adresse à trois reprises ces paroles à tous les fidèles : *Ecce lignum crucis, in quo salus mundi pependit : venite, adoremus*. — « Voici le bois de la croix sur lequel le salut du monde a été attaché : venez, adorons-le ». Obéissons à cette invitation; arrêtons-nous encore, dans un saint effroi et avec les sentiments de l'adoration la plus profonde, au pied de la croix dressée sur le Calvaire, « la montagne de la myrrhe et la colline de l'encens » (CANT. IV, 6). La passion du prêtre suprême est accompagnée d'une prière continuelle : le lieu du crucifiement est donc appelé à bon droit la *montagne de la myrrhe*, c'est-à-dire le mont où Jésus Christ goûta la myrrhe des douleurs les plus cuisantes de l'âme et du corps. C'est aussi la colline de l'encens : car la prière, comme un encens d'une suave odeur, et les actes expiatoires de l'amour le plus tendre s'y élevèrent sans relâche du cœur divin de Jésus vers le ciel.

(1) S. LÉON, XIII^e *Sermon sur la Passion de Notre Seigneur*.

(2) « Consideremus hujus sacrificii latitudinem, quæ universum in suis complectitur primitiis, et universo profuit mundo; ejus longitudinem, quum jam adumbratum fuerit in Abelis oblatione, qua de causa Christus Agnus occisus ab origine mundi (ApoC. XIII, 8) dicitur, et idem commemorandum sit usque ad sæculi consummationem; ejus altitudinem, sua enim virtute penetravit cœlos eosque nobis iterum aperuit; profunditatem effectuum, nam animæ maculas radicibus delet et vel ex infernis animas justo-

Placez-vous en esprit sur le Calvaire, tournez vos regards vers la victime sanglante, et considérez s'il est une douleur semblable à la sienne. Pendant près de dix-huit heures, depuis le moment où il fut saisi jusqu'à l'instant de sa mort, l'Homme-Dieu fut plongé dans un océan d'amères souffrances. Et combien la délicatesse et la noblesse de son corps, la pureté et l'exquise sensibilité de son âme ne les rendirent-elles pas plus vives et plus poignantes ! Les privilèges de la sainte humanité du Sauveur ne servirent qu'à augmenter en lui le sentiment de la honte et de la peine, et à lui en faire ressentir toute l'amertume (1).

Trainé sans pitié à la boucherie, le divin Agneau arrosa de son sang toutes les stations de sa voie douloureuse. Son âme fut rassasiée d'angoisses, d'opprobres et de tortures ; tous ses os se sont déplacés ; son cœur était comme la cire qui se fond (Ps. xxi, 15) ; son corps fut frappé et déchiré, honteusement dépouillé et revêtu d'un manteau insultant ; son visage fut souillé de crachats, sa tête percée d'épines, et ses pieds traversés par des clous.

Ainsi s'accomplit la parole du prophète : « Des pieds au sommet de la tête, rien n'est sain en lui ; ce n'est que blessure, contusion et plaie enflammée, qui n'a point été bandée, à laquelle on n'a point appliqué de remède, et qu'on n'a point adoucie avec de l'huile » (Is. i, 6). Lui, le plus beau des enfants des hommes, sur les lèvres duquel régnaient la grâce et la majesté, comblé des bénédictions divines et oint de l'huile d'allégresse, sur le Calvaire il est l'homme des douleurs, semblable au rejeton qui sort d'une terre desséchée, sans forme et sans beauté, un ver de terre et non pas un

rum ibi degentium eripuit : aut etiam ratione SS. Cordis Jesu. in quo radicatur. Huic enim Cordi adscribi debet : a) tantum pietatis consilium, quo nos dilexit usque in finem non solum suæ vitæ, sed etiam usque ad supremam caritatis mensuram : nam majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis (JOAN. xv, 13). Ex illo Corde b) tanquam e fonte manavit sanguis ille pretiosus pro mundi vita ; c) ex amore illius Cordis speciale derivatur pretium hujus sacrificii, quia cum tanto oblatum est amore, ut plus contulerit ad mortem, quam carnifices : nisi enim ille permisisset, nihil hi potuissent. Quare Christus (JOAN. xiv, 31) ait : *Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem... surgite, eamus hinc*. Quocirca sacrificium crucis verum est holocaustum, cujus ignis erat intensissimus SS. Cordis amor ». HURTER, *Theol. dogm. Comp.*, tom. II, p. 419, edit. 2.

(1) « Pœnam amarissimam pro nostris peccatis in cruce sustinuit, in proprio corpore immaculatissimo, tenerrime ac nobilissime complexionato, ideoque maxime perceptivo doloris et summe passivo ». DION. CARTHUS. *Enarrat. in I Pet.* II, 24.

homme, le jouet du passant et le rebut du peuple, rendu méconnaissable, frappé et broyé de Dieu (Ps. XXI, XLIV. — Is. LIII). Dans cet écrasement, dans cette misère sans nom, dans le tourment de ses blessures cuisantes, dans cette soif dévorante, cet innocent agneau reste trois heures suspendu au gibet, dans l'horreur d'une lente agonie. La flamme du sacrifice où se consume la victime sainte et ce feu même qu'il a apporté du ciel, c'est l'amour de Dieu et du prochain : il se développe en vives flammes autour de sa tête couronnée d'épines ; il entoure son corps flagellé ; il sort avec impétuosité des ouvertures de ses mains, de ses pieds et de son côté. Émue, attendrie jusque dans ses plus intimes profondeurs à la vue de cette plénitude de douleurs, l'Église s'adresse à l'arbre de la Croix :

« Incline tes branches, arbre élevé, adoucis ton bois si dur, amollis ta rigidité naturelle : que tes rameaux attendris soutiennent le Roi des rois ».

Considère, âme chrétienne, les souffrances endurées par ton Sauveur, par cet agneau étendu sur l'autel de son sacrifice. « Vois-le languissant et abreuvé de fiel dans sa soif ; les épines, les clous, la lance, percent ce corps sacré ; l'eau et le sang coulent de la même blessure, bain précieux qui lave tous les mondes ».

Saint Ignace t'apprend à demander à Dieu « la souffrance avec Jésus abreuvé de souffrances, l'anéantissement avec Jésus anéanti, des larmes et des peines pour les tourments que Jésus a endurés pour toi ». Quel objet pourrait mieux attendrir ton âme endurcie et la porter à l'amour et à la reconnaissance, à un repentir durable de tes péchés, que la vue de cette croix élevée sur le Calvaire ! Là notre Sauveur nous témoigne, à nous pauvres créatures égarées, un amour qu'aucune torture n'effraye, qui ne connaît ni mesure ni limite... La croix du Sauveur mourant est-elle autre chose que le livre ouvert de nos fautes ? Le Christ n'est-il pas celui qui ne commit jamais le péché, mais qui selon l'expression de l'Apôtre, a été fait *péché* pour nous (II COR. v, 21) ? Oui, quand je déroule ce livre, j'y lis tous mes crimes : à la vue des mains percées, je reconnais mes mauvaises actions ; les pieds traversés par des clous me rappellent les mauvaises voies que j'ai parcourues ; ce corps entier qui n'est plus qu'une plaie, me reproche ma mollesse, ma sensualité ; cette tête couronnée d'épines est le miroir effrayant de ma vanité, de mon ambition coupable ; et ce cœur ouvert par la lance, ah ! il découvre devant moi ma froideur, mon infidélité envers Dieu, ma du-

reté, mes impatiences, mon refus de pardonner les injures » (1). Ce sont nos douleurs que Jésus souffre sur la croix ; et les hommes ne répondent à tant d'amour que par une tiédeur, une insensibilité, une ingratitude et des outrages de toute nature. Cette conduite afflige son divin cœur mille fois plus que toutes les peines de la Passion (2). Que ces considérations nous pressent de réparer nos offenses envers la tendresse méprisée de notre Sauveur ; méditons avec reconnaissance sur l'immensité de ses souffrances, honorons-les. Son Cœur en recevra une inexprimable consolation.

Mais pourquoi Jésus Christ s'est-il condamné à cet excès de peines, d'humiliations, d'abandon et de tourments (3) ? Cela n'était point nécessaire pour notre rédemption. La plus légère douleur, une prière, un pas, une larme, un soupir du Sauveur, eussent suffi : car la dignité incomparable de sa personne donnait à tous ses actes et à toutes ses souffrances un mérite infini. C'est ce qui inspirait à saint Thomas ce cantique :

« Doux pélican, Seigneur Jésus, purifiez-moi par votre sang ; ce sang précieux dont une seule goutte eût sauvé le monde entier de tous ses crimes ».

Mais il a daigné prodiguer ce sang divin, le répandre comme à torrents dans les sept mystères adorables de la circoncision, de l'agonie, de la flagellation, du couronnement d'épines, du portement de la croix, du crucifiement et de la blessure de

(1) MOLITOR, *Parabole des vierges sages et des vierges folles*, p. 97.

(2) Homo, vide quid pro te patior ;
Ad te clamo, qui pro te morior !
Vide penas quibus afficio ;
Vide clavos quibus confodio.
Cum sit tantus dolor exterior,
Interior tamen planctus est gravior,
Tam ingratum dum te experior.

(3) « Uterque dolor (scil. sensibilis et interior) in Christo fuit maximus inter dolores presentis vite ». S. THOMAS, 3. q. 46, a. 6. — « Dicendum quod *dolor passionis* Christi inter ceteros dolores et passiones fuit *acerbissimus* et *acutissimus*. Et hoc patet, si illa considerentur, quæ doloris passionem acerbiorum reddunt. Hoc autem sunt tria : videlicet *causa passionis*, et *modus patiendi*, et *conditio patientis*. Si consideretur *causa* ob quam Christus passus est, fuit in eo doloris afflictio magna : non enim patiebatur pro culpa propria, imo pro aliena : non pro amicis tantum, sed etiam pro inimicis, et etiam pro his quos videbat ingratos. Si autem consideretur *modus patiendi*, fuit in eo passio doloris acerbior, tum propter generalitatem, quia in omnibus membris affligebatur : tum etiam propter continuitatem, quia suspendium ejus continuebatur, et clavi adeo affligebant dependentem, sicut afflixerant, quando manus ejus et pedes confodiebantur, in quibus maxima erat afflictio propter nervos et musculos ibidem concurrentes, in quibus præcipue viget sensus. Si autem consideretur *qualitas*

son cœur sacré (1). Son amour pour Dieu et les hommes l'a porté à ce sacrifice douloureux : car, comment la divine Majesté aurait-elle pu être glorifiée d'une manière plus éclatante, et le salut de l'homme opéré plus sûrement que par l'immolation si amère et si douloureuse que le Fils unique de Dieu accomplit sur la croix? Le grand mystère de Dieu et du Christ (1 COR. II, 7; — EPH. III, 4), l'œuvre de notre rédemption devait être pour nous, à tous les points de vue, le mystère de la puissance, de la sagesse et de l'amour de Dieu; et, en réalité, il est si profond et si magnifique, que même les chœurs célestes désirent le contempler (I PET. I, 12). Oui, durant tous les siècles de l'éternité, il ne cessera d'être pour les anges et les hommes un objet inépuisable de contemplation et d'adoration; cette vue les plongera dans une extase mêlée de respect et d'une admiration sans fin. Dans son allégresse, l'Église s'écrie, à l'office du Samedi saint : *O mira circa nos tuæ pietatis dignatio! o inestimabilis dilectio caritatis! ut servum redimeres, Filium tradidisti!* — « Merveilleuse condescendance de votre miséricorde pour nous! inestimable tendresse de votre charité! pour racheter un esclave, vous avez livré votre Fils »!

« Éternelle Sagesse, écrit le bienheureux Henri Suso, je le vois : quiconque ambitionne la grande récompense et le salut éternel, la haute science et la profonde sagesse; quiconque veut demeurer ferme dans la joie et dans la peine, être en sûreté contre tous les maux et recevoir une participation de

sive *conditio patientis*, maxima erat afflictio propter maximam complexionis æqualitatem et propter sensus vivacitatem. Unde quia nullus potuit ei æquari nec in æqualitate complexionis, nec in vivacitate sensus, dolor illius omnium dolorum fuit acutissimus. Et ideo rationes, quæ hoc ostendunt concedamus, et ei gratias quantas possumus et supra quam possumus, referamus, si quomodo donetur nobis, ut tam graviter patienti compatiamur ». S. BONAVENT. III, dist. 16, a. 1, q. 2. — Cfr S. THOM., 3, q. 46, a. 6.

(1) « Christus pro nobis sanguinem suum fudit piissime, plenissime et acerbissime. — *Piissime* fudit, si consideretur causa : nam causa effusionis sui sanguinis fuit piissima, quia ipsum fudit ex charitate ferventissima, ex qua voluntarie pro nobis pati voluit... — *Plenissime* fudit, si consideretur mensura : quia totum sanguinem effudit, ita ut unica gutta in eo non remaneret... — *Acerbissime* fudit, si consideretur natura : nam quanto natura et complexio est nobilior et delicatior, tanto est suæ læsionis perceptibilior, et per consequens pœna et ejus sensibilitas est acerbior : sed constat, quod complexio corporis Christi fuit nobilissima et delicatissima, quia Spiritus sancti artificio de Virginis sanguine formata, et ergo sui sanguinis effusio et pœnarum illatio fuit acerbissima; et ideo dicit : Attendite (sc. mentaliter) et videte (sensibiliter), si est dolor similis, sicut dolor meus, — quasi diceret : Non ». LUDOLPH. DE SAX. *Vit. Jesu Christi*, II p., c. LXIV, n. 16.

votre douloureuse passion et de sa douceur sans égale, celui-là, ô Jésus crucifié, doit vous porter en tout temps devant les yeux de son esprit et s'y regarder lui-même comme dans un miroir pour y conformer sa vie. Ah! très doux Seigneur, par l'amour et par la peine, détachez-moi de ce monde et mettez-moi à vous sur votre croix, afin que mon âme jouisse de vous dans vos plus sublimes clartés *.

§ 8. — *Fruits du sacrifice de la croix.*

Dans l'hymne de la Passion, l'Église s'adresse à la Croix; elle la nomme un arbre magnifiquement orné, entouré de lumière, d'une noblesse unique, choisi entre tous les autres; aucune forêt n'en produit un qui puisse lui être comparé pour le feuillage, les fleurs et les rameaux. Cet arbre fut arrosé du sang de l'Agneau: aussi ses rameaux portent-ils des fleurs de grâce et des fruits de vie; ses feuilles, qui ne se dessèchent ni ne tombent, servent au salut des peuples (1).

Considérons plus attentivement les fruits bénis de cet arbre qui « a été jugé digne de toucher ces membres sacrés et de porter la rançon du monde ».

1. Puisque les magnificences de la Rédemption sont, pour les anges, un spectacle aussi attachant qu'inépuisable, nous avons le droit d'en conclure que les fruits en sont infiniment abondants et précieux. *Ecce lignum crucis!* Considérez la croix: quel sacrifice y est offert? quel corps y est suspendu? quel sang y est versé? quelle vie y a été immolée? C'est le corps, le sang, la vie de l'Homme-Dieu: c'est le sacrifice le plus auguste que l'on puisse imaginer, offert par le grand prêtre infini, Jésus Christ, avec le dévouement le plus parfait, de la manière la plus accomplie, pour le salut de l'univers entier. Quels trésors inappréciables de grâces ne nous auront donc pas été acquis par un prix si grand et si élevé? En réalité, le sang de Jésus Christ ne nous a pas seulement procuré le pardon de la faute et de la peine, mais une abondance, un excès de grâces (EPH. I, 8, 10); il ne nous a pas seulement arrachés à la puissance des ténèbres, il nous a encore transportés dans le royaume du Fils de son amour et rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière (COL. I, 12, 13). Par Jésus Christ, nous possédons l'abondance de la grâce et des dons: car là où le péché abondait, la grâce a surabondé (ROM. v, 20). C'est ce qui fait dire à S. Léon: « La grâce

(1) « Folia ligni ad sanitatem gentium ». APOC. XXII, 2.

ineffable de Jésus Christ nous a plus obtenu que nous n'avions perdu par l'envie du démon. Son odieuse inimitié nous a fait exclure du bonheur du paradis terrestre ; le Fils de Dieu a pris notre nature et l'a fait asseoir à la droite de son Père » (1). De la poussière où nous gisions, de la profondeur de notre misère, Jésus Christ nous a placés à côté des anges ; il nous a élevés à une hauteur, à une gloire que jamais le cœur de l'homme n'eût pu pressentir ni ambitionner. Ainsi Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de l'extrême amour dont il nous a aimés (*propter nimiam caritatem suam, qua dilexit nos*), lorsque nous étions morts par le péché, nous a vivifiés dans Jésus Christ, il nous a ressuscités avec lui, il nous a élevés aux trônes du ciel, afin de manifester à tous les temps les immenses richesses de sa grâce (*abundantes divitias gratiæ suæ*) » (EPH. II, 4-7).

Mais quel est l'affreux abîme de misère et de dénuement d'où nous avons été tirés par la croix ? quels sont ces dons célestes dont Dieu nous a enrichis dans le Christ, selon les richesses de sa grâce, qui a surabondé en nous (*secundum divitias gratiæ ejus, quæ superabundavit in nobis*) ? (EPH. I, 3, 8.)

II. — La faute de nos premiers parents a précipité le genre humain dans la misère la plus profonde et la plus irremédiable ; le péché, avec toutes ses suites lamentables, pesait, comme un fardeau écrasant, sur les malheureux enfants d'Adam bannis du paradis. Dieu seul pouvait relever et sauver l'homme déchu. Nous étions dépourvus de la vie surnaturelle de la grâce et de tout espoir de la félicité éternelle. Cet état nous rendait donc absolument incapables de satisfaire à la justice de Dieu, aussi bien que de reconquérir la grâce perdue, d'être les enfants de Dieu et les héritiers du ciel. Sans la pitié de Dieu, l'homme coupable n'aurait eu d'autre destinée que de traverser sans consolation les peines du temps pour, aboutir aux supplices sans espérance de l'éternité. Cet état affreux dans lequel l'homme était réduit, avec la concupiscence, le péché, les tourments temporels et éternels, est désigné à juste titre, dans la sainte Écriture, comme un dur esclavage sous la domination tyrannique de Satan.

La mort de Jésus Christ nous a délivrés de tous ces maux. Elle n'a pas seulement expié les fautes de l'humanité ; elle lui a, de plus, acquis et mérité tous les biens de la grâce. Notre Rédempteur a payé notre rançon, il nous a délivrés de la ser-

(1) S. LÉON, 1^{er} Discours pour l'Ascension de Notre Seigneur.

vidue du démon, et nous a rendu le titre et les privilèges d'enfants de Dieu.

III. — Jésus Christ est mort pour satisfaire pour les péchés de tout le monde : qu'est-ce à dire ? Le pécheur, outre la faute qui le souille, a mérité de plus un châtement : il faut distinguer, dans le péché, la faute et la peine (*culpa et poena*). Toutes deux sont des maux qui affectent l'homme coupable et le tiennent éloigné de Dieu ; elles en font, à l'égard du Créateur, un étranger qui n'a droit qu'à son déplaisir et à sa colère. Pour faire disparaître ces deux maux, il faut à Dieu une satisfaction suffisante. En quoi consiste cette satisfaction pour la faute et pour la peine (*satisfactio pro culpa et poena*) ? et comment a-t-elle été fournie par Jésus Christ dans sa passion et sa mort ?

1^o Par le péché, l'homme offense Dieu, il viole les droits du Créateur, il commet une injustice à son égard en lui refusant l'honneur et la soumission convenables ; il outrage sa Majesté, il méprise sa bonté infinie : il tombe ainsi dans un état de faute, il devient un objet haïssable pour Dieu, il est l'ennemi de son Seigneur (Rom. v, 10). Comment la faute sera-t-elle expiée ? l'honneur dû à Dieu, restitué ? l'injustice faite à l'amour divin, réparée ? et le déplaisir de Dieu, changé en complaisance ? Ce sera par une œuvre ou une souffrance volontaires, qui honorent Dieu autant que le péché l'a offensé, qui lui plaisent autant que le péché lui a déplu (1). La satisfaction nous réconcilie donc avec Dieu, elle fait que sa colère cesse et qu'il est prêt à nous pardonner notre faute. La satisfaction pour la faute est, comme on le voit, une réparation d'honneur : une bonne œuvre sera ainsi d'autant plus capable de satisfaire, qu'elle glorifiera Dieu davantage. C'est le cas du sacrifice, l'acte par excellence de la religion. Le sacrifice de Jésus Christ sur la croix était donc éminemment propre à expier la faute tout entière (2).

En vidant jusqu'à la lie le calice de la douleur, par amour et par obéissance, Jésus Christ a présenté à Dieu un don bien plus méritoire qu'il n'était nécessaire pour contre-balancer toutes les offenses de l'humanité entière. Dieu trouve dans

(1) « Ille proprie satisfacit pro offensa, qui exhibet offenso id, quod æque vel magis diligit, quam oderit offensam ». S. THOM. 3, q. 48, a. 2.

(2) « Morte sua quippe uno verissimo sacrificio pro nobis oblato, quidquid culparum erat, unde nos principatus et potestates (*les puissances infernales*) ad luenda supplicia jure detinebant, purgavit, abolevit, exstinxit ». S. AUG. de Trinit., l. IV, c. XIII, n. 17.

cet holocauste une complaisance infiniment plus grande qu'il n'éprouve de colère et de déplaisir par les péchés de tous les hommes. Cette obéissance de Jésus Christ jusqu'à la mort de la croix a expié la désobéissance des pécheurs. Et comment l'honneur ravi à Dieu aurait-il pu lui être rendu d'une manière plus parfaite? Sa majesté adorable pouvait-elle être reconnue et glorifiée dans une mesure plus large que par le sacrifice, c'est-à-dire la destruction de l'humanité sainte de Jésus Christ? l'injure et le mépris dont l'homme était coupable pouvaient-ils être effacés plus entièrement?

Par le don volontaire de sa vie précieuse sur la croix, l'Homme-Dieu a honoré et glorifié le Très-Haut d'une manière infinie, afin d'effacer les injures et les mépris sans nombre dont la Majesté divine a été atteinte et est atteinte tous les jours par les hommes.

2^o La peine est inséparable de la faute: tant que celle-ci subsiste, elle appelle le châtement. L'homme pécheur, enfant de colère (EPH. II, 3), était redevable à la justice divine d'une humiliation ou d'une souffrance correspondantes à son crime. Cette peine doit être subie (*satispassio*), ou bien l'on peut en obtenir la rémission par une satisfaction (*satisfactio*). La satisfaction remplace et supprime le châtement, elle exige une action volontaire qui contre-balance la faute. Les bonnes œuvres qui renferment quelque chose de pénible, volontairement acceptées et subies, sont les plus propres à remplacer la souffrance et la honte inséparables de tout châtement. Dans le sacrifice, la destruction de la victime fait ressortir toute l'importance de cet acte de religion pour la satisfaction.

Ces considérations nous font voir très clairement pourquoi rien ne pouvait nous dispenser du châtement d'une manière plus parfaite que le sacrifice de la croix. Peut-il y avoir quelque chose de plus douloureux et de plus humiliant que la mort sur un gibet entre deux scélérats? Notre Sauveur, l'innocence et la sainteté mêmes, plongé dans un abîme d'amertume et de honte, dans une mer de douleurs, déchiré, broyé, a porté ainsi notre peine; il a subi à notre place ce que nous devons souffrir (1).

(1) Il serait inexact de dire que Jésus Christ, innocent de toute faute, a été puni, châtié pour nous, dans le sens propre du mot: car sa passion et sa mort n'ont point été la souffrance involontairement subie d'une peine infligée (*satispassio*), comme la subissent, par exemple, les âmes du purgatoire; ce fut une satisfaction véritable, une pénitence acceptée librement, qui nous valut le pardon de notre faute. C'est dans ce sens qu'il faut en-

Cette satisfaction offerte à Dieu par Jésus Christ, en effaçant la faute, a en même temps apaisé la justice divine et nous a délivrés du châtement. Ainsi réconciliés avec Dieu, nous ne sommes plus pour lui un objet de colère; il est disposé à nous remettre la faute et la peine. Nous avons la rémission et le pardon de nos péchés par le sang du Sauveur (Eph. 1, 7). Jésus Christ nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang (Apoc. 1, 5). Il a rétabli la paix, nous a réconciliés avec Dieu par la croix; il a immolé l'inimicé par lui-même (Eph. 2, 15, 16). Nous étions encore ennemis, lorsque Dieu nous a reçus en grâce par la mort de son Fils (Rom. 5, 10). Il a pacifié par le sang de sa croix tout ce qui est au ciel et sur la terre (Col. 1, 20).

IV. — Un second fruit de la croix, c'est, outre notre réconciliation avec Dieu, notre rentrée en grâce. La mort de Jésus Christ n'eut pas seulement le caractère expiatoire, elle fut méritoire au suprême degré (1); elle nous a valu un excès de vie (Joan. x, 10) et l'entrée du royaume du ciel (Heb. x, 19); elle a rétabli le royaume de Dieu, l'ordre surnaturel de la grâce. Nous lui devons toutes les grâces qui nous sont départies: les grâces de la prière, de la vraie foi, de la victoire sur les tentations, de la conversion du cœur, de l'obéissance aux commandements et de la persévérance finale. A chacune de ces grâces est attachée une goutte du sang de Jésus Christ: c'est de ce prix incomparable qu'il nous les a acquises, depuis la première illumination de l'intelligence et la plus légère excitation de la volonté jusqu'à la perfection de la gloire céleste. Outre les grâces actuelles, la mort de Jésus Christ nous a mérité également la grâce sanctifiante, les vertus infuses, les dons et les fruits du Saint Esprit, la transfiguration, pour l'éternité, du corps et de l'âme: en un mot, toute cette magnificence des grâces qui sont le partage des enfants de Dieu; magnificence encore recouverte d'un voile ici-bas, mais qui resplendira dans le ciel d'une impérissable clarté. Le trésor immense des grâces et des bénédictions célestes, l'établissement de l'Église, les biens et les moyens de salut dont elle est

tendre le texte prophétique d'Isaïe: « Le châtement pour notre paix pèse sur lui »: *disciplina pacis nostræ super eum* (Is. LIII, 5).

(1) *Mériter*, c'est acquérir par ses actions un droit à une récompense, c'est-à-dire à un bien qui nous est dû en stricte justice. La satisfaction efface la faute et donne un droit au pardon: le mérite crée un droit à la récompense. La même bonne œuvre possède, sous des points de vue différents, une valeur satisfactoire et une valeur méritoire (*vis satisfactoria et meritoria*).

dotée, sont autant de fruits de l'arbre de la croix. Dieu nous a accordé, par les mérites de Jésus Christ, les promesses les plus grandes et les plus précieuses (II PET. I. 4). A la vue de ces bienfaits, le prince des apôtres, saisi d'un saint enthousiasme, s'écrie : « Béni soit Dieu et le Père de Notre Seigneur Jésus Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés dans une espérance vive par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts, dans un héritage incorruptible, sans souillure, impérissable, qui nous attend dans les cieux » (I PET. I. 3, 4).

V. — Déchargés par la mort de Jésus Christ de la faute et du châtement, nous sommes redevenus agréables à Dieu, ses enfants et les héritiers de son royaume. Les saintes Écritures, dans plusieurs endroits, donnent à l'œuvre de notre salut opéré par Jésus Christ le nom de *rachat*, de *rédemption* (1) : nous avons été rachetés, en effet, par une rançon qui n'est autre que le sang de l'Homme-Dieu ; par lui nous avons été délivrés de l'esclavage de Satan. Dieu accepta le prix, comme payement total de notre dette infinie : dès lors, les chaînes dans lesquelles nous soupirions furent brisées, nous recouvrâmes la liberté des enfants de Dieu. « Le grand dragon, le serpent antique, jeté sur la terre et séducteur du monde entier » (APOC. XII, 9), s'était arrogé l'autorité sur l'humanité déchue ; Dieu l'avait permis en punition du péché. Il exerçait sur l'homme une tyrannie effrayante, il l'entourait d'embûches et de tentations, il lui faisait subir les terreurs de la mort et les supplices de l'enfer. Jésus Christ est venu pour détruire les œuvres du démon (I JOAN. III, 8), c'est-à-dire le péché et la mort, et pour chasser le prince de ce monde (JOAN. XII, 31). Il a vaincu et subjugué le prince des ténèbres : « Par sa mort, dit l'Apôtre, il a détruit celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon ; il a délivré ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie assujettis à la servitude » (HEB. II, 14, 15.)

« Lors de la sortie d'Israël de l'Égypte, le sang de l'agneau fut le rétablissement de la liberté, et le jour où ce sang détourna l'ange exterminateur fut une solennité très sainte : à combien plus forte raison les peuples chrétiens doivent s'abandonner à la joie, en ce jour où le Père tout-puissant n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous (ROM. VIII, 32), afin que la mort de Jésus Christ fût la Pâque

(1) *Redemptio*, λύτρωσις, ἀπολύτρωσις, *absolution*, *délivrance* du péché et de toutes ses suites ou de la servitude du démon ; et, en tant que cela peut se faire par une rançon, *rachat*. Cfr S. THOMAS, 3, q. 48, a. 4 ; — q. 49, a. 2.

véritable et le sacrifice unique par lequel non seulement un peuple fut délivré de la servitude de Pharaon, mais le monde entier fut arraché à l'esclavage du démon » (1) !

La puissance de Jésus-Christ sur Satan est exprimée dans les termes les plus beaux par l'Église dans la bénédiction des Rameaux : « Ces branches de palmier expriment l'annonce du triomphe prochain du Seigneur sur le prince de la mort, les rameaux d'olivier proclament l'arrivée de l'onction spirituelle. Alors déjà cette multitude heureuse qui vint au devant du Seigneur sut exprimer, par des signes symboliques, que notre Sauveur, par compassion pour l'infortune humaine, combattrait avec le prince de la mort pour la vie du monde entier et le vaincrait par sa propre mort. C'est pourquoi elle lui offrit ces dons, indice de sa victoire aussi bien que de l'abondance de ses miséricordes. Elle alla au devant du Sauveur avec des fleurs et des palmes, et offrit au triomphateur un hommage digne de lui ; les peuples exaltent le Fils de Dieu, et à la louange du Christ des voix retentissent dans les nuées : Hosanna dans les hauteurs ! Par sa victoire sur la mort et l'enfer, le Lion de la tribu de Juda (Apoc. v, 5) nous a obtenu la grâce d'être forts et de vaincre le méchant (I Joax. II, 14), de triompher du dominateur de la mort, et d'avoir part à la résurrection glorieuse avec le Seigneur de la vie » (2).

« Nous louons donc le Seigneur, qui a visité son peuple et l'a racheté, ... afin que, délivrés de la main de nos ennemis, nous puissions le servir sans crainte dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie ». (Luc. I, 68, 75).

VI. — L'œuvre entière de notre rédemption est un acte incompréhensible de l'amour et de la miséricorde de Dieu. De toutes parts *la bonté et l'humanité* de Dieu y éclatent d'une manière splendide. Le Fils éternel du Père descend du royaume de la lumière impérissable sur la terre, pour y chercher, au milieu des épines et des pierres du chemin, la brebis égarée, lasse, blessée, et pour la remettre sur la voie du bonheur. Il se dévoue, avec une générosité divine, pour soulager ceux qui sont fatigués et surchargés, pour adoucir toute peine, pour verser dans les plaies le vin et l'huile, pour enlever à la mort son aiguillon et au sépulcre son horreur : en un mot, pour nous délivrer de tous les maux et nous donner tous les biens. Sans doute, sur la terre nous ne sommes pas

(1) S. LÉON, IX^e *Sermon sur la Passion de Notre Seigneur.*

(2) *Orat. in benedict. palm.*

encore exempts de tout mal ni rassasiés de toutes les joies : dans l'éternité, dans la terre des vivants, Dieu essuiera les larmes de nos yeux ; il n'y aura là ni deuil, ni tristesse, ni plainte (APOC. XXI, 4). Au delà de la tombe, nous entrerons en possession de toutes les richesses de la Rédemption.

C'est par la croix que notre Sauveur nous a déchargés du péché et nous a acquis les dons célestes ; ce sera aussi par la croix, selon les sages desseins de Dieu, que nous obtiendrons la jouissance des bienfaits de la Rédemption. Il a plu à Dieu de consommer par la souffrance l'auteur de notre salut (HEB. II, 10) ; le Christ a dû souffrir pour entrer dans sa gloire (LUC. XXIV, 26) : il est donc juste et salutaire que nous, les rachetés, soyons tenus de passer par la peine pour parvenir au ciel. Enlevez le péché, et les eaux amères des peines de ce monde se changeront en sources de grâces d'une grande douceur. Pour ceux qui aiment Dieu, les souffrances temporelles servent au salut et à la sanctification. « Pleins d'amour, prenons la croix, et le fardeau des misères humaines ne nous troublera point ; le sang de Jésus Christ, répandu pour nous, a fait fleurir un magnifique Éden ; la couronne d'épines de nos épreuves terrestres se changera en une couronne de roses des joies célestes » (1).

Les souffrances et la mort de Jésus Christ ont transfiguré la peine et répandu une douce lumière sur l'obscurité de la mort et du tombeau. Aussi la croix fait-elle les délices des âmes saintes. Dans l'excès de leur amour, elles s'écrient : « Ou souffrir, ou mourir ! — Non pas mourir, mais souffrir ! — Souffrir et être méprisé pour vous, Seigneur ! » Le bienheureux Henri Suso parle en ces termes de ceux qui souffrent volontiers et avec joie : « Je ne dirai rien des consolations pleines de clartés et des joies célestes par lesquelles Dieu soutient en secret ses amis souffrants. Ils sont, je ne sais comment, presque dans le ciel. Ce qui leur arrive ou ne leur arrive pas, ce que Dieu fait ou ne fait pas dans ses créatures, tout tourne à leur profit. L'homme qui sait bien souffrir, est récompensé de ses peines en partie dans ce monde : il trouve la paix et la joie en toutes choses, et après sa mort il obtient la vie éternelle » (2).

Considérez les trésors et les magnificences des fruits de la grâce suspendus aux rameaux de l'arbre de la croix, afin

(1) BRUNNER, *Foi, Espérance, Charité*, p. 67.

(2) DENIFLE, *Écrits du bienheureux Henri Suso*, 1 vol. 1^{re} part., p. 138.

d'honorer et d'embrasser cet arbre de vie comme l'a fait le bienheureux Henri Suso. « Dans la nuit qui précéda le commencement du mois de mai, il dressait habituellement un arbre de mai spirituel et lui rendait assez longtemps tous les jours un culte. De tous les arbrisseaux qui poussèrent jamais, il ne pouvait trouver rien qui ressemblât plus aux beaux rameaux de mai que le bois délicieux de la sainte croix, bois plus fleuri de grâces, de vertus et d'autres beaux ornements, que tous les autres arbres de mai. Sous cet arbre, il faisait six inclinations jusqu'à terre, et, étendu au pied de cet arbre, il joignait à sa méditation le désir ardent de l'orner des choses les plus belles que peut fournir l'été. Puis il chantait dans son cœur : *Salve, sancta Crux!* Salut, Croix sainte, arbre céleste de la Sagesse éternelle, sur lequel a poussé le fruit du bonheur sans fin ! D'abord, comme parure toujours brillante, pour toutes les roses je t'offre un amour profond ; pour les petites violettes, une humble inclination ; pour les tendres lis, un chaste embrassement ; pour toutes les espèces de fleurs variées et charmantes qui poussent dans ce beau mois dans les bruyères et les pâturages, dans les bois ou les plaines, sur les arbres ou dans les champs, présentes, passées et futures, mon cœur t'offre un baiser spirituel ; pour le chant des joyeux oiseaux qui chantèrent jamais sur un rameau de mai, mon âme te présente une louange entière ; pour tous les ornements qui décorèrent jamais un arbre de mai dans le temps, mon cœur élève à toi un cantique : et je te supplie, arbre béni, de m'aider à te louer dans cette vie passagère, afin que je puisse, fruit vivant, te goûter éternellement » (1).

§ 9. — *De l'application à l'homme de la rédemption accomplie sur la croix.*

I. — C'est une vérité fondamentale de notre foi que l'œuvre de la Rédemption a été accomplie par la mort de Jésus Christ sur la croix (2). Bien que toute la vie de notre Sauveur, dès

(1) DEXIFLE, l. c., p. 50, 51.

(2) La puissance de satisfaire et de mériter, dans Jésus Christ, reçoit par sa mort son couronnement et son terme final. Toutefois il faut faire entrer, sous plusieurs points de vue, sa résurrection et son ascension dans la consommation objective de l'œuvre de la Rédemption, fondement de notre salut, en tant que ces deux mystères glorieux mettent fin à l'état d'humiliation où fut accomplie cette rédemption, en même temps qu'ils garantissent et préfigurent son efficacité éternellement permanente.

le premier instant jusqu'à son dernier soupir, se soit consommée à recueillir des mérites et à satisfaire pour nous, la sainte Écriture attribue cependant toujours ce résultat à la croix de Jésus Christ. Quel en est le motif ? C'est que, d'après le conseil de Dieu et la volonté de Jésus Christ, son sang et sa mort devaient être proprement notre rançon, le prix surabondant de notre rachat. Ses peines, ses prières, ses actes, appartiennent assurément au trésor de la Rédemption ; mais ils ne l'auraient point opérée sans la mort de l'Homme-Dieu, c'est dans ce sacrifice qu'elle trouve sa perfection et sa consommation (1). « Si le grain de froment ne tombe en terre et n'y périt, il reste seul ; quand il s'est dissous, il apporte des fruits nombreux » (JOAN. XII, 24, 25). Cette parole de notre Sauveur s'accomplit merveilleusement en sa personne : sa mort nous a valu une surabondance de fruits de vie et de grâce.

Sa vie de Rédempteur se résume dans son sacrifice ; il en fut le couronnement. Jésus Christ le proclama lui-même à la face du ciel et de la terre, lorsque, du haut de la croix, il prononça ces mots : « Tout est consommé ». *Consummatum est* (JOAN. XIX, 30).

« Ni l'ange ni l'homme ne sauront jamais comprendre toutes les richesses que Dieu nous a données par son incarnation : aussi personne ne pourra jamais assez l'en louer et l'en remercier. Mais, mon Dieu, comment pourrions-nous jamais vous offrir des actions de grâces suffisantes pour le bien, surpassant tout bien, de notre réconciliation acquise par vos plaies et vos souffrances, pour la réparation de ce déchirement qu'aucune créature n'eût été capable de combler ? La moindre injure qui vous fut adressée eût été assez puissante pour payer notre dette, pour racheter des milliers de mondes, autant de milliers de mondes que l'on peut en compter dans une année : car le mérite se mesure à la dignité de la personne. Que vous rendrons-nous donc, ô doux Jésus,

(1) Un rachat véritable n'exige pas seulement un prix d'une valeur correspondante : ce prix doit être destiné à ce rachat par celui qui l'offre, et accepté dans ce but par celui qui livre l'objet racheté. « Si loquamur de redemptione humani generis quantum ad quantitatem pretii, sic quælibet passio Christi, etiam sine morte Christi, suffecisset ad redemptionem humani generis, propter infinitam dignitatem personæ ; si autem loquamur quantum ad deputationem pretii, sic dicendum est, quod non sunt deputatæ ad redemptionem humani generis a Deo Patre et Christo aliæ passionibus Christi absque morte... Ideo humanum genus non est redemptum per aliam passionem absque morte ». S. THOM. *Quodlib.* II, a. 2.

pour votre bonté immense, qui vous a porté à passer pour nous trente-trois années d'un amour infini, sans goûter un seul jour de repos, jusqu'à votre mort ignominieuse sur la croix » ? (1) La mort de Jésus Christ opéra donc la rédemption du genre humain, elle rétablit le royaume surnaturel de Dieu sur la terre.

La créance qui subsistait contre nous fut abolie et déchirée sur la croix (Coloss. II, 14). Dieu fut pleinement apaisé, les rigueurs de sa justice s'adoucirent, il laissa couler sans obstacle sur nous les flots de ses miséricordes, le péché et sa malédiction furent enlevés, la grâce et la gloire furent reconquises, la mort fut vaincue par sa propre victoire, la vie ressuscita, la puissance des ténèbres fut brisée, l'humanité fut délivrée de sa honteuse servitude; l'abîme des enfers fut fermé, les portes du paradis s'ouvrirent : le ciel et la terre étaient unis et pacifiés.

Avec la mort se leva aussi pour le Sauveur, relativement au mérite, la nuit où l'on ne peut plus travailler (Joan. IX, 4). Au moment où son cœur cessa de battre, Jésus Christ cessa également d'acquérir de nouveaux mérites; l'œuvre de notre rédemption était accomplie. Notre rançon n'est pas susceptible d'un accroissement, tout à fait superflu, du reste : car elle ne fut pas seulement suffisante, elle fut surabondante. Le trésor de notre rachat, infiniment grand et inépuisable, ne peut être ni augmenté ni diminué. Tout a concouru à le former : la haute dignité du Sauveur souffrant et mourant; la grandeur de son amour, dans sa passion et dans sa mort; la valeur de sa vie divine et humaine à la fois; l'étendue, la multiplicité et l'amertume de ses douleurs.

La satisfaction de Jésus Christ est donc infinie, c'est-à-dire plus vaste que tous les péchés imaginables; elle n'aurait pu être plus pleine et plus abondante. « Jésus Christ a beaucoup plus payé pour nous que nous ne devons; nos crimes, comparés à la satisfaction de Jésus Christ, sont comme une goutte d'eau par rapport à l'Océan » (2).

La grandeur et le nombre de nos péchés ne sauraient nous enlever la confiance et nous réduire au désespoir : quels qu'ils puissent être, le sang de Jésus Christ affermit en nous l'espérance de la miséricorde et du pardon : car Jésus Christ « est une victime de propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier ».

(1) DENIFLE, *das Geistliche Leben*, p. 59.

(2) S. CHRYSOST. *Homil. X in cap. v ad Roman.*, n. 2.

(I JOAN. II, 2). Toutes les fautes qui furent et seront jamais pardonnées, tous les châtiments qui furent et seront jamais remis, l'ont été en considération du sang de l'auguste victime répandu sur la croix.

De même, les mérites que Jésus Christ nous a acquis sont infinis, c'est-à dire qu'il ne peut en être imaginé de plus grands ni de plus précieux. Nous avons droit d'en attendre avec confiance tout ce qui est utile à notre salut : car aucun don, aucune grâce ne sauraient leur être comparés. Tous les bienfaits accordés aux hommes depuis le péché, tous ceux qu'ils recevront encore, nous ont été obtenus parce que Notre Seigneur Jésus Christ nous les a acquis au prix de son sang précieux (1).

La multitude innombrable des saints dans le ciel est un fruit magnifique et parvenu à une pleine maturité, de l'arbre de la croix : « L'Agneau a été mis à mort, et il les a rachetés pour Dieu avec son sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation » (APOC. V, 9). « Ils ont lavé leurs vêtements dans le sang de l'Agneau » (APOC. VII, 14), et ils sont devenus plus purs que la neige fraîchement tombée. Aussi ils se prosternent devant l'Agneau, ils l'adorent, et, unissant leurs voix aux accents des harpes angéliques, ils lui chantent le cantique éternel : « L'Agneau immolé est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction » (APOC. V, 12).

Les richesses du Christ sont insondables. De ses plaies ouvertes, de son cœur percé, tout bien, tout salut a découlé. Son sang répandu sur le Calvaire est une source toujours vive et toujours abondante ; elle étend ses eaux sur le monde, qu'elle absout, guérit et sanctifie. Jamais elle ne diminue, jamais elle ne tarit, bien que des millions et des millions d'âmes viennent y puiser grâces sur grâces, force et santé, lumière et vie, et plénitude de vie.

II. — En soi, l'œuvre de la Rédemption est totalement achevée ; mais elle doit s'accomplir aussi en chaque homme

(1) Les théologiens qui pensent que le Fils de Dieu aurait revêtu la nature humaine quand même la chute n'aurait pas eu lieu, rapportent toutes les grâces absolument, même celles qui ont été accordées à nos premiers parents dans le paradis terrestre (*in statu justitiæ originalis*) et aux anges, à Jésus Christ comme à la cause méritoire (*causa meritoria*). Ils rejettent donc la distinction bien connue de *gratia Dei*, qui aurait été accordée au premier homme et aux anges sans relation aux mérites de Jésus Christ ; et de *gratia Christi*, départie aux hommes en considération de ces mérites. Cfr MAZZELLA, S. J., de *Gratia Christi*, disp. I, art. 1, § 2, n. 12.

en particulier. Le pardon, la justification, le bonheur éternel, mérités pour nous par l'Homme-Dieu, doivent nous être appliqués, afin que chacun de nous soit réellement justifié et parvienne au salut. Que faut-il donc pour que la rédemption opérée sur la croix se réalise en chaque homme ? S. Paul nous l'apprend par ces paroles : « Le Christ, avant tout consommé par ses souffrances, est la cause du salut de tous ceux qui lui obéissent » (HEB. v, 9) — « En Dieu est, à la vérité, miséricorde et rédemption abondante » (PS. cxxix, 7). Mais, pour y avoir part et obtenir l'héritage sans fin du ciel, il faut obéir au Seigneur, c'est-à-dire garder ses commandements. L'obéissance exigée de nous s'étend à deux choses : nous servir avec zèle des moyens de salut établis par Jésus-Christ, et coopérer fidèlement et jusqu'à la fin à la grâce.

Le sang de Jésus-Christ est un remède céleste offert à tous : c'est à nous de le prendre pour être guéris de toutes nos maladies, pour recouvrer la santé de l'âme et du corps. C'est une source ouverte à tous, et nous devons nous en approcher pour y boire l'eau vivante qui jaillit pour nous dans la vie éternelle (JOAN. iv, 14); eau qui nous empêchera de périr dans ce désert vide, sans chemins et desséché (PS. lxxii, 3). L'arbre merveilleux de la croix s'élève devant nos yeux : à nous de cueillir ses fruits, de nous en nourrir, pour vivre éternellement, pour poursuivre notre route dans la force de cette nourriture, jusqu'à ce que nous parvenions à la sainte montagne de Dieu (III REG. xix, 8).

Jésus-Christ a donné aux hommes le pouvoir de devenir enfants de Dieu (JOAN. i, 12) et de rester tels ; mais tous les jours de notre pèlerinage se passent dans une terre d'épreuves, où n'existe pour nous aucune certitude du salut. Si nous ne voulons pas perdre le bienfait de l'adoption divine et être exclus du céleste héritage, ne recevons pas la grâce en vain ; mais efforçons-nous d'employer avec soin ce temps fécond en bénédictions, les jours de salut (II COR. vi, 1-2). Rendons notre élection certaine par nos bonnes œuvres. Sachons user de violence pour gagner le royaume des cieux, tâchons d'entrer par la porte étroite. La culture de la vigne de notre âme exige que nous supportions le poids et la chaleur du jour pour gagner la couronne de justice ; il nous faut combattre le bon combat, garder la foi, achever notre course. Nous devons souffrir avec Jésus-Christ pour être glorifiés avec lui, mourir avec lui pour vivre avec lui ; notre conduite doit être digne de Dieu : agréable en tout à sa majesté, fertile en bonnes œuvres, croissant toujours dans la connaissance de Dieu. Il est néces-

saire que notre conversation soit sainte et dans l'attente du jour du Seigneur, pour que nous soyons trouvés immaculés devant lui. Nous devons tout donner pour acheter le trésor caché et la perle précieuse; les lampes allumées dans nos mains et abondamment fournies de l'huile de la charité et des bonnes actions, nous devons aller au devant de l'Époux, afin d'être admis dans la salle du festin (1).

Veiller, prier, travailler, souffrir, combattre : telles doivent être nos occupations constantes pour arriver à la béatitude céleste. La vie éternelle ne sera point pour nous un pur héritage, un simple présent de la miséricorde divine; c'est une récompense que nous devons mériter, une couronne de justice que nous obtiendrons dans un combat légitime. Les surabondantes satisfactions de Jésus Christ ne nous déchargent point du devoir d'accomplir aussi des œuvres d'expiation pour nos fautes et de recueillir des mérites; seulement, toutes nos satisfactions, tous nos mérites tirent leur valeur et leur efficacité de ceux de Jésus Christ: c'est lui qui offre à son Père toutes nos œuvres satisfactoires, et c'est par sa médiation qu'elles sont agréées de Dieu (2). Et c'est en cela que se montrent précisément la valeur et la surabondance de la Rédemption, que Jésus Christ, notre chef, non seulement a satisfait et mérité pour nous, mais encore qu'il nous a acquis la force de satisfaire et de mériter en lui, par lui et avec lui (3).

Comment, dans le cours des siècles, se font l'appropriation et l'application aux individus des fruits de la Rédemption? Elles se font de différentes manières. Dieu nous distribue beaucoup de grâces sans nous; d'autres nous sont accordées par notre coopération, en ce que, par là, nous nous disposons à la réception de grâces nouvelles et au bon emploi des moyens de salut. Dieu a institué dans son Église de tels moyens de plusieurs sortes: les principaux sont, d'un côté, la prière et les bonnes œuvres; de l'autre, les sacrements, et, comme nous le verrons plus au long, le saint sacrifice de la

(1) MATTH. XI, 12; — LUC. XIII, 24; — MATTH. XX, 12. — II TIM. IV, 8; — IB. II, 11-18; — COL. I, 10; — II PET. III, 12, 14; — MATTH. XIII, 44-46; — IB. XXV, 1.

(2) TRID. sess. XIV, de *Pœnitentia*, cap. VIII.

(3) « Meritum Christi sufficienter operatur ut quædam causa universalis salutis humanæ; sed oportet hanc causam applicari singulis per sacramenta et per fidem formatam, que per dilectionem operatur. Et ideo requiritur aliquid aliud ad salutem nostram præter meritum Christi, cujus tamen meritum Christi est causa ». S. THOM. *De Verit.*, q. 29, a. 7, ad 8.

Messe (1). Ce sont là tout autant de canaux par où nous arrivent en abondance et par des voies merveilleuses les grâces que Jésus Christ nous a méritées.

Ainsi, par le sacrifice de la croix Jésus Christ nous a obtenu une rédemption éternelle ; par lui nous espérons et nous trouvons le pardon dans le temps, le salut pour l'éternité. Pour celui qui dédaigne ce sacrifice, qui s'en sépare par la désobéissance et l'impiété, il n'est point d'autre sacrifice expiatoire : il ne lui reste que l'attente épouvantable du jugement et du feu vengeur (HEB. x, 22-27). Aussi répétons-nous avec l'Église, pleins de confiance et de joie : « O Croix, notre unique espérance, je te salue ! Augmente la grâce dans les justes, efface les fautes des pécheurs ».

§ 10. — *Jésus Christ prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.*

Dans le psaume cix, psaume court, à la vérité, mais solennel et plein de mystères, David annonce, de sa voix prophétique, que le Messie unirait en sa personne le sacerdoce et la royauté. Il caractérise ensuite la dignité sacerdotale dans le Messie par ces mots : « Le Seigneur a juré, et ne se repent jamais : Tu es prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ». L'apôtre S. Paul attribue également au Seigneur un sacerdoce éternel, *sempiternum sacerdotium* (HEB. VII, 24). Pour expliquer la permanence du sacerdoce de Jésus Christ, il faut distinguer entre la dignité sacerdotale et l'exercice des fonctions sacerdotales.

I. — Jésus Christ, institué et consacré prêtre au moment de l'Incarnation, exercera son ministère sacré sur la croix. Après avoir offert une seule fois le sacrifice sanglant de sa vie pour les péchés du monde, il ne meurt plus, mais il siège à la droite de son Père ; sa dignité sacerdotale lui

(1) L'apôtre S. Paul, dans son Épître aux Hébreux, ne prétend point exclure un sacrifice perpétuellement répété pour communiquer aux hommes les fruits du sacrifice de la croix. S'il insiste sur l'unité et la suffisance de cette immolation, c'est dans ce sens que, à côté de lui et après lui, il n'y en aura jamais d'autre qui ait pour but de confesser que la faute n'était pas encore expiée, comme c'était le cas dans les sacrifices de l'ancienne Loi ; ou bien d'augmenter et de compléter le prix de la Rédemption, comme si le sacrifice du Calvaire avait été insuffisant. Cfr FRANZELIN, de *Sacrific.*, thes. VIII.

demeure à jamais. Comment en serait-il autrement, puisque l'Église applique aux saints Pontifes ces paroles : « Dieu en a fait un prince, afin que la dignité du sacerdoce soit en lui éternellement » (1) ? car le caractère de l'Ordre est ineffaçable dans l'âme de celui qui l'a reçu.

En outre, l'efficacité du sacrifice de Jésus Christ dure éternellement. Le grand prêtre des biens futurs (HEB. IX, 11) ne nous a pas acquis des biens périssables et terrestres, mais la vie nouvelle et permanente de la grâce et de la gloire. La dignité sacerdotale de Jésus Christ, aussi bien que les effets précieux de ses fonctions, ne cesseront donc jamais. Ce sont là deux motifs de l'éternité de ce sacerdoce (2). Mais ce n'est pas tout : il renferme de plus en lui-même une certaine continuation, une permanence des fonctions sacerdotales de Jésus Christ elles-mêmes.

II. — Jésus Christ ressuscité et triomphant continue son ministère de prêtre et de médiateur pour le salut des hommes de deux manières principales : au ciel par son intercession, sur la terre par l'oblation du sacrifice eucharistique. Ces deux fonctions dureront jusqu'à la consommation des siècles, jusqu'à ce que la dernière âme élue soit entrée dans les joies du ciel.

Jésus est dans les cieux notre médiateur, notre intercesseur, notre avocat auprès de son Père : les saintes Écritures le répètent en plusieurs endroits. Avant sa passion, il consolait ses disciples désolés et les encourageait par la promesse qu'il prierait le Père pour eux (JOAN. XIV, 16). L'apôtre S. Paul écrit que Jésus Christ, mort et ressuscité, est assis à la droite de son Père, où il intercède pour nous (ROM. VIII, 34). Dans une autre Épître, il dit : « Il possède un sacerdoce éternel : c'est pourquoi il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour nous » (HEB. VII, 25). Il exprime la même vérité dans ces paroles : « Jésus est entré dans le ciel, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu » (HEB. IX, 24).

Pour l'intelligence exacte de cette intercession auprès de son Père, de cette présentation de Jésus Christ devant la face de Dieu, nous jetterons un coup d'œil rapide sur la prière du Sauveur pendant sa vie mortelle.

(1) « Principem fecit eum, ut sit illi sacerdotii dignitas in æternum ». *Introit. Missæ.*

(2) S. ТИОМ. 3, г. 22, а. 5.

La prière remplit toute la vie de Jésus Christ. Son existence entière fut-elle autre chose qu'une vie saintement occupée à une prière, une contemplation ineffable et mystérieuse? Il pria dans la crèche, dans le temple, dans la fuite en Égypte, dans la cabane calme et heureuse de Nazareth, dans le désert. Pendant sa vie publique, souvent il se retirait dans des lieux déserts, sur des montagnes, pour y passer les nuits en prière. Avant d'opérer ses miracles, de répandre ses bénédictions, il levait les yeux au ciel et priait. Il priait sur la montagne sainte, lorsqu'il fut transfiguré. Durant toute sa passion, il persévéra dans la prière la plus humble et la plus fervente : il priait à la Cène, au jardin des Oliviers, sur la croix (1). Jésus Christ est entré dans le monde en priant : il a vécu en priant ; il a souffert, il est mort en priant.

Quels furent les effets de cette prière sacrée relativement à l'œuvre de la Rédemption? Il voulut nous acquérir le salut éternel, non seulement par ses satisfactions et ses mérites, mais encore par sa prière (2), afin de faire pour sa vigne tout ce qu'il pouvait faire (Is. v, 4) (3). Oui, cet esprit de prière dont le sacré Cœur de Jésus était animé fut ce qui éleva sa passion et sa mort à la dignité de sacrifice méritoire : car la prière est l'âme du sacrifice. C'est en priant que Jésus Christ a fait la volonté de Dieu et accompli son œuvre, qu'il a racheté le monde et sauvé les hommes.

III. — « Dans les jours de sa chair, le Christ offrit à haute voix et avec larmes des prières et des supplications à Celui qui pouvait le sauver de la mort ; il a été exaucé à cause de son respect pour son Père » (HEB. v, 7). Son rôle d'avocat n'est pas terminé : dans la gloire du ciel, il intercède pour les hommes, afin de les mettre en possession du salut qu'il leur a mérité. Sa médiation, dans le ciel, a pour but de faire jouir les individus des trésors qu'il a entassés pour eux.

(1) LUC. VI, 12 ; XXIII, 34 ; XI, 29 ; — MATTH. XIX, 13 ; XXVI, 36 ; — JOAN. XI, 41 ; XVII, et seq.

(2) « Magna Domini propter salutem nostram benignitas pariter et pietas, ut non contentus quod nos sanguine suo redimeret, adhuc pro nobis amplius et rogaret ». S. CYPRIAN., *de Orat. Domin.*, c. XXX.

(3) « Omnia, quæ pro genere humano impetravit satisfaciendo merendoque, etiam *orando* impetravit, quia his omnibus justitiæ titulis remedium hominum operari voluit, quo copiosior esset redemptio ipseque suum erga illos amorem immensum amplius declararet ». ARIAS, *Thesaur. inæxhaust.*, tom. I, tr. III, cap. XIV. — « Christus exercuit officium sacerdotis merendo nobis, satisfaciendo pro nobis et interpellando pro nobis: hac enim via Deum nobis reconciliavit et nos adduxit ad Deum, quod est munus sacerdotis propriissimum ». SALMANT., *de Incarn.*, disp. XXXI, dub. I, n. 11.

Appuyé sur les motifs les plus solides, on peut admettre, avec la plupart des SS. Pères et des théologiens, que Jésus Christ intercède proprement et expressément pour nous auprès de son Père (1). Le Cœur divin de Jésus, qui, sur la terre, a prié si souvent pour nous, avec tant de ferveur, pourrait-il, dans le ciel, ne pas présenter à son Père ses vœux brûlants pour notre salut ? Cette intercession du Sauveur dans la gloire, auquel toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre (MATH. XXVIII, 18), est incomparablement plus parfaite et plus efficace que celle de tous les anges et de tous les saints. Ce n'est pas seulement la prière d'une personne à la fois Dieu et homme, comme les supplications que Jésus Christ faisait sur la terre et qui furent toujours exaucées ; c'est la prière du grand prêtre éternel, qui a acquis de son sang tous les biens de la grâce qu'il veut nous procurer, et qui, par conséquent, possède un droit entier sur ce qu'il implore pour nous. Les bienfaits ainsi demandés en vertu de ses mérites infinis nous sont infailliblement accordés. « Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage et les confins de la terre pour ta possession » (Ps. II, 8). Ainsi parle le Père au Fils assis à sa droite, attendant jusqu'à ce qu'il ait fait de ses ennemis l'escabeau de ses pieds.

IV. — Outre cette intercession *formelle par laquelle le Christ médiateur défend* notre cause auprès de son Père, il lui présente la mort qu'il a soufferte et les mérites acquis par son sacrifice. *Il paraît devant la face de Dieu, c'est-à-dire il montre à son Père ses blessures, son sang répandu, sa mort douloureuse, afin de l'émouvoir en notre faveur.* Pour ce motif, il a voulu conserver éternellement dans son corps glorieux les stigmates de sa passion : ces marques de son combat rappellent à son Père le prix dont il a payé notre liberté (GAL. IV. 3) (2). Bien que resplendissants, comme des astres, d'une

(1) « Affirmant multi sancti, Christum proprie et expresse cum sanctissima anima sua in cœlo orare. Etenim orare ad Deum est, desideria cordis Deo, ut ea impleat, explicare, dirigendo illa eo, ut quod desideratur, det ac concedat : estque divinæ Scripturæ et rationi valde consentaneum, hoc Christum in cœlo facere : ut videlicet quemadmodum Patri sua representat merita, sic etiam ei representet et explicet cordis sui desideria de hominum salute, ut ea impleat ; non postulando ab ipso quidquam novi, quod jam partum meritumque non sit, sed ab eo petendo, ut ad humani generis, quod ipse tantopere amat, salutem concedat, quod jam pro illo peperit ac promeruit ». ARIAS, *ib.*, cap. XX.

(2) « In quo non solum fidem firmat, sed etiam devotionem acuit, quod vulnera suscepta pro nobis cœlo inferre maluit, abolere noluit, ut Deo Patri nostræ pretia libertatis ostenderet ». S. AMBROS. *in Luc.*, l. X, n. 170.

splendeur et d'une beauté admirables, ils proclament cependant toujours devant le Père céleste que le cœur, les mains et les pieds de son Fils bien-aimé furent un jour transpercés ; ils annoncent que le Sauveur a été vraiment prodigue de son sang pour notre rançon (1).

Les plaies et les souffrances de Jésus Christ, au rapport de sainte Hildegarde, paraissent devant la face de Dieu comme une aurore qui ne cessera pas jusqu'à la fin des jours (2). Ou bien, selon l'image employée par le P. Faber, Dieu voit toutes choses dans ce crépuscule empourpré du sang précieux destiné à ne disparaître jamais, et que sa volonté maintiendra toujours à l'horizon dans toute sa magnificence.

Comme le spectacle des plaies glorieuses de notre Sauveur doit aussi être cher à notre cœur ! elles nous sont un témoignage qu'il nous a décrits dans ses mains et gravés dans son cœur en traits ineffaçables. Contemplons avec reconnaissance ces vestiges doux et sacrés de son supplice : ce sont pour nous des sources de pardon, des gages de la bonté et de la longanimité célestes. Dans nos épreuves, levons les yeux avec une joie mêlée d'espérance vers ce grand prêtre miséricordieux et fidèle. Son cœur est le tabernacle de la tendresse éternelle, un abîme de charité et de pitié. Si nous avons péché, ne nous désespérons pas : nous avons auprès du Père un avocat, Jésus Christ le juste, victime de propitiation pour nos péchés (I JOAN. II, 2).

V. — Ces fonctions de médiateur et d'intercesseur exercées par l'Homme-Dieu dans le ciel sont une action sacerdotale : car il intercède pour nous en sa qualité de pontife éternel, en vertu de son sacrifice offert sur la croix. Le fondement et le motif de sa médiation céleste sont les mérites acquis par son sang : c'est donc une médiation sacerdotale (*interpellatio sacerdotalis*) (3). Après avoir expié les péchés du monde et

(1) « Nostræ dedisti prodigus — Pretium salutis sanguinem ». *Hymn. Ecclesie*.

(2) « Ante oculos meos apparet, quid Filius meus propter amorem hominis in mundo passus sit : quoniam nativitas, passio et sepultura, resurrectio et ascensio unigeniti mei mortem humani generis occiderunt. Unde et ea in cœlestibus coram me fulgent, quia eorum non sum oblitus, sed usque ad consummationem sæculi quasi aurore ante me in multa claritate apparebunt ». S. HILDEGARDIS *Scivias*, lib. II, vis. VI.

(3) « Christus in cœlo interpellat et orat pro nobis, idque proprium est Christo ut tanquam pontifex oret pro nobis : alii enim sancti, etiam ii, qui in hac vita sacerdotes fuerunt, orant pro nobis in cœlo, non tanquam sacerdotes, sed tanquam privati sancti et amici Dei : non enim amplius funguntur sacerdotio in cœlis ». CORNEL. A LAP. *in Rom.* VII, 25.

trouvé une rédemption éternelle, il est entré dans le Saint des saints (HEB. IX, 11, 12). Là, il continue l'exercice de son ministère sacerdotal par ses supplications, qui ont pour but de procurer aux hommes l'application de ses mérites, et, par suite, la béatitude céleste. Cette application des fruits du sacrifice de la croix peut, en un certain sens, s'appeler continuation, ou, selon saint Thomas, consommation de ce sacrifice. Toutefois il ne faudrait pas entendre par là que le sacrifice de la croix, quant à son essence, n'a pas été totalement accompli sur la terre : ce serait une erreur. L'intercession de Jésus Christ n'est point un sacrifice dans le sens strict du mot (1). Le Sauveur ressuscité ne s'immole point dans la gloire, mais seulement par sa présence sous les espèces eucharistiques ; dans les cieux, il n'est point à l'état de victime, mais il règne dans la splendeur des saints, il triomphe comme le Roi des rois et le vainqueur magnifique.

(1) Au sujet de ce que l'on nomme le *sacrifice céleste*, il règne de nos jours une controverse théologique, qui cependant, à notre avis, roule plus sur les mots que sur la chose même. De même que, à la sainte Messe, l'oblation liturgique s'unit à l'acte transitoire de la consécration (*in actu consecrationis*) ; de même, dans le ciel, Jésus Christ continue l'oblation (*oblatio*) sacerdotale du sacrifice de la croix, accompli une fois pour toutes, avec les sentiments et la charité qui l'animaient dans son sacrifice et qui sont immuables ; il fait cela afin d'appliquer, jusqu'à la fin des temps, grâce et miséricorde à tous ceux qui en ont besoin. Mais cette oblation céleste du Christ n'est point une immolation (*sacrificatio vel immolatio*) de son corps et de son sang : par conséquent ce n'est point un sacrifice proprement dit, comme ceux du Calvaire ou de la Messe. La célébration de la sainte Eucharistie est un sacrifice véritable, et non pas une simple offrande, parce que, selon le concile de Trente, l'humanité de Jésus Christ y est vraiment et réellement immolée, bien que d'une manière non sanglante ; elle est placée, en ce moment même, à l'état de victime, et par conséquent sacrifiée. Cette constitution actuelle de la sainte humanité du Sauveur à l'état de victime n'existe point dans le ciel, où elle est transfigurée et glorifiée ; et comme cette condition est absolument indispensable pour l'idée de sacrifice, il ne peut s'agir d'un sacrifice céleste dans le sens rigoureux et traditionnel. La supplication du Christ dans les cieux (*interpellatio*, ἐντετυξίς) est bien une oblation sacerdotale, mais point un acte sacrificatoire. « Officii ratione (Christus vocatur sacerdos *in æternum*), quia semper apud Patrem in cœlis *interpellat pro nobis*. Est enim sacerdotis officium interpellare Deum pro salute eorum quibus datus est sacerdos. Fungitur autem hoc officio Christus in æternum, id est, usque in finem sæculi, donec omnes electos suos adduxerit ad salutem. *Nec vero hæc interpellatio est sine oblatione*, quæ et ipsa ad sacerdotis officium pertinet : nam continuo seipsum hominem et vulnere signa, quæ passus est, exhibet atque offert Patri pro salute electorum... His addi poterat ratio sumpta ab officio *sacrificandi*, quia nimirum Christus Dominus non solum *interpellando* causam electorum suorum etiam nunc promovet apud Deum, verum etiam jugiter pro iis *sacrificando*. Sed illud

VI. Du sein de son Père il continue ses fonctions sacerdotales par l'accomplissement d'un sacrifice réel et véritable : car il est le prêtre principal qui offre sur l'autel, par la main de ses serviteurs autorisés, le sacrifice eucharistique. C'est pour ce motif que le prophète le nomme le prêtre éternel selon l'ordre (*secundum ordinem, id est, secundum ritum vel modum*) de Melchisédech. En quoi Melchisédech est-il semblable au Fils de Dieu (HEB. VII, 3)? en quoi est-il sa figure? Melchisédech était prêtre et roi; son nom signifie *roi de justice*, et il était roi de Salem, c'est-à-dire roi de la paix. Jésus Christ est également prêtre et roi en même temps; et, en cette double qualité, il est la source de toute justice, l'auteur et le prince de la paix véritable en ce monde et en l'autre. David annonçait déjà que, dans les jours du Messie, la justice et l'abondance de la paix se lèveraient, jusqu'à la destruction de la lune (PS. LXXI, 7).

La sainte Écriture ne nomme ni le père ni la mère de Melchisédech, elle ne fait mention ni de sa naissance ni de sa mort. Jésus Christ n'eut pas de père sur terre, quant à son humanité; et comme Dieu il n'a pas de mère dans le ciel. Son sacerdoce est éternel; il est le seul prêtre dans son ordre, il n'a ni prédécesseur ni successeur. Melchisédech serait une figure imparfaite de Jésus Christ, s'il ne le représentait pas dans la fonction sacerdotale essentielle et proprement dite, dans l'offrande du sacrifice. Ce trait de ressemblance ne manque pas. Prêtre du Très-Haut, Melchisédech lui offrit un sacrifice de pain et de vin terrestres. Il symbolisait ainsi le sacrifice nouveau et éternel de la sainte Eucharistie, instituée sous les espèces du pain et du vin pour durer jusqu'à la fin du monde. C'est la raison principale pour laquelle Jésus Christ est nommé prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Jésus Christ continuera l'exercice de ses fonctions sacerdo-

agil continuo per se ipsum; hoc per ministros ac vicarios suos sacerdotes, quibus commisit offerendum in Ecclesia, usque ad seculi consummationem, visibile sacrificium corporis et sanguinis sui sub speciebus panis et vini, quod tamen et ipse primus in ultima cena obtulit ». *ESRIBS.* in Epist. ad Heb. VII, 17. Cfr VII, 25; VIII, 2-3; IX, 25. — « Est Christus in celo sacerdos in æternum non solum dignitate permanentè et effectu sacrificii perpetuo, sed etiam continuata quadam functione, non quod sacrificium in celo offerat, sed quod statum victimæ in cruce et totum meritum illius sacrificii Patri pro nobis representat, et ita interpellat pro nobis interpellatione sacerdotali. Unde etiam in celo victima est, non quæ ibi nunc actu sacrificetur, sed quæ semel est sacrificata et nunc cum omnibus meritis illa oblatione consummatis perseverat et vivit in æternum ». *CARDIN. FRANZELIN, de Verbo Incarn.* thes. II, n. 2.

tales. l'intercession dans le ciel et l'offrande du sacrifice sur la terre, destinées à servir à l'application de ses mérites, aussi longtemps qu'il y aura des hommes qui auront besoin de secours, de justification et de pardon ; en un mot, jusqu'à la fin des siècles. Alors le nombre des élus sera complet, la céleste Jérusalem sera construite en entier des pierres vivantes et choisies qui sont les Elus. Mais encore après l'accomplissement total de l'œuvre de la Rédemption, lorsque les ennemis de Jésus Christ auront été jetés à ses pieds et broyés comme des vases d'argile, alors encore Jésus Christ, le chef glorieux de l'Eglise triomphante, offrira à l'auguste Trinité pendant les siècles sans fin le sacrifice de la louange, de l'adoration et de la reconnaissance.

CHAPITRE TROISIÈME

Le Sacrifice non sanglant de l'autel.

ARTICLE PREMIER.

VÉRITÉ ET RÉALITÉ DU SACRIFICE EUCHARISTIQUE

§ 11. — *La nouvelle alliance doit avoir, elle aussi, un sacrifice perpétuel. Ce sacrifice ne peut être autre que celui du corps et du sang de Jésus Christ.*

I. — Le sacrifice sanglant de la croix forme le centre et le couronnement de l'œuvre de la Rédemption. En lui et par lui les sacrifices de l'ancienne alliance ont trouvé leur accomplissement et atteint leur but. « Sur la croix, une offrande unique fut offerte à Dieu pour le salut du monde : la mort de Jésus Christ, le véritable agneau pascal, prédite depuis tant de siècles, introduisit les enfants de la promesse dans la liberté de la foi. Là fut scellée la nouvelle alliance, et les héritiers du royaume éternel furent marqués du sang de Jésus Christ. Alors s'accomplit visiblement le passage de la Loi à l'Évangile, de la Synagogue à l'Église, des victimes nombreuses de la loi à la victime unique. Cela se fit lorsque le Seigneur rendit son âme à son Père : le voile symbolique qui cachait l'intérieur du temple et son mystère sacré, se déchira soudain et avec violence du haut en bas en deux parties. La vérité abolit les figures, les prophètes devinrent superflus après l'arrivée du Messie prédit » (1).

Le déchirement du voile placé à l'entrée du saint des saints figurait l'abolition de l'ancienne alliance et la fondation d'une alliance nouvelle et éternelle par le sang de Jésus Christ. Avec la cessation de l'ancienne loi, les sacrifices, devenus inutiles, devaient également prendre fin (2). L'ombre s'évanouit devant la réalité, l'étoile du matin s'efface devant le soleil

(1) S. LÉON, *Sermon dix-septième sur la Passion de N. Seigneur.*

(2) « Quoniam veritate superveniente cessat umbra, et figura prænuntians sortitur finem intentum, quo habito cessare debet ejus usus et actus: hinc est, quod gratia superveniente, vestera sacramenta et signa impleta sunt pariter et sublata ». S. BONAV. *Brevil.* p. VI., c. 11.

levant ; quand le fruit est mûr, on jette l'écorce. *Umbram fugat veritas, noctem lux eliminat.*

Mais le sacrifice sanglant de la croix fut une action transitoire accomplie en un lieu, le Golgotha, une seule fois et en un temps déterminé, le premier et grand Vendredi saint. Un petit nombre de personnes assistèrent à ce drame émouvant ; pour tous les autres hommes, c'est un fait historique passé depuis longtemps. Ne devait-il donc plus y avoir de sacrifice après la mort de Jésus Christ ? Le christianisme n'aurait-il point de sacrifice permanent ? Le Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi, n'aurait-il point laissé à son Eglise si tendrement chérie un sacrifice durable en héritage ? Cela paraît, dès l'abord, très invraisemblable ; plus tard nous démontrerons la fausseté absolue de cette supposition. Nous prouverons par l'Écriture et la tradition, et jusqu'à l'évidence, que l'Eglise possède, dans la sainte Eucharistie, un sacrifice perpétuel. Auparavant, nous voulons montrer la haute convenance, et, dans un sens, la nécessité, pour la religion et l'Eglise de la loi de grâce, d'un sacrifice permanent, et, en outre, du sacrifice du corps et du sang de Jésus Christ.

1° L'oblation des sacrifices pour le culte divin est, sinon absolument indispensable, du moins conforme au plus haut degré à la loi naturelle. L'homme, à la fois esprit et matière, ne saurait mieux manifester la vie religieuse intérieure qui l'anime, que par le sacrifice. Or la grâce ne détruit pas la nature : elle la guérit et la sanctifie, l'ennoblit et la transforme : l'homme a donc besoin d'un sacrifice, dans l'état d'enfant de Dieu où il a été élevé et sous le règne de la grâce, pour pouvoir satisfaire, de la façon la plus conforme à la loi naturelle, à ses obligations religieuses. Au témoignage de l'Eglise, la nature : humaine exige un sacrifice visible : comment donc Dieu, qui ordonne tout avec force et suavité, aurait-il négligé de doter le christianisme d'un sacrifice permanent, qui correspond si bien aux besoins les plus intimes d'un cœur religieux ?

2° En raison de sa conformité avec la loi naturelle, le sacrifice se rencontre partout dans l'histoire. Sous la loi mosaïque, il formait le centre du culte entier. La loi nouvelle ne peut donc en être privée, d'autant plus qu'elle est l'accomplissement et la perfection de la première. Si donc l'ancienne loi, toute passagère qu'elle était, possédait une telle gloire, comment la loi de grâce, destinée à vivre éternellement, serait-elle moins bien partagée ? comment, en d'autres termes,

ne serait-elle pas pourvue d'un culte et d'un sacrifice en proportion avec sa dignité (1) ?

L'ancienne loi avait des sacrifices quotidiens, les uns sanglants, les autres non sanglants. Les uns et les autres étaient figuratifs de la loi nouvelle. Les sacrifices sanglants trouvèrent leur accomplissement dans la mort de Jésus-Christ : les sacrifices non sanglants ne peuvent devenir une vérité que par l'existence d'un sacrifice permanent et non sanglant (2). Dans l'ancien Testament, certains sacrifices figuraient aux Israélites le sacrifice futur de la Rédemption, ils les aidaient à cueillir d'avance les fruits de l'arbre de la croix. Il est de même très convenable que le nouveau Testament possède un sacrifice dont le but soit de représenter à toutes les générations le sacrifice de la croix accompli une seule fois et de leur en appliquer toujours les grâces.

Nous avons donc le droit de conclure que Jésus-Christ n'a pas simplement aboli les sacrifices de l'ancienne loi, mais qu'il les a transformés en un autre plus parfait.

3^e La religion établie par Jésus-Christ est la plus parfaite de toutes, elle possède la plénitude de la grâce et de la vérité divine. La révélation surnaturelle a trouvé dans le christianisme sa consommation : une effusion plus abondante du Saint-Esprit n'aura pas lieu sur la terre. L'Église de Jésus-Christ s'élève entre les ombres figuratives de la loi mosaïque et la perfection finale de la céleste Jérusalem. L'ancienne alliance était la préparation au christianisme : à son tour, celui-ci forme le vestibule immédiat précédant le tabernacle où réside, sans voile, la vérité éternelle et la beauté qui ravit les bienheureux. Or une religion parfaite réclame essentiellement un culte parfait, c'est-à-dire l'oblation du sacrifice, l'acte le plus noble et le plus important de la vertu de religion. Privée d'un sacrifice permanent, la religion chrétienne serait, sous ce rapport, imparfaite et insuffisante : chose qu'il répugne d'admettre. Sa perfection exige donc le culte le plus élevé, c'est-à-dire le sacrifice. Sans sacrifice, il n'y a ni prêtre

(1) « Si enim quod evacuatur, per gloriam est, nullo magis quod manet, in gloria est ». II Cor. III, II.

(2) « In promptu est, sacrificia incruenta non minus ac sacrificia cruenta imaginem gerere novi Testamenti : sacrificia nempe cruenta præsignabant cruentam Christi oblationem in cruce ; incruenta vero sacrificium incruentum celebrationis Eucharistiae, et ideo sane sacrificia tum cruenta tum incruenta in lege dicta sunt *sancta sanctorum* ». LAMBRECHT, de SS. *Misæ sacrif.*, p. I, cap. IV, § 5.

ni autel ; mais que serait le christianisme sans sacrifice, sans prêtre et sans autel (1) ?

4^o Le fondement du christianisme est le sacrifice de la croix, c'est la source d'où jaillit la nouvelle alliance avec toutes ses grâces. Créé et scellé par un sacrifice, il doit être soutenu, supporté par un sacrifice permanent : car la conservation d'une chose est sa création continuée, toutes deux dépendent de la même cause. Il ne suffit donc pas à la religion chrétienne de posséder à sa base un sacrifice offert une seule fois ; pour l'affermir et prolonger sa durée, elle doit avoir un sacrifice perpétuel.

II. — Le sacrifice de la loi nouvelle ne saurait être indépendant du sacrifice de la croix. Puisque de ce dernier découle le salut de tous les hommes avant et après Jésus Christ, il forme comme le foyer où aboutissent tous les autres sacrifices. Le sacrifice permanent du christianisme n'a point pour but d'acquérir de nouveaux mérites ou de satisfaire une fois de plus pour le péché ; sa fin unique ne peut être que l'application aux individus des mérites acquis.

Le sacrifice est le point central du culte religieux : tous deux possèdent donc un degré égal de perfection. Puisque la nouvelle alliance l'emporte tellement sur l'ancienne, il faut qu'elle ait un sacrifice d'une valeur incomparablement plus élevée. (2) Le sacrifice doit porter l'empreinte de la différence des deux Testaments. La loi ancienne était extérieure et charnelle, l'esprit de crainte et de servitude y dominait ; les sacrifices sanglants offerts par l'homme non racheté encore, comme confession d'une faute inexpiée, étaient tout à fait dans l'ordre : ils rappelaient un Dieu irrité et vengeur, qui punit de mort le péché. A la loi nouvelle convient, au contraire, un sacrifice non sanglant : elle est surtout intérieure et spirituelle ; nous possédons la grâce et la joie de la Rédemption, l'esprit de charité et la qualité d'enfants de Dieu, qui nous a adoptés (3).

(1) « Cum tres intentiones et præcipui actus sint cultus divini ac vere religionis, videlicet honorificentia Dei, impetratio veniarum et adeptio gratiarum, multum deesset cultui Dei, si durante tanta transgressione ac culpa, desit advocatus et sacerdos, ad impetrandum cunctis veniam ac gratiam efficax, utpote Christus ». DION. CARTHUS., *de Sacr. altar.*, art. 10.

(2) « Dicitur lex mosaïca differre ab evangelica : quia illa figuræ, hæc veritatis (HEB. x. 1) ; illa lex pœnæ, hæc grætiæ (ROM. v, 20-21) ; illa litteralis, et ista amoris spiritualis (II COR. III, 6) ; illa occidens, et ista vivificans ; illa timoris, ista amoris ; illa servitutis, et ista libertatis (GALAT. IV, 31) ; illa oneris, et ista facilitatis ». S. BONAVENTURE., *Brevil.* p. v, c. 9.

(3) « Sacrificium ets primarium religionis munus vel potius complementum. Itaque decebat, ut excellentissima religio, qua nulla alia perfectior aut

Ce sacrifice pur et non sanglant doit aussi correspondre à la perfection de la loi nouvelle, enrichie des incalculables trésors de la grâce de Jésus-Christ : il ne peut donc lui convenir de figurer seulement le sacrifice de la croix à la manière des oblations de la loi ancienne. La victime constamment immolée dans le sanctuaire du christianisme ne peut être inférieure à l'Agneau mis à mort sur la croix. Pour être digne de la majesté du Très-Haut, ce ne peut être que le corps et le sang de l'Homme-Dieu (1).

III. — Mais comment le Christ, qui est ressuscité d'entre les morts, qui ne meurt plus et règne sur la mort (Rom. vi, 9), sera-t-il une victime ? L'immortalité et la gloire du Sauveur ressuscité semblent opposer des obstacles insurmontables. Ce qui n'est pas possible à l'homme est possible à Dieu. Son infinie sagesse a trouvé pour réaliser l'impossible des voies inimaginables à l'esprit créé. Par une plénitude de prodiges étonnants, il cache sur l'autel, sous les voiles du pain et du vin, la splendeur de son humanité transfigurée, parvenant ainsi à unir dans sa personne adorable la vie avec la mort, l'état de victime avec la félicité du ciel (2).

Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (JOAN. I, 14) ; il a été vu sur la terre et il a conversé avec les hommes (BAR. III, 38). Depuis ce moment, son commerce avec nous et son habitation au milieu de nous n'ont jamais cessé. En montant dans les cieux, il ne voulut pas nous laisser orphelins, ni

sublimior esse potest (quæ quidem naturæ humanæ sit accommodata), nobilissimum haberet sacrificium, quale est sacrificium Eucharistiæ, a quo ipsa religio præcipuam suam excellentiam habet ». LESSIUS, *de Perfect. dicin.*, l. XII, c. XIV, n. 99.

(1) « Quoniam tempus gratiæ revelatæ requirit, quod jam non offeratur oblatio qualiscumque, sed *pura, placida et plenaria*: et nulla alia oblatio est talis, nisi illa, quæ in cruce fuit oblata, scilicet Christi corpus et sanguis, hinc est, quod necessario oportet in hoc sacramento (Eucharistiæ) non tantum figurative, verum etiam veraciter corpus Christi, tanquam *oblationem huic tempori debitam*, contineri ». S. BONAVENT. *Brevil.*, p. VI, c. IX.

(2) « Sacrificium Missæ quotidie pro vestra reconciliatione, purificatione et salute in Ecclesia Deo Patri offertur : nempe tam ardentissime vos dilexi, tam liberalissimum ad vos animum habui, quod non suffecit mihi semel vobis conferri et semel pro vobis offerri, sed et in fonte et abisso infinitæ sapientiæ meo *hunc mysterialissimum modum* inveni ac statui quo vobis indesinenter adsim et conferar, pro vobisque offerar et ita a vobis manducer, modo vobis tolerabili ac proportionato sub tegumentis panis et vini, non in specie carnis et sanguinis, nec in quantitate propria. ut in eo subsisto, quamvis simul cum ea accipiar ». DION. CARTHUS., *de Sacr., alt.* art. 7.

nous priver de la consolation et de la joie produites par sa présence sensible, bien que vue seulement des yeux de la foi ; sa dernière parole s'est accomplie de la façon la plus merveilleuse : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles » (MATTH. XXVIII, 20). Il daigne demeurer parmi nous comme une victime permanente. Jésus Christ est le chef de l'Église militante aussi bien que de l'Église triomphante : c'est pourquoi il a voulu que sa sainte humanité fût toujours présente sur terre. Cette double présence, avec ses différences, correspond parfaitement à la nature de l'Église céleste et de l'Église terrestre. Dans les cieux, il est assis à la droite de son Père, plein de puissance et de majesté ; sur la terre, il demeure, humble et caché, sous les apparences du pain et du vin. Aussi longtemps que durera le pèlerinage de l'Église ici-bas, à travers les luttes et les épreuves, il sera avec elle, hostie incessante de l'alliance nouvelle : car il veut être le modèle éclatant et la source intarissable de la vie de sacrifice que l'Église militante, son Épouse digne de lui, mène sur la terre, jusqu'au jour des noces célestes, où le triomphe et la joie éternelle la délivreront pour jamais de toute souffrance.

Pleins d'espoir et de consolation au milieu de nos luttes, nous nous réfugions au pied des saints autels et nous chantons avec l'Église :

*O salutaris hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
Bella præmunt hostilia :
Da robur, fer auxilium !*

« Hostie salutaire, qui nous ouvrez la porte du ciel, des guerres terribles nous oppriment : donnez-nous la force, accordez-nous votre secours ! »

§ 12. — *Les promesses prophétiques de l'Ancien Testament démontrent la vérité et la réalité du sacrifice eucharistique.*

Déjà dans l'Ancien Testament, le sacrifice non sanglant de la nouvelle alliance était promis et prédit.

I. — Nous devons mettre en première ligne le sacerdoce et le sacrifice figuratifs de Melchisédech. La personne mystérieuse de ce roi pontife apparaît et disparaît dans l'histoire sainte d'une manière également soudaine. Il avait été

jugé digne de figurer le sacrifice permanent et le sacerdoce perpétuel de Jésus Christ, le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (Ps. cix, 4). Ces paroles signifient que le sacrificateur antique, par l'ordre de son sacerdoce, c'est-à-dire par la forme et le rite de son oblation, avait pour but de représenter le sacerdoce sans fin de Jésus Christ. Ces deux sacerdocees doivent donc se ressembler dans l'offrande et dans le rite; Jésus Christ sacrifiera donc éternellement d'une manière semblable à Melchisédech. Or, le caractère du sacrifice, et, par suite, du sacerdoce du roi de Salem consiste dans l'oblation du pain et du vin (GEN. XIV, 18). Jésus Christ offrira donc un sacrifice analogue durant tous les siècles. C'est aussi ce qui arrive pour la sainte Eucharistie : tous les jours elle est offerte sur l'autel, par l'intermédiaire d'un prêtre visible, sous les apparences du pain et du vin et par le changement de ces substances au corps et au sang de Jésus Christ. C'est ainsi que le Christ est le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ; c'est lui qui change les éléments matériels en son corps et en son sang, et offre ainsi au Très-Haut le sacrifice sans fin et non saignant de l'Eucharistie. Le symbole humain s'harmonise donc à merveille avec le type divin. Toutefois le sacrifice de Jésus Christ est infiniment plus parfait que celui de Melchisédech ; ce n'est plus ici un pain ordinaire, un vin terrestre, mais *le pain sacré de la vie éternelle et le calice du salut perpétuel*.

« Qui est plus un prêtre du Très-Haut, s'écrie saint Cyprien, que Notre Seigneur Jésus Christ, qui offrit à Dieu le Père le même sacrifice que Melchisédech, du pain et du vin, c'est-à-dire son corps et son sang ? Pour répandre sur Abraham d'une façon plus complète les bénédictions de Dieu, il offrit l'image du sacrifice de Jésus Christ, le pain et le vin (*imago sacrificii Christi in pane et vino constituta*) ; dans l'accomplissement de cette figure, le Seigneur a offert le pain et le calice du vin ; mais lui, la vérité par essence, il a réalisé ce sacrifice figuratif et en a fait une vérité » (*veritatem præfiguratae imaginis adimplevit*) (1).

II. — La remarquable prophétie de Malachie, le dernier des prophètes, jette une vive lumière sur ce sacerdoce et ce sacrifice éternels de Jésus Christ selon l'ordre de Melchisédech. « Ma volonté n'est point en vous, dit le Seigneur des

(1) S. CYPRIEN, *Epist. ad Cæcil.* c. iv. — « Sacerdos in æternum Christus Dominus secundum ordinem Melchisedech, panem et vinum obtulit ». *Ant. Eccl. in fest. Corp. Christi*

armées ; je ne recevrai point de présent de votre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les peuples ; en tout lieu l'on me sacrifie et l'on offre à mon nom une oblation pure » (MALACH. I, 10, 11) (1).

D'après l'enseignement unanime des saints Pères et les déclarations solennelles et formelles de l'Église, la sainte Messe est « ce sacrifice pur qui ne peut être souillé par l'indignité ou la malice de ceux qui l'offrent ; le Seigneur a fait prédire par Malachie que cette oblation serait offerte en tous lieux à son nom, qui serait grand parmi les nations » (2).

Cette prophétie annonce en termes clairs et précis, d'abord l'abolition du culte mosaïque (y. 10) ; puis l'institution d'un culte nouveau, et spécialement d'une oblation non sanglante et très pure, qui sera offerte en tout lieu (y. 11). Cette oblation ne peut être autre chose que la sainte Eucharistie telle que la possède l'Église catholique.

1^o Le reproche amer du Seigneur : *Ma volonté n'est point en vous*, s'adresse aux prêtres de la race de Lévi. Après leur retour de l'exil, ils méprisaient le nom du Seigneur par la manière irrévérente et pleine de négligence dont ils remplissaient leurs fonctions. Dieu se plaint, par la bouche du prophète, qu'ils lui offraient ce qui était aveugle, boiteux et malade. Il prend de là occasion de prédire la cessation complète du culte mosaïque : « Je ne recevrai plus de victimes de vos mains », c'est-à-dire des mains des prêtres lévitiques. Le motif réel de ce refus d'accueillir les sacrifices mosaïques n'est pas l'indifférence avec laquelle ils étaient offerts ; mais c'est qu'une oblation nouvelle lui sera présentée du levant au couchant. « Il abolit donc le premier (le sacrifice de l'ancienne loi) pour établir le second (le sacrifice de la loi nouvelle) » (HEB. x, 9).

2^o Un culte nouveau et meilleur prend la place des an-

(1) Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, et munus non suscipiam de manu vestra. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda : quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum. » MAL. I, 10, 11. — Les mots *magnum est, sacrificatur et offertur*, ne se rapportent pas au présent, mais à l'avenir, et à l'avenir chrétien, comme le contexte le prouve. Les prophètes emploient souvent le présent au lieu du futur, parce qu'ils considèrent comme présent quant à l'espace ce qui est futur quant au temps. Les expressions *ab ortu solis usque ad occasum, in omni loco, in gentibus*. (hébr *goyim*, les non Israélites, les païens), désignent l'universalité, la catholicité du culte promis, tel qu'on le trouve dans le christianisme.

(2) CONC. TRID. sess. XXII, cap. 1.

ciens sacrifices, qui sont supprimés. Ce culte promis rendra grand le nom de Dieu, et non seulement à Jérusalem, mais du levant au couchant, c'est-à-dire dans l'univers entier; non seulement parmi les Juifs, mais parmi tous les peuples de la terre. En opposition avec le culte mosaïque, limité à un lieu et à un peuple, ce nouveau culte est représenté comme devant s'étendre à toutes les nations: c'est donc un culte vraiment catholique, comme il ne se trouve nulle part, excepté dans l'Église de Jésus Christ. Il ne peut donc s'agir ici que du culte chrétien. La prophétie se rapporte à l'époque où Jésus Christ, le prince de la paix, régnera d'une mer à l'autre, d'un fleuve jusqu'aux confins de l'univers, où tous les rois l'adoreront et toutes les nations le serviront (Ps. LXXI, 8, 11).

3° Ce culte nouveau, qui doit remplacer le culte mosaïque, est caractérisé d'une façon plus claire et plus précise encore par le prophète, comme un sacrifice proprement dit. Ses paroles contiennent la promesse d'une hostie nouvelle, destinée à prendre la place de ces victimes que le Seigneur n'accepte plus de la main des fils d'Aaron, victimes qui étaient cependant de véritables sacrifices. « Dieu ne repousse pas toute espèce de sacrifice: les Juifs avaient les leurs, l'Église a le sien; le rite seul de l'oblation est changé » (*non genus oblationem reprobatum est..., sed species immutata est tantum*) (1). Les paroles qui contiennent la promesse du sacrifice sont celles-ci: « En tout lieu on sacrifie et l'on offre à mon nom une oblation pure » (*mincha purum*) (2). Ces paroles prophétiques ne peuvent pas être entendues dans le sens figuré d'un sacrifice improprement dit, des bonnes œuvres ou de la prière, par exemple: il s'agit ici d'un sacrifice véritable,

(1) ST. IREN., *Advers. hæres.*, l. IV, c. XVIII, n. 2.

(2) « Et in omnino sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda ». Le texte original est plus significatif encore. La traduction littérale de l'hébreu est: « Et in omni loco suffimentum oblatum nomini meo et (incrumentum) sacrificium mundum ». Les mots traduits par la Vulgate *sacrificatur et offertur* sont, en hébreu, *muctar muggasch*, « sacrificium incruentum oblatum ». *Muctar* est le participe hofal et se traduit très bien sous la forme substantive par *sacrifice en général*, ou plutôt *sacrifice non sanglant*. D'après son étymologie, il désigne un sacrifice d'encens ou de parfums. L'autre participe, *muggasch*, exprime l'offrande. Les deux mots suivants forment un complément explicatif des précédents. *Mincha tehora* signifient *sacrifice (non sanglant) pur*. Le mot *mincha*, dans l'Ancien Testament, a 154 fois le sens particulier, spécifique, de *sacrifice non sanglant*. Les trois mots *muctar*, *muggasch*, *mincha*, sont d'un emploi très fréquent dans la langue liturgique de l'Ancien Testament; mais toujours ils s'appliquent à des sacrifices proprement dits, et jamais ils ne désignent des actes purement intérieurs de la vertu de religion ou

comme nous nous en convaincrions par l'examen des mots et du contexte. Dans ce passage, le sacrifice pur de la loi nouvelle est mis en opposition avec les sacrifices impurs de la loi ancienne; or l'antithèse ne peut exister vraiment, qu'à la condition que, de part et d'autre, il soit question de sacrifices proprement dits. En outre, les mots sont choisis pour désigner, non pas un sacrifice en général, mais un sacrifice non sanglant. Cela est vrai surtout du mot *mincha*, qui, dans la langue liturgique, s'applique toujours à un sacrifice non sanglant.

A la promesse de ce sacrifice s'ajoute l'annonce d'un sacerdoce particulier, appelé à offrir cette victime nouvelle. A cause de leurs fonctions, les nouveaux ministres de l'autel sont désignés par Malachie sous le nom de lévites (III, 35). Ce sacrifice doit être offert en tous lieux; les prêtres n'appartiendront plus à une race spéciale, comme la nation juive: le Seigneur les choisira dans toutes les nations, et une consécration surnaturelle les sanctifiera en leur donnant le pouvoir de remplir leur ministère. Après avoir prédit la conversion des Gentils et décrit leur entrée dans l'Église, le prophète Isaïe ajoute: « Je tirerai du milieu d'entre eux des prêtres et des lévites, dit le Seigneur ». *Et assumam ex eis in sacerdotes et levitas, dicit Dominus* (Is. LXVI. 21).

4° Il n'est pas difficile maintenant de déduire la vérité du sacrifice eucharistique de la prophétie que nous venons d'expliquer. Le prophète annonce qu'au temps du Messie un sacrifice réel et non sanglant sera offert dans l'univers entier. On ne peut entendre ces paroles que de la sainte Eucharistie; si ce n'était un sacrifice véritable, la prédiction faite au nom de Dieu n'aurait pas eu d'accomplissement: ce qui est inadmissible. Cette prophétie ne peut se rapporter au sacrifice de la croix, offert en un seul lieu et d'une manière sanglante. En outre, la sainte Messe renferme seule toutes les notes par lesquelles le prophète caractérise le sacrifice promis de la nouvelle loi. C'est une oblation non sanglanté: l'Eucharistie ne l'est-elle pas d'une façon éminente? Il doit être universel, offert par tous les peuples et en tous lieux: la sainte Messe se célèbre partout où le soleil se lève et où s'étend l'Église

des oblations qui n'auraient pas droit au nom de sacrifice. Le sens du texte entier est donc: « Et in omni loco offertur nomini meo sacrificium, *mincha* (sacrificium incruentum) mundum ». Cfr FRANZELIN, *de Sacrif.*, th. x, — LAMBRECHT, *de SS. Missæ Sacrif.*, p. II, cap. III, § 2. — CORLUY. S. J., *Spicilegium dogmatico-biblicum*, II, 398-408. — KNABENBAUER, S. J., *Comment. in Prophet. minor.*, II, 430-445.

catholique, dans les deux mondes, au Sud et au Nord, sur les montagnes et dans les vallées, sous les voûtes majestueuses des basiliques comme sous le toit de chaume des églises de village. Le nouveau sacrifice rendra le nom du Seigneur grand au milieu des peuples; mais sur nos autels l'auguste Trinité reçoit tout honneur et toute gloire, l'adoration la plus digne d'elle. Enfin, le sacrifice prédit est exalté comme très pur: où ce privilège se trouvera-t-il à un plus haut degré que dans le sacrifice eucharistique? Non seulement son rite possède cette pureté; mais par sa nature, par son essence, il est tellement exempt de souillure, que même l'indignité de celui qui l'offre ne saurait l'atteindre. Jésus Christ, en effet, est non seulement la victime, mais en outre le prêtre principal et véritable (1).

III. — Le sacrifice figuratif de Melchisédech et le terme de *missa*, employé dans la prophétie de Malachie, indiquent déjà que le sacrifice perpétuel de la nouvelle alliance sera uni à un festin, à une manducation de la victime. Ce banquet eucharistique est dépeint dans des termes aussi clairs que magnifiques dans un psaume saisissant. Ce psaume est le vingt et unième. D'après le témoignage du Nouveau Testament, du cinquième concile oecuménique (contre Théodore de Mopsueste) et des saints Pères, ce psaume a trait au Messie; et selon presque tous les interprètes catholiques, il s'applique exclusivement au Sauveur promis. Il contient un évangile prophétique sur la passion de Notre Seigneur, et peut se diviser en deux parties: la première partie (v. 1-21) renferme la peinture douloureuse du Crucifié; la seconde, au contraire, présente un tableau consolant des fruits abondants que la passion du Christ fera naître pour lui et pour les hommes rachetés. Nous citerons les versets de cette partie qui se rapportent à notre sujet:

v. 23. Narrabo nomen tuum fratribus
meis: in medio ecclesie laudabo te.

J'annoncerai votre nom à mes
frères: je vous louerai au milieu
de l'assemblée.

(1) « Sacrificium consistit partim in actione offerendi, partim in re oblata. Ergo ut sit omnino purum et mundum, non satis est, quod res oblata sit pura, sed præterea requiritur, ut persona offerens sit pura, quia alioquin actio offerendi non esset omnino pura. Huc refertur illud Malach. 1, 11: « In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda », non solum ex parte rei oblatae, sed etiam ex parte principalis offerentis, non tamen ex parte aliorum hominum offerentium ». BECANUS, *Summa theolog. scholast.*, tom. IV, cap. xxv. de *Sacrif. Miss.*, p. I, quest. ix.

v. 26. Apud te laus mea in ecclesia magna: vota mea reddam in conspectu timentium eum.

v. 27. Edent pauperes, et saturabuntur: et laudabunt Dominum qui requirunt eum: vivent corda eorum in sæculum sæculi.

v. 28. Remiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terre: et adorabunt in conspectu ejus universæ familie gentium.

v. 29. Quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium.

v. 30. Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ: in conspectu ejus cadent omnes qui descendant in terram.

On ne donnera à ces paroles leur sens véritable et complet qu'à la condition de les appliquer au sacrifice eucharistique. Abîmé dans la plus profonde douleur de l'âme et du corps, le Sauveur laisse jaillir de son cœur l'hymne de sa passion et de sa mort. Aussitôt les nuages sombres s'évanouissent; l'aurore de la résurrection se lève brillante à son regard, avec toutes les conséquences glorieuses de ses souffrances, et lui dévoile un avenir plein de salut et de splendeur. Excité par cette vue anticipée des félicités futures, le Seigneur prononce les versets cités du psaume, il annonce un sacrifice et un banquet auxquels sont invités tous les peuples de la terre.

v. 23. Tous ceux qui ont été rachetés par la croix sont les frères de Jésus Christ et les enfants de Dieu; ils forment une immense famille, composée de tous les peuples: c'est l'Église. Au milieu de cette Église (*in medio Ecclesie*), le Ressuscité continue à vivre d'une vie mystérieuse; il est l'auteur et la source de la bonne nouvelle, de la prédication du nom de Dieu en trois personnes à ses frères rachetés. Il vit et demeure dans le sanctuaire de cette Église, pour être éternellement l'essence de ce sacrifice de louange, de l'Eucharistie offerte sans fin à Dieu.

v. 26. Le Seigneur promet de glorifier son Père par des cantiques de louange dans la grande assemblée de l'Église catholique (*in Ecclesia magna*). Le couronnement de cette louange consistera en ce qu'il rendra ses vœux (*vota mea reddam*), c'est-à-dire qu'il offrira un sacrifice public d'actions

Je vous adresserai mes louanges dans une grande assemblée; je rendrai mes vœux à Dieu en présence de ceux qui le craignent.

Les pauvres mangeront, et ils seront rassasiés; ceux qui cherchent le Seigneur le loueront, leurs cœurs vivront durant les siècles des siècles.

Tous les peuples jusqu'aux confins de la terre se ressouviendront du Seigneur et se convertiront à lui: toutes les familles des nations se prosterneront devant lui pour l'adorer.

Car la puissance est au Seigneur et il régnera sur les nations.

Tous les puissants de la terre mangeront et l'adoreront; tous ceux qui descendent dans la terre tomberont en sa présence.

de grâces en accomplissement de ses vœux (1). Il s'agit ici du sacrifice eucharistique, offert en présence de ceux qui craignent le Seigneur, c'est-à-dire qui honorent sa majesté par la foi, l'amour et la religion. Le Sauveur annonce par là que, en reconnaissance de ce qu'il a été sauvé de la souffrance et de la mort, le saint sacrifice de la Messe sera perpétuellement offert, et sera non seulement la continuation non sanglante, mais le fruit suave de la croix (2).

v. 27. A ce sacrifice se joint un banquet : la communion du corps adorable de Jésus Christ. Tous sont invités à recevoir cette nourriture divine, à participer à ce festin de l'amour. Il en est cependant qui trouvent un accueil plus tendre : ce sont les pauvres d'esprit, les humbles, les petits ; ceux qui ont le cœur détaché des biens terrestres, qui sont affamés de cet aliment impérissable et céleste. Les pauvres mangeront à la table du Seigneur et seront rassasiés, fortifiés, consolés, comblés de grâces ; alors ils loueront le Seigneur qu'ils cherchent et dont ils ont goûté les ineffables douceurs. Leurs cœurs vivront éternellement : car celui qui mange de ce pain vivant et vivifiant ne mourra jamais (JOAN. VI) (3).

v. 28. Israël n'est pas seul appelé à ce festin : tous les peuples de la terre y sont conviés. Réveillées par la prédication apostolique, les nations païennes, qui se perdaient loin de Dieu comme des brebis sans pasteur, se ressouviennent de Dieu par la foi et se convertissent à lui par la pénitence (*remiscentur et convertentur*) ; autrefois dépouillées de la grâce, elles la reçoivent (I PET. II, 10). Elles font partie désormais du royaume de Dieu, et adorent le Seigneur en esprit et en vérité.

(1) Le mot *vota* signifie ici *sacrifice votif*. C'était l'hostie pacifique offerte en action de grâces pour l'accomplissement d'un vœu fait pour obtenir une grâce, lorsque celle-ci avait été accordée. Un festin était joint à ce sacrifice, et l'on y invitait les veuves, les orphelins et les pauvres.

(2) « *Vota mea reddam in conspectu timentium eum. Per vota intelligenda videntur hoc loco vota sacrificiorum et oblationum, juxta illud Is. XIX, 21 : « Colent eum in hostiis et muneribus ; vota vovebunt Domino, et reddent ».* — Christus enim cum videret holocaustum mortis suæ gratissimum {Deo fuisse, videtur quodam modo promisisse, se holocaustum illud per ministros suos frequentissime oblaturum eo quo deceret modo, atque hoc est, quod nunc dicit : « *Vota mea reddam in conspectu timentium eum* », id est, per ministros meos sacerdotes novi testamenti, assidue immolabo sacrificium Deo gratissimum, idque « *in conspectu timentium eum* », id est colentium eum, ac per hoc verorum fidelium ». BELLARMINUS, Ps. XXI.

(3) « *Vivent corda eorum in sæculum sæculi. Hic erit fructus illius refectionis, ut corda tam nobili cibo refecta vivant vita spiritali, vita gratiæ interim ac postea vita gloriæ in sæculum sæculi* ». BELLARM., l. c.

v. 29. L'Église de Dieu, que Jésus Christ a acquise par son sang, renferme tous les peuples de la terre : car *le Christ a vaincu, le Christ règne, le Christ commande* par suite de sa mort. *Regnabit a ligno Deus.*

v. 30. Non seulement les pauvres, mais aussi les grands, les riches et les puissants du monde sont conviés à ce banquet (*pingues terræ*) et à l'adoration qu'il a pour but. Tous les mortels, dont la destinée est de descendre dans la poussière de la terre, se prosterneront avec la plus profonde vénération devant l'autel où la majesté du Dieu eucharistique est cachée sous les voiles du mystère.

IV. — Une obscurité sacrée planait sur toutes ces prophéties au temps de la loi ancienne ; les clartés du christianisme l'ont fait évanouir. Comment ne pas en voir l'accomplissement éclatant dans le sacrifice et la communion que l'Église célèbre en tous lieux et en tout temps ? Quelle consolation ne nous apportent pas ces promesses, en nous fournissant une garantie de la vérité et de la réalité de notre sacrifice quotidien ? « Ce n'est pas pour eux, mais pour nous » (I PET. I, 12) que les prophètes inspirés par l'Esprit Saint ont prédit tant de siècles à l'avance le sacrifice et le banquet eucharistiques. Quel bonheur, quelle grâce de pouvoir jouir de ces dons dans le sein de l'Église catholique ! Ces hommes, ces serviteurs de Dieu de l'antiquité n'ont point reçu ces biens promis, ils les ont aperçus et salués de loin (HEB. XI, 13) ; nous les possédons dans toute leur plénitude. Aussi pouvons-nous nous appliquer ces paroles du Sauveur à ses disciples : « Bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! Je vous assure que beaucoup de rois et de prophètes ont désiré voir ce que vous voyez et ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez et ne l'ont pas entendu » (Luc. x, 23, 24).

§13. — *Vérité et réalité du sacrifice eucharistique prouves par les écrits du Nouveau Testament.*

Les promesses et les figures de l'Ancien Testament ont trouvé une réalisation merveilleuse par Jésus Christ dans la nouvelle alliance : avant de quitter la terre, il a légué à son Église, comme le plus précieux des héritages, une oblation pure et céleste. Il a clos les jours de son pèlerinage parmi les enfants des hommes par une ordonnance admirable : *Sui moras incolatus miro clausit ordine.* Avant de se livrer pour nous en

holocauste, afin de nous racheter de toute iniquité, de nous purifier pour se faire un peuple particulier consacré à son service et fervent dans les bonnes œuvres (TIT. II, 14), il s'offrit à son Père céleste comme victime non sanglante, sous les espèces du pain et du vin. Père du siècle futur (Is. LX, 6), il institua ce sacrifice pour tous les temps. « Bien que Jésus Christ, dit le saint Concile de Trente, notre Seigneur et notre Dieu, ait voulu s'offrir lui-même à son Père une fois sur l'autel de la croix en subissant la mort, afin d'y opérer la rédemption éternelle ; cependant, comme son sacerdoce ne devait point s'éteindre par sa mort, dans la dernière Cène, dans la nuit où il fut livré, afin de laisser à l'Église, sa chère Épouse, un sacrifice visible, selon que l'exige la nature humaine, sacrifice chargé de représenter l'immolation sanglante qui allait s'accomplir une seule fois sur la croix..., il se déclara le prêtre établi à jamais selon l'ordre de Melchisédech, et offrit à Dieu son Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin. Il le donna aux apôtres, qu'il constituait alors les prêtres du nouveau Testament, et le leur fit prendre sous les mêmes symboles. Il leur laissa en même temps, à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, l'ordre de faire la même offrande en leur disant : *Faites ceci en mémoire de moi*, comme l'Église catholique l'a toujours compris et enseigné » (1).

Dans la dernière Cène, parla consécration du pain et du vin, Jésus Christ a accompli un sacrifice véritable, et il a ordonné la réitération de ce sacrifice jusqu'à la fin des temps. Les termes de la célébration et de l'institution de la sainte Eucharistie en sont une preuve éclatante.

I. La dernière Cène ne fut pas seulement un banquet d'union et de communion, ce fut aussi un sacrifice. Après avoir mangé l'agneau pascal et achevé le repas, *post agnum typicum, expletis epulis*, le Seigneur changea, par sa toute-puissance créatrice, les éléments terrestres du pain et du vin en son corps sacré et en son sang divin : en d'autres termes, il mit son corps et son sang à l'état de victime : il s'offrit ainsi à son Père, et distribua ensuite ce corps et ce sang immolés en nourriture et en breuvage à ses disciples. C'est ce que prouvent les paroles de l'institution.

1^o Saint Luc cite ainsi les paroles de la consécration du vin : « Ce calice est la nouvelle alliance dans mon sang, lequel sera répandu pour vous » (LUC. XXII, 20). Saint Matthieu les rapporte de cette manière : « Car ceci est mon sang, le sang

(1) CONC. TRID. sess. XXII, cap. 1.

de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés » (MATTH. XXVI, 28) (1).

« Répandre son sang pour d'autres en expiation des péchés » est une façon de parler très usitée dans les saints Livres pour désigner un sacrifice. Les paroles de l'institution de l'Eucharistie signifient donc : « Ceci est le calice qui est offert pour vous, ceci est mon sang offert pour vous et pour plusieurs en expiation des péchés ». D'après l'affirmation du Seigneur, son sang est offert, et ce sang offert est donné à ses disciples afin qu'ils le boivent. Selon le texte original grec, les expressions de Jésus Christ sont employées de telle sorte qu'elles désignent directement et immédiatement l'offrande de son sang par l'effusion mystique dans le calice, et non l'effusion proprement dite sur la croix. Pour prouver qu'il s'agit ici de l'offrande sacramentelle du sang de Jésus Christ, on fait observer, et à juste titre, que les évangélistes se sont servis du présent *qui est répandu* (ἐκχυνόμενον, *qui effunditur*), et il n'y a aucun motif de recourir à la signification d'un autre temps. Mais ce qui prouve qu'il faut s'en tenir à ce sens du présent, et ne pas lui attribuer la valeur du futur, en rapportant ce participe présent ἐκχυνόμενον à l'effusion qui devait avoir lieu sur la croix, c'est l'expression employée par saint Luc. Dans cet Évangile, il n'est pas dit : *Ceci est mon sang qui est versé* ; mais : *Ceci est le calice... qui est versé*. Cette façon de parler ne signifie pas seulement que le contenu de ce calice, c'est-à-dire le sang de Jésus Christ, devait être répandu quelque part et d'une manière quelconque, sur la croix, par exemple ; mais que ce sang était répandu en tant que présent actuellement dans le calice, en d'autres termes, à l'état de victime sous l'apparence du vin. Par là Notre Seigneur déclarait, sans équivoque possible, qu'il avait répandu son sang dans le calice d'une manière mystique et sacrifié réellement à Dieu le Père ; que la consécration dans la dernière Cène était, par conséquent, un sacrifice véritable. Mais le sang ne peut être répandu sans que le corps soit immolé : tous deux forment une oblation unique. La preuve apportée plus haut du sacrifice réel du sang dans l'Eucharistie est donc

(1) *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur* (τὸ ποτήριον..... τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον) ». LUC. XXII, 20. — *Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum* (τὸ αἷμα..... τὸ ἐκχυνόμενον). MATTH. XXVI, 28. Le texte grec désigne ici, comme aussi dans les paroles de la consécration du pain, directement le sacrifice eucharistique et indirectement le sacrifice de la croix ; la Vulgate, au contraire, désigne directement le sacrifice de

déjà en soi un argument que son corps a été également offert en sacrifice. Cela se déduit, du reste, des paroles de la consécration du pain.

D'après saint Luc, le Sauveur a consacré le pain en ces termes : « Ceci est mon corps qui est donné pour vous ». Le texte grec de saint Paul rapporte ainsi cette formule : « Ceci est mon corps qui est rompu pour vous » (1). Jésus Christ ne dit donc pas que son corps serait donné et rompu à ses disciples, mais *pour* (ὡς) ses disciples et pour plusieurs pour la rémission des péchés, comme il est permis de compléter la formule par celle de la consécration du calice. Puisque la mort de Jésus Christ en expiation des péchés est un sacrifice véritable, les mots : « Ceci est mon corps qui est *donné, rompu* pour vous », signifient donc : « Ceci est mon corps qui est *sacrifié* pour vous ». La livraison, la distribution du corps de Jésus Christ n'est pas représentée comme un événement futur qui s'accomplira sur la croix, mais comme un fait actuel dans l'Eucharistie. Il ne peut donc s'agir ici que du sacrifice non sanglant de l'autel. Cela résulte d'abord de l'emploi du présent (διδόμενον, κλωόμενον), dont nous n'avons aucun motif de détourner le sens et de l'expliquer par le futur ; au contraire, nous avons des raisons de le conserver : car de ce que l'effusion du sang doit être considérée comme quelque chose de présent, nous avons droit de conclure que l'oblation du corps est également signalée comme présente. En outre, l'expression adoptée par saint Paul ne peut s'appliquer qu'à l'Eucharistie : *Corpus pro vobis fractum* (2). Le mot *rompre* (*frangere*), ne peut s'appliquer au corps de Jésus Christ qu'autant qu'il est voilé sous les espèces du pain et propre à être mangé ; le corps eucharistique peut être rompu et reçu en aliment. Le sens premier et immédiat du texte de saint Paul est donc : « Ceci est mon corps qui est rompu pour vous en forme de nourriture sous l'apparence du pain ». Ces paroles ont nécessairement la même signification que celles de saint Luc : « Ceci est mon corps qui est donné, ou sacrifié pour

la croix et indirectement la sainte Eucharistie : tous deux expriment la même chose, quoique d'une manière différente. Cfr FRANZELIN, *de SS. Euch. sacrif.*, thes. XI.

(1) *Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur* (ἐξιδόμενον). Luc. XXII, 19. *Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur* (κλωόμενον). I Cor. XI, 24.

(2) Cfr MALDONAT, *Comment. in Matth.* c. XXVI, v. 26. ESTIUS, *Com. in cap. xi Epist. I ad Cor.*, v. 24.

vous ». Elles expriment donc également le sacrifice du corps de Jésus Christ. Leur sens complet est le suivant : « Ceci est mon corps sacrifié pour vous à l'état sacramentel, dans lequel il vous est distribué en nourriture » (1).

Jésus Christ offrit à son Père son corps en sacrifice pour ses disciples, puis il leur distribua ce même corps en aliment. Ainsi s'accomplit sa prophétie : « Le pain que je vous donnerai est ma chair, que je sacrifierai pour la vie du monde » (JOAN. VI, 52).

La sainte Écriture exprime donc clairement que la célébration de l'Eucharistie dans la dernière Cène a été un sacrifice véritable. Ce sacrifice s'accomplit par ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, qui rendirent Jésus Christ présent sous les espèces sacramentelles et à l'état de victime, pour expier les péchés et adorer Dieu. Les paroles ajoutées par le Sauveur : *qui est donné, rompu pour vous ; qui est répandu pour vous et pour plusieurs*, contiennent l'affirmation de la réalité de ce sacrifice, en témoignant de l'immolation actuelle du corps et du sang de Jésus Christ au moment où sa voix toute-puissante transformait le pain et le vin en ce corps et en ce sang, devenus ainsi une véritable hostie.

2^o Jésus Christ ne s'est pas seulement immolé d'une manière non sanglante avant sa mort ; il a de plus institué un sacrifice non sanglant permanent. Par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi », *Hoc facite in meam commemorationem* (LUC. XXII, 19), Jésus Christ transmettait à se, apôtres et à leurs successeurs, avec la dignité sacerdotales l'ordre de faire jusqu'à son retour à la fin des temps (I COR. XI, 24-26) ce qu'il venait de faire lui-même, c'est-à-dire d'offrir à Dieu ce même sacrifice eucharistique qu'il avait accompli sous leurs yeux (2). Il leur conférait par le fait même la dignité de prêtres de la nouvelle alliance et le pouvoir d'opérer l'acte de la consécration. « Il institua ainsi ce sacrifice et en confia la charge aux prêtres seuls, à qui il appartient de s'en nourrir eux-mêmes et de le distribuer aux autres » (3).

II — Nous pouvons encore déduire ce caractère de sacrifice propre à la sainte Eucharistie de quelques circonstances de

(1) « Oportet intelligere verba illa de vero corpore, sed sub specie panis, ut sensus sit : Hoc est corpus meum quod nunc pro vobis in specie panis frangitur, id est, datur et immolatur, Deo ». BELLARM., *de Missa*, I, c. XII.

(2) « Qui (Jesus Christus) formam sacrificii perennis instituens, hostiam se tibi (Deus) primum obtulit et primus docuit offerri ». MABILLON, *Liturg. gallic.* I. III.

(3) Hymn. Eccl. *Sacris solemnibus*.

son institution et de sa célébration : nous corroborerons ainsi la preuve tirée des paroles de cette institution.

1° Le Sauveur nomma son sang contenu et répandu dans le calice *le sang du nouveau testament* (MARTH. 26, 28). Ce mot de testament a une double signification en ce lieu : c'est une alliance et un legs.

Jésus Christ est le médiateur d'une alliance meilleure, reposant sur de plus excellentes promesses (HEB. VIII, 6) : c'est la nouvelle alliance de la grâce. Conclue surtout dans la dernière Cène et scellée du sang eucharistique, elle trouva sa ratification définitive et entra en pleine vigueur par l'effusion du sang de Jésus Christ sur la croix (1). Le sang précieux contenu dans le calice était donc, aussi bien que celui qui fut versé sur la croix, le sang de cette alliance ; il doit même avoir été répandu dans le calice dans ce but avant de l'être sur la croix. Le Sauveur met ici évidemment en opposition la conclusion des deux alliances ; ces paroles : *Ceci est mon sang, le sang du nouveau testament*, sont une allusion manifeste à ces autres paroles : *Ceci est le sang de l'alliance que le Seigneur a conclue avec vous* (EX. XXIV, 8), prononcées par Moïse en aspergeant le peuple avec le sang des victimes après la proclamation de l'ancienne alliance. Au pied du Sinaï, Dieu fit un traité solennel avec son peuple choisi ; il lui donna des lois et des promesses. De son côté, le peuple s'engagea volontairement à obéir aux prescriptions contenues dans le livre de la loi, et il fut aspergé avec le sang de l'alliance. Ce sang était celui de victimes véritables immolées en holocauste. Mais cette alliance était une figure de l'alliance nouvelle et plus parfaite que Dieu a daigné conclure avec l'humanité par l'entremise de Jésus Christ. Le symbole ne peut avoir son accomplissement qu'autant que le testament nouveau sera accompagné d'un sacrifice et scellé du sang de la victime. Le sang contenu dans le calice coula donc pour la ratification de la nouvelle alliance : c'est le sang d'une victime immolée dans un sacrifice réel et proprement dit.

Le testament nouveau, dont Jésus Christ est l'auteur et la caution (HEB. VII, 22) est encore un legs (2) : c'est le legs de

(1) « Sine dubio in ultima cœna præcipue condidit (Christus) testamentum quod suo etiam sanguine tunc incremente immolato sancivit ; postea vero in sacrificio cruento omnino stabilivit ac confirmavit ». SUREZ, in, 3 S. Thom. disp. 37, sect. 4, num. 15.

(2) Cfr. HEB. IX, 16, 17. — Le mot *testamentum* est la traduction du grec διαθήκη, ordre, traité, disposition, soit unilatérale, comme dans un testament, soit bilatérale, comme dans une convention (St Paul, HEB. IX, 16).

son corps et de son sang eucharistiques, avec tous les biens, toutes les grâces de la Rédemption, qu'ils renferment.

2^o L'agneau pascal était la figure la plus expressive et la plus complète de l'Eucharistie (1). Jésus Christ, dans ce sacrement, est le véritable agneau pascal qui a pris la place de l'ancienne pâque. Aussi le prêtre, à la sainte messe, avant de se communier, récite la prière *Agnus Dei*, et avant de distribuer l'Eucharistie aux fidèles, il leur dit : « *Ecce Agnus Dei!* » Voici l'Agneau de Dieu ! » Or l'agneau pascal était un véritable sacrifice : l'Eucharistie doit donc être également un véritable sacrifice ; autrement la réalité ne correspondrait pas exactement à sa figure la plus parfaite. L'Eucharistie est, de la manière la plus complète, le nouvel agneau pascal, la pâque de la nouvelle alliance, le véritable agneau du sacrifice, par conséquent, immolé et consommé en souvenir éternel de notre délivrance de la servitude du péché, et comme action de grâces éternelles de l'œuvre admirable de notre Rédemption. Les ombres de la fête mosaïque se sont évanouies devant l'éclat de la Pâque eucharistique. « Sur cette table du nouveau roi, la pâque nouvelle de la loi nouvelle met fin à la pâque ancienne. *In hac mensa novi Regis, Novum Pascha novæ legis Phasæ vetus terminat* (2). Pour faire comprendre cette vérité, le Seigneur a uni l'institution de la sainte Eucharistie à la célébration de la pâque juive. D'abord « il présenta à ses disciples l'agneau et le pain azyme, selon les prescriptions légales données aux anciens pères » (3). Puis il s'offrit lui-même, l'agneau sans tache ; il nourrit ses disciples de sa chair et les abreuya de son sang. L'immolation précéda le banquet : car l'agneau doit être sacrifié avant d'être mangé.

III. — La doctrine et la pratique des apôtres montrent qu'ils ont toujours offert l'Eucharistie comme le sacrifice propre du christianisme.

1^o « Nous avons un autel dont les ministres du tabernacle

emploie, pour testateur, l'expression *διαθέμενος*. — S. Gaudence nomme (SERM. 11) le sacrifice eucharistique *la fonction héréditaire* du nouveau testament (*hereditarium munus novi testamenti*) que Jésus Christ nous laissa comme gage de sa présence, dans la nuit où il fut livré à ses bourreaux ».

(1) « *Quamquam multis figuris fuisset Eucharistiæ sacramentum præfiguratum, præcipua tamen ejus figura fuit agnus paschalis, cum secundum omnia ipsum representaverit* ». S. THOM. 3, q. 73, a. 6.

(2) *Sequentia Lauda Sion*.

(3) *Hymn. Sacris solemnibus*.

n'ont pas le droit de manger » (1), dit saint Paul dans son Épître aux Hébreux (xiii, 10). A quel autel, à quel sacrifice, à quelle nourriture immolée peuvent s'appliquer ces paroles de l'Apôtre, si ce n'est à l'Eucharistie ? Les Juifs, qui servent dans le tabernacle, ne peuvent y prendre part qu'en cessant de sacrifier dans le temple, en abandonnant la religion mosaïque pour appartenir à celle du Crucifié.

2° Le même apôtre, écrivant aux Corinthiens (I Cor. xii, x, 20, 21), indique clairement (*non obscure innuit*) le sacrifice eucharistique, lorsqu'il dit que ceux qui se sont souillés par leur participation à la table des démons ne sauraient s'asseoir à la table du Seigneur, comprenant dans les deux cas l'autel sous le nom de table (2). Saint Paul met en opposition l'autel et le banquet des païens avec l'autel et le banquet eucharistiques; il fait observer que l'on ne peut boire le calice du Seigneur et le calice du démon, prendre part au festin du Seigneur et au festin des idoles. Or l'opposition n'existerait pas, s'il n'y avait pas de véritable sacrifice dans l'Eucharistie comme dans les victimes immolées par les païens.

3° Il est rapporté dans les Actes des apôtres que les chefs de l'Église d'Antioche rendaient un culte au Seigneur (3). Il ne peut s'agir ici que de la célébration de la sainte Messe : car le sacrifice est le culte par excellence qui doit être offert à Dieu, et à lui seul. Il suit de là que l'Eucharistie, souvent nommée *fraction du pain* dans la sainte Écriture, était considérée dans les temps apostoliques comme un sacrifice véritable et offerte à Dieu comme telle (4).

IV. — Quel amour immense, inexprimable, Notre Seigneur nous témoigne dans l'institution de la sainte Eucharistie (5)!

(1) « Habemus altare (θυσιαστήριον, id est, sacrificatorium), de quod edere non habent potestatem (ἐξουσίαν, id est, facultatem, licentiam, qui tabernaculo deserviunt) ».

(2) CONC. TRID. sess. XXII, de *Sacrificio Missæ*, cap. 1.

(3) « *Ministrantibus* (λαειτουργούντων) illis Domino ». (Act. xiii, 2) Le mot *λαειτουργεῖν* est très souvent employé dans l'Ancien et le Nouveau Testament dans le sens d'un culte offert à Dieu, surtout d'un sacrifice. Aussi, chez les Grecs, la sainte Eucharistie et la célébration de la Messe s'appellent-elles *λαειτουργία*.

(4) Act. 11, 42; — xx, 7-11. — I Cor. x, 16.

(5) « Omnis sacerdos causas institutionis sacramenti altaris, videlicet cur Christus in cœna novissima hoc super venerandissimum instituerit sacramentum, sapienter atque multoties contempletur. Cujus utique institutionis prima causa est *recordatio totius ardentissimæ ac plenissimæ dilectionis Christi ad nos*. De qua dilectione ipsemet dixit : *Majorem hac charitatem*

Comment la charité de l'Homme-Dieu aurait-elle pu se manifester d'une manière plus touchante, plus admirable ? Avant de se plonger dans cet océan d'amertume qui menait à la mort, le Cœur sacré de Jésus laissa briller de tout son éclat son amour incompréhensible dans l'institution du sacrifice et du sacrement de l'Eucharistie, comme le soleil se couche dans les feux ardents du crépuscule. Quelques instants avant sa mort douloureuse et ignominieuse, dans la nuit où il fut livré, il nous laissa, dans le sacrement de l'autel, le bien le plus grand et le plus vénérable (1). Son heure était venue ; il allait quitter ce monde et introduire son humanité sainte dans la clarté et la magnificence qu'il avait près de son Père avant la création du monde. Bon Pasteur, il avait aimé les siens qui étaient dans le monde ; il les aima jusqu'à la fin d'un éternel amour. Oui, il aima les siens, les apôtres et tous ceux qui devaient croire à sa parole, jusqu'à la fin, non-seulement jusqu'à la fin de sa vie, mais jusqu'à la fin des temps : car il restera sur l'autel aussi longtemps qu'ils seront pèlerins sur la terre étrangère, loin de la patrie céleste où il les a précédés pour leur préparer des demeures dans la maison de son Père et de leur Père ; il demeurera sous les voiles eucharistiques, agneau sacré et pain quotidien des âmes pour les enfants de la Rédemption, jusqu'au jour où le festin sacramentel recevra sa consommation dans le royaume de

nemo habet, quam ut animam suam ponat pro amicis suis. Hæc quippe est summa dilectio, dum quis non sua dona duntaxat, sed seipsum quoque donat dilecto. Rursus, cum amoris proprietates sit, amantem unire amato, per hoc quod Christus in sacramento seipsum nobis substantialiter unit, patet ipsius ad nos mutua dilectio ac summa. Toties ergo flammescit spiritus noster ad Deum, totiesque inflammatur ac penetratur, quoties celebramus, quoties sacramentum hoc consecramus ac sumimus, quoties charitatem Christi ad nos recordamur, quoties tantæ dilectionis pignus præ oculis habemus, manibus contrectamus, ore suscipimus. Ideo namque Salvator, instituto hoc sacramento dixit ac jussit sanctis apostolis et in eorum persona sacerdotibus universis : Hoc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis. Quæ antiqua verba sunt mirabiliter affectuosa ac dulcissima piæque mentis inflammativa ». DION. CARTHUS., *de Vita curatorum*, art. 15.

(1) « Sunt et aliæ causæ (institutionis Eucharistiæ), ut scilicet Christus homo indesinenter et maxime Deum Patrem, imo totam superbeatissimam Trinitatem veneretur tanti sacrificii jugi oblatione, in qua bonitas, charitas, misericordia Dei ad homines, beneficia et promissa ipsius commemorantur, laus, gratiarum actio et reverentia omnium fonti bonorum devotissime exhibentur, humanoque generi multipliciter, imo ineffabiliter subvenitur, et ipsa Ecclesia mirabilissime ditatur, ornatur, munitur ». DION. CARTHUS., *IV, dist. VIII, quæst. 3.*

Dieu (LUC. XXI, 15, 16), jusqu'au banquet des délices éternelles, où le Seigneur lui-même se céindra pour les servir (LUC. XII, 37; — XXI, 29, 30). Il aima les siens jusqu'à la fin (1), jusqu'aux limites extrêmes du possible, au point de ne pouvoir les aimer davantage. Pouvait-il, en effet, nous donner quelque chose de plus ou de mieux que le sacrement de son corps et de son sang, lui-même avec sa divinité et son humanité, ses richesses immenses et les trésors de son amour ? Le Calvaire ne lui suffisait pas, il tardait trop à venir. Avant de laisser couler son sang par mille blessures, il voulut déjà le répandre d'une façon mystique dans le calice; avant que son corps fût consumé sur la croix comme une hostie d'une agréable odeur, il le rompit et le distribua à la table de la Cène sous les apparences du pain. Et ce sacrifice non sanglant, selon la volonté suprême du Maître, est le testament de son cœur brûlant d'amour et durera jusqu'à la fin du monde.

§ 14. *Temoignages de la tradition servant à démontrer la vérité et la réalité du sacrifice eucharistique.*

Pour compléter notre démonstration de la vérité du sacrifice eucharistique, nous emprunterons de nouvelles preuves à une autre source : la tradition. L'Église catholique, colonne et fondement de la vérité (I TIM. III, 15), a toujours et partout cru et enseigné que la sainte Messe est un sacrifice véritable, sacrifice unique et permanent de la nouvelle alliance, Gardienne et dispensatrice fidèle des grâces de Jésus Christ, elle a toujours conservé et administré l'Eucharistie comme le bien le plus auguste. Le christianisme a toujours cru d'une foi universelle et constante à ce caractère de sacrifice que nous revendiquons pour l'Eucharistie; le sacrifice de la Messe a été toujours célébré sans interruption dans le sein de l'Église catholique. Déjà les premiers siècles nous fournissent en faveur de ces deux points de notre religion une multitude de preuves claires et irréfragables. A la vérité, l'immolation quotidienne de nos autels, le plus auguste, le plus merveilleux de tous les mystères, fut tenue cachée avec une sollicitude jalouse aux yeux et aux oreilles des infidèles et des non initiés, et les saints Pères n'en parlent qu'en termes obscurs et par

(1) « In finem dilexit eos » (JOAN. XIII, 1), id est, in finem amoris et dilectionis, extremo amore et summe dilexit eos. Cfr CORNEL. A LAP. in h. loc.

allusions. Cependant leurs écrits et les diverses liturgies présentent des passages si beaux et si nombreux sur la sainte Eucharistie, que l'on peut, sans trop de peine, y retrouver tous les points principaux de la doctrine de l'Église sur la Messe.

I. — En parlant de la sainte Eucharistie, les saints Pères emploient très souvent les mots : *sacrifice, oblation, hostie, victime; sacrifier, immoler, offrir; prêtre, autel* : ils reconnaissent ainsi, dans la célébration de ce mystère, le prêtre, l'offrande, l'action et le lieu propres au sacrifice. Ces expressions ne sont point prises dans un sens large et impropre : il faut les entendre dans le sens restreint et propre, comme le prouvent clairement les passages où elles se rencontrent. Souvent ils caractérisent l'Eucharistie comme un sacrifice de propitiation (θυσία τοῦ ἱλασμοῦ, *sacrificium propitiationis*), un sacrifice plein et véritable (*sacrificium plenum et verum*), le plus vrai et le plus élevé des sacrifices (*summum et verissimum sacrificium*), un sacrifice terrible (φρικτὴ θυσία, *sacrificium horrendum, tremendum, terribile*). Ils distinguent expressément le sacrifice eucharistique, qu'un prêtre consacré seul peut offrir, des sacrifices intérieurs et spirituels, que tout fidèle peut et doit faire; ils distinguent également l'immolation du corps et du sang de Jésus par le glaive spirituel des paroles de la consécration, de la participation par la communion au sacrifice accompli, comme aussi des prières et des cérémonies qui accompagnent l'acte du sacrifice.

Ils enseignent fréquemment que le sacrifice permanent de la nouvelle alliance a pris la place des sacrifices figuratifs de la loi ancienne. Ils trouvent dans le sacrifice de nos autels l'accomplissement de l'oblation prophétique de Melchisédech. Ils y voient le sacrifice pur annoncé par Malachie.

S'ils examinent les rapports entre le sacrifice de la Messe et celui de la croix, ils remarquent que le prêtre et la victime sont les mêmes dans l'un et l'autre, et que le mode de l'immolation seul est différent : car, dans le sacrifice non sanglant de l'autel, l'Agneau de Dieu est sacrifié d'une manière mystique et sacramentelle, afin de conserver toujours vivante la mémoire du sacrifice sanglant de la Croix.

Ils enseignent que la Messe peut être offerte, non seulement pour les vivants, mais encore pour les morts; aux uns comme aux autres elle obtient le pardon et l'expiation de leurs fautes.

Ils demandent, de la part des assistants à ce sacrifice, la

piété et le respect les plus profonds : de la part du prêtre, la virginité et une pureté de cœur angélique.

Une nuée de témoins (HEB. XII. 1) déposent en faveur de ces vérités et d'autres semblables. Nous nous bornerons à citer seulement quelques-uns de leurs témoignages (1).

1^o PÈRES ORIENTAUX

Au nombre de ces documents nous pouvons compter les admirables paroles adressées par l'apôtre saint André au proconsul païen qui le sollicitait de sacrifier aux faux dieux. Les Actes authentiques du martyre de cet apôtre les rapportent ainsi : « Tous les jours j'offre au Dieu tout-puissant une hostie vivante... tous les jours j'immole à Dieu sur l'autel de la croix (*qui tient la place de la croix*) l'Agneau sans tâche. Après que le peuple fidèle a mangé la chair de cet Agneau immaculé et bu son sang, cet Agneau demeure cependant intact et vivant... Bien que sacrifié et mangé, il reste entier et vit immaculé dans son royaume » (2).

Saint Irénée († 202) désigne clairement la sainte Eucharistie comme le sacrifice pur prédit par Malachie. Dans sa dernière Gène, « Jésus Christ, dit-il, déclara que le calice contenait son sang ; il enseigna l'oblation de la nouvelle alliance, oblation que l'Église a reçue des apôtres et qu'elle offre à Dieu dans le monde entier ». — « Les Juifs n'ont pas accueilli le Verbe (*Λόγος, Verbum*) qui a été sacrifié ». — « Ce sacrifice, que le Seigneur ordonna d'offrir, est pur et agréable à Dieu » (3).

Saint Ephrem († après 379), le Père le plus grand et le plus érudit de l'Église syriaque, relève, dans un langage enthousiaste, la dignité incomparable du sacerdoce de la loi nouvelle. « Merveille étonnante, puissance ineffable, terrible mystère du sacerdoce ! fonction sacrée, sublime, inappréciable, re-

(1) Cfr BELLARMIN., *de Missa*, l. I, c. XV-XIX. — PETAV., *de Incarnat* l. XII, c. XII-XIV.

(2) Omnipotenti Deo ego omni die vivum sacrificium offero... Agnum immaculatum quotidie in altare crucis Deo offero, cujus carnes postquam fidelis populus manducavit et ejus bibit sanguinem, Agnus immaculatus integer manet et vivus... Postquam immolatus et manducatus est, Agnus integer manet et immaculatus vivit in regno suo. S. ANDR. Apost., *in Epist. presbyt. Achaïæ*, c. vi. L'authenticité de ces Actes a été contestée ; en tout cas, ils sont un monument vénérable par son antiquité, puisqu'ils remontent au moins au III^e siècle.

(3) *Adversus hæreses*, l. IV, c. XVII-XVIII.

mise par le Christ après son avènement à nous, hommes indignes ! Je vous supplie à genoux, avec des larmes et des soupirs, de considérer ce trésor du sacerdoce ; oui, un trésor, pour ceux qui le gardent saintement et dignement. Mais comment louer la dignité sacerdotale ? Elle surpasse toute idée, toute science. S. Paul pensait à elle, à mon avis, lorsqu'il s'écriait : O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! » (1) Parlant de l'Eucharistie, il s'exprime ainsi : « Jadis le feu tomba sur le sacrifice d'Élie et le consuma ; le feu (2) de la miséricorde devient pour nous un sacrifice de vie. Autrefois le feu consuma les victimes ; nous mangeons ton feu, ô Seigneur, dans ton sacrifice » (3).

Cyrillonas, après S. Éphrem le poète le plus important de la Syrie, dépose à plusieurs reprises, et dans les termes les plus énergiques et les plus caractéristiques, en faveur de la sainte Eucharistie comme sacrifice et comme sacrement. Dans sa première homélie sur la pâque de Jésus Christ, il dit : « Le Sauveur disposa un nouveau banquet et y convia les membres de sa famille. Il prépara un festin solennel à son Epouse, afin qu'elle apaisât sa faim. D'abord il sacrifia lui-même son corps, puis les hommes le mirent à mort. Il exprima le suc de ce corps dans la coupe, ensuite le peuple l'exprima sur la croix. Il plaça sur son front la couronne de la glorieuse prophétie. Il aiguïsa le glaive de la loi, pour que son propre corps en fût frappé comme l'agneau pascal. Il conduisit les peuples à son festin et appela les nations à son banquet. Il se revêtit du sacerdoce véritable et de la solennité du sacrifice. Il se tint debout, il s'avança lui-même par amour, il tint son propre corps élevé dans ses mains. Sa droite fut un autel sacré ; sa main étendue, une table de la miséricorde. Sa toute-puissance exerça le véritable sacerdoce. Il se bénit et se consacra lui-même, il pria et rendit grâce sur son corps. Il immola sa propre chair, il répandit et exprima son sang vivificateur.

« Venez, ô mes disciples, s'écrie le Seigneur, recevez-moi : je veux me placer dans vos mains ! Voyez, je suis ici en toute vérité ; mangez-moi aussi en vérité. Venez, mes bien-aimés ; buvez aussi mon sang, le sang de la nouvelle alliance ! buvez le calice de feu, qui enflamme tous ceux qui le boivent ! Afin que vous n'oubliez pas cette nuit, plus précieuse pour vous

(1) *De Sacerdotio*.

(2) Les Syriens donnent volontiers le nom de *feu* à la Divinité, et surtout à la présence eucharistique de l'Homme-Dieu.

(3) S. ÉPHEM, *Incompréhensibilité du Fils*, c. iv.

que le jour ; afin que vous n'oubliez pas cette heure où vous avez goûté la Divinité, voici l'ordre que je vous donne, à vous, mes bien-aimés, les confidentes de mes secrets : ce souvenir ne cessera point parmi vous jusqu'à la fin du monde. Vous ferez de même, mes frères, en tout temps, et vous vous souviendrez de moi. Que cela soit dans mon Église mon mémorial sublime, que cela soit la pâque pour l'univers entier » !

Dans un poème syriaque, peut-être l'œuvre du même Cyrille, sur le froment, il est dit : « Sans le froment (base de l'oblation eucharistique) nos autels seraient vides, sans lui le Saint Esprit ne descendrait pas (pour la consécration de l'hostie), sans lui le prêtre ne pourrait pas offrir la victime pacifique, sans lui aucun homme ne serait en état d'apaiser la Divinité » (1).

Dans un poème sur la consécration d'une nouvelle église, composé par le chorévêque syrien Baléus († avant 431), on lit : « Le Seigneur est assis sur un trône dans sa demeure, il attend que nous allions à lui et que nous implorions sa miséricorde. Ce n'est point ici une maison ordinaire : c'est le ciel sur la terre, puisque le Dieu du ciel y habite. Au lieu des anges, on y voit les saints prêtres qui y servent la Divinité. L'autel est prêt, il est voilé dans la vérité ; devant lui le prêtre se tient debout ; il allume le feu. Il prend le pain, il donne le corps ; il reçoit le vin et il distribue le sang. Le prêtre invoque l'Esprit Saint, le peuple assemblé unit sa voix au chant du Trisagion, le Roi l'entend et laisse tomber à flots sa miséricorde. Sur la terre est l'autel qui porte son corps ; dans le ciel il distribue la vie éternelle et la gloire » (2).

Isaac d'Antioche († entre 459 et 461), dans son poème sur la foi, chante ainsi : « Je vis sa coupe (de la foi) mêlée, pleine de sang au lieu de vin ; au lieu de pain, son corps immolé était exposé sur la table. Je vis le sang, et je frissonnai ; j'aperçus le corps sacrifié, et le tremblement s'empara de moi » (3).

D'après Didyme l'Aveugle, d'Alexandrie († vers 396), l'Eucharistie est un sacrifice non sanglant, qui est offert tous les jours et en tous lieux : « De ce que le Seigneur lui-même a donné et donne tous les jours à chacun (le pain et le vin), il reçoit la victime non sanglante offerte pieusement et saintement » (προσφερομένην δέχεται ἰνὸν ἀντίμακτρον ἁγίαζον). — « Pour

(1) Cfr BICKELL, *Bibliothèque des Pères de l'Église*. Kempten, 1872.

(2) Cfr BICKELL, l. c.

(3) BICKELL, l. c.

quoi célébrons-nous avec foi et respect la pâque si désirée et soigneusement préparée, chaque année, bien plus, chaque jour et même à toute heure, en prenant part à son corps et à son sang? Ceux qui ont été jugés dignes de ce très haut et éternel mystère, savent ce que je dis » (1).

On trouve dans saint Cyrille de Jérusalem († 386) des sentences à la fois très belles et très claires sur la sainte Eucharistie. Dans sa cinquième catéchèse mystagogique, il traite du saint sacrifice de la Messe; il instruit sur ce sujet les nouveaux baptisés et leur explique les points principaux de la liturgie de l'Église de Jérusalem, c'est-à-dire la liturgie de l'apôtre saint Jacques. Il nomme le temps du sacrifice *une heure vraiment terrible, où les cœurs doivent surtout être élevés à Dieu*. Il appelle la Messe *un sacrifice saint et effrayant, un mystère sacré*. A ses yeux l'Eucharistie est *le sacrifice de la réconciliation, une victime pour les péchés et pour tous nos besoins, pour les vivants et pour les morts*. Il dit entre autres choses: « Après l'accomplissement de ce sacrifice spirituel, de ce culte non sanglant, nous implorons de Dieu sur cette hostie de réconciliation la paix générale de l'Église... Nous prions en même temps et nous offrons ce sacrifice pour tous ceux qui en ont besoin. — Pour tous ceux d'entre nous qui se sont endormis, nous prions, dans la croyance que nos supplications seront utiles à ces âmes pour qui nous les faisons pendant que cette victime sainte et terrible est présente. — Nous sacrifions pour les défunts Jésus Christ immolé pour nos péchés, reconciliant ainsi Dieu, qui aime les hommes, avec eux et avec nous » (2).

Saint Grégoire de Nazianze († vers 390) distingue soigneusement entre le sacrifice proprement dit, réservé aux prêtres seuls, et le sacrifice pris dans un sens plus large, que tous les fidèles peuvent et doivent offrir. Le sacrifice intérieur, l'offrande de soi-même, l'esprit d'immolation est une condition indispensable pour le prêtre qui veut offrir dignement le sacrifice de l'autel. Il s'exprime en ces termes: « Il ne m'est point inconnu que personne n'est digne du grand Dieu, de notre victime et de notre prêtre suprême, s'il ne s'offre point auparavant lui-même comme une hostie vivante et sainte, s'il ne rend pas au Seigneur un culte raisonnable et agréable, s'il ne présente point à Dieu un sacrifice de louange et ne lui donne point un cœur contrit, le seul cadeau que Celui de qui nous

(1) *De Trinit.*, II, c. VII.; — III, c. XXI.

(2) *V Mystag. Catech.*, c. VIII-X.

tenons tout réclame de nous. Comment oserais-je donc lui offrir l'hostie visible (la sainte Eucharistie), la copie des grands mystères (de la victime de la croix) (1)? comment oserais-je porter la dignité et le nom de prêtre, avant d'avoir sanctifié mes mains par de bonnes œuvres, habitué mes yeux à considérer les créatures comme il convient, pour la gloire du Créateur, et non pour la perte de son ouvrage » (2)?

Les écrits de saint Jean Chrysostome († 407) contiennent sur le sacrifice eucharistique des passages nombreux et très importants. Il est dans l'étonnement en face de la dignité sacerdotale dans le christianisme, il la loue: « Ce n'est pas un homme, ni un ange, ni un archange, ni une puissance créée quelconque qui l'a établie: c'est le Saint-Esprit lui-même ». Il montre quelle pureté, quelle crainte de Dieu doivent être l'apanage du prêtre, pour offrir dignement la victime très sainte et redoutable; « Lorsque tu vois le Seigneur présent et immolé, le prêtre debout et en prière devant la victime, crois-tu être encore sur la terre et parmi les hommes » (3)? Le saint évêque blâme très vivement ceux qui n'attendent pas la fin de l'action sacrée, mais quittent avec bruit et irrévérence l'Eglise au commencement de la communion. « Que fais-tu, ô homme? » s'écrie-t-il. « Lorsque le prêtre, debout devant l'autel, lève les mains au ciel et invoque l'Esprit Saint, appelant sa venue et son atouchement des dons présentés, alors un grand calme, un silence profond règnent. Mais lorsque le Saint Esprit distribue ses grâces, lorsqu'il est venu et a touché les dons (pour les changer par la transsubstantiation), quand tu vois l'Agneau immolé et préparé, alors tu fais du bruit, du tumulte, tu injurises, tu outrages » (4)? Il enseigne que sur la croix et sur tous nos autels se trouve la même victime, l'Agneau de Dieu, Jésus Christ: « Nous sacrifions toujours la même hostie, et non pas aujourd'hui cet agneau, demain cet autre; de sorte que notre sacrifice est un. Mais y a-t-il donc plusieurs Jésus Christ, puisqu'on l'immole partout? Nullement: Jésus Christ est un en tous lieux, il est tout ici et il est tout ailleurs: c'est un seul et même corps. Comme le corps qui est sacrifié partout est un

(1) Πῶς ἔμελλον θαρσύνεσθαι προσφέρειν ἀπὸ τῆν ἑξωθεν θυσίαν, τῆν τῶν μεγάλων μυστηρίων ἀντίτυπον; Le sacrifice *extérieur*, c'est-à-dire le sacrifice proprement dit, l'Eucharistie, est ici caractérisé par S. Grégoire comme la représentation (non sanglante) du grand sacrifice de la croix.

(2) *Discours sur sa fuite*, ch. xciv.

(3) *De Sacerdot.*, l. VI, c. iv.

(4) *De Cœmet. et Cruce*, n. 3.

seul corps et non pas plusieurs corps, il y a donc une seule victime. Notre grand prêtre est celui qui a offert le sacrifice qui nous purifie. Nous l'offrons aussi maintenant, parce qu'il est inépuisable » (1). Saint Jean Chrysostome fait remonter jusqu'aux apôtres l'habitude d'offrir le sacrifice pour les défunts : « Ce n'est pas inutilement que les apôtres ont ordonné de faire mention des trépassés dans la célébration des redoutables mystères. Ils savaient qu'il en découle pour eux un grand gain et une grande utilité : car, lorsque le peuple entier et la multitude des prêtres sont réunis en présence de la victime redoutable, comment notre prière n'apaiserait-elle pas Dieu ? Cela ne peut se faire, cependant, que pour ceux qui sont morts dans la foi » (2).

— « Veux-tu du sang ? dit Jésus Christ : n'immole pas le sang des animaux, mais rougis l'autel avec mon sang. — Qu'y a-t-il de plus terrible ? mais en même temps qu'y a-t-il de plus aimable ? Ceux qui s'aiment font aussi cela... Cependant ceux-ci montrent leur libéralité en distribuant de l'or, des biens, des vêtements ; personne n'a encore donné son sang. Mais c'est ainsi que le Christ a témoigné sa sollicitude pour nous et son ardente charité. Dans l'ancienne alliance, il est vrai, il acceptait aussi le sang des animaux, parce que les hommes étaient imparfaits ; mais c'était pour l'enlever aux faux dieux, auxquels on voulait l'offrir ; et en cela il nous a donné aussi une preuve de son amour inexprimable. Dans la nouvelle alliance, il a voulu que la sainte action fût faite avec une majesté plus redoutable, et pour cela il a changé la victime, et, au lieu des animaux sans raison, il a ordonné de l'immoler lui-même » (3).

§ 2. — PÈRES OCCIDENTAUX

Saint Cyprien († 258), en plusieurs endroits de ses écrits, développe de fort belles pensées sur la sainte Messe (4). Il exige que le prêtre soit absolument sans tache et qu'il s'occupe jour et nuit des choses célestes. Suivant lui, le droit d'offrir le saint sacrifice forme le plus bel ornement de la couronne d'honneur qui décore le sacerdoce catholique : aussi la privation de ce droit est-elle la peine la plus dure pour nos

(1) *In Hebr.* hom. xvii, n. 3.

(2) *In Philip.* hom. iii, n. 4.

(3) *XXIV^e Homél. sur la première Épître aux Corinthiens*, x, 17.

(4) Cfr PETERS, dans le *Katholik*, année 1872, tome I, p. 669 et suiv. : — 1873, tome II, p. 25 et suiv.

prêtres (1). L'autel est le lieu où les membres de l'Église séparés par le temps et la distance, où les vivants et les morts demeurent étroitement mis. Pour remercier Dieu de ce que les martyrs avaient consommé leur témoignage pour le Christ et conquis la couronne céleste, l'assemblée des chrétiens n'offrait pas un don moindre que celui-là même par lequel la victoire avait été remportée : le sacrifice eucharistique. Au jour anniversaire du martyr, ce sacrifice était toujours renouvelé (2). Pour les autres défunts, on offrait aussi le saint sacrifice, mais dans une autre intention : c'était pour obtenir le salut éternel de leur âme (*pro dormitione*) (3). La lettre de S. Cyprien à Cécilius renferme aussi les témoignages les plus remarquables sur la sainte Messe. Ce document, nommé par S. Augustin *liber de Sacramento calicis*, est classique pour la doctrine du sacrifice (4). Le saint y combat l'abus, qui s'était glissé dans quelques endroits de l'Afrique, d'employer seulement de l'eau, au lieu de vin mêlé d'eau, dans la célébration de la Messe. Dès le commencement de la lettre, Jésus Christ est désigné comme notre Seigneur et notre Dieu, l'auteur et le maître du sacrifice eucharistique. Le passage principal est conçu en ces termes : « Si Jésus Christ, notre Seigneur et notre Dieu, est le grand prêtre de Dieu le Père : s'il s'est offert comme victime à son Père et nous a ordonné de faire la même chose en mémoire de lui : ce prêtre seul tient la place de Jésus Christ qui imite ce que Jésus Christ a fait ; il n'offre à Dieu dans l'Église un sacrifice véritable et entier, qu'autant qu'il accomplit l'oblation de la même manière que Jésus Christ » (5). D'après lui, l'Eucharistie est donc un sacrifice véritable et parfait, continuellement offert par le Pontife éternel et unique, Jésus Christ. Le prêtre visible ne fait que le représenter à l'autel (*vice Christi vere fungitur*).

Saint Ambroise († 397), si zélé pour tout ce qui pouvait contribuer à la beauté et à la dignité du culte divin, s'exprime en termes précis et concluants sur le sacrifice de l'autel : « Puisse l'Ange se montrer à nous, écrit-il, et se tenir à nos côtés lorsque nous brûlons l'encens à l'autel, lorsque nous sacrifions ! car tu ne peux douter que les anges ne soient présents lorsque Jésus Christ est présent lui-même, lorsqu'il est immolé » (6).

(1) Epist. 16, 64, 65, 67.

(2) Epist. 12, 39.

(3) Epist. 66.

(4) MOEHLER, *Patrologie*.

(5) *Epist. ad Cæcil.*, n. 14.

(6) *Comment. in Luc.*, l. I, cap. 11.

Il dit ailleurs : « Nous avons vu comment le prêtre souverain vient à nous, nous avons vu et entendu comment il offre son sang. Prêtres, nous le suivons, selon notre pouvoir, en offrant le saint sacrifice pour le peuple, pauvres en mérites, à la vérité, mais honorables à cause de ce sacrifice : car, bien que Jésus Christ semble ne pas sacrifier sur la terre maintenant, toutefois lui-même est immolé, quand son corps est sacrifié. Bien plus, manifestement il sacrifie lui-même par nos mains, puisque sa parole sanctifie le sacrifice que nous offrons » (1). Le saint évêque dit clairement, dans ce passage, que Jésus Christ n'est pas seulement la victime, mais encore le principal sacrificateur, accomplissant l'action eucharistique par l'entremise du prêtre visible (*ipse offerre manifestatur in nobis*).

Les écrits de saint Augustin († 430) abondent en sentences profondes sur le sacrifice eucharistique (2) : « Jadis Abraham fut vraiment béni par Melchisédech, prêtre du Très-Haut. Dans l'Épître aux Hébreux, saint Paul a écrit de grandes choses à ce sujet. Pour la première fois on vit alors sur la terre (en figure) le sacrifice offert aujourd'hui par les chrétiens dans l'univers entier (*sacrificium quod nunc a Christianis offertur toto orbe terrarum*). Ainsi s'accomplit la parole adressée par le prophète longtemps après cet événement à Jésus Christ non encore apparu dans sa chair. « Tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech ». Qui pourrait encore douter de qui cela a été dit, aujourd'hui qu'il n'y a plus de sacrifice ni de sacerdoce selon l'ordre d'Aaron et que s'offre en tous lieux par Jésus Christ le sacrifice figuré par Melchisédech ? » (3) — « A quoi se rapportent ces paroles, qu'il n'y a de bon pour l'homme sous le soleil que boire et manger (Eccl. VIII, 15), sinon à la participation à cette table que le prêtre et le médiateur de la nouvelle alliance, selon l'ordre de Melchisédech, nous prépare en nous y présentant son corps et son sang ? car ce sacrifice a pris la place de tous les autres sacrifices de la loi ancienne, qui n'étaient que des ombres du

(1) « Vidimus principem sacerdotum ad nos venientem, vidimus et audivimus offerentem pro nobis sanguinem suum. Sequimur, ut possumus, sacerdotes, ut offeramus pro populo sacrificium, etsi infirmi merito, tamen honorabiles sacrificio, quia et si nunc Christus non videatur offerre, tamen ipse offertur in terris, quando Christi corpus offertur, imo ipse offerre manifestatur in nobis, cujus sermo sanctificat sacrificium, quod offertur ». *In Ps. xxxviii*, n. 25.

(2) Cfr WILDEN, *die Lehre des hl. August. über das Opfer der Eucharistie*.

(3) *De Civit. Dei*, XVI, XXII, — XVIII; c. VII.

sacrifice futur. Aussi reconnaissons-nous dans les paroles du psaume XXXIX la voix prophétique du Médiateur : « Vous n'avez pas voulu des victimes ni des oblations; mais vous m'avez formé un corps, et ce corps est offert à la place de toutes les autres hosties et distribué aux assistants » (1).

Saint Gaudence, évêque de Brescia († après 410), nous a laissé plusieurs témoignages très clairs sur le caractère de sacrifice de la sainte Messe. Dans l'ancienne alliance, on immolait beaucoup d'agneaux figuratifs; mais, dans la nouvelle alliance, « un seul est mort pour tous, et celui-là même donne dans tous les temples une force toujours nouvelle lorsqu'on l'immole sous les espèces du pain et du vin; — il donne la vie, lorsque l'on croit en lui; — il sanctifie par la consécration même celui qui consacre. *In mysterio panis et vini reficit immolatus, vivificat creditus, consecrantes sanctificat consecratus.* — Dieu purifie et éclaire nos cœurs pour connaître les saints mystères, tellement que « nous saisissons la cause et l'essence du sacrifice céleste institué par Jésus Christ, en lui rendant grâces sans cesse pour son bienfait inexprimable. *A Christo instituti sacrificii cœlestis causam rationemque noscimus, inenarrabiliter dono ejus sine fine gratias relaturi* » (2).

Le pape saint Léon le Grand distingue avec soin entre le sacerdoce pris d'une manière générale et impropre et le sacerdoce dans le sens propre : « Le signe de la croix fait de tous ceux qui sont régénérés en Jésus Christ des rois, l'onction du Saint Esprit en fait des prêtres: tous ceux qui sont chrétiens en esprit et en vérité sont donc de race royale et ornés de la dignité sacerdotale, en mettant à part le service particulier de notre ministère (*præter istam specialem nostri ministerii servitutem*). Qu'y a-t-il, en effet, de plus royal, que la domination sur le corps d'un esprit soumis à Dieu? et qu'y a-t-il de plus sacerdotal que de consacrer à Dieu une conscience pure et de lui offrir les victimes sans tache de la piété sur l'autel du cœur » (3)? Il dit que Jésus Christ a établi dans la dernière Cène le sacrifice du nouveau testament: « Jésus, restant ferme dans ses desseins et poursuivant sans frayeur l'exécution de l'ordre de son Père, consumma l'ancien testament et fonda la pâque nouvelle. Assis à table avec ses disciples pour manger la Cène mystique, pendant que l'on traitait dans le vestibule de Caïphe la manière dont on pou-

(1) *De Civit. Dei*, l. XVII, c. xx.

(2) *Serm. II, de Erodi lectione*.

(3) *Discours pour l'anniversaire de sa consécration*.

vait le mettre à mort, il instituait le sacrement de son corps et de son sang et enseignait quel sacrifice on devait offrir à Dieu (*Corporis et sanguinis sui ordinans sacramentum, docebat qualis Deo hostia deberet offerri*) (1). Il montre aussi que les figures antiques ont trouvé leur accomplissement dans le sacrifice de Jésus Christ: « Vous avez tout attiré à vous, Seigneur, lorsque, par le déchirement du voile du temple, le saint des saints fut enlevé aux grands prêtres indignes, afin que la figure devint vérité, que la prophétie s'accomplît et que la Loi fit place à l'Évangile. Vous avez tout attiré à vous, Seigneur ! le mystère est rempli et dévoilé, et désormais la piété de tous les peuples dans l'univers entier célèbre ce qui jadis était solennisé sous l'ombre des figures, dans le seul temple de la Judée. Aujourd'hui l'état lévitique est plus glorieux. la dignité des anciens plus grande, l'onction des prêtres plus sainte : car votre croix est la source de toutes les bénédictions, la cause de toutes les grâces ; par elle les fidèles reçoivent la force contre leur faiblesse, elle les retire de l'ignominie par l'honneur, de la mort par la vie. Aujourd'hui la multiplicité des sacrifices d'animaux a cessé ; la seule oblation de votre corps et de votre sang les remplace tous. Vous êtes le véritable Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde ; vous avez accompli tous les mystères en vous, et comme un seul sacrifice a pris la place de tous les autres, de même toutes les nations ne forment plus qu'un seul royaume (l'Église) » (2).

II. — Ces passages des saints Pères que nous venons de citer, sont une preuve péremptoire du caractère de sacrifice que nous revendiquons pour la sainte Eucharistie. Un autre argument, peut-être plus lumineux et plus décisif encore, vient s'y ajouter : c'est celui que l'on tire des vénérables monuments des anciennes liturgies. Ce sont là de véritables mines, renfermant de riches trésors pour la dogmatique. La doctrine est la racine et l'âme de la vie de l'Église, et du culte par conséquent. Il n'y a même aucun point de la vie extérieure où les vérités de la foi se manifestent plus clairement, plus directement, que dans le culte. On peut donc en toute sûreté les y reconnaître et les en extraire, selon le prin-

(1) VII^{me} Discours sur la Passion de Notre Seigneur.

(2) VIII^{me} Discours sur la Passion du Sauveur. — Voir la *Secrète* du VII^{me} dimanche après la Pentecôte : « Deus, qui legalium differentiam hostiarum unius sacrificii perfectione sanxisti, accipe sacrificium a devotis tibi famulis... »

eipe exprimé déjà par le pape Célestin I^{er} : *Legem credendi lex statuit supplicandi*. (1) — « Les prières liturgiques sont la règle de la foi ».

Relativement au point qui nous occupe, remarquons qu'il y a un grand nombre de liturgies, soit orientales, soit occidentales. Sous ce nom de *liturgies*, on entend des formulaires, composés de prières et de rubriques, d'après lesquels la Messe doit être célébrée (2). Ces liturgies sont certainement, quant à la substance, d'origine apostolique. Ecrites en différentes langues, elles ont été pendant des siècles d'un usage public et quotidien, dans des lieux différents et chez des peuples divers : elles expriment donc, sans aucun doute, la croyance générale et constante de la chrétienté. Or tous ces formulaires, quelle que soit la diversité des parties qui les composent, concordent tous en un point, le plus important : tous, d'après leur disposition, représentent la célébration de l'Eucharistie comme le sacrifice véritable de Jésus Christ, l'Agneau immaculé de Dieu (3).

Dans ces formules liturgiques, l'Eucharistie est souvent désignée comme un sacrifice : un sacrifice perpétuel, sacré, céleste, divin ; un sacrifice redoutable, vénérable ; un sacrifice raisonnable et non sanglant. Elle est signalée comme un sacrifice pour les vivants et pour les morts : un sacrifice de louange et d'actions de grâces, surtout de supplication et d'expiation. On y offre des dons sacrés, précieux, ineffables, magnifiques, immaculés ; on y célèbre des mystères divins, cachés et terribles. Jésus Christ est nommé l'Agneau vivant et immolé sur l'autel ; il est glorifié comme étant à la fois le prêtre, la victime et l'auteur de ce sacrifice. On y parle des saints autels, dont le prêtre ne doit approcher qu'avec une conscience pure, avec crainte et tremblement.

On lit, par exemple, dans la liturgie de saint Jacques : « Que toute chair mortelle se taise, qu'elle se tienne dans la crainte et le tremblement, que toute pensée terrestre disparaisse : le Roi des rois, le Seigneur, le Christ notre Dieu

(1) *Epist. ad Gall. Episcop.*, n. 11.

(2) « Liturgiarum nomine intelligi debent officia seu rituales libri auctoritate publica Ecclesiarum scripti earumque usu comprobati, quibus preces et ritus ad consecrandam et administrandam Eucharistiam continentur ». RENAUDOT, *Liturg. Orient. Collect.*, t. I, p. 152.

(3) « Liturgiæ totius quodammodo Ecclesiæ vocem et testimonium exhibent ». RENAUDOT, *Liturg. Orient. Collect.*, t. I, dissert. cap. VII. S. GREG. M. *Liber Sacramentorum* (Migne, t. LXXVIII). MABILLON, *de Liturg. Gallic.*, l. III. (Migne, t. LXXII). — *Liturg. Mozarab.* (Migne, t. LXXXV).

s'avance pour être immolé et donné en nourriture aux fidèles. Devant lui, avec les Puissances et les Dominations, marchent les chœurs des anges, voilant leurs faces et chantant l'hymne : *Alleluia!* » Dans la liturgie copte de saint Cyrille, le prêtre adresse à Dieu cette prière : « Rends-nous dignes, Seigneur, de t'offrir cette hostie sainte, raisonnable, spirituelle et non sanglante, pour la rémission de nos fautes et de celles de tout le peuple ». Citons encore une prière tirée de la consécration épiscopale dans les Constitutions apostoliques. « Accordez-lui, Seigneur tout-puissant, par votre Christ, la participation à l'Esprit Saint, afin qu'il ait la puissance d'ordonner des clercs et de rompre tous les liens, et qu'il vous soit agréable, qu'il ait le cœur doux et pur, qu'il soit constant, innocent et sans reproche, qu'il vous offre le sacrifice immaculé et non sanglant que vous avez établi en odeur de suavité par votre Christ pour être le mystère de la nouvelle alliance ». Dans une lettre adressée aux ecclésiastiques de Néocésarée, saint Basile assure que dans toutes les Eglises de l'Orient on faisait la prière suivante : « Dieu très saint, fortifiez-moi de la force de votre Saint Esprit; faites que, revêtu de la grâce du sacerdoce, je m'approche de votre table sacrée pour y immoler votre corps saint et très pur et votre sang précieux. Je vous supplie en toute humilité de ne pas détourner de moi votre face, mais de permettre que ces dons vous soient offerts par un serviteur indigne et un pécheur comme moi : car c'est vous qui sacrifiez et qui êtes sacrifié; c'est vous qui acceptez cette hostie et qui la distribuez ».

III. — Ainsi, dans les premiers siècles, l'Eglise, par sa doctrine et sa pratique, exprimait de la manière la plus éclatante et la moins équivoque sa foi au caractère de sacrifice de l'Eucharistie. Une foi si générale et si constante de la chrétienté tout entière ne peut s'appuyer que sur la révélation divine; elle doit venir de Jésus Christ et des apôtres : notre foi est donc celle des premiers chrétiens, de toute l'antiquité chrétienne. Quelle consolation n'est-ce pas pour un cœur catholique, de voir les vérités les plus saintes et les biens de notre Religion confirmés par une telle nuée de témoins des premiers âges du christianisme!

IV. — Jetons encore, en terminant, un coup d'œil sur les catacombes de Rome : nous y verrons, représentée par des symboles, la doctrine du sacrifice eucharistique démontrée par les Pères et la liturgie (1). D'après leur disposition et leur destination

(1) KRAUS, *Roma sotteranea*. — WOLTER, *die Römische Katacomben*. —

primitive, ce sont des cimetières où reposaient les corps des chrétiens. Dans les temps de persécution, elles servaient de lieux de refuge, surtout pour le clergé ; elles étaient en même temps des endroits de réunions pour la célébration du culte. Sur les parois et aux voûtes de ces chapelles mortuaires, les chrétiens persécutés déposaient l'expression simple, mais saisissante et émue, de leur foi, de leur espérance, de leur charité ; des inscriptions, des figures symboliques recevaient le témoignage de leur commerce avec le ciel. Dans le langage mystérieux des catacombes nous pouvons lire un grand nombre de points de nos croyances, représentés là comme dans un catéchisme en images. Cela est vrai, entre autres choses, du saint sacrifice de la Messe.

Dans les chapelles plus spacieuses s'élève, habituellement sur le tombeau d'un martyr, ou à côté, l'autel où s'offrait le sacrifice eucharistique. Comme crédence servant à placer le pain et le vin, on pratiquait dans le mur une niche, ou bien l'on employait une pierre faisant saillie. On y rencontre, en outre, beaucoup de peintures liturgiques. Entrons dans les Catacombes de Saint Callixte ; nous y observerons deux de ces peintures eucharistiques.

Sur une table à trois pieds sont placés trois pains et un poisson ; sur le sol sont sept corbeilles pleines de pains. Que signifie cette figure mystérieuse ? Ce ne peut être que la *table du Seigneur, mensa dominica*, c'est-à-dire la table du sacrifice, ou l'autel. Le poisson est le symbole, usité dans l'antiquité chrétienne, de *Jésus Christ, le fils de Dieu, le Sauveur*. En plaçant le poisson sur la table, près du pain, le peintre a voulu exprimer que Jésus Christ, *le poisson divin*, est vraiment présent et immolé sous les espèces du pain. Les sept corbeilles pleines de pains indiquent sans doute que l'autel est en même temps une table sur laquelle sont servis pour les fidèles le *pain véritable* et le *poisson d'eau vive*, comme parle saint Paulin de Nole ($\frac{1}{7}$ vers 431).

Ce caractère de sacrifice est figuré plus nettement encore dans le tableau suivant de la chapelle du Saint Sacrement, au même cimetière. Sur la paroi principale, près du tombeau du martyr ou de l'autel, est représentée une table à trois pieds sur laquelle sont placés un pain et un poisson. Près de cette table, d'un côté, se tient debout un homme qui étend les mains, surtout la droite, sur les dons, le pain et le

DE RICHEMONT, *les Derniers Travaux sur les catacombes*. — OTT, *die Ersten Christen ueber und unter der Erde*.

poisson ; de l'autre côté est une figure de femme, qui élève les mains en forme de prière et d'adoration (*Orante*). Qui pourrait méconnaître ici la représentation du sacrifice eucharistique ? L'homme revêtu du pallium rougeâtre des ascètes, autrefois un vêtement sacerdotal, et étendant la main sur la sainte patène, est évidemment un prêtre qui bénit et consacre le pain, c'est-à-dire le change au corps de Jésus Christ, le poisson vivant et divin, et accomplit le sacrifice eucharistique ; la femme qui prie est le symbole usité de l'Église, à la fois vierge pure et mère féconde, au nom de qui le prêtre sacrifie et prie à l'autel. Pour faire ressortir davantage la signification et le but de cette peinture, dans la même chambre sépulchrable, sur la paroi opposée, on a représenté le sacrifice figuratif d'Abraham, qui est, ici comme en plusieurs autres endroits, le type du sacrifice eucharistique, mais non du sacrifice sanglant de la croix. Abraham, à la vérité, sacrifia son fils, mais son sang ne fut pas répandu ; il fut seulement *comme mis à mort* (*tantum occisus*, APOC. v. 6). Abraham le reçut en symbole (*ἐν πρῶτόλῳ*) de la mort ou des morts, c'est-à-dire qu'il ressembla à un des morts (HEB. XI. 19). C'est la figure du sacrifice non sanglant de l'autel : Jésus Christ est, en effet, l'Agneau qui ne meurt plus ; il vit éternellement, bien qu'immolé d'une manière mystique (*Agnus Dei, qui nunquam moritur immolatus, sed semper vivit occisus*).

Ces témoignages remarquables en faveur du sacrifice eucharistique sont d'autant plus précieux, qu'ils nous viennent d'une époque où la situation des chrétiens était si pénible et si dangereuse. Une inscription funéraire du martyr Alexandre, dans les Catacombes de Saint Callixte, nous la dépeint ainsi : « Alexandre n'est pas mort, il vit au dessus des étoiles et son corps repose dans ce tombeau. S'agenouillant pour sacrifier au vrai Dieu, il fut conduit à la mort. O temps lamentables, où nous ne pouvons pas même offrir les saints mystères et accomplir nos prières en sûreté dans ces souterrains ! Qu'y a-t-il de plus misérable que la vie ? »

Sous les voûtes tranquilles de cette nécropole sacrée a retenti mystérieusement le chant sublime des fidèles ; ici, sur les tombeaux des martyrs, fut offert le saint sacrifice ; ici les chrétiens reçurent le pain des forts, et, *forts dans la foi*, ils ont couru dans l'arène et sont morts pour Jésus Christ. Aujourd'hui encore, dans les chambres paisibles des catacombes, on respire le parfum de la sainteté, la bonne odeur du sacrifice, l'esprit du martyr. Là se sont conservés jusqu'à l'heure présente les traces vénérables de la foi et de la vie des

premiers jours chrétiens, pour notre consolation et notre joie.

« La sainte Église a recueilli et fidèlement conservé l'héritage sacré qui lui fut légué (du sacrifice eucharistique) : elle n'a pas oublié la parole : « Faites ceci en mémoire de moi ». Lorsque les flots de la persécution étaient le plus soulevés, elle descendit sous terre, dans les catacombes, elle se retira dans des vallées solitaires et dans des grottes cachées au flanc des montagnes ; dans le silence de la nuit, dans des souterrains profonds, sur des autels rustiques, elle célébrait la solennité mystérieuse du sacrifice du Seigneur dans sa dernière Cène. De là elle renvoyait ses confesseurs fortifiés et raffermis ; ils allaient devant les persécuteurs et rendaient témoignage à leur Maître sous le glaive, sur le bûcher, au milieu des bêtes féroces, au sein des flots, dans toutes les espèces de martyre et de mort ; et, à son exemple, ils scellaient leur témoignage de leur sang. Leur mort amenait constamment à la Croix de nouveaux croyants. Et comme autrefois le Seigneur avait passé trois jours dans le tombeau, puis était ressuscité glorieux d'entre les morts et s'était élevé dans les cieux : ainsi, après de longues persécutions, l'Église sortit des entrailles de la terre, des catacombes et des cavernes ; elle s'avança, triomphant de toute la puissance du monde et de l'enfer, dans les villes, les villages, les vallées, et jusqu'au sommet des montagnes. Elle entra dans les basiliques, dans les temples de marbre, dans les dômes et les cathédrales élancées, dans des églises et des chapelles sans nombre ; elle y bâtit l'autel et y célébra, comme jadis dans la nuit silencieuse, maintenant à la clarté du jour, devant tout le peuple assemblé, le legs du Seigneur, le mystère de la Cène, le sacrifice perpétuel de sa mort sur la croix. Elle continua dès lors d'accomplir sa mission dans tous les temps et dans tous les lieux, elle porta ce trésor sacré dans tous les pays de la terre. Elle réunit les peuples aux peuples au pied de son autel, célébra de génération en génération le sacrifice de la mort du Sauveur, leur présenta le Corps et le Sang du Crucifié, et réalisa ainsi la nouvelle et éternelle alliance : « Faites ceci en mémoire de moi » ; — elle exécuta le testament de son Fondateur : « Tout est consommé » ! Elle répandit, selon la parole du prophète, le sacrifice pur et nouveau, véritable et parfait de l'alliance, sous tous les cieux, et rendit le nom du Seigneur grand dans toutes les contrées, du levant au couchant » (1)...

(1) Cardinal GEISSEL, *Écrits et Discours*, t. I, p. 455.

ARTICLE DEUXIÈME

ESSENCE ET EFFICACITÉ DU SACRIFICE
EUCCHARISTIQUE§ 15. — *Essence du sacrifice eucharistique.*

Ce que nous avons prouvé par l'Écriture sainte et la Tradition, a été défini formellement et solennellement par l'Église infallible. Le Concile de Trente a prononcé que l'on offre à Dieu dans la sainte Messe un sacrifice véritable et proprement dit (*verum et proprium sacrificium*) (1). Cette vérité révélée compte éminemment parmi « ces mystères divins qui, par leur nature même, surpassent tellement l'intelligence créée, que, même livrés par la révélation et saisis par la foi, ils demeurent cependant couverts par le voile de cette foi et enveloppés dans une sorte d'obscurité, tant que nous vivons loin du Seigneur dans cette vie mortelle. Néanmoins, la raison éclairée par la foi, si elle étudie avec soin, piété et discrétion, peut, avec l'aide de Dieu, acquérir quelque intelligence très avantageuse de ces mystères » (2). Ces paroles peuvent s'appliquer au saint sacrifice de la Messe. Nous ne nous contenterons donc point de la preuve que la Messe est un véritable sacrifice ; nous chercherons à obtenir une intelligence plus complète et plus approfondie de cet adorable mystère. Une question se présente tout d'abord : Quelle est l'essence du sacrifice eucharistique ? Pour répondre à cette question avec toute la perfection désirable, il faut montrer que la Messe renferme toutes les conditions nécessaires pour un sacrifice véritable. Or tout sacrifice doit contenir une hostie, un prêtre, un acte sacrificateur. Ces conditions doivent se trouver aussi dans l'Eucharistie.

I. — Quelle est l'hostie, la victime dans le sacrifice eucharistique ? L'Église a déclaré que l'on offre sur l'autel la même hostie (*una eademque hostia*) autrefois immolée sur la croix (3). Or, sur la croix, Jésus Christ, son humanité

(1) Sess. XXII, can. 1.

(2) CONCIL. VATICAN., *Constit. de Fide*, cap. IV.

(3) CONC. TRID. sess. XXII, cap. II.

sainte, son corps, son sang, furent sacrifiés : Jésus Christ est donc aussi la victime de nos autels. La sainte Messe, selon l'expression des SS. Pères, est le sacrifice du corps et du sang de Jésus Christ. Plusieurs théologiens (1) ont enseigné, à la vérité, que le pain et le vin font aussi partie de l'objet du sacrifice et qu'ils sont vraiment sacrifiés à la sainte Messe avec le corps et le sang de Notre Seigneur. Ce sentiment est manifestement erroné. Ni la substance ni les espèces du pain et du vin n'appartiennent à l'objet sacrifié (2) bien qu'ils soient nécessaires à l'accomplissement du sacrifice eucharistique. La substance du pain et du vin cesse d'exister, et à sa place paraît l'Agneau de Dieu sous les espèces qui persistent. Le pain et le vin sont changés en l'hostie du salut.

*Docti sacris institutis
Panem, vinum in salutas,
Consecramus hostiam.*

*Dogma datur christianis,
Quod in carnem transit panis
Et vinum in sanguinem (3).*

Les espèces sacramentelles font de l'Eucharistie un sacrifice visible; elles forment l'enveloppe, perceptible aux sens, sous laquelle le corps et le sang de Jésus Christ sont immolés. Le corps de Jésus Christ mis à mort sur la croix, son sang répandu, et, par concomitance, Jésus Christ tout entier, sacrifié sur le Golgotha par l'oblation de son corps et l'effusion de son sang (HEB. IX. 12; x, 10), est aussi sur l'autel l'hostie du sacrifice non sanglant. Il ne saurait y avoir de victime plus élevée, plus sainte, plus précieuse. La possession de cet agneau pascal est pour nous une grâce inappréciable et nous communique une dignité sans rivale. *Non est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis* (4).

(1) SUAREZ, in III, disp. 75, sec., 1. — CONINCK, *de Sacrament.*, q. 83, a. 1, d. 4, concl. 3. — TANNER, tom. IV, d. 5, q. 9, dub. 2, n. 28.

(2) « Dicendum est, panem et vinum, quoad suam substantiam nullo modo esse materiam oblatam in sacrificio Missæ, sed tantum terminum a quo materiæ oblatæ; similiter species panis et vini non pertinere ad rationem victimæ tanquam partem ipsius, et proinde non esse rem oblatam ». PASQUALIGO, *de Sacrif. nov. leg.*, tr. I, q. 29, 30.

(3) *Sequentia Lauda Sion.*

(4) « Sacerdos perpendat quid offerat, videlicet corpus et sanguinem. Salvatoris, imo ipsummet Christum, Unigenitum videlicet Dei, qui secundum naturam suam divinam est dignitatis et excellentiæ penitus infinitæ; secundum naturam vero suam humanam, ut Verbo æterno unitam, est toto dignior universo ». DION. CARTHUS., *de Vita curator.*, art. 15.

II. — Quel est celui qui offre le sacrifice eucharistique ?

1^o Il est absolument certain que Jésus Christ n'est pas seulement la victime, mais aussi le prêtre ; dans la sainte Messe (*sacrificium et sacerdos mirabiliter et ineffabiliter constitutus*. — *Oratio S. AMBROS.*) « Comme jadis sur la croix, il s'immole encore maintenant sur l'autel, mais d'une manière non sanglante et par le ministère des prêtres » (1). Il est à la fois offert et offrant : *Ipsè offerens, ipse et oblatio*. Véritable Melchisédech, il possède un sacerdoce impérissable ; il exerce sans cesse son ministère sacerdotal en se donnant chaque jour sur l'autel comme victime d'une agréable odeur (EPHES. v, 2), pour sauver à jamais ceux qui approchent de Dieu par son entremise (HEB. VII. 25).

Si Jésus Christ s'immole réellement par le ministère des prêtres, il suit de là qu'il est le principal sacrificateur (2). Pour qu'il en soit ainsi, il ne suffit pas que le Sauveur ait institué l'Eucharistie et en ait ordonné la célébration ; ce n'est point assez même qu'il y attache sa vertu et son efficacité. Cela est vrai de tous les sacrifices. Pour que Jésus Christ soit réellement le prêtre sacrificateur dans l'Eucharistie, il faut qu'il coopère actuellement et immédiatement par son humanité sainte à l'accomplissement du sacrifice (*actu et concursu immediato*). Il doit exercer ses fonctions sacerdotales toujours et partout où l'on célèbre la messe. Par la main et la bouche du prêtre visible, Jésus Christ, le Pontife invisible, change en son corps et en son sang le pain et le vin ; il se réduit tout entier à l'état de victime, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. En un sens, il est dépendant, pour cet acte, de l'œuvre du prêtre visible ; cependant lui seul accomplit le sacrifice d'une manière immédiate et comme acteur principal. A chaque messe, son âme et sa volonté humaine répètent les actes d'amour, de dévouement inépuisable pour la gloire de Dieu et le salut de l'homme, qui l'ont porté à se sacrifier.

De là découlent plusieurs conséquences. Puisque Jésus Christ est à l'autel le sacrificateur immédiat et principal, le sacrifice eucharistique est, comme le sacrifice de la croix, d'une perfection et d'un prix infinis : car l'excellence du sacrifice est liée, en premier lieu, à la dignité du prêtre. En outre, l'Eucharistie reste toujours et partout une oblation

(1) TRIDENT. sess. XXII, cap. II.

(2) SUAREZ, in III, disp. 77, sect. 1 — PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 133.

immaculée, parce que le sacrificateur principal est infiniment saint, quelles que puissent être les imperfections et l'indignité de ses représentants (1).

2^o Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, Jésus Christ ne cessera pas, jusqu'à la consommation des siècles, de sacrifier à son Père dans la sainte Messe. Mais il ne le fait pas lui-même d'une manière visible; il le fait d'une manière invisible, par l'intermédiaire de l'homme, son représentant. Bien qu'il ait la part principale dans l'acte eucharistique, il se sert cependant de serviteurs autorisés, c'est-à-dire de prêtres légitimement ordonnés. Le prêtre visible agit comme instrument du prêtre principal; il accomplit l'acte de la consécration d'une façon secondaire, mais cependant réelle et véritable. Dans son ordination, le prêtre reçoit le pouvoir sublime, surhumain, divin, de transformer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus: Dieu seul, en effet, peut donner un tel pouvoir. Cette faculté (le pouvoir d'ordre, *potestas ordinis*) est inamissible, aussi bien que le caractère sacerdotal. Tout prêtre validement ordonné, et celui-là seul, peut accomplir le sacrifice eucharistique, représenter la personne de Jésus Christ et agir en son nom comme son ministre autorisé. De là provient la haute dignité du prêtre relativement aux fidèles, qui n'ont pas le même pouvoir.

3^o Le prêtre n'agit pas à l'autel seulement comme organe de Jésus Christ; il agit aussi au nom et avec la mission de l'Eglise. L'Eucharistie est la propriété de l'Eglise catholique; le Sauveur la lui a laissée en héritage, à elle, son Epouse bien-aimée, pour la mettre en état de rendre à Dieu le culte qui lui est dû et pour combler ses enfants, dépourvus des vrais biens, de toute l'abondance des bénédictions célestes (2). C'est à l'Eglise que Jésus Christ, dans sa miséricorde surabondante, dans sa bonté divine, a donné en propre son corps et son sang, sa personne entière, avec tous ses trésors de grâces; il s'est remis entre ses mains comme victime, pour être offert par elle. Sous le nom d'Eglise on comprend ici tous les fidèles

(1) « Habeas reverentiam et timorem : terribilis est enim hæc mensa, ad quam cum debita reverentia et congrua vigilantia necesse est accedas. Siquidem in hac sacerdotali mensa nunc præsens est Christus, et qui ultimam Cœnam cum apostolis cœnavit, ipse istam quoque consecravit. Non enim homo est, qui proposita, scilicet panem et vinum, corpus Christi facit et sanguinem, sed ille qui pro nobis crucifixus est, Christus, sacerdotis ore verba proferantur, et Dei virtute et gratia proposita consecrantur ».
S. BONAVENT. *Fascicular.*, cap. VII.

(2) TRID. sess. XXII, cap. I.

unis ensemble et soumis à leurs pasteurs légitimes, formant ainsi un seul troupeau, un royaume, un corps mystique, une épouse unique de Jésus Christ. L'Eglise entière offre le sacrifice eucharistique : car c'est là un acte du culte solennel et public, lequel ne peut être accompli qu'au nom et pour le bien de tout le peuple de Dieu (1). Mais l'Eglise ne peut sacrifier sans prêtre : celui-ci est donc établi comme représentant des hommes (*pro hominibus constituitur*. HEB. V, 1), pour offrir le sacrifice au nom des fidèles, comme un intermédiaire entre Dieu et le peuple. A l'autel, le prêtre est donc le représentant autorisé de Jésus Christ et de l'Eglise, mais d'une manière différente : Jésus Christ, le grand prêtre, sacrifie par les mains du prêtre, son ministre subordonné ; l'Eglise sacrifie par les mains du prêtre, comme par un médiateur supérieur à elle et donné par Dieu. Le prêtre représente la personne de Jésus Christ et l'Eglise dans la consécration, qui est l'acte du sacrifice eucharistique. Il parle et agit aussi au nom de l'Eglise en accomplissant les prières et les autres actions liturgiques établies par elle pour accompagner et entourer le sacrifice proprement dit. Les prières de la Messe ne sont point des prières particulières du prêtre : ce sont des prières publiques prononcées au nom de l'Eglise. En cette qualité, elle sont une force impétratoire plus considérable, indépendante des dispositions du prêtre (*ex opere operato*).

Le prêtre sacrifie donc au nom de toute l'Eglise, de tout le peuple chrétien ; tous les fidèles, par cela seul qu'ils sont les membres de l'Eglise, offrent le sacrifice par ses mains. C'est pour ce motif que le prince des apôtres appelle les chrétiens *un sacerdoce saint et royal* (I PET. II, 5, 9), appelé à offrir à Dieu des victimes spirituelles, agréables. En fait, la participation des fidèles au sacrifice eucharistique peut avoir lieu de diverses manières et à des degrés différents, selon que leur coopération est purement intérieure ou bien encore extérieure, et plus ou moins parfaite (2). Ainsi, celui qui assiste pieuse-

(1) « Datum est hoc sacrificium universæ Ecclesiæ, ut ipsa illud offerat, quamvis per sacerdotes, quibus potestas offerendi specialiter commissa est, ut dicit Trident.; et ideo sess. XXII, cap. VI, addit, missas omnes, quantumvis privatim dicantur, communes esse censendas, quia a publico Ecclesiæ ministro, non pro se tantum, sed pro omnibus fidelibus, qui ad corpus Christi pertinent, celebrantur: dicuntur enim pro eis celebrari, non tantum quia pro eis offeruntur, sed etiam quia ipsorum nomine, tanquam eorum sacrificia offeruntur ». SUAREZ, disp. 74, sect. 3, n. 1.

(2) « Quum ad proprie dictum sacrificium offerendum, hæc duo requi-

ment à la Messe, qui y communie, qui sert à l'autel, qui fait célébrer la Messe ou fournit les choses nécessaires, y prend une part plus importante que celui qui ne fait qu'unir son intention aux prières du prêtre.

III. — En quoi consiste proprement l'acte sacrificateur de la Messe (*sacrificatio et immolatio hostiæ*) ? par quelle action du prêtre Jésus Christ est-il immolé et réduit à l'état de victime ?

1° L'acte sacrificateur de la sainte Messe consiste dans la consécration : par elle, le corps et le sang de Jésus Christ deviennent présents sous les espèces du pain et du vin, ils sont placés à l'état de victime. Dans son essence, le sacrifice eucharistique est consommé par la double consécration. Toutes les prières, toutes les cérémonies qui précèdent ou suivent la consécration, n'appartiennent donc pas à la substance de la sainte Messe (1) Les prières de l'oblation à l'offertoire et après l'élévation, la fraction de la sainte hostie et le mélange d'une parcelle avec le précieux sang sont des parties importantes et très significatives de la liturgie, si vénérable par son antiquité et par les lois de l'Eglise ; mais ce ne sont point des parties essentielles du sacrifice, tel qu'il fut institué par Jésus Christ. Tous les catholiques reconnaissent que la communion des fidèles présents n'est pas nécessaire au sacrifice. Il en est autrement de la communion du prêtre : elle doit absolument avoir lieu, non seulement en vertu des préceptes ecclésiastiques, mais de droit divin. Bien qu'elle n'appartienne pas à l'essence du sacrifice, elle est indispensable néanmoins à l'intégrité de l'Eucharistie : elle atteint par là son but comme oblation destinée à être mangée, et trouve ainsi, en un sens, son complément et sa perfection (2). Le prêtre doit consommer les mêmes espèces qu'il a consacrées à la Messe, afin de conserver l'unité du sacrifice dans sa partie essentielle et sa partie intégrante.

antur: hostiæ immolatio, hujusque immolationis oblatio, improprie dicentur sacrificium offerre, qui sacrificium a sacerdote celebratum interne aut etiam externe in Dei honorem referunt, vel qui aliqua ratione sacerdoti in sacrificii oblatione subveniunt eumque adjuvant ». LAMBRECHT, *de SS. Miss. Sacrif.*, p. III, c. III, § 3.

(1) SUAREZ, in III, disp. 75, sect. 2, 3.

(2) « Partes alienius rei compositæ aliæ sunt *essentiales*, aliæ *integrantes* : sine partibus essentialibus res non est talis naturæ: essentia vero rei salva consistit sine partibus integrantibus. Hac distinctione in sacrificio Eucharistiæ facta, juxta communem theologorum sententiam dicimus, in sola Eucharistiæ consecratione essentiam sacrificii consistere, et ad integritatem ejus referri utriusque speciei consecratæ sumptionem, quæ a sacerdote fit in Missa ». DE AUGUSTINIS, S. J., *de Re sacramentaria*, lib. II, p. III., a. 5.

La messe des *présanctifiés*, célébrée le Vendredi saint, n'est donc point un sacrifice, mais une communion : car elle n'a pas de consécration et se borne à la consommation de la sainte hostie consacrée le Jeudi saint (1). Cette communion du prêtre (2) peut être considérée comme la continuation, l'achèvement du sacrifice de la veille : cela suffit pour expliquer les formules liturgiques employées dans cette Messe des *présanctifiés*.

L'essence du sacrifice eucharistique ne consiste ni en tout ni en partie dans la communion du prêtre, mais uniquement dans la consécration. C'est le sentiment de beaucoup le plus général et le plus fondé des théologiens. Les anciennes liturgies et les saints Pères répètent souvent que la communion du prêtre, aussi bien que du peuple, est un banquet, c'est-à-dire une participation au sacrifice accompli, la manducation de l'Agneau de Dieu immolé. Le sacrifice, en effet, doit précéder le banquet ; l'agneau immolé seul peut être mangé. Saint Grégoire de Nysse s'exprime très nettement à ce sujet : « Jésus Christ s'est offert mystérieusement en sacrifice, il est à la fois prêtre et victime. Quand fit-il cela ? A la dernière Cène. En donnant à ses disciples assemblés autour de lui son corps à manger et son sang à boire, il déclara manifestement que le sacrifice de l'Agneau était déjà accompli (*Agni sacrificium jam esse perfectum*). Le corps de la victime ne peut pas être mangé tant qu'il est vivant (*ἐμψυχον, animatum*). Puisqu'il distribua à ses disciples son corps en nourriture et son sang en breuvage, ce corps devait donc être déjà immolé d'une manière ineffable et incompréhensible, selon le bon plaisir

(1) « Dicendum est 1^o consumptionem factam a celebrante non importare totam essentiam sacrificii; 2^o consumptionem sacrificii non pertinere ad essentiam sacrificii; 3^o consumptionem sacrificii esse partem integram ipsius, ita ut pertineat ad aliquod intrinsecum complementum, licet non essentielle; 4^o consumptionem debere fieri in tunc consecratis, non autem in præconsecratis; 5^o consumptionem esse de jure divino, quatenus necessaria est ex vi institutionis; 6^o in die Parasceves non celebrari seu offerri sacrificium ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 33, 33, 40, 41.

(2) « Sacerdos in principio functionis feria vi in Parasceve apoplexia subito recidit. An diaconus, qui solus est jejunus, debeat officium perficere? — RESP. Si ministrans ut diaconus est sacerdos et jejunus, ipse, assumpta casula, prosequatur officium et missam præsanctificatorum absolvat; quatenus vero ille sit duntaxat in diaconatus ordine constitutus, et nemo alius adsit sacerdos jejunus, cesset officium, et sacra hostia reponatur in tabernaculo, die sequenti post sumptionem calicis a celebrante sumenda. — Et ita Sanctitas Sua Leo XII in posterum in similibus servandum esse decrevit. Die 8 mart. 1825, in una resolut. dubior., ad 1 et 2 ».

du Seigneur, dont la toute-puissance accomplit cette merveille » (1). Ce qui est dit ici de la première célébration de la sainte Eucharistie dans le Cénacle, s'applique également à l'oblation quotidienne du sacrifice non sanglant sur nos autels. L'acte sacrificatoire est partout le même : c'est essentiellement la consécration.

2° L'obscurité mystérieuse dont la sainte Eucharistie reste enveloppée à nos yeux sur la terre, s'étend surtout à cette question que nous avons à résoudre : Comment, par l'acte de la double consécration, Jésus Christ est-il vraiment et réellement sacrifié ? D'après la doctrine indubitable de notre foi, il est sûr que l'Eucharistie n'est pas seulement une oblation, mais un sacrifice proprement dit.

Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut nécessairement un acte sacrificatoire, une immolation (*sacrificatio*) proprement dite, et non une simple offrande (*oblatio*). Dans cet acte, il faut considérer un double aspect et distinguer entre le côté intérieur et le côté extérieur.

La condition intime pour le sacrifice (*confectio sacrificii*) consiste dans les sentiments invisibles du cœur, dans l'acte caché de la volonté de la part du prêtre qui sacrifie. L'aspect extérieur, par lequel le sacrifice proprement dit se distingue essentiellement de la simple oblation, consiste en ce que le don de l'objet sacrifié à Dieu éprouve, même dans sa forme visible, un changement, une transformation correspondante à l'importance du sacrifice. Or, dans le sacrifice eucharistique, il est difficile d'indiquer d'une manière précise de quelle façon le corps et le sang de Jésus Christ sont vraiment et réellement placés à l'état de victime par la consécration. Sur ce point, les théologiens ont imaginé et soutenu les opinions les plus variées (2).

(1) *De Resurrect. Christi*, orat. 1.

(2) « Ex his sentiis aliæ sunt minoris momenti, antiquatæ et falsæ, ut ex. gr. 1. sacrificium consistere in *oblacione vocali*, quæ antecedit vel consequitur consecrationem, de qua opinione cfr LUGO, disp. 19, sect. 3, n. 37 sq.; vel 2. consistere in *communione*: cfr LUGO, l. c. n. 46. sq.; vel 3. consistere in *transsubstantiatione*, de qua LUGO, l. c., sect. 4, n. 51. *Quarta* sententia est VASQUESII, disp. 222, qui distinguens inter sacrificium *absolutum* et *relativum*, ad illud quidem requirit victimæ destructionem, non vero ad sacrificium relativum: hinc censet, ad sacrificium eucharisticum sufficere, si corpus et sanguis Christi ita fiat præsens, ut representet sacrificium in cruce oblatum ejusque sit commemoratio: hoc ipso enim denotat Deum auctorem vitæ et mortis, ac si tunc Christus in honorem Dei reipsa occideretur. Sacrificium autem nil aliud est quam *nota existens in re*

Nous nous bornerons à reproduire ici l'explication donnée et défendue de la manière la plus approfondie par le cardinal Franzelin (*de Sacrificio*, thes. xvi). Cette théorie est celle qui nous satisfait le plus : non seulement elle est solidement appuyée au point de vue théologique ; elle est, en outre, très attachante et féconde au point de vue ascétique. Voilà pourquoi nous lui donnons la préférence (1).

Comme autrefois sur la croix, c'est Jésus Christ tout entier qui est l'Agneau céleste offert à Dieu. Sur la croix, il fut immolé par l'oblation de son corps, *per oblationem corporis* (HEBR. X, 10), et par l'effusion de son sang, *per proprium sanguinem* (HEBR. IX, 12) ; sur l'autel, il est immolé en se pla-

(h. e. signum non verbis, sed re constitutum), *qua profitemur Deum auctorem vitæ et mortis*. — Quinta sententia est LESSII, *de Div. Perf.*, l. XII, c. XIII. n. 97, secundum quam consecratio est vere sacrificativa, quia per eam ex vi verborum separatur corpus a sanguine : licet enim per concomitantiam sit idem sub utraque specie, hoc tamen est per accidens : nam verba, quantum est *de se*, separant corpus a sanguine, et instar gladii mystici dissolvunt illud compositum atque adeo sacramentaliter mactant illud, et ponunt in altari tanquam victimam occisam et mactatam. — Sexta est SUARII, qui advertit, in sacrificio requiri quidem immutationem aliquam, non tamen necessario per destructionem, quæ fuit propria sacrificiorum V. T. : in nostro sacrificio eam fieri per *productionem* rei principaliter oblatae in honorem Dei factam, destructionem solum esse panis et vini veluti termini *a quo*. — Septima est card. CIENFUEGOS, *Vita abscondita*, disp. 5, sect. 2, secundum quam Christus, dum præsens fit per consecrationem, primum exercet aliquos actus vitæ sensitivæ modo non quidem per se connaturali huic statui sacramentali, sed quia humanitas elevatur virtute divina ad tales actus exercendos. Tum vero Christus ipse hanc vitam suspendit, donec in commixtione specierum panis ac vini tamquam imagine resurrectionis eos actus iterum resumit. In hoc sacrificio vitæ sensitivæ reponit ipse rationem formalem nostri sacrificii. — Octava sententia est card. de LUGO, quam docte et profunde excolit et exponit card. Franzelin, thes. xvi. Ex his variis opinionibus sententia VASQUESII est *jejuna* et insufficientis ; sententia Lessii, *obvia* et communiter recepta ; sententia Suarii, *nobilis* tantoque ingenio digna ; sententia Cienfuegos, *singularis* ; sententia card. de Lugo secundum explicationem card. Franzelin, *ingeniosa et approbatione digna* ». HURTER, *Theol. dogm. Compend.*, tom. III, p. 313 sq., edit. 2.

(1) « Christus Dominus, formaliter ut « dilectione in finem » (JOAN XIII, 1) in hoc modo existendi sacramentali se constituit, non potest *naturali* virtute suæ humanitatis exercere actus transeuntes in alia corpora, nec potest, *spectata solum naturali virtute*, anima Christi agere in proprium corpus sive ad motum sive ad exercitium sensuum externorum. Hoc theorema omnino consequitur ex modo existendi sacramentali *inextenso* corporis Christi : et *quod in tali re gravissimum est*, docent ita, *cum Doctore angelico, Seraphico et Subtili prope omnes*, teste cardinali Cienfuegos (in opere : *Vita abscondita*, etc., p. 46) ; excipiendi videlicet sunt complures ex schola Nominalium, qui fuerunt in alia sententia ». CARD. FRANZELIN, *de Sacr. Euchar.*, th. XI, coroll. 2.

çant lui-même ou en se faisant placer dans l'état sacramentel par son corps et son sang sous deux espèces eucharistiques séparées. Le corps et le sang du Sauveur sont donc directement et en soi (*directe et per se*) la victime eucharistique, et c'est par concomitance que Jésus Christ tout entier devient l'Agneau du sacrifice. Il suit de là que l'acte sacrificateur (*actio sacrificata, immutatio sacrificata*) a pour objet propre et premier le corps et le sang de Jésus Christ, en tant qu'ils sont en quelque façon reproduits sous les espèces du pain et du vin. D'après notre manière de voir, il en est réellement ainsi dans le sacrifice eucharistique: car, sur l'autel, en vertu des paroles de la consécration (*vi verborum*), il n'y a que le corps et le sang de Jésus Christ réduit à l'état sacramentel, c'est-à-dire dans une manière d'être qui suffit pleinement à l'essence du sacrifice véritable; et ce n'est que par concomitance que Jésus Christ s'y trouve tout entier. La manière dont Jésus Christ est présent sous le voile des espèces eucharistiques, renferme donc un anéantissement de sa glorieuse humanité aussi vrai et réel qu'admirable et digne de nos adorations (*exinanitio, κένωσις*): car le corps glorieux du Sauveur est ici présent sans étendue réelle (*modo inextenso*, à la manière des esprits), et, par suite, il est privé de plusieurs perfections corporelles et de facultés de la vie sensitive, qu'il possède dans la gloire céleste. Ainsi, sous la forme sacramentelle, il n'a ni extérieur, ni grandeur, ni beauté, comme dans son existence céleste. Ses membres, les organes des sens ne peuvent accomplir leurs fonctions; ils ne sont pas libres dans leurs mouvements ou leur activité sur les objets extérieurs. Sous cette privation de forme sensible, cet abaissement, cette faiblesse infinie et mystérieuse, le Roi de gloire cache non seulement sa splendeur divine, mais encore son humanité transfigurée: *In cruce latebat sola deitas, At hic latet simul et humanitas*. Le corps du Christ, inondé de la vie de la gloire, apparaît à nos yeux, non pas comme un être vivant sous une apparence humaine, mais comme une chose matérielle et inanimée; il est semblable à un aliment. Il ne donne aucun signe de vie, il renonce à toute action; il ne peut parler avec sa bouche, saisir avec ses mains, marcher avec ses pieds. Tant que les espèces du pain et du vin subsistent, il est lié à elles; il reste présent sous elles, dans un état tout à fait dépendant de l'homme, soumis à la volonté, au caprice du premier venu: bref, en un état où son corps est vraiment (*vere*) une nourriture, et son sang vraiment

(*vere*) un breuvage (1). Ces imperfections naturellement liées à l'existence sacramentelle, ces défauts de la vie corporelle ne disparaissent que pour une très faible partie. quand même, comme plusieurs théologiens l'admettent avec de bonnes raisons, un nouveau miracle de la toute-puissance de Dieu accorde à la sainte humanité du Sauveur, présente dans le Sacrement, l'usage de quelques sens pour la perception des objets extérieurs (la vue et l'ouïe). Sous un autre rapport. la manière dont le corps de Jésus Christ existe sous les voiles du Sacrement est, il est vrai, extrêmement parfaite et sublime : c'est une œuvre de la toute-puissance, de la sagesse et de l'amour de Dieu. Mais toutes ces merveilles eucharistiques ne s'opèrent ici que pour mettre sa nature humaine glorifiée dans un état tel, qu'il apparaisse devant la majesté divine comme un agneau vraiment immolé, bien que d'une manière non sanglante. Plus Jésus Christ, le chef glorieux de toute la création, le grand prêtre éternel de l'humanité, cache sa splendeur céleste sous les apparences pauvres, humbles, sans éclat, du Sacrement; plus éclate, plus se manifeste l'amour embrasé de son cœur eucharistique.

A cela s'ajoute le caractère essentiellement relatif de

(1) « Consideretur, quæso, status in quo Christus Dominus summus sacerdos per consecrationem secundum SS. corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini sese ut victimam constituit. Primogenitus omnis creaturæ, caput Ecclesiæ, in omnibus primatum tenens (COL. I, 15, 18), dat seipsum Ecclesiæ suæ per suos ministros sacerdotes constituendum corpore et sanguine suo in tali modo existendi sub speciebus panis et vini, ut vere sit in statu cibi ac potus: ut (formaliter quatenus constituitur sub his speciebus) desinat omnis actus connaturalis vitæ corporeæ pendens a sensibus; ut nihil secundum corpus possit agere connaturaliter; ut corpus ejus ac sanguis, in quantum præsentia ejus alligatur speciebus, permittatur quodam modo arbitrio creaturarum non secus ac si esset res inanimata; in tali vero conditione se constituit, ut ipse summus sacerdos pro tota Ecclesia, cujus ipse est caput, et Ecclesia ipsum exprimat in corpore et sanguine sacratissimo supremum Dei dominium et absolutam dependentiam omnis creaturæ, cujus ipse homo Jesus Christus est primogenitus, et simul exprimat et exhibeat satisfactionem pro reatibus olim consummatam hujus ipsius corporis traditione et hujus sanguinis effusione. Atqui talis exinanitio ad exprimendam majestatem absoluti domini Dei et satisfactionem pro reatibus nostris morte completam non solum satis intelligitur ut vere et proprie sacrificialis; sed etiam, excepto sacrificio cruento in cruce, nullam sublimiorem ac profundiorum rationem veri et proprii sacrificii concipere possumus. Non ergo est dubium, in ipso modo existendi sacramentali corporis et sanguinis Christi aptitudinem, et, supposita institutione, actualem significationem sacrificialem, et proinde rationem internam veri et proprii sacrificii, non solum sufficienter, sed etiam insigniter contineri ». FRANZELIN, *de Sacrificio*, thes. XVI.

la Messe : cet anéantissement insondable de l'Homme-Dieu glorifié doit toujours s'accomplir sous les espèces séparées du pain et du vin, pour reconnaître en même temps, par cette représentation sensible et constamment renouvelée du sacrifice sanglant de la croix, la majesté divine et son souverain domaine sur toutes les créatures ; et aussi pour obtenir, par cette oblation sans cesse répétée des mérites inépuisables de la Rédemption, acquis sur le Calvaire et maintenant consommés, le pardon des péchés et la grâce à chaque homme en particulier.

IV. — Que le prêtre réfléchisse souvent qu'il a été appelé de Dieu et consacré pour remplir une haute fonction : serviteur de Jésus-Christ, et au nom de l'Eglise, il lui appartient d'offrir et d'accomplir le sacrifice adorable de l'Eucharistie. Sa puissance se concentre dans le pouvoir de célébrer le saint Sacrifice, c'est-à-dire, pour parler le langage de Thomas à Kempis, « d'appeler sur terre par de saintes paroles le Dieu de majesté, de le bénir de ses lèvres, de le tenir dans ses mains, de le recevoir dans sa bouche et de le distribuer aux fidèles ». Pendant le sacrifice, au témoignage de S. Jean Chrysostome, les anges se tiennent aux côtés du prêtre, par honneur pour celui qui est immolé.

C'est ainsi pour le prêtre un devoir très strict de conserver purs son corps et son âme et de travailler constamment à sa sanctification. « Je supplie dans le Seigneur tous mes frères, disait le séraphique saint François d'Assise à ses fils spirituels, je supplie tous mes frères qui sont prêtres du Très-Haut, lorsqu'ils célèbrent la sainte Messe, d'être purs et d'offrir saintement le véritable sacrifice du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus Christ ». Pour les enflammer davantage encore, il leur montre cette Vierge qui a conçu du Saint Esprit dans son chaste sein le Fils de Dieu, qui l'a porté dans ses flancs immaculés, qui l'a touché de ses mains virginales durant les jours de sa sainte enfance, qui l'a soutenu de ses bras innocents.

Les prêtres aussi touchent de leurs mains, reçoivent dans leur bouche et dans leur cœur, et présentent aux autres le Dieu immortel et glorifié que les anges sont heureux de contempler. Le prêtre a des motifs particuliers d'honorer d'un culte spécial cette Vierge bénie qui a mis au monde le Dieu présent dans le Sacrement, et de s'efforcer de rendre son cœur semblable au cœur très pur et très saint de la vierge Marie. Marie a conçu et enfanté le Fils de Dieu d'une manière miraculeuse ; le prêtre possède aussi le pouvoir de faire descendre Jésus Christ

du ciel sur la terre. Marie a constamment offert son divin Fils au Père céleste, et debout, au pied de la croix, elle a renouvelé ce sacrifice ; le prêtre immole tous les jours ce même Fils de Dieu sur nos autels. Marie a été couverte de l'ombre de l'Esprit Saint ; le prêtre est l'instrument du Saint Esprit pour perpétuer le mystère de l'Incarnation parmi les hommes pour le salut du monde. Marie s'est donnée à Dieu sans réserve ; l'Eglise demande à ses prêtres un joyeux amour du sacrifice.

Ajoutons : Marie, qui a conçu, porté et enfanté le Fils de Dieu, surpassa toutes les créatures par la pureté du cœur ; Jésus Christ et l'Eglise exigent aussi de celui qui rend le Sauveur présent dans l'Eucharistie et le tient dans ses mains, qui s'en nourrit et le distribue aux autres, de celui qui est ainsi comme le vase du Saint Esprit, une pureté de cœur spéciale, une vie toujours animée de la grâce, un accroissement continu de la vie surnaturelle, et surtout cette vertu par laquelle la Vierge très pure et très chaste s'est élevée si fort au dessus de toutes les créatures. Cette Vierge est donc *l'honneur et la joie de tous les bons prêtres*. Un prêtre brûlant d'amour pour Jésus eucharistique entretient aussi pour la Vierge mère de Dieu la dévotion la plus tendre et une piété toute filiale : ces sentiments lui assurent la protection spéciale de Marie, laquelle le conservera pur et lui permettra d'accomplir avec pureté le sacrifice du corps et du sang de Jésus Christ. A l'exemple de saint Bernard, de saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori et de tant d'autres saints prêtres, il prie tous les jours la sainte Vierge, Mère de Dieu, qui est aussi sa mère très chère, très douce et très puissante, de lui donner son humilité profonde, sa chasteté sans pareille et son ardente charité. Un prêtre qui fera cela sans relâche, apprendra par expérience que la Mère du Verbe incarné ne dédaigne point les prières de ses serviteurs.

§ 16. — *Rapports qui existent entre le sacrifice de la Messe et celui de la croix.*

La sainte Eucharistie renferme toutes les conditions nécessaires pour un sacrifice : elle est donc, en soi, un sacrifice véritable et proprement dit. L'Homme-Dieu, sa chair et son sang sont réellement *immolés* sur l'autel, et non pas seulement offerts. Nous avons à étudier maintenant un autre caractère, propre, il est vrai, à tout sacrifice, mais s'appliquant

essentiellement à l'Eucharistie : nous voulons parler de la relation particulière et intime qui unit la Messe au sacrifice de la croix. Les victimes anciennes étaient la figure du sacrifice futur du Calvaire; la Messe est, d'une manière infiniment plus élevée et plus parfaite, la reproduction et la représentation de ce sacrifice. De sa nature, l'Eucharistie est un sacrifice relatif, c'est-à-dire un sacrifice véritable, mais qui se rapporte au sacrifice de la croix et le reproduit. Cette relation entre l'Eucharistie et la mort du Sauveur appartient à l'essence du sacrifice, en vertu de l'institution de Jésus Christ. L'examen de ces rapports nous fera voir l'unité et en même temps la différence de ces deux sacrifices.

I. — Jésus Christ a laissé à son Eglise un sacrifice véritable et proprement dit : « un sacrifice visible, afin de représenter le sacrifice sanglant qu'il devait offrir une fois sur la croix, en perpétuer la mémoire jusqu'à la fin du monde, et nous en appliquer la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours » (1). D'après l'enseignement de l'Eglise, la sainte Eucharistie n'est donc pas une simple commémoration du sacrifice sanglant (*nuda commemoratio sacrificii in cruce peracti*), mais un véritable sacrifice commémoratif; ce n'est pas une ombre, une copie: c'est la représentation vivante et essentielle du sacrifice de la croix.

Que l'Eucharistie soit un sacrifice commémoratif de la mort de Jésus Christ, c'est ce que démontrent les paroles de son institution. Le Seigneur l'appelle le *don de son corps*, l'*effusion de son sang* : ces paroles désignent habituellement dans l'Écriture le sacrifice sanglant de la croix. Puis il donne à ses apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce l'ordre et le pouvoir de célébrer la sainte Eucharistie *en mémoire de lui*. L'Apôtre explique ces paroles en disant que les chrétiens doivent annoncer ou annoncent réellement la mort du

(1) « Visibile sacrificium, quo cruentum illud, semel in cruce peragendum, representaretur; ejusque memoria in finem usque sæculi permaneret, atque illius salutaris virtus in remissionem eorum, que a nobis quotidie committuntur, peccatorum applicaretur ». TRIB. sess. XXII, cap. I. — Suivant la doctrine de S. Thomas, l'essence du sacrifice eucharistique repose dans « l'immolation du Christ », *immolatio Christi* : par conséquent, il est aussi une image représentative, *imago representativa, representatio, figura quædam et exemplum dominicæ passionis*, c'est-à-dire une image réelle, vivante, de la passion du Christ, la reproduction effective du sacrifice de la croix; et, précisément pour ce motif, il est en même temps l'application et la participation des fruits de la passion du Seigneur : *applicatio et participatio fructus dominicæ passionis*. Cfr S. THOM. 3. q. 83. a. 1 et 2.

Seigneur par la célébration de la sainte Eucharistie, jusqu'à ce qu'il vienne glorieux à la fin des temps pour le jugement (I Cor. XI, 25, 26).

Les saints Pères nomment fréquemment l'offrande sacramentelle du corps et du sang de Jésus Christ le *type*, la *figure*, l'*image*, le *symbole*, le *signe* de la passion et de la mort de Jésus Christ sur la croix.

Dans les sermons de saint Gaudence nous lisons ces magnifiques paroles : « Le Christ voulait que ses bienfaits nous fussent appliqués d'une manière permanente ; il voulait que les âmes fussent sanctifiées dans son sang par la représentation de sa propre passion (*per imaginem propriae passionis*), et pour cela il charge ses fidèles disciples, qu'il fait les premiers prêtres de son Eglise (*quos primos Ecclesiae suae constituit sacerdotes*), d'accomplir sans cesse ces mystères de la vie éternelle, qui doivent être célébrés par tous les prêtres dans toutes les églises du monde entier, jusqu'à ce qu'il revienne du ciel : afin que les prêtres eux-mêmes et avec eux tous les peuples fidèles aient un exemplaire de la passion du Christ (*exemplar passionis Christi*) tous les jours sous les yeux, qu'ils le portent dans leurs mains, qu'ils le reçoivent dans leur bouche et dans leur cœur, et qu'ils conservent ainsi d'une manière ineffaçable le souvenir de notre Rédemption » (1). Écoutons saint Grégoire : « Le sacrifice eucharistique sauve d'une manière unique l'âme de la damnation éternelle, en renouvelant pour nous mystérieusement la mort du Fils unique de Dieu. Une fois ressuscité des morts, Jésus Christ ne meurt plus, la mort n'a plus de puissance sur lui ; cependant, dans sa vie immortelle et impérissable, il est immolé de nouveau pour nous dans ce mystère de l'oblation sacrée. Méditons donc l'importance de ce sacrifice pour nous, lequel imite continuellement la passion du Fils unique de Dieu pour la rémission de nos fautes » (2). Les liturgies et les saints Pères parlent dans le même sens des paroles de la consécration prononcées en deux fois sur le pain et sur le vin : à leurs yeux, elles sont un glaive spirituel, raisonnable et immatériel, par lequel l'Agneau du sacrifice est immolé sur l'autel. Saint Grégoire de Nazianze écrit à l'évêque Amphiloque : « Ne manquez pas de prier pour moi, quand par la parole (de la consécration) vous faites descendre le Fils de Dieu, quand avec le glaive de la parole (*φωνήν ἔχων τὸ ξίφος*, *vocem adhibens pro gladio*) vous immolez par une

(1) *Sermo* II.

(2) *Dialog.*, l. IV, c. LVIII.

séparation non sanglante le corps et le sang du Seigneur » (1).

Aussi la piété pour la sainte Messe et l'assistance à cet auguste sacrifice sont répandues et chères au peuple catholique. Comme il y contemple la représentation mystique et la répétition non sanglante de la passion et de la mort du Sauveur !

Les paroles de Jésus Christ et des apôtres, la doctrine des Pères, les prières liturgiques, la conviction des fidèles, s'unissent pour mettre hors de toute incertitude l'enseignement de l'Eglise. L'Eucharistie a donc pour but de représenter la mort de Jésus Christ et d'en conserver toujours vivante la mémoire dans les cœurs (2).

II. — Comment l'Eucharistie est-elle la représentation du sacrifice de la croix ? Une statue, un tableau, un crucifix, peuvent également reproduire à nos yeux la scène du Calvaire ; mais ce n'est là qu'une représentation purement figurative, et partant très imparfaite, de ce grand drame. Il en est tout autrement de la sainte Messe : elle réalise de nouveau la mort de Jésus Christ avec une plénitude et une efficacité infinies ; elle est le sacrifice commémoratif réel, objectif, vivant et essentiel du sacrifice de notre Rédemption accompli sur le Golgotha (3). La raison de cette différence repose dans la nature

(1) *Epist.* 171.

(2) « Notandum, quia quotidianum nostrum sacrificium idem ipsum dicit (S. Chrysostomus) cum eo, quo Christus semel oblatum est in cruce, quantum ad eandem veram hic et ibi corporis Christi substantiam : quod vero nostrum quotidianum illius semel oblatis dicit esse *exemplum*, id est *figuram* vel *formam*, non dicit, ut hic vel ibi essentialiter alium Christum constituat, sed ut eundem in cruce semel, in altari quotidie alio modo immolari et offerri ostendat : ibi in veritate passionis, qua pro nobis occisus est : hic in *figura* et *imitatione passionis ipsius*, qua Christus non iterum vere patitur, sed *ipsius vere memoria passionis* quotidie nobis iteretur... Non ergo est in ipsius Christi veritate diversitas, sed in ipsius immolationis actione, quæ dum *veram Christi passionem et mortem quadam sua similitudine figurando* representat, nos ad imitationem ipsius passionis invitet et accendat, contra hostem nos roboret et munit, et a vitiis purgans et virtutibus condecorans, vite æternæ nos idoneos ac dignos exhibeat »... ALGER., *de Sacramentis corp. et sang. Dom.*, l. I, c. XVI, n. 109.

(3) « Triplex habemus *memoriale* passionis, sc. in *scripto*, in *verbo* et *sacramento*. — In *scripto*, ut quando passio describitur vel narratur per scripturam, vel quando imaginibus exprimitur : et hoc est *memoriale* quasi mortuum et habet fieri ad *visum*, qui apprehendit magis de longinquo. — In *verbo*, utpote cum aliquis verbotenus narrat passionem Christi : et illud *partim est vivum, partim mortuum* : *vivum* est in corde honorum prædicatorum, sed *mortuum* in corde tepidorum et malorum ; vel *vivum* in corde et cogitatione, non *vivum* in voce ; et hoc est ad *auditum*, auditus autem non ita apprehendit de longinquo. — In *sacramento* vero

intime de l'Eucharistie, telle qu'elle a été instituée par Jésus Christ. Le même prêtre immole la même victime sur nos autels et sur la croix ; dans l'Eucharistie, Jésus Christ se sacrifie lui-même, il offre son corps inanimé et son sang répandu sur la croix avec tous ses mérites ; il le fait d'une façon mystérieuse et non sanglante, mais très réelle. A cela s'ajoute la manière dont s'opère ce sacrifice : l'immolation se fait par l'effusion mystique du sang, dans la transsubstantiation séparée du pain et du vin au corps et au sang de Jésus Christ. La séparation des espèces sous lesquelles subsistent le corps et le sang du Sauveur en vertu des paroles de la consécration (*vi verborum*) est un symbole de la mort violente et sanglante de Jésus Christ (1). La distinction du corps et du sang sur l'autel n'est point réelle, à la vérité, mais seulement apparente : car la victime eucharistique ne peut plus subir une mort physique, mais seulement une mort sacramentelle. Mais cette immolation mystique à la suite de laquelle le divin Agneau sous les deux espèces paraît comme immolé (*tanquam occisus*), est admirablement propre à représenter le corps et le sang de Jésus Christ dans cet état de séparation qui exista sur la croix (2). Cette effusion ineffable du sang

est memoriale, cum ipsum corpus Christi significatur et continetur in specie panis et sanguis in specie vini; et hoc est memoriale *vivum*, quia ipse Christus seipsum ibi præbet, offerens nobis corpus, quod pro nobis fuit occisum, et sanguinem, qui pro nobis fuit effusus, et hoc est ad *gustum*, qui de proximo apprehendit, ut jam *non quasi speculatione*, sed *quadam experientia passionis ejus memores* simus. — Si ergo accendit affectum nostrum passio *descripta*, et amplius ferventer *prædicata*, multo magis inflammare et afficere debet in *hoc sacramento expressa*. Et hoc absque dubio facit, si quis sensum habet et illum convertit ad hoc sacramentum. Ille ergo est, qui ex hoc sacramento efficaciam reportat, qui se convertit; ille vero audit Missam, non qui tantum verba dicit vel audit sine devotione, sed qui ad hoc memoriale totam mentis intentionem convertit ». S. BONAV., IV, dist. 12, q. 2, a. 1, q. 1, ad 3.

(1) « Consecratio utriusque speciei valet ad representandam passionem Christi, in qua seorsum fuit sanguis a corpore separatus : unde et in forma consecrationis fit mentio de ejus effusione ». S. THOM. 3, q. 76, a. 2, ad 1. — « Ipsum corpus et sanguis Domini, ut sunt sub illis speciebus (panis et vini), signa sunt ejusdem corporis et sanguinis, ut fuerunt in cruce : representat enim Eucharistia passionem Christi ». BELLARM., *de Sacrament. Euch.*, l. II, c. xv.

(2) « Consecratio est maxime expressa significatio sacrificii crucis, quatenus per eam ex vi verborum seorsim ponitur sub specie panis corpus Christi velut occisum et sub specie vini sanguis velut effusus : unde hæc separatio, quantum est ex vi verborum, a P. P. et D. D. passim dicitur mystica Christi mactatio et immolatio ». PLATELLIUS, *Synopsis tot. curs. theol.*, p. IV, cap. v, § 6, n. 469.

sur l'autel figure et représente l'effusion réelle du Calvaire : elle est par cela même éminemment un sacrifice commémoratif.

La distinction de la double consécration, la séparation des deux espèces sacramentelles, en d'autres termes, l'effusion mystique du sang de Jésus Christ est, en vertu de l'institution même de l'Eucharistie, absolument indispensable, non seulement pour la licéité, mais encore pour la validité du sacrifice eucharistique. Si une substance seule est consacrée, qu'il y ait faute ou non, Jésus Christ est à la vérité présent sous cette espèce, mais le sacrifice n'est pas accompli, parce qu'une condition essentielle, la double consécration, fait défaut (1). C'est donc une loi divine, pour l'existence du sacrifice, que les deux éléments soient consacrés. Le Seigneur a institué l'Eucharistie dans cette forme, parce qu'il voulait qu'elle fût, de sa nature, un symbole évident, une représentation visible du sacrifice de la croix.

III. — La sainte Messe est donc un sacrifice relatif ; elle est la reproduction du sacrifice absolu de la croix, elle se rapporte à lui comme à son type. L'unité la plus parfaite règne entre eux : c'est le même prêtre et la même victime. Il existe cependant entre eux plusieurs différences. L'Eglise enseigne qu'ils diffèrent par la manière dont ils sont offerts (*ratio offerendi diversa*. TRID. sess. XXII. c. 1) (2). Sur la croix, le

(1) « Ut hoc mysterium absolute et simpliciter sit verum sacrificium, prout a Christo institutum est, essentialiter requiritur utriusque speciei consecratio... quia de essentia hujus sacrificii est expressa representatio mortis et passionis Christi ; sed hæc intrinsece requirit consecrationem utriusque speciei... Quando sanguis statim post corpus separatim consecratur, quasi in viva imagine representatur ipsa effusio sanguinis et consequenter separatio animæ a corpore, quæ ex effusione sanguinis secuta est : nam (ut Scriptura interdum loquitur) vita hominis in sanguine est, et ideo solet anima per sanguinem representari ». SUAREZ. disp. 75. sect. 6. n. 7. Cfr SALMANT., T., *de Euch. Sacr.*, disp. 4, dub. 5, n. 92.

(2) Pour juger l'unité spécifique et numérique, ou la différence du sacrifice, il faut considérer la victime, le prêtre et l'acte sacrificateur. Le sacrifice de la croix et celui de la Messe sont identiques : c'est le même sacrifice (*idem specie et numero sacrificium*), parce que des deux côtés c'est une seule et même victime, le même sacrificateur (CONC. TRID.). Au contraire, dans le sacrifice sanglant et non sanglant, l'acte sacrificateur (effusion du sang réelle ou mystique) est différent numériquement et spécifiquement. C'est ainsi que la plupart des théologiens comprennent, et à juste titre, ces paroles du Concile de Trente : que « la manière d'offrir est seule différente » : *sola offerendi ratio diversa*. — « Sacrificium Missæ non differt specie aut essentia a sacrificio incruento, quod Christus obtulit in Cæna, distinguitur tamen numero et quibusdam accidentalibus conditionibus ». SUAREZ,

sacrifice de Jésus Christ consista dans son immolation sanglante et dans la mort réelle ; sur l'autel, le sacrifice consiste dans l'oblation non sanglante de son humanité par la mort sacramentelle sous les deux espèces eucharistiques. Sur le Calvaire, Jésus Christ fut immolé sous sa forme naturelle et sans l'aide d'un prêtre subordonné ; aujourd'hui il s'immole sous l'enveloppe du sacrement, par le moyen d'un prêtre visible. Jadis, la nature humaine de Jésus Christ, capable de souffrir et mortelle, subit des supplices très douloureux ; ici, la nature humaine est glorieuse et immortelle, et la Messe est sans douleur. Le but du sacrifice de la croix était de fournir la rançon pour la rédemption du monde ; la Messe a pour but d'appliquer aux individus les trésors recueillis sur la croix (1). Le sacrifice du Calvaire ne s'accomplit qu'une fois, pour amasser des satisfactions et des mérites ; le sacrifice non sanglant s'offre souvent, pour que l'application des biens acquis soit plus abondante et plus grande. Sur la croix s'ouvrit la source intarissable de la Rédemption éternelle ; de l'autel cette source répand ses eaux dans le cœur des hommes. Dans l'état sacramentel comme dans la gloire céleste, Jésus Christ ne peut plus mériter ni satisfaire : car, selon le plan divin, cela ne peut avoir lieu que sur la terre, pendant les jours de notre pèlerinage. La Messe tire son efficacité et ses fruits du sacrifice de la croix ; elle nous en applique les bénédictions et les grâces. Le fruit est donc le même dans les deux sacrifices ; seulement, dans l'un il fut mérité, dans l'autre il est appliqué.

IV. — Nous devons faire ressortir une autre différence. Le sacrifice de la croix fut exclusivement propre à Jésus Christ ; la sainte Eucharistie est à la fois le sacrifice de Jésus Christ et de l'Eglise. Et cela, sous un double point de vue : l'Eglise immole à l'autel et elle est aussi immolée avec Jésus Christ. Le Sauveur a laissé la sainte Eucharistie en legs à son Eglise : c'est son souverain bien, son meilleur trésor, sa ri-

in III, disput. 76, sect. 1, n. 2. — De même, les sacrifices offerts tous les jours sur l'autel, à raison de l'acte sacrificateur répété, diffèrent numériquement non seulement de la Cène et du sacrifice de la croix, mais encore les uns des autres. Tous ces sacrifices sont identiques seulement à raison de la victime et du prêtre principal. Cfr VASQUEZ, disp. 222, c. 2. — TANNER, *Theol. scholast.*, tom. IV, disp. 5 ; de SS. *Euch. et Miss.*, q. 9, dub. 2. — PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 52.

(1) « Quia fructu dominicæ passionis quotidie indigemus, propter quotidianos defectus, quotidie in Ecclesia regulariter hoc Sacramentum offertur ». S. THOM., 3, q. 83, a. 2.

chesse la plus magnifique, sa joie la plus vive, son sanctuaire le plus vénérable. Sur l'autel, l'Eglise s'unit avec Jésus Christ dans une communauté de sacrifice ; la Messe n'est pas seulement offerte pour l'Eglise, mais par elle. C'est pour ce motif surtout que l'Eucharistie est appelée et qu'elle est vraiment le sacrifice de l'Eglise. En outre, dans la sainte Messe, l'Eglise militante immole et est immolée. Jésus Christ s'est remis aux mains de l'Eglise pour être offert par elle au Père céleste ; avec cette hostie infiniment agréable à Dieu, l'Eglise unit encore le sacrifice d'elle-même. Tous les fidèles doivent offrir à Dieu, en union avec le sacrifice de Jésus Christ, leurs travaux, leurs peines, leurs prières, leur corps et leur âme, leur personne tout entière. Saint Augustin exprime cette pensée en termes très profonds : « L'Etat racheté tout entier, c'est-à-dire l'assemblée, la communauté des saints, est offert à Dieu par le prêtre suprême, lequel, dans sa passion, s'est aussi offert pour eux sous la forme d'un esclave, afin de faire de nous les membres d'un chef si élevé... C'est ce que fait l'Eglise dans le sacrement bien connu des fidèles, où elle s'immole elle-même dans ce qui est immolé » (*in ea re quam ipsa offert, ipsa offertur*). Dans un autre passage, il dit encore que l'Eglise, corps mystique de Jésus Christ, apprend de lui à s'immoler elle-même (*se ipsam per ipsum discit offerre*) (1). Cette vérité se trouve exprimée en termes excellents dans les prières et les cérémonies de la Messe ; elle est indiquée par le mélange d'un peu d'eau au vin, et, de plus, par les éléments du sacrifice, le pain et le vin. Selon la remarque des SS. Pères, le pain est formé d'une multitude de grains de blé, et le vin, d'une grande quantité de raisins : tous deux sont le symbole du corps mystique de Jésus Christ, composé d'un grand nombre de membres, offert sur l'autel en union avec son corps véritable et naturel (2).

Avec Jésus Christ, en Jésus Christ et par Jésus Christ, l'Eglise, dans la sainte Messe, s'offre tous les jours à Dieu comme une victime sainte, vivante et agréable (ROM. XII, 1). Avec Jésus Christ : car la vue de l'Agneau de Dieu, de son corps rompu sur l'autel et de son sang répandu tous les jours.

(1) *De Civit. Dei*, l. X, c. VI, 20.

(2) « Quoniam corpus (Christi) mysticum est ex multis aggregatis in unum, talia elementa esse debuerunt, quæ ex multis aggregantur in unum : tale autem est panis, quia est ex multis granis puris ; tale etiam est vinum, quod est ex multis racemis puris : ideo recte unionem corporis Christi mystici signat ». S. BONAVENT, IV, dist. 11, p. 2, a. 1, q. 1.,

l'encourage, l'excite à boire avec lui dans la joie le calice amer des peines et des souffrances, des persécutions et des calomnies. En Jésus Christ : car en union avec lui, son chef, et avec son sacrifice, l'Eglise s'offre elle-même à Dieu pour parcourir la voie pénible, escarpée et douloureuse de la croix, jusqu'à ce qu'elle parvienne à la céleste Jérusalem. Par Jésus Christ : car le corps réel et le corps mystique de Jésus Christ forment ensemble une oblation qui s'élève au ciel avec une odeur agréable *par Jésus Christ Notre Seigneur*, par qui seul nous pouvons nous approcher de Dieu et lui plaire.

Miséricorde infinie, ineffable de Dieu, qui nous a donné une victime si précieuse ! Quelle n'est pas la faveur dont nous jouissons et combien notre sort est digne d'envie ! Le Fils bien-aimé du Père éternel veut être notre hostie, afin que nous ne paraissions pas devant Dieu les mains vides, mais pour que nous ayons un don digne de lui à lui offrir ; il veut même que nous nous unissions à ce don pour être offerts avec lui. Il nous a été donné, il est né pour nous d'une Vierge pure : *nobis datus, nobis natus ex intacta Virgine* ; il veut de plus demeurer à jamais notre propriété. Cet amour ne peut être payé que par l'amour ; le sacrifice seul peut payer ce sacrifice.

V. — De tout ce que nous venons de dire sur les rapports qui existent entre le sacrifice de la Messe et celui de la croix, il est facile de voir toute l'absurdité et le ridicule de l'objection si souvent répétée : que la Messe amoindrit la valeur et la dignité du sacrifice de la croix. Par sa nature et sa fin, la sainte Messe est la représentation vivante et l'application incessante du sacrifice du Calvaire ; loin de mettre celui-ci dans l'ombre, elle le place dans la lumière la plus brillante (1). Rien ne peut mieux attester la nécessité, l'efficacité, l'inépuisable abondance des grâces du sacrifice sanglant de notre Rédemption, que la perpétuelle célébration de l'Eucharistie. Des millions d'âmes viennent puiser à cette source sans qu'elle tarisse ou diminue jamais. La douloureuse passion et la mort de Jésus Christ devraient être gravées dans notre esprit en traits ineffaçables, notre mémoire et notre cœur devraient en conserver le souvenir avec la même vivacité. Comment ce résultat pourrait-il être obtenu plus facilement et plus sûrement que par la répétition continuelle du sacrifice de l'Eucharistie, où se renouvelle l'effusion mystique du sang de Jésus Christ sous nos yeux ? La dévotion à la passion et à

(1) Hostius, *Confess. catholic. fidei Christi*, cap. xli.

la mort de Jésus Christ pourrait-elle être plus estimée et plus soigneusement entretenue, l'amour pour la croix et le Crucifié pourrait-il amener des actes plus courageux et plus fervents que dans le sein de l'Église catholique, sur les milliers d'autels de laquelle se célèbre tous les jours la mort sanglante du Sauveur, qui la publient d'une façon mystérieuse et en maintiennent le souvenir toujours vivant ? Chaque autel est un calvaire sur lequel flotte l'étendard de la croix ; à sa vue l'âme fidèle rentre en elle-même et s'écrie : « Mon amour est crucifié ! » *Amor meus crucifixus est !* Que le sacrifice commémoratif de l'autel vienne à disparaître, tôt ou tard on verra le grand sacrifice de notre Rédemption, offert il y a dix-huit siècles sur le Golgotha, s'évanouir dans le lointain de la légende, et avec lui la personne et l'œuvre entière du Sauveur tomber plus ou moins dans un lamentable oubli.

« Ah ! aimable bien, mon noble maître et le doux hôte de mon âme, je voudrais vous adresser encore une demande. Dites-moi, doux Seigneur, quelle utilité il y a dans la sainte Messe. Est-il nécessaire que tous les jours on renouvelle votre mort ? n'avez-vous pas fait assez pour le monde au jour du grand Vendredi saint ? Y aurait-il mille mondes, vous auriez satisfait pour eux tous en ce jour. — JÉSUS CHRIST : Je l'ai fait par suite de mon grand amour : c'est lui qui m'a inspiré ce moyen délicieux de rester près d'eux. Leur faiblesse est telle, que tous les jours ils en ont besoin, selon les paroles de saint Thomas : Tous les fruits mérités par le Fils de Dieu le jour de sa mort se trouvent tous les jours dans chaque messe, et cette grâce est reçue par tout homme juste qui reçoit dignement le corps précieux du Seigneur. — Tout homme doit se porter avec une avidité intérieure à toutes les messes ; nous devons désirer avec ardeur ce saint sacrement et y unir tous ceux à qui nous pouvons penser avec affection, qu'ils soient morts ou vivants. Non seulement nous avons part aux messes que nous entendons, mais à toutes les messes qui se célèbrent dans l'univers entier (TAULER, cité par DENIFLE, *la Vie spirituelle*, p. 367).

§ 17. — *Valeur du sacrifice eucharistique, motifs de son efficacité, manière dont il opère* (1).

Au milieu du Paradis terrestre s'élevait l'arbre de vie (GEN. II, 9) : ses fruits devaient donner à l'homme une jeu-

(1) « *Valor sacrificii Missæ est ipsa dignitas et virtus, qua pollet, ratione*

nesse, une force et une beauté inaltérables. C'était une figure du véritable arbre de vie qui s'élève au milieu de l'Église, le nouveau Paradis. C'est d'abord la croix de Jésus Christ ; c'est aussi le sacrifice et le sacrement de l'Eucharistie, qui donne à tous ceux qui le désirent l'abondance de la vie céleste et impérissable. Déjà nous avons examiné les racines et la tige de cet arbre de vie ; il nous reste à en étudier les fruits, qui sont *beaux à voir et doux à manger*. Planté par Dieu dans le jardin de l'Église, l'arbre de vie du sacrifice eucharistique porte sa tête dans les cieux et étend ses rameaux touffus sur la terre entière, pour y laisser découler la rosée céleste des grâces. Le saint sacrifice de la Messe est aussi un pont d'or qui relie la terre au ciel ; l'adoration et l'action de grâces, comme la fumée de l'encens, montent sans cesse de l'autel au trône de Dieu, et les nuées des grâces et de la miséricorde s'abaissent sur la terre. *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis!* « Gloire à Dieu dans les cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté » (Luc. II. 14). Ce cantique des anges, entendu pour la première fois à la naissance de Jésus Christ, dans les campagnes de Bethléem, continue à retentir, *comme le bruit des grandes eaux*, à travers les siècles, et trouve son accomplissement le plus éclatant dans la célébration de la sainte Messe. Sacrifice latreutique et eucharistique, il procure à Dieu tout honneur et toute gloire ; sacrifice propitiatoire et impétratoire, il obtient aux hommes l'abondance de la paix, la grâce et la bénédiction (1). Le saint sacrifice possède ces quatre caractères de l'adoration, de l'action de grâces, de la satisfaction et de la supplication ; son efficacité se développe excellemment dans ces quatre directions. Ce qui le prouve, c'est que non seulement il remplace les sacrifices figuratifs de l'ancien Testament, mais il l'emporte infiniment sur eux. L'Église a défini que le sacrifice eucharistique est la consommation et la perfection de ces sacrifices anciens, et qu'il renferme tous les biens figurés par eux (2). Or la loi mosaïque avait pres-

rei oblatæ et principalis offerentis. — *Efficacia* est complexus effectuum ejus in se inspectorum et modus quo illos operatur. — *Fructus* est effectus sacrificii quatenus nobis applicatur ». SCHOUPE, *Element. theol. dogm.* tom. II, tr. XIII, *de Euch.*, p. II, c. III, a. 2, n. 339.

(1) « Tibi, Domine, sacrificia dicata reddantur: que sic ad *honorem nominis tui* deferenda tribuisti, ut eadem *remedia fieri nostra* præstares ». *Secreta Dom. X post Pent.*

(2) « Hæc (oblatio) illa est, que per varias sacrificiorum, naturæ et legis tempore, similitudines figurabatur ; utpote quæ bona omnia, per illa signi-

crit des sacrifices divers pour remplir ces quatre fins : la sainte Eucharistie doit donc, à elle seule, suffire pleinement à ces fins diverses (1). Le sacrifice unique et perpétuel du nouveau Testament nous met en état de payer toutes nos dettes et de satisfaire à toutes nos obligations envers Dieu, de détourner de nous tous les maux et de nous obtenir tous les biens. Avant d'entrer dans les détails de ces questions, il reste quelques points préliminaires à traiter : ils portent sur la valeur du sacrifice eucharistique, sur les motifs de son efficacité et sur la manière dont il opère.

La valeur et l'efficacité du sacrifice en général reposent d'abord et avant tout sur son essence et sa nature. Plus la victime est excellente, plus haute est la dignité, la sainteté du prêtre, plus son abandon à Dieu et son acte sacrificatoire sont parfaits ; et plus le sacrifice aura de valeur en soi et d'efficacité pour atteindre son but. Avant tout, il faut prendre garde à la personne du sacrificateur et à la manière dont se fait l'immolation. Mais il y a dans l'Eucharistie plusieurs personnes qui sacrifient, et qui le font de différentes manières : nous devons donc rechercher sa valeur et son efficacité sous ce point de vue.

1. — Ce qu'il faut considérer en premier lieu dans le sacrifice eucharistique, c'est que Jésus Christ s'y offre lui-même ; il y est en même temps l'hostie et le prêtre principal. Sous ce rapport, la Messe ne le cède point en dignité au sacrifice de la croix : tous deux sont également infinis, inestimables et inappréciables. Cette valeur infinie de la Messe provient d'abord de la victime, mais surtout du Dieu-Homme qui est le sacrificateur (2). La victime est la plus précieuse, la plus magnifique, la meilleure que l'on puisse imaginer : c'est Jésus Christ lui-même, son corps et son sang, son humanité sainte, que ses perfections naturelles et surnaturelles rendent incomparablement plus noble et plus excellent que toutes les créatures. Son union hypostatique avec le Verbe éternel, subsistant dans le sacrifice, lui donne une dignité infinie (3).

ficata, velut illorum omnium consummatio et perfectio, complectitur ». TRID. sess. XXII, c. 1.

(1) « Deus, cui, omnium sacrificiorum varietate finita, hostiam nunc offerimus singularem, adesto votis tua inspiratione conceptis ». *Liturg. Gallic.* — « Legalium differentiam hostiarum unius sacrificii perfectione sanxisti ». *Secreta Dom. VII post Pent.*

(2) « Quantitas et valor sacrificii stat maxime in persone primarie sacrificantis et offerentis dignitate ». ULLOA, *Theol. sch.* t. IV, disp. VIII, c. III, § 2.

(3) « Christus secundum quod Deus, est dignitatis prorsus incomparabilis et immensæ: secundum assumptam vero humanitatem ut Verbo æterno

Toutefois, bien que le sang de Jésus Christ répandu dans le calice possède une valeur infinie, cela ne suffirait point, en soi, pour donner au sacrifice eucharistique lui-même un prix infini ; il faut encore et avant tout que le sacrificateur ait une grandeur, une dignité infinie, comme l'Homme-Dieu seul peut l'avoir. La Vierge bénie offrit son divin fils au temple et au pied de la croix ; quelque sainte et parfaite que fût sa soumission à la volonté de Dieu, quelque agréable à Dieu que fût cette offrande, elle ne fut cependant pas d'une valeur et d'un mérite infinis. Au contraire, la nature divine de la personne qui offre communiquerait un prix infini au moindre don. Or, comme Jésus Christ, le Fils éternel de Dieu et la splendeur de sa gloire, s'offre lui-même à son Père dans la sainte Messe, le sacrifice est, sous tous les rapports, infiniment méritoire et précieux (1).

On peut encore saisir plus exactement, et dans un double sens, la valeur infinie du sacrifice de la Messe, et en considérer, en premier lieu la perfection et l'excellence infinies, provenant de ce que Jésus Christ en est le prêtre et la victime. Cette dignité de la sainte Messe repose sur la grandeur et la sainteté de notre Sauveur, en tant qu'il s'offre et qu'il est offert encore aujourd'hui. Mais, si l'on considère dans ce sacrifice la valeur infinie de la satisfaction et le trésor inépuisable de la Rédemption, cette excellence ne découle pas de l'oblation de Jésus Christ sur l'autel, mais de l'immolation accomplie sur la croix. En effet, par le sacrifice de nos autels, Jésus Christ n'acquiert plus de mérites et ne satisfait plus ; il ne fait que nous appliquer les mérites acquis sur la croix (2).

Si donc l'on examine le sacrifice eucharistique en soi, c'est à dire la divinité du prêtre et de l'hostie, et les richesses in-

unitam et omni gratiarum plenitudine perornatam, dignior est toto universo ». DION. CARTIL., in *I Pet.* II, 6.

(1) « Res oblata in hoc sacrificio est infinita et offerens est etiam persona infinita, nempe Christus, qui est principalis offerens, et proinde actio quoque offerendi est infinita, utpote correspondens infinitati offerentis : ergo consurgit sacrificium valoris infiniti : nam non alia ratione sacrificium crucis fuit infinitum, nisi quia res oblata et offerens fuerant infiniti ». PASQUALIGO, *de Sacrif.* N. L., tr. I, q. 117, n. 9.

(2) « Omnis efficacia hujus sacrificii debet fundari in aliquo merito et satisfactione Christi, sed non in novo merito et satisfactione, quæ Christus habeat increunte offerendo... Christus namque jam non est in statu merendi vel satisfaciendi... ergo fundatur in merito et satisfactione, quæ Christus habuit in vita mortali et in cruce consummavit ». SUAREZ, disp. 79, sect. 4, n. 10.

commensurables déposées dans cette offrande, il est évident qu'il possède une valeur absolument infinie. Ses perfections sans bornes lui assurent, en outre, une puissance infiniment grande pour produire les effets que la volonté de Jésus Christ y a attachés. Mais les résultats réellement produits par ce sacrifice, qui est, de sa nature, infiniment efficace, sont-ils également infinis et illimités, ou plutôt finis et limités ? Pour répondre à cette question, il faut considérer à la fois le sacrifice dans ses rapports avec Dieu, à qui on l'offre, et dans ses rapports avec l'homme, pour qui il est offert.

La relation du sacrifice avec Dieu est toujours la première et la plus essentielle, puisqu'il est, de sa nature, un acte d'adoration. Il faut donc avant tout considérer la sainte Messe comme un acte du culte divin. Il glorifie Dieu, non seulement comme sacrifice latrentique et eucharistique, mais aussi parce qu'il est expiatoire et impétratoire : car Dieu est aussi bien honoré par l'homme qui apaise sa justice et cherche à émouvoir sa miséricorde, que par celui qui rend hommage à sa majesté et le remercie des bienfaits reçus. Or l'Eucharistie remplit d'une manière infiniment parfaite les quatre fins du sacrifice : la sainte Messe, comme sacrifice latrentique, eucharistique, expiatoire et impétratoire, rend donc à Dieu un honneur, un culte d'une valeur infinie, l'hommage le plus grand possible. Donc, si l'on considère la valeur latrentique de la Messe, qui consiste principalement dans l'adoration, la louange et l'action de grâces, mais aussi, et d'une manière subordonnée, dans la satisfaction et la supplication, il est hors de doute qu'elle contient en elle et rend à Dieu un culte infiniment précieux. Sous ce rapport, ses effets sont donc toujours réellement infinis.

Il en est autrement si l'on considère ce sacrifice par rapport à l'homme : sous ce point de vue, il a pour but notre sanctification et notre salut, il est pour nous une source de grâces où nous puisons les bénédictions célestes. Ces faveurs nous arrivent dans la sainte Messe, surtout par ses propriétés comme sacrifice expiatoire et impétratoire. La prière et l'expiation s'adressent assurément à Dieu, mais dans le but de le déterminer à nous accorder ses grâces, en considération du sacrifice que nous lui offrons. Sous ce rapport, la valeur du sacrifice eucharistique est, comme nous l'avons indiqué déjà, infiniment grande : car, dans la sainte Messe, Jésus Christ offre à son Père tout le prix de la Rédemption, le trésor sans mesure des satisfactions et des mérites acquis sur la croix, et le supplie continuellement ainsi de les appliquer à l'homme.

Ce sacrifice renferme donc une satisfaction surabondante pour effacer toutes les fautes et racheter toutes les peines, un prix infini pour obtenir toutes les grâces et tous les dons. Toutefois il est dans la nature des choses qu'il ne produise dans l'homme aucun fruit, aucun effet réellement infini. De tels résultats ne seraient possibles ni quant au nombre ni quant à l'étendue : une créature finie est incapable de les recevoir. Les fruits que la sainte Messe nous obtient de Dieu sont par conséquent toujours finis, c'est-à-dire limités à une certaine quantité et à une certaine grandeur. Il en est de même, du reste, du sacrifice de la croix (1). L'application des fruits du sacrifice de la Messe est donc limitée ; cette limite peut être entendue de deux manières : elle est *intensive* ou *extensive*.

Le saint sacrifice ne produit pas des fruits aussi nombreux qu'on le désirerait, ni même tels que celui pour qui il est appliqué pourrait les recevoir, eu égard à ses dispositions. Il opère d'une manière intensive limitée : en d'autres termes, ses résultats ne se produisent que dans une mesure déterminée, plus ou moins considérable selon les différents cas. Cette doctrine est confirmée par la pratique de l'Église, qui permet d'offrir à plusieurs reprises la sainte Messe pour le même motif : pour la délivrance d'une âme du purgatoire, par exemple, la conversion d'un pécheur ou la guérison du corps. Si le sacrifice eucharistique développait toujours toute son efficacité, il suffirait de l'offrir une seule fois. D'où provient cette limitation intensive des fruits de la Messe ? Évidemment, ce n'est pas de son essence ni de sa valeur propre ; ce n'est pas non plus uniquement de la plus ou moins grande capacité et des dispositions du sujet. Sans doute, ces dispositions ont leur importance et influent sur l'étendue des fruits qu'il recueille ; mais le motif dernier d'une application plus ou moins abondante des grâces de ce sacrifice repose sur la volonté de Jésus Christ et l'institution divine (2). La sainte Messe est

(1) « Quod efficaciam, sacrificium (euchar.) non potest esse infinitum, cum nec sacrificium crucis hoc habuerit, quia efficacia respicit effectum in re ipsa dandum ; non datur autem nec dari potest effectum infinite intensum ». SUAREZ, in III, disp. 79, sect. 9.

(2) « Instituit et voluit Christus Deus, ut sacrificium offeratur et prosit ad finitum tantum et certum effectum satisfactionis et impetrationis, a se determinandum ac juxta dispositionem offerentium dispensandum, ut ideo tantum sacrificium frequentius et ferventius offeratur. Et confirmat hanc doctrinam efficaciter praxis Ecclesiae, quæ est infallibilis interpretis institutionis Christi : et ipsa ad eundem effectum obtinendum, ut maxime pro

un moyen excellent d'obtenir la grâce, elle nous applique toutes les richesses de la Rédemption. Mais pour cela une ordonnance positive de Dieu est nécessaire. Le sacrifice eucharistique ne peut nous procurer ces bienfaits que dans la mesure établie par lui. Or, dans la distribution de ses faveurs, Dieu exige notre coopération : mieux nous sommes disposés, plus il nous les prodigue, en règle générale. Il en est ainsi de tous les sacrements, et du sacrifice en particulier. L'étendue de ses fruits est donc fixée par Dieu, mais il a plus ou moins égard aux dispositions de ceux pour qui il est offert. Avant tout il faut faire la part du bon plaisir libre de Dieu et de sa providence, qui ordonne tout avec force et suavité, puis de la volonté miséricordieuse de Jésus Christ, le grand prêtre, qui présente à son Père céleste sur l'autel le prix de son sang précieux dans un but déterminé et plus ou moins étendu. Enfin, il faut aussi faire entrer en ligne de compte la disposition de celui à qui il est appliqué (1). De même que nous devons toujours prier, ainsi le sacrifice doit toujours être offert, pour que nous en retirions les grâces que nous désirons. Dieu l'a voulu, parce que l'oblation perpétuelle de la victime sainte contribue plus puissamment à sa gloire et à notre salut.

Les effets du sacrifice de la Messe sont-ils limités d'une manière extensive, c'est-à-dire par rapport à ceux qui y participent, ou bien sont-ils illimités ? Cette question, d'une bien plus grande importance pratique, a été beaucoup discutée et diversement résolue. Il faut distinguer. Les fidèles qui prennent part au sacrifice personnellement et activement,

eadem anima defuncta multas missas offerre consuevit, eo ipso indicans valorem seu fructum unius sacrificii esse finitum et limitatum. Quod si enim fructus satisfactorius esset infinitus, ut quamvis pœnam majorem et majorem in infinitum delere possit, posset unico sacrificio totum Purgatorium exhauriri, nedum una anima, quamvis gravibus pœnis obnoxia, liberari: ad quid ergo tot repetita sacra pro defunctis, etiam unica anima? Et si fructus impetratorius esset infinitus, ita ut unico sacrificio posset impetrari quodcumque bonum majus et majus in infinitum, certo et infallibiliter, quid opus esset pro eadem re impetranda, v. g., sanitate, serenitate aeris, peste avertenda, multiplicari tot sacra juxta praxim Ecclesiæ? » SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, cap. IV, sect. 3, § 3.

(1) « Ex dictis colligitur, efficaciam sacrificii esse limitatam ex institutione Christi. Quia cum consistat in applicatione virtutis crucis, unde habet, quod sit applicativum ipsius, habet etiam quod applicet secundum hanc vel illam mensuram. Habet autem ex institutione, quod sit applicativum virtutis sacrificii crucis (TRID. sess. XXII, cap. 1). Efficacia ita est determinata, ut tamen habeat operari secundum mensuram dispositionis. Unde est veluti duplex determinatio: altera independens a dispositione, et altera respiciens dispositionem ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 119.

qui y assistent avec piété et aident à l'offrir, reçoivent par là des fruits spéciaux et nombreux. Ces fruits, obtenus par la participation au sacrifice, sont, selon le sentiment commun, illimités d'une manière extensive; c'est-à-dire que tous les assistants les perçoivent en entier et sans diminution, quel que soit le nombre de ceux qui entendent la sainte Messe en même temps (1). Chacun de ceux qui entourent l'autel retire du sacrifice la somme de grâces correspondante à ses dispositions, à sa piété et à la part qu'il prend à l'oblation.

Si plusieurs prêtres célèbrent la même messe à la fois, et consacrent les mêmes éléments, comme dans la consécration d'un évêque ou l'ordination des prêtres, il n'y a pas, à proprement parler, un seul sacrifice, mais plusieurs : chacun des prêtres concélébrants accomplit un acte entier, et cet acte produit le même fruit que si chacun disait seul la sainte Messe (2).

La question qui nous occupe, se rapporte surtout au fruit perçu par celui à qui le prêtre fait spécialement l'application de la Messe. Cette question se pose en ces termes : Le saint sacrifice de la Messe, appliqué par le prêtre à un grand nombre de personnes, profite-t-il autant à chacune d'elles que s'il était appliqué à une seule personne en particulier ? ou bien, au contraire, ce fruit (intensivement limité) est-il partagé entre tous de façon à devenir d'autant plus petit pour chacun que le nombre de ceux pour qui il est offert est plus grand ? Un grand nombre de théologiens anciens et un plus grand nombre encore de théologiens modernes répondent affirmativement à la première partie de la question et négativement à la seconde : ils attribuent, mais, à notre avis, sans motif péremptoire, au sacrifice appliqué à plusieurs une efficacité

(1) « Quod hic fructus non minuat in singulis ex aliorum consortio, a nemine, ut arbitror, negari potest ». SUAREZ, disp. 79, sect. 12.

(2) « Fructus sacrificii per respectum ad offerentes sive primarios ut sacerdotes, sive secundarios ut assistentes, potest dici infinitus syncategorematicæ, id est, major et major, si plures et plures fuerint offerentes. Ratio est, quia fructus proportionatur offerentium concursui : ergo quo magis augetur vel multiplicatur ille concursus, eo magis augetur et multiplicatur fructus ; unde singuli tantum fructum obtinent, quantum obtinerent, si soli in suo ordine offerrent : et ideo non minorem fructum recipiunt neo-mystæ consecrantes cum episcopo (si vere consecrent) ac si singuli consecrarent seorsim, sicut nec minorem habent mille assistentes sacrificio, quam si quilibet assisteret solus. Cujus ratio ulterior est, quod multiplicatis offerentibus, multiplicantur et oblationes ». HENNO, *Theol. dogm., moral. et scholast.*, tom II, tract. de almo Euch. Sacram., disp. 11, quest. 7. concl. 1.

extensive illimitée (*efficacia extensiva infinita, vel indefinita*). Mais le plus grand nombre des théologiens enseigne, et à juste titre, croyons-nous, et en s'appuyant sur des preuves intrinsèques et extrinsèques, que le sacrifice de la Messe a une efficacité extensivement finie, c'est-à-dire que les fruits se partagent entre tous et deviennent d'autant moins considérables pour chacun, que le nombre de ceux à qui le prêtre les applique est lui-même plus grand (1). De sa nature, la sainte Messe pourrait assurément posséder cette efficacité extensivement infinie, si Jésus Christ l'avait voulu : car tout dépend de la volonté du Sauveur. Mais on ne peut fournir la preuve que cette efficacité lui ait été accordée ; au contraire, l'esprit et la pratique de l'Église, d'un si grand poids dans ces matières, sont peu favorables à ce sentiment. Depuis des siècles, bien plus, depuis les temps apostoliques, l'Église approuve et encourage l'usage d'offrir la sainte Messe même pour un seul individu. Ce serait là évidemment favoriser une pratique peu sage et désavantageuse aux fidèles, si le saint sacrifice pouvait être aussi utile à des centaines, à des millions de personnes qu'à une seule. Une telle application faite spécialement ferait perdre une quantité immense des fruits de la sainte Messe à tous les chrétiens exclus sans raison de la participation à ce bienfait. Pourquoi le saint sacrifice ne serait-il pas toujours appliqué à tous les vivants et à tous les morts (2) ?

En outre, d'après les décisions de l'Église, un prêtre qui reçoit plusieurs honoraires et ne célèbre qu'une messe pour satisfaire à tous, ne pèche pas seulement contre la loi ecclésiastique, mais encore contre la justice (*contra justitiam*), et il est tenu à restitution. Cela suppose que ceux qui ont donné les honoraires éprouvent alors un préjudice réel, c'est-

(1) « Sententia communior et verior negat simpliciter hanc infinitatem (extensivam), in Missæ sacrificio ». LUGO, disp. 19, sect. 12, n. 254. — « Effectus sacrificii, respondens oblationi uniuscujusque sacerdotis, quem ipse suo arbitratu potest aliis per modum operis operati applicare, finitus est: qui proinde diminuitur tanto magis in singulis, quanto in plures dividitur, ut ex communi contra nonnullos superius dictum ». TAXNER, tom. IV, disp. 5, quest. 9, dub. 4, n. 106. — « Dicendum est, efficaciam sacrificii, quoad fructum medium seu fructum applicabilem a sacerdote, esse determinatam seu finitam extensive, ita ut quo magis extenditur, eo magis minuatur. » PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 123.

(2) « Si sacrificium tantum prodest omnibus et singulis, quantum si pro uno tantum applicetur, cur non applicentur omnes Missæ pro omnibus defunctis, imo et pro omnibus aliis necessitatibus ? » LUGO, disp. 19, sect. 12, n. 246.

à-dire ne reçoivent pas autant de fruit de la Messe, que si elle avait été appliquée exclusivement à chaque individu.

La principale preuve intrinsèque repose principalement sur ce fait, que le fruit du sacrifice est intensivement limité (1); or rien n'autorise à croire que, par la simple application à plusieurs personnes, ce fruit va toujours en se multipliant et parvient à toutes dans son intégrité (2). Aussi le peuple chrétien a la persuasion qu'une messe appliquée à un seul exclusivement lui apporte plus de profit que si elle était appliquée à un plus grand nombre, et cette conviction repose sur la vérité.

A s'en tenir à ces motifs, le fruit du sacrifice est extensivement limité dans son entier. Nous faisons cette observation, parce que plusieurs théologiens font une différence entre les effets de la Messe comme sacrifice expiatoire et comme sacrifice impétratoire. D'après leur sentiment, le fruit expiatoire de la Messe serait extensivement limité, tandis que le fruit impétratoire serait sans limites sous ce même point de vue (3). Mais les raisons qu'ils apportent à l'appui prouvent, à la vérité, que cette valeur infinie du sacrifice eucharistique est possible, mais non que Jésus Christ l'ait voulue et qu'elle soit réelle.

Jusqu'à présent nous avons considéré la valeur et l'efficacité du sacrifice eucharistique en tant que Jésus-Christ est à la fois la victime et le prêtre proprement dit; le prêtre visible est ainsi le ministre et l'instrument vivant par lequel Jésus Christ accomplit son oblation. Sous ce rapport, la Messe est l'offrande promise par le prophète, essentiellement pure,

(1) « Ad illud quod objicitur de sacrificio crucis et altaris, dicendum, quod quamvis idem sit, non tamen utrobique uniformiter operatur: nam in cruce effusum est pretium in *omnimoda plenitudine*, sed in altari habet *effectum determinatum*, cum quotidie assumatur. Et propter hoc prima oblatio non iteratur, sed secunda iteratur ». S. BOXAV., IV. dist. 45. a. 2, q. 3, ad 4.

(2) « Quamvis virtus Christi, qui continetur sub sacramento Eucharistiæ sit *infinita*, tamen *determinatus* est effectus ad quem illud sacramentum ordinatur. Unde non oportet quod per unum altaris sacrificium tota pœna eorum, qui sunt in purgatorio, expietur; sicut etiam nec per unum sacrificium, quod aliquis offert, liberatur a tota satisfactione debita pro peccatis: unde et quandoque plures missæ in satisfactionem unius peccati injunguntur ». S. THOM., *Suppl.*, q. 71, a. 14, ad 2.

(3) « Qui non offerunt, ii non æqualem partem accipiunt, si pro pluribus ac si pro uno duntaxat offerretur... ad satisfactionem loquor: ad impetrationem namque nulla vis minor in sacrificio est, quod pro multis offertur

toujours et partout immaculée. L'indignité de ceux qui y prennent part, des prêtres et des assistants, ne saurait ternir cette pureté; rien ne peut rendre ce sacrifice désagréable à Dieu, ni en amoindrir la valeur et l'efficacité. En tant que Jésus Christ s'immole par la main de son vicaire, la valeur du sacrifice ne dépend ni des dispositions ni de la sainteté du prêtre et des fidèles, mais uniquement de la dignité infinie de l'Homme-Dieu et des mérites qu'il a acquis sur la croix (1). On exprime cela en disant que, relativement aux prêtres et aux fidèles, le sacrifice produit ses effets *ex opere operato*, c'est-à-dire par son seul accomplissement valide et sans aucun mérite venant de l'homme. Le fruit *ex opere operato* repose uniquement et immédiatement sur les mérites infinis de Jésus Christ; il est le plus grand et le plus sûr, il est le fruit essentiel et proprement dit du sacrifice. C'est toujours de lui qu'il s'agit, quand on parle du fruit de la sainte Messe purement et simplement.

II. — Nous devons considérer, en second lieu, la valeur et l'efficacité du sacrifice eucharistique comme acte de l'Eglise universelle, comme offert par le prêtre au nom et par commission de l'Eglise. La sainte Messe et la prière liturgique du Bréviaire (*sacrificium et officium*) composent l'essence du culte public rendu à Dieu sur l'ordre de l'Eglise et pour son avantage par des ministres consacrés et établis dans ce but. A l'autel, l'Eglise entière immole et prie par les mains du prêtre, son député; elle offre ainsi à Dieu l'adoration, l'action de grâces, la prière et l'expiation. Sous ce point de vue, la valeur et l'efficacité de la Messe dépendent de la dignité, des mérites et de la sainteté de l'Eglise. Ainsi considérée, cette valeur du sacrifice est toujours finie et limitée, parce que l'Eglise n'est jamais infiniment sainte. Les effets du sacrifice sont également, sous ce rapport, toujours limités quant au degré et à l'étendue, on le comprend aisément. De plus, l'Eglise, par le sacrifice, ne peut ni mériter ni satisfaire : pour cela, l'acte ou la souffrance réelle d'une personne agréable à Dieu est nécessaire, et l'Eglise ne peut ni agir ni souffrir de manière à mériter. L'offrande du sacrifice eucharistique par l'Eglise n'a donc que la vertu impétratoire : elle peut

quam in eo quod pro uno solo ». CANUS, *de Locis theolog.*, l. XII, c. XIII, argum. 10.

(1) « Nullum catholicum contradicentem invenio, ideoque certam existimo hanc veritatem ». SUAREZ, disp. 79, sect. 1.

obtenir du Ciel les grâces et les bénédictions par voie de supplication (1).

La sainteté est un caractère essentiel de l'Eglise : il ne lui fera jamais défaut. Une éblouissante pureté sera toujours l'ornement de l'Epouse de Jésus Christ. Aussi Dieu jette un regard bienveillant sur le sacrifice offert par elle et accompagné de tant de supplications, il l'accueille avec complaisance et lui accorde en retour les grâces les plus abondantes. Mais la sainteté de l'Eglise se compose de la sainteté de ses membres : elle n'est donc pas toujours la même ; elle est, suivant les temps, plus ou moins grande, et, par conséquent, plus ou moins agréable à Dieu et salutaire aux hommes (2).

Outre le sacrifice, l'Eglise offre à Dieu des prières et des cérémonies qu'elle y a jointes. Tous ces rites sont accomplis au nom de l'Eglise, et agissent puissamment sur le cœur de Dieu pour le déterminer à répandre des dons abondants sur les vivants et sur les morts. La forme différente de la Messe peut donc augmenter accidentellement la puissance impétratoire du sacrifice offert au nom de l'Eglise, et la diriger d'une façon toute spéciale vers un but particulier. Ni la nature ni la mesure de fruits que l'on désire obtenir par l'intercession de l'Eglise ne sont fixés et limités d'avance ; les prières unies au sacrifice doivent exprimer les grâces demandées et la personne pour qui on les implore. Les supplications spéciales sont plus efficaces que celles qui sont faites d'une manière générale (3). En dehors du degré de sainteté de l'Eglise, les prières particulières et le rite entier du sacrifice influent donc sur l'étendue et la nature des fruits obtenus par la médiation de l'Eglise.

(1) « Quatenus Missa nomine totius Ecclesiæ offertur, propitiatorium non habet effectum : nam, quamvis sacerdos ab Ecclesiæ superioribus deputetur, ut nomine omnium fidelium celebret, omnesque fideles in hanc deputationem saltem implicite consentiant, nihilominus in singulis Missæ oblationibus hæc Ecclesiæ voluntas non existit nisi habitualiter. Atqui nemo potest mereri aut pro peccato satisfacere, nisi quando actu operatur, ac proinde ex illa habituali Ecclesiæ oblatione propitiationis fructus profluere nequit... Ipsa Ecclesia, Missam per sacerdotem tanquam per suum legatum offerendo, apud Deum impetrat : nam hic non obstat defectus voluntatis actualis, siquidem oratio non minus per legatum ac proprio postulantis actu fieri possit ». LAMBRECHT, *de SS. Missæ Sacr.*, p. IV, c. 1, § 2, 3.

(2) « Purifica nos, misericors Deus : ut Ecclesiæ tuæ preces, quæ tibi gratæ sunt, munera deferentes, fiant expiatis mentibus gratiores ». *Secr. in fer. V post Dom. IV Quadrag.*

(3) « Orationes eo magis et efficacius impetrant, quo sunt magis propriæ et expressæ ». QUARTI, *in Rubr. Missal.*, p. I, tit. V, dub. 7.

De là on peut tirer des conséquences qu'il importe de remarquer, ainsi, une messe solennelle a une plus grande valeur et une plus grande efficacité de la part de l'Eglise qu'une messe basse; par rapport à la puissance impétratoire de l'Eglise, une messe votive ou de *Requiem* est plus efficace, pour le but que l'on veut obtenir, qu'une messe conforme à l'office du jour.

Dans une messe solennelle, le cérémonial a plus d'éclat et de richesse, l'Eglise y déploie la plus grande pompe pour augmenter la majesté du sacrifice et honorer Dieu davantage. Elle appelle des ministres ordonnés dans ce but à y concourir: des diacres, des sous-diacres, des acolytes; elle emploie des ornements et des vases plus précieux, elle multiplie les lumières, elle fait usage de l'encens. les chants sont plus majestueux. Cette splendeur dans la célébration des saints mystères est agréable à Dieu, elle est propre à émouvoir sa miséricorde: en d'autres termes, elle communique aux prières de l'Eglise une efficacité plus grande pour obtenir du Ciel les grâces demandées (1).

Les messes votives s'écartent de la fête du jour: aussi ne peuvent-elles être célébrées que pour un motif raisonnable et à certains jours. Il y en a pour des fins spéciales, et les formules correspondent à ces fins; les prières, les leçons, les chants, sont disposés de manière à atteindre plus facilement et plus sûrement le but qu'on se propose. Les messes votives

(1) « Dicendum, missam solemnem esse magis efficacem ad impetrandum pro eo, pro quo sacrificium offertur, quantum est ex parte oblationis Ecclesiæ. Ita Henriquez IX, *Summ.* cap. XVII, prob. In missa solemnī interveniunt plura ex parte Ecclesiæ offerentis, quæ augent majestatem sacrificii et acceptabilitatis apud Deum, et quæ valde augent cultum et obsequium Deo exhibitum: ergo augent etiam efficaciam ipsius ad impetrandum, quia efficacia impetrandi consistit in eo, quod adsint motiva apta ad movendum Deum ad concedendum quod petitur. — Supponendum est, quod quando cum hac solemnitate offertur sacrificium ad instantiam alterius, non solum pro ipso offertur nudum sacrificium; sed tota illa solemnitas, quæ stat in persona Ecclesiæ, ordinatur simul cum sacrificio ad ipsius utilitatem. Quod ex eo constat: nam qui petit, offerri pro se sacrificium cum tali solemnitate, nedum petit nudam oblationem, sed etiam illam solemnitatem, et ideo qui se obligat nedum se obligat; ad sacrificium, sed etiam ad solemnitatem, et ad exhibendum Deo hujusmodi cultum cum tota illa pompa in ejus beneficium. Deinde cum Ecclesiæ per suum ministrum applicet sacrificium ad favorem petentis, applicat etiam omnia connexa cum quibus in persona ipsius offertur; et ideo, stante applicatione sacrificii, ex determinatione Ecclesiæ, remanet etiam applicatus totus cultus, qui consurgit ex pompa et solemnitate sacrificii ». PASQUALIGO, *de Sacrif.* N. L., tr. I, q. 131.

ont donc, au point de vue impétratoire de l'Église, une puissance plus grande que la messe ordinaire du jour.

Il faut dire la même chose de la messe de *Requiem* (1). Dans son rite entier tout tend à consoler les âmes du purgatoire, à abrégér et à calmer leurs peines ; on ne peut même y introduire aucune collecte pour les vivants. L'Église, mère tendre et compatissante, met ainsi tout en œuvre pour arracher ces âmes le plus tôt possible aux flammes du purgatoire et les introduire dans le repos éternel.

Le fruit essentiel *ex opere operato* a sa source immédiate et unique dans l'immolation de Jésus Christ : il est donc tout à fait indépendant des formules établies par l'Église. Il s'agit ici d'un fruit accidentel, provenant des prières liturgiques, mais s'ajoutant au fruit essentiel et tout à l'avantage de celui pour qui la Messe est célébrée. La Congrégation des Rites (2) a déclaré que le prêtre tenu à la célébration d'une messe votive ou de *Requiem*, lorsque la liturgie le permet, ne satisfait pas à son obligation par une messe du jour (3). Il faut entendre cela d'une satisfaction parfaite et entière. Le fruit essentiel, en effet, reste le même dans toutes les messes, et, dans ce cas, le prêtre ne serait point tenu à restitution (4).

(1) « Quod missa de *Requiem* magis prosit defunctis quam quælibet alia missa, ex eo manifeste constat, quod habet specialem fructum ordinatum ad suffragandum ipsis, quem non habent ceteræ missæ. Siquidem cum preces, quæ in ipsis recitantur, et totus ritus sit institutus ab Ecclesia pro suffragio defunctorum, et nomine Ecclesiæ preces illæ Deo offerantur, intervenit ex parte Ecclesiæ offerentis aliquis specialis fructus seu suffragium quod non intervenit in aliis missis. Et cum Ecclesia sit sancta et Deo accepta, non possunt non esse acceptæ preces ipsius et suffragia exhibita pro defuncto. Et proinde missæ de *Requiem* ex parte Ecclesiæ offerentis magis prosunt defunctis ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I. q. 287. — « In officio Missæ non solum est sacrificium, sed etiam sunt ibi orationes... Ex parte ergo sacrificii oblatis Missa æqualiter prodest defuncto, de quocunque dicatur ; et hoc est præcipuum quod fit in Missa. Sed ex parte orationum magis prodest illa, in qua sunt orationes ad hoc determinatæ. Sed tamen iste defectus recompensari potest per majorem devotionem vel ejus qui dicit missam, vel ejus qui jubet dici, vel iterum per intercessionem sancti, cujus suffragium in missa imploratur ». S. THOM. *Supplem.*, q. 72, a. 9, ad 5.

(2) « Diebus, quibus dici possunt missæ votivæ privatæ vel defunctorum, sacerdos ad illas obligatus ratione foundationis, vel accepti manualis stipendii, propriæ obligationi non satisfacit dicendo missam de die occurrente: expressa enim voluntas testatorum vel postulantium, dummodo sit rationabilis debet adimpleri ». S. R. C., 3 mart. 1761, in Aquen., ad 14.

(3) Relativement aux messes de *Requiem*, cela n'a lieu que lorsque le testateur ou celui qui donne l'honoraire l'exige expressément, ou bien s'il s'agit de gagner l'indulgence de l'autel privilégié.

(4) « Certum est, quod hujusmodi celebrantes, dummodo missam appli-

D'après un grand nombre de décrets, l'Église autorise beaucoup plus difficilement de remplacer par la messe du jour les messes votives que les messes de *Requiem* (1). Le motif de cette conduite est, sans doute, que, dans les messes de *Requiem*, on recherche surtout le fruit satisfactoire, lequel est indépendant du rite; tandis que, dans les messes votives, on vise spécialement au fruit impétratoire, et les prières de l'Église contribuent efficacement à ce but.

L'efficacité du sacrifice de la Messe, provenant de la médiation de l'Église, comme le fruit essentiel, est indépendante de l'état de grâce et des dispositions du prêtre, et, par rapport à lui, on peut la nommer *ex opere operato*; par rapport à l'Église, elle est *quasi ex opere operantis*. Ce fruit impétratoire de l'Église fait complètement défaut, quand le saint sacrifice est célébré par un prêtre à qui l'Église aurait interdit cette fonction, comme, par exemple, par un excommunié dénoncé: un tel ministre ne peut prier et sacrifier au nom de l'Église (2).

III. — En troisième lieu, nous avons à examiner la valeur et l'efficacité de la sainte Messe en tant qu'elle est l'acte personnel du prêtre et des fidèles qui participent au sacrifice. Le prêtre qui célèbre, les fidèles qui assistent à la messe, qui

cent ad finem præscriptum, ad restitutionem minime tenentur, quia fructus principalis et satisfactorius, cui respondet stipendium, æqualis est in missis omnibus ». CAVALIERI, tom. III, cap. x, n. 19. — Dans ce cas, le *non satisfacere* n'est en soi qu'un péché véniel.

(1) Les jours où les rubriques le permettent, il faut toujours dire la messe votive; lorsqu'on en a pris l'engagement: car l'Église ne considère pas l'application de la messe du jour comme suffisante en ce cas. Au contraire, elle a décidé que le prêtre satisfait à son obligation de dire une messe pour les défunts en observant le rite du jour, bien que la célébration d'une messe de *Requiem* fût permise, toutefois à l'exception de deux cas: lorsque la messe de *Requiem* a été expressément demandée, et lorsque l'on exige l'indulgence de l'autel privilégié. S. R. C., 12 sept. 1840, in Brug., ad 7-9 déc. 1634. — Les jours empêchés (*in duplicibus et æquivalentibus*), on peut toujours remplacer la célébration d'une messe de *Requiem* par celle du jour; mais il n'en est pas toujours de même pour les messes votives. Comme on le voit par plusieurs décisions de la S. Congrégation des Rites, il faut, en soi, une dispense du Siège apostolique pour pouvoir satisfaire en ces jours à la charge d'une messe votive.

(2) « Sacerdos in missa, in *orationibus* quidem loquitur *in persona Ecclesie*, in cuius unitate consistit; sed in consecratione sacramenti loquitur in persona Christi, cuius vicem in hoc gerit per ordinis potestatem. Et ideo, si sacerdos ab unitate Ecclesie præcisus missam celebret, quia potestatem ordinis non amittit, consecrat verum corpus et sanguinem Christi: sed, quia est ab Ecclesie unitate separatus, orationes efficaciam non habent ». S. THOM., 3, q. 82, a. 7, ad 3.

servent à l'autel, qui ont donné l'honoraire ou fourni les objets nécessaires, accomplissent certainement l'action la plus sainte et la plus salutaire ; l'Eglise elle-même enseigne qu'aucun acte aussi saint et aussi divin que le sacrifice eucharistique ne peut être fait par les chrétiens. Sous ce point de vue, la valeur et l'efficacité de la Messe ne peuvent évidemment être que finies et limitées. Comme toutes les autres bonnes œuvres, la célébration de la Messe et l'assistance au saint sacrifice n'ont pas seulement la force impétratoire ; elles peuvent encore effacer les fautes vénielles (*vis satisfactoria*), augmenter la grâce sanctifiante et mériter la gloire céleste (*vis meritoria*). D'après la doctrine de l'Eglise sur la communion des saints, il résulte que le fruit impétratoire et le fruit satisfactoire seuls peuvent être recueillis et gagnés pour autrui ; il n'en est point ainsi du fruit méritoire : il est tout à fait personnel et ne peut être appliqué à d'autres. Chacun, au contraire, peut satisfaire ou prier pour son prochain.

Ces trois fruits sont nommés *ex opere operantis* ou *operantium* : pour les obtenir, il faut donc être en état de grâce, agir avec une intention pure, avec foi et respect. Ils seront d'autant plus abondants que les dispositions actuelles et habituelles seront plus parfaites, que la sainteté, la piété, la ferveur, la charité du prêtre et des fidèles seront plus pures et plus grandes (1). Le fruit essentiel *ex opere operato* et celui qui est produit par les prières liturgiques de l'Eglise ne peuvent être ni augmentés ni diminués par la sainteté ou l'indignité morale du prêtre ; toutefois la vertu, la piété et l'état de grâce sont absolument indispensables en lui, pour que le sacrifice soit parfait et agréable à Dieu de tout point (2).

Tout ce que nous venons de dire sur la dignité, la valeur et les effets de la sainte Messe, montre qu'elle est un océan

(1) « Quo quis melior, melius dispositus, sanctior est, quo ferventius et devotius in missa pro se et aliis orat, eo plus gratiæ et gloriæ apud Deum sibi meretur, eoque plus sibi et aliis impetrat et pro peccatis satisfacit ». SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, cap. v, sect. 2, § 2.

(2) « Missa a malo sacerdote celebrata æque valet *ex opere operato*, ac illa quæ a bono offertur ; item æque valet *vi orationum*, quatenus eas nomine Ecclesiæ sacerdos offerens fundit ; at nequaquam, quatenus orat ut persona privata. Etenim certum est, sacerdotis sanctitatem ex hoc capite in fructum impetratorium orationis non parum influere, adeoque sacerdotem bonum et sanctum multo plus prodesse Ecclesiæ et fidelibus, pro quibus celebrat, quam improbum aut minus pium ». SCHOUPE, *Elem. theol. dogm.* t. II. tr. XIII de Euch., p. II c. III. a. 2. n. 347. — Cfr S. J. CHRYS., *II^e Hom. sur la II^e Epître à Timothée*.

inépuisable des bénédictions divines, ouvert à tous ; tous peuvent facilement s'en approcher. La générosité de Dieu veut nous enrichir de ses dons, nous combler des biens célestes. Plût au Ciel que notre cœur ne fût pas si plein de pensées terrestres, d'attaches mondaines ! Si nous savions bien profiter du sacrifice eucharistique, cette perle précieuse, ce trésor caché dans le champ de l'Église, bientôt nous serions riches en grâces de toute nature. « Si cet auguste mystère n'était célébré qu'en un seul lieu et par un seul prêtre, avec quelle ardeur tous les chrétiens désireraient-ils aller en ce lieu, vers ce prêtre, pour assister à cette action sublime ! Un grand nombre de prêtres ont été ordonnés et Jésus Christ offre par eux son sacrifice en tous lieux, pour faire éclater davantage sa charité pour les hommes, en rendant possible dans tout l'univers la réception de la sainte communion » (1). Rien n'est plus affligeant que la tiédeur, la paresse qui empêchent les hommes d'aller à Jésus Christ, bien qu'en lui reposent tout l'espoir et tout le mérite de ceux qui veulent acquérir l'héritage céleste. Il est notre Rédempteur, notre Sanctificateur, la source de toute consolation pour les pèlerins dans le temps et la joie des bienheureux dans l'éternité. Il est d'autant plus pénible d'avoir à déplorer le peu d'estime d'un grand nombre pour un mystère si bienfaisant, qu'il réjouit le ciel et conserve le monde entier. Incompréhensible aveuglement, inexplicable dureté du cœur humain, qui font que nous n'attachons pas un prix plus élevé à un don si excellent et que l'usage quotidien de ce bienfait nous conduit même à une indifférence complète envers lui !

§ 18. — *La sainte Messe considérée comme sacrifice latreutique* (2).

I. — Le Seigneur a tout fait pour lui-même (Prov. xvi, 4) ; il a tout créé pour sa gloire (Is. xliii, 7). Aussi la fin de tous les êtres est-elle de glorifier leur auteur ; la création entière doit lui offrir un joyeux concert d'adoration et de

(1) *Imitation de J. C.*, liv. IV, ch. 1. n. 13.

(2) « *Laudis tuæ, Domine, immolamus hostias. — Hostias tibi, Domine, laudis offerimus. — Offerimus tibi, Domine, hostiam placationis et laudis* », *Sacrament. Gregor.*

louange. Tout ce qui est au ciel, sur la terre et dans les enfers, doit plier le genou devant le Maître de toutes choses et le louer selon la multitude de sa grandeur (Ps. GL, 2). Mais comment cela est-il possible? Sa majesté est sans limites. « Le Seigneur est grand et infiniment digne de louange; sa grandeur est sans mesure » (Ps. CXLIV, 3), chante le Psalmiste. Les œuvres de sa puissance, de sa sagesse, de son amour, dans le règne de la nature, de la grâce et de la gloire, sont incommensurables (1). Aussi, « quelles que soient les louanges que vous donniez au Seigneur, il est plus grand que toute louange » (Eccli. XLIII, 32-33). A la vérité, « toutes ses œuvres louent le Seigneur, et ses saints le bénissent » (Ps. CXLIV, 10). Mais comment l'hommage de créatures finies pourrait-il jamais s'élever à la hauteur de son nom infini? Les mers mugissantes et les sommets des munts, le murmure des ruisseaux et le silence des vallées, les moissons qui courbent leurs épis comme des flots et les prairies émaillées de fleurs, les oiseaux aux chants variés et les lions rugissants, tous unissent leurs voix pour former l'harmonie merveilleuse qui monte à la gloire du Créateur d'une extrémité du monde à l'autre. Elançons-nous au-dessus de la terre; « les cieux racontent la gloire de Dieu » (Ps. xviii, 2). L'azur du firmament, les rayons éclatants du soleil, les nuages qui hâtent leur course, le roulement du tonnerre, la beauté de l'aurore et du crépuscule, la foudre qui sillonne la nue, la lumière douce et mystérieuse de l'armée des étoiles, nous annoncent la grandeur ineffable, la majesté adorable de Dieu. Puis, au dessus des astres, le séjour des bienheureux retentit sans cesse de cantiques de louange, et fait entendre en l'honneur de la Trinité sainte un hymne sans fin. Les saints dans le ciel tremblent d'une frayeur respectueuse, ils se prosternent et adorent devant le trône du Père éternel, ils lui offrent honneur et gloire dans l'éternité entière (Apoc. iv, 10, 11). Les anges, ces esprits sublimes et d'une beauté qui défie toute description, les

(1) « Quamvis inter laudare, benedicere et glorificare Deum soleat assignari distinctio, nunc tamen laudationem Dei tam extense accipio, quod benedictionem et glorificationem ejus includit, ut Deum laudare sit bonitatem, virtutem et perfectionem ejus recta intentione proferre atque extollere; sicque laudandus et superlaudandus est Deus in seipso et in suis operibus, in suis beneficiis et promissis, in operibus naturæ et gratiæ et gloriæ, in operibus creatonis, reparationis et glorificationis. Etenim justus Dominus in omnibus operibus suis, in quibus omnibus excellentia, bonitas, sapientia, omnipotentia et incomprehensibilitas Creatoris relucent ». DION-CARTHUS., *de Orat.*, art. 31.

étoiles du matin et les prémices de la création, les princes du ciel, devant lesquels toute magnificence terrestre s'évanouit, comme une vapeur que dissipent les rayons du soleil : les anges couvrent leur face de leurs ailes devant la majesté de Dieu ; saisis de crainte et tremblants, ils chantent sans fin : Saint, saint, saint ! La vierge Marie, enfin, la Mère de Dieu, la reine glorieuse des anges et des saints, ornée de la plénitude des grâces et de la parure de toutes les vertus, transfigurée par la splendeur des dons célestes, laisse jaillir de son cœur très pur et dans un ravissement éternel le *Magnificat*, à l'honneur de la puissance, de la sainteté, de la miséricorde de Dieu ; sa vie tout entière ne fut pas autre chose que l'adoration la plus humble, la plus respectueuse de son Dieu.

Cependant, quelles que soient la grandeur et la puissance de l'hymne éternel de louange et d'adoration chanté par toutes les créatures au ciel et sur la terre, qu'est-il comparé à la majesté et à la magnificence de Celui qui seul est infiniment grand ? « Seigneur, disait le bienheureux Henri Suso, quand les chérubins, les séraphins et toute la multitude des esprits célestes vous louent le mieux qu'il leur est possible, que peuvent-ils donc faire en comparaison de votre dignité immense, que nulle louange ne peut atteindre, plus que ne fait la moindre des créatures ? Celui qui s'imagine vous louer comme vous le méritez, ressemble à l'insensé qui poursuit le vent et veut saisir une ombre » (1). Mais ne pourrions-nous donc jamais être en état de glorifier Dieu d'une manière conforme à sa majesté ? Ah ! remercions le Seigneur : par le sacrifice de la Messe, il nous a fourni le moyen de rendre à Dieu un culte d'adoration infiniment parfait et égal à sa grandeur. Oui, une seule messe procure à Dieu plus de gloire que tous les hommages de tous les habitants du ciel et de la terre pendant l'éternité.

II. — Pourquoi le sacrifice eucharistique renferme-t-il un culte infiniment parfait à la gloire de Dieu ? De sa nature, le sacrifice est un acte d'adoration ; c'est la reconnaissance effective et solennelle du souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures. Plus le sacrifice est parfait, plus grand est l'honneur que Dieu en retire. La sainte Messe, étant un sacrifice d'une valeur infinie, contient donc un acte d'adoration infiniment digne de Dieu. Sur l'autel, ce n'est pas un homme seulement qui offre, ce n'est pas une simple créature qui est offerte : c'est l'Homme-Dieu qui s'offre lui-même à son Père

(1) DENIFLE, *la Vie spirituelle*, p. 487.

céleste comme un holocauste d'adoration et de louange ; c'est une personne divine, le Fils de Dieu, éternel, infini, tout-puissant, parfaitement égal au Père et au Saint Esprit ; c'est Jésus Christ, le premier-né de toutes les créatures, le chef de la création entière. La majesté et la souveraineté de Dieu, d'une part ; la petitesse et la dépendance des créatures, d'autre part, pourraient-elles être reconnues et exprimées avec plus d'énergie que par l'anéantissement, l'humiliation, l'immolation, en un mot, de l'humanité sainte et glorieuse du Fils de Dieu, cachée sous les espèces du Sacrement ?

En outre, la sainte Messe est la représentation du sacrifice de la croix. L'honneur infini que le Père céleste a reçu sur le Calvaire, lui est de nouveau rendu par l'oblation mystique de son divin Fils, en qui il met toutes ses complaisances. Pour glorifier son Père, Jésus Christ, sur la croix, est descendu dans l'abîme de l'abaissement le plus profond ; il est devenu semblable à un lépreux, au dernier des hommes, à la racine d'un arbre desséché (Is. LIII, 2-4). Sa vie entière se consuma dans une perpétuelle adoration de Dieu. Il était dévoré d'un zèle brûlant pour la maison, pour le royaume et la gloire de son Père. Maintenant, dans la sainte Messe Jésus Christ présente de nouveau à son Père tous les travaux, les prières, les peines de sa vie humiliée, de sa douloureuse passion et de sa mort, qui furent pour Dieu la source d'une gloire infinie ; il les lui offre avec le même cœur plein d'amour, avec la même soumission respectueuse qu'il le fit sur la terre : comment le Père céleste n'en serait-il pas infiniment honoré et glorifié ? Il n'est pas possible d'imaginer une adoration plus digne de Dieu, un hommage plus profond, une vénération plus grande que celle qui est offerte au Très Haut par le sacrifice de Jésus Christ sur l'autel : c'est un holocauste d'une valeur infinie, c'est la glorification la plus sublime de sa divine majesté.

III. — Outre l'hommage ainsi rendu à Dieu par Jésus Christ, la sainte Messe a encore un autre effet : elle met l'Eglise et tous les fidèles en état d'honorer parfaitement Dieu et de l'adorer en esprit et en vérité (JOAN. IV, 24). Le sacrifice eucharistique est la propriété de l'Eglise ; elle l'offre par les mains du prêtre pour rendre à Dieu au nom de tous le culte qui lui est dû. Jésus Christ s'est confié à nous pour nous permettre de faire à Dieu un présent qui l'honore et lui plaise infiniment. Par l'offrande de la victime sans tache, nous témoignons à la divine majesté un hommage d'une égalité parfaite avec son souverain domaine ; et la pensée seule de pouvoir

l'honorer dignement plonge les âmes saintes dans une félicité profonde. « Louer Dieu, c'est l'œuvre particulière des anges et des saints dans le ciel, et des hommes fervents sur la terre ; il n'est pas pour eux d'occupation plus douce » (1). Le bienheureux Henri Suso exprimait ainsi ce besoin de louer Dieu : « Hélas ! ô mon Dieu, qui donnera à mon cœur, avant ma mort, de satisfaire pleinement son désir de vous louer ? qui me donnera d'honorer dignement pendant ma vie ce Seigneur que mon âme aime tant ? Ah ! très doux Seigneur, si je ne suis pas digne de vous louer, du moins mon âme désire ardemment que le ciel vous loue, lorsque sa ravissante beauté resplendit de l'éclat du soleil et de la multitude innombrable des étoiles brillantes ; je désire que la prairie vous loue, lorsque, dans les splendeurs de l'été, elle déploie sa parure de fleurs variées et la merveilleuse beauté de sa nature. Ah ! soyez loué par toutes les pensées pieuses et les désirs ardents qu'un cœur pur et aimant put jamais concevoir de vous, lorsqu'il était entouré de la chaleur vivifiante de votre esprit illuminateur » (2). Notre occupation la plus douce devrait être de bénir Dieu chaque jour et d'exalter à jamais son nom (Ps. CXLIV, 2), dans la joie comme dans la peine (3). *Sit laus plena, sit sonora, sit jucunda, sit decoramentis jubilatio*. Que la louange de Dieu jaillisse avec abondance de notre cœur, qu'elle résonne agréablement aux oreilles de Dieu, qu'elle soit animée de la joie intime de

(1) RUISBROEK, dans DENIFLE, l. c., p. 483.

(2) DENIFLE, l. c., p. 485.

(3) « Laudabit usque ad mortem anima mea Dominum. Sicut orare convenit civibus militantis ac triumphantis Ecclesiæ, magis tamen civibus Ecclesiæ militantis, quoniam amplius indigent adiutoriis Dei atque sanctorum, et in medio ambulant laqueorum periculisque diversis vallantur et viatores existunt : ita laudare utriusque Ecclesiæ civibus ac filiis convenit, potius tamen civibus Ecclesiæ triumphantis, qui ad terminum pervenerunt beatum suntque confirmati in bono nec ulli subjacent unquam periculo nec indigent pro seipsis orare : ideo cum incessabili atque plenissima jucunditate laudes et gratiarum actiones suo offerunt Creatori.... Majus est Deum laudare quam orare, quia, ut tactum est, laudare est actus magis angelicus ac cœlestis. Laudare quoque Deum est actus simpliciter et minus ad comoda sua reflexus quam orare. Veruntamen imperfectis et pusillis magis convenit orationi quam laudationi insistere, quoniam egent purgatione multisque defectuositatibus involvuntur, propter quas ad laudandum Altissimum nondum satis aptati sunt ; perfectis vero et contemplativis, quorum conversatio est in cœlis, competit laudibus Dei jugiter immorari atque angelicam vitam inchoare ac quantum possibile est continuare in terris : nam et futuræ illius beatitudinis suavi prægustu jam recreantur ».
DION. CARTHUS., *de Orat.*, art. 31.

l'âme et d'une exquise beauté ! Mais, hélas ! notre culte est souvent si faible et si misérable : c'est pourquoi nous l'unissons aux adorations infiniment parfaites offertes à Dieu sur l'autel par notre chef et notre médiateur, Jésus Christ. Cette union communique une haute valeur à nos hommages si peu dignes, et leur permet ainsi de s'élever à Dieu comme un parfum agréable. Puis la pensée de l'oubli, du mépris que le monde fait de Dieu, des outrages qui s'adressent à son saint nom, blessera profondément notre cœur ; elle nous enflammera d'un saint zèle à louer et à adorer Dieu avec d'autant plus d'ardeur en réparation de ces offenses, surtout par la célébration de la sainte Messe, qui lui procure honneur et gloire du levant au couchant.

Non seulement nous devons honorer Dieu de cœur et de bouche ; notre vie entière et toutes nos actions doivent être un acte perpétuel d'adoration (1). Le chrétien porte toujours et partout Dieu devant ses yeux ; il ressent cette présence pleine de douceur, et son esprit se pénètre d'une vénération respectueuse. Dès lors ses prières sont plus recueillies et plus pieuses, ses œuvres plus parfaites et plus saintes, ses paroles plus réfléchies et plus édifiantes, ses pensées plus élevées et plus pures, ses désirs plus réservés et plus saints, sa conduite entière plus modeste et plus chrétienne (2).

§ 19. — *La sainte Messe considérée comme sacrifice eucharistique.*

Par l'adoration que nous offrons à Dieu par Jésus Christ et avec Jésus Christ dans la sainte Messe, nous remplissons de la manière la plus parfaite ce devoir imposé à toutes les

(1) « Ergo, fratres, non tantum ad sonum attendite ; cum laudatis Deum, toti laudate : cantet vox, cantet vita, content facta ». S. AUG. *Enarr. in ps. CXLVIII*, n. 2.

(2) « Meditatio præsentis vitæ nostræ in laude Dei esse debet, quia exultatio sempiterna futuræ nostræ vitæ laus Dei erit, et nemo potest idoneus fieri futuræ vitæ, qui non se ad illam modo exercuerit. Modo ergo laudamus Deum : sed et rogamus Deum. Laus nostra lætitiâ habet, oratio gemitum. Promissum est nobis aliquid, quod nondum habemus, et quia verax est qui promisit, in spe gaudemus : quia tamen nondum habemus, in desiderio gemimus. Bonum est nobis perseverare in desiderio, donec veniat quod promissum est, et transeat gemitus, succedat sola laudatio ». S. AUG. *Enarr. in ps. CXLVIII*, n. 1.

créatures envers leur Créateur. Dieu est l'auteur de toutes choses ; il est la source de tous les biens, il est notre premier et notre plus grand bienfaiteur. Nous sommes donc tenus de lui témoigner notre reconnaissance. Nous ne saurions mieux acquitter cette dette de gratitude que par le saint sacrifice de la Messe, appelé le sacrifice eucharistique, ou l'action de grâces par excellence (1). Nous allons montrer que c'est le sacrifice le plus propre à remercier Dieu des grâces et des bienfaits reçus de lui.

I. — La reconnaissance n'est pas seulement un devoir sacré envers tout bienfaiteur : c'est une vertu précieuse, qui cherche, par un amour dépouillé de tout intérêt, à rendre les bienfaits reçus ; c'est le signe d'une âme noble, elle nous rend agréables à Dieu et aux hommes. La noire ingratitude, au contraire, dénote une âme basse et orgueilleuse, et déplaît à tous. L'humilité et la simplicité voient dans le moindre don une preuve d'amour ; la vanité orgueilleuse considère tout comme lui étant dû. L'homme reconnaissant, par sa conduite, honore et reconnaît avant tout la bienveillance et la générosité de son bienfaiteur ; il lui prouve ensuite ses sentiments par ses paroles et ses actes (2).

Un écrivain énumère sept circonstances qui rendent le bienfait plus grand et obligent celui qui l'a reçu à une plus vive reconnaissance (3). Un don est d'autant plus estimable qu'il est 1° plus noble et plus précieux en lui-même ; 2° plus utile à celui qui le reçoit ; 3° accordé plus souvent et avec plus d'abondance. Relativement au bienfaiteur, deux choses sont à considérer : 1° sa dignité, et 2° l'amour qui l'anime. Par rapport à celui qui le reçoit, il faut examiner 1° sa bassesse ; 2° son peu de mérite, et même son indignité positive, qui fait qu'il n'a aucun titre à ce présent. Or toutes ces circonstances se trouvent réunies, et au plus haut degré, dans les bienfaits que nous avons reçus et que nous recevons journellement de Dieu. Considérons donc le prix de ses faveurs, la grandeur et l'amour de ce divin bienfaiteur, notre indigence et notre indignité : cette recherche nous déterminera de plus en plus à témoigner à Dieu une reconnaissance humble et fidèle.

Les dons naturels que Dieu nous fait, sont d'une haute va-

(1) « Habet specialem rationem gratiarum actionis pro immenso Redemptionis beneficio, unde quasi proprio nomine sacrificium *eucharisticum* nuncupatur ». MAGNASCO, *Institut. theol.*, tom. IV, tr. IV, c. II, q. 1, n. 7.

(2) S. THOM. 2, 2, q. 106, a. 3-5.

(3) *De Profectu, religioso* l. II, c. LXIII. — Cet écrit d'un auteur inconnu est souvent attribué à S. Bonaventure, mais à tort.

leur; les dons surnaturels sont infiniment plus précieux : rien ne peut leur être comparé (PROV. VIII, 11). Dieu, en nous les accordant, n'en retire aucun bénéfice, puisqu'il est infiniment riche et heureux en lui-même; son but est de faire notre bonheur pour le temps et pour l'éternité. Et quelle n'est pas l'abondance et la grandeur de ces bienfaits si élevés et si salutaires! « Dieu n'a pas épargné son propre Fils; il l'a sacrifié pour nous : comment ne nous aurait-il pas tout donné avec lui » (ROM. VIII, 32)? Notre vie entière ressemble à une guirlande tressée des grâces et des faveurs de l'amour de Dieu. Ses dons nous enveloppent comme les flots de la mer entourent le poisson; on compterait plus facilement les étoiles du ciel ou les flocons de neige en hiver que les bénédictions de douceur dont Dieu nous a prévenus (Ps. XX, 4). Et comme le soleil ne cesse de nous envoyer ses rayons, comme la source jaillit constamment de la terre, ainsi le fleuve de la générosité de Dieu ne tarit jamais.

La valeur de ces bienfaits reçoit un accroissement considérable de la majesté infinie du divin bienfaiteur et de son immense miséricorde. L'amour le plus libre, le plus pur, le plus généreux, est la source d'où découlent tous ces dons. « Je vous ai aimés d'un amour éternel, dit le Seigneur : aussi je vous ai attirés à moi par pitié » (JER. XXXI, 3). Dieu nous comble de ses faveurs, dit saint Paul, à cause de son amour excessif : *propter nimiam charitatem suam*. (EPH. II, 4).

Et nous, pauvres, misérables, indigents et pécheurs, que sommes-nous donc pour que le Très-Haut se souvienne de nous. nous donne son cœur et nous visite de ses grâces (Ps. VIII, 5)? Que de fois nos fautes nous en ont rendus indignes!

Lorsque, dans le calme de mon âme, je considère sérieusement tout ce que Dieu a fait pour moi, comment n'éclaterais-je pas en témoignages d'amour et de reconnaissance? comment ne m'écrierais-je pas avec le prophète royal : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné » (Ps. CXV, 3)? Quand je me consacrerai à lui avec tout ce que je suis et tout ce que j'ai, avec mon âme et mon corps, comment tout cela serait-il digne de ses bienfaits (TOB. XII, 2)? Un don terrestre, une reconnaissance finie pourraient-ils jamais suffire à payer des dons infinis? « Je suis trop au dessous de toutes vos miséricordes ». *Minor sum cunctis miserationibus tuis* (GEN. XXXII, 10).

II. — Ce qui était impossible aux hommes, Dieu l'a rendu possible; ce que notre faiblesse ne pouvait atteindre, nous l'obtenons par le Christ notre Seigneur. « Donne au Très-

Haut selon les dons qu'il l'a faits » (ECCL. XXXV, 12), nous dit l'Esprit Saint. Mais comment ? En remerciant Dieu le Père par Jésus Christ (COL. III, 17), en lui rendant grâces en tout temps au nom de Notre Seigneur Jésus Christ (EPH. V, 20), selon le conseil de l'Apôtre. Dans le sacrifice de l'autel, Jésus Christ est animé des mêmes sentiments de reconnaissance qui l'embrasaient durant sa vie et sa passion, à la sainte Cène, sur le Calvaire. Le don qu'il présente à son Père en échange de tous les bienfaits accordés au genre humain, est, comme sur la croix, son corps très noble, son sang très précieux. La sainte Messe est donc un sacrifice d'actions de grâces excellent et infiniment agréable à Dieu ; il contre-balance complètement tous les bienfaits divins dont le ciel et la terre sont remplis. Jésus Christ lui-même offre le sacrifice eucharistique pour remercier pour nous et suppléer aux imperfections de notre reconnaissance.

Mais nous l'offrons aussi avec lui dans ce même but : car ce sacrifice est notre propriété. Par lui nous sommes devenus assez riches pour rendre à Dieu un don d'une grandeur sans limites, en retour de tous les biens parfaits et des présents excellents (JAC. I, 17) qui nous viennent de sa main libérale. Si de nous-mêmes nous ne pouvons convenablement le remercier de la moindre faveur, le saint sacrifice de la Messe nous met à même de payer toute notre dette, si grande qu'elle puisse être. Nous pouvons rendre de dignes actions de grâces au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation (II COR. I, 3) en prenant le calice du salut et en louant son saint nom (Ps. CXV, 4).

Dans les prières et dans les chants liturgiques dont l'Eglise a entouré l'action eucharistique, ce sentiment de joyeuse gratitude se manifeste partout. Il doit aussi être le nôtre pendant le saint sacrifice. Le Père céleste nous a tout donné dans son divin Fils : rendons-lui tout, en lui présentant, comme victime à l'autel, ce même Fils en qui il met toutes ses complaisances. — L'action de grâces est une source abondante de nouveaux dons. « Je me souviendrai des miséricordes du Seigneur, de la louange du Seigneur, pour tout ce qu'il nous a donné, et pour l'abondance des biens à la maison d'Israël (l'Eglise), lesquels il nous a accordés selon sa bonté et la grandeur de ses miséricordes » (Is. LXIII, 7).

III. — Profitons-nous soigneusement de ce sacrifice auguste pour accomplir ce devoir de reconnaissance ? Ne ressemblons-nous pas bien plutôt au serviteur négligent qui enfouit le talent qui lui a été confié ? Souvent nous célébrons

où nous entendons la sainte Messe pour implorer de nouvelles grâces de Dieu ; le faisons-nous aussi souvent dans l'intention de le remercier de celles que nous avons déjà reçues ? Avec quelle fidélité nous devrions entretenir en nous et dans les autres cet esprit de reconnaissance et en pratiquer les actes, en nous associant au sacrifice eucharistique, pour réparer de quelque manière l'ingratitude honteuse dont le monde offense si souvent la bonté de Dieu et par laquelle il appelle sa justice ! « Qu'aurais-je dû faire à ma vigne que je n'aie fait ? » demande le Seigneur à juste titre (Is. v, 4). Mais l'ingratitude est le salaire du monde : il ne veut pas honorer Dieu ; il afflige le cœur paternel du Créateur, non seulement par sa légèreté et son indifférence, mais encore par le mépris et l'abus de ses dons les plus divins. La plainte amère de Moïse contre les Israélites s'applique dans une plus haute mesure encore à un trop grand nombre de chrétiens : « Ils ont honteusement péché contre Dieu, ils ne sont plus ses enfants : c'est une race perverse et méchante. C'est ainsi que tu récompenses le Seigneur, peuple insensé ?... Le favori de Dieu s'est engraisé de ses dons, puis il s'est révolté contre lui ; après avoir été engraisé et mis dans une pleine abondance, il a abandonné Dieu son créateur et s'est éloigné de Dieu son sauveur » (DEUT. XXXII, 5, 6, 15). Le monde est, en grande partie, le pays de l'oubli de Dieu (Ps. LXXXVII, 13), un désert desséché, où la plante empoisonnée de l'ingratitude croît et se multiplie. C'est là pour nous un motif nouveau et puissant de remercier Dieu avec plus de zèle : car nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin de connaître et d'apprécier ses dons (I COR. II, 12).

Contemplant les exemples des saints : comme leur cœur débordait de sentiments de reconnaissance ! comme leur bouche éclatait en actions de grâces ! Saint Paul de la Croix, si mortifié, si sévère contre lui-même, parcourant les champs, les forêts, les prairies, voyait en toutes choses la preuve de la bonté de Dieu. Embrassé d'un feu secret, il criait aux fleurs et aux arbres : « Taisez-vous ! taisez-vous ! ne me prêchez plus ! » Il cueillit un jour une fleur près de la route, et, la montrant à son compagnon, il lui dit : « N'entends-tu pas comme les fleurs nous crient : Aime Dieu ! aime Dieu ! » Et, le visage rayonnant comme dans une extase, il répéta à plusieurs reprises : « Pourquoi n'aimes-tu pas Dieu ? pourquoi n'aimes-tu pas Dieu ? » Si la vue d'une fleur suffit à embraser le cœur d'un saint d'un amour exta-

tique, notre cœur ne devrait-il pas s'enflammer (Luc. xxiv, 32) d'amour et de reconnaissance, et se consumer comme l'encens sur des charbons brûlants, comme la lampe du sanctuaire, lorsque, agenouillés devant l'autel, nous méditons avec ferveur sur les mystères admirables de bonté et de miséricorde qui s'accomplissent au saint sacrifice de la Messe? car le sacrifice eucharistique n'est pas seulement une action de grâces excellente et perpétuelle; c'est encore la source vive où nous puisons sans cesse l'esprit de reconnaissance envers Dieu (1).

§ 20. — *La sainte Messe considérée comme sacrifice expiatoire.*

Comme sacrifice latreutique et eucharistique, la sainte Messe a pour but de reconnaître et d'honorer Dieu comme notre souverain Seigneur et notre plus grand bienfaiteur: elle lui rend en effet un culte et des actions de grâces d'une valeur sans limites. Comme sacrifice impétraire et propitiatoire, elle produit les résultats les plus divers et les plus utiles au salut de l'homme; ces résultats sont proprement et surtout désignés sous le nom de *fruits de la sainte Messe* (2). Loin de nuire à l'efficacité du sacrifice de la croix, la sainte Messe fait ressortir davantage la puissance inépuisable et la valeur infinie de la croix, suivant la doctrine bien comprise de l'Eglise catholique. D'après cet enseignement, le sacrifice de l'autel n'ajoute ni satisfactions ni mérites nouveaux à ceux que Jésus Christ a recueillis sur le Calvaire; il ne fait qu'appliquer aux individus le prix de la Rédemption, lequel ne

(1) « Suscipe, Domine, sacrificium placationis et laudis, quod nos... et perducat ad veniam et *in perpetua gratiarum constituat actione* ». *Sacram. Gregor.*

(2) « Sacrificium Missæ effectus habet a) relate ad Deum, quatenus est latreuticum et eucharisticum; et b) relate ad homines, quatenus propitiatorium et impetratorium est; et hi effectus posteriores, propitiatio et impetratio, *fructus sacrificii proprie* appellantur ». MULLER, *Theol. moral.*, lib. III, tit. I, § 11.

peut pas être plus augmenté que diminué. Le trésor des grâces de Jésus Christ reste toujours le même ; seuls, l'emploi et l'application en sont nouveaux, et se perpétueront ainsi tant qu'il y aura des hommes capables d'en profiter. Les fruits de la Messe sont tous ceux du sacrifice de la croix, et ceux-là seulement. Les biens acquis à l'humanité par la mort du Sauveur sont appliqués en détail par la sainte Messe, sacrifice à la fois impétratoire et propitiatoire. L'Église enseigne expressément que la Messe est un véritable sacrifice expiatoire, qui a pour effet de nous faire trouver grâce et miséricorde en temps opportun ; elle condamne la doctrine qui soutient que la sainte Messe est un sacrifice de louange et d'action de grâces seulement, mais non de propitiation... et qu'il ne peut pas être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités (1). Nous allons montrer d'abord que la sainte Messe est vraiment un sacrifice expiatoire ; nous rechercherons ensuite la nature de ses effets et la manière dont il les produit.

I. — La doctrine et la pratique de l'Église appuient fortement et avec instance sur le caractère expiatoire de la sainte Messe. Comme nous l'avons vu, le concile de Trente définit solennellement qu'elle est un véritable sacrifice propitiatoire ; le Catéchisme romain enseigne de même qu'elle est un sacrifice vraiment propitiatoire, qui apaise Dieu et nous le rend propice (2).

1° Depuis l'entrée du péché en ce monde, depuis qu'il pèse comme un lourd fardeau sur tous les *malheureux enfants d'Eve*, l'expiation s'impose comme le premier de tous les besoins. « Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde, et selon la plénitude de votre compassion effacez ma faute » (PSAL. L, 3). C'est le premier cri poussé par l'homme pécheur et repentant, dans son désir ardent d'être délivré de la faute et du châtement ; cette conscience du péché, ce besoin de rédemption trouvent dans le sacrifice leur expression la plus vive. Aussi, dans l'Ancien Testament, les sacrifices expiatoires, ou *pour le péché*, étaient les

(1) CONC. TRID. sess. XXII, cap. II et can. 3.

(2) « Vere propitiatorium sacrificium, quo Deus nobis placatus et propitius redditur ». *Catech. Roman.*, p. II, c. IV, q. 63. — « Eucharistia in quantum est sacrificium, Deum placat : *hostiæ enim placant*, et quoniam Deus iratus est, non *affectione*, sed *pœnæ inflictione* : ideo Deum placando non sedat ipsius affectionem, sed remitti facit pœnæ acerbiteratem ». S. BONAV., IV, dist. 45, dub. 3.

plus fréquents et les principaux. La sainte Messe, accomplissement et consommation de tous les sacrifices figuratifs de la loi ancienne, remplit toutes les fins du sacrifice ; or cela ne peut être qu'autant qu'elle est expiatoire. La vérité et la réalité de la nouvelle alliance ne peuvent, sous aucun rapport, être inférieures aux symboles et aux ombres de l'ancienne.

2° Parmi les résultats de la mort de Jésus Christ, la sainte Écriture mentionne surtout le pardon des péchés, le rachat de la malédiction de la faute, l'anéantissement de notre dette, la réconciliation entre le ciel et la terre. Or la sainte Messe est la solennité de notre rédemption ; elle renouvelle la mort de Jésus Christ, elle a pour but de reproduire et de continuer le sacrifice de la croix (1) et d'en appliquer les effets aux individus : pour cela, il faut qu'elle puisse appliquer aussi la puissance expiatoire du sacrifice du Calvaire ; en un mot, qu'elle soit un sacrifice propitiatoire. Du reste, dans l'institution de la sainte Eucharistie, Notre Seigneur dit que son corps serait livré sous les espèces du pain, que son sang serait répandu dans le calice *pour la rémission des péchés*.

3° Les anciennes liturgies (2) et les écrits des saints Pères déposent de la façon la plus claire en faveur de la foi permanente et universelle de l'Église au caractère expiatoire de la sainte Messe. Dans la liturgie de saint Jacques, le prêtre adresse à Dieu cette prière : « Que notre sacrifice, Seigneur, vous soit agréable ; qu'il soit sanctifié par l'Esprit Saint, pour l'expiation de nos fautes, l'ignorance du peuple et le repos des âmes des morts... Seigneur, ayez pitié de nous : car nous

(1) « Per hæc divina mysteria ad novi, quæsumus, testamenti mediatorem Jesum accedamus : et super altaria tua, Domine virtutum, aspersionem sanguinis melius loquentem quam Abel, innovemus ». *Secreta in festo Pret. Sanguinis D. N. J. Chr.* — « Suscipe, Domine, hostiam redemptionis humanæ. — Per hæc veniat sacramenta redemptionis effectus. — Benedictio tua, Domine, larga descendat, quæ munera nostra... nobis sacramentum redemptionis efficiat ». *Sacrament. Gregor.*

(2) « Hostia, quam offerimus, vincula nostræ pravitatis absolvat. — Hæc hostia emundet nostra delicta. — Hujus sacrificii munus oblatum fragilitatem nostram ab omni malo purget semper. — Hostias tibi, Domine, placationis offerimus, ut delicta nostra miseratus absolvas. — Per hæc sancta commercia vincula peccatorum nostrorum solve. — Suscipe, Domine, sacrificium, cujus te voluisti dignanter immolatione placari. — Supplices, Domine, te rogamus, ut his sacrificiis peccata nostra mundentur. — Munera nos, quæsumus, Domine, oblata purificent, et te nobis jugiter faciant esse placatum. — Mystica nobis, Domine, prosit oblatio, quæ nos et a reatibus nostris expediat et perpetua salvatione confirmet. — Iisdem, quibus famulamur, mysteriis mundemur. — Hæc sancta, quæ gerimus, et præteritis nos delictis exuant et futuris ». *Sacrament. Gregor.*

nous approchons de votre autel avec crainte et tremblement, pour offrir le sacrifice terrible et non sanglant pour nos péchés et l'ignorance du peuple ». Dans la liturgie de saint Basile on lit cette prière : « Accueillez-nous, Seigneur, selon la grandeur de votre miséricorde, nous qui nous approchons de votre saint autel, afin que nous soyons dignes de vous offrir des dons et des victimes pour nos péchés et ceux du peuple ». Suivant l'affirmation formelle de saint Augustin, on ne saurait révoquer en doute que les âmes des fidèles trépassés ne reçoivent du secours des prières de la sainte Église et du sacrifice du salut : « car, ajoute-t-il, d'après la doctrine des Pères et la pratique de l'Église entière, le saint sacrifice est aussi offert pour ceux qui sont morts dans la communion du corps et du sang de Jésus Christ, lorsque, à l'endroit prescrit, on fait mémoire d'eux et l'on prie pour eux » (1). Sainte Monique, en mourant, n'exprima pas d'autre désir, d'autre prière aux siens, excepté qu'ils se souvinssent toujours d'elle au saint autel, en quelque lieu qu'ils se trouvassent. Saint Augustin raconte encore que le sacrifice de notre rédemption fut offert pour elle après sa mort (2). Après avoir nommé la Messe un sacrifice expiatoire, saint Cyrille de Jérusalem poursuit ainsi : « Nous offrons à Dieu des prières pour les défunts, eussent-ils été pécheurs (c'est-à-dire coupables encore de fautes vénielles), et non seulement des prières, mais Jésus Christ immolé pour nos péchés, pour les réconcilier, et nous avec eux, à Dieu qui aime les hommes » (3).

II. — Quels sont les effets de la sainte Messe comme sacrifice expiatoire et comment se produisent-ils ? — La valeur expiatoire de la sainte Messe, suivant la doctrine de l'Église, s'étend aux fautes, aux peines et aux satisfactions. D'après la volonté de Dieu, le sacrifice eucharistique sert à obtenir le pardon des péchés mortels et véniels et la condonation des peines temporelles dues au péché.

1° La sainte Messe ne peut pas effacer directement et im-

(1) « Orationibus sanctæ Ecclesiæ et sacrificio salutari et eleemosynis, quæ pro eorum spiritibus erogantur, non est dubitandum mortuos adjuvari, ut cum eis misericordius agatur a Domino, quam eorum peccata meruerunt. Hoc enim a Patribus traditum, universa observat Ecclesia, ut pro eis qui in corporis et sanguinis Christi communionem defuncti sunt, cum ad ipsum sacrificium loco suo commemorantur, oretur ac pro illis quod id offerri commemoretur ». *Sermo* 172, n. 2.

(2) *Confess.* lib. IX, c. XI, XII.

(3) *Catech. Mystag.*, V, n. 8-10.

médiatement les péchés mortels ; elle peut contribuer à ce but d'une manière indirecte et médiate (1). L'homme souillé de la tache du péché mortel ne peut en être lavé que par l'infusion de la grâce sanctifiante. Le don de la justification, et par suite le pardon des fautes graves, ne peuvent, en soi, être obtenus immédiatement que par les sacrements de baptême et de pénitence, ou par un acte de contrition parfaite jointe au désir du sacrement. Les sacrements sont établis pour la justification et la sanctification immédiates de l'homme ; ils servent à donner et à multiplier la vie surnaturelle de l'âme. Le sacrifice, comme tel, se rapporte directement au culte de Dieu. À la vérité, la sainte Messe est aussi en secon le ligne un moyen de salut pour l'homme ; mais elle n'est pas destinée premièrement à communiquer la grâce de la sanctification d'une manière immédiate : elle ne peut donc, comme les deux sacrements des morts, effacer les péchés mortels sans l'intervention d'un autre élément. Et cependant, suivant la doctrine indubitable de l'Eglise, son efficacité s'étend à l'expiation et au pardon des péchés mortels. Comment faut-il entendre cela ?

La puissance expiatoire du sacrifice de la Messe n'est pas pleinement ni exactement décrite, si l'on se borne à dire qu'il obtient des grâces actuelles par lesquelles le pécheur est amené à la conversion et au repentir. Cette explication fait disparaître à peu près complètement la différence qui existe et qui doit exister entre l'effet propitiatoire et l'effet impétratoire de la sainte Messe ; en cette double qualité, il possède une efficacité et un cercle d'opération différents (2). Comme sacrifice propitiatoire, la sainte Messe calme la juste colère de Dieu ; elle désarme sa justice, dirige de nouveau sur le pécheur le regard de la miséricorde divine ; elle fait que Dieu ne soit plus irrité, qu'il ne châtie plus, et qu'il soit au contraire disposé à remettre en tout ou en partie la peine méritée par le coupable (3). Cet apaisement de Dieu,

(1) « Sacrificium Missæ vere est propitiatorium, causans aliquo modo ac conferens ad remissionem peccatorum mortalium, justificationem peccatoris ac primam gratiam obtinendam ex opere operato : at non immediate est remissivum peccatorum mortalium (sicut sacramenta Baptismi et Pœnitentiæ), juxta communisssimam theologorum ». SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, cap. IV, sect. 2, § 2.

(2) LUGO, disp. 19, sect. 9, n. 140-150. — FRANZELIN, *de Sacrif.*, thes. 13.

(3) « Eucharistia instituta est, ut Ecclesia perpetuum sacrificium haberet, quo peccata nostra expiarentur, et cœlestis Pater, sceleribus nostris sæpe graviter offensus, ab ira ad misericordiam, a justæ animadversionis

cette condonation de la peine sont obtenus en vertu d'un paiement représentatif offert à Dieu pour nous (*per modum solutionis*) : car, dans la sainte Messe, la rançon payée sur le Calvaire par le sang de Jésus Christ pour l'expiation et la satisfaction du péché est de nouveau offerte à Dieu, et ici en vue de personnes déterminées, afin que la peine justement méritée soit détournée d'eux et que la miséricorde divine s'exerce sur eux dans une mesure plus abondante. La sainte Messe, comme sacrifice expiatoire, retient et désarme le bras de la justice de Dieu levé contre le pécheur ; comme sacrifice impétratoire, elle agit sur la bonté, la mansuétude de Dieu, pour le porter à répandre sur le coupable, en vertu des mérites et de l'intercession actuelle de Jésus Christ, des grâces nombreuses et efficaces *per modum impetrationis*. Faisons l'application de cette doctrine à notre sujet.

La sainte Messe contribue au pardon des péchés en ce qu'elle est un moyen très puissant d'obtenir la grâce du repentir et d'une conversion sincère, dans sa double propriété de sacrifice expiatoire et impétratoire. L'expiation et la prière s'unissent, se soutiennent, se complètent, afin de faire descendre sur l'homme des grâces de lumière et de force ; ces grâces le portent à se tourner vers Dieu par la foi, l'espérance, la charité, la contrition ; à recevoir dignement les sacrements, par lesquels il retrouvera la sainteté et redeviendra enfant de Dieu. Tel est le sens des paroles du concile de Trente : « Apaisé par l'offrande de ce sacrifice, le Seigneur accorde la grâce et le don de la pénitence, et remet les péchés et les crimes, même les plus grands » (1).

Avant tout, la justice de Dieu doit être apaisée ; ce n'est qu'après cela que sa miséricorde donne à l'homme pécheur des grâces particulières pour l'amener à un repentir véritable et à une sincère conversion. Les péchés, surtout s'ils sont grands et nombreux, offensent la majesté divine et appellent les châtiments de sa justice. Parmi ces châtiments, un des plus graves consiste dans le retrait des grâces les plus efficaces. Saint Bernard dit de l'ingratitude envers Dieu, que c'est un vent brûlant qui dessèche la source de la miséricorde

severitate ad clementiam traduceretur ». *Catech. Roman.*, p. II, cap. iv, q. 55, n. 1. « Est hoc proprie sacrificii effectus, ut per ipsum placetur Deus, sicut etiam homo offensam in se commissam remittit propter aliquod obsequium acceptum, quod ei exhibetur ». S. THOM., 3, q. 49, a. 4.

(1) « Hujus (sacrificii) oblatione placatus Dominus, gratiam et donum pœnitentiæ concedens, crimina et peccata, etiam ingentia, dimittit ». Sess. XXII, cap. II.

divine, le fleuve de la grâce, la rosée du ciel (1). On peut dire cela, en un sens, de tous les péchés, surtout mortels : ils sont un abus ou un mépris de la grâce, et parlant une infidélité et une ingratitude envers Dieu ; ils empêchent les dons de Dieu de couler en abondance, et la prière d'être exaucée dans une mesure au-si pleine. C'est là, pour l'homme faible et pécheur, qui a un si grand besoin de la force d'en haut, une peine très grave. Sans l'abondance de ces grâces, il demeurera dans le péché ; comme il arrive presque toujours, il tombera d'une faute dans une autre, il mourra impénitent et se verra condamné à une éternité de souffrances.

C'est dans ce but que la sainte Messe exerce sa force propitiatoire, en apaisant la justice divine et en détournant de la tête du coupable le châtement fatal du refus de grâces de choix. Lorsque l'emploi de cette force satisfactoire a calmé les exigences de la justice et rompu la digue qui retenait le flot des grâces en l'empêchant de jaillir des fontaines du Sauveur, la puissance impétratoire agit à son tour en obtenant de la libéralité et de la miséricorde de Dieu des secours énergiques ; par eux, le pécheur fait de dignes fruits de pénitence, il se convertit et renaît à la vie surnaturelle. L'apaisement de la justice divine en vertu des satisfactions de Jésus Christ doit donc précéder tout autre effet ; il éloigne les obstacles, il fraye la voie, et la bonté divine, déterminée par les mérites et l'intercession du Sauveur, accorde les grâces qui ramèneront l'homme au sentier du salut et de la vertu. La sainte Messe contribue donc *indirectement*, comme sacrifice propitiatoire, et *directement*, comme sacrifice impétratoire, à l'acquisition de la grâce de la conversion (2).

Ce fruit propitiatoire du saint sacrifice de la Messe est produit *ex opere operato*, mais dans une mesure plus ou moins étendue, dépendant surtout de la volonté de Dieu, comme aussi des dispositions du pécheur. Dans quelle proportion l'offrande d'une messe apaise-t-elle Dieu et suspend-elle le châtement du retrait des grâces efficaces ? Nous l'ignorons : ce résultat est lié au décret libre de Dieu, à la quantité et à la gravité

(1) « Ingratitudo inimica est animæ, exinanitio meritorum, virtutum dispersio, beneficiorum perditio. Ingratitudo ventus urens, siccans sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ, fluenta gratiæ ». S. BERNARD., *in Cantica*, serm. LI, n. 6.

(2) Les prières liturgiques confirment cette doctrine. La Secrète du XIII^e Dimanche après la Pentecôte, par exemple, est conçue en ces termes : « Propitiare, Domine, populo tuo, propitiare muneribus : ut hac oblatione placatus et indulgentiam nobis tribuas et postulata concedas ».

des péchés. Il n'est donc pas seulement utile, il est tout à fait nécessaire d'offrir plusieurs fois le saint sacrifice dans la même intention et pour la même personne, afin d'apaiser Dieu complètement et d'écarter tous les obstacles qui s'opposent à sa miséricorde et à sa générosité.

Dieu, ainsi apaisé par le sacrifice, est de nouveau disposé à donner les secours qu'il refusait auparavant en punition du péché ; rien ne s'oppose plus à la puissance impétratoire de la sainte Messe : des faveurs plus considérables peuvent descendre sur l'homme pécheur et l'amener à la conversion. Ces dons ne sont pas toujours accordés aussitôt, mais quand il plaît à Dieu. Cependant le pécheur doit se disposer à les recevoir et y coopérer volontairement ; s'il ne le fait pas, ils demeurent sans effet et ne peuvent amener le repentir ni le pardon. Quelque puissant et efficace que soit le sacrifice eucharistique pour obtenir des grâces extraordinaires, le dernier fruit, la conversion réelle et le retour à l'état de grâce peuvent toujours être perdus par la faute de l'homme (1). Aussi l'Église enseigne que, par le sacrifice de la Messe, nous obtenons de Dieu grâce et miséricorde en temps opportun, pourvu que nous nous approchions de Dieu avec un cœur sincère et une foi droite, avec crainte et respect, contrits et pénitents (2).

2° La sainte Messe nous applique le fruit de la mort de Jésus Christ pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours (3) : par là il faut entendre surtout les péchés véniels. Quelle est l'efficacité du saint sacrifice relativement à ces fautes dont même les justes se rendent sans cesse plus ou moins coupables dans cette vie ? Un très petit nombre de théologiens seulement lui ont attribué le pouvoir d'effacer ces péchés *ex opere operato* ; suivant le sentiment commun et vrai, ils ne sont remis, comme les péchés mortels, que médiatement par la vertu salutaire de la Messe (4). Ce

(1) « Oblationibus nostris, quæsumus, Domine, placare susceptis ; et ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates ». *Secreta in sabb. post Dom. IV Quadrag.*

(2) CONC. TRID. sess. XXII, cap. II.

(3) CONC. TRID. sess. XXII, cap. I.

(4) « Dubitatur, an virtute hujus sacrificii possit immediate haberi remissio peccatorum venialium. Communis sententia negat, quam sequitur Suarez et Vasquez cum aliis recentioribus, quam ego etiam veram existimo ». LUGO, disp. 49, sect. 9, n. 152. Ce sentiment doit être adopté, si l'on souscrit à l'opinion plus probable que, dans l'économie actuelle du salut, au-

qu'elle obtient *ex opere operato*, ce sont les sentiments de repentir et de pénitence nécessaires au pardon de ces fautes. Les infidélités, les négligences moins graves déplaisent aussi à Dieu, elles excitent son mécontentement et opposent des obstacles au don plus généreux de la grâce. Ces obstacles doivent d'abord être écartés par la puissance impétratoire de la sainte Messe, pour que Dieu se laisse mouvoir à nous accorder ces dispositions pénitentes qui mènent à la rémission du péché véniel, avec ou sans la réception du sacrement de pénitence. Avant tout, il importe d'observer que ces fautes vénielles, celles surtout qui se commettent plus souvent et de propos délibéré, ont, entre autres conséquences fâcheuses, celle de s'opposer à la concession d'une foule de grâces destinées au juste: par suite, il devient de plus en plus faible, et court grand risque, dans une tentation plus violente, de tomber dans le péché mortel. Pour ce motif, l'homme, si fragile, a constamment besoin d'un sacrifice expiatoire, afin que Dieu, en punition de ses fautes vénielles, ne lui refuse pas ces secours puissants dont il éprouve la nécessité, s'il ne veut être précipité dans un mal plus grand encore, le péché mortel. L'assistance à la sainte Messe, ou l'application du saint sacrifice faite à notre âme, sont donc un des moyens les plus sûrs d'obtenir, dans une mesure abondante, le pardon de nos fautes vénielles.

3^o D'après l'institution divine, la sainte Messe a enfin la force de remettre les peines temporelles qu'il nous reste à expier en ce monde ou dans le purgatoire, après le pardon des péchés mortels ou véniels (1). Pour cette fin, le sacrifice eucharistique peut être offert pour les vivants et pour les morts. Mais, tandis qu'il obtient la rémission des péchés d'une manière médiate, il efface les peines temporelles *immédiatement*, en fournissant pour nous un prix tiré du trésor des satisfactions acquises par Jésus Christ sur la croix (*per modum solutionis*) (2). Par ses souffrances et sa mort, le Sauveur a payé à

cun péché actuel n'est remis sans une augmentation de la grâce sanctifiante: car le sacrifice ne peut pas effectuer immédiatement l'infusion de la grâce sanctifiante. SUAREZ, disp. 79, sect. 4, 5.

(1) « Sacrificium Missæ ex sua institutione habet valorem et vim satisfactivam ad remittendam ex opere operato pœnam temporalem debitam pro peccatis mortalibus et venialibus jam remissis fidelium vivorum et defunctorum. Ita omnes orthodoxi ». SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, c. IV, s. 2, § 2.

(2) « Immediate remittit sacrificium pœnam peccatis debitam, nimirum *per modum solutionis* jam pro nobis factæ in cruce et nobis per sacrificium applicatæ, in subjecto tamen capaci, nimirum constituto in gratia ». SPORER, l. c.

son Père la rançon de tous les hommes ; sur l'autel, il lui offre pour les vivants et pour les morts ce prix gagné sur le Calvaire, afin d'obtenir pour eux la remise de leur dette. Si Jésus Christ a porté nos douleurs, si le châtement destiné à nous procurer la paix a pesé sur lui (Is. LIII) ; s'il a été rassasié d'opprobres et d'amertumes, broyé par la souffrance, c'est afin que nous, les coupables, nous fussions épargnés par la colère du Juge suprême. Cette condonation de la peine nous est faite par l'application à notre âme de la passion du Sauveur. Or le saint sacrifice, suivant la doctrine de l'Église, n'est pas seulement offert *pour les peines*, mais aussi *pour les satisfactions*. Les peines temporelles que nous avons à subir, peuvent être remises de deux manières : 1^o Par la satisfaction proprement dite (*satisfactio*), consistant en bonnes œuvres, en actes de pénitence, en souffrances supportées volontairement et avec patience : c'est là un équivalent à la punition, lequel en obtient la rémission ; 2^o en subissant la peine elle-même infligée par Dieu (*satispassio*). La possibilité du mérite et de la satisfaction véritable cesse avec la mort : les âmes du purgatoire ne peuvent donc plus que subir leur châtement (*satispati*) jusqu'au paiement de la dernière obole. Au contraire, les vivants en état de grâce peuvent satisfaire à la justice divine par des prières, des jeûnes, des aumônes, des œuvres de miséricorde et de pénitence, et mériter ainsi la remise des peines qu'ils auraient dû subir dans le purgatoire. L'Église semble vouloir indiquer cette différence en disant que la sainte Messe est offerte *pour les peines et les satisfactions* (*pro pœnis et satisfactionibus*) ; la puissance propitiatoire du saint sacrifice remplace pour les défunts la peine qu'ils ont à subir, et pour les vivants la satisfaction qu'ils ont à faire. Il écarte ainsi pour les uns et les autres le dernier obstacle à leur entrée dans la gloire.

Si ceux pour qui la Messe est célébrée sont bien disposés et capables d'en percevoir le fruit, cette condonation de la peine leur est faite infailliblement et toujours, et, selon la doctrine commune des théologiens, cela est vrai non seulement des vivants, mais aussi des défunts (1). Nous ne savons pas dans quelle mesure cette condonation a lieu ; toutefois il

(1) « Sacrificium Missæ remittit pœnam peccatis debitam *ex opere operato*, lege infallibili, adeo ut fructus hic satisfactorius de lege ordinaria sit infallibilis, idque non tantum respectu vivorum capacium, in quo omnes Doctores consentiunt, sed etiam respectu defunctorum, secundum communem theologorum ». SPORER, I. c.

est certain que toute la peine temporelle n'est pas toujours remise par une seule messe, et il faut répéter la célébration du saint sacrifice. La participation à ce fruit exige nécessairement l'état de grâce, et, suivant la plupart des théologiens, le caractère du baptême. Tant qu'un homme est en état de péché mortel, il est l'ennemi de Dieu, et aucune faute, même la plus légère, ne peut lui être remise. Suivant l'opinion commune, le caractère baptismal n'est pas seulement une condition essentielle à la réception valide des sacrements, mais encore à la rémission *ex opere operato*, par le saint sacrifice, des peines temporelles dues au péché. D'après ce sentiment, tous ceux qui n'ont pas été baptisés, vivants ou morts, seraient exclus de ce fruit satisfactoire *ex opere operato* (1). La mesure de cette condonation est déterminée par la volonté de Dieu. Suivant le sentiment fondé d'un grand nombre de docteurs (2), la quantité de la peine remise aux vivants serait d'autant plus grande qu'ils seraient mieux disposés, c'est-à-dire qu'ils se rendraient plus dignes de la miséricorde divine par la multiplication des actes de repentir, d'humilité, de soumission et d'autres vertus (3). Les âmes du purgatoire sont toujours dans la meilleure disposition pour recevoir ce bienfait ; mais la sagesse, la justice et la miséricorde de Dieu décident dans quelle proportion leurs souffrances sont diminuées ou abrégées à chaque application de la sainte Messe.

Comme sacrifice propitiatoire, la sainte Messe a donc le pouvoir d'effacer immédiatement, infailliblement, par conséquent *ex opere operato*, dans le sens rigoureux du mot, les peines temporelles dues au péché. Elle peut aussi, comme sacrifice impétratoire, nous aider à obtenir la condonation de ces peines. Cet effet se produit, d'abord, en nous obtenant, par mode de supplication, les secours nécessaires à l'accomplissement d'œuvres de pénitence par lesquelles nous satisfaisons à la majesté divine. D'après une opinion pieuse et non sans fondement, la sainte Messe peut aussi nous obtenir, de la même manière, *per modum impetrationis*, de la bonté

(1) « Quod fructus satisfactorius *ex opere operato* non communicetur ejusmodi personis (id est, non baptizatis et catechumenis) concors est theologorum sententia ». LUGO, *de Euch.*, disp. 19, sect. 10, n. 166.

(2) Cfr LUGO, disp. 19, sect. 10, n. 200 seq. — PASQUALIGO, loc. cit., q. 76.

(3) « Quamvis hæc oblatio ex sui quantitate sufficiat ad satisfaciendum pro omni pœna, tamen fit satisfactoria illis pro quibus offertur vel etiam offerentibus, secundum *quantitatem suæ devotionis*, et non pro tota pœna ». S. ТНОМ., 3, q. 79, a. 5.

de Dieu et immédiatement, la condonation de ces peines temporelles (1). L'esprit et la pratique de l'Eglise semblent au moins favoriser le sentiment que l'on peut demander et obtenir par ses prières une telle faveur. Si l'on voulait contester cette manière de voir, il deviendrait difficile d'expliquer d'une façon satisfaisante un grand nombre de prières insérées dans l'office et la messe pour les défunts (2). Ainsi l'Eglise supplie Dieu d'accorder aux âmes souffrantes, en considération des pieuses supplications, le pardon qu'elles ont toujours désiré; elle s'adresse à la miséricorde divine et lui demande d'introduire dans la félicité éternelle ceux qui ont quitté cette vie, s'appuyant sur l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge et de tous les saints (3).

4° Il ne faut pas oublier un autre fruit très important du sacrifice eucharistique : c'est à l'oblation permanente et à la puissance propitiatoire de la Victime sainte qu'il faut principalement attribuer la longanimité de Dieu, qui lui fait suspendre ou qui détourne de pays, de peuples, du monde entier, les châtimens qu'ils ont justement mérités. L'excès des crimes sollicite souvent la justice divine à frapper sans retard l'homme de fléaux extraordinaires et à lui envoyer, en punition de son impiété et de ses débordemens, de dures punitions, des maladies, la guerre, la famine, la peste, les tremblemens de terre, des épreuves de toute nature. Dieu veut être apaisé pour retenir sa main prête à châtier. « Les habitans de Ninive crurent en Dieu; ils proclamèrent un jeûne et se couvrirent de vêtements de deuil. Dieu vit leurs œuvres : il eut pitié d'eux et détourna le mal dont il les avait

(1) « Hoc dubium tractat late Suarez; allegatis utrinque rationibus, dicit posse pie sustineri partem *affirmantem*, quamego etiam *veram existimo* ». LUGO, disp. 19, sect. 9, n. 158.

(2) « Questio hæc est generalis ad omnes orationes, utrum scilicet, præter satisfactionem ex se respondentem orationi, ut est bonum opus, aliquid etiam respondeat de remissione pœne, eo quod a Deo petatur remissio : de ea egi in materia de suffragiis et in affirmantem opinionem consensi illamque probavi, quia Ecclesia videtur id omnino supponere ut certum : ea enim ratione in sacro pro defunctis habet speciales orationes petentes pro illis eam remissionem; si autem oratio, qua oratio, non extingueret immediate pœnam, sed quatenus est opus pœnale et bonum, non essent illæ orationes utiles ad effectum, quem Ecclesia intendit ». ARRAGA, disput. in III S. Th., tom. VII, *de Euch.*, disp. 51, sect. 3.

(3) « Oratio duobus modis juvat defunctorum animas : uno modo, ut est opus quoddam pœnale et laboriosum... ; alio modo, ut est *impetratoria*, quod est ipsi orationi proprium, quomodo etiam beatorum *orationes prosunt nobis et animabus purgatorum*, licet satisfactorie non sint ». BELLARM., *de Purgat.*, l. II, c. XVI.

menacés » (JON. III). Après la construction du temple, Dieu dit à Salomon : « J'ai entendu ta prière, et j'ai choisi ce lieu pour être la maison de mon sacrifice. Quand j'aurai fermé le ciel pour qu'il n'en tombe pas de pluie, quand j'aurai ordonné aux sauterelles de dévorer le pays, quand j'enverrai la contagion dans le peuple ; s'il se convertit, me supplie, cherche ma face et fait pénitence de ses mauvaises voies, je l'exaucerai du haut du ciel, je serai miséricordieux pour ses fautes, et je guérirai sa contrée » (II PARALIP. VII, 12-14). Dans l'ancienne alliance, la sévérité et la vengeance du juste Juge s'est manifestée souvent et d'une manière terrible. Si, de nos jours, le peuple chrétien, favorisé de tant de grâces, est habituellement épargné et n'éprouve pas ces effroyables calamités, le motif en est-il que de moins grands crimes se commettent dans son sein ? Nullement. La terre n'est-elle pas inondée des œuvres de la chair et des ténèbres ? La plante empoisonnée du péché pousse et pullule avec une fertilité épouvantable. La nuit de l'incrédulité et de l'erreur étend ses ombres toujours plus noires et plus prolongées. Des multitudes innombrables se posent en ennemies de la croix et foulent aux pieds le sang précieux de la Rédemption, en suivant tous les désirs des sens. L'armée antichrétienne attaque avec une audace croissante le roc de Pierre, et souvent on voit l'abomination de la désolation dans le lieu saint. La terre ne va-t-elle pas disparaître, accablée sous le poids de ces forfaits ? La mesure n'est-elle pas comble ? Ce peuple détaché de Dieu, étranger à Dieu, n'est-il pas mûr pour le jugement ? Pourquoi le Tout-Puissant n'arme-t-il pas toutes les créatures contre ses ennemis, dont la malice et l'arrogance sont montées jusqu'aux cieux, afin de les anéantir dans sa colère (SAP. V, 18. Ps. XCIII, 23) ? Comment le regard très saint de Dieu peut-il contempler tant d'impuretés, sans lancer du ciel le feu et le soufre, sans ouvrir le puits de l'abîme, pour détruire l'homme qu'il a créé (GEN. VI, 5-7) ? Pourquoi le Très-Haut traite-t-il avec cette incompréhensible indulgence ce monde dégénéré et plongé dans la sensualité, l'avarice et l'orgueil ? pourquoi la bonté divine, au lieu de s'épuiser, accorde-t-elle au pécheur de si longs délais pour la pénitence et la conversion de sa vie ? Le monde en est redevable au grand sacrifice propitiatoire offert tous les jours et à toutes les heures du jour sur des milliers d'autels pour notre salut et celui de tout le monde (*pro nostra totiusque mundi salute*). La voix de la Victime immolée s'élève sans relâche vers le ciel, non pour demander vengeance,

comme le sang d'Abel, mais pitié, grâce et pardon pour les pécheurs. « Voici l'arc-en-ciel ! il est beau dans son éclat. Il entoure le ciel du cercle de sa gloire ; les mains du Très-Haut l'ont étendu » (ECCLI. XLIII, 12, 13). Cet arc aux magnifiques couleurs, qui unit le ciel et la terre, est le signe et le gage du traité de paix éternelle conclu entre Dieu et l'homme. « Lorsque j'envelopperai le ciel de nuées, dit le Seigneur, mon arc y apparaîtra... Je le verrai, et je me souviendrai de l'alliance éternelle conclue entre Dieu et l'âme de toute chair qui vit sur la terre » (GEN. IX, 14, 16). L'arc-en-ciel est le symbole du Fils de Dieu incarné, médiateur de la paix entre le ciel et la terre. Lorsque le Père céleste voit le sang vermeil de son Fils bien-aimé, répandu dans des milliers de calices du couchant à l'aurore, les sombres nuages, annonce de ses jugements vengeurs, s'évanouissent, et les rayons sereins de sa face miséricordieuse brillent de nouveau sur le monde. Le sang de Jésus Christ calme ainsi tous les jours la colère de Dieu ; il retient la main du Juge irrité et l'empêche de maudire la terre à cause de l'homme, dont les pensées se dirigent vers le mal depuis sa jeunesse (GEN. VIII, 21). « Je crois, dit le bienheureux Léonard de Port-Maurice, que si la sainte Messe n'existait pas, le monde aurait déjà péri, parce qu'il n'aurait pu porter plus longtemps le poids de tant de péchés ». Si donc, un jour, ce sacrifice ne s'offre plus, il ne nous reste qu'à attendre le terrible jugement et la colère du feu qui dévorera les rebelles (HEB. X, 26, 27).

III. — Le fruit propitiatoire du saint sacrifice est d'une très haute importance pour nous. Tous nous péchons dans beaucoup de choses (JAC. III, 2), et toujours nous avons à redire : « Pardonnez-nous nos offenses » (MATTH. VI, 12). Avant d'oser présenter nos demandes devant le trône de Dieu par la sainte Messe comme sacrifice impétratoire, nous devons nous efforcer, par sa puissance propitiatoire, d'apaiser le juste courroux de Dieu contre nos fautes, de dissiper les nuages menaçants qui voilent sa face, afin que ses regards doux et compatissants reposent sur nous et nous réchauffent du soleil de son amour. Car les yeux du Seigneur se portent sur les justes, et son oreille est attentive à leurs prières. Au contraire, la colère de Dieu est sur ceux qui font le mal... Les justes crient au Seigneur, et il les exauce et les sauve de toutes leurs nécessités (Ps. xxxiii; 16-18). Si nous avons cette pensée devant les yeux, il nous sera facile de comprendre pourquoi l'Eglise, dans les prières de la Messe, surtout dans les Secrètes,

s'adresse si souvent à Dieu avec des paroles suppliantes pour se le rendre propice (1). Elle ne se lasse jamais, durant le sacrifice, de répéter ce cri de réconciliation; toujours il précède la demande des grâces. C'est que l'Eglise sait bien, et elle veut l'imprimer fortement dans le cœur de tous ses enfants, que, chargés de fautes, nous devons avant tout apaiser Dieu offensé et détourner de nous la verge de sa justice, pour nous rendre dignes de participer à ses bienfaits.

Comme nous avons besoin d'un sacrifice expiatoire permanent, la source de la réconciliation fut ouverte sur le Calvaire; tous les jours elle jaillit de nouveau sur l'autel. Nous pouvons et nous devons y puiser, afin que Dieu nous accorde grâce et miséricorde, afin qu'il nous remette notre dette et notre peine. Y a-t-il un plus grand mal que le péché et ses effroyables châtimens? La sainte Messe peut nous délivrer de ce mal: car le sang de Jésus Christ répare tout. Le fruit propitiatoire du saint sacrifice est infiniment précieux. La sainteté et la justice de Dieu, ne l'oublions pas, sont aussi infinies que sa bonté et sa miséricorde; aux yeux du Dieu très haut, la plus petite faute, une inclination coupable ont leur malice et méritent un châtiment. Rappelons-nous les peines longues et cruelles du purgatoire: nous comprendrons alors la grandeur de notre misère et de notre faiblesse, qui nous fait tomber si facilement dans le péché véniel et nous vaut chaque jour de nouvelles punitions. Considérons les mystères douloureux de la mort expiatrice endurée par Jésus Christ, et une crainte salutaire de l'inviolable majesté de Dieu pénétrera notre chair: nous appréhenderons la sévérité des jugemens éternels, nous serons toujours sur nos gardes pour éviter les fautes même les plus légères; animés de l'esprit et du désir de la pénitence, nous nous efforcerons de nous purifier et de nous sanctifier de plus en plus; nous utiliserons avec soin et reconnaissance l'heure si féconde en grâces du saint sacrifice, pour laver notre robe dans le sang de l'Agneau divin. Comme elle est grande, la bonté, la mansuétude de Dieu, qui nous rend si facile ici bas l'expiation de nos fautes, afin que nous puissions régner plus tôt avec Jésus Christ!

Venons tous les jours puiser au saint autel la grâce d'une

(1) « Oblatis *placare* muneribus; — *placare* humilitatis nostræ precibus et hostiis; — concede *propitius*; — sacrificiis præsentibus *placatus* intende; — Ecclesiæ dona *propitius* intuere; — hostias *placationis* offerimus; — *propitius* averte; — esto *propitius* plebi tuæ; — tua *propitius* dona sanctifica; — a cunctis nos reatibus et periculis *propitiatus* absolve; — respice *propitius* ad munera; — hæc hostia salutaris fiat tuæ *propitiatio* majestatis; — custodi Ecclesiam tuam *propitiatio*ne perpetua ».

sincère pénitence. Employons le sacrifice réparateur à acquérir la connaissance claire et vive de la laideur et des suites funestes du péché, à obtenir la force et la résolution bien déterminée de le fuir tout à fait. Toutes les fois que l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde est immolé devant nos yeux pour la rémission des péchés, nous devons humblement nous confesser coupables et dignes de châtement; nous devons supplier le Seigneur avec instance, en vue de ce sacrifice propitiatoire, de nous remplir d'une douleur permanente de nos fautes, d'une horreur sainte et salutaire de l'offense de Dieu, d'une grande délicatesse de conscience, d'une pureté exemplaire de cœur. Excitons, par nos œuvres de pénitence, une charité plus ardente. A nous aussi s'applique la parole sévère du Sauveur: « J'ai contre toi que tu n'as plus ta ferveur première. Souviens-toi d'où tu es tombé, fais pénitence et reprends tes bonnes œuvres » (ΑΡΟC. ΙΙ, 4, 5). Unissons tous les jours nos larmes, notre repentir, nos prières, nos mortifications, au sang de Jésus Christ dans le calice, afin de leur donner tout leur prix aux yeux de Dieu.

§ 21. — *La sainte Messe considérée comme sacrifice impétratoire.*

La sainte Messe est enfin un sacrifice impétratoire très puissant, comme il résulte de la doctrine et de la pratique de l'Église. D'après sa définition, le sacrifice eucharistique peut être offert, non seulement pour les péchés, les peines et les satisfactions, mais encore pour toutes les autres nécessités, c'est-à-dire pour tous nos besoins dans l'ordre de la grâce et du salut. Un regard rapide sur les différentes liturgies suffit à nous convaincre que, partout et toujours, le saint sacrifice a été considéré comme le moyen le plus efficace d'obtenir le secours nécessaire dans toutes les difficultés de la vie. Nous ne voulons examiner ici que la manière dont la sainte Messe agit comme sacrifice impétratoire.

I. — Sous ce point de vue, la Messe produit ses effets par mode d'impétration ou de prière (*per modum impetrationis vel orationis*) (1); elle est une prière réelle, une œuvre sup-

(1) « Sicut oratio ex se et ex proprio officio impetratoria est, sic etiam sacrificium, quod est *quedam oratio*, ut sic dicam, *realis*, non verbalis, proprie impetratorium est ». BELLARM., *de Missa*, l. II, c. IV.

pliant, et par là elle possède au suprême degré les qualités nécessaires pour toucher le cœur de Dieu et le déterminer à nous ouvrir le trésor de ses grâces. Sur l'autel, Jésus Christ, le grand prêtre, s'immole et plaide pour nous, en représentant à son Père sa mort douloureuse et ses mérites, afin de le gagner en notre faveur. Dans ces termes, l'efficacité impétra-toire de la Messe est obtenue *ex opere operato* : car elle a son fondement dans l'accomplissement objectif du sacrifice, dans l'acte et les mérites de Jésus Christ, et non point dans la piété et les dispositions du célébrant et des fidèles.

Cet effet impétra-toire est-il obtenu d'une manière infail-
lible ?

Les théologiens donnent à cette question des réponses dif-férentes, mais plus dans les termes qu'au fond. L'efficacité propitiatoire de la Messe est, à la vérité, plus assurée que le fruit impétra-toire ; mais ce dernier peut aussi être dit infail-
lible, dans certaines limites toutefois, et en admettant que toutes les conditions nécessaires soient remplies. Dans le cas contraire, nous n'obtenons pas les grâces que nous deman-dons. Avant tout, il faut que l'objet de la prière soit conforme à la volonté de Dieu, c'est-à-dire conciliable avec le plan di-
vin du gouvernement de ce monde et avec l'économie surna-turelle du salut (1). Or il n'en est pas toujours ainsi, car nous ne savons pas ce que nous devons demander comme il faut (Rom. VIII, 26) (2). Quant aux grâces que le sacrificateur suprême veut nous obtenir, nous les recevons toujours infail-
liblement, si nous n'y mettons pas obstacle : car le Sauveur ne veut nous procurer que les biens que Dieu est prêt à nous accorder (3). Les prières de Jésus Christ pour nous sont tou-jours exaucées, sa volonté s'accomplit toujours. S'il vit à ja-mais dans la gloire du Père pour intercéder pour nous, à combien plus forte raison exercera-t-il sa médiation toute puissante, lorsque, grand prêtre miséricordieux et fidèle, il s'immole mystérieusement sur l'autel ! De là il élève vers Dieu des prières et des supplications comme *dans les jours*

(1) « Non habemus de hujusmodi impetratione promissionem absolutam Dei, sed tantum conditionatam, si nobis, quod recte petimus, secundum divinæ Providentiæ ordinationem, dari expediat » SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, cap. IV, sect. 2, § 2, n. 238.

(2) Ainsi l'Église demande à Dieu : « ut petentibus desiderata concedas, fac eos, quæ tibi sunt placita, postulare ». *Orat. Dom. IX post Pent.*

(3) « Christus non offert semper in ordine ad illos effectus, quos nos desideramus obtinere, sed solum in ordine ad illos, quos Deus decrevit concedere ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, q. 133, n. 20.

de sa chair, et il est exaucé à cause du respect qu'il mérite (HEB. v, 7). Oui, Dieu le Père entend toujours sa prière (JOAN. XI, 42) : car Jésus Christ lui offre constamment à la Messe le prix de sa vie divine et humaine, son sang, ses blessures, sa charité, son obéissance, son humilité, en un mot, le trésor immense des mérites recueillis de la crèche à la croix. Dieu pourrait-il, lorsqu'il porte ses regards sur la face de son Christ (Ps. LXXXIII, 10), ne pas lui accorder, et à nous à cause de lui, les bienfaits qu'il implore ? Du reste, ce n'est pas une pure grâce qu'il demande, comme nous ; il a le droit le plus entier à être exaucé : c'est la récompense de ses mérites. Pour nous, ces dons sont une suite d'autant plus exclusive de la bonté de Dieu, que le prix dont ils ont été payés a été plus élevé et plus douloureux.

L'Église, le prêtre et les fidèles offrent aussi le sacrifice eucharistique et unissent à cette offrande leurs prières pour obtenir de Dieu différentes grâces comme conséquence de ce sacrifice. Le succès de ces demandes est bien plus assuré sans doute que celui d'une simple prière : elles sont appuyées sur la puissance impétratoire de la sainte Messe (1). A l'autel, ce n'est pas nous seulement qui nous adressons à Dieu du fond de notre misère et de notre indigence ; Jésus Christ, notre chef et notre médiateur, prie et immole *avec nous* et *pour nous*. Outre nos prières, nous offrons à Dieu le plus précieux de tous les dons, le corps et le sang de son Fils bien aimé ; par ce présent nous l'excitons à répandre sur nous toutes les richesses de ses bienfaits. Parfois cependant nos demandes ne sont pas exaucées ; mais, même dans ce cas, nous aurions tort de conclure que le sacrifice a été sans fruit : au lieu de la grâce demandée, nous en obtenons une autre plus salutaire. S'il n'est pas fait selon notre volonté, tout tourne cependant à notre avantage. « Ou bien Dieu nous accorde ce que nous lui demandons, ou bien il nous donne une chose plus utile » (2). De même, Dieu ne nous exauce pas toujours

(1) « Orationes muneribus conjunctæ multo pluris valent ad impetrandum quam solitariæ et sine oblatione. Cum ergo per sacrificium offeratur Deo munus acceptissimum et hostia gratissima, consequenter orationes sacrificio innixæ multo pluris valent ad impetrandum. Confirmatur, quia hoc sacrificium vim habet placandi Deum : ergo, remoto obice divinæ indignationis, certum est orationes reddi majoris efficacix. Requiritur tamen ad hunc impetrationis effectum oratio seu petitio expressa vel tacita ipsius offerentis seu celebrantis, quia non dicimur impetrare nisi quod petimus ». QUARTI, *Appendix de sacrif. Miss.*, q. 2, punct. 6.

(2) « Aut dabit quod petimus aut quod noverit nobis esse *utilius* ». S. BERNARD., *in Quadrag. serm.* v.

dans le temps que nous désirons, mais dans le moment le plus opportun, selon son bon plaisir (1). « Bien des grâces ne nous sont pas refusées, elles sont renvoyées à une époque plus convenable » (2). Si donc nous ne posons point d'obstacles, nous recevons toujours des fruits de salut de la valeur impétratoire de la sainte Messe.

II. — Il nous reste à préciser quels sont les effets impétratoire du saint sacrifice. On peut dire d'une manière générale que, sous ce rapport, la sainte Messe a les mêmes effets que la prière (3) : l'une et l'autre peuvent nous procurer tous les biens et détourner de nous tous les maux (4). L'objet de la prière peut être aussi le fruit du sacrifice eucharistique. Parmi ces choses il faut compter tout ce qui peut concourir à la gloire de Dieu et à notre salut : ce sont principalement tous les biens surnaturels et spirituels dans l'ordre de la grâce. Nous ne pouvons demander et obtenir les biens naturels de l'âme et du corps que relativement à notre bonheur éternel et d'une manière subordonnée à nos fins dernières (5).

Le saint sacrifice de la Messe fait descendre sur l'âme la lumière et la rosée du ciel ; il y fait mûrir tous les fruits du Saint Esprit : la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité, la mansuétude, la foi, la modestie, la continence, la chasteté (GAL. V, 22,23). Il nous procure la force et le courage pour accomplir avec zèle de bonnes œuvres, pour vaincre la chair et ses concupiscences, pour mépriser le monde avec ses appels et ses menaces, pour résister aux attaques de Satan, pour supporter, non seulement avec patience, mais en louant et en remerciant Dieu, les

(1) « *Quamvis non semper obtineatur id quod petitur, semper tamen obtinetur aliquid vel idem alio tempore opportuno, vel aliud quid et prout Deo melius visum fuerit. Ut notant PP. et DD. communiter* ». SPORER, *Theol. sacram.*, p. II, cap. IV, sect. 2, § 2.

(2) « *Quædam non negantur, sed ut congruo dentur tempore differuntur* ». S. AUGUST., *in Joan.* tr. 102.

(3) « *Hoc sacrificium per modum impetrationis potest habere eosdem effectus qui habentur per orationem. Quidquid enim sacerdos potest pro se vel aliis impetrare per orationem extra sacrificium Missæ, potest facilius multo impetrare per orationem conjunctam cum sacrificio Missæ* ». BEGANUS, *Sum. Theol. schol.*, part. III. tr. II, cap. XXV, quæst. 13.

(4) « *Per orationem impetratur obtentio omnis boni et amotio omnis mali* ». S. BONAVENT., *in Luc.* II.

(5) Voyez les *Oraisons diverses* dans le Missel ; par exemple : « *Da nobis, quæsumus, Domine, piæ supplicationis effectum, et famem propitiatus averte : ut mortalium corda cognoscant, et te indignante talia flagella prodire, et te miserante cessare* ». — « *Deus, in quo vivimus, movemur et sumus : pluviam nobis tribue congruentem, ut præsentibus subsidiis sufficienter adjuti sempiterna fiducialius appetamus* ».

peines, les tribulations, les incommodités de cette vie ; pour combattre le bon combat et achever notre course, pour persévérer jusqu'à la fin sur le chemin du salut et obtenir la couronne de vie et la gloire éternelle (1).

Outre les biens surnaturels et impérissables, la sainte Messe nous obtient aussi des bénédictions temporelles. Mais nous ignorons si le bonheur ou le malheur, la joie ou la douleur, la santé ou la maladie, une vie courte ou longue, sont la voie désignée par la Providence pour nous conduire plus sûrement au ciel : nous devons donc toujours, dans nos demandes de biens temporels, prier Dieu d'une manière conditionnelle, et abandonner la décision à sa sagesse et à sa bonté paternelle. « Recommandez vos voies au Seigneur et confiez-vous en lui : il fera pour le mieux » (Ps. xxxvi, 5). Vous offrez le saint sacrifice pour recouvrer la santé ; au lieu de cela, Dieu vous donne la patience et le détachement des choses terrestres : n'est-ce pas un bien beaucoup plus précieux ? On trouve aussi dans le Missel des oraisons pour demander à Dieu aide et secours dans les dangers, pour être délivré des peines et des épreuves ; mais l'Église montre en quel sens elle implore ces biens temporels : car elle les reporte souvent et en propres termes aux biens célestes et éternels (2). Ces fruits nous sont départis dans une mesure d'autant plus abondante, que nous sommes mieux disposés à les recevoir et que

(1) « Alter hujus sacrificii pretiosissimus effectus est, gratiæ omniumque virtutum infusarum in iis, pro quibus offertur, augmentum, non quod homine nihil operante, dum sacrum pro ipso fiat, gratia eidem augeatur (hic enim sacramentorum digne perceptorum proprius effectus est), sed quod per illud Deus magna auxilia communicet et sanctas potentesque det inspirationes animabus, pro quibus id offertur, per quas inspirationes et auxilia excitantur et animantur ad resistendum tentationibus, ad exercendas virtutes et ad facienda pœnitentiæ, misericordiæ humilitatisque opera, et ad vite hujus calamitates ac miserias, hominum persecutiones, morbos et dolores quos Deus immittit, majore cum resignatione, patientia ac conformitate cum divina voluntate tolerandos. Et sic homo mirabiles in gratia, virtutibus infusus et donis Spiritus sancti progressus facit, atque etiam pretiosissimum perseverantiæ donum acquirit, qui alius divinissimus est effectus, quem hoc dignissimum sacrificium operatur in iis, qui diligenter ac devote favoribus per id communicari solitis utuntur ». ARIAS, *Thesaur. inexhaust.*, tom. I, tr. IV, cap. VIII.

(2) « Deus, qui in omni re bonum nostrum vult, virtute hujus sacrificii liberat eos pro quibus offertur, a multis malis pœnæ quæ ipsorum animabus obsessent, et sæpe iisdem temporalia bona tuendæ vitæ statuique christiano necessaria concedit, quando scit, ea ipsis ad bene vivendum Deoque cum majore quiete ac stabilitate serviendum profutura. Atque in hoc sensu Ecclesia in communibus suis orationibus, in quibus a Deo per hujus sacrificii virtutem pro ipsis fidelibus petit spiritualium dono-

nous en sommes plus dignes (1). Nous devons donc constamment purifier notre cœur par la pénitence, nous détacher des choses sensibles et enflammer notre désir des biens éternels.

III. — Les dangers et les luttes de notre pèlerinage sont grands; notre indigence et nos besoins ne sont pas moindres. Mais nous tous qui sommes fatigués et surchargés, nous trouvons au saint autel soulagement, aide et salut dans toutes les nécessités de l'âme et du corps. La Messe est un océan de biens: comment en sortirions-nous vides? Elle est une source intarissable où nous pouvons puiser grâce sur grâce, selon nos besoins et notre capacité. Par elle nous sommes devenus riches en tout et rien ne nous manque (I Cor. I, 4-7). Profitons avec une sainte joie et avec reconnaissance de ces inépuisables richesses de la miséricorde divine. Mais ne demandons pas seulement les biens terrestres et passagers, la rosée du ciel et la graisse de la terre, l'abondance du blé et la plénitude du vin et de l'huile (GEN. XXVII, 28); efforçons-nous d'abord d'apaiser notre soif des trésors surnaturels et éternels, de nous enrichir de ces richesses que ni les vers ni la rouille ne consomment et que les voleurs ne dérobent point (MATTH. VI, 20). Demandons ce qui peut vraiment contribuer à notre salut et accroître le règne de Dieu en nous et hors de nous. « Dieu, dit saint Grégoire, veut être aimé plus que ses créatures; il veut que nous lui demandions les choses éternelles plus que les choses terrestres » (2).

Suivant l'avis de saint Augustin, « jamais nous ne devons séparer notre prière de Jésus Christ, qui prie pour nous, en nous, et que nous prions: il prie pour nous comme notre grand prêtre, en nous comme notre chef; nous le prions comme notre Dieu » (3). Ces paroles s'appliquent surtout au saint sacrifice. Unissons donc nos prières et nos supplications au sacrifice et à l'intercession de Jésus Christ: soutenues

rum ac divinarum gratiarum abundantiam, postulat etiam, ut eos liberet a temporalibus periculis et damnis et a persecutionibus et adversitatibus, utque illis det salutem et fructus terræ. Et in earum multis se declarat, in quo sensu hæc temporalia petat, dicens: Da, Domine, famulis tuis salutem mentis et corporis, ut te tota virtute diligant, et quæ tibi placita sunt, tota dilectione perficiant ». ARIAS, l. cit.

(1) « Dicendum est, impetrationem sacrificii esse magis vel minus efficacem juxta majorem vel minorem dispositionem illius cui impetratur ». PASQUALIGO, *de Sac. N. L.*, tr. I, q. 87, n. 5.

(2) « Se magis Dominus quam ea quæ condidit vult amari, æterna potius quam terrena postulari ». *Exposit. in beat. Job, seu Moral.*, l. XV, c. xx.

(3) « Orat pro nobis ut sacerdos; orat in nobis ut caput nostrum; oratur a nobis ut Deus noster. » *Enarrat. in ps. LXXXV.*

par ses mérites et son oblation, elles seront plus puissantes et plus efficaces, elles seront exaucées plus tôt et plus complètement. Mais notre prière doit être bien faite ; elle doit être animée par la foi, la confiance, le recueillement de l'esprit et la ferveur du cœur ; elle doit être humble et persévérante : alors elle pénétrera les nues et montera au trône du Très-Haut en même temps que le sacrifice eucharistique. Écoutons à ce sujet les paroles de deux saints : « L'oraison faite en l'union de ce divin sacrifice, dit saint François de Sales, a une force indicible : de sorte, Philothée, que par iceluy l'âme abonde en célestes faveurs, comme appuyée sur son bien aymé, qui la rend si pleine d'odeurs et suavitez spirituelles, qu'elle ressemble à une colonne de fumée de bois aromatique, de la mirrhe, de l'encens et de toutes les poudres du parfumeur, comme il est dit ès Cantiques » (1).

Saint Alphonse de Liguori dit de son côté : « Considérez comme Dieu exauce plus facilement les prières du prêtre à la sainte Messe que celles faites autrement. Sans doute, en tout temps il accorde ses grâces, lorsqu'on les demande par les mérites de Jésus Christ ; mais, dit saint Jean Chrysostome, à la sainte Messe il les distribue avec bien plus d'abondance. Alors nos prières sont accompagnées des prières de Jésus Christ, elles en sont soutenues et obtiennent ainsi une force incomparablement plus grande : car Jésus Christ est le grand prêtre qui s'offre lui-même dans ce sacrifice pour nous obtenir des bienfaits. Le temps de la sainte Messe est, d'après le concile de Trente, précisément celui où il est assis sur le trône de la grâce et où nous devons nous approcher de lui, suivant l'avis de l'Apôtre, pour obtenir miséricorde et secours dans tous nos besoins. Les anges eux-mêmes, au dire de saint Jean Chrysostome (2), attendent le moment de la sainte Messe pour présenter alors leurs demandes pour nous avec plus de force et d'efficacité. Et ce que l'on n'obtient pas alors, on l'obtiendra difficilement dans un autre temps » (3).

IV. — Ainsi le saint sacrifice de la Messe est l'expression la plus profonde et la plus complète de nos prières et de nos intercessions dans tous nos besoins spirituels et temporels. Nous l'offrons quand des calamités de toute nature nous accablent : nous implorons alors consolation et secours de Celui qui a supporté pour nous tant de douleurs et de peines. Nous l'offrons quand le Seigneur, dans sa juste colère contre

(1) *Introd. à la vie dévote*, II^e partie, ch. XIV.

(2) *De Incomprehens. Dei*, hom. III.

(3) *Préparation à la sainte Messe*, v^e considération.

nos fautes, nous visite par ses châtimens, désolé nos champs par la sécheresse ou détruit nos semences par des pluies incessantes : alors nous supplions sa bonté paternelle d'accorder à nos campagnes le soleil et la pluie fertilisante dans le temps opportun. Nous l'offrons quand l'Ange de la mort promène la contagion au milieu de nous et choisit ses victimes : nous demandons alors au Dieu de la vie et de la mort de mettre un terme à tant de ravages. Nous l'offrons pour les fidèles, quand, en présence de la sainte Église, ils se lient par le mariage : nous prions alors le Seigneur qu'il verse sur eux les grâces de la fidélité et de l'amour mutuel et toutes les bénédictions réservées à un mariage chrétien, jusqu'à ce que la mort vienne le briser. Nous l'offrons quand les jeunes lévites sont appelés au service de Dieu par l'imposition des mains, et quand celui qui a été choisi du sein de l'ordre sacerdotal est consacré au ministère apostolique de l'épiscopat par l'onction du saint Chrême : nous invoquons alors le souverain Pasteur des âmes (I PETR. II, 25), afin que les nouveaux ministres des autels soient, dans leurs paroles et leurs actions, de bons pasteurs, de dignes dispensateurs des mystères de Dieu, et soient trouvés fidèles au jour du jugement. Nous l'offrons pour nos frères appelés par Dieu dans son éternité : nous demandons au Juge des vivants et des morts qu'il ait pitié de leurs âmes et les admette dans son repos éternel. Nous l'offrons pour tous les fidèles, afin que Dieu leur accorde grâce et bénédiction, et les introduise un jour dans la gloire éternelle (1).

§ 22. — *De ceux qui participent aux fruits du sacrifice.*

Après avoir exposé les effets provenant des quatre fins de la sainte Messe, nous avons à rechercher qui sont ceux qui profitent de ces fruits.

Le but principal du saint sacrifice est, nous l'avons vu, de rendre à Dieu le culte d'adoration, d'action de grâces, d'expiation et de prière qui lui est dû (2). En même temps il a

(1) DUMONT, *Écrits et Discours du card. de Geissel*, tome I, p. 460.

(2) « Sacrificium Missæ principaliter et universaliter semper offerendum est ad finem colendi Deum : non quidem semper ad solum finem latreu-

la propriété essentielle, comme tout autre sacrifice, d'être offert pour les hommes et à leur profit. Parmi les effets divers de la sainte Messe, on nomme proprement et rigoureusement *fruits du sacrifice* les grâces et les biens spirituels et temporels que Dieu accorde à l'homme en vue de ce sacrifice (1). C'est, en règle générale, de l'application de ces fruits que l'on parle, lorsqu'on dit que l'on offre le saint sacrifice *pour quelqu'un*. Évidemment il s'agit en première ligne du fruit propitiatoire et impétratoire: c'est sous ce rapport, en effet, que la sainte Messe obtient à l'homme l'abondance de toutes les grâces. C'est donc, à proprement parler, en vertu de ces deux propriétés du sacrifice qu'il est offert pour les hommes (2). *Offrir le saint sacrifice pour quelqu'un* peut signifier aussi, quoique plus rarement, l'offrir au nom ou à la place d'un autre (*nomine vel vice alterius*). En ce sens, la sainte Messe, comme sacrifice latreutique et eucharistique, peut être offerte pour un autre sans qu'il en perçoive un fruit dans le sens réel du mot. L'hommage et l'action de grâces offerts à Dieu par Jésus Christ dans ce sacrifice profitent aussi à l'homme, mais seulement en complétant et en perfectionnant l'adoration et la reconnaissance de celui-ci, toujours défectueuses par quelque endroit. Comme sacrifice propitiatoire et impétratoire, la Messe a beaucoup plus en vue l'avantage propre de l'homme, puisqu'elle lui procure toute sorte de biens. C'est de ces biens que nous entendons parler en

ticum, sistendo solum in intentione colendi Deum in recognitionem supremi ejus dominii, in actu signato, absit; sed simul etiam ad finem eucharisticum, impetratorium et satisfactorium. Quemcumque enim ex his finem intendas, eo ipso etiam implicite, imo in ipso actu exercito etiam intendis et exerces cultum divinum soli Deo debitum. An non etiam, si sacrificio tuo Deo gratias agis pro beneficiis acceptis, supplicas pro novis accipendis, deprecaris remissionem peccatorum: in actu exercito et ipso facto Deo divinum cultum exhibes, ejus supremum in te dominium, potestatem, eminentiam tuamque humillimam submissionem, dependentiam, indigentiam contestaris? Quis enim peccata remittit, nisi solus Deus? quis beneficia et bona salutaria ad ultimum finem æternæ beatitudinis conferre potest efficienter, nisi solus Deus? Laudandus esses et laudabilis valde, mi sacerdos, si prædictos fines omnes semper explicite et expresse intenderes et bene applicares tanquam fidelis dispensator ». SPORER, *Theol. sacrament.*, p. II, cap. v, sect. 3, § 1.

(1) « Fructus sacrificii sunt ipsa illa bona, quæ sacrificium oblatum vel potius ratione et intuitu sacrificii oblatis motus ipse Deus confert offerenti et iis pro quibus offertur ». SPORER, l. c., p. II, c. IV, sect. 2, § 1.

(2) « Sacrificium sub hac duplici — ratione quatenus propitiatorium et impetratorium est — fructum aliquem seu effectum habere potest præter ipsum cultum, et ideo sub his rationibus proprie offertur pro aliquo ». SÚAREZ, disp. 78, sect. 1, n. 1.

traitant ici de la participation et des participants aux fruits du sacrifice.

Nous avons indiqué plus haut les sources d'où découlent sur les hommes les divers fruits du sacrifice de la Messe, aussi bien *ex opere operato* que *ex opere operantis*. Il s'agit ici, sinon d'une façon exclusive, du moins en général, de la participation au fruit essentiel *ex opere operato*, provenant directement et immédiatement du ministère de Jésus Christ, notre grand prêtre. Ce fruit principal s'applique à beaucoup de personnes, très différentes les une des autres, et peut être acquis de bien des manières.

Au nombre des questions obscures et compliquées examinées à ce propos par les théologiens, se rencontre d'abord la suivante : De quoi dépend la participation à ce fruit et qui sont ceux qui y participent ? Selon le sentiment de plusieurs docteurs (1), tous ceux qui coopèrent de quelque manière au sacrifice y ont part, qu'il soit offert pour eux ou non. D'autres, au contraire, sont d'avis que ceux-là seuls ont part au fruit *ex opere operato*, pour lesquels le sacrifice est offert de quelque façon (2). En réalité, ces deux circonstances sont très souvent réunies. Le sacrifice est offert, au moins d'une manière générale, pour ceux qui l'offrent ou qui coopèrent à son oblation. Toutes deux peuvent donc exercer une influence sur l'acquisition de ce fruit. Comme participants à ce fruit on désigne donc l'Église entière, les fidèles qui prennent part actuellement au sacrifice, le prêtre qui célèbre, et enfin tous ceux à qui le prêtre applique le sacrifice en particulier.

I. — Le fruit perçu par l'Église entière s'appelle *général* ou très général (*fructus generalis vel generalissimus*). Il a une double origine : d'abord l'oblation de Jésus Christ faite pour toute l'Église, puis l'oblation de l'Église faite pour son utilité propre par les mains du prêtre. Ces deux sources se réunissent en un torrent de bénédictions pour l'Église et ses enfants.

1° Ce fruit, acquis à toute l'Église, se répand sur tous les membres, vivants ou morts, du corps mystique de Jésus Christ qui ont besoin de la grâce. Et même ce fruit parvient, par des voies indirectes et dans une mesure moindre, à ceux qui sont hors de l'Église, mais qui sont appelés à entrer dans son sein, ou bien à y rentrer, s'ils en sont sortis. Le calice du sang précieux est tous les jours élevé sur l'autel pour sauver

(1) SUAREZ, disp. 79, sect. 8.

(2) PASQUALIGO, de Sac. N. L., q. 57-60. — STENTRUP, Soteriologia, th. 101.

tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité (I TIM. II, 1-4). Jésus Christ est le Sauveur du monde (JOAN. III, 17) ; il a souffert la mort pour mériter à tous le pardon et le salut. Cette source de grâces, ouverte au pied de la croix, continue à jaillir dans la sainte Messe pour l'avantage des hommes. A ce soleil de bénédictions s'applique cette parole du Psalmiste : « Il s'élance du plus haut du ciel ; sa course va jusqu'à l'extrémité la plus lointaine : il n'y a personne qui puisse se soustraire à sa chaleur » (Ps. XVIII, 7). Oui, des rayons d'illumination surnaturelle partent de l'autel et pénètrent dans des milliers de cœurs qui n'en ont pas même le soupçon, afin de ramener les brebis égarées à Jésus Christ, le pasteur et l'évêque des âmes (I PET. II, 25), de les conduire dans son bercail, dans la maison paternelle de l'Église une et véritable, où sont déposés tous les trésors de la grâce.

Les fruits du sacrifice se déversent avec bien plus d'abondance sur l'Église militante et sur l'Église souffrante : car, selon la volonté de Dieu, la sainte Messe est la propriété de l'Église entière. Le fruit général lui profite en première ligne en tant qu'elle est une institution divine, le royaume et l'épouse de Jésus Christ, qui l'a acquise par son sang (ACT. XX, 28). Il perpétue constamment sur l'autel le sacrifice du Golgotha, afin de la présenter toujours sans tache ni ride, sainte et immaculée (EPH. V, 25-27). A cause du sang de l'Agneau (APOC. XII, 11) qui coule sans interruption, l'Église remporte la victoire sur ses ennemis et sort triomphante de tous ses combats contre les portes de l'enfer et les puissances antichrétiennes du monde. Jésus Christ lui-même se fait son champion et son avocat auprès de Dieu, pour la protéger et la défendre dans ses épreuves, pour humilier et abattre ses adversaires. De là nous sommes en droit de conclure que les membres du corps mystique de Jésus Christ qui contribuent le plus au bien général de l'Église, ses pasteurs, comme le Pape, les évêques, les prêtres, reçoivent une plus grande partie de ce fruit. D'eux surtout, en effet, dépendent la beauté et la sainteté de l'Église ; ils ont besoin aussi de la lumière, de la force d'en haut pour résister avec courage dans les luttes difficiles qu'ils ont sans cesse à soutenir pour les brebis qui leur sont confiées, pour l'unité, la liberté et tous les biens surnaturels de l'Église catholique. Ils reçoivent donc en première ligne les fruits du sacrifice eucharistique, afin de se montrer toujours les serviteurs de Dieu dans les tribulations, les nécessités, les angoisses, les coups, les prisons, les fatigues,

les veilles... par un discours fidèle, par la force de Dieu, par les armes de la justice (II Cor. vi, 4-7).

En quoi consiste plus nettement le fruit général du saint sacrifice ? S'étend-il à tous les membres de l'Église en particulier ? On ne peut le dire avec certitude. Plusieurs théologiens (1) pensent qu'il ne renferme pas seulement les grâces que l'on demande, mais l'effet satisfactoire *ex opere operato*, c'est-à-dire la rémission des peines temporelles. Ils ajoutent que ce fruit serait accordé en quantité plus ou moins grande, suivant les dispositions des fidèles.

2° Jésus Christ, le grand prêtre invisible, s'immole constamment pour l'Église par le ministère du prêtre visible. Ce dernier monte aussi à l'autel au nom de l'Église ; il est son député et son intermédiaire auprès de Dieu ; elle immole par sa bouche pour tous ses enfants qui sont sur la terre ou dans le purgatoire. Comme elle est l'Épouse toujours sainte et tendrement chérie de Jésus Christ, sa voix, s'unissant au sacrifice, est toujours exaucée, et Dieu, en considération de ce sacrifice offert par elle et de ses prières, répand tous les jours les bienfaits les plus abondants sur tous ses enfants qui sont dans le besoin. Le plus souvent ces grâces sont spécifiées dans les prières liturgiques : ainsi l'Église demande de pouvoir servir Dieu dans une liberté assurée après avoir vaincu tous les ennemis et les erreurs, et de jouir d'une piété sans trouble.

3° C'est la volonté de Jésus Christ et de l'Église que le sacrifice de la Messe soit toujours offert pour l'ensemble des fidèles. Ce fruit général, de la part de Jésus Christ et de l'Église, parvient immédiatement aux fidèles, sans qu'une détermination expresse du prêtre soit nécessaire, mais par le fait seul de son ministère à l'autel. Les excommuniés, exclus de la communion des saints, n'y ont point part. Les fidèles en état de péché mortel le reçoivent dans une proportion beaucoup moins grande que les justes, plus étroitement unis au corps mystique de Jésus Christ. Plus leur piété augmente leur capacité, plus ils s'unissent intimement au sacrifice, plus ils coopèrent à son oblation, et plus leur participation à ce fruit général s'accroît. Aussi c'est certainement une pratique très salutaire de s'unir chaque matin, à l'exemple de

(1) VALENTIA, *Comment. theol.*, tom. IV, disp. 6, quæst. 11, punct. 1. — VASQUEZ, in III, disp. 231, cap. VI. — GOTTE, *Theol. schol. dogm.*, tr. VIII, de *Euch.*, quæst. 2, dub. 1 § 3. — TANNER, *Theol. schol.*, tom. IV, disp. 5, quæst. 9, dub. 4, n. 98. — STENTRUP, thes. 112.

beaucoup de chrétiens, à toutes les messes qui se célèbrent à chaque instant dans l'univers entier : on perçoit ainsi un fruit beaucoup plus abondant (1).

Quel bonheur inappréciable d'être un familier de Dieu et un concitoyen des saints (EPH. II, 19), un enfant fidèle et soumis de l'Eglise catholique, et de se trouver en un précieux commerce avec Jésus Christ ! Un membre vivant de cette grande famille qui s'étend sur tout le globe, peut puiser à pleines mains dans ce fleuve de grâces provenant de toutes les messes célébrées chaque jour. Quelle consolation de pouvoir se dire : Bien que je sois inconnu du monde et que je puisse mourir dans le coin le plus caché, la sainte Eglise, ma mère aimante, ne m'oublie pas : sur des milliers d'autels elle prie et immole pour ma pauvre âme ; elle répand sur les flammes du purgatoire le sang expiatoire de Jésus Christ, pour adoucir et abréger mon exil dans ce lieu de souffrances !

II. — Le fruit général du sacrifice, comme nous l'avons remarqué plus haut, n'est pas reçu par tous les membres de l'Eglise de la même manière et dans la même proportion. Ceux qui coopèrent de près ou de loin à l'offrande de la sainte Messe, en recueillent une plus grande part, non seulement *ex opere operantis*, mais encore *ex opere operato* (2). Ces

(1) « Die quadam, cum (sancta Mechtildis) præ debilitate longius ire non valens, missam in ambitu audiret, ingemuit, conquerendo se Deo esse remotam. Cui Dominus statim respondit: Ubicumque tu es, ego sum. Tunc illa requisivit si aliquid obesset quod homines de longe missam audirent. Cui Dominus: Bonum est ut homo præsens sit; quod dum nullo modo potest, sic tamen prope sit, ut verba valeat audire, quia secundum quod Apostolus dicit: Sermo Dei vivus, et efficax, et penetrabilis (HEBR. IV, 12). Verbum enim Dei animam vivificat, infundens ei spirituale gaudium, sicut etiam apparet in hominibus laicis et idiotis, qui licet non intelligant quæ leguntur, sentiunt tamen gaudium Spiritus, et inde ad pœnitentiam animantur. Verbum etiam Dei efficacem reddit animam ad virtutes et quæque bona, et penetrat eam, omnia ejus interiora illustrando. Sed cum infirmitate vel obedientia vel alia rationabili de causa præpeditur, ubicumque tunc homo est, ibi eidem præsens et cum illo sum... Dico tibi: Qui missam devote et studiosè audierit, in extremis ejus tot nobiles sanctorum meorum personas in ejus consolationem et defensionem, ad animam ejus cum honore deducendam, sibi transmittam, quot missas in terris audivit ». S. MECHTILDIS, *Lib. special. grat.*, p. III, c. XIX.

(2) Suarez regarde comme pieux et probable le sentiment qui soutient que ceux qui offrent actuellement le saint sacrifice avec le prêtre et par le prêtre, perçoivent un fruit impétoire et satisfactoire *ex opere operato* (disp. 79, sect. 8, n. 5). Lugo fait cette observation: « Hæc sententia probabilis est et deservit ad commendandam magis utilitatem audiendi missam »; mais il ajoute: « Sed non video firmum fundamentum ad eam persuadendam ». Il ne pense pas qu'il y ait aucun motif péremptoire

grâces sont souvent désignées sous le nom de fruit spécial (*specialis*), par opposition au fruit général. Entre les différentes manières de participer personnellement à l'offrande du saint sacrifice, il faut mentionner surtout l'assistance à la sainte Messe. Celui qui l'entend avec respect et dévotion, entre en un contact plus intime avec le sacrifice, il prie et immole avec le prêtre, et l'Eglise, en outre, par la bouche de son ministre, prie et immole expressément pour les assistants. Ceux-ci perçoivent un fruit particulier, plus ou moins grand, selon leur coopération, leur capacité et leur piété. Cette assistance à la sainte Messe est signalée, à juste titre, comme un des moyens les plus puissants d'attirer sur soi et sur autrui l'abondance des dons spirituels et temporels (1). La sainte Messe est une mine d'or où nous pouvons aisément nous enrichir, elle est un trésor ouvert où nous avons libre entrée. Mais où est notre foi et notre charité ? Faisons-nous de cette source de tous les biens le cas convenable ? en profitons-nous ? L'heure bénie du sacrifice est-elle la plus chère, la plus précieuse à notre cœur ? Considérons-nous la célébration de la Messe ou l'assistance à cette redoutable action comme la chose la plus importante de la journée ? Assurément nous avons à ce sujet bien des négligences à nous reprocher et à réparer. Que la Messe soit désormais notre gloire, notre richesse, la joie et la consolation de notre vie.

d'affirmer que les assistants à la messe obtiennent la rémission de la peine *ex opere operato*. Au contraire, il regarde comme certain qu'ils « reçoivent un fruit » *ex opere operato*, « quatenus per modum saltem impetrationis sacerdos offert specialiter pro circumstantibus ». Disp. 19, sect. 11, n. 230-233. — ARRIAGA, tom. VII, disp. 53, sect. 3.

(1) « Magna dignitas est, quam Deus homini christiano missam cum spiritu devotioneque audienti impertit, et magna valdeque mira sunt bona que is sic illam audiens lucratur. Quantæ dignitatis, gloriæ utilitatisque homini christiano est, quod Deo Patri donum offert ac munus infiniti valoris, et quod illi infinite gratum est, et quo ipsum placat propitiumque reddit, si peccatis iratus est, voluntatem ejus conciliat, summamque ei voluptatem affert, et in ejus amore ac gratia crescit, familiarior eidem Domino fit, majorem cum ipso amicitiam contrahit, novos ab illius liberalitate favores, dona et gratias percipit, et ab eodem suorum honorum desideriorum complementum consequitur, quoque non soli sibi tantum bonum procurat, sed etiam a Deo ingentia bona ac misericordias pro omnibus illis impetrare potest pro quibus idem sacrificium vult offerre ! Nam missam audiendo, quemadmodum offert sacrificium corporis et sanguinis Christi pro seipso, sic etiam potest illud offerre pro omnibus iis, quibus bene vult, et omnibus magno adjumento erit pro anima proque salute ac vita temporali, quæ animæ bono conducit ». ARIAS, *Theol. inesh.*, tom. II, tr. VII, cap. VII.

III. — De son côté, le prêtre perçoit, *ex opere operato*, de la célébration de la sainte Messe un fruit très spécial (*specialissimus vel individualis*) (1). Il est facile de le comprendre. Le prêtre est, de tous, le plus directement occupé dans l'oblation du saint sacrifice. En vertu de son ordination, il a qualité et mission pour l'offrir au nom de Jésus Christ et de l'Eglise. Non seulement il est véritable sacrificateur ; mais, d'après la volonté de Jésus Christ et de l'Eglise, il immole aussi d'une manière expresse pour lui-même. Pour ces deux motifs, la sainte Messe doit lui profiter abondamment comme sacrifice expiatoire et impétraire. La participation à ce sacrifice, source inépuisable de grâces, lui est permise plus qu'à tout autre : il doit donc en retirer des bénédictions d'autant plus précieuses, s'il célèbre en état de grâce, avec attention et piété (2). Ce fruit lui est personnel et lui arrive par le fait même de son action sacerdotale. Il ne réclame pas une application spéciale et la dévotion du prêtre n'en est point la source ; elle n'est que la condition nécessaire pour le recevoir dans une plus grande plénitude. Aussi est-il très important que le prêtre se prépare de son mieux à l'accomplissement des saints mystères. S'il veut recevoir à l'autel les grâces nombreuses dont il a besoin pour remplir dignement son ministère si difficile, il doit s'efforcer de mener une vie pure et célébrer la sainte Messe avec une ardente charité. L'Eglise l'avertit de mettre tous ses soins à porter toujours à l'autel la plus grande pureté intérieure, jointe à la piété extérieure. « Le

(1) La digne célébration de la sainte Messe est naturellement méritoire, satisfaisante et impétraire *ex opere operantis* à un très haut degré pour le prêtre en état de grâce. Le fruit très spécial dont il s'agit ici, est acquis *ex opere operato*. Plusieurs théologiens (Suarez, Henriquez, Amicus, Laymann) affirment que le prêtre perçoit ce fruit par le fait même de l'oblation du sacrifice (*quatenus offert*). D'autres (Vasquez, Coninck, Ysambert, Pasqualigo) soutiennent, au contraire, qu'il le perçoit en tant qu'il lui est appliqué (*quatenus pro ipso offertur*). Le sentiment qui enseigne que le fruit très spécial du prêtre qui célèbre et le fruit spécial des fidèles qui coopèrent au sacrifice, ne peut être appliqué à d'autres, semble être beaucoup plus fondé que l'opinion opposée. PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. I, q. 99, 115.

(2) « Nemo plus utilitatis recipit ex sanctissimo Missæ sacrificio quam sacerdos ipse qui offert : nemo enim est tam propinquus, intimus, et, ut sic loquar, practicus et totalis executor tanti operis, tam Deo placiti, tam ex sese naturaque sua fructiferi, tam ad miseraciones liberalitatesque divinas expandas ac emungendas instituti ; nemo tam illimitatus et arbitrarius dispensator atque arbiter tanti thesauri fructuumque ac effectuum ejus quam sacerdos ». DRUZICKI, *Tract. de effect. fruct., et applic. SS. Miss. sacrif.*, cap. VIII.

prêtre doit, suivant la recommandation du Docteur séraphique, se tenir en tout temps et plus que tous les autres hommes, éloigné de ce qui peut souiller son cœur, la demeure de son roi, ou même seulement pourrait être une occasion de souillure. Quand il veut célébrer la sainte Messe, il doit donc, autant que possible, se retirer de tout, se recueillir profondément et ne laisser errer ni ses sens ni sa pensée. Qu'il lave toutes ses impuretés avec des larmes abondantes, qu'il élève son esprit vers la majesté divine, et qu'il porte ensuite ses regards dans l'abîme de sa propre misère. Et lorsque, séparé du fini et comme divinisé, il ne voit, il ne sent que Dieu, qu'il considère la charité du Sauveur, qu'il se laisse enflammer par ses ineffables ardeurs, et qu'il s'approche de ce mystère avec humilité et respect » (1). Avant de monter à l'autel, que le prêtre se pose cette question : Comme je suis pécheur, imparfait, tiède dans le service de Dieu, moi qui ose offrir la Victime adorable ! Quelle est la grandeur inestimable, quel est le prix de cet Agneau divin qui va reposer dans mes mains et dans mon cœur ? quelle est la majesté incomparable du Très-Haut, que je vais glorifier par l'immolation de ce sacrifice ? quel est le nombre, quelle est la gravité des besoins de l'Eglise et de ses enfants, besoins auxquels il faut subvenir par le sacrifice eucharistique ? Ces considérations porteront l'âme à l'amour et à la dévotion (2).

(1) *De Instructione sacerdotis ad se præparandum ad celebrandam missam.*

(2) « In omni sacrificio quatuor sunt pensanda, ut puta, *quis, quid, cur et quare*. Ideo antequam celebremus aut communicemus, perpendamus hæc omnia. Inprimis unusquisque attendat, *quis* sit, id est, quam fragilis, defectuosus, indignus et reus; ac per hoc indignissimum se recognoscat, sicque pro viribus ad communionem seu celebrationem se præparet ac suo modo se dignificare Deo auxiliante conetur. Secundo consideret *quid*, id est, quale et quantum sit sacrificium istud, in quo Christus Deus et homo offertur; et ita cum ingenti humilitate, filiali amore, reverentia præcordiali, puritate præcipua, charitateque fervida progrediatur ad sancta sanctorum. Tertio penset *cui* fit ista oblatio, ut puta, Deo Patri, regie Domino majestatis immensæ, cui cum omni sinceritate, humilitate, attentione, diligentia adstare et immolare oportet. Nam et oblatio sacrificii hujus opus est valde privilegiatum, ad cujus dignam executionem devotio requiritur actualis et esse in charitate, quam qui habuerit, ceteris non carebit virtutibus. Quarto advertat *quare*, id est, propter quas causas institutum sit et imoletur sacrificium istud, videlicet pro communi bono totius Ecclesiæ, pro vivis et mortuis, pro ereptione ab omni periculo et peccato, pro virtutum et gratiæ incremento, pro pace patriæ et omni rationabili causa. Idcirco cum pro tot tantisque causis nequaquam sit segniter deprecandum nec tepide offerendum, satagamus cum grandi instantia integroque affectu sancti fervoris celebrare ac celebrando aut communicando orare ». DION. CARTHUS., in hymn. *Verbum supernum* Enarrat.

IV. — Enfin, la sainte Messe produit encore un autre fruit propitiatoire et impétratoire *ex opere operato* en faveur de ceux à qui le prêtre, comme représentant et ministre de Jésus Christ, applique spécialement le saint sacrifice. Ce fruit est désigné d'ordinaire sous le nom de ministériel ou moyen (*ministerialis, medius*). En sa qualité de ministre de Jésus Christ et d'administrateur de ses mystères (I COR. IV, 1), le prêtre n'a pas seulement à célébrer le sacrifice, mais à déterminer à qui le fruit en doit profiter. Il a la libre disposition de ce fruit, il peut seul l'appliquer à lui-même ou à autrui (1). Il reçoit ce droit et ce pouvoir dans son ordination, par la collation du pouvoir de l'Ordre (*potestas Ordinis*). L'obligation d'appliquer la Messe selon telle ou telle intention peut provenir de causes diverses. En général, elle naît de la loi de l'Eglise ou de la volonté du prêtre qui s'oblige par l'acceptation de l'honoraire (*stipendium, eleemosyna*). Une telle application du fruit de la Messe est licite, utile et salutaire : cela est hors de doute. Non seulement cela est dans la nature du sacrifice ; cette doctrine est encore confirmée par la pratique universelle et par l'enseignement exprès de l'Eglise. De tout temps on a célébré la sainte Messe pour des personnes et des fins déterminées. Ainsi les curés sont rigoureusement tenus d'appliquer la messe les dimanches et les fêtes pour les fidèles de leur paroisse. La proposition qui soutient que l'application de la sainte Messe à certaines personnes ou classes de personnes déterminées, ne leur est d'aucun avantage, a été condamnée par l'Eglise (2).

L'application du fruit ministériel, étant un acte du pouvoir de l'ordre, peut toujours être faite valablement à tous ceux qui sont capables de la recevoir. Pour qu'elle soit licite, elle doit se faire conformément aux prescriptions de l'Eglise. Le sacrifice est, en effet, la propriété de l'Eglise : l'autorité ecclésiastique a donc le pouvoir de régler et de limiter le pouvoir du prêtre. Nous avons maintenant à examiner à qui, en particulier, le fruit ministériel peut et doit être appliqué. Les vivants et les morts peuvent, à ce point de vue, être divisés en plusieurs classes.

1° Les vivants sont membres de l'Eglise catholique ou non.

(1) *Dicendum est sacrificium determinari, ut huic potius prosit speciali modo quam illi, ab ipso offerente, quatenus determinat offerre pro hoc vel pro illo, et in hoc consistere applicationem, qua dicitur applicari*. PASQUALIGO, l. c., tr. I, q. 161, n. 1.

(2) Bulle *Auctorem Fidei*, pr. 30.

a) La sainte Messe peut être offerte pour les membres de l'Eglise catholique, qu'ils soient en état de grâce ou dans l'état du péché. Les membres de l'Eglise qui sont justes et animés d'une charité active et parfaite, sont seuls disposés à percevoir les fruits du sacrifice eucharistique dans toute son étendue ; la participation à ces fruits est d'autant plus grande, que l'union avec Jésus Christ et l'Eglise est plus intime. Les membres de l'Eglise morts à la vie de la grâce par le péché mortel ne peuvent pas en gagner tous les fruits ; tant qu'ils sont les ennemis de Dieu, les peines temporelles ne sauraient leur être remises. Le besoin le plus pressant auquel le sacrifice propitiatoire doit subvenir, c'est leur état de péché. Avant tout, la Messe leur obtient la miséricorde de Dieu ; elle leur acquiert la lumière et la force d'en haut, qui les déterminent à abandonner sérieusement la voie du péché, à se convertir et à rentrer en grâce avec Dieu. Le saint sacrifice peut être aussi offert pour les enfants baptisés encore privés de l'usage de la raison, mais comme sacrifice impétratoire et non comme sacrifice propitiatoire.

b) S'il s'agit de personnes séparées de la communion visible et extérieure de l'Eglise, il n'est pas douteux que l'on peut offrir la sainte Messe pour eux, au moins indirectement : on la célèbre, en effet, pour la conversion des juifs et des païens, l'extirpation des hérésies et des schismes, l'accroissement et l'exaltation de l'Eglise. Assurément on a en vue directement le bien de l'Eglise ; mais il en résulte en même temps un grand avantage pour ceux qui ont le bonheur de devenir ses enfants. Au contraire, l'application directe et spéciale, suivant les prescriptions de l'Eglise, n'est pas permise absolument et sans exception. Ainsi il est expressément interdit d'appliquer la messe pour les excommuniés dénoncés (*excommunicati non tolerati et vitandi*), et cette défense subsiste tant que l'absolution ne leur a pas été accordée. Suivant un grand nombre de théologiens, cette application est non seulement valide, mais licite, pour les excommuniés tolérés, vivants ou morts. On peut de même offrir le saint sacrifice pour les schismatiques et les hérétiques, et aussi pour les infidèles et ceux qui ne sont pas baptisés, comme les Juifs, les Turcs, les païens. Mais en cela il faut éviter avec soin tout ce qui pourrait scandaliser les fidèles. En outre, il faut remarquer que ceux qui n'appartiennent pas à la communion de l'Eglise, ne profitent pas des fruits du sacrifice dans leur intégrité. On demande surtout, en leur appliquant la messe, leur conversion ; on prie Dieu d'apaiser sa justice à leur égard, de leur

donner des grâces afin qu'ils puissent rentrer plus facilement dans le sein de l'Église (1).

2° L'efficacité salutaire du sacrifice eucharistique s'étend au delà du tombeau. Mais est-il permis d'offrir la sainte Messe pour tous les défunts?

Ceux qui sont morts peuvent être entrés dans le ciel, où ils jouissent de la félicité éternelle; ou bien ils ont été précipités dans l'enfer, où il n'y a point de rédemption; ou bien ils sont dans les flammes du purgatoire, d'où ils ne sortiront pour être admis en la présence de Dieu qu'après avoir été complètement purifiés.

a) De ces trois catégories de trépassés, la dernière est la seule pour laquelle, d'après la tradition apostolique, on puisse réellement offrir le saint sacrifice (2). Le chorévêque syrien Baléus (vers la fin du IV^e et le commencement du V^e siècle) témoigne que la prière et le sacrifice sont utiles aux défunts: « Il est clair pour tout homme intelligent que les défunts tirent profit des vigiles, du saint sacrifice de la Messe et de l'encens de la réconciliation, quand le prêtre fait mémoire d'eux devant l'autel. Alors les habitants du ciel se réjouissent, les vivants sur la terre sont dans la jubilation, et les morts aussi tressaillent d'allégresse: car on les appelle pour être rafraîchis par le sacrifice céleste » (3).

Les âmes du purgatoire souffrent cruellement: elles ont

(1) « *Proposito dubio: Utrum possit aut debeat celebrari missa ac percipi eleemosyna pro Græco schismatico, qui enixe oret atque instet, ut missa applicetur prose sive in ecclesia adstante sive extra ecclesiam manente? S. Cong. Concilii die 19 april. 1837 respondit: Juxta exposita non licere; nisi constet expresse eleemosynam a schismatico præberi ad impetrandam conversionem ad veram fidem. Quam resolutionem P. M. Gregorius XVI approbavit.*

« *Proposito dubio: Utrum liceat sacerdotibus missam celebrare pro Turcarum aliorumque infidelium intentione, et ab iis eleemosynam pro missæ applicatione accipere? S. Congr. Concilii die 12 julii 1865 respondit: Affirmative, dummodo non adsit scandalum, ac nihil in missa specialiter addatur, et quoad intentionem constet, nihil mali aut erroris aut superstitionis in infidelibus eleemosynam afferentibus subesse.* »

(2) TRIDENT. sess. XXII, cap. II.

(3) « *Cum alia sacramenta non prosint post mortem, unde est, quod hoc sacramentum altaris prodest? — Dicendum, quod aliorum sacramentorum dispensatio respicit actum in persona vel circa personam, sicut patet in baptismo, et ideo non potest baptizari, nisi qui præsto est in aquam mergi; sed sacrificium est actus pro persona. Et quoniam actus in personam requirit personam actu existentem, sed pro persona non; sicut Christus obtulit se Patri pro illis, qui fuerunt et qui futuri sunt, sic sacrificium prodest his qui finierunt vitam.* » S. BONAV., IV, dist. 45, dub. 3.

besoin du sacrifice expiatoire pour obtenir de la justice divine que leurs peines soient abrégées ou adoucies. Suivant la déclaration expresse de l'Église, c'est de la sainte Messe qu'elles reçoivent le plus de soulagement (1). Elle leur profite plus que les prières, les indulgences, les jeûnes, les aumônes, les veilles, les œuvres de piété et de miséricorde dont les vivants peuvent disposer en faveur des morts par suite de la communion des saints. Leurs dispositions sont toujours excellentes, et l'application du saint sacrifice produit toujours ses effets en elles. Tout le reste reste enveloppé pour nous dans une obscurité complète ; nous ignorons dans quelle mesure chaque messe abrège ou adoucit leurs souffrances. La durée du temps au bout duquel a lieu leur délivrance, dépend en entier de la volonté de Dieu, dont la justice est aussi infinie et insondable que la bonté et la miséricorde. Aussi non seulement il n'est pas superflu, mais il est plus souvent nécessaire de réitérer à plusieurs reprises et à diverses époques la célébration de la Messe pour les mêmes âmes, afin de leur ouvrir plus sûrement et plus tôt les portes du ciel. Cela est vrai même des messes célébrées à l'autel revêtu d'un privilège local ou par un prêtre muni d'un privilège personnel, bien qu'une indulgence plénière en faveur de l'âme pour qui l'on célèbre y soit attachée : car l'effet réel de cette indulgence, qui est appliquée au défunt, non *per modum solutionis et absolutionis*, mais *per modum solutionis et suffragii*, est remis à la libre disposition de Dieu (2).

Des divers effets du sacrifice, les défunts ne peuvent obtenir qu'une partie, à savoir, la rémission des peines temporelles dues au péché en satisfaisant à la justice de Dieu ; c'est le dernier et unique obstacle qui les empêche d'entrer dans le repos si ardemment désiré. Comme sacrifice propitiatoire, la Messe désarme la colère de Dieu qui s'est appesantie sur eux, elle éteint directement et immédiatement les peines qu'ils ont à subir ; comme sacrifice impétratoire, elle peut contribuer à leur délivrance, soit en obtenant la condonation de leur peine, soit en excitant les vivants, par les grâces qui leur arrivent par la Messe, à appliquer aux âmes souffrantes

(1) CONC. TRID. sess. XXV de Purgat.

(2) « S. Congr. Indulg. die 28 julii 1840 declaravit « per indulgentiam altari « privilegiato annexam, si spectetur mens concedentis et usus potestatis clavi- « vium, intelligendam esse indulgentiam plenariam, quæ animam statim « liberet ab omnibus purgatorii pœnis ; si vero spectetur applicationis effec- « tus, intelligendam esse indulgentiam cujus mensura divinæ misericordiæ « beneplacito et acceptioni respondet ».

des œuvres de pénitence, des indulgences et des prières (1).

L'Eglise sacrifie et prie en général pour tous ceux qui sont morts chrétiennement, qui reposent dans le Christ; en d'autres termes, pour toutes les âmes du purgatoire. Mais, pour des motifs importants, l'application de la Messe aux défunts est beaucoup plus limitée que pour les vivants. Il faut savoir, avant tout, si les trépassés sont morts dans le sein de l'Eglise ou en dehors. Tous ceux qui, pendant leur vie et à leur mort, lui ont appartenu comme ses enfants soumis, lui sont encore unis au delà du tombeau, s'ils sont au ciel ou sur la route qui y conduit, c'est-à-dire dans le lieu de la purification. Pour tous ceux-là l'Eglise fait offrir le saint sacrifice. Il n'en est pas de même de ceux qui ne sont pas morts comme enfants de l'Eglise. Il est possible assurément que parmi eux plusieurs aient été séparés, sans faute de leur part, de la communion visible des fidèles : ils peuvent être morts en état de grâce et être sauvés. L'Eglise ne porte point de jugement sur eux : *De occultis non judicat Ecclesia*. Société visible, l'Eglise juge d'après les faits extérieurs; or, extérieurement, ils ne lui ont pas appartenu, à elle qui est la seule véritable Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut : elle ne peut donc, après leur mort, les reconnaître et les traiter comme ses enfants, les faire participer à ses prières publiques, à ses sacrifices, aux témoignages d'honneur réservés à ses fils soumis; ils n'ont aucun droit aux biens communs des fidèles, non seulement aux yeux de Dieu, mais aussi aux yeux des hommes. L'Eglise interdit donc à juste titre toute solennité funèbre, la fondation ou l'application de messes pour tous ceux qui sont morts hors de sa communion visible, qu'ils aient été hérétiques ou incroyants. Si elle agissait autrement, elle mettrait en question le dogme de sa vérité absolue et exclusive, elle ouvrirait la porte à l'indiffé-

(1) « Constat inter omnes doctores catholicos, sacrificium Missæ vere prodesse defunctis, nedum quatenus satisfactorium, sed etiam ut est impetratorium, ut colligitur ex Trident. sess. XXII, cap. II, et ex praxi Ecclesiæ, quæ orat in sacrificio pro defunctis, etiam pro illis, quibus non applicatur fructus satisfactionis ex opere operato, et quia præscribit ut oretur pro illis in secundo *Memento* post consecrationem, propter solum fructum impetrationis, quia tunc facta est jam applicatio et distributio fructus satisfactionis ex opere operato ». QUARTI, in *Rubr. Miss.*, p. I, tit. V, dub. VI. — Du reste, suivant l'opinion de cet auteur, la sainte Messe, comme sacrifice impétraire, ne pourrait être utile aux défunts que *mediate et remote* : « quia per orationes sacrificio innixas impetramus a Deo ut excitet fideles ad offerenda sacrificia et suffragia pro defunctis, vel indulgentias, quibus immediate liberantur a pœnis ».

rence religieuse (1). Pendant la vie des non catholiques, on peut offrir la sainte Messe pour eux au nom de Jésus Christ et de l'Eglise, afin de leur obtenir la grâce de la conversion. La mort fait disparaître la possibilité du retour à la foi. De là vient la différence des prescriptions ecclésiastiques à l'égard des vivants et des morts. A une époque récente, on a voulu distinguer entre l'application publique et l'application secrète aux non catholiques défunts, et l'on permettait cette dernière. Cette distinction n'a aucun point d'appui dans la loi et tombe d'elle-même. *Ubi lex non distinguit, neque nos distinguere debemus*. L'opinion qui s'appuie sur elle, est donc, pour le moins, peu sûre et douteuse. Pour des motifs sérieux, l'Eglise a interdit toute célébration spéciale de la messe pour les âmes dont il s'agit ; elle n'est pas responsable du dommage que leur séparation de sa communion peut leur faire éprouver après leur mort. Du reste, elles ne sont pas totalement exclues de l'influence bienfaisante du sacrifice eucharistique : on prie et on sacrifie aussi pour elles en général, et, toutes les fois que l'on célèbre pour les âmes du purgatoire, elles en profitent.

Toutefois, il demeure incontestable que les enfants de l'Eglise catholique jouissent, pendant leur vie et après leur mort, d'une foule d'avantages spirituels refusés aux non catholiques. C'est là un bienfait non mérité et une préférence inappréciable, dont nous devons être très reconnaissants à Dieu. Nous devons également le remercier et louer sa miséricorde de ce que l'un peut satisfaire pour l'autre, et surtout de ce qu'il nous a donné, dans le saint sacrifice de la Messe, un moyen excellent et efficace de consoler et d'aider puissamment les âmes du purgatoire dans leur douloureux exil. L'amour ingénieux de l'Eglise a institué une fête particulière pour leur venir en aide. Depuis des siècles, en ce jour, elle est à l'autel et près des tombeaux en vêtements de deuil. C'est un jour plein de tristesse, mais où les larmes brûlantes de la charité sont plus générales, les messes pour les défunts plus nombreuses, les prières et les soupirs plus ardents, les fidèles plus sérieux et meilleurs. Des torrents de grâces coulent dans

(1) Voyez le bref de Grégoire XVI, du 16 février 1842, à l'évêque d'Augsbourg, et celui du 19 juin 1842, à l'abbé du couvent des bénédictins de Scheyern, en Bavière. — On a posé à la S. Cong. des Rites la question suivante : *An liceat in die anniversarii obitus principissæ ad protestantium sectam pertinentis, celebrare missam in levamen defunctorum regis familiaris ?* Elle a répondu le 23 mai 1859 : « Non licere, et detur exemplum epistolæ in forma Brevis die 9 julii 1842 s. m. Gregorii XVI ».

le purgatoire, le ciel s'ouvre, le signe de la paix s'élève sur l'abîme. Oui, c'est un jour heureux. Que les frimas couvrent la terre et nous enveloppent, peu importe ! La splendeur de Jésus Christ brille sur des milliers d'autels, elle projette ses rayons sur la face de Dieu le Père et y fait resplendir la miséricorde ; celle-ci se réfléchit du trône de Dieu dans les ténèbres des prisons brûlantes, et les âmes exilées voient briller la lumière éternelle de la patrie céleste.

b). Le saint sacrifice ne peut aucunement être offert pour les damnés. Il n'y a dans l'enfer ni rédemption (*in inferno nulla redemptio*) ni adoucissement des peines (1). Ils sont entièrement détachés, comme des rameaux desséchés, de la vigne véritable, Jésus Christ ; ils sont à jamais chassés de la communion des saints. La moindre goutte d'eau ne rafraîchit jamais leur fournaise de feu et de soufre, aucun rayon d'espérance ne luit dans les ténèbres extérieures.

Il en est de même pour les enfants morts avant l'usage de la raison et sans avoir reçu le baptême. Quel que soit leur sort, il est sûr qu'ils sont exclus, par un décret immuable, non seulement du bonheur du ciel, mais en général de toute participation aux biens spirituels acquis par Jésus Christ à la famille humaine et appliqués aux individus surtout par le saint sacrifice de la Messe.

c). En opposition aux réprouvés, à jamais séparés de Dieu et incapables de recevoir la grâce, les esprits des justes couronnés sont étroitement unis à Jésus Christ dans le ciel et n'ont besoin d'aucun secours. Ils habitent la terre des vivants, où ils sont à l'abri de tout mal et en possession de tous les biens du Seigneur. On voit certainement pourquoi la doctrine et la pratique de l'Eglise interdisent toute application proprement dite de la Messe aux saints dans le ciel (2).

(1) « Mitigatio pœnæ damnatorum dupliciter potest intelligi : aut quantum ad *taxationem* et *inflationem* pœnæ, et sic absque dubio est ibi mitigatio, quia divina justitia non totum exigit, pro eo quod, ejus pietate interveniente, aliquam partem pœnæ infligendo remittit. — Alio modo potest intelligi mitigatio *post* pœnæ taxationem et inflationem, et hoc modo nulla cadit mitigatio a divina misericordia, quia *ex tunc claudit eis Dominus viscera pietatis* ». S. BONAV., IV, dist. 46, a. 1, q. 2.

(2) Pro Beatis sacrificium non dicetur offerri nisi *improprie*. Potest quidem offerri in gratiarum actionem pro beneficiis in sanctos collatis ; potest etiam offerri ad impetrandam gloriam et venerationem alicujus Sancti in terra : hoc tamen non sufficit ut dicamus offerri missam pro tali Sancto, quia hoc videtur significare imperfectionem et indigentiam in illo pro quo offertur. . . Quando ergo apud aliquos antiquos reperitur ille modus loquendi, quod offerimus pro Sanctis, explicandus est in sensu *minus pro-*

Ils sont libres de toute faute et de toute peine : la Messe, comme sacrifice propitiatoire, ne peut donc leur profiter. En outre, comme leur gloire essentielle ne peut s'augmenter, mais reste invariable, la sainte Messe, au moins sous ce point de vue, ne peut être célébrée pour leur acquérir une augmentation de félicité, comme sacrifice impétratoire. Cependant, si le sacrifice eucharistique ne peut être offert ni aux saints, ni, à proprement parler, pour les saints, il leur procure néanmoins beaucoup d'honneur et de joie.

On peut célébrer et entendre la sainte Messe comme sacrifice latreutique et eucharistique, pour les saints, dans un sens, c'est-à-dire pour louer et remercier Dieu des dons de la grâce et de la gloire qu'il leur a si libéralement départis (1). C'est là pour eux, un sujet d'allégresse : le saint sacrifice procure, en effet, à Dieu plus de gloire et d'actions de grâces que les cantiques des anges et de tous les bienheureux, et il satisfait ainsi leur ardent désir de le voir de plus en plus loué et honoré. Ils se réjouissent aussi que leurs vertus, leurs actions, leurs miracles, leurs combats, leurs victoires, leur puissance et leur grandeur nous fournissent l'occasion de glorifier dignement par cet auguste sacrifice le donateur de toute sainteté et de toute béatitude.

Comme sacrifice impétratoire, la sainte Messe peut être offerte pour obtenir une plus grande extension du culte des saints sur la terre. Dans cette intention, nous ne célébrons pas précisément pour les saints eux-mêmes, qui ne retirent de là aucun avantage, mais pour nous et pour nos frères, qui sommes enrichis d'une plus grande quantité de biens célestes. Dieu nous accorde ainsi d'honorer, d'invoquer et d'imiter les saints avec plus d'ardeur. L'extension de leur culte est très salutaire aux hommes et réjouit les bien-

prio, quod vel offerimus loco illorum, hoc est, ad agendas gratias pro beneficiis a Deo in eos collatis, quas gratias ipsi libenter agerent; vel quod offerimus, ut redundet in eorum honorem, quem sensum significat illa verba missæ: ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem; vel denique quod illos invocamus in oblatione sacrificii, ut ipsi pro nobis intercedant, quem etiam sensum significat Ecclesia in verbis sequentibus: et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris; et eundem sensum expressit Concil. Trident sess. XXII, cap. 3 ». Lugo, disp. 19, sect. 10, n. 192. — Cfr « Ejus auxilio tua beneficia capiamus, pro quo tibi laudis hostias immolamus ». *Secr. in fest. S. Barthol. Apost.*

(1) « Laudis hostia, Domine, quam pro sancto Ignatio gratias agentes obtulimus, ad perpetuam nos majestatis tuæ laudationem, ejus intercessione, perducat ». *Postcomm. in festo S. Ignatii, conf.*

heureux dans le ciel, parce qu'il glorifie l'adorable Trinité, fortifie la communion des saints, accroît la vie de l'Eglise, favorise la vie des fidèles.

Les effets dont nous venons de parler et qui ont trait aux saints dans le ciel, sont produits par la simple application de la Messe dans cette intention. Mais l'Eglise y a ajouté des rites dans lesquels leur culte trouve fréquemment son expression. La célébration liturgique du sacrifice dans laquelle on nomme leurs noms, on implore leur intercession, on rappelle leurs vertus, est bien propre déjà à glorifier ces amis de Dieu aujourd'hui triomphants dans le ciel (1). Cela est vrai surtout des messes dites le jour de leur fête et des messes votives composées en l'honneur d'un saint en particulier ou de toute une classe de saints. Dans les oraisons de ces messes, l'invocation de ces Saints ressort davantage ; dans les secrètes et les postcommunions, elle s'unit plus étroitement au sacrifice. Très souvent on prie Dieu lui-même par l'intercession, par les mérites des saints que nous honorons et dont nous célébrons la fête, de nous exaucer, de nous prendre sous sa protection miséricordieuse, ou bien d'agréer avec bonté l'offrande de l'Eglise et des fidèles, et de leur accorder avec abondance les fruits du sacrifice (2). Parfois nous demandons à Dieu de permettre que ce saint soit toujours notre avocat, nous obtienne la rémission de nos fautes, que sa prière nous assiste, qu'il vienne à notre secours, qu'il nous soutienne et nous défende par sa protection. Dans ces oraisons, l'intercession des saints est mise en rapport avec le sacrifice eucharistique de deux manières : d'une part, nous rencontrons souvent la demande que le sacrifice, offert par nous, hommes pécheurs, devienne, par l'intercession des saints, plus agréable à la majesté divine et plus fructueuse pour nous (3) ; d'autre part, l'intercession des saints est solli-

(1) « In manibus est hostia (θυσία) et omnia parata prostant ; adsunt angeli, archangeli, adest Filius Dei : cum tanto horrore adstant omnes, adstant illi clamantes omnibus silentibus... Quid putas, pro martyribus offerri, quod nominentur in illa hora ? Licet martyres sint, etiam pro martyribus magnus honos nominari Domino præsentè, dum mors perficitur illa, horrendum sacrificium, ineffabilia mysteria ». S. CHRYS. *Hom. XXI in Act. Apost.*, n. 4.

(2) « Ejus meritis et precibus ; — ejus suffragantibus meritis ; — ejus exemplo et intercessione ; — ejus patrocinio ; — ejus interventione ; — intercessionis ejus auxilio ; — ejus meritis et intercessione ; — ejus intercessione ; — ejus intercedentibus meritis ; — ejus interventu ; — intercedentibus sanctis martyribus ; — ejus supplicatione ; — ejus suffragiis », etc.

(3) « Oblationes populi tui, quæsumus, Domine, beati Jacobi Apostoli

citée en union étroite avec le sacrifice établi en leur honneur et à leur mémoire (1), ou mieux, comme conséquence et par suite de l'efficacité de ce sacrifice (2), ce qui est tout à fait dans l'ordre; car les saints n'exercent et ne possèdent le droit d'intercéder pour nous que par la vertu de Jésus Christ et de son holocauste. Leur sainteté et leur pouvoir découlent, en effet, de la vertu du sacrifice de Jésus Christ, renouvelé sur l'autel d'une manière non sanglante. Ce fut la cause de leur sanctification et de leur persévérance jusqu'à la mort: par lui, ils ont triomphé du monde, de l'enfer et d'eux-mêmes; par lui, ils se sont enrichis de mérites, ils sont entrés dans le ciel, où ils ont le pouvoir et la charité d'intercéder pour nous. En considération de ce sacrifice, Dieu exauce leurs prières, et c'est encore sur lui que se fonde notre confiance dans leur intercession et dans leurs mérites. Il convient que nous confessions cela, lorsque nous offrons le sacrifice à la gloire de Dieu, en l'honneur des saints et pour notre salut; et nous le faisons en priant Dieu de nous faire jouir de leurs supplications. Il ne saurait se glisser de méfiance en la divine miséricorde dans une telle prière, qui s'appuie sur le sacrifice; au contraire, elle augmente la gloire du Rédempteur, qui par lui les a sanctifiés. Elle augmente aussi l'honneur des bienheureux, qui se sont immolés pour Jésus Christ par la vertu de son sacrifice et en union avec lui, et qui maintenant règnent dans la gloire et intercèdent pour nous. Ainsi, pendant que les saints retirent de la Messe honneur et joie, les hommes, si misérables, y trouvent toute sorte d'utilités et d'avantages.

passio beata conciliet; et quæ nostris non aptæ sunt meritis, fiant tibi placitæ ejus deprecatione ». *Secr. in festo S. Jacobi, Apost.* — « Munera, quæ conscientia nostræ præpediuntur obstaculis, sanctorum Apostolorum meritis grata reddantur ». *Secret. in Vigil. SS. Apost. Sim. et Jud.* — « Sanctifica, quæsumus, Domine, oblata libamina; et beatæ Dei genitricis Mariæ saluberrima intercessione, nobis salutaria fore concede ». *Secr. in festo B. M. V. de Monte Carmelo.* — « Ut nobis, Domine, tua sacrificia dent salutem: beatus confessor tuus Augustinus et Pontifex, quæsumus, preceptor accedat ». *Postcomm. in festo S. August.*

(1) « Dum eorum merita recolimus, patrocina sentiamus; — quorum solemnities celebramus, eorum orationibus adjuvemur; — cujus natalities colimus, de ejusdem etiam protectione gaudeamus; — quorum gloriamur triumphis, protegatur auxiliis; — quæ pro illorum veneranda gerimus passiones, nobis proficiant ad medelam; — quorum festa solemniter celebramus, continuis foveamur auxiliis », etc.

(2) « Illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem; — quod pro illius gloria celebramus, nobis prosit ad veniam; — quæ pro illius celebrata sunt gloria, nobis proficiat ad medelam », etc.

ARTICLE TROISIÈME

PLACE ET IMPORTANCE
DU SACRIFICE EUCHARISTIQUE DANS L'ÉCONOMIE
DE L'ÉGLISE

§ 23. — *Le saint sacrifice de la Messe centre du culte catholique.*

De tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'essence et des effets du sacrifice eucharistique, il est facile d'en conclure l'importance exceptionnelle. Il nous reste à exposer la situation qu'il occupe au centre de la religion et à en montrer, au moins dans une esquisse rapide, la valeur dans l'économie de l'Eglise pour le salut et l'avantage des chrétiens. On verra qu'il possède une influence capitale pour sa vie et ses opérations.

I. — L'Eglise est la grande institution fondée par Jésus Christ pour tout le monde et pour tous les temps. Elle a pour mission de perpétuer l'œuvre rédemptrice du Sauveur à travers les siècles, et de la consommer par la conversion et le salut de tous les peuples. C'est la volonté de Dieu que tous les hommes reçoivent la lumière et la vie dans l'Eglise et par l'Eglise, qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité et au bonheur du ciel (I TIM. II, 4). Dans ce but, il demeure avec son Eglise; il vit et agit en elle tous les jours jusqu'à la fin du monde. Dans la réalité du Sacrement, l'Homme-Dieu perpétue sur la terre son action de rédempteur et de médiateur. Comme il a racheté le monde surtout par sa mort sur la croix, ainsi il poursuit l'accomplissement de son œuvre principalement par le sacrifice non sanglant de l'autel, qui en est la représentation essentielle et le renouvellement mystérieux. Cette vérité est exprimée en termes d'une justesse saisissante dans ces paroles de la liturgie : *Quoties hujus hostiæ commemoratio celebratur, opus nostræ redemptionis exercetur.* « Toutes les fois que le sacrifice commémoratif est célébré, l'œuvre de notre rédemption s'accomplit (1). » Ces paroles

(1) « *Secret. Dom. IX post Pent.* Dicitur exerceri, non tantum secundum representationem, sed etiam secundum efficaciam, qui nobis applicatur ». SUAREZ, *in Thom.* 3, q. 83, a. 1.

ne signifient pas seulement que par le sacrifice eucharistique les fruits de la croix sont appliqués aux individus pour leur rédemption personnelle, mais de plus que toutes les conditions de l'œuvre de notre rédemption accomplie par Jésus Christ sont réellement concentrées et renouvelées sur l'autel d'une façon mystique. Ce résultat est produit par le fait même de la réalisation du sacrifice ou par la consécration ; il ressort plus clairement du rite liturgique qui accompagne le sacrifice.

1° Jésus Christ a sauvé le monde en annonçant, comme docteur suprême, les vérités de la foi ; comme grand prêtre, en réconciliant le ciel et la terre et en nous méritant la grâce ; comme roi divin, en fondant un royaume qui est dans ce monde, mais non de ce monde : c'est le royaume surnaturel de la vérité, de la grâce et de la charité, dans lequel il règne sur les cœurs. Jésus Christ continue à exercer, dans la sainte Messe, ce triple office de rédempteur : il est toujours docteur, prêtre et pasteur. Dans l'Eucharistie, comme dans sa vie terrestre, le sacerdoce de Jésus Christ vient en première ligne : Car, le point central de la sainte Messe est dans le canon, où s'accomplit l'acte propre du sacrifice qui nous obtient la grâce et la réconciliation.

Mais, avant de mourir sur la croix, le Sauveur a enseigné par ses exemples et par sa parole : de même, dans la Messe, le sacrifice est précédé d'une préparation, d'une préface, où le ministère de Jésus Christ enseignant est renouvelé, pour nous remplir de la lumière et de la sagesse de la foi. Cette fonction de Jésus docteur dure dans tous les temps et parcourt la terre avec la sainte Messe, pour instruire l'humanité atteinte d'ignorance et de tant d'erreurs. Dans ce sacrifice, où il apparaît comme la victime qui, sur l'autel de la croix, se laisse consumer par la mort, il se montre aussi comme le maître céleste des hommes. Victime, il se voile sous les éléments terrestres du pain et du vin. Mais sa voix, bien que cachée, est toujours présente dans celle de ses envoyés, qui parlent par les épîtres et les évangiles.

Et de même que Notre Seigneur entra dans sa gloire par la mort, de même qu'il fonda par la croix son royaume céleste et éternel (*regnavit a ligno Deus*) : ainsi la consécration trouve son complément dans la communion, par laquelle il prend possession de nos cœurs en roi doux et compatissant, y développe et y consolide, en prince de la paix, le royaume de Dieu, le règne de la grâce et de la charité.

2° Si l'on considère le développement historique de l'œuvre

de notre rédemption, dans son origine bienfaisante, dans son progrès fécond et dans sa glorieuse consommation, nous la voyons aussi représentée dans le sacrifice eucharistique, car c'est un monument vivant de toutes les merveilles et des mystères opérés par l'amour de l'auguste Trinité pour le salut des hommes : *Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus : escam dedit timentibus se* (Ps. cx, 4, 5). La sainte Messe fait passer sous les yeux de la foi les mystères joyeux, douloureux et glorieux de l'incarnation, de la vie, de la mort et de la glorification du Sauveur. On peut appliquer à la descente de Jésus Christ sur l'autel cette parole du prophète : *Ecce salvator tuus venit : ecce merces ejus cum eo, et opus ejus coram illo* « Voici que ton Sauveur vient : sa récompense est avec lui, et son œuvre est devant lui » (Is. LXII, 11). Oui, l'Homme-Dieu s'abaisse sur l'autel et s'y immole pour nous ; mais, partout où il est présent, l'œuvre et le prix de la rédemption, accomplie par lui et inséparable de lui, paraissent aussi. Or, la Messe est avant tout la reproduction de la mort de Jésus Christ, et comme tous les autres mystères de la rédemption ont leur origine ou leur complément dans son supplice, ils se rencontrent et se résument aussi dans le sacrifice non sanglant de l'autel, qui en est la représentation vivante (1). Par la consécration séparée du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus Christ deviennent présents à l'état de victime sous les symboles de la mort, et l'autel est un autre Calvaire, où le sacrifice douloureux se perpétue et d'où le sang divin jaillit. De même, là se renouvellent les mystères de l'incarnation : l'autel se transforme en crèche de Bethléem, l'enfant Jésus repose dans la pauvre petite hostie (2).

Tous les événements qui prirent place entre Bethléem et le Calvaire se retrouvent dans une mystérieuse réalité sur l'autel. Dans cet intervalle s'écoulèrent trente trois années d'un pèlerinage terrestre comme la terre n'en avait jamais vu : années resplendissantes d'une clarté céleste ; années de paix, de bénédiction, de vérité et de grâce, couronnées par la présence du Fils de Dieu. Cette vie de prière et d'immolation, paisible, humble, cachée, obéissante, et en même temps ado-

(1) « *Missæ sacrificium est expressa quædam et viva imago passionis Christi, et consequenter Incarnationis et aliorum Christi mysteriorum, quibus nihil altius et excellentius operatus est Deus* ». SUAREZ, in III, disp. 76, sect. 2.

(2) Cfr HURTER, *Sanct. Patr. Opuscula selecta*, in tom. XXIII, *præf.*, de *Euch. præstantia*.

nable, est continuée jusqu'à la fin des temps par le Sauveur sous le voile des espèces sacramentelles, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Enfin, la sainte Messe est aussi la commémoraison de la gloire du Sauveur, de sa résurrection et de son ascension (1). Après sa résurrection, le Seigneur se montrait à ses disciples et s'entretenait familièrement avec eux. « Que la paix soit avec vous. C'est moi : ne craignez point ». De même il demeure parmi nous, cachant sa gloire et couvert de ses plaies, maintenant sans douleur, afin de nous consoler, de nous réjouir, de nous bénir et de nous protéger.

Le sacrifice eucharistique n'est donc pas seulement la couronne royale et glorieuse du grand œuvre de notre rédemption ; c'est encore le résumé et la répétition des mystères de profond abaissement et de glorification sublime opérés par Jésus Christ sur la terre, par amour pour nous et pour notre salut. Dans un spectacle aussi simple que grandiose, il nous met devant les yeux comment le Seigneur descendit du ciel pour nous visiter par les entrailles de la miséricorde de Dieu (Luc. I, 78) ; comme il n'eut pas horreur du sein d'une vierge (*non horruisti Virginis uterum. — Te Deum*) et de la crèche (*præsepe non abhorruit — Hymn. Eccl.*) ; comment il s'élança, semblable à un géant, pour parcourir la carrière douloureuse de la rédemption (Ps. XVIII, 6) ; comment il vécut au milieu des hommes, sous la forme d'un esclave, enseignant, guérissant, faisant le bien, bénissant ; enfin, comment il descendit dans le plus profond abîme de la douleur et de l'ignominie, et comment, de l'obscurité du sépulcre, il s'éleva aux splendeurs de la gloire céleste.

Ces vénérables mystères sont renfermés comme en germe et réalisés dans l'acte du sacrifice ; la liturgie ecclésiastique les développe et les représente de la façon la plus riche et la plus belle. Dans le cours de l'année, les prières différentes de la Messe font ressortir chacun de ces mystères de notre rédemption les uns après les autres. La sainte Eucharistie est étroitement entrelacée avec l'année ecclésiastique ; celle-ci en est l'explication et l'illustration. Le cycle des fêtes et des

(1) « Resurrectio et ascensio Domini eo ipso commemoratur, quod Christus sub speciebus panis et vini præsens est immortalis et gloriosus, prouti est post resurrectionem et ascensionem : ideoque in oratione post consecrationem dicitur, Missæ sacrificium offerri in memoriam « passionis, nec non » ab inferis resurrectionis, sed et in celos gloriosæ ascensionis Domini nostri Jesu Christi ». MULLER, *Theol. moral.*, l. III, tit. I, § 15, n. 11.

périodes sacrées projette sa lumière et son ombre sur l'autel : les désirs calmes et les joyeuses espérances de l'Avent, le bonheur intime et la douce paix de Noël, l'esprit de pénitence et les sentiments de repentir du Carême, les douleurs et le deuil de la Semaine sainte, la gloire et la jubilation de Pâques, l'abondance des grâces et l'exaltation surnaturelle de la Pentecôte trouvent dans la célébration liturgique de la Messe leur expression la plus vraie et la plus saisissante. Notre oreille entend sur l'autel tantôt la plainte, tantôt l'allégresse ; le prêtre s'y montre tantôt avec les couleurs de l'amour et de l'espérance, tantôt avec celles de la joie ou de la tristesse.

II. — L'œuvre de notre salut, accomplie surtout par la mort de Jésus Christ, se continue ainsi d'une façon vivante et mystérieuse dans le sacrifice eucharistique, afin de rendre à Dieu le culte qui lui est dû et pour appliquer aux hommes le bienfait de la rédemption. Il suit de là que ce sacrifice est le centre et l'âme de tout le culte religieux et la source des grâces. Le but principal de tout acte liturgique est de rendre gloire, honneur, adoration à Dieu dans les hauteurs, et d'obtenir paix, réconciliation, sanctification pour l'homme sur la terre. Par la liturgie, la louange et l'action de grâces montent au ciel, et la grâce et le salut descendent sur la terre ; par elle, l'homme s'élève jusqu'à Dieu et Dieu s'abaisse jusqu'à l'homme. Elle rend possible et entretient sans cesse le lien surnaturel, le commerce intime, la mystérieuse communion de vie et d'amour entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme. Or ce but ne saurait être atteint plus parfaitement que par la sainte Messe ; elle domine tous les autres actes du culte (1).

Ces actes sont nombreux et divers. L'Eglise s'est plu à déployer dans ses cérémonies toute la beauté et la richesse des trésors célestes, à manifester toute la plénitude de sa vie intime. Elle nous y apparaît comme la nouvelle Jérusalem que S. Jean vit descendre du ciel parée comme une fiancée (2) ; comme l'épouse royale unie au Seigneur (II CÔR. XI, 2), assise à la droite du roi, revêtue d'or et d'ornements variés (Ps. XLIV,

(1) Dans la liturgie, le sacrifice eucharistique et la communion sont souvent désignés par les mots *veneranda, sacrosancta commercia*, et l'incarnation est appelée *admirabile commercium*, pour indiquer que, par ces deux mystères, il se fait un commerce, un échange particulier entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme. Cfr *Secret. in Nativ. Dom. et in Domin. XVIII post Pent.*

(2) « Vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de caelo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo ». Apoc. XXI, 2.

10). Le joyau le plus précieux et le plus brillant de sa parure virginale est le sacrifice sublime de nos autels. Il est la couronne splendide ; il est aussi, dans un sens, la racine vivifiante de tous les actes liturgiques. Le culte catholique possède, pour ainsi parler, un cachet, une nuance, un parfum eucharistique ; et cela provient de ce que, de près ou de loin, tous ses actes se reportent et se rattachent au sacrifice de la Messe, y puisent leur vie, leur puissance attractive, leur sainteté et leur permanence. Si le sacrifice dégénère et dépérit, le culte entier s'affaïsse et s'éteint, comme le prouve le spectacle des sociétés religieuses non catholiques. Il en est ainsi pour toute l'étendue du culte religieux. Pour le faire ressortir davantage, considérons d'abord les actes qui ont directement trait à la gloire de Dieu, puis ceux qui concernent plus spécialement la sanctification de l'homme.

1° La sainte Messe est l'acte religieux le plus digne et le plus parfait ; il procure au Très-Haut un hommage et un honneur tels que des millions de mondes créés ne pourraient le lui fournir (3). Le sacrifice eucharistique est, de sa nature, l'hymne le plus magnifique que l'on puisse chanter à la gloire de Dieu ; il est le résumé de tout le service divin, l'accomplissement de tous nos devoirs religieux ; il est l'adoration la plus haute, l'action de grâces la meilleure, l'expiation la plus efficace, la supplication la plus puissante. Nous pouvons et nous devons, à la vérité, remplir ce quadruple devoir envers Dieu par la prière mentale, orale et corporelle. Mais comme notre culte serait misérable et défectueux, si nous n'avions pas le sacrifice de l'autel, par lequel le nom du Seigneur est grand et glorifié parmi tous les peuples ! Cette action courte et simple l'emporte infiniment en dignité et en efficacité sur toutes les prières de l'Eglise et des fidèles. Jésus Christ s'immole par nos mains sur l'autel ; et nous devenons un avec lui, comme le sarment uni à la vigne ; pénétrés de ses sentiments d'immolation, embrassant sa croix et nous mêlant à son sacrifice. Par là, nos louanges, nos actions de grâces, nos

(1) « Alia institutionis hujus sacramenti causa est quotidiana et jugis honoratio et glorificatio Dei Patris, imo totius superbeatissimæ Trinitatis, quia in hujus sacramenti celebratione ac sumptione magnalia et beneficia Dei recoluntur, gratiarum actio Deo offertur, bonitas et majestas Omnipotentis laudatur et multiplex honor Altissimo quotidie exhibetur : imo per hujus sacramenti celebrationem ac sumptionem cultus christianæ religionis præcipue conservatur, fideles ad Ecclesiam conveniunt, confitentur, coadunantur. Estque sacramentum hoc incomparabile et pretiosissimum Ecclesiæ militantis clenodium » DION. CARTHUS., *de Vita curator.*, art. 15.

prières et nos expiations acquièrent aux yeux de Dieu toute leur valeur et lui sont agréables. Le lierre, abandonné à lui-même, ramperait à terre et s'étiolerait misérablement; appuyé sur un arbre fort, il s'y cramponne et s'élève avec son soutien. De même, notre culte resterait sans force et imparfait, il s'élèverait à peine au dessus de la poussière de la terre, si, par son union au culte de Jésus Christ dans son sacrifice, il ne montait jusqu'à Dieu, comme l'odeur d'un parfum délicieux. Père céleste, lui disons-nous par cette oblation, nous vous devons une adoration infinie à cause de votre majesté infinie, une reconnaissance infinie à cause de vos bienfaits sans nombre, une expiation infinie à cause de nos fautes si multipliées, nos prières les plus humbles à cause de nos besoins et de nos dangers sans cesse renaissants; mais, comme le tribut que nous vous offrons est misérable et comme nous sommes indignes de paraître devant vous! Cependant, nous l'unissons au sacrifice, infiniment agréable à votre cœur, de Notre Seigneur Jésus Christ, et nous vous supplions de daigner agréer, à cause de lui, nos hommages si défectueux, avec tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons.

Dans ce sacrifice, l'histoire divine de notre Sauveur et de notre rédemption est renouvelée et représentée d'une façon mystérieuse; c'est en même temps le couronnement du culte et son acte le plus important. Aussi, dans toutes les solennités ecclésiastiques, la Messe a le premier rang. Elle forme comme une couronne de lumière, elle est le soleil surnaturel qui répand sur toute fête lumière, chaleur et beauté. C'est par elle que nous célébrons les prodiges d'amour de l'auguste Trinité, les mystères de la vie de Jésus Christ, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte; par elle que nous fêtons les privilèges, les grâces, les vertus, les splendeurs, la puissance et la bonté de la Mère de Dieu; par elle que nous solennisons les fêtes des anges et des saints, et que nous remercions Dieu de nous les avoir donnés pour modèles et pour protecteurs. Dans la plus gracieuse de toutes ces fêtes, à Noël, où le ciel laisse pleuvoir sa rosée bienfaisante, l'Eglise fait célébrer trois fois la messe à chaque prêtre, pour mieux exprimer toute sa joie en ce jour de la rédemption nouvelle, de l'expiation antique et de la félicité éternelle. Au contraire, le vendredi saint, où l'Eglise, plongée dans la contemplation de son Epoux répandant son sang sur la croix pour les péchés du monde, est abîmée dans le deuil le plus profond et prend part aux souffrances du Sauveur; en ce jour de tristesse, l'Eglise oublie

ce qu'elle a de plus cher et de plus doux, elle se refuse la joie du calice salulaire, à la pensée de ce calice d'amertume que ce divin Époux a vidé sur le Golgotha (1).

Enfin, tout ce que les fidèles peuvent faire pour le service et la gloire de Dieu se rapporte principalement à la digne célébration du sacrifice eucharistique. Pourquoi élève-t-on et consacre-t-on des églises et des autels magnifiques ? pourquoi les orne-t-on avec tout ce que la nature et l'art offrent de plus beau ? pourquoi ces vases d'or et d'argent, ces calices et ces patènes, ces vêtements précieux ? pourquoi ces lumières qui brillent sur l'autel, ces fleurs qui y répandent leurs parfums, ces nuages d'encens qui remplissent le sanctuaire ? pourquoi tout cela, si ce n'est pour rendre plus saisissante la majesté de ce sacrifice ?

Il ne faut pas perdre de vue que la Messe est le moyen le plus puissant de nous exciter au service de Dieu et de vivifier en nous l'esprit de prière ; c'est une source inépuisable de saintes pensées et d'inspirations pieuses ; elle rafraîchit, elle dilate l'esprit et le cœur (2). Tous les rayons de la vérité et de la grâce céleste se concentrent sur l'autel comme en un foyer de lumière et de chaleur : qui pourrait s'en approcher sans se sentir enflammé d'une ardente piété ? Cet autel, où l'Homme-Dieu s'immole tous les jours sous nos yeux et par nos mains, est le foyer sacré où s'embrasent notre foi, notre espérance et notre charité ; où se développent les ardeurs de la dévotion

(1) RUPERT. TUITIENS., *de Divinis Officiis*, l. VI, c. II, III.

(2) « Hoc Ecclesie sacramentum, quoniam assidua sui representatione memoriam innovat, fidem auget, spem roborat, charitatem confirmat, non superfluum, sed valde necessarium est... Solvit quidem et plene tollit peccata mundi Agnus Dei in cruce immolatus: nec tamen idcirco, ut dixi, superfluum est in altari oblatum. Et ut in teipso hoc dicas, adverte quicumque hæc legis, teque ipsum interroga, quando magis movearis, si tamen quod profiteris firmiter credis, utrum quando dicitur: Christus olim inter homines apparuit; an quando dicitur: Christus nunc inter homines conversatur: quando dicitur: Olim in cruce pependit; an quando dicitur: Nunc in altari offertur: utrum, inquam, te magis moveat ad admirandum et ad amandum accendat ejus prædicata absentia quam demonstrata præsentia? Sed scio quia non diffiteris, quod verum est, magis humana corda moveri præsentibus quam absentibus rebus... Movetur igitur magis ad visum quam ad auditum Christum, movetur ad admirandum, movetur ad amandum, quo amore amanti generatur remissio peccatorum.... Non est ergo superfluum Christi corporis et sanguinis sacramentum, quo vivacior memoria excitatur, quo ferventior dilectio provocatur, quo plenior peccatorum remissio comparatur. Non est superfluum, quia non tantum per id quod Deus est, sed etiam per id quod homo est, nobiscum est usque ad consummationem sæculi ». PETRUS VENERAB., abbas Cluniac., *IX Tract. contra Petrobrusianos* (Migne, t. CLXXXIX, p. 813).

en flammes vives qui montent au ciel. « Le feu ne s'éteindra pas sur l'autel », disait Dieu dans l'ancienne alliance (LÉVIT. VI, 13). Sur nos autels Dieu a allumé un feu qui ne s'éteint jamais. Tous les mystères, tous les dogmes déposés dans la Messe nous saisissent et parlent à notre cœur avec une puissance merveilleuse ; ils appellent la prière, qui se forme et jaillit d'elle-même sous cette influence. S'il nous est difficile d'élever nos pensées jusqu'au ciel et de les tenir fixées sur Dieu, si le fardeau de notre nature terrestre nous écrase, ici le ciel lui-même s'incline, notre Dieu et notre Sauveur descend à nous, il est devant nous sous les espèces vulgaires du pain et du vin. Jésus Christ se cache sous les voiles grossiers d'une nourriture terrestre pour laquelle nous travaillons et souffrons ; il nous élève au dessus de nos soucis temporels vers le ciel. Nous sommes dans la région merveilleuse des mystères, où tombe la manne de la vie éternelle, où le breuvage du salut se dissimule sous l'ombre d'apparences étrangères. Notre Dieu, notre Sauveur est là, prêt à recevoir le tribut de nos adorations. Il est écrit en lettres de flamme dans le Décalogue : « Tu adoreras ton Dieu et tu ne serviras que lui ». A la Messe, l'Eglise lève la croix du salut et nous crie : « Vous êtes de pauvres pécheurs et sans gloire devant Dieu ». Elle nous montre le bras de la justice levé sur nous à cause de nos péchés. Alors l'homme frappe sa poitrine, sa conscience se réveille, elle l'accuse. et il crie : C'est ma faute ! Sous le poids des reproches et des remords, sa tête se penche ; mais il ne tombe pas dans l'abîme du désespoir ; la miséricorde de Dieu éclaire sa nuit. « Paix aux hommes de bonne volonté », ont chanté les anges, et sur la croix cette paix a embrassé la justice et l'a désarmée. Voilà devant nous le corps et le sang qui témoignent de l'immense charité de Dieu et nous forcent à la reconnaissance (1). Et puisque le Sauveur nous a donné cette encourageante assurance : « Tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous l'accordera » (JOAN. XVI, 23), notre confiance doit être sans bornes quand nous tenons dans nos mains Jésus Christ, le Fils chéri du Père, que nous le prions et qu'il prie lui-même pour nous. Nos regards se portent alors sur cette grande famille assise avec nous à la table de Jésus Christ, sur la sainte Eglise, sur

(1) « Vere dignum et justum est... tibi debitam servitutem per ministerii hujus impletionem persolvere, quia non solum peccantibus veniam tribuis, sed etiam præmia petentibus impertiris. Et quod perpeti malis operibus promeremur, magnifica pietate depellis, ut nos ad tuæ reverentiæ cultum et terrore cogas et amore perducas ». *Sacrament. Gregor.*

nos frères et nos sœurs qui souffrent et se purifient dans les flammes expiatriques, sur tous ceux pour qui Jésus Christ est mort. Notre cœur est assez vaste, à la vue de l'amour du Sauveur, pour les embrasser tous et les renfermer tous dans la prière qui se presse dans notre cœur et sur nos lèvres. Cette prière s'exprime avec éloquence dans les diverses cérémonies du prêtre : dans les inclinations, dans le baiser de l'autel, dans les signes de croix, dans les génuflexions et autres actions symboliques. L'Eglise devrait se faire violence et lutter contre la puissance de ses sentiments pour ne pas manifester cet esprit de supplication dans ces formes diverses. Qui ne serait ému en voyant, des yeux de la foi, le Sauveur, étendu sur le bois cruel de la croix, avec son corps déchiré, son sang répandu, et tant d'amour nous parlant par toutes ses plaies ? Il n'est donc point surprenant que ces sentiments si vifs se fassent jour dans les prières et les cérémonies qui accompagnent le sacrifice, et jusque dans les peintures et les couleurs des ornements sacrés. Ce ne sont point là des usages sans vie, des formules vides ; ce sont des actes où se montrent les dispositions et les pensées éternellement jeunes de notre sainte Eglise. Elles se manifestent dans ces antiques formules, si nobles, si élevées, qui composent le tissu de la Messe, et dont la simplicité sublime et l'enthousiasme ne peuvent être surpassés ; dans ces chants qui résonnent sous les voûtes de nos temples comme des voix d'un autre monde, et dont les accents graves et solennels élèvent au ciel l'âme humaine. Ces prières et ces chants ne vieillissent ni ne lassent jamais ; ils brillent d'une éternelle jeunesse, ils possèdent un attrait toujours nouveau, comme tout ce qui jaillit d'une âme embrasée des feux du génie et inspirée de Dieu.

2^o Parmi les actes nombreux qui nous communiquent la grâce et se rapportent directement à notre sanctification, le sacrifice de la Messe occupe, sous plusieurs points de vue, la première place et la plus importante. C'est la conséquence des relations qui existent entre le sacrifice de la croix et celui de nos autels. La croix est la source originelle et générale de toutes les grâces ; la Messe la transporte du passé dans le présent, et la rapproche de nous pour la mettre à notre portée. Pour ce motif et sous ce rapport, on peut désigner la Messe, en un sens, comme la source de toutes les grâces produites par les actes du culte, c'est-à-dire par les sacrements et les sacramentaux (1).

(1) « Missæ sacrificium non quidem, uti sacramenta, immediate institu-

Considérée comme moyen d'obtenir la grâce (1), la Messe est assurément inférieure aux sacrements; elle ne peut, comme eux, effacer le péché et donner la grâce sanctifiante. Mais, sous un autre point de vue, elle l'emporte sur eux; car les sacrements n'obtiennent que certaines grâces, et à celui à qui ils sont conférés seulement; le sacrifice de l'autel, au contraire, immédiatement ou médiatement au moins, peut obtenir toutes les grâces, et non seulement au prêtre, mais aussi aux personnes auxquelles il est appliqué (2). L'efficacité de la Messe est donc plus étendue, plus générale que celle des sacrements (3). Le sacrifice eucharistique est vraiment un grand moyen de salut; il possède une force spéciale pour détourner de nous tous les maux et nous attirer tous les biens. Il apaise Dieu et fait pleuvoir sur nous une abondance de grâces actuelles qui nous dispose à recevoir plus dignement les sacrements et les grâces sacramentelles. Il nous aide ainsi à nous approprier, à multiplier et à conserver en nous ces grâces sacramentelles. Mais jusqu'à quel point ont-elles leur racine dans la Messe?

Les dons les plus excellents sont déposés dans les sacrements, lesquels sont « comme des astres dans le ciel assombri de l'humanité, des sources dans le désert de la vie, des merveilles de l'amour de Dieu, les miséricordes de Jésus Christ ». Ils nous procurent les grâces qui correspondent aux besoins universels et permanents de la vie chrétienne. Leur efficacité essentielle consiste à dissiper le péché et à répan-

tum est ut gratiam ex opere operato conferat, sed fontem constituit unde sacramenta vim suam hauriunt, et thesaurum bonorum, quibus miseræ fidelium ex omni parte subvenitur: hic obtinent peccatores gratiam sese disponendi ad conversionem, hic succurritur insufficientiæ adorationis et gratiarum actionis quas Deo offerimus, hic satisfit pro peccatis, hic impetrantur quæcumque bona sive temporalia sive spiritualia. Atque idcirco, quemadmodum sacrificium crucis est opus salutis nostræ consummativum et prima origo omnis sanctitatis et justitiæ, ita sacrificium Missæ est præcipuum medium meritorum crucis applicativum et proinde totius œconomiae gratiæ centrum ». LAMBRECHT, *de SS. Missæ sacrificio*, p. V, l. I, § 4.

(1) « Alia causa institutionis Eucharistiæ est copiosa et multiplex et misericordissima subventio indigentiae nostræ. Hujus quippe dignissimi celebratio ac sumptio sacramenti est nobis quotidianum contra quotidiana peccata nostra remedium, infirmitatis ac fragilitatis nostræ præsidium ac munimen, paupertatis nostræ ditatio, passionum dejectio, expugnatio vitiorum, confirmatio et auctio gratiarum: imo utilitates ineffabiles ex hoc sacramento nostris proveniunt animabus ». DION. CARTH., *de Vita curator.*, art. 15.

(2) SUAREZ, disp. 76, sect. 3, n. 4.

(3) SUAREZ, disp. 79, sect 1, n. 15.

dre dans les âmes la grâce sanctifiante. Ils ont été institués par Jésus Christ pour produire la vie surnaturelle de l'âme; pour faire naître, pour réveiller, maintenir, fortifier, établir, accroître et consommer cette vie mystérieuse des enfants de Dieu. Le sacrifice de la croix est la source première de cette grâce; elle jaillit de nouveau sur l'autel, afin de remplir toujours les canaux qui nous amènent cette eau salubre. La Messe étant donc le même sacrifice que celui de la croix, nous pouvons à juste titre la nommer la source d'où découlent les fleuves de salut et de grâce, les sacrements (1). On peut aussi considérer la sainte Messe comme un soleil de grâces qui se lève tous les jours; ses rayons purs et lumineux se divisent dans le prisme aux sept couleurs des sacrements, et forment l'arc-en-ciel de la paix qui relie les trésors du ciel aux misères de la terre.

Ce rapport de subordination des sacrements à l'égard du sacrifice de Jésus Christ est figuré dans ce fait profond et mystérieux du Calvaire, où le cœur du Rédempteur, percé d'une lance, laissa couler du sang et de l'eau: l'eau représente le Baptême, qui nous lave du péché; le sang est le symbole du sang eucharistique qui nourrit notre âme et la fortifie pour la vie éternelle. Ces deux sacrements renferment en quelque sorte tous les autres; car le Baptême en est le commencement, et l'Eucharistie en est la fin et la perfection. L'eau et le sang sortis du cœur de Jésus Christ sont, en outre, selon la doctrine des saints Pères, un enseignement figuratif, qui nous apprend que tous les sacrements tirent leur force et leur efficacité du sacrifice de la croix, et, pouvons-nous ajouter, de sa représentation et de sa continuation sur l'autel.

Les sacramentaux sont aussi des moyens de salut, mais dans une proportion bien inférieure aux sacrements et d'une manière essentiellement différente. Ils sont d'institution ecclésiastique. Société divinement établie par Jésus Christ pour le salut de tous, l'Eglise a reçu de son fondateur le pouvoir de communiquer dans sa plénitude, non seulement aux hommes, mais aussi à la nature, le bienfait de la rédemption et de tout *renouveler*. Par suite du péché, la création entière est dans le deuil et la souffrance, elle est esclave et soumise aux vicissitudes du temps; elle aspire à être délivrée de l'es-

(1) « Vere ac necessario (Eucharistia) fons omnium gratiarum dicenda est, cum fontem ipsum cœlestium charismatum et donorum, omniumque sacramentorum auctorem, Christum Dominum, admirabili modo in se contineat, a quo, tanquam a fonte, ad alia sacramenta, quidquid boni et perfectionis habent, derivatur ». *Cathech. Rom.*, p. II, cap. IV, q. 40, n. 2.

clavage et de la ruine et d'être glorifiée dans la liberté avec les enfants de Dieu (Rom. VIII, 19 et seq.). Cette rénovation, cette transfiguration si désirée de la nature sensible s'opère, pour ainsi dire, par anticipation dans l'administration des sacramentaux par l'Eglise. Leur but est de détruire, autant que possible, les suites funestes du péché dans la vie humaine et dans la création matérielle. Ils concourent ainsi à la consommation de la rédemption, à la rémission de notre dette et à la sanctification intérieure de nos âmes produite par les sacrements. Les mérites et l'intercession de l'Eglise attachent aux sacramentaux une force particulière pour repousser la malédiction du péché, briser et rendre inoffensive la puissance du malin esprit, nous délivrer d'une foule de maux, nous procurer des avantages corporels et spirituels, nous obtenir l'assistance et la protection de Dieu, et consacrer les personnes et les choses au culte divin et les sanctifier.

Les sacramentaux se divisent en exorcismes, bénédictions et consécérations. Leur puissance salutaire s'étend à l'homme, aux œuvres de ses mains et aux objets naturels. L'Eglise fait des exorcismes sur les hommes et les créatures privées de liberté, pour les soustraire à l'empire du démon, qui, par le péché, a reçu le pouvoir de nuire à nous et à ce qui nous appartient. Les hommes et les choses, ainsi arrachés à cette domination funeste, sont ensuite voués, par les consécérations, au service de Dieu. Les bénédictions implorent et obtiennent pour notre corps et notre âme, et pour tout ce qui est à notre usage, la protection divine contre tout mal et la faveur céleste pour tout bien.

L'Eglise accorde donc ses bénédictions et ses consécérations non seulement aux personnes, mais aux choses : elle bénit et consacre les églises et les cimetières, les autels, les cloches, les croix, les images, la lumière, l'encens, l'eau, l'huile, les vases et les ornements pour le saint sacrifice, les cierges à la Purification de la sainte Vierge, les cendres au commencement du Carême, les rameaux au début de la Semaine sainte et les plantes le jour de l'Assomption. Elle bénit tout ce qui sert à notre entretien temporel : les aliments, les remèdes, le bétail et les fruits de la terre ; comme aussi les produits de la société humaine, les armes, les instruments, les maisons, les navires, les ponts et les routes. En un mot, l'Eglise ne refuse à aucune circonstance importante de notre vie naturelle ou surnaturelle le bienfait des sacramentaux. Comme les sacrements, les sacramentaux sont intimement liés au sacrifice eucharistique : c'est la source où ils puisent, en un

sens, leur vertu bienfaisante. C'est sur l'autel, en effet, que continuent à couler le sang et l'eau répandus sur le Golgotha et destinés à laver et à racheter le monde. « *Unda manat et cruor : terra, pontus, astra, mundus quo lavantur flumine* » (*Hymn. Eccles.*).

Le sacrifice de Jésus Christ est donc la source originelle de notre rédemption, et les sacrements et les sacramentaux sont comme autant de canaux, de fleuves, de ruisseaux qui en amènent les bienfaits inépuisables aux créatures susceptibles de les recevoir. Ces liens intimes que nous découvrons entre le sacrifice et les sacrements, trouvent souvent leur expression, et par là même leur confirmation dans la liturgie. Dans l'ordination du prêtre, l'évêque dit : *Sacerdotem oportet offerre, benedicere, baptizare...* « Le prêtre doit sacrifier, bénir, baptiser ». Dans le sacre de l'évêque, le prélat consécrateur dit : *Episcopum oportet... consecrare, offerre...* « L'évêque doit consacrer, sacrifier... » (1). Le pouvoir de *sacrifier* est mis ici en liaison étroite avec celle du *bénir* et de *consacrer*. La faculté de conférer les sacrements et les sacramentaux est confiée aux mêmes personnes qui ont la charge d'offrir le sacrifice eucharistique ; elle prend sa racine, en quelque sorte, dans la mission plus haute et supérieure de célébrer la sainte Messe. C'est parce que les évêques et les prêtres immolent la victime de nos autels, qu'ils peuvent nous distribuer les grâces et les bénédictions au nom de Jésus Christ et de l'Eglise : c'est là comme une suite, une extension du saint sacrifice.

Cette union intime des moyens de salut avec le sacrifice eucharistique se trouve encore indiquée par ce fait, qu'un grand nombre de formules de bénédictions ont été insérées dans le Missel, et surtout parce que l'administration des sacrements et des sacramentaux doit, autant que possible, d'après les lois de l'Eglise, être jointe à la célébration de la Messe. Ainsi la sainte Eucharistie, réalisée par la consécration, doit, le plus qu'il se peut, être distribuée et reçue à la sainte Messe après la communion du prêtre (2). Les ordres

(1) *Pontif. Roman.*

(2) L'union étroite qui existe entre le sacrifice et le sacrement de l'Eucharistie est indiquée dans une foule de passages de la liturgie. Autant que possible, la communion doit être distribuée pendant la Messe, aussitôt après la communion du prêtre, *intra missam, statim post communionem celebrantis* ; il faut une cause raisonnable pour la donner en dehors. Dans ce cas, l'étole du prêtre ne doit pas être toujours de couleur blanche, mais correspondre à la couleur de l'office du jour, afin de caractériser au moins ainsi la sainte communion comme une participation au sacrifice

majeurs et mineurs sont conférés à l'autel pendant la messe. La matière de plusieurs sacrements est sanctifiée en union avec la célébration du saint sacrifice : telles sont l'eau baptismale le samedi saint et le samedi de la Pentecôte, et les saintes huiles le jeudi saint (1). La bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux a lieu immédiatement avant la sainte messe. Le couronnement du Pape, la prise d'habit et la profession des religieux, le sacre des rois, la consécration des Eglises et des autels sont étroitement unis au sacrifice de la messe.

C'est en vue du sacrifice eucharistique que l'ordination sacerdotale imprime à l'âme un caractère ineffaçable, et c'est de ce sacrifice que provient la sublimité du sacerdoce catholique. Les degrés que les ministres de l'Eglise ont à gravir pour arriver à la plus haute dignité, l'épiscopat, se distinguent par les pouvoirs qui leur sont propres relativement au saint sacrifice. Les ordres inférieurs donnent au clerc droit à une participation plus éloignée à la célébration de la messe ; le diacre et le sous-diacre, au contraire, s'approchent davantage de l'auguste Victime et coopèrent plus immédiatement à son immolation. Le prêtre possède le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus Christ : ce pouvoir le revêt d'une dignité incomparable et sans égale. Enfin, ce qui élève l'évêque au dessus du prêtre et le distingue principalement, c'est que non seulement il possède ce même pou-

et la réception de la victime. (*Rituale Roman. et S. R. C. 12 mart. 1836 in Trident.*) — Le temps où l'on peut distribuer la sainte Eucharistie, à l'exception du viatique, paraît limité aux heures où, d'après la Rubrique ou en vertu d'un indult, on peut célébrer la Messe, c'est-à-dire de l'aurore à midi (*S. R. C. 7 sept. 1816 in Trident. ad 37*). D'après Saint Alphonse de Liguori (l. VI, n. 252), l'opinion commune auparavant était que la distribution de la communion, *per se loquendo*, était permise à toute heure du jour, excepté de nuit et vers le soir. — A Noël, la sainte Eucharistie ne peut être donnée à la Messe de minuit qu'en vertu d'un indult apostolique ou de la coutume (*S. R. C. 23 mart. 1686 in Senen. — 3 dec. 1701 in Taurin. et 16 Februar. 1781 in una Ord. Carmel. excalc. ad 7 et 8*). — Pendant la semaine sainte, depuis la déposition du saint Sacrement au reposoir, le jeudi saint, jusqu'à la communion à la messe du samedi saint, on ne peut donner la communion qu'aux malades sous forme de viatique. Après la messe du samedi saint, on peut partout communier, et à la messe même, seulement lorsque la coutume du lieu l'autorise (*S. R. C. 23 Sept 1837, in Mutin. ad 2, et 7 sept. 1850, in Veron. ad 15*).

(1) Dans le Sacramentaire de St Grégoire, cette messe se nomme *Missa chrismatis*. Elle était précédée d'une autre nommée *Missa ad reconciliationem pœnitentium* et suivie d'une troisième : *Missa serotina vel vespertina*. Le jeudi saint était donc autrefois un jour polyliturgique.

voir créateur, en quelque façon; mais il peut le communiquer à d'autres par la collation de l'ordination sacerdotale.

III. — Le sacrifice eucharistique est donc, nous venons de le voir, l'âme de tout le culte divin, le soleil de toutes les solennités religieuses, le cœur de toute l'économie des sacrements, la source de la vie de la grâce : en un mot, c'est le centre de la liturgie catholique. Si cette liturgie est un fleuve puissant dont les eaux salutaires inondent l'Eglise, la purifient, la sanctifient, la rafraîchissent, la fécondent, l'embellissent et la transfigurent, elle est redevable de cette merveilleuse énergie à cette source sacrée du sacrifice qui ne cesse jamais de couler sur l'autel et de répandre le sang vivificateur dans tous les membres, dans les moindres veines du grand corps mystique de Jésus Christ. De là proviennent toute grâce sacramentelle, toute consécration, toute bénédiction. A la céleste lumière, à la chaleur surnaturelle qui rayonnent tous les jours de cet astre divin, toute créature raisonnable ou privée de raison s'avance vers la pleine maturité de sa consommation et de sa transfiguration éternelle. « De là cette force toujours vive, qui ne vieillit jamais, par laquelle la Messe attire tous les cœurs catholiques et rassemble tous les peuples fidèles autour des autels. Avant le point du jour, l'aurore se lève déjà dans nos temples; la cloche convoque au saint sacrifice. Bientôt çà et là la lumière paraît aux fenêtres; la lune brille encore dans le firmament, et sur la neige qui crie sous le pied qui la foule le chrétien se hâte vers la maison de Dieu. Celui qui désire faire le bien se lève avant l'aube. Partout cette puissance d'attraction de la Messe s'observe, aussi bien sous les voûtes de marbre de Saint Pierre de Rome, dans toute la pompe resplendissante des vêtements sacrés, à la lumière de milliers de flambeaux, au milieu des chefs-d'œuvre de l'art chrétien et des fleurs qui forment comme un habit de fête, que sous la hutte de planches ou de troncs d'arbres élevée au missionnaire par le nouveau converti : témoignage éclatant que les catholiques tiennent, non pas à l'extérieur, mais à la chose elle-même, et que c'est elle qui séduit, et non pas le charme des ornements. Et qui n'a pas conservé, de sa jeunesse, les souvenirs les plus doux et les plus purs de la célébration de la sainte Messe dans une pauvre église de village? Cette puissance d'attraction n'est pas d'hier, ni d'aujourd'hui; elle ne mourra pas demain. Il y a plus de quinze cents ans, la sainte Messe attirait déjà nos pères avec une énergie supérieure à la crainte des persécutions qui surprenaient souvent les solennités paci-

fiques de l'Eucharistie. Saint Denys d'Alexandrie, qui vivait au troisième siècle de l'ère chrétienne, raconte ce qui suit : Bien que poursuivis et traqués par tout le monde, nous n'abandonnâmes jamais le saint sacrifice. Tous les lieux où, séparés les uns des autres, nous portions nos peines diverses, les champs, les déserts, un navire, la retraite des bêtes sauvages, nous servaient de temple. — L'histoire de Saint Lucien, prêtre et martyr, nous rapporte comment, pour satisfaire les pieux désirs des chrétiens, il célébra les saints mystères sur sa propre poitrine, parce qu'il n'y avait pas d'autre autel. Lorsque les orages de la persécution sévissaient sur toute la terre, les torrents des grâces descendaient dans les souterrains, comme plus tard, en Angleterre, le saint sacrifice, interdit par le protestantisme, se réfugiait dans les combles. Dans ces extrémités son attrait subsistait toujours. Les catholiques se retiraient dans les catacombes et grimpaient sous les toits : ils allaient prier pour ceux dont la rage poursuivait jusque dans les plus misérables réduits ce qu'ils avaient de plus sacré, pour ceux qui s'épalaient au large dans les temples élevés par la piété catholique » (1).

Que ne devrait donc pas être la sainte Messe pour nous, prêtres, et que ne devrions-nous pas être pour la sainte Messe ? Le P. Faber nous le dit (2). Le sacerdoce a été établi à cause de l'Eucharistie. Notre vie sacerdotale se compose de devoirs et de cérémonies qui s'y rapportent. C'est dans ce but que nous avons été choisis et séparés du monde. Le sceau de Jésus Christ est imprimé sur nous : l'esprit du monde, les voies du monde, et même les choses du monde permises ne sont pas pour nous ce qu'elles sont pour les autres. Le ciseau de l'Esprit Saint a gravé sur notre âme un caractère invisible qui fait de nous la propriété éternelle du saint Sacrement. Lui-même, dans la dernière onction, n'ose approcher de la place autrefois consacrée par une onction plus auguste. Que sommes-nous ? que devrions-nous être ? La vierge Marie fit descendre une seule fois du ciel le Verbe éternel ; nous le faisons tous les jours. Elle porta Jésus dans ses bras jusqu'à ce qu'il eût grandi ; pour nous, il prolonge son enfance toute notre vie. Pouvons-nous porter les yeux sur le visage de notre Mère et lui dire qu'à ce point de vue nous sommes plus grands qu'elle, sans penser à la sainteté réclamée par nos redoutables fonctions ? Quel bonheur nous goûterions dans le

(1) EBERHARD, *Discours*, tom. I, p. 317.

(2) *Le Saint Sacrement de l'autel*.

lent martyr de notre vie ecclésiastique, si nous ne tendions qu'à la sainteté sacerdotale ! Lorsque nous appelons du trône de Dieu le saint Sacrement sur la terre, ne devrions-nous pas ressentir sa marche correspondante dans nos cœurs ? L'attrait de l'Eucharistie doit être notre vocation, notre esprit ecclésiastique, notre joie. Le feu de l'enfer ne consumera pas le caractère imprimé sur notre âme ; la gloire du ciel le fera resplendir avec une beauté plus grande.

§ 24. — *Le saint sacrifice de la Messe, école et source de la vie de sacrifice dans le catholicisme.*

La sainte Messe est l'âme de la liturgie sacrée ; celle-ci, à son tour, est le vase mystique dans lequel nous est présenté le fruit suave de la passion de l'Homme-Dieu : la grâce. De là il est aisé de conclure qu'elle a et doit avoir une grande influence sur la vie religieuse et morale, sur toute vie vraiment et sincèrement chrétienne, sur nos efforts pour pratiquer la vertu et parvenir à la perfection. Le monde, étranger à Dieu, placé en entier dans le mal (I JOAN. v. 19), offre un aspect lamentable : il est semblable à un désert vide et desséché, sans fleurs et sans fruits. Au milieu de ce désert s'élève l'Eglise, pareille à une oasis fertile, à un paradis terrestre où habitent la joie, les délices, l'action de grâces et les chants de louange (Is. LI, 3). Ce jardin, planté par le Seigneur, resplendit de l'abondance des fleurs les plus parfumées et des fruits les plus beaux, pour l'agrément de Dieu et de ses anges. Là s'épanouissent les violettes de l'humilité, les lis de la pureté, les roses du martyr.

Mais où ces plantes célestes puisent-elles cette sève, cette fraîcheur, leur parfum et leurs nuances variées ? Dans la source des grâces qui sort du cœur ouvert de Jésus Christ, dans la sainte Messe. Toutes ces fontaines du Sauveur qui jaillissent sans cesse de milliers d'autels, arrosent et fertilisent le sol, adoucissent et fortifient les semences délicates des vertus, les font fleurir et mûrir. Le juste fleurit comme un palmier, il ressemble à l'arbre planté au bord des ruisseaux, il donne des fruits en son temps. A quoi doit-il cette prospérité ? Surtout au sacrifice de la Messe. Au contraire,

partout où cette source de grâces est ensevelie sous des ruines, aussitôt s'arrête la croissance des vertus élevées, l'arbre de la perfection héroïque se dessèche et périt. Le sacrifice de Jésus Christ, et ce sacrifice seul, toujours offert, est la source merveilleuse de la plénitude des vertus et de la sainteté qui ornent l'Eglise. Nous nous convaincrions aisément de cette vérité en montrant brièvement que toute perfection, que toutes les vertus, ne s'obtiennent et ne se conservent que par un véritable esprit d'immolation, et que cet esprit de sacrifice surnaturel, infatigable, héroïque, ne peut provenir que du sacrifice perpétuel de Jésus Christ.

La doctrine et l'exemple de Jésus Christ nous prouvent que toute vie vraiment chrétienne est une vie de sacrifices constants, de renoncement à soi-même et de mortification. Ce n'est pas autre chose que la mise en pratique des enseignements du Sauveur; et que sont-ils eux-mêmes, sinon la *parole de la croix* (I COR. I, 18)? « Celui qui veut venir après moi, doit se renoncer lui-même, porter sa croix tous les jours et me suivre » (LUC. IX, 23). Cette maxime du Fils de Dieu est l'abrégé de tous ses commandements et une excitation à l'imiter; la vie chrétienne est la copie de la vie de Jésus Christ, laquelle, de la crèche à la croix, a été un holocauste ininterrompu. Tous les chrétiens ont pour vocation de retracer cette vie en leur conduite : le Sauveur nous a laissé l'exemple, afin que nous marchions sur ses traces (I PET. II, 21); comme il a fait, nous devons agir (I JOAN. II, 6), afin de devenir conformes à son image (ROM. VIII, 29) et de porter en nous sa ressemblance céleste (I COR. XV, 49).

Dans l'état de nature déchue où se trouve l'humanité, la vie chrétienne doit être une immolation continuelle : cela ressort de la nature des choses. Cette vie consiste essentiellement en la pratique de l'amour de Dieu et du prochain. Ce double amour pourra subsister, se développer et régner en nous seulement en détruisant dans nos cœurs l'amour de monde et de nous-mêmes, c'est-à-dire par une mortification persévérante de notre intérieur et de notre extérieur. Or cette mortification exige un renoncement de tous les instants à l'usage des biens terrestres, à la jouissance des joies du monde, et en même temps un courage constant pour supporter les peines et les privations. Pour que la flamme de l'amour éternel s'élève brillante et pure, pour qu'elle transforme la vie de l'âme et la revête d'une beauté, d'une sainteté surnaturelles, l'amour terrestre doit s'éteindre ; la nature portée au mal, être vaincue ; notre amour-propre si vivace, déra-

ciné ; l'inclination au monde, arrachée. Mais cela ne suffit pas. Pour devenir un chrétien parfait, il faut faire et souffrir beaucoup pour Dieu, marcher en sa présence par le recueillement intérieur, converser familièrement avec lui, suivre autant que possible en toutes choses les inspirations de la grâce. Tout cela est pénible, très pénible à la nature humaine, et réclame des luttes et des efforts. Le règne du péché et la domination des sens ne se brisent qu'avec peine et à la sueur de notre front ; le règne de la grâce et de l'amour de Dieu ne s'établit à leur place qu'aux mêmes conditions. La mortification et l'esprit de sacrifice sont donc l'atmosphère particulière et la pierre de touche de toute vertu sérieuse. L'immolation de soi-même est absolument indispensable pour arriver à perfectionner en nous l'amour de Dieu et du prochain. Cette parole admirable restera éternellement vraie : *Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris*. « Vous ne ferez de progrès qu'autant que vous vous ferez violence » (1). Pour s'élever d'un degré inférieur à un degré plus élevé de l'amour de Dieu, il ne suffit pas de prier et de former de bons désirs ; il faut beaucoup de peine et de renoncement. Que vous soyez un débutant dans la voie purgative, que vous soyez avancé dans la voie illuminative, ou que, déjà parfait, vous marchiez dans la voie unitive, partout et toujours vous devez vous sacrifier vous et ce qui vous appartient, sans vous reposer un seul instant. « Seigneur, en quoi et combien de fois dois-je me renoncer » ? demande l'âme fidèle ; et le Seigneur lui répond : « Toujours et à toute heure, dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Je n'excepte rien, et j'exige de vous un dépouillement sans réserve » (2). Voulez-vous vivre comme un vrai disciple du Crucifié ? Vous devez être crucifié au monde, et le monde doit être crucifié pour vous (GAL. VI, 14) ; vous devez mourir au monde, votre vie doit être une mort continuelle. *Scias pro certo quia morientem te oportet ducere vitam* (3). — *Militia est vita hominis super terram*. « La vie de l'homme est un combat sur la terre » (JOB. VII, 1). Dans cette lutte, le chrétien a à combattre contre des ennemis visibles et invisibles, il a des privations et des souffrances dures et nombreuses à supporter. « Vous devez souffrir tout avec joie pour l'amour de Dieu : les travaux, les douleurs, les tentations, les

(1) *De Imitat. Christi*, l. I, c. xxv, n. 11.

(2) *Ibid.* l. III, c. xxxvii, n. 2, 3.

(3) *Ibid.* l. II, c. xii, n. 14.

persécutions, les angoisses, les besoins, les infirmités, les injures, les médisances, les reproches, les humiliations, les affronts, les corrections, les mépris. C'est là ce qui exerce à la vertu, ce qui éprouve le nouveau soldat de Jésus Christ, ce qui forme la couronne céleste » (1). Et ce combat contre la concupiscence de la chair, contre la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie, contre les tentations du monde et du démon, dure toute notre vie, du premier jour au dernier.

Porter sa croix tous les jours, se haïr soi-même et renoncer au monde pour Dieu : telle est cette vie de sacrifices constants qui conduit le vrai chrétien à la perfection et fait de lui le héros de l'amour divin, un saint. C'est là un idéal si élevé au dessus de la terre, si contraire au monde ; il dépasse à tel point toutes nos connaissances et nos forces naturelles, que l'âme ne peut trouver des lumières et l'énergie pour y parvenir, que dans le cœur sacré, dans les plaies, dans le sacrifice de Jésus Christ. Cet amour de la croix, cette ardeur, cette soif pour le sacrifice est une plante qui ne pousse pas dans le sol de la nature, mais dans celui de la grâce ; il est nécessaire que la rosée du ciel et l'eau de la vie l'arrosent sans cesse, sinon elle se flétrit et meurt. L'inspiration et la force pour un dévouement de tous les instants viennent surtout de l'autel, où, tous les jours et à chaque instant du jour, Jésus Christ se donne pour nous, oblation et victime (EPH. v, 2). Avec le corps et le sang du Fils de Dieu qu'elle offre et en union avec cette offrande, l'Eglise s'immole aussi continuellement ; les fidèles qui assistent à la messe, s'offrent *en esprit d'humilité et avec un cœur contrit* ; cette immolation spirituelle de l'Eglise et de ses enfants, accomplie, par la volonté du moins, au saint autel, se réalise ensuite dans la vie sous le poids et à la chaleur du jour. La vie de sacrifice du chrétien se modèle et se développe selon le type et par la vertu du sacrifice de Jésus Christ sur l'autel. Le sacrifice eucharistique élève, forme, fortifie, enthousiasme les âmes pour une vie de sacrifice ; il en est l'école et la source.

1. — La célébration fervente de la Messe, l'assistance pieuse au saint sacrifice, même en dehors des grâces que l'on acquiert ainsi, est une des plus excellentes pratiques de vertu. La liturgie de la Messe est, de sa nature, tout à fait propre à saisir et à toucher puissamment ceux qui y prennent part avec attention et foi ; elle excite, elle réveille dans

(1) *Ibid.* l. III, c. xxxv, n. 2.

le prêtre et dans les fidèles les pensées et les sentiments les plus saints, les résolutions les plus salutaires, des actes de différentes vertus tous très agréables à Dieu. Elle est disposée de telle façon, qu'elle est une école qui nous porte au bien et le nourrit, le fortifie en nous, un feu où nos vertus se purifient. De l'autel part l'impulsion pour la vie et les efforts héroïques. Nous devons faire des progrès dans la voie du salut, croître dans la connaissance et l'amour de Jésus Christ ; mais où trouverions-nous une ardeur plus forte pour une vie toute divine, un aliment plus pur, plus puissant pour la pratique de la religion, que dans la sainte Messe ? La foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la douceur, l'obéissance, la patience, la reconnaissance, le dévouement, le renoncement à soi-même : bref, toutes les vertus s'épanouissent dans l'atmosphère céleste qui environne l'autel au moment du sacrifice. Là, devant les yeux des fidèles, le Seigneur accomplit mystérieusement tout l'œuvre de la rédemption, sa vie et sa mort ; il paraît tout près d'eux, comme le type le plus brillant, le plus saisissant de toute vertu et de toute sainteté (1). L'Homme-Dieu pourrait-il nous manifester d'une façon plus éclatante son amour de la pauvreté, de la mortification et de la vie cachée, son humilité et son obéissance ? Un jour, le Seigneur montra à sainte Mechtilde un grand anneau qui l'entourait, lui et l'âme de la sainte ; cet anneau avait sept pierres précieuses désignant les sept manières dont Jésus Christ est présent à la sainte Messe pour notre salut : il paraît dans une humilité telle, que personne n'est si petit que le Sauveur ne s'abaisse jusqu'à lui, s'il le désire ; — avec une patience si grande, qu'il n'est aucun pécheur, aucun ennemi qu'il ne supporte et à qui il ne pardonne, si le coupable veut se réconcilier avec lui ; — avec un amour si ardent, qu'il n'est personne de si froid et de si endurci, dont il ne puisse amollir et embraser le cœur, si l'on en manifeste le désir ; — avec une bienveillance si surabondante, qu'il n'est personne de si pauvre, qu'il ne puisse l'enrichir ; — comme une nourriture si douce et si agréable, qu'il rafraîchit et rassasie complètement les plus malades et les plus affamés ; — avec une clarté si resplendissante, que sa présence éclaire et purifie le cœur le plus obscurci ; — enfin, avec une telle abondance de sainteté et de grâces, que son amour ré-

(1) « Agnoscite quod agitis. *Imitamini quod tractatis* : quatenus mortis dominicæ mysterium celebrantes, mortificare membra vestra a vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis ». *Pontif. Roman., de Ordinatio presbyteri.*

veille et excite à la piété les âmes les plus indolentes et les plus dissipées (1).

Le sacrifice eucharistique est le couronnement magnifique de tout l'édifice de notre salut ; c'est en même temps le résumé et le monument plein de vie de toutes les merveilles et des mystères de l'Incarnation. Tout ce qui est contenu dans la religion, dans la naissance, les souffrances, la mort et la gloire du Sauveur ; tout ce que l'Eglise catholique, dans son année sainte, nous offre de mystérieux, de divin, de terrible, de consolant, de tendre, d'instructif et d'édifiant, est réuni, comme en un foyer, dans la célébration de la sainte Messe. L'homme animé d'une foi vive, méditant sur tout cela avec piété, se fortifiera toujours dans le bien, croîtra en vertus, en mérites, en dévotion, en force ; il sera enflammé pour accomplir des œuvres de charité et de pénitence.

Surtout, la liturgie eucharistique nous rappelle vivement la passion de l'Homme-Dieu (2). Au milieu des joies de la nativité et du triomphe de la résurrection, le Calvaire et le spectacle austère qu'il nous offre demeurent le centre de tout le sacrifice. Le chant joyeux de l'*Alleluia* ne bannit jamais le *Confiteor* et le *Kyrie eleison*. Aussi, en assistant à la sainte Messe, les fidèles doivent surtout contempler et révéler avec piété la douloureuse passion et la mort de Jésus Christ. Aucun temps n'est plus convenable pour cette salutaire méditation, que celui où l'Agneau de Dieu s'immole sous nos regards.

Il n'est point difficile, pendant la Messe, de se placer au pied de la croix et de la serrer dans ses bras. Les vêtements sacerdotaux, le crucifix sur l'autel, les nombreux signes de croix, le mélange du vin et de l'eau, les espèces séparées du pain et du vin, l'élévation de l'hostie et du calice, la division de l'hostie, les mouvements du prêtre à l'autel, en un mot, tous les rites si pleins de sens du saint sacrifice nous rappellent les mystères de la passion, les indicibles souffrances de Jésus Christ pour nous, le don de sa vie et de sa mort amère. Pendant la Messe, transportez-vous en esprit au pied de la croix avec la Mère des douleurs, saint Jean et Madeleine pé-

(1) *Liber specialis gratiæ*, part. III, cap. XVIII.

(2) « Quia consacramentales et concorporales sumus Christo, licet non vera, sed imaginaria passione in seipso imoletur, vera tamen et non imaginaria passione in membris suis immolatur, quando nos, qui in memoriam passionis suæ sacramentum tantæ suæ pietatis agimus sacrificando ipsum, flendo et cor nostrum vera compunctione atterendo, mortem tam pii et dilecti Domini et Patris annuntiamus ». ALGER., *de Sacr. corp. et sang. Domin.*, l. I, c. XVI, n. 115.

nitente ; figurez-vous que le sang de Jésus Christ tombe goutte à goutte sur votre tête ; réfléchissez à ses souffrances et à ses plaies, au fiel et au vinaigre, aux clous et à la lance : pourriez-vous rester encore froid et insensible ? A la vue de ces terribles mystères accomplis pour nous sur le Calvaire et reproduits mystiquement sur l'autel, votre âme pourrait-elle n'être pas pénétrée d'une religieuse frayeur, votre cœur ne pas être embrasé d'amour, de repentir et de reconnaissance ? (1). De ces plaies et de ces supplices s'élève une voix nous reprochant notre lâcheté et notre paresse dans le service de Dieu, notre délicatesse et notre inconstance, notre antipathie pour les privations et les humiliations.

« Tous les jours, dans la sainte Messe, l'arbre de la croix est élevé sous nos yeux avec ses bras qui vont jusqu'au ciel ; ses branches desséchées portent le fruit suave du corps de Jésus Christ. Le mont du Calvaire se dresse sur nos autels et le calice reçoit de nouveau le sang du Sauveur. Cette Messe sanglante, célébrée visiblement sur le Golgotha par Jésus Christ, le grand prêtre, eut peu d'assistants ; le nombre de ceux qui se tenaient au pied de la croix pour en recueillir les bénédictions, était, hélas ! bien moindre encore. En l'absence des hommes, la nature fit les funérailles du Crucifié : la terre trembla ; émus de compassion, les rochers se fendirent ; le jour brillant se revêtit d'un sombre habit de deuil ; des voiles noirs s'étendirent sur le temple resplendissant de la création, et le soleil, se voilant la face, prit sa part de la douleur générale. Cette tristesse empreinte dans la création visible est d'un effet saisissant, elle nous apparaît pleine d'une terrifiante beauté. Cependant, plus belles encore sont à l'œil de la foi les funérailles célébrées dans la sainte Messe. Ce sacrifice, offert dans tous les temps et du levant au couchant, parcourt la terre entière et traverse toutes les régions chrétiennes ; tous les fidèles ont la faveur de contempler l'immolation de Notre Seigneur, et de se plonger dans les sentiments les plus profonds de repentir, de reconnaissance et d'amour. Là, Jésus Christ fend les cœurs

(1) « In sacrificio altaris magnus ignis devotionis et dilectionis exigitur, quia ibi est tota nostra salus. Certe indevotissimus est sacerdos, qui ibi non conteritur, ubi Filius Altissimi ante Patris oculos immolatur. Sane sacerdos devotus et prudens, dum mensæ divinæ assistit, nihil cogitat, nisi Christum Jesum et hunc crucifixum. Ponit ante oculos cordis sui Christi humilitatem et patientiam, Christi angustias et dolores ; Christi opprobria, sputa, flagella, lanceam, crucem, mortem devote et sollicitè recolit, et se in ipsa memoria passionis dominicæ crucifigit ». PETR. BLESENS., *Serm.* 56.

de pierre ; il étend sur les âmes un vêtement de deuil, à cause des péchés qu'elles ont commis ; le sein de l'homme tremble à la vue des peines sans nom et de la mort du Sauveur. Cette mort est donc tous les jours devant les yeux et dans le cœur des catholiques. Ils lisent dans le livre ouvert de ses plaies et de son supplice. La Messe elle-même publie le trépas de Jésus Christ. Tous ceux qui veulent prêter l'oreille comprennent cette voix. Elle est intelligible même au laboureur, lorsqu'il croise sur les bancs de l'église ses mains durcies par le travail ; le rosaire qui se déroule entre ses doigts, lui rappelle les mystères de l'oblation, des souffrances et de la mort de Jésus Christ. En tout temps, dans le passé comme dans le présent, les âmes intérieures se sont plongées dans les souffrances du Crucifié. L'aimable dominicain Henri Suso raconte de sa mère, une simple femme, qu'elle lui avoua un jour que depuis trente ans elle n'avait jamais assisté à la Messe sans se pénétrer profondément de la passion de Jésus Christ, et elle en était tellement saisie, que les larmes lui coulaient des yeux. Et ne pensez pas que ce sacrifice qui nous place sur le Calvaire au pied de la croix et nous initie à ses mystères, reste étranger à la vie commune de tous les jours ; ne pensez pas que les dispositions où il place l'âme ne conviennent qu'à la vie contemplative, qu'il diminue les forces et le goût de la vie active et fasse négliger et mépriser les devoirs. Non : notre saint sacrifice de la Messe nous instruit constamment pour la vie dure, prosaïque, pratique ; il invite le chrétien à porter avec lui au pied des autels ses peines et son fardeau, à s'offrir à Dieu sur la croix avec Jésus Christ ; il le pousse à faire passer dans sa vie la passion de notre Rédempteur, à animer toute son existence par son acceptation de cette vie d'immolation. C'est là la grandeur de la sainte Messe. Par les mystères qu'elle nous dévoile, elle nous conduit aux portes du ciel, tout en embrassant en même temps les peines et les devoirs les plus vulgaires de la vie de tous les jours » (1).

« Lorsque vous célébrez le divin sacrifice ou que vous y assistez, il doit vous paraître aussi grand, aussi nouveau, aussi digne d'amour que si, ce jour-là même, Jésus Christ, descendant pour la première fois dans le sein de la Vierge, se faisait homme, ou que, suspendu à la croix, il souffrît et mourût pour le salut des hommes ». (2). La participation

(1) EBERHARD, *Conférences*, tom. I, p. 338.

(2) *De Imit. Christi*, lib. IV, c. II, n. 6.

fréquente et pieuse au saint sacrifice est donc l'école de toute vertu et de toute perfection. Mais nous n'apprendrons à fond la doctrine du salut et des saints à cette école, que si l'action liturgique n'est pas pour nous un livre scellé de sept sceaux : il faut pénétrer au delà de l'écorce, comprendre quels mystères sont cachés sous cette enveloppe, saisir le sens et l'importance des prières et des rites sacrés.

II. — La sainte Messe n'est pas seulement une école qui nous guide et nous excite à la pratique de toutes les vertus : c'est la source intarissable et cachée d'où découle la force pour cette vie de sacrifices que l'Eglise militante et ses fidèles enfants doivent mener ici-bas, jusqu'au terme de leur pèlerinage terrestre, jusqu'au jour où toute tristesse se changera en joie, où nos combats d'un moment seront couronnés par un triomphe éternel dans les cieux. Nous développerons brièvement cette pensée.

1° Jusqu'à la fin, suivant la parole de saint Augustin, l'Eglise s'avance entre les persécutions du monde et les consolations de Dieu (1). Sa course dans le temps est accompagnée des joies de l'espérance et de la patience dans la tribulation (Rom. XII, 12), en attendant la fin des maux qui passent. Toujours la vie de l'Eglise fut une vie de sacrifices, toujours elle a porté les couleurs de la victime : car son vêtement est rouge, et sa robe est semblable aux habits de ceux qui foulent le vin dans le pressoir (Is. LXIII, 1 et seq.).

Cette vie de sacrifices de l'Eglise se manifeste principalement sous deux formes : dans sa charité et dans ses souffrances. Pendant que Jésus sur la croix reposait dans la mort, dans son côté ouvert l'Eglise prenait naissance. Son époux sanglant lui donna alors, comme don de fiançailles, cette surabondance d'amour et de souffrances qui animait et inondait le cœur divin de Jésus dans son sacrifice. Au jour de son union avec le Fils de Dieu crucifié sur le Calvaire, l'Eglise fut ornée d'une couronne virginale tressée d'épines et couverte du vêtement solennel de l'hostie. Elle ne déposera plus cette parure jusqu'à l'achèvement de sa douloureuse carrière à travers le temps sombre et glacé ; elle entrera alors dans la bienheureuse éternité, où, dans une gloire impérissable et au milieu de chants de victoire sans fin, elle célébrera à jamais les noces de l'Agneau.

(1) *De Civit. Dei*, l. XVIII, c. LI.

a) Jésus a passé en faisant le bien et en guérissant (ACT. x, 38). Ces mots sont le résumé de toute l'existence de notre Sauveur. Ils expriment aussi avec une exactitude parfaite l'action de l'Eglise. Elle n'est autre chose, au fond, que la continuation de Jésus Christ, vivant dans le temps et agissant par des représentants visibles. Comme le Sauveur, l'Eglise est une image de la bonté divine (SAP. VII, 26), de l'amour miséricordieux et communicatif de Dieu. Le cantique de l'amour le plus pur, le plus généreux, entonné sur la croix par le Rédempteur, continue à se faire entendre dans son Eglise à travers tous les temps et dans tous les lieux. L'Esprit du Seigneur plane toujours sur son Eglise ; il l'a consacrée par son onction et l'a envoyée pour annoncer aux pauvres la bonne nouvelle et guérir les cœurs brisés (LUC. iv, 18). Comme il est dans la nature du soleil d'éclairer et de réchauffer, ainsi c'est la propriété de l'Eglise catholique de soulager et de rendre heureux ceux qui souffrent et sont surchargés. Toujours et partout, elle est occupée à adoucir la douleur, à verser l'huile et le vin dans les plaies, à essuyer les larmes, à consoler les affligés, à secourir les abandonnés, à entourer d'une tendre charité les malheureux, à donner à tous le salut et la paix. Elle ressent une sollicitude maternelle pour tous les besoins temporels et les maux qui assiègent les enfants des hommes ; elle se plaît à combler de ses dons, à entourer des services de la miséricorde les pauvres et les malades, les infirmes et les faibles. « Y a-t-il jamais eu une misère corporelle au soulagement de laquelle l'Eglise n'ait pas apporté sa main compatissante ? N'a-t-elle pas mis tout son amour à relever la plante qui s'incline et tombe ? La fureur de la contagion fut-elle jamais si grande, que l'Eglise, abandonnant le combat, ait laissé le champ libre à l'ennemi de la vie ? N'a-t-elle pas opposé toujours ses forces les meilleures et les plus nobles aux ravages des maladies les plus affreuses ? Elle a pris sous sa garde l'existence humaine tout entière, avec toutes ses épreuves et ses nécessités, depuis le berceau jusqu'à la tombe. Cette vie dont il est écrit qu'une grande peine afflige « l'homme depuis sa naissance jusqu'à son retour dans la terre » (ECCLI. XL, 1), repose à l'ombre des ailes de sa bienfaisance miséricordieuse » (1).

Toutefois, l'Eglise met beaucoup plus d'attention encore à soulager la détresse spirituelle, à ressusciter ceux qui sont morts à la grâce, à guérir les plaies et les maladies de

(1) ÉBERHARD, *Conférences*, t. I, p. 410.

l'âme, à arracher les hommes à la ruine et aux peines éternelles, à nourrir les cœurs affamés de l'aliment fortifiant et céleste des grâces et de la vérité divines (1). L'histoire de l'Eglise n'est autre chose que le récit de son inépuisable charité. Qui pourrait compter ces admirables institutions, ces ordres, ces congrégations, ces associations de bienfaisance chrétienne qui, dans tous les temps, ont poussé sur le sol de l'Eglise, pour le soulagement et la consolation des pauvres et des souffrants ? Il n'est aucune espèce, aucune forme de misère corporelle et spirituelle pour laquelle une association religieuse n'ait été créée ; suivant les besoins des temps, ces institutions charitables s'épanouissaient sous le souffle de l'Esprit Saint, semblables à une floraison splendide sur l'arbre éternellement jeune et vivace de l'Eglise. Ses missionnaires partirent pour délivrer les malheureux infidèles des ténèbres et de l'ombre de la mort et pour diriger leurs pas dans la voie de la paix. Par l'enseignement et l'éducation, elle s'efforce de conduire la jeunesse à Jésus Christ ; pour les enfants abandonnés et orphelins, elle est une mère tendre et vigilante ; elle tâche de ramener les égarés dans la route de la vérité, et les pécheurs dans celle de la vertu ; pour les malades, les prisonniers, les affligés, elle est un ange d'amour et de consolation.

Outre les biens surnaturels et si abondants de la Rédemption, l'Eglise a apporté à l'humanité les bienfaits temporels de la vraie civilisation : elle a brisé les chaînes des esclaves et rendu à la femme et à l'enfant leur dignité ; elle a purifié, ennobli, consacré par les bénédictions du Ciel toutes les situations de la vie. « L'Eglise, qui répand la semence de la parole divine et laboure le sol de l'âme avec la croix de Jésus Christ, a pris également en main la bêche matérielle et sillonné la terre du soc de la charrue. Elle a défriché les forêts, desséché les marais, porté la vie dans la solitude, changé le désert en un parterre fleurissant. Et là où la terre ne produit rien, elle a enlevé, par sa miséricorde, leur horreur à ces lieux désolés. Les œuvres de sa bienfaisance brillent au milieu des neiges éternelles des Alpes. Dans ces solitudes de glaces, ses monastères, comme des plantes célestes, s'élèvent

(1) « Non sicut sæcularis beneficentia, corporales duntaxat necessitates sublevat Ecclesia ; verum, ad exemplum benignissimi Salvatoris, omnium semper curam et operam contulit, ut duplicis substantiæ totum cibaret hominem ». *Concil. Avenion.*, a. 1848, tit. IX, c. unic. *Collect. Lacen.*, tom. IV, p. 355.

pour recueillir le voyageur qui traverse ces sommets et lui offrir un abri et la nourriture » (1).

Ainsi, l'Eglise a renouvelé la face du monde. Mais elle n'a pu le faire que parce qu'elle est le foyer de ce feu de l'amour céleste allumé par Jésus Christ sur cette terre sombre et froide. Et vraiment, toutes ces créations héroïques de miséricorde spirituelle et corporelle dont l'Eglise a couvert le monde en tout temps, ne peuvent être engendrées que par une charité « douce et patiente, qui ne cherche pas ce qui est à elle, qui souffre tout, croit tout, espère tout, supporte tout (I COR. XIII, 4, 5, 7), qui donne ce qui lui appartient et se donne elle-même » (II COR. XII, 15). Qui pourrait, en effet, estimer tous les sacrifices que l'Eglise a dû faire, pour accomplir la mission que Jésus Christ lui a confiée? « Si le grain de blé ne tombe en terre et ne périt, il demeure seul; s'il se consume, il apporte des fruits abondants » (JOAN. XII, 24, 25). Ces paroles s'appliquent à l'Eglise aussi bien qu'à notre Sauveur : car elle est la grande bienfaitrice de l'humanité. Mais, pour répandre ses bénédictions et exercer les œuvres de la charité, il en coûte des sacrifices immenses à ses plus nobles enfants : ils doivent renoncer aux biens, aux honneurs et aux joies de la terre, à la liberté et à la santé, à leur volonté et aux penchants naturels du cœur, aux agréments et aux commodités de la vie; ils feront, au besoin, le sacrifice de leur vie même. Aussi un clergé virginal, libre des liens de la famille; des religieux voués à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance, seuls ont pu permettre à l'Eglise de répandre les biens spirituels et temporels du christianisme. Ceux qui sont appelés à faire beaucoup pour le monde et dans le monde, à sauver les multitudes des dangers et de la corruption, doivent porter leurs pensées élevées au dessus de la terre et avoir leurs cœurs totalement détachés des choses passagères; ils doivent être pleinement morts au monde et à tout ce qui brille en lui et périt avec lui. En revanche, ils auront avec Dieu un commerce continu par une foi vive et une piété constante, ils marcheront en sa présence dans un saint recueillement et la solitude de leur cœur, ils lui demeureront unis dans une prière et une méditation incessantes. En résumé, leur vie n'aura rien de terrestre, elle sera toute céleste, elle sera une vie de pénitence et de prière que rien ne viendra interrompre, un sacrifice de tous les instants.

Comment se fait-il que l'héroïsme et la plénitude d'une

(1) EBERHARD, *Conférences*, t. I, p. 4 .

charité si féconde en renoncements et en immolations ne se rencontrent jamais hors de l'Église catholique, mais seulement en son sein, comme un témoignage resplendissant et indélébile de sa sainteté, de sa vérité, de sa divinité? C'est que dans son sein, et là seulement, coulent les sources du Sauveur, les sources d'eau vive où le cœur de l'homme, si faible, va puiser cette énergie et cette puissance d'amour qui le fortifie et le remplit d'un enthousiasme surhumain pour le sacrifice; elle seule possède une fontaine inépuisable de vie et de force dans le sacrifice eucharistique. Les nombreuses institutions de charité chrétienne que l'esprit de l'Église a produites de tout temps et fait naître encore aujourd'hui, sont les fruits précieux de l'arbre eucharistique. Partout où l'autel est détruit ou brisé, ces créations cessent de se montrer; tout au moins, loin de prospérer, elles végètent misérablement. Là seulement où de telles œuvres sont accomplies par amour pour Dieu, où elles sont pénétrées du parfum du sacrifice, elles portent en elles une consécration plus haute, elles reçoivent la bénédiction du Ciel et gagnent les cœurs des hommes. Là, au contraire, où la société humaine, sans Dieu et sans Christ, les cultive encore, elles sont abaissées au rang d'une profession purement civile; elles sont considérées comme un gagne-pain, comme un moyen d'acquiescer de l'honneur, des richesses, des récompenses temporelles ou des avantages quelconques. Sans foi religieuse, sans charité chrétienne, sans l'amour divin du sacrifice pour réchauffer et dilater les cœurs, il n'y a plus de place que pour un froid et vil égoïsme sous toutes ses formes et dans tout le domaine de la vie humaine (1).

b) L'Église catholique inonde le monde de ses bénédictions par ses magnifiques institutions de bienfaisance, par les témoignages et les succès de sa charité, qui remplissent d'étonnement et d'admiration tout observateur impartial. Cependant elle ne recueillera jamais du monde et dans le monde que « des sarcasmes, des peines, des cachots, des chaînes, des mauvais traitements et la mort » (HEB. XI). Elle est condamnée à marcher dans des chemins pleins d'épines et à boire le calice d'amertume. Tandis qu'elle se fait pour le monde un holocauste de charité, le monde la traite comme

(1) « Multa sane videre est a sæcularibus viris ad miserorum levamentata, sed quæ parum prospere successerunt: nam sola charitas, quam non gignit et inspirat nisi Christi fides, intelligit super egenum et pauperem ». *Concil. Avenion.*, loc. cit.

une victime livrée à sa fureur. Là encore elle suit pas à pas les traces sanglantes de son Epoux crucifié. Endurcis et ingrats, les hommes ont percé les mains, les pieds et le cœur de Jésus Christ : ces mains d'où ne découlaient que grâce et miséricorde, ces pieds qui s'étaient fatigués et blessés à courir après les brebis égarées, ce cœur consumé du feu de l'amour céleste pour les hommes. Le Sauveur a retiré son peuple de la terre d'Egypte ; il l'a nourri du pain du ciel, abreuvé de l'eau pure du rocher entr'ouvert ; il lui a donné le sceptre royal. Que lui a rendu son peuple pour tant de bienfaits ? Ce peuple a façonné une croix pour son Sauveur, il lui a percé le flanc d'une lance, il l'a souffleté et flagellé, il lui a placé une couronne d'épines sur la tête (1). Tel est aussi le sort de l'Eglise : le Seigneur lui a légué ses souffrances ; ou plutôt c'est lui qui, en un sens, continue à souffrir et à être persécuté dans son Eglise (Act. ix, 4). Epouse du Crucifié, elle se présente à nous couronnée d'épines et parée d'un vêtement de douleurs ; elle aussi, chargée de sa croix, s'avance vers la gloire céleste à travers une foule de tribulations. La passion entière du Sauveur se renouvelle sans cesse dans la vie de l'Eglise : à toute époque se trouvent des traîtres sans honneur, de faux accusateurs, des juges iniques, de cruels bourreaux, et chaque fois que ce combat se répète, Hérode et Pilate redeviennent amis. Elle doit traverser sa douloureuse semaine, subir la sueur de sang au jardin des Oliviers et le crucifiement sur le Calvaire ; elle doit lutter, travailler et souffrir, plus ou moins durement, mais toujours. Le mystère de la Croix est également agissant et visible dans la vie de Jésus Christ et celle de l'Eglise. Le martyr sanglant et non sanglant est un trait saillant, un caractère de prédilection, une propriété particulière de l'Eglise catholique : elle est ainsi semblable à son divin fondateur, elle est digne de lui et se distingue par là de toutes les autres sociétés religieuses. Notre Sauveur lui-même a souvent prédit cette condition à son Eglise et aux vrais fidèles ; il l'a préparée à ce martyr en lui annonçant qu'elle aurait à supporter la haine, la persécution, les accusations, les chaînes, la prison, les tourments et toute espèce de supplices, à cause de lui et pour son nom, de la part du monde et des ennemis de la foi. « Ils porteront les mains sur vous ; ils vous persécuteront, vous jetteront dans les cachots, vous traîneront devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom... Vous serez haïs de tous à cause de moi » (Luc, xxi, 12 et sq.).

(1) Voyez les *Improperia* à l'office du vendredi saint.

Le monde a beau menacer et se mettre en fureur, les peuples ont beau former de vains desseins, les princes de la terre ont beau s'élever et conspirer contre le Christ et son Eglise (Ps. II, 1, 2) : celle-ci regarde avec confiance dans l'avenir. Le bruit des eaux ne l'effraye point (Ps. XLV, 3), et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Un seul regard sur les plaies glorieuses de Jésus Christ, un seul regard sur les blessures dix-neuf fois séculaires de l'Eglise suffisent pour communiquer à nos cœurs une patience invincible dans nos épreuves. La confiance en la victoire de l'Eglise dans l'avenir ne saurait nous être difficile, si nous considérons son glorieux passé. *Per crucem ad lucem* : la voie de la croix conduit aux joies du triomphe ; on parvient à la victoire par la peine et la mort. Mais, même dans les jours de son abaissement et de son humiliation sous la forme d'un esclave, Jésus Christ manifestait de temps en temps sa puissance et sa majesté : ainsi l'histoire de l'Eglise ne manque point de glorieux et magnifiques triomphes. Depuis que le jugement a été prononcé sur le monde et que le prince de ce monde a été chassé (JOAN. XII, 31), l'Eglise demeure, même dans les fers et au milieu des tribulations, la puissance spirituelle qui régit l'univers.

Mais, comme l'Eglise n'est pas de ce monde, ses combats aussi bien que ses victoires ne ressemblent point à ceux de la terre. Comme le Christ, elle lutte et triomphe par la folie et la faiblesse apparente de la croix ; ses défaites amènent ses succès (1). Chaque fois que l'on a cru entonner sur elle le chant funèbre et la sceller dans le tombeau, on l'a vue élever sa tête avec le sentiment joyeux de sa vie impérissable, et, jetant les yeux sur ses ennemis couchés dans la poussière, elle a fait entendre de nouveau son cantique d'actions de grâces : « Chantons au Seigneur, car il a fait éclater sa grandeur et sa gloire : il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier » (Ex. xv, 1).

La gloire de l'Eglise militante ici-bas consiste surtout dans sa permanence en dépit des attaques de tous les siècles, dans son inépuisable force vitale et dans sa puissance de sanctification, dans sa diffusion et son accroissement, dans sa domination sur les cœurs, dans les bénédictions spirituelles et les consolations célestes qu'elle répand, dans le bien-être tempo-

(1) « *Ecclesiam tuam inter adversa crescere tribuisti, ut cum putaretur oppressa, tunc potius prævaleret exaltata, dum simul et experientiam fidei declarat afflictio, et victoriosissima semper perseverat te adjuvante devotio* ». *Sacr. Gregor.*

rel de l'humanité et le vrai bonheur qu'elle produit. La victoire complète et éternelle ne lui sera départie, suivant la promesse divine, que dans la céleste Jérusalem.

Ici-bas, l'Eglise ne se glorifie que dans la croix de Notre Seigneur Jésus Christ (GAL. VI, 14); elle ne veut savoir autre chose que Jésus crucifié (I COR. II, 2). Elle n'adore, ne prêche, n'immole et ne distribue que lui : elle doit donc l'imiter et le représenter dans toute sa vie et toutes ses œuvres. La glorieuse histoire de l'Eglise témoigne que les chrétiens ont supporté les tortures les plus affreuses et la mort la plus cruelle avec un calme et une douceur célestes, avec une soumission tranquille, le visage serein, un courage héroïque, souvent même avec des hymnes de reconnaissance : ils s'estimaient heureux de souffrir des affronts pour le nom de Jésus. Ils puisaient cette force et cette constance surtout dans le sacrement d'Eucharistie. Selon les paroles de la liturgie, le sacrifice de l'autel est le principe de tout martyre (1); par les merveilles de ce sacrifice, le Seigneur a accordé aux martyrs ces grâces abondantes et invincibles qui leur ont permis de subir une mort violente au milieu des tourments (2). La liaison étroite qui existe entre le martyre chrétien et le sacrifice eucharistique, est aussi représentée d'une manière symbolique par les reliques enfermées dans l'autel où s'offrent les divins mystères.

L'Eglise catholique, en résumé, mène une vie continuelle de sacrifices, de miséricorde, de bienfaisance, de luttes et de souffrances ; elle aime ses ennemis, fait du bien à ceux qui la haïssent, bénit ceux qui la maudissent, et prie pour ceux qui a calomnient (LUC. VI, 27, 28). Elle puise la force nécessaire dans les divins mystères de l'autel, par lesquels elle est merveilleusement nourrie (3). Tant que durera son pèlerinage dans cette vallée de larmes et d'épreuves, l'Agneau du sacrifice demeurera avec elle ; il s'immolera tous les jours

(1) « In tuorum, Domine, pretiosa morte justorum sacrificium illud offerimus, de quo martyrismum sumpsit omne principium ». *Secret. fer. V post Dom. III Quadrag.*

(2) « Pro sanctorum tuorum Basilidis... sanguine venerando hostias tibi, Domine, solemniter immolamus, tua mirabilia pertractantes : per quem talis est perfecta victoria ». *Secret. in festo SS. marty. Basilidis, Cyrini... 12 jun.* Le *Codex Rhemensis du Liber sacramentorum* de S. Grégoire le Grand, au lieu de *per quem (id est, Dominum)* a *per quæ*, c'est-à-dire *mirabilia*. Voyez les observations de Hugues Ménard sur l'oraison précédente. Migne, tom. LXXVIII, p. 333.

(3) « Sacrificia, Domine, ... immolamus, quibus Ecclesia tua mirabiliter et pascitur et nutritur ». *Secret. fer. IV post Pascha.*

dans son sein d'une façon mystique, afin de lui inspirer constamment l'esprit de martyr, de renoncement et de résignation. En s'offrant à la Messe avec Jésus Christ, « elle retire du sacrifice une double résolution et une double force : la résolution et la force de supporter et de faire, avec patience et soumission, ce que Dieu a décidé dans ses desseins suprêmes sur elle, d'être contente dans tout état, dans les souffrances, dans la mort; puis la résolution et la force de faire, par charité, tous les sacrifices et de s'immoler elle-même pour ses frères. Béni soit un tel culte, qui engendre cette double offrande de l'obéissance et de l'amour, et qui fait ainsi de notre misérable vie elle-même un acte de religion ! Bénis soient nos autels, sur lesquels le Ciel s'abaisse avec obéissance et charité, pour se répandre de là dans le monde inquiet, mécontent, égoïste. Ce monde accepte les bienfaits et les dévouements, sans demander où se trouve l'arbre qui porte ces fruits célestes ; il se laisse inonder de bénédictions, sans demander d'où elles proviennent, comme les habitants de l'Egypte reçoivent la fertilité que le Nil déverse dans leurs campagnes, sans rechercher la source du fleuve. Où donc est l'origine de ce dévouement ? Dans nos églises, sur nos autels, dans la sainte Messe. Là tous les jours se dévoile l'amour sans limites de Jésus Christ ; de là jaillit dans le pauvre cœur de l'homme la force de s'immoler de même. Aussi les âmes les plus élevées et les plus nobles ont soif de cette victime sacrée. Faites disparaître l'Eucharistie du milieu des fidèles, et une fontaine vive de bénédictions est tarie. Partout où le saint sacrifice ne s'offre plus, le dévouement et la charité immense du catholicisme ont disparu. Nous avons recueilli l'héritage de la Victime de la croix, et avec elle nous avons reçu en partage le secret de nos propres dévouements : le secret et la force de la patience et de l'obéissance. Entrons donc dans ce sacrifice et offrons à Jésus, qui s'immole pour nous, nous-mêmes, nos pensées, nos paroles, nos œuvres, nos peines et nos joies (1).

2° A proprement parler, la vie de sacrifices de l'Eglise ne peut se manifester que dans ses membres particuliers. La vie et les actions des enfants de Dieu porteront le caractère du sacrifice à un degré d'autant plus élevé, qu'ils seront remplis de l'esprit de Jésus Christ et de son Eglise ; en d'autres termes, qu'ils seront plus vertueux, plus parfaits et plus saints. Dans sa nature la plus intime, la sainteté n'est autre chose

(1) EBERHARD, *Conférences*, loc. cit., p. 340, 344.

que le sacrifice dans la pensée, dans la volonté, dans les œuvres et les peines. Sans l'esprit de sacrifice, la perfection et la sainteté ne peuvent être ni acquises, ni conservées, ni augmentées. Quelque variée que puisse être la vie intérieure et extérieure des saints, ils s'unissent tous en ce point, que leur conduite porte le caractère du sacrifice et du dévouement.

L'innombrable armée des saints se divise en deux classes principales : les martyrs et les confesseurs (1). Les martyrs ont été immolés une seule fois, en imitant Jésus Christ dans sa mort et en répandant glorieusement leur sang pour lui. Les confesseurs se sont immolés, sans verser leur sang, à la vérité, mais un nombre infini de fois, par la pratique héroïque de toutes les vertus et l'accomplissement constant de tous les devoirs de leur état, jusqu'à ce qu'ils se soient enfin endormis heureusement dans le Seigneur. Les uns et les autres ont donc été chaque jour regardés comme des brebis destinées à la boucherie (Rom. VIII, 36). Tous ces saints sont les enfants de l'Eglise. C'est ce qui fait le vénérable Bède s'écrier (2) : « O mère vraiment heureuse, ornée du sang glorieux des martyrs triomphants et de la blancheur immaculée des confesseurs ! à sa couronne ne manquent ni les roses ni les lis » (3).

L'immolation d'eux-mêmes fut la vocation, le ministère, la vie et la mort des saints apôtres. Ils ont tout abandonné pour se faire tout à tous et gagner tous les hommes à Jésus Christ; comme leur maître, ils ont donné leur vie pour leurs frères et arrosé l'Eglise de leur sang.

L'armée des martyrs resplendit dans le sang de l'Agneau et dans leur propre sang : *Martyrum candidatus exercitus*. Ils ont traversé de grandes tribulations; ils ont confessé Jésus

(1) « In toto mundo lilia pacis pullulare cœperunt, et Ecclesia mater jam martyrum purpura decorata, confessorum quoque candore adornari gaudebat. Non enim in uno tantum loco fulsit gratia, sed ad fines usque orbis terrarum vernantia spectacula ager plenus benedictione pandebat. Nam et deserta in ubertatem versa infusionem pinguedinis supernæ dum acciperent, in jucunditate floruerunt ». HUGO DE S. VICT., de *Vanit. mundi*, l. IV.

(2) *Serm. 18 de Sanctis*.

(3) « O beatam Ecclesiam nostram, quam sic honor divinæ dignationis illuminat, quam temporibus nostris gloriosus martyrum sanguis illustrat! Erat ante in operibus fratrum candida; nunc facta est in martyrum cruore purpurea: floribus ejus nec lilia, nec rosæ desunt. Certent nunc singuli ad utriusque honoris amplissimam dignitatem. Accipiant coronas vel de opere candidas, vel de passione purpureas. In cœlestibus castris et pax et acies habent flores suos, quibus miles Christi ob gloriam coronetur ». S. CYPRIAN. *Epist. 8 (10), ad martyres et confessores*.

Christ par leur vie et par leur mort; ils ont livré leur âme pour le nom de Jésus Christ, afin de faire germer de leur sang une riche semence et de produire une abondante moisson pour les greniers du Père céleste.

Et les saints confesseurs, appartenant à toutes les conditions, n'ont-ils pas été de vraies copies de l'Agneau divin, bien qu'il ne leur ait pas été donné de répandre leur sang pour lui? Leur vie entière a été une croix, un martyre perpétuels (1). Eux dont le monde n'était pas digne, ont été crucifiés au monde, et le monde a été crucifié pour eux. Leur vie s'est consumée dans le service de Dieu, dans une ferveur constante, dans l'exercice d'une sévère pénitence, d'une pauvreté rigide, d'un pénible travail. Comme fruits de cette vie immolée, ils ont légué à leurs semblables le parfum de leurs vertus, l'éclat de leurs exemples et la force de leurs prières.

Les vierges ont renoncé à tout amour terrestre pour se consacrer entièrement à l'amour céleste de leur divin Epoux et pour suivre l'Agneau partout où il va. Elles ont gardé purs leur âme et leur corps, pour servir sans trouble le Maître du ciel et de la terre, pour plaire sans partage au Roi de leur cœur. Elles s'écrient dans un transport de joie avec sainte Agnès : « Je suis l'épouse de Celui dont le soleil et la lune admirent la beauté » ; et dans leur bouche est toujours la prière de sainte Cécile : « Que mon cœur et mon corps demeurent sans tache, afin que je ne sois pas confondue ! » Or cette fleur céleste de la virginité consacrée à Dieu n'a pu se maintenir fraîche et brillante que parce qu'elle a été arrosée par la rosée d'une prière constante et close avec les épines d'une mortification continuelle, c'est-à-dire par une vie de sacrifices de tous les instants.

Ces saints, si grands et si honorés, brillent au firmament de l'Eglise, nombreux comme les étoiles du ciel; ils publient en traits de flamme la majesté de Dieu, qui est admirable dans ses saints, et la gloire de l'Eglise catholique, dans le sein de laquelle ils se sont sanctifiés. Ils sont le fruit pleinement mûr et très précieux du sang qui coule sur nos autels. Aucun saint n'eût été possible, si l'Eglise n'avait eu le banquet eucharistique. De cette source vive du sacrifice jaillissent la force, le courage, l'enthousiasme, la constance pour la vie

(1) L'Eglise chante de saint Martin : « O sanctissima anima, quam etsi gladius persecutoris non abstulit, palmam tamen martyrii non amisit » ! — « Genus martyrii est spiritu facta carnis mortificare, illo nimirum, quo membra cæduntur ferro, horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius ». S. BERNARD., *in Cantica*, serm. 30, n. 11.

héroïque de la sainteté (1). Cette plénitude d'œuvres et de vertus sublimes, cette énergie pour le renoncement, ce don sans réserve de soi-même au service de Dieu et du prochain, cette immolation ininterrompue et universelle que réclame la sainteté chrétienne, ne peuvent se développer et prospérer que sur le sol fertile de l'Église. De l'autel coulent sans relâche sur lui les eaux du salut et de la grâce; elles pénètrent dans les cœurs bien disposés, pour les vivifier, les rafraîchir, les tremper et les fortifier pour une vie et une mort de sacrifices.

Outre ces saints qui brillent d'un éclat particulier au firmament céleste, l'Église possède en tout temps une multitude innombrable d'âmes élevées et parfaites: leur vie porte l'empreinte d'un esprit de sacrifice qui dépasse de beaucoup ce qui leur est imposé par le devoir. L'œil de Dieu seul connaît ces âmes sublimes (2) et généreuses, dont la vie, écoulée dans le cloître ou dans le monde, est complètement détachée de la terre et consacrée à Dieu, et présente à l'homme naturel un spectacle incompréhensible. A aucune époque l'Église catholique n'a vu s'éteindre le besoin inspiré par le souffle de la grâce, d'opposer à l'amour des plaisirs, à la soif des richesses, à la mollesse et à la sensualité qui règnent parmi les hommes, l'exemple du détachement le plus généreux, de la mortification volontaire, de l'amour le plus dévoué de Dieu et du prochain. Aussi, dans l'Église naissent et fleurissent toujours des ordres ou des congrégations religieuses dont les membres, par leur libre choix et dans un saint zèle, ont déchiré ou repoussé tous les liens terrestres, pour suivre sans obstacle Jésus souffrant, persécuté, crucifié; pour gravir les hauteurs de la perfection dans l'obéissance la plus complète, dans la pauvreté et la chasteté, et parvenir ainsi à l'union la plus intime avec le souverain bien. Les uns, dans la solitude du cloître, consomment leurs jours dans la contemplation, l'innocence et les sévérités de la pénitence, afin d'offrir à la majesté de Dieu outragée une juste expiation pour les crimes du monde et attirer sur l'humanité coupable les miséricordes célestes. D'autres unissent l'activité la plus variée pour le salut de leurs frères à leurs efforts pour leur sanctification personnelle par le renoncement, la prière, le travail et la pénitence. Or les ordres contemplatifs et les ordres actifs ne

(1) « Sacrosancta mysteria, in quibus omnis sanctitatis fontem constituisti, nos quoque in veritate sanctificent ». *Secret. festi S. Ignatii, conf., 31 julii.*

(2) *Animæ sublimiores*, selon l'expression du Pontifical romain.

fleurissent dans l'Eglise que parce qu'elle est abreuvée et fécondée par la sainte Eucharistie.

Abandonné à lui-même et à ses tendances, le cœur humain ne s'élèvera jamais à un tel héroïsme. Le mystère de l'Eucharistie produit et explique seul le mystère du sacrifice de l'Eglise catholique (1). Le sacrifice de l'autel donne la clef de tous ses dévouements et de sa sainteté : par lui s'expliquent les martyrs et les confesseurs, les apôtres et les missionnaires, les carmélites, les trappistes, les sœurs de charité. Sur l'autel, « cette source du saint amour, croissent les lis de la virginité qui s'unit exclusivement et pour jamais au Seigneur ; là les cœurs puisent le courage de devenir pauvres avec Jésus dans la crèche ; là ils apprennent à aimer leurs frères comme il les a aimés, ils trouvent la force de se dévouer au service des indigents et des malades. Où Jésus Christ n'est pas présent dans son auguste sacrement, là manque la force maîtresse de l'amour qui crée les saints, qui se penche jusque vers les plus abaissés pour les relever. Là se guérissent toutes les blessures, mûrissent tous les grands desseins ; de là partent tous les actes de saint héroïsme qui vainquent le monde. Le fidèle ne s'en éloignera jamais sans avoir entendu une voix mystérieuse, sans avoir puisé une force surnaturelle, sans porter dans son âme la nostalgie pour le lieu de son repos, sans se sentir attiré vers la patrie où règne Dieu, son bien suprême » (2).

Sur les marches de l'autel s'éveillent dans le cœur de l'adolescent la vocation généreuse et la résolution de dire adieu pour jamais au monde, à sa patrie, à toutes les joies et à tous les plaisirs, pour aller dans de lointains pays, parmi des peuples sauvages, au milieu de peines, de privations et de dangers sans nombre, porter à de pauvres païens la bonne nouvelle et la lumière de la foi.

A la vue de l'Agneau divin immolé sur l'autel, des milliers de vierges (3) se sentent embrasées de courage et de force d'âme

(1) « Nos sacrifices spirituels ou métaphoriques, prières, actions de grâces, aumônes, chants sacrés, prédications, obéissance, humilité, martyre, bonnes œuvres, ne sont qu'une dépendance, un appendice, une extension, une conséquence, un écho du sacrifice eucharistique, qui réunit toutes leurs variétés comme les variétés des sacrifices matériels ». BLOT, *Marie réparatrice et l'Eucharistie*, p. 207. Paris, 1863.

(2) HETTINGER, *Apologie du christianisme*, tome II, II^e partie.

(3) Une noble jeune fille, raconte saint Ambroise, était forcée par ses parents et ses proches à se marier ; elle s'enfuit au saint autel. Où une jeune vierge trouverait-elle un meilleur refuge, que là où l'on offre le sacrifice de la virginité (*ubi sacrificium virginitatis offertur*) ? Elle se tenait

pour fouler aux pieds le monde et ses séductions, pour sacrifier au Seigneur richesse, beauté, jeunesse, et choisir pour leur partage une vie de détachement et la croix. Oui, elles aiment leurs parents, leurs frères et leurs sœurs; elles aiment la maison paternelle et le lieu qui les a vues naître; mais elles aiment Jésus plus encore que leur père et leur mère: la voix puissante de sa grâce les a appelées; elles l'ont entendue et l'ont suivie avec joie; se précipitant sur le voile et sur la couronne d'épines, elles s'écrient: Je quitterai tout pour aimer Jésus et le servir dans les pauvres et les malades. Dans les cabanes de l'indigent, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les maisons d'aliénés, on peut voir quels trésors de patiente charité et de dévouement sont dépensés à l'avantage et pour la consolation des malheureux. La charité sous le costume religieux, laquelle par libre choix visite le séjour de la misère et de la douleur, non pas en passant, mais y passe sa vie; une telle charité donne plus que du pain, plus que de l'or: elle sacrifie sa liberté, sa santé, sa vie, pour secourir et servir Jésus Christ caché sous les haillons du pauvre ou étendu sur le grabat du malade. Une telle vie est une faible réponse au sacrifice de Jésus Christ. L'Eglise conduit à l'autel, au festin nuptial de l'Agneau, « ces âmes virginales, ces âmes d'élite ». Elle se sont consacrées à lui entièrement, avec l'amour le plus libre, le plus dévoué; jour et nuit elles célèbrent de nouveau leurs noces avec leur divin Epoux; elles lui demandent, comme la plus haute de ses faveurs, de pouvoir, comme lui, se sacrifier pour leurs frères. Chaque jour ce saint et pur amour s'enflamme davantage, car l'amour est une immolation et se conserve par l'immolation. Il n'a pas bâti seulement des hôpitaux pour les pauvres et les abandonnés: il s'est enfermé avec les prisonniers dans les cachots les plus nauséabonds; avec Sandoval et le bienheureux Pierre Claver, il s'est fait l'esclave des esclaves. Où se trouvera-t-il jamais un infortuné, misérable, délaissé de tous, dans le sombre réduit duquel cet amour n'ait pénétré pour le serrer dans ses bras, baiser ses ulcères; devant la couche duquel il ne se soit agenouillé, comme un serviteur secourable, pour laver ses

à l'autel de Dieu, victime de pudeur et de chasteté (*stabat adorans Dei pudoris hostia, victima castitatis*), et demandait au prêtre de lui voiler la tête du linge de l'autel, comme d'un voile de fiancée, et de la consacrer à Jésus Christ comme son épouse. « C'est le voile le plus beau pour une fiancée, s'écriait-elle, celui sur lequel Jésus Christ est immolé tous les jours » (*Plus tale decet flammeum, in quo caput omnium Christus quotidie consecratur*). Cfr S. AMBR., de *Virgin.*, l. I, c. XI, n. 65.

pieds ? Il a passé devant les portes du riche et a recueilli les aumônes au nom de Dieu ; ce qu'il a reçu, il l'a distribué aux affamés. Ce saint amour se fait enfant avec les enfants, pour conduire ces jeunes cœurs à leur Rédempteur ; il oublie sa science et se fait faible avec les faibles ; il pleure avec les affligés : il se fait tout à tous, pour les gagner tous à Jésus Christ » (1).

III. — Aucune plume n'est en état de décrire l'élévation morale et religieuse, la générosité, la force de caractère, la pureté de cœur, la grandeur d'âme, la douceur, la patience, l'abnégation, en un mot, l'esprit et l'amour du sacrifice qui coulent de l'autel depuis dix-huit siècles, et font, de millions d'enfants de l'Eglise, des hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu (ROM. XII, 1). Nous aussi, nous devons appartenir à cette classe de ses enfants les meilleurs, sa couronne et sa joie (PHIL. IV, 1) ; nous devons devenir des victimes devant Dieu et pour nos semblables par une vie pure, active, patiente, fervente et miséricordieuse. A une époque si éloignée du christianisme, dans un monde si ennemi de Dieu, la vie des vrais chrétiens peut-elle être autre chose qu'un sacrifice continuel ? « Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus, souffriront persécution » (II TIM. III, 12). L'encens ne donne ses parfums que lorsque le feu le consume, l'or n'acquiert tout son éclat que dans le creuset : nous devons aussi être éprouvés et purifiés dans le feu de la tribulation et de la souffrance, pour fournir une riche moisson de vertus et parvenir à la félicité et à la gloire éternelles. « Cette parole est certaine : Si nous mourons avec Jésus Christ, nous vivrons aussi avec lui ; si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui » (II TIM. II, 11, 12). Avant tout, nous avons besoin d'un courage persévérant et d'une patiente charité, pour porter les croix nombreuses, petites ou grandes, qui se rencontrent sur notre chemin. Nous ne devons pas traîner péniblement notre croix de tous les jours, mais la porter avec courage et avec joie : elle perdra ainsi son amertume et ce qu'elle a de trop lourd ; elle deviendra même la source de la paix et d'une sérénité sans trouble. En notre qualité d'enfants de Dieu, nous sommes une race choisie, un sacerdoce saint et royal (I PET. II, 9) : nos sentiments et notre conduite doivent donc être embrasés d'une charité forte, active et patiente, jusqu'à ce que nous ayons sacrifié toutes nos forces et nos biens au service de Dieu et du prochain, jusqu'à l'en-

(1) HETTINGER, *Apologie du christianisme*, tome II, III^e partie.

tier accomplissement du sacrifice de notre personne et de notre vie. Assurément, une telle vie est souvent dure et pénible pour la nature ; avec la grâce de Dieu, elle devient douce et pleine de félicités. Le sacrifice de Jésus Christ nous fortifie et nous aide à persévérer dans nos efforts ; de l'autel découlent la paix, la consolation, le soulagement. Faisons naître et nourrissons de plus en plus en nous les sentiments si nobles, si élevés des martyrs, chaque fois que nous prenons part au banquet royal de l'Agneau, « chaque fois que sa charité divine nous verse son sang sacré, et que l'amour, le prêtre véritable, immole son corps auguste » (1).

Le chemin du sacrifice est la *voie sacrée, royale*, qui mène à la vraie vie et dont le terme est glorieux. Mais, déjà même au milieu des peines et des soucis du chemin, le Seigneur rafraîchit l'âme généreuse par une douceur cachée, par sa paix et ses consolations célestes ; sous le souffle vivifiant de la grâce, elle renouvelle tous les jours ses forces, elle s'élance comme l'aigle, vole sans fatigue et n'a plus besoin de repos (Is. XL, 31).

« L'homme combat encore, il souffre encore ici-bas : aussi il se sent attiré vers son Rédempteur, qui ne lui apparaît pas dans l'éclat de sa majesté, mais dans son ineffable abaissement, sur l'autel, comme une victime, dans un état d'humiliation qui est le souvenir réel de sa passion. Il en sera aussi de même pour le cœur du pécheur : son Dieu sera près de lui, non comme un juste juge et le vengeur de la faute, mais comme un agneau immolé, couvert de nos maladies, chargé de notre douleur, accablé de notre châtiment (Is. LIII, 5). Faible et écrasé sous le poids de la souffrance, le cœur de l'homme demande aussi que, tant que la peine, le péché et la tentation seront notre partage en cette vie, nous puissions jeter les yeux sur le grand prêtre qui, éprouvé en tout, a compassion de nos faiblesses.

« Et cependant ce n'est pas une humiliation sans retour, une douleur sans espoir ; c'est le Christ glorifié que nous voyons dans le sanctuaire, et dans sa splendeur nous voyons le gage de notre glorification future. Dans la vie de l'Eglise, les tristesses de la semaine sainte sont suivies des joies pascales : dans la vie de l'homme, aux peines du repentir succèdent l'espérance du salut ; aux travaux du jour, l'assurance du

(1) Divina cujus charitas
 Sacrum propinat sanguinem,
 Almique membra corporis
 Amor sacerdos immolat. *Hymn. pasch.*

repos. De même ici Jésus Christ est pauvre et humilié comme autrefois dans la crèche, et en même temps il est assis sur le trône de sa majesté. C'est lui qui a vaincu le monde ; élevé en croix, il attire tout à lui ; toute créature se prosterne devant lui et l'adore. C'est ici à la fois le Golgotha, et nous pleurons au pied de sa croix ; et le Thabor, où nous bâtissons des tentes pour y goûter la paix du ciel ; ce sont les terreurs du jardin des Oliviers et les allégresses du matin de la résurrection ; c'est la mort mystique et la source de la vie. Notre Sauveur est ici, visible et invisible, Dieu caché et se manifestant cependant à ses enfants. Dans ce sacrement nous est apparue la grâce et l'humanité de notre Dieu (TIT. III, 4). Le cœur de l'homme n'a pas besoin uniquement d'abaissement et de douleur, comme il ne lui faut pas seulement des joies et du bonheur. Cette vie terrestre n'est ni l'un ni l'autre. Mais en lui, l'ami et l'époux de nos âmes, qui a souffert tout ce que l'homme souffre et bien plus encore ; qui, dans la peine, nous encourage à voix basse et cependant d'une façon si claire ; en lui, notre Sauveur glorifié qui nous crie : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde (JOAN. XVI, 33) ; en lui l'âme apprend la signification de la vie, et reçoit force et courage pour s'immoler sur l'autel avec lui. Elle voit dans le sacrifice le cœur, la racine et le couronnement de toute vie grande, noble et sainte dans l'humanité : elle veut dès lors rendre amour pour amour, vie pour vie, et veut s'offrir tout entière à Celui qui s'est donné le premier en holocauste pour elle. L'autel est ainsi le sanctuaire de l'Eglise, un puits d'eau vive d'où se répand sur la terre tout ce qu'il y a d'élevé, de noble et de divin. Sur l'autel, où le premier-né d'entre ses frères habite sur sa croix et sur son trône, l'humanité voit son modèle, son avenir, son histoire tout entière. Là elle comprend toutes ses épreuves ; elle les dépose sur l'autel, où l'Homme de douleurs les consacre et les lui rend en bénédictions. Elle comprend là toutes ses joies : car l'élévation de Jésus est son élévation à elle aussi, sa victoire est notre victoire ; dans la beauté de son corps autrefois écrasé et déchiré, elle contemple l'image de sa propre gloire » (1).

Les mystères joyeux, douloureux et glorieux, représentés et célébrés dans la sainte Eucharistie, sont donc l'image de notre propre vie, de ses commencements, de sa suite, de sa consommation dans l'éternité. C'est un composé de peines et de joies qui se terminent dans la gloire éternelle.

(1) HETTINGER, *loc. cit.*, tome II, II^e partie.

C'est une alternative de consolations et d'épreuves, d'espérances et de chagrins ; ils durent jusqu'au jour où cessent toute peine et toute joie terrestres, où ce qu'il y a de mortel en nous est absorbé par ce qu'il y a d'immortel et transfiguré dans le ciel.

En même temps, nous trouvons sur l'autel un secours puissant pour conserver toujours l'humilité et la reconnaissance au milieu des joies et des consolations de la vie, et pour ne perdre jamais la patience et la persévérance dans les chagrins et les combats. « La charité de Jésus Christ nous presse » ; elle nous enflamme et nous excite à tous les sacrifices. Crions-lui donc en toute assurance avec l'Apôtre : « Qui pourrait nous séparer de l'amour de Jésus Christ ? La tribulation ? l'angoisse ? la faim ? la nudité ? les périls ? la persécution ? le glaive?... Nous vaincrons tout cela par Celui qui nous a aimés » (ROM. VIII, 35, 37).

LIVRE DEUXIEME

Partie Liturgique

II. — PARTIE LITURGIQUE

CHAPITRE PREMIER

Préparatifs du saint sacrifice de la Messe

§ 25. — *Observations préliminaires.*

Le sacrifice eucharistique est, nous venons de le montrer, l'action la plus sainte et la plus sublime de la religion chrétienne, le culte divin par excellence ; c'est le soleil, le cœur de la vie surnaturelle de la grâce, le ressort de toute perfection et de toute sainteté ; c'est le bien suprême, le plus grand trésor, la richesse la plus précieuse de l'Eglise : nous devons donc nous attendre à voir cette glorieuse Epouse de Jésus Christ employer tous ses soins, toute sa sollicitude, à le célébrer de la manière la plus digne possible (1).

Jésus Christ n'a institué que la substance, l'acte essentiel du sacrifice ; il a laissé à son Eglise, aidée et dirigée par l'Esprit Saint, le soin de développer, de revêtir en quelque façon l'action aussi simple qu'efficace de la consécration. Les rites sublimes, si propres à élever notre âme, dont cette Eglise, munie de la toute puissance de Jésus Christ et avec son assistance, a entouré le sacrifice, ne sont pas un simple produit humain : c'est un chef-d'œuvre créé avec le secours de Dieu, une construction sacrée, si belle, si harmonieuse, si admirable, si parfaite dans son ensemble comme dans ses di-

(1) « Hoc Sacramentum cum omni diligentia est consecrandum. Et quantum istud opus et hoc Sacramentum præcellit alia opera, tantum negligentia in hoc præponderat aliis negligentis ». S. BONAV., IV, dist. 11, p. 2, a. 1, q. 3, ad 8.

verses parties, que l'on ne saurait y méconnaître la main invisible qui a pris part à son plan et à son exécution (1).

Avant de pénétrer dans le sanctuaire antique et vénérable des rites de la Messe, nous aurons à parler des objets du culte les plus importants, qui touchent au sacrifice et dont l'emploi est exigé par l'Eglise pour la célébration convenable des saints mystères.

Nous ferons précéder de quelques observations générales ce que nous avons à dire des vases sacrés et des ornements sacerdotaux.

I. — L'Eglise a la charge exclusive de régler tout ce qui a rapport à la liturgie ; notre devoir est d'obéir ponctuellement à ses lois, et de soumettre notre jugement et nos goûts à ses institutions pleines de sagesse. Lorsqu'il s'agit des objets liturgiques, il ne faut point consulter nos préférences personnelles et le bon plaisir de chacun, pas plus que les caprices d'une mode changeante, mais suivre aussi fidèlement que possible les prescriptions ecclésiastiques, les traditions et les usages approuvés par l'Eglise.

En général, le désir, la volonté de l'Eglise est que les objets du culte, par leur forme et leur matière, soient aussi parfaits et appropriés à leur destination qu'il se peut. Parmi les propriétés naturelles de ces objets, il faut ranger en première ligne leur valeur et leur prix. Il est conforme à l'esprit de l'Eglise et il est d'une haute convenance, pour une foule de motifs, que les vases et les linges ne soient pas vulgaires et semblables à ceux que l'on emploie dans l'usage journalier. Il faut se servir de la matière la plus riche et la plus recherchée. A la matière, qui doit être précieuse, il convient de donner une forme belle et artistique.

Mais pourquoi l'Eglise aime-t-elle « l'honneur de la maison de Dieu et le lieu de sa demeure » (eucharistique) (Ps. xxv, 8)? pourquoi déploie-t-elle tant de pompe, de richesse, de splendeur, dans ses temples et dans ses cérémonies, surtout à l'autel, pour la célébration de la sainte Messe ?

A cette demande, le cœur fidèle du catholique pieux n'a pas besoin de longues réponses : il lui suffit d'un regard sur l'autel pour lui démontrer qu'il doit en être ainsi, qu'il ne saurait

(1) « Quædam spectant ad hujus Sacramenti *necessitatem* et integritatem, et talia Christus per se tradidit ; quædam ad *solemnitatem*, et hæc Ecclesia superaddit : hæc autem non sunt diminuentia, sed salvantia illa quæ sunt de integritate Sacramenti... Additio harum solemnitatum est pro excitanda devotione et arctanda intentione, est etiam tertio propter expressionum significationem ». S. BONAV., dist. 12, p. 1, dub. 5.

en être autrement. Ce regard lui rappelle que tous les jours le Ciel y descend avec toute sa majesté et toutes ses grâces. Les mystères du sacrifice eucharistique sont si sublimes, si saints, que tous les trésors de la terre ne sont pas assez précieux pour le célébrer dignement. Par son sang divin, l'Agneau sans tache nous a rachetés : ce sang rédempteur, cette haute rançon, en comparaison de laquelle toutes les choses passagères, les couronnes, l'or et l'argent ne sont que cendre et poussière ; ce sang qui fut répandu pour nous avec tant de prodigalité, coule de nouveau sur l'autel et remplit le calice eucharistique. Se pourrait-il que les hommes ne donnassent pas ce que l'art et la nature produisent de plus noble et de plus magnifique, pour célébrer les saints mystères avec tout le respect dont ils sont dignes ? Les perles de la mer, les fleurs du printemps, les métaux précieux, les bijoux, ont-ils donc une valeur et une beauté trop grandes pour les rites de l'Eucharistie, autour de laquelle les enfants de l'Eglise militante luttent d'hommages avec les esprits bienheureux (*Almæ Sionis æmuli*), avec les glorieux chœurs des anges, prosternés devant le trône de Dieu et de l'Agneau, et chantant pendant toute l'éternité le cantique de l'adoration : « A celui qui siège sur le trône et à l'Agneau, bénédiction, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles » (ΑΡΟC. v, 13) ?

Si le ciel s'ouvrait, si le Roi de gloire paraissait sur nos autels visiblement et dans toute sa splendeur, de quels ornements, de quelles richesses nous parerions son temple pour le recevoir dignement ! Si, pour descendre au milieu de nous, il voile sa gloire sous les espèces vulgaires du Sacrement, s'il s'enveloppe de tant d'humilité, ce n'est pas un motif pour nous de l'honorer moins. Au contraire, plus le Fils de Dieu s'abaisse et se cache pour nous, plus l'amour reconnaissant de ses enfants doit s'appliquer à décorer ses autels et à faire resplendir son culte de ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux. Le Dieu du ciel, infiniment riche sur son trône céleste, se recouvre de l'apparence commune du pain pour nous enrichir de la grâce et de tous ses biens : la reconnaissance et l'amour ne doivent-ils pas nous pousser à livrer toutes les richesses que notre misère peut rassembler, pour lui offrir dans sa pauvreté eucharistique les hommages qui lui sont dus ?

L'or et l'argent, les animaux des forêts et la parure des champs, l'univers et ce qu'il contient, tout cela est au Seigneur, qui en a laissé l'usage à l'homme : il est donc souverainement juste que l'homme dépose aux pieds des autels du Seigneur les dons les plus parfaits, comme les saints rois

mages offrirent à Jésus, avec une magnificence royale, l'or, l'encens et la myrrhe. Dieu, créateur et souverain maître de toutes choses, n'a besoin d'aucune des choses que l'homme peut lui offrir (Ps. xv, 2); mais pour nous, pauvres créatures, il est nécessaire et salutaire de lui consacrer ce que nous tenons de lui, pour payer à sa majesté suprême le tribut d'honneur qui lui convient, pour lui témoigner notre dépendance, notre amour et notre reconnaissance, pour accroître nos mérites et opérer notre salut (1) : car, « aux yeux de la divine miséricorde, tout ce qui est consacré à Dieu possède la valeur de l'or le plus pur, qu'il récompensera des joies éternelles quand le temps sera venu » (2).

La richesse et la splendeur du culte témoignent d'une piété plus grande et d'une libéralité plus généreuse : et Dieu met en cela ses complaisances toutes spéciales (3). Lorsque Madeleine, dans la maison du pharisien, eut oint les pieds du Seigneur du nard le plus précieux, Jésus Christ la loua : « Elle a fait une bonne œuvre en moi » (MATTH. xxvi, 10). Après la mort du Rédempteur, sa dépouille fut embaumée avec de riches parfums : il a donc voulu que son corps fût honoré dans sa vie mortelle ; aujourd'hui il veut aussi que ce même corps, dans l'Eucharistie, soit traité avec respect, que sa demeure soit richement ornée, que l'Eglise et l'autel se distinguent par leur beauté et leur parure.

Le Seigneur a promis qu'il remplirait de sa majesté le temple de la nouvelle alliance, et même d'une majesté bien plus grande qu'il ne l'avait fait pour le temple de Jérusalem (AGG. II, 8, 10). Or le peuple d'Israël a tout sacrifié joyeusement et de grand cœur (I PARAL. xxix, 9, 17) pour élever une demeure magnifique au Dieu des armées : à combien plus forte raison ne devons-nous pas, nous, les enfants de l'Eglise

(1) « Cum laude nostra non egeas, grata tibi tamen est tuorum devotio famulorum; nece augent nostra præconia, sed nobis proficiant ad salutem ». *Sacrament. S. Gregorii.*

(2) FULLERTON, *Louise de Carvajal.*

(3) « Cultus exterior in vasis sacris, in apparatu altaris et ministrorum ejus semper quidem sanctus, sed pro dierum vel temporum diversa ratione interdum splendidior est. Auro et argento, lapidibus pretiosis pro posse fidelium singulis in locis splendet festiva devotio, quæ cum in sæcularibus ambitionis insignia sint, in ecclesiasticis et divinis rebus pietatis officia sunt : non quia Deum, qui spiritus est, plus aurea quam lutea, plus gemmata quam nuda delectent corpora ; sed quia homines, quod diligunt, cum Deo libenter offerunt, dilectione Dei, qua illud a se separant, quidquid illi dicitur, Deo pretiosum efficiunt ». RUPERT. TUITIENS., *de Divin. Officiis.*, l. II, c. xxiii.

comblés de tant de grâces, mettre tout en œuvre pour honorer convenablement le Dieu caché dans ce sacrement, puisque ce n'est que par amour pour nous qu'il s'abaisse si profondément et avec tant de miséricorde dans le sacrifice eucharistique!

La pompe et l'éclat extérieur du culte servent donc en première ligne à la gloire de Dieu; en outre, ils contribuent au salut des hommes. La richesse des ornements sacrés et de tous les objets liturgiques imprime plus nettement, plus vivement dans l'âme des fidèles la sublimité et le droit des saints mystères à nos adorations les plus humbles; les assistants sont arrachés à leur vie de tous les jours, ils sont remplis d'une pieuse terreur pour les choses célestes, leurs sentiments deviennent plus fervents, leurs cœurs sont édifiés et soulevés. C'est aussi pour ce motif que l'Eglise célèbre son culte avec un grand appareil extérieur: elle réveille et nourrit ainsi dans le peuple chrétien le plus grand respect et la plus haute estime pour les mystères du sacrifice de Jésus Christ. Les plus beaux édifices, comme les plus riches, sont ses temples; ses autels sont faits de marbres rares, ses tabernacles sont des merveilles de l'art. L'or et l'argent, rehaussés de pierres précieuses, sont la matière de ses vases sacrés; elle emploie, pour les couvrir, le lin le plus fin orné de broderies. Le Christ est entouré des images de ses saints, comme un roi de sa cour; des prêtres et des ministres, revêtus de vêtements solennels, le servent, au milieu de l'éclat des flambeaux, de l'étincelante variété des fleurs, du parfum de l'encens, de l'harmonie des chants, des accords de l'orgue et du son des cloches.

Cet amour de l'Eglise pour l'ornementation de la maison de Dieu ne lui a cependant jamais fait oublier le soin des pauvres et des affligés, ces temples vivants de Jésus Christ. Elle sait que Jésus Christ veut être secouru dans ses frères souffrants, et dans ce but elle a fondé des associations et des institutions sans nombre pour la pratique de toutes les œuvres de miséricorde.

Elle sait aussi qu'un clergé pieux, chaste et instruit est le plus bel ornement de la maison de Dieu, et, pour le former, elle n'épargne aucune peine, aucun sacrifice.

La perfection consiste à faire une chose et à ne pas négliger l'autre. C'est aussi la conduite de l'Eglise. Elle serre dans ses bras et secourt Jésus Christ dans ses pauvres; elle l'honore et le glorifie en outre de toutes ses forces (1) dans sa vie

(1) Dum auro et lapidibus et sericis vestibus honoratur Christus in al-

et son sacrifice eucharistique ; en même temps elle est consumée de zèle pour la sainteté de ses serviteurs, et le même zèle l'anime pour l'éclat de ses sanctuaires et la beauté de son culte. Déjà dans les premiers siècles les fidèles faisaient des présents considérables pour le service des autels. Mais, si la famine venait à se faire sentir, ou si les persécutions menaçaient de ravir les trésors de ses temples, les chefs de l'Eglise les vendaient et les distribuaient aux pauvres en aumônes, comme on le voit, entre autres, dans le martyre de saint Laurent (1).

Ainsi, l'ignorance religieuse ou l'indifférence seules peuvent accuser l'Eglise de prodigalité ou d'exagération dans le soin qu'elle a toujours mis à faire briller le marbre, resplendir l'or dans les voûtes, et les pierres précieuses sur les autels de ses temples (2). On ne peut assez déplorer que la maison du Très-Haut soit souvent plus misérable, plus mal meublée que celle de ses serviteurs ou des fidèles. Dans certains ordres religieux, par amour de la pauvreté, on n'emploie que des objets et des linges de peu de valeur ; cela assurément, n'est point blâmable. Mais si l'avarice ou la négligence sont la cause de cette conduite, il faut alors voir en cela un signe de mépris ou de peu de respect envers le saint Sacrement. La vie religieuse de celui qui n'éprouve aucune ardeur pour la beauté de son culte, doit être bien tiède. Celui qui se plaint de la dépense faite pour l'ornement des temples ou pour les frais du culte, imite Judas. Cet apôtre coupable, s'irritait, se scandalisait de voir Madeleine verser un nard précieux sur la tête et les pieds de Jésus. « Pourquoi, disait-il, n'a-t-on pas vendu ce baume trois cents deniers et distribué cet argent aux pauvres (JOAN. XII, 1-6) ». Sous le masque de la bienfaisance, cet hypocrite cachait la cupidité la plus basse. Ce n'était point l'amour des pauvres qui le faisait parler ainsi ; c'est qu'il était un voleur et n'avait ni foi en Jésus Christ ni amour pour lui. En règle générale, les fidèles qui

taris apparatu, poterat et hoc dari pauperibus, sed non ideo jure ornatus mensæ Domini reprehenditur, cujus habitus, dum est incultus, non sine culpa eorum despicitur, qui illam ornare posse videntur ». RUPERT. TUITIENS., *de Div. Offic.*, l. II, c. XXIII.

(1) « Facultates Ecclesiæ quas requiris in cœlestes thesauros manus pauperum deportaverunt », répondit le glorieux diacre au tyran païen. — Saint Ambroise énumère les circonstances où il peut être permis de jeter dans le creuset ou de vendre les vases sacrés (*vasa mystica, seu initiata*). Cfr *de Offic. ministr.*, l. II, c. XXVIII.

(2) S. JÉRÔME, dans sa lettre au prêtre Népotien, c. x.

ont pour le prochain la charité la plus ardente et la plus active, sont aussi les plus généreux pour le décor et la dotation des églises.

Celui à qui les moyens ou les circonstances ne permettent pas une grande dépense, peut et doit au moins veiller à ce que tous les objets du culte soient tenus avec la plus grande propreté. Il est de la plus haute inconvenance et plus ou moins peccamineux de les laisser couverts de poussière, malpropres, ou de les employer sales et déchirés pour le saint sacrifice. Ils ne peuvent pas toujours et partout être riches et précieux ; ils peuvent et doivent toujours et partout être convenablement propres et suffisamment beaux (1).

II. — Quels que soient le prix, la beauté, la perfection artistique des objets destinés au culte, ils ne peuvent être employés à cet usage sans une préparation spéciale ; le plus grand nombre doit recevoir une bénédiction ou une consécration qui les rendent dignes de la fin pour laquelle ils sont faits (2). Tout ce qui touche d'une façon immédiate au saint sacrifice, est soustrait aux usages profanes : avant d'être employé au service du Très-Haut, il doit lui être dévoué et acquérir ainsi un caractère sacré, devenir une chose sacrée (*res sacra*). Par la bénédiction et les prières de l'Eglise, ces objets ne sont pas seulement sanctifiés : ils deviennent encore propres à produire des effets salutaires en ceux qui s'en ser-

(1) « Adverti volumus, nos verba facere non de sumptuositate et sacrorum templorum magnificentia nec de divite et pretiosa suppellectili : non enim nos latet, hæc non omnibus in locis haberi posse, sed decentiam et munditiam desideramus, quas nemini detrectare licet, qui etiam cum paupertate bene convenire et componi possunt ». BENEDICT. XIV, encycl. *Annus*, d. 19 febr. 1749.

(2) Il ne s'agit pas ici de la *bénédiction invocative* (*benedictio invocativa est illa, qua Dei benignitas invocatur, ut personis vel rebus aliquid boni tribuat easque a malo vindicet, non tamen immutato earum statu*), mais de la *bénédiction constitutive* (*benedictio constitutiva est illa, per quam persona vel res ad divinum cultum destinatur et in statu permanenti rei sacræ constituitur*). Si l'on emploie des onctions avec le saint chrême ou les saintes huiles, elle prend le nom de *consécration*. La bénédiction constitutive et la consécration se distinguent de la bénédiction invocative par une différence essentielle : elles impriment aux personnes et aux choses un caractère plus élevé et surnaturel ; elles les transforment d'une manière permanente en objets religieux et sanctifiés, et les vouent d'une façon particulière au culte de Dieu. Suivant l'antique usage de la langue liturgique, l'Eglise emploie dans presque toutes les formules de bénédiction, même lorsqu'elle ne fait pas d'onctions, les mots : *benedicere, sanctificare et consecrare*. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans la bénédiction des vêtements sacrés, des nappes, des corporaux.

vent avec piété ; ils sont transportés du domaine de la nature dans celui de la grâce, et sont la propriété particulière de Dieu ; ils portent en eux quelque chose de divin, et, à ce titre, un certain respect religieux leur est dû (1). Il est interdit de les profaner ou de les employer à des usages ordinaires (2) ; il faut, au contraire, les traiter et les conserver avec vénération, et observer consciencieusement les prescriptions de l'Eglise sur la manière de les laver ou le droit de les toucher (3).

La bénédiction ou la consécration de ces objets doit nécessairement précéder leur emploi liturgique, et celui-ci ne peut nullement remplacer cet acte (4). Dès qu'ils ont été sanctifiés et utilisés à la célébration des saints mystères, cette communication avec le saint sacrifice les revêt d'un caractère plus saint encore.

III. — Les objets du culte ont aussi une signification symbolique, qu'il ne faut ni contester ni passer sous silence. D'après les prières liturgiques, il est évident que, selon l'esprit et la volonté de l'Eglise, un sens mystique très élevé et très profond appartient à ces objets : ils ont une voix secrète et cependant éloquente, qui proclame des vérités saintes et salutaires. L'Eglise aime ce symbolisme ; elle met à profit tous les points de comparaison qui peuvent se rencontrer : la destination première, le nom, l'étoffe, la couleur, l'usage des objets dans la vie journalière ou les souvenirs historiques,

(1) « Ex hoc quod aliquid deputatur ad cultum Dei, efficitur quoddam divinum, et sic ei quædam reverentia debetur ; quæ refertur in Deum ». S. THOM., 22, q. 99, a. 1.

(2) « Semel Deo dicatum non est ad usus humanos ulterius transferendum ». *Regula juris* 51, in VI.

(3) « Jure ipso naturali prohibemur nos facere quidquid in injuriam vel irreverentiam harum rerum cedere potest, quod pertinet ad quemdam earum honorem ac reverentiam... Speciali jure positivo et ecclesiastico quædam sunt prohibita fieri circa hujusmodi res sacras ob reverentiam earum, quæ si fiant, sacrilegium erit, saltem contra jus positivum ». SUAREZ, in III, disp. 81, sect. 8, n. 2, 4.

(4) La sanctification et la consécration à des fins liturgiques d'objets destinés au culte divin ne peuvent être obtenues, selon la volonté de l'Eglise, que par l'emploi des rites prescrits dans ce but. Cfr QUARTI, in *Rubr. Missal.*, p. II, tit. I, sect. II, dub. III. — « Reperitur apud Antonelli, de *Regimine ecclesiæ episcopalis*, lib. I, c. XVII, hæc assertio : Si sacerdos bona fide celebraverit cum vestimentis nondum benedictis, poterunt alii sacerdotes cum iisdem rite celebrare, quia per primam celebrationem bona fide factam consecrata seu benedicta remanserunt. Quæritur an hoc in praxi sequi tuto liceat » ? S. R. C., in una S. Hippolyti, 31 aug. 1867, respondit : « Negative ».

pour rappeler les mystères de la vie de Jésus Christ, les dogmes de la foi ou des encouragements à la vertu et à la sainteté.

Rien donc dans le culte divin n'est insignifiant ou méprisable; les moindres observances sont d'une haute importance, lorsqu'on les considère des yeux de la foi et selon leur véritable signification (1). Aussi les fidèles, et plus encore les prêtres, doivent entretenir en eux et manifester par leurs actes l'amour, le respect et le dévouement les plus grands pour la maison de Dieu, son ornementation, et pour tout ce qui, de près ou de loin, touche au sacrifice eucharistique. Ils peuvent prendre pour modèle le prêtre Népotien, dont saint Jérôme écrit : « Dans la vie ordinaire il se méprisait lui-même, la pauvreté était sa plus belle parure; il mettait au contraire la plus grande attention à la décoration de l'Eglise. Un cœur qui aime Dieu est attentif aux petites choses comme aux grandes: il sait qu'il rendra compte même d'une parole inutile. Aussi Népotien avait soin de la propreté de l'autel, il enlevait la poussière des murs, il balayait le sol de l'Eglise et de la sacristie, il faisait reluire les vases sacrés: en un mot, sa sollicitude s'étendait à toutes les cérémonies et ne négligeait aucun devoir, le moindre comme le plus grave, Il ornait de fleurs, de branches d'arbres, de rameaux de vigne les basiliques et les tombeaux des martyrs; tout ce qui, dans nos temples, pouvait charmer par l'ordre et l'éclat extérieur, trahissait son œuvre et ses soins » (2).

§ 26. — *L'autel chrétien* (3).

Le sacrifice doit être offert en quelque lieu: pour l'immo-
lation du corps et du sang de Jésus Christ, il convient assu-
rément d'avoir un endroit consacré. Les églises et les chapel-
les sont le lieu éloigné du sacrifice eucharistique; l'autel est

(1) « Cum exterior cultus sit pietatis internæ splendor et ad hanc refo-
vendam non modicum conferat, omnibus Christi ministris commendamus,
ut omnia et singula, quæ de ritibus sacris ab Ecclesia decreta sunt, reli-
giose observent ». *Concil. prov. Lugdun. a. 1850, decret. XX. Coll. Lacens.,*
t. IV, p. 478.

(2) S. HIERON. Ep. LX, *ad Heliodorum*, n. 12.

(3) Les diverses appellations de l'autel chrétien ne peuvent sans doute
exprimer d'une manière parfaite sa dignité et sa haute destination; elles
l'indiquent suffisamment toutefois. Comme il est, avant tout, le lieu où

le lieu prochain où il est offert. En cas de nécessité ou avec une permission spéciale, il est permis de célébrer la Messe hors d'un sanctuaire, par exemple, en plein air, dans une habitation, en prison. Il est, au contraire, beaucoup plus difficilement accordé, et seulement dans le cas très rare de la plus extrême nécessité, de célébrer sans une pierre d'autel consacrée (1). Si l'on prend le mot *d'autel* dans son sens le plus étendu, comme un lieu quelconque où les espèces sacramentelles sont déposées, il est évident que l'on ne peut jamais dire la messe sans un autel (2). Ainsi le saint martyr Lucien d'Antioche, qui souffrit en 312, se servit de sa poitrine comme d'un autel. Peu de temps avant sa mort, le jour de l'Épiphanie, il célébrait les saints mystères en présence des chrétiens prisonniers. Comme il n'y avait pas d'autel, il

s'offre le sacrifice et se prépare le sacrement, les saints Pères, suivant l'exemple de la sainte Écriture (HEB. XIII, 10 ; I COR. X, 21) lui donnent généralement les noms de θυσιαστήριον (de θύω, *j'immole*) et d'*altare*, plus généralement *ara* ; ou bien ceux de τράπεζα et de *mensa* : les premières dénominations se rapportent surtout au sacrifice ; les secondes, à la communion eucharistique. Pour faire ressortir la sainteté, la majesté de l'autel, on lui appliquait diverses épithètes : la τράπεζα, par exemple, est dite ἄγια, θεία, φοβερά, πνευματική, βασιλική ; la *mensa* est appelée *sacra, mystica, tremenda, regia, spiritualis, celestis, immortalis*. Les poètes tantôt abrègent le mot *altare* en *altar*, tantôt l'allongent en *altarium*. « *Altare ab altitudine nominatur, quasi alta ara* », dit saint Isidore de Séville (*Orig. sive Etymolog.* l. XV, c. iv). On trouve plus rarement les dénominations suivantes : *memoria* (lieu de sépulture ou du souvenir d'un saint, *martyrium, confessio* (lieu de la confession), lorsque l'autel recouvrait le corps d'un martyr. Déjà dès les premiers temps on donna à l'autel le nom d'un saint, parce qu'il en renfermait les ossements, ou au moins lui était consacré. Ainsi saint Augustin parle d'une *memoria S. Stephani* et d'une *mensa Cypriani*.

(1) « In hoc sacramento continetur ille, qui est totius sanctitatis causa : ideo omnia quæ ad consecrationem hujus sacramenti pertinent, etiam consecrata sunt, sicut ipsi sacerdotes consecrantes et ministri et vestes et vasa omnia hujusmodi, et ideo etiam debet in altari et in domo consecrata celebrari hoc sacramentum. — Si autem necessitas adsit, vel propter destructionem ecclesiarum in aliqua terra vel in itinere constitutis, licet etiam in locis non consecratis celebrare, dummodo habeant altare portatile consecratum et alia hujusmodi, quæ ad consecrationem hujus mysterii requiruntur ». S. THOM. VI, dist. 13, q. 1, a. 2, sol. 5.

(2) « Victimam in altari ponere est reipsa illam Deo offerre, et quia vi consecrationis fit, ut corpus Christi et sanguis incipiat reipsa esse super altare, mediante manu sacerdotis, ideo verbis consecrationis vera et solemnis oblatio celebratur. Neque his repugnat quod aliquando sine altari celebratum est sacrificium. Nam non disputamus hic de altari lapideo ; sed *id omne vocamus altare, ubi recipitur victima per verba consecrationis effecta* ». BELLARM., *de Missa*, l. I, c. XXVII.

dit : « Ma poitrine en tiendra lieu, et vous tous qui m'entourez, vous êtes le temple ». Il dit ainsi la messe aussi bien qu'il put et distribua la communion aux assistants.

L'autel, étant lié si intimement à l'action du sacrifice, se présente à nous dans l'histoire plus tôt que le temple ; là seulement où il n'y a plus de sacrifice, il n'est pas question d'autel. Nous ne traiterons ici que du côté liturgique de l'autel.

I. — Le premier autel, et le plus vénérable de tous, celui sur lequel Notre Seigneur institua la sainte Eucharistie, fut une table de bois ; elle est encore à Rome, dans l'église cathédrale de Saint Jean de Latran. Lorsque saint Pierre eut converti au christianisme le sénateur Pudens et sa famille, il fixa chez lui sa demeure (1). Le prince des apôtres célébra aussi la sainte Messe en ce lieu sur une table de bois, que le pape saint Sylvestre I^{er} (314-335) fit transporter de l'église de Sainte Pudentienne dans la basilique de Saint Jean de Latran, où on la conserve revêtue d'une couverture de marbre ; le Pape seul peut y offrir le saint sacrifice (2).

D'après ces exemples, dans les premiers temps du christianisme, on construisit une foule d'autels en bois et en forme de table. Cette forme caractérisait l'Eucharistie non seulement comme sacrifice, mais encore comme une nourriture et un banquet. Dans les jours troublés des persécutions, ces autels pouvaient plus facilement être portés d'un lieu dans un autre. L'usage des autels en bois se conserva jusqu'au sixième siècle, mais ne fut jamais la règle générale. Déjà dès les temps apostoliques, on consacrait des pierres dans ce but. Le saint pape Evariste († 105 ?), à qui l'on attribue la division de la ville de Rome en paroisses et l'assignation de chaque église à un prêtre en particulier, prescrivit, dit-on, l'érection d'autels en pierre et leur consécration ; saint Sylvestre ne fit que renouveler cette loi (3).

Dans les catacombes, en général, le tombeau d'un martyr

(1) Vers le milieu du deuxième siècle, cette maison sénatoriale fut convertie en église par le pape saint Pie I^{er} (140-155) ; elle porte encore aujourd'hui le nom de Sainte Pudentienne, et c'est un titre cardinalice.

(2) Lorsqu'un cardinal, le jour de l'Ascension et à celui de la fête de saint Jean Baptiste, célèbre la messe solennelle à cet autel, en présence du Pape, il a besoin chaque fois d'une permission par écrit du souverain Pontife.

(3) Office de la Dédicace de la basilique des Saints Pierre et Paul, 18 nov., leçon v.

recouvert d'une pierre servait d'autel pour la célébration des saints mystères. Cette forme d'autel rappelle le sépulcre dans lequel reposa le corps de Jésus Christ, et par conséquent aussi sa mort.

Dans les premiers siècles, les autels furent donc tantôt de bois, tantôt de pierre, et leur forme était ou celle d'une table ou celle d'un tombeau. Le rite du sacrifice eucharistique et le lieu nécessaire pour sa célébration entraînaient naturellement cette disposition. Tous deux ont une couverture plane et unie; ils diffèrent en ce que la table a son support ouvert, tandis qu'il est fermé dans le tombeau.

Déjà pendant les persécutions, mais surtout depuis que les chrétiens furent sortis des catacombes, ils s'étaient toujours efforcés, avec la plus grande générosité, d'élever au Très-Haut des demeures dignes de lui, des temples magnifiques, et, avant tout, d'y établir des autels et de les orner avec tout le luxe et l'art possible, comme il convenait à leur haute destination.

Dans l'autel, l'essentiel est la table de pierre sur laquelle on dépose l'hostie et le calice consacrés. Tout le reste se compose d'additions ou d'ornements, qui prirent dans le cours des siècles des formes diverses.

II. — Aucun autel ne peut être érigé ni détruit sans l'autorisation de l'évêque. La loi de l'Eglise prescrivant que l'autel soit de pierre naturelle (1) repose sur des motifs pratiques et symboliques à la fois (2). Quant à sa forme, l'autel, c'est-à-dire la table de l'autel, *mensa*, peut être fixe (*altare fixum, immobile*) ou portatif (*altare portatile, mobile, viaticum, itinerarium, gestatorium*) (3). Dans l'autel fixe trois choses sont à

(1) « Altare debet esse lapideum ». *Rubr. gen. Missal.* tit. XX.

(2) « Dicendum quod, sicut legitur (*de Consecrat.* dist. 1, cap. 31), altaria, si non fuerint *lapidea*, chrismatis unctione non consecrentur. Quod quidem competit *significationi* hujus sacramenti, tum quia altare significat Christum : dicitur autem (I Cor. x, 4) : *Petra* autem erat Christus ; tum etiam quia corpus Christi in sepulchro lapideo fuit reconditum. — Competit etiam quoad *usum* sacramenti. Lapis enim et solidus est et de facili potest inveniri ubique ». S. THOM. III. q. 83, a. 3, ad 5.

(3) « On appelle *autel fixe* celui dont la table a été unie à sa base par l'onction sacrée, tellement qu'elle ne peut plus être séparée sans que, par là même, l'autel perde sa consécration. Au contraire, l'*autel mobile* ou *portatif*, appelé vulgairement *Pierre sacrée*, est celui que sa consécration ne fixe point sur une base déterminée, avec laquelle il soit, de droit, inséparablement uni, mais qui peut être séparé de sa base sans perdre sa consécration. Telle est la différence essentielle entre l'autel fixe et l'autel portatif ». BOURBON, *Introduction aux cérémonies romaines*, p. 1.

considérer : la table (*tabula, mensa*), son support (*stipes*), et le sépulcre des saintes reliques (*sepulchrum*). La table ne peut être formée de plusieurs morceaux rassemblés, mais d'une pierre unique et entière; autrement elle ne pourrait être consacrée (1). On y grave cinq croix, une à chaque angle et une au milieu. Le support de l'autel, sur lequel est fixée la table, peut être composé de colonnes ou de piliers, ce qui donne à tout l'autel l'apparence d'une table; il peut être aussi en pierre ou en maçonnerie, ce qui le fait ressembler à un sarcophage (2). Le sépulcre, c'est-à-dire la cavité où l'on enferme les reliques, peut être fait de quatre manières (3).

L'autel portatif est une pierre plate et carrée (*ara lapidea*); elle doit être au moins assez grande pour contenir l'hostie et le calice. Elle est placée sur l'autel provisoire; ou bien, si elle doit former un autel définitif, elle est fixée dans la base de bois ou de pierre, de telle sorte qu'elle ne soit pas trop éloignée du bord et qu'on puisse la reconnaître facilement. L'autel portatif peut être éloigné de son support et transporté ailleurs sans perdre sa consécration; il en est autrement de l'autel fixe, dont la table et la base ne sont pas unies seulement par le ciment, mais par les onctions, de manière qu'elles forment un tout inséparable.

L'autel doit être élevé (*altare, alta ara*): c'est un Calvaire mystique. Le maître-autel surtout sera plus élevé, plusieurs marches y conduisent (4).

(1) S. R. C., 17 jun. 1843, in una Fanensi. — Symbole de Notre Seigneur Jésus Christ, la pierre de l'autel doit représenter non seulement la solidité de la pierre angulaire, mais aussi l'unité. — « Si tanquam altare fixum consecrandum sit, rite construi debet cum tota mensa ex uno et integro lapide, juxta canonicas præscriptiones ». S. R. C., 29 aug. 1885, — 20 mart. 1891.

(2) S. R. C., 7 aug. 1875, in una Cuneen., ad 2 respondit : « Ut altare consecrandum sit lapideum, oportet, ut etiam in ejus stipite saltem latera seu columellæ, quibus mensa sustentatur, sint ex lapide ».

(3) « In medio tabulæ altaris a parte superiori » ; — « in stipite a parte anteriori » ; — « in stipite a parte posteriori » ; — « in medio summitatis stipitis ». *Pontif. Rom.*

(4) Les marches de l'autel, utiles pour des motifs pratiques et symboliques, se rencontrent déjà dans les premiers temps de l'Eglise, et sont partout employées à partir du VI^e siècle. Plusieurs expressions des plus anciens *Ordines Romani* (*ascendere ad altare* ; — *altior vel superior gradus*) font allusion à cette élévation de l'autel. On doit pouvoir monter ces degrés de trois côtés; le plus élevé, *suppedaneum, piedrella, pradella*, doit avoir une largeur assez grande pour que le prêtre puisse

Autant que possible, l'autel, comme du reste toute la construction de l'Église, doit être orienté. Dès les temps apostoliques, les fidèles aimaient à prier le visage tourné vers l'orient : ils portaient, selon l'explication des saints Pères, leurs pensées sur Jésus Christ, véritable soleil qui se lève sur les hauteurs ; soleil de justice, qui nous a ouvert le paradis fermé par le péché et qui viendra de l'orient pour le jugement.

III. — L'autel doit être consacré (1). Cette consécration

commodément faire la gèneuflexion. Pour les officiers sacrés, plusieurs marches sont indispensables, afin de marquer le rang hiérarchique de tous par leur position : le célébrant se place sur le plus haut degré, *in suppedaneo* ; le diacre, au milieu, *in medio gradu* ; et le sous-diacre, au bas de l'autel, *in plano*. — Des barrières de bois ou de marbre, *cancelli*, rappelleront la sainteté de l'autel, le protégeront contre les profanations et empêcheront l'approche des fidèles. *Terribilis est locus iste* (GEN. XXVIII, 17).

(1) La consécration des autels tire son origine des temps les plus anciens, peut-être de l'époque des apôtres, bien que l'on ne trouve des témoignages certains de cette cérémonie qu'au IV^e siècle. S. Grégoire de Nysse († vers 395), dans un sermon sur l'Épiphanie, s'exprime ainsi : « Ce saint autel près duquel nous sommes, n'est, de sa nature, qu'une pierre ordinaire, qui ne se distingue en rien de celles dont on bâtit nos maisons et dont l'on orne le pavé où nous posons le pied. Mais, dès qu'elle a été consacrée au service de Dieu et qu'elle a reçu la bénédiction, c'est une table sainte, un autel immaculé, qui ne peut plus être touché par le peuple, mais par le prêtre seulement et avec une terreur religieuse ». — Bien que la consécration de l'autel ne soit pas absolument nécessaire en soi, elle est cependant très convenable : aussi l'Église en a-t-elle fait une prescription rigoureuse dès les temps les plus reculés. Ce n'est point la pierre laissée à son état primitif, mais bien la pierre élevée par la consécration à un ordre supérieur ; c'est la pierre consacrée qui est un lieu digne et convenable pour le sacrifice, un symbole véritable du Saint des saints, Jésus Christ. *Domum Dei decet sanctitudo*. La consécration de l'autel, en outre, avertit les fidèles de prendre part à la célébration de l'Eucharistie avec des sentiments et un cœur saints et purifiés. Cet autel possède en même temps une puissance mystérieuse, qui porte à la piété et à la dévotion les âmes bien disposées. « *Ecclesia et altare et alia hujusmodi inanimata consecrantur, non quia sunt gratiæ susceptiva, sed quia ex consecratione adipiscuntur quamdam spiritualem virtutem, per quam apta redduntur divino cultui, ut scilicet homines devotionem quamdam exinde percipiant, ut sint paratiores ad divina, nisi hoc propter irreverentiam impediatur* ». S. THOM. III, q. 83, a. 3, ad 3.

L'évêque peut consacrer les autels *jure ordinario* ; le prêtre ne le peut que par privilège et l'autorisation du souverain Pontife. L'autel fixe reçoit dans la consécration le nom d'un mystère (*titulus altaris*) ou d'un saint (*patronus altaris*). Dans une église déjà consacrée ou simplement bénite, les autels nouvellement érigés peuvent être consacrés seuls (S. R. C., 12 sept. 1857). Au contraire, il n'est pas permis de consacrer une église sans consacrer au moins un autel, à savoir le maître-autel

peut être accomplie séparément ou bien en union avec celle de l'église. En ce dernier cas, qui est la règle générale, les deux consécrations se réunissent, comme pour représenter l'intime union du corps mystique (consécration de l'église) et du corps réel (consécration de l'autel) de Jésus Christ (1). Par la multitude et la beauté

(*altare majus*), en même temps, et cet autel doit être fixe (S. R. C., 19 sept. 1675, — 3 mart. 1866). Si une église dont le maître-autel est consacré, a besoin d'une nouvelle consécration, il faut alors avec l'église consacrer un autre autel fixe (S. R. C., 31 aug. 1872). Les autres autels peuvent être portatifs; mais leur forme et leur ornementation doivent être celles d'un autel fixe (S. R. C., 10 nov. 1612). — L'autel fixe perd sa consécration de plusieurs manières : 1^o par toute séparation, même momentanée, de la pierre sacrée du piédestal qui la porte, car tous deux ont été unis et forment un tout par suite des onctions (S. R. C., 23 mai 1835); au contraire, l'autel fixe tout entier peut être transporté dans un autre endroit de l'église; 2^o par la fracture importante de la table de l'autel en deux ou plusieurs morceaux, même par une fente très légère (*tenuis scissura*), et par une fracture moins considérable, si la partie brisée contient une des croix gravées qui ont reçu les onctions; comme aussi si les pierres du support se détachent, mais seulement si ces pierres touchaient immédiatement la table et ont été ointes avec elle; 3^o par la violation du tombeau qui contient les reliques, s'il est ouvert, si l'on enlève le couvercle qui les protège, si on les enlève (S. R. C., 5 mart. 1603, — 7 déc. 1814, — 23 sept 1848). La violation ou l'enlèvement du sceau de l'évêque dans un autel portatif n'emporte l'exécration que si l'on ne peut constater que le sépulcre est resté intact, et, par suite, si l'authenticité ou l'identité des reliques est douteuse (S. R. C., 23 mai 1846, — 23 sept. 1848, — 11 mart. 1857).

Dans un autel portatif, le tombeau ne doit pas être fermé avec une plaque de bois, du ciment durci ou seulement de la cire à cacheter: — « Sed reliquæ recondendæ sunt in sepulchro intra lapidem effosso et claudendæ cum parvo operculo ex lapide etiam confecto » (S. R. C., 31 aug. 1867, in una S. Hippol., ad 22). — L'autel qui a perdu sa consécration, ne peut plus servir pour le sacrifice; on ne peut l'employer de nouveau qu'avec l'autorisation de l'évêque, lequel, d'après les facultés quinquennales, peut permettre la célébration de la messe, *etiam si altare sit fractum vel sine reliquiis sanctorum*. Dans un cas de nécessité, si cette autorisation ne pouvait être obtenue tout de suite, on pourrait aussi célébrer sans elle.

(1) « Ecclesia ipsa materialis rationabiliter consecratur, ad representandam sanctificationem spiritualem, qua Ecclesia fidelium consecrata est per passionem Domini nostri, insuper et ad sanctitatem significantem, quæ requiritur in iis, qui sacramenta ecclesiastica ministrant, similiter et suscipere ibidem debent, ut eo reverentius tractent hujusmodi mysteria, quo locus ipse religiosior est et veneratior. Per altare vero significatur ipse Christus... et ipsa consecratio altaris designat ipsius Christi perfectissimam sanctitatem... Quoniam autem Ecclesiæ catholicæ sanctimonia ex Christi sanctitate derivatur et pendet (nam hæc fons

de la liturgie, des chants et des prières, la consécration des églises est une des plus grandioses et des plus solennelles; la consécration de l'autel en est comme le centre : c'est une succession de rites magnifiquement enchaînés, composée de prières pleines de mystères, de chants, de cérémonies symboliques, d'aspersions, d'encensements, d'onctions et de bénédictions.

Le dépôt des reliques des martyrs dans l'autel est une partie essentielle de la consécration (1). Il renferme une signification profonde. Ceux qui ont versé glorieusement leur sang pour Jésus Christ, doivent reposer au pied de l'autel sur lequel est offert le sacrifice eucharistique. C'est là, en effet, qu'ils ont puisé la force de subir le martyre. La présence des reliques des saints martyrs dans ou sous l'autel rappelle leur union intime avec l'Agneau de Dieu, telle qu'elle se montra dans les tourments endurés par eux, telle qu'elle existe dans le ciel. « C'est à juste titre que les saints reposent sous l'autel où le corps du Seigneur est immolé. Il est tout à fait convenable qu'ils aient leur sépulture dans le lieu où la mort du Seigneur est célébrée chaque jour : c'est comme le résultat de leur alliance » (2). Ils ont subi la mort au milieu de cruels supplices pour l'honneur et par la grâce de la divine Victime; ils ont participé librement et joyeusement à sa passion et à sa mort; ils ont souffert, ils sont morts avec lui : il est juste qu'ils triomphent avec lui. Ils sont comme les trophées de sa victoire. Après avoir découvert les restes des saints Gervais et Protais, saint Ambroise les

est primarius totius ecclesiasticæ sanctificationis), idcirco nunquam ecclesia sine altari consecratur. E diverso tamen interdum consecratur altare cum reliquiis sanctorum in eo reconditis (quemadmodum et ipsorum beatorum vita in Christo est abscondita) sine consecratione ecclesiæ ». CLICHTOVEUS, *Elucidat. ecclesiast.* l. III, n. 6.

(1) Afin que les paroles que prononce le prêtre en baisant l'autel pour la première fois : *per merita sanctorum tuorum, quorum reliquiae hic sunt*, soient dites en toute vérité, il faut qu'il y ait les reliques de plusieurs, au moins de deux saints. Ce doivent être des reliques proprement dites, des membres ou des parties de leurs corps, et non des habits, des linges, des instruments de torture, etc. Enfin, il faut que ce soient des reliques de martyrs; on peut y ajouter celles de confesseurs, surtout de ceux en l'honneur de qui l'église ou l'autel sont consacrés (S. R. C., 6 oct. 1837, — 13 apr. 1867). — Les parcelles de la sainte croix et les reliques de bienheureux non canonisés ne peuvent y être déposés sans un privilège spécial.

(2) S. AUGUST. *serm.* ccxxi, n. 1 (inter Serm. suppositios S. August.).

déposa sous l'autel. Il écrivit à ce sujet à sa sœur sainte Marcelline : « Ces victimes triomphales ont leur place marquée là où se trouve Jésus Christ, l'hostie pure. Il est sur l'autel, parce qu'il a souffert pour tous les hommes ; elles sont sous l'autel, parce qu'elles ont été rachetées par sa passion. Les saints martyrs ont droit à ce lieu de repos » (1). L'église réalise ainsi, autant qu'il se peut, la vision de saint Jean. L'apôtre a vu dans la céleste Jérusalem, sous l'autel, les âmes de ceux qui ont été mis à mort à cause de la parole de Dieu et du témoignage qu'ils en rendaient (ApoC. VI, 9). De même l'Eglise décrit le sort des saints Innocents et nous les montre simples et joyeux, jouant sous l'autel avec leurs palmes et leurs couronnes :

*Aram sub ipsam simplices
Palma et coronis luditis.*

La déposition des reliques dans le sépulcre de l'autel a lieu avec une grande solennité, et présente quelque ressemblance avec la sépulture des corps des martyrs : *depositio martyrum*. Le jour qui précède la consécration de l'église et de l'autel, elles sont déposées dans un vase préparé à cet effet, et conservées dans un lieu décoré pour les recevoir. On y joint trois grains d'encens, en souvenir des parfums employés pour embaumer les corps. Deux cierges brûlent devant elles, et pendant la nuit on récite en leur présence l'office des saints martyrs (2). Le jour de la consécration, elles sont portées solennellement en procession avec la croix, des flambeaux et l'encens, d'abord autour de l'église, puis dans l'intérieur. On chante alors différentes hymnes et des antiennes. S'adressant aux saints, l'Eglise leur dit : « Saints de Dieu, levez-vous de vos demeures, sanctifiez ces lieux,

(1) « Succedant victimæ triumphales in locum ubi Christus hostia est. Sed ille super altare, qui pro omnibus passus est : isti sub altari, qui illius redempti sunt passione. Hunc ego locum prædestinaveram mihi : dignus est enim, ut ibi requiescat sacerdos, ubi offerre consuevit ; sed cedo sacris victimis dexteram portionem : locus iste martyribus debebatur. Condamus ergo reliquias sacrosanctas et dignis ædibus invehamus, totumque diem fida devotione celebremus ». S. AMBR. *Epist.* xxii, n. 13.

(2) Celebrandæ sunt vigiliæ ante reliquias ipsas, et canendi nocturni et matutinæ laudes in honorem sanctorum, quorum reliquiæ sunt recondendæ. *Pontif. Rom.* — On récite le Commun des martyrs, avec l'oraison du Commun, sans exprimer de nom particulier (S. R. C., oct. 1837, in Rhedon., — 13 apr. 1867, in Canarien.).

bénissez le peuple, et gardez-nous en paix, nous pauvres pécheurs ». — *Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris, loca sanctificate, plebem benedicite, et nos homines peccatores in pace custodite.* Au milieu des nuages d'encens, des chants et des prières, les reliques sont déposées dans le sépulcre et l'ouverture en est scellée. Puis on chante les paroles de la vision de l'Apocalypse (vi, 9-11), et l'on dit aux saints : « Vous avez reçu vos sièges sous l'autel de Dieu ; saints de Dieu, intercédez pour nous auprès de Notre Seigneur Jésus Christ ». — *Sub altare Dei sedes accepistis : sancti Dei, intercedite pro nobis ad Dominum Jesum Christum...* (1)

Les restes terrestres des saints sont des trésors inestimables, plus précieux que l'or et le diamant, des perles plus nobles que le fond de la mer ne peut nous en fournir. En eux l'Eglise possède un gage de leur intercession auprès du trône de Dieu ; des reliques elles-mêmes sortent des secours temporels et corporels, la sanctification et des bienfaits pour tous.

IV. — L'autel, comme le temple entier, dont il forme le centre, offre, dans sa construction et ses ornements, un symbolisme aussi riche que profond : il est la figure et l'expression de nombreux mystères.

1° Les prières liturgiques de la consécration de l'autel nous présentent plusieurs allusions au Saint des saints, à la pierre de Jacob, à la place qu'Abel arrosa de son sang, à celle où Isaac devait être immolé, à l'autel du sacrifice de Melchisédech, à celui que fit élever Moïse : en un mot, aux lieux de l'Ancien Testament où les sacrifices figuratifs étaient offerts.

L'autel est aussi la figure de la table sacrée sur laquelle Jésus Christ institua la sainte Eucharistie, du tombeau creusé dans le roc où fut déposé son corps inanimé. Il rappelle l'instrument du sacrifice de Jésus Christ, la croix, ou dans la plénitude des temps fut accomplie l'œuvre de notre Rédemption (2). L'autel, paré du crucifix, est un Golgotha mystique, sur lequel se renouvelle d'une façon mystérieuse le sacrifice de la croix.

(1) *Pontif. Roman., de Eccles. dedicat. seu consecrat.*

(2) « Sicut celebratio hujus sacramenti est imago repræsentativa passionis Christi, ita altare est repræsentativum crucis ipsius, in qua Christus in propria specie immolatus est ». S. THOM. III, q. 83, a. 1, ad 2.

L'autel chrétien, siège du corps et du sang de Jésus Christ (1), est une image du trône céleste sur lequel repose l'Agneau de Dieu, de l'autel des cieux sous lequel ceux qui ont été mis à mort pour l'amour de Dieu attendent leur glorification parfaite (APOC. V, 6 ; VI, 9 ; VII, 17). Enfin et surtout, il est la figure de l'Homme-Dieu lui-même, en qui et par qui seulement il nous est donné d'offrir à Dieu des hosties et des prières agréables (2). Symbole de Jésus Christ, de son sacerdoce éternel (3), l'autel, selon toute convention, doit être de pierre, et préférablement d'une pierre de la plus noble espèce. Il est ainsi très propre à rappeler la pierre vivante et fondamentale (4) sur laquelle s'élève l'Église, qui y trouve son appui, son inébranlable solidité et sa durée impérissable. Le Christ est la pierre vive, repoussée par un monde incroyant et corrompu, mais choisie et honorée par Dieu (I PET. II, 4). Pierre angulaire, il donne aux fidèles le salut et la vie par sa puissance ; il est aussi une pierre d'achoppement et de scandale (I PETR. II, 8) pour les incrédules : car celui qui tombe sur cette pierre, en est brisé ; celui sur qui elle tombe, en est écrasé (MATTH. XXI, 44). Comme des murs de pierre entourent l'autel de pierre, ainsi les fidèles, pierres vives, remplies et animées de l'Esprit de Dieu et de sa grâce, doivent s'attacher toujours plus étroitement à Jésus Christ, le roc primitif et la source de vie ; ils doivent s'élever comme un édifice destiné au service de Dieu

(1) « Quid est enim altare, nisi sedes corporis et sanguinis Christi ? » OPTAT. MILEVIT., de *Schismat. Donat.*, l. VI, n. 1.

(2) « Altare quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi sua altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum, in quo et per quem oblationes fidelium Deo Patri consecrantur ». *Pontif. Rom.*, de *Ordin. subdiaconi*. — « Altare, quod chrismate delibutum, Domini nostri Jesu Christi, qui altare, hostia et sacerdos noster est, figuram exprimit ». *Offic. Dedicat. basil. SS. Salvat.*, 9 nov., lect. iv.

(3) « Forma corporis altare est, et corpus Christi est in altari ». *De Sacrament.* l. IV, c. II, n. 7. — « Quid est altare, nisi forma corporis Christi ? » *Ibid.*, l. V, c. II, n. 7. — Dans cet écrit, qui n'appartient certainement pas à S. Ambroise, mais date d'une époque qui ne lui est pas postérieure de beaucoup, l'autel est donc appelé *forma*, c'est-à-dire *figura*, symbole du corps de Jésus Christ, parce que Jésus Christ, dans son corps et par son corps, offre à son Père un sacrifice permanent.

(4) « Te, Redemptor mundi, exoramus, ut lapidem istum seu mensam... consecrare et sanctificare digneris... et sacri hujus mysterii, sicut institutor, ita etiam ut sanctificator appare, qui angularem lapidem et saxum sine manibus abscissum nominari voluisti ». *Pontif. Rom.*, de *Altar. portat. consecrat.*

I PETR. II, 4, 5), afin que, fondés chaque jour plus solidement sur Jésus Christ, ils montent de vertus en vertus jusqu'au bonheur du ciel, où la foi se transforme en vision. Ils seront alors des pierres vivantes et choisies, arrachées aux entrailles de la terre, taillées et polies par les coups nombreux d'un ciseau salutaire (*scalprij salubris ictibus et tunsione plurima*), afin de s'adapter exactement à la construction magnifique de la Jérusalem céleste (1).

Dans la consécration, le saint chrême, mélange d'huile et de baume, est abondamment répandu sur la pierre, pour signifier que l'autel représente Jésus Christ, éternellement béni, oint par l'Esprit Saint de l'onction de l'allégresse, et des plaies duquel jaillit le baume salutaire de toutes les grâces.

La signification morale de l'autel est parfaitement justifiée (2). Le chrétien, sanctifié par le baptême, est le temple

(1) « Deus. qui de vivis et electis lapidibus æternum majestati tuæ præparas habitaculum, auxiliare populo tuo ». *Postcomm. in Dedicat. eccl.*

(2) Saint Polycarpe (*Epître aux Philippiens*, c. iv) nomme les veuves un autel de Dieu, parce qu'elles ont été consacrées à Dieu et à son service. Saint Ambroise désigne les vierges devenues les épouses de Dieu comme des autels qui lui sont dédiés : *altaria quæ (Deo) dedicantur*. — « Te nunc deprecor, Domine, ut supra hanc domum tuam (*c'est-à-dire les vierges qui se consacrent à lui*) ; supra hæc altaria, quæ hodie dedicantur ; supra hos lapides spirituales, quibus sensibile tibi in singulis templum sacratum, quotidianus præsul intendas, orationesque servorum tuorum, quæ in hoc loco funduntur, divina tua suscipias misericordia... Cum ad illam respicis hostiam salutarem, per quam peccatum mundi hujus aboletur, respicias etiam ad has piæ hostias castitatis et diuturno eas tuearis auxilio, ut fiant tibi in odorem suavitatis hostiæ acceptabiles ». S. AMBROS. *Exhort. ad virgin.*, n. 94. — La miséricorde élève les fideles à la dignité sacerdotale. Dieu même a érigé l'autel de l'homme bienfaisant, non avec des pierres, mais avec des matériaux plus précieux que le ciel, avec des âmes raisonnables. Cet autel est formé des pauvres, c'est-à-dire du corps mystique, des membres mystiques de Jésus Christ. Cet autel est encore plus terrible que celui de nos temples. Ce dernier, bien que construit avec des pierres, est admirable, parce qu'il est sanctifié par le corps du Seigneur, qui y repose ; le premier l'est, parce qu'il est le corps même du Christ. Partout tu peux apercevoir cet autel, dans les rues et sur les places publiques ; à chaque instant tu peux y sacrifier, car là aussi s'accomplit une immolation. Le prêtre, à l'autel, invoque l'assistance du Saint Esprit ; toi aussi, tu appelles à toi l'Esprit Saint, non par des paroles, mais par des œuvres. Rien, en effet, ne conserve et n'enflamme le feu de l'Esprit comme l'huile de la miséricorde, lorsqu'elle est abondamment répandue. Lorsque tu vois un pauvre, crois que c'est l'autel de la victime. Cfr S. J. CHRYSOST., xx^e hom. sur la II^e Epître aux Corinthiens.

de Dieu, la demeure du Saint Esprit, une église spirituelle (I COR. III, 16 ; — EPH. II, 22). Son cœur est donc symbolisé par l'autel matériel et considéré comme un autel spirituel, sur lequel nous devons immoler continuellement nos inclinations terrestres et nos concupiscences, et offrir à Dieu des prières embrasées d'amour, de saintes résolutions et des bonnes œuvres (1). Sur cet autel, nous consacrerons à Dieu l'or de la charité, l'encens de la ferveur, la myrrhe de la mortification ; nous lui ferons de nous et de tout ce qui nous appartient un holocauste d'agréable odeur (2). Ces pensées sont exprimées d'une manière très belle dans une préface chantée dans la consécration de l'autel : « Que sur cet autel règne donc le culte de l'innocence, que la colère y soit sacrifiée, que la luxure et toutes les passions y soient frappées ; au lieu des tourterelles, que l'on y offre le sacrifice de la chasteté, et, au lieu des petits des colombes, le sacrifice de l'innocence » (3).

L'autel, par sa position élevée (*altare, alta, ara, ἄλτω*, j'élevé), crie à tous les chrétiens de porter leurs cœurs vers le ciel, de tendre à ce qui est en haut, où le Christ siège à la droite de son Père ; de se détacher de tout ce qui est terrestre, et d'être plus grands et plus élevés que le monde, afin d'honorer le Très-Haut. *Accedet homo ad cor altum, et exaltabitur Deus* (Ps. LXIII, 7, 8).

V. — « Mes yeux seront ouverts sur la prière de celui qui prie en ce lieu, mes oreilles y seront attentives. J'ai choisi et sanctifié ce lieu, afin que mon nom y soit éternellement et que mes yeux et mon cœur y habitent tous les jours » (4). Ce lieu choisi et sanctifié, où s'accomplira jusqu'à la fin du monde, de

(1) « *Per altare cor nostrum intelligitur, quod est in medio corporis, sicut altare in medio ecclesiæ. Ignis semper ardebit in altari, quia charitas semper fervebit in corde nostro* ». DURAND, *Rat.* I. I, c. 2, n. 11, 12.

(2) « *Justi, qui Spiritum Dei habent, ... fide, quæ charitate inflammatur, in altari mentis suæ spirituales Deo hostias immolant, quo in genere bonæ omnes et honestæ actiones, quas ad Dei gloriam referunt, numerandæ sunt* ». *Catech. Rom.* p. II, c. VII, q. 22.

(3) « *Sit in hoc ergo altari innocentiae cultus, immoletur superbia, iracundia juguletur, luxuria omnisque libido feriat ; offeratur pro turturibus sacrificium castitatis et pro pullis columbarum innocentiae sacrificium* ». *Pontific. Roman., de Altar. consecrat.*

(4) « *Elegi et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneant oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus* ». II PARALIP., VII, 15, 16.

la manière la plus parfaite, cette antique promesse du Seigneur, c'est le temple catholique, et plus spécialement l'endroit du sacrifice avec le tabernacle, c'est-à-dire l'autel. Aussi pendant la consécration de l'autel on chante cette antienne : « Le Seigneur a sanctifié sa tente : car c'est ici la maison de Dieu, où l'on invoque le nom de Celui dont il est écrit : Et mon nom sera ici, dit le Seigneur ».

L'autel est le lieu du sacrifice, le trône de grâce et d'amour du Sauveur eucharistique. Là est le *nom*, c'est-à-dire la majesté infinie du Seigneur. Caché sous les espèces sacramentelles, il offre à son Père céleste pour nous jusqu'à la fin des jours l'hostie de propitiation et l'holocauste. Là veillent ses yeux et son cœur. Bon pasteur, il demeure près de nous, afin de nous protéger et de nous conduire au milieu des dangers et des combats, de nous consoler dans les peines de notre vie terrestre. Le Seigneur remplit cette maison de sa majesté, il donnera la paix en ce lieu (AGG. II, 10).

L'autel consacré, sur lequel trône notre Dieu et notre roi, est la place vénérable, le sanctuaire sublime, le vestibule du ciel, la plus douce patrie et le plus délicieux paradis des âmes pieuses. Le silence absolu, le demi-jour solennel, la lueur mystérieuse de la lampe suspendue à la voûte; plus que tout, le voisinage plein de familiarité, la présence si féconde en grâces du Sauveur eucharistique, font goûter au pied de l'autel à l'âme fatiguée un avant-goût des joies éternelles, une paix surnaturelle, pendant qu'au dehors le monde inquiet se plaît dans le bruit, soulève la poussière et se consume à la poursuite fiévreuse du plaisir et du gain. Là le Seigneur a étendu sa tente; de là découlent sur la terre des flots de grâce, de lumière, de joie, de paix, de vie et de consolation; ils se répandent dans des milliers de cœurs qui luttent contre la misère et la souffrance de cette vie périssable. Là se trouve la source de l'eau qui donne la vie; elle jaillit, pure et limpide comme le cristal, du trône de Dieu et de l'Agneau (ΑΡΟC. XXII, 1).

Puisse donc l'autel être à jamais notre séjour de prédilection dans cette vallée de larmes! Jésus nous y a préparé des pâturages toujours frais et verts; rien de ce qui peut donner le salut et la paix n'y fait défaut. L'autel vous est-il cher par dessus toutes choses? Votre âme éprouve-t-elle le vif attrait, le désir ardent du prophète royal pour le sanctuaire de Dieu? « Comme vos tabernacles sont aimés, ô Dieu des vertus! Mon âme soupire ardemment vers la mai-

son du Seigneur, elle en est dans la défaillance. Mon cœur et mon âme tressaillent d'allégresse pour le Dieu vivant. Car le passereau trouve une demeure, et la tourterelle a son nid pour y déposer ses petits ; pour moi, j'ai vos autels, Dieu des armées, mon roi et mon Dieu (Ps. LXXXIII, 2-4). Comme le cerf soupire après l'eau des fontaines, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu. Mon âme a soif du Dieu fort et vivant ; quand viendrai-je, quand paraîtrai-je devant la face de Dieu (IB., XLI, 2, 3). Je n'ai demandé qu'une chose à Dieu, je la réclamerai encore : c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie, afin de voir la beauté du Seigneur et de visiter son temple. Car il m'a abrité sous sa tente, dans le jour du malheur il m'a recueilli dans le secret de son tabernacle (IB., XXVI, 4, 5). Combien est grande l'abondance de la douceur que vous avez réservée à ceux qui vous craignent, ô Seigneur !... Vous les protégez dans le secret de votre face contre le tumulte des hommes, vous les défendez dans votre tente contre les contradictions des langues méchantes » (IB., XXX, 20, 21).

§ 27. — *Décoration de l'autel.*

La destination et la dignité de l'autel chrétien, outre le prix de la matière qui le compose et la consécration solennelle, exigent qu'il soit orné d'une manière convenable et muni des objets nécessaires (1). Dans la consécration de l'autel, l'évêque bénit des linges et des ornements qui servent au culte divin et à la célébration des saints mystères (*divinis cultibus et sacris mysteriis*). Pendant que l'on pare l'autel des objets qui viennent d'être bénits, entre autres versets des psaumes, on chante l'antienne : « Entourez, lévites, l'autel du Seigneur, ornez-le de vêtements blancs ; et vous, chantez un hymne nouveau, et dites : Alléluia ». — *Circumdate, levitæ, altare Domini Dei, vestite vestimentis albis, estote et vos canentes hymnum novum, dicentes: Alleluia!*. « Le Seigneur t'a revêtu d'une tunique de joie et a placé une couronne sur ton front. Il t'a orné d'ornements saints. » — *Induit te Dominus tunica jucunditatis, et imposuit tibi coronam. Et ornavit te ornamentis sanctis.*

(1) Déjà saint Ambroise parle d'un autel préparé et orné pour la célébration du sacrifice : *sacrosanctum altare compositum* (id est, *ornatum*). *De Myster.*, c. VIII, n. 43.

Pendant la célébration de la messe, on ne doit rien placer sur l'autel qui ne serve à sa décoration ou au sacrifice. Dans l'ornementation de l'autel, il faut avoir égard à la différence du temps et aux fêtes de l'année ecclésiastique. Pour être fidèle aux lois liturgiques telles que l'Eglise les prescrit ou les recommande, il faut remarquer les choses suivantes (1) :

I. — L'autel doit être recouvert de trois nappes de toile, blanches et propres (*mappæ, tobaleæ, lintamina*) ; elles sont bénites par l'évêque ou celui qui a l'autorisation pour cela (2). Les deux nappes inférieures peuvent aussi être remplacées par une seule pliée en deux, et doivent couvrir au moins toute la superficie de l'autel ; la nappe supérieure, plus fine, pend des deux côtés presque jusqu'à terre (3). Immédiatement sur la table qui a été ointe du saint chrême, on place le chrêmeau, pièce de toile cirée (*pannus lineus ceratus*) : il protège les nappes contre l'humidité de la pierre (4). De même que tous les linges blancs qui servent à la célébration du saint sacrifice (corporaux, palles, purificateurs, aubes, amicts), les linges de l'autel ne peuvent être faits que de toile, c'est-à-dire d'étoffes de lin ou de chanvre ; toute autre étoffe, telle que le coton, la mousseline, quelle que soit sa finesse, sa solidité ou sa blancheur, est sévèrement interdite (5).

Le sacrifice eucharistique n'a jamais été célébré sans que

(1) Voyez les prescriptions de saint Charles Borromée sur la forme et la matière des objets qui servent au culte.

(2) Dans la rubrique du Pontifical pour la consécration de l'église, on lit : « *Ministri ponunt super altare chrismale... Deinde vestiunt altare tobaleis et ornamentis benedictis* ».

(3) « *Altare operiatur tribus mappis seu tobaleis mundis, ab episcopo vel alio habente potestatem benedictis, superiori saltem oblonga, quæ usque ad terram pertingat, duabus aliis brevioribus vel una duplicata* ». *Rubr. gen. tit. XX*

(4) Pendant que l'on ne célèbre pas la messe, pour protéger l'autel contre la poussière, on le recouvre d'un voile (*tela stragula, vesperale*) étendu sur toute sa surface. Il n'est point convenable, au lieu de cette couverture, de se servir de trois morceaux de toile cirée qu'on laisse continuellement, même pendant la messe, en se bornant à enlever ou à rouler celui du milieu pour déposer le corporal.

(5) Décret général de la S. C. des Rites, 19 mai 1819. — L'emploi exclusif de toile blanchie (lin ou chanvre) pour la confection de ces linges sacrés est rigoureusement prescrit, soit à cause de l'usage qui prévaut de toute antiquité, soit à cause du symbolisme de la toile. Relativement aux objets qui servent au culte sacré, l'Eglise attache une grande importance à deux choses : l'antiquité du rite, *antiquitas ritus* ; et la signification mystique, *mysticæ significationes*.

l'autel fût couvert d'une façon convenable : les linges de l'autel, comme leur nombre et leur matière, remontent donc vraisemblablement aux temps apostoliques (1). Dès la plus haute antiquité les saints Pères en font mention. Optat, évêque de Milève, en Numidie († après 384), les suppose généralement connus, lorsqu'il dit : « Quel fidèle ignore que, pendant la célébration des saints mystères, l'autel (de bois) est couvert de linges ? » (2)

La raison de ce triple vêtement de l'autel se tire de la convenance et de la nécessité de pourvoir à la propreté de l'autel, comme aussi de prévenir toute profanation du précieux sang, s'il venait à s'en répandre. Il faut aussi voir un motif de cette prescription stricte dans la signification mystique de l'autel et de ses linges. L'autel représente Jésus Christ, la source de toutes les grâces, notre roi eucharistique ; le revêtement de l'autel rappelle ces linges de toile dans lesquels fut enveloppé, avec des parfums, le corps de Jésus Christ après sa descente de la croix.

Ils sont aussi la figure du corps mystique de Jésus Christ, c'est-à-dire des fidèles, dont le Seigneur, représenté par l'autel, est entouré comme de vêtements précieux, selon cette parole du Psalmiste : « Le Seigneur règne, il est revêtu d'honneur » (Ps. xcii, 1). Dans l'Apocalypse, saint Jean a vu le Fils de l'homme ceint d'une ceinture d'or, qui signifie les saints (3). Il est encore dit de Jésus Christ : « Le Seigneur vient avec

(1) Dans les anciens auteurs on trouve différents noms pour désigner les linges de l'autel : *pallæ*, *velamina*, *indumenta*, *vela*, *pallia*, *mensalia*, *mappæ*, *tobaleæ*. D'après Anastase, le pape saint Sylvestre I^{er} (314-335) fit un décret pour déterminer l'étoffe de laquelle ils devaient être faits. Il prescrivit que le sacrifice ne devait pas être offert dans des linges de soie ou teints, mais de toile blanche : *Non in serico neque in panno tincto... nisi tantum in linteo ex terreno lino procreato*. Dès les temps primitifs on se servit de toile pour recouvrir l'autel : on était guidé en cela par des motifs symboliques et pratiques. Parfois cependant, par dévotion, l'on fit usage d'étoffes plus précieuses. Le nombre des nappes d'autel ne fut pas toujours et partout le même ; depuis le xv^e siècle il est fixé à trois. Dès le ix^e on rencontre des formules pour leur bénédiction.

(2) « Quis fidelium nescit, in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri ? » *De Schism. Donat.*, l. VI, n. 1.

(3) « Altaris pallæ et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus quasi vestimentis pretiosis circumdatur, ut ait Psalmista : Dominus regnavit, decorem indutus est. Beatus quoque Joannes in Apocalypsi vidit Filium hominis præinctum zona aurea, id est, sanctorum cæterva ». *Pontif. Rom.*, de *Ordinat. subdiac.*

des milliers de ses saints » (JUD. 14). Ils sont comme la robe qui le recouvre, la ceinture de sa poitrine, l'auréole de son front. Puisqu'ils forment sa parure, nous devons encore voir dans le nombre de ces linges une allusion au corps mystique de Jésus Christ, divisé en trois parties : l'Eglise triomphante, l'Eglise militante et l'Eglise souffrante. La blancheur de ces linges s'applique aussi très bien à leur signification. D'après la sainte Ecriture, le *byssus*, sorte de lin très fin, éclatant de blancheur, désigne la justice des saints (APOC. XIX, 8). C'est la figure de la pureté du cœur et de l'innocence de la vie, qui ne peuvent être obtenues que par la prière, la vigilance et la mortification, de même que la préparation de cette étoffe précieuse ne se fait qu'avec beaucoup de travaux.

L'autel reste toute l'année couvert de ces linges de toile, jusqu'au jeudi saint, où, après la messe, a lieu le dépouillement des autels (*denudatio altarium*). C'est le début de la solennité du vendredi saint. Les autels demeurent privés de tout ornement jusqu'au samedi saint. Cette cérémonie saisissante ne peint pas seulement la douleur qu'éprouve l'Eglise de la mort de son divin Epoux ; elle rappelle aussi le dépouillement ignominieux du corps de Jésus Christ, son délaissement douloureux et sa désolation pendant sa passion.

II. — Si la face antérieure de l'autel n'est pas très bien décorée, il faut la recouvrir d'un voile (*antependium*, *pallium*, *frontale*), qui la revête complètement comme d'un rideau (1).

(1) La face antérieure et les deux faces latérales de l'autel furent, dès l'antiquité, recouvertes et ornées d'ornements en métaux, en pierre ou en bois, ou bien d'étoffes ; ces ornements étaient mobiles ou fixes. Le *Cérémonial des évêques* désire pour les grandes fêtes : *pallia aurea vel argentea aut serica, auro perpulchre contexta, coloris festivitati congruentis* (lib. I, c. XII, n. 11). Ces revêtements sont mentionnés sous diverses dénominations : *circitoria, laminæ, petala, platonice, tabulæ, coopertorium, frontale*. Dans le *Lib. pontif*, on rencontre souvent les mots de *vestes altaris, in altari, super altare*. Ces mots se rapportent sans doute aux linges qui entouraient l'autel et l'ornaient, et non à des nappes d'autel de plusieurs couleurs. Le nom d'*antependium* (*velum ante pendens*) date du moyen âge. Les rubriques emploient encore le nom de *pallium*, qui se trouve aussi à la même époque et désigne toute espèce de couverture. « *Observandum est, ut mensa Christi, id est, altare, ubi corpus dominicum consecratur, ubi sanguis ejus hauritur, ubi sanctorum reliquiæ reconduntur, ubi preces et vota populi in conspectu Dei a sacerdote offeruntur, cum omniveneratione honoretur ; et mundissimis linteis et palliis diligentissime cooperiatur, nihilque super ea ponatur, nisi capsæ cum sanctorum reliquiis et quatuor Evangelia.* » IVON. CARNOT. *Decret.* part. II, c. cxxxii. — L'*antependium* ne doit pas être bûnit.

Cet *antependium* est fait d'étoffe aussi précieuse que possible et correspond à la couleur de chaque jour (1). Il peut être orné de peintures pieuses se rapportant à la sainte Eucharistie.

III. — Le saint sacrifice ne doit jamais être célébré sans lumière, c'est-à-dire sans cierges allumés. Il faut placer sur l'autel (2) deux, quatre ou six chandeliers. S'il y en a six, ils ne doivent pas être à la même hauteur, mais monter par degrés vers le centre de l'autel, tellement que les plus rapprochés de la croix soient les plus élevés (3). Les chandeliers doivent être de métal convenable ou au moins de bois peint, d'une forme élégante, et constamment maintenus dans la plus grande propreté (4).

IV. — Au milieu de l'autel on met un crucifix, c'est-à-dire une croix portant l'image du Crucifié ; il doit être placé de façon à pouvoir être vu facilement du prêtre et des fidèles (5).

(1) « Altare pallio quoque ornetur, coloris, quoad fieri potest, diei festo vel officio convenientis ». *Rubr. gener. Missal.* tit. XX.

(2) « In planitie altaris ». *Cærem. episcop.* l. I, c. XII, n. 11. — Cfr S. R. C., in una Camerac., die 16 sept. 1865. — Les supports pour les chandeliers sont permis et même utiles.

(3) *Cærem. episcop.* l. I, c. XII, n. 11. — Cette rubrique qui recommande de placer les cierges par degrés en s'élevant vers le milieu, n'est généralement pas regardée comme préceptive. Cependant la S. C. a répondu, le 24 déc. 1849 : « Melius esse servare regulam Cæremonialis ».

(4) L'usage actuel, prescrit plus tard par l'Eglise, de placer les chandeliers (*candelabra, phari, canthara, cereostata, ceroferaria*) sur l'autel, date à peu près du x^e siècle. Auparavant on les mettait communément devant l'autel, à ses côtés ou près de lui. Les candélabres étaient le plus souvent d'une grandeur considérable et parfois de métaux précieux, d'or, d'argent, de cuivre ou d'airain avec des ornements d'argent.

(5) « Pes crucis æquet altitudinem vicinorum candelaborum et crux ipsa tota candelabris superemineat cum imagine sanctissimi Crucifixi ». *Cærem. episcop.* l. I, c. XII, n. 11. — Depuis le v^e siècle, la croix se trouvait sur l'autel en beaucoup d'endroits, sans que cet usage fût prescrit d'une manière générale. Elle n'était pas non plus toujours sur l'autel, mais souvent devant ou à côté. Au XIII^e siècle, il y avait toujours sur l'autel une croix entre deux chandeliers. Cfr *Innoc. III, de Alt. Myst.*, l. II, c. XXI. — DURAND, *Ration.* l. I, c. III, n. 31. En Occident, depuis le XIII^e siècle, le Crucifié n'était plus représenté comme roi, mais comme un homme de douleurs, la couronne d'épines sur la tête. Le crucifix est un ornement indispensable sur l'autel et doit avoir une forme belle et artistique. Pour répondre à son but, il doit être d'une grandeur convenable et être élevé. Il est plus important que toutes les images des saints, la place d'honneur lui est due : il est donc au milieu de la table entre les chandeliers. La bénédiction de la croix d'autel n'est pas prescrite ; elle peut être faite par tout prêtre, mais *privatim*. S. R. C., 12 jul. 1704, in una Urbis, ad 1 et 2, — 12 Aug. 1854 in Lucion., ad 56. — La croix, nécessaire à la décoration de l'autel, peut être placée sur le tabernacle ou immédiatement devant la porte du tabernacle.

Le petit crucifix qui se trouve ordinairement sur la porte du tabernacle, ou bien une simple croix sans l'image du Sauveur, ne suffisent pas. Si, dans la partie supérieure de l'autel, un tableau ou une statue représentant Notre Seigneur crucifié sont placés comme *tableau principal*, ou bien si le saint Sacrement est exposé, la présence d'un crucifix n'est plus indispensable ; on peut le mettre ou s'en dispenser, selon les usages particuliers de chaque église (1).

La croix doit être placée sur l'autel, afin d'offrir aux yeux et au cœur des fidèles et du prêtre la représentation de la passion de Jésus Christ, dont la Messe est l'image vivante et le renouvellement essentiel (2). L'autel, nouveau Calvaire, doit être orné de la croix, vers laquelle le prêtre lève souvent les yeux (3) et à laquelle il fait des inclinations.

Un coup d'œil plein de foi et de dévotion sur l'image du Sauveur crucifié est en tout temps, mais surtout pendant la Messe, salutaire et fécond en grâces. Que de trésors de patience et de résignation, de douceur, de force et de consolation ont été répandus depuis dix-huit siècles sur des milliers d'âmes par la simple vue de la croix, contemplée dans le silence de la réflexion ! « Ma suprême sagesse, dit saint Bernard, est de connaître Jésus, et Jésus crucifié ». « Donnez-moi mon livre », disait au moment de sa mort saint Philippe Béniti. Il répéta cette parole jusqu'à ce que les assistants l'eussent compris et lui eussent donné un crucifix, sur lequel ses yeux s'attachèrent. « Oui, c'est là mon livre », dit alors le saint, et il le pressa avec amour et respect sur ses lèvres et sur son cœur. « Toute ma vie j'ai lu dans ce livre, je veux finir ma vie avec lui ». Oui, durant la vie comme à la mort, que la croix soit notre livre de prédilection. Que l'amour et les souffrances de l'Homme-Dieu soient toujours présents à notre pensée. Aussi la croix

(1) S. R. C., die 2 sept. 1741.

(2) « Ab aspectu crucis sacerdoti celebranti passio Christi in memoriam revocatur, cujus passionis viva imago et realis representatio hoc sacrificium est, mortem cruentam Salvatoris nostri incruente exprimens, tanquam idem sacrificium, quod in cruce oblatum est, quamvis diverso modo offeratur ». BONA, *Rer. liturgic.* l. I, c. xxv, n. 8.

(3) « Denegatur ab aliquibus ecclesiasticis obligatio *crucem aspiciendi*, dum a rubrica sacerdoti celebranti injungitur in Missa *oculorum elevatio* : quid dicendum de hujusmodi opinione ? » Resp. : « Juxta rubricas in elevatione oculorum *crucem esse aspiciendam* ». S. R. C., 22 jul. 1848, in Adjacen., ad 3.

n'est-elle pas seulement sur l'autel, mais en tous lieux : elle est érigée dans les vallées et sur les montagnes, dans nos maisons, sur les routes et nos places. Ne vous laissez donc pas saisir par la fatigue et le découragement, mais « regardez Jésus, qui a souffert la croix et qui siège aujourd'hui à la droite du trône de Dieu » (HEBR. XI, 13 ; XII, 2, 3).

V. — On place sur l'autel trois tableaux pour le canon. Celui du milieu, plus grand que les deux autres, est au pied de la croix ; celui-là seulement est prescrit par les rubriques (1). Les deux autres ont été introduits par l'usage universel. Ces trois tableaux doivent contenir le texte en caractères très lisibles et être convenablement encadrés (2).

VI. — Pour déposer le missel, on se sert ou d'un coussin (*cussinus*), ou, ce qui est plus pratique, d'un pupitre en bois (*pulpitum*). Le missel lui-même doit être aussi complet et orné que possible.

VII. — Les reliques et les images des saints ont aussi leur place sur l'autel (3). L'Eglise ne laisse pas les restes vénérés de ses enfants qui règnent dans les cieux se consumer dans la terre ou sous la pierre des tombeaux ; elle les en retire et leur assigne dans nos temples la place la plus sainte et la plus digne, elle les offre sur les autels à la

(1) « Ad Crucis pedem ponatur tabella Secretarum appellata ». *Rubr. gener. tit. XX.*

(2) Les tableaux du canon et des secrètes ne s'introduisirent que peu à peu, à partir du XVI^e siècle ; auparavant on ne les voit jamais mentionnés dans les livres liturgiques. Pour aider à la mémoire du célébrant et lui épargner l'ennui de feuilleter et de lire plusieurs prières dans le missel, on se mit à copier sur une feuille, puis sur plusieurs, le *Gloria*, le Symbole de Nicée, les paroles de la consécration et quelques oraisons, surtout celles qui se prononcent à voix basse : de là vient le nom des *chartula*, ou *tabella cum Secretis*, *tabella Secretarum*. On colla ces feuilles sur du bois, on les encadra élégamment, et on les plaçait devant le célébrant pour qu'il pût lire commodément. Lorsque le saint Sacrement est exposé, les cadres ne peuvent se trouver sur l'autel. S. R. C., 20 déc. 1864.

(3) « Sacræ reliquiæ et imagines... disponi poterunt alternatim inter ipsa candelabra ». *Cœr. episc. l. I, cap. XII, n. 12.* — Il est défendu de les placer de telle façon que le tabernacle, contenant le saint Sacrement, leur serve de piédestal (*pro basi*). S. R. C., 3 apr. 1821. Le 12 mars 1836, cette défense fut étendue aux reliques de la vraie croix et des autres instruments de la passion de N. S. — Quand le saint Sacrement est exposé, on ne doit jamais placer sur l'autel les reliques et les images des saints, « parce qu'elles pourraient facilement détourner l'esprit de l'adoration de la sainte Eucharistie ». S. R. C., 2 sept. 1741, — 19 mai 1838, — 7 déc. 1844. — On ne peut admettre alors que des statues d'anges adorateurs.

vénération publique. Elle nous apprend ainsi que les saints n'ont obtenu la couronne de vie que par l'aliment et les fruits du sacrifice, car les enfants de l'Eglise sont comme les rameaux de l'olivier autour de la table du Seigneur (1).

Les images des saints, surtout de ceux à qui l'autel est consacré, y sont aussi convenablement placés (2). Par la reproduction de leurs traits, les saints semblent descendre du ciel sur la terre ; ils vivent et agissent encore au milieu de nous ; ils nous parlent dans une langue mystérieuse, nous racontent les exemples de vertus qu'ils ont donnés, éveillent en nous de bonnes pensées et des résolutions pieuses, nous déterminent à les suivre, avec l'aide de la grâce, sur le sentier pénible qui mène au ciel, à persévérer courageusement dans le bien jusqu'à la fin de notre carrière et à notre entrée dans la félicité éternelle (3).

(1) « Sicut novellæ olivarum, Ecclesiæ filii sint in circuitu mensæ Domini ». *Ant. in Vesp. SS. Corp. Chr.* Ps. cxxvii, 3.

(2) Le tableau de l'autel doit indiquer aux fidèles le saint qui en est le titulaire, c'est-à-dire auquel il est consacré. On ne peut, sans un indult apostolique, enlever ce tableau de l'autel et le remplacer par celui d'un autre saint. S. S. C., 27 aug. 1836, — 11 mart. 1837, in una Congreg., Missionis. — Les images et les reliques des bienheureux ne peuvent être exposées sur les autels que dans les lieux où il est expressément permis de leur dédier des autels ou de célébrer la messe en leur honneur et de réciter leur office. *Decr. Alex. VII*, die 27 sept. 1659. — S. R. C. 17, apr. 1660.

(3) « Quoties imagines sanctorum oculis corporeis intuemur, totieorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur ». *Pontif. rom., de Benedict. imagin.* — « Imaginum introductio in Ecclesiam non fuit absque rationabili causa. Introductæ enim fuerunt propter triplia causa: videlicet propter simplicitatem ruditatem, propter affectuum tarditatem et propter memoriæ labilitatem. — Propter simplicitatem ruditatem inventæ sunt, ut simplices, qui non possunt scripturas legere, in hujusmodi sculpturis et picturis tanquam in scripturis apertius possint sacramenta nostræ fidei legere. — Propter affectuum tarditatem similiter introductæ sunt, videlicet ut homines, qui non excitantur ad devotionem in his quæ pro nobis Christus gessit, dum illa aure percipiunt, saltem excitentur, dum eadem in figuris et picturis tanquam præsentia oculis corporeis cernunt. Plus enim excitatur affectus noster per ea quæ videt, quam per ea quæ audit. — Propter memoriæ labilitatem, quia et quæ audiuntur solum, facilius traduntur oblivioni, quam ea quæ videntur. Frequenter enim verificatur in multis illud quod consuevit dici: verbum intrat per unam aurem et exit per aliam. Præterea, non semper est præsto, qui beneficia nobis præstita ad memoriæ reducat per verba. Ideo dispensatione Dei factum est, ut imagines fierent præcipue in ecclesiis, ut videntes eas recordemur de beneficiis nobis impensis et sanctorum operibus virtuosus ». S. BONAV. III, dist. 9, a. 1, q. 2.

VIII. — C'est un usage pieux et louable, vénérable par son antiquité, et non seulement toléré, mais encore recommandé par l'Eglise, d'orner de fleurs les autels, surtout dans les grandes fêtes (1). On peut se servir, dans ce but, aussi bien de fleurs artificielles que de fleurs naturelles (2); celles-ci cependant, sont préférables (3). Les fleurs artificielles doivent représenter les fleurs naturelles et être faites avec habileté : autrement elles ne remplaceraient pas les fleurs véritables avec toute leur fraîcheur et leurs vives couleurs. Il ne faut jamais souffrir sur l'autel des choses vieilles et usées.

Des fleurs fraîches et parfumées sont pour les autels une parure très belle et très agréable ; elles contribuent beaucoup à relever les solennités et à édifier le peuple chrétien. Le soleil du printemps et la terre ne produisent rien de plus aimable. Un religieux d'une haute piété, le père capucin François Borgia, avait coutume de dire : « Le bon Dieu nous a laissé trois choses du paradis : les étoiles, les fleurs et l'œil d'un enfant ». En réalité, les fleurs occupent dans la création une place spéciale ; elles sont, en un sens, sur la terre ce que sont les étoiles au firmament, les vestiges encore intacts d'un monde paradisiaque, moins atteint par la malédiction du péché. L'éclat de leurs nuances et la douceur de leur parfum nous manifestent la beauté, la bienfaisance de Dieu ; elles nous sont des images de ses

(1) Les fleurs, comme les reliques et les images des saints, servent à orner les autels et expriment la joie : il faut donc les éloigner lorsqu'on célèbre la messe en ornements noirs ou violets. *Cærem. episc.* l. II. c. IX, n. 1 ; — l. II, c. XIII, n. 2.

(2) « Vascula cum flosculis frondibusque odoriferis (*fleurs naturelles*) seu serico contextis (*faites en étoffes de soie*) studioso ornata adhiberi poterunt ». *Cærem. episc.* l. I, cap. XII, n. 12. — On ne peut placer ces vases de fleurs, ou d'autres ornements, sur le tabernacle ou devant la porte du tabernacle. « An ante ostiolum tabernaculi SS. Sacr. retineri possit *vas florum* vel *quid simile* quod prædictum occupet ostiolum cum imagine Domini nostri in eodem insculpta ? » Resp. « Negative, posse tamen in *humiliori* et *decentiori* loco ». S. R. C., 22 janv. 1701.

(3) « Etsi vasa cum flosculis serico contextis adornan lo altari bene inservire queant, flores tamen hortis frondesque odoriferæ melius convenire videntur ». *Conc. prov. Prag.* a. 1860, tit. V, c. IV. — L'autel ne doit pas être surchargé, mais décoré avec goût. On peut employer aussi bien les fleurs des jardins que celles des prairies ou des bois. Les fleurs artificielles ne peuvent être faites que de matières précieuses, de soie, d'or ou d'argent. Il faut veiller avec le plus grand soin à ce que les inconvénients et les dangers qui peuvent provenir de l'usage des fleurs artificielles ou naturelles dans la décoration des autels soient évités.

antiques et fidèles pensées (Is. xxv, 1). Elles sont donc employées avec la lumière des flambeaux et l'odeur de l'encens dans le culte divin ; elles possèdent une grâce particulière pour charmer agréablement le cœur et les sens. Elles ont aussi une signification plus profonde. La pourriture de la terre et l'eau incolore s'unissent pour former leur merveilleuse structure ; elles semblent vouloir nous révéler un secret divin : c'est que la poussière humide de la terre peut s'orner de toutes les clartés du ciel. En vérité, ces lis des champs, qui ne filent ni ne sèment, et toutefois sont si splendidement vêtus, nous annoncent, dans leur innocente beauté, qu'ils sortent des mains de ce Créateur qui fit un jour le paradis et qui nous les a laissés en souvenir de ce lieu de délices.

Le symbolisme des fleurs est bien propre à les faire admettre à la décoration des autels. Elles ont leur langage, leur signification : ce sont des emblèmes des choses spirituelles. La liturgie elle-même le reconnaît et le proclame. Le quatrième dimanche de Carême (*Lætare*), le Pape bénit une rose d'or avec des prières solennelles ; il l'oint du saint chrême, y répand des parfums, l'asperge d'eau bénite et l'encense (1). Dans les oraisons, il demande à « Dieu, la joie et les délices des fidèles, de bénir et de sanctifier cette rose, si agréable par sa beauté et son parfum, qu'il tient dans ses mains, en signe des joies spirituelles, afin que son peuple, délivré de la captivité de Babylone, par la grâce de son Fils unique, ait désormais part aux joies de la Jérusalem céleste. Et comme l'Eglise, en l'honneur du nom de Dieu, manifeste en ce jour son allégresse par ce signe, puisse-t-il lui donner une félicité et une piété vraies et parfaites, afin que, par le fruit des bonnes œuvres, elle imite la bonne odeur de cette fleur, laquelle, sortie de la tige de Jessé, est nommée la fleur de la prairie et le lis des vallées ! » Si un prince catholique, digne de ce présent, assiste à la cérémonie, la rose lui est offerte avec ces paroles : « Recevez de nos mains la rose qui signifie les joies de la double Jérusalem, de l'Eglise triomphante et de l'Eglise militante, et qui rappelle à tous les fidèles cette fleur

(1) Sur la bénédiction de la rose d'or, *rosa aurea, mixta cum balsamo et musco*, symbole des délices du ciel, *quia rosa præ cæteris floribus colore delectat et recreat suavi odore*. Cfr QUARTI, *de Benedict.* tit. II, sect. II. — MORONI, *Dizionario*, s. v. *Rosa d'oro*, vol. LIX., 411-449.

merveilleuse, la joie et la couronne de tous les saints. Recevez-la, afin d'être de plus en plus ennobli par toute espèce de vertu dans le Christ Notre Seigneur, et d'être semblable à une rose qui croît au bord d'un ruisseau ».

Par leur grâce et leur éclat, les fleurs sont donc, en premier lieu, les symboles de la joie avec laquelle nous aspirons à l'autel de notre Dieu, l'auteur et le consommateur de toute joie véritable. *Flores sunt signa lætitiæ*. Elles sont comme l'expression de cette sainte allégresse qui nous fera dire avec le Psalmiste : « Que vos tabernacles sont aimés, ô Seigneur ! Le lieu du séjour de votre gloire m'est cher, ô mon Dieu ! »

En outre, les fleurs sont la figure des dons surnaturels, des grâces et des vertus dont l'âme est ornée. Aussi l'Eglise chante des saints : « Ils fleurissent comme le lis, ils sont comme le parfum du baume devant le Seigneur ». Leur fraîcheur et leur beauté, qu'elles reçoivent du soleil et qu'elles tournent vers lui, sont une image de l'innocence et de la sainteté dont nous sommes redevables à Jésus Christ, le soleil de justice, et par lesquelles nous le glorifions, lui, le soleil de notre vie spirituelle. Déposées sur l'autel, elles signifient encore que toutes les grâces, toutes les prières et les vertus se développent et mûrissent à la lumière surnaturelle et à la chaleur céleste qui rayonnent du soleil de l'Eucharistie. Elles nous avertissent aussi de faire de notre cœur un riche parterre, plein des fleurs des vertus, afin que le Christ, « qui paît entre les lis », s'y repose avec bonheur : rien ne lui plaît plus qu'un cœur orné des fleurs de la pureté et de l'innocence. De plus, elles symbolisent les âmes des fidèles, parées comme des fiancées pour recevoir le roi de gloire et lui offrir leurs hommages. C'est dans ce sens que la sainte Ecriture nous dit : « Fleurissez comme le lis, ô fleurs, donnez vos parfums et votre ombrage avec grâce, chantez un cantique et bénissez le Seigneur dans ses œuvres (ECLII., xxxix, 19). *Florete, flores, quasi lilium, et date odorem, et frondete in gratiam, et collaudate canticum, et benedicite Dominum in operibus suis*.

Ce devrait donc être pour nous une douce occupation, une joie, de parer l'église et l'autel de fleurs belles et parfumées, et de relever ainsi le culte divin. C'est travailler à l'honneur de Dieu et à l'édification du peuple. Le bienheureux Henri Suso nous est un modèle en cela : « A l'approche du bel été, les tendres fleurettes sortaient de terre ; il se gardait

bien d'en prendre ou d'en toucher aucune, jusqu'au moment de saluer de ses premières fleurs son amour spirituel, la tendre Servante du Très-Haut, fleurie comme une rose, la Mère de Dieu. Lorsque le temps lui semblait venu, il cueillait des fleurs avec toute sorte de pensées affectueuses, il les portait dans sa cellule et en faisait une couronne; puis il allait au chœur ou à la chapelle de Notre Dame, il s'agenouillait humblement devant sa reine, et lui plaçait sur la tête sa couronne, dans la persuasion qu'elle était la plus belle de toutes les fleurs, et c'était un délice pour son cœur de croire qu'elle ne dédaignait pas les premières fleurs de son serviteur » (1).

L'autel est le lieu le plus saint et le plus vénérable. Il est à la fois notre Bethléem et notre Nazareth, notre Thabor et notre Golgotha. Toute la parure du temple a pour but d'honorer celui qui s'immole ici pour nous et demeure au milieu de nous avec l'abondance de ses grâces. L'autel sera donc la plus belle partie de l'église, et le pasteur des âmes doit avoir à cœur avant toutes choses de l'orner, afin de pouvoir dire en toute vérité avec la Psalmiste : *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ*. « Seigneur, j'aime l'honneur de votre maison et le lieu de la demeure de votre gloire » (Ps. xxv, 8).

§ 28. — *Le calice et ses accessoires* (2).

Parmi les objets nécessaires à la célébration du sacrifice eucharistique, viennent ensuite le calice et ses acces-

(1) DENIFLE, *Ecrits du bienheureux Henri Suso*, I^{re} partie, p. 162.

(2) *Calix*, en grec κώλιξ, signifie tout vase profond dont on se sert pour boire, un bocal, une coupe. Par l'institution de l'Eucharistie le calice a reçu une destination nouvelle et sacrée : de là le nom de *Natalis calicis* que l'on donnait anciennement au jeudi saint. Le mot dont se sert la Bible est ποτήριον, ou bien ποτήριον τῆς εὐλογίας, *calix benedictionis*. I COR., x, 16), ou ποτήριον Κυρίου (Ib. ; x, 21 ; — XI, 27). Plus tard on le nomma *calix sanctum*, *vas sacrum*, *vas dominicum*, *vas mysticum*, *poculum sanctum*. Le calice, c'est-à-dire un vase creux destiné à recevoir le vin eucharistique et le précieux sang, est nécessaire pour la célébration du sacrifice, et fut toujours et partout employé. Nous n'avons aucune donnée certaine sur la matière et la forme de la coupe dont N. S. se servit pour l'institution de l'Eucharistie : les vases conservés à Valence (Espagne) et à Gènes sont sûrement apocryphes. Les trois parties dont se compose le calice (*cuppa*, la coupe ; *nodus*, le nœud ; *pes*, le pied), eurent des formes différentes selon les diverses époques, comme on le voit, par exemple, dans les calices romans ou

soires (1) : le patène, la palle, le corporal, le purificateur, la bourse, le voile et les burettes.

I. — De tous les vases sacrés destinés au saint sacrifice, le calice et la patène occupent la première place : dans le calice on consacre le sang infiniment précieux de Jésus Christ (2), et sur la patène est déposé son corps adorable (3).

1° En raison de la haute destination et de la sainteté de ces vases, l'Église a ordonné de ne les faire que des métaux les plus nobles et les plus précieux. Il est défendu d'y employer

gothiques. La nature de la chose et de nombreux témoignages historiques ne nous permettent pas de douter que, dès l'origine, on ne s'efforçât de fabriquer les calices avec les matériaux les plus précieux, le plus souvent en or et en argent, parfois en ivoire et en onyx. On les décorait avec beaucoup d'art ; on les ornait d'émaux, de perles et de pierres précieuses (*calices gemmei*). Voir les relations du *Lib. pontificalis*. Afin d'arracher au pillage les vases d'or et d'argent employés dans le sacrifice, S. Laurent en distribua le prix aux pauvres. Prudence met dans la bouche du persécuteur ces mots : Les chrétiens ont coutume : « *Libent ut auro antistites — Argenteis scyphis ferunt — Fumare sacrum sanguinem — Auroque nocturnis sacris — Adstare fixos cereos* ». PERISTEPH. II, 68 et suiv. — Le *Lib. pontificalis* dit du pape Urbain I^{er} (222-230) : « *Hic fecit ministeria sacrata omnia argentea et patenas argenteas 25 posuit.* » — « Il fit faire en argent tous les vases sacrés et donna vingt-cinq patènes d'argent ». On rencontre aussi çà et là des calices de verre, mais exceptionnellement et sans doute en cas de nécessité seulement. « *Nihil illo ditius qui sanguinem (Christi) portat in vitro* », — écrit S. Jérôme de l'évêque Exupère de Toulouse, qui avait donné tous ses biens aux pauvres. — Jusque vers la fin du x^e siècle, les conciles défendaient les calices de bois, d'os, de poterie, de pierre, d'airain, de cuivre et de laiton, sans que toutefois leur usage cessât aussitôt. — Dans la primitive Eglise il y avait plusieurs espèces de calices : *calices ministeriales, communicales, majores*, pour la communion du peuple ; *calices offertorii*, dans lesquels les diacres versaient le vin offert par le peuple ; *calices pendentiles*, suspendus dans l'église comme ornement ; *calices asnati, appensorii*, avec des anses ; *calices imaginati*, revêtus de reliefs ; *calices literati*, ornés de lettres. Sur tous ces noms cfr DU SAUSSAY, *Panopl. sacerdot.* p. I, l. VIII. — DU CANGE, v^o *Calix*.

(1) « *Vasa, quibus præcipue nostra sacramenta imponuntur et consecrantur, calices sunt et patenæ. Calix dicitur a græco, quod est ἄλιξ; patena a potendo, quod patula sit* ». WALA. STRAB., *De eccle. rer. exord. et increm.*, c. xxv.

(2) Optat de Milève nomme le calice « le porteur du sang de Jésus Christ » ; *Christi sanguinis portatores. De Schism. Donat.* p. VI, n. 2.

(3) Dans la consécration de la patène, l'évêque demande à Dieu de la sanctifier, afin de pouvoir rompre sur elle le corps de Jésus Christ (*sanctificet hanc patenam ad confringendum in ea corpus D. N. J. C.*). Cependant, depuis très longtemps l'usage de l'Église romaine n'est plus de rompre la sainte hostie sur la patène, mais sur le calice. Cfr DURAND, *Ration.* p. IV, c. LI, n. 1-4.

des matières fragiles, dangereuses ou sans valeur, comme le verre, qui se casse facilement; le bois, qui est poreux et absorbe le précieux sang; le cuivre et l'airain, qui se chargent de rouille et de vert-de-gris; le fer ou le plomb, qui sont des métaux trop vils. L'Église a prescrit de faire le calice d'or ou d'argent; elle n'autorise l'étain que dans le cas de pauvreté. Si la coupe est d'argent ou d'étain, l'intérieur doit au moins être complètement doré (1). La patène (2) doit être de même métal que la coupe du calice et également dorée, au moins à l'intérieur. Le bord de la patène doit être mince et à vive arête, afin de pouvoir recueillir facilement les parcelles de la sainte hostie. L'enfoncement du milieu sera peu considérable et sans arête, afin que les parcelles de l'hostie soient aisément poussées dans le calice.

Le calice et la patène seront tenus toujours dans la plus grande propreté; il est convenable qu'ils ne restent jamais sans voile et soient renfermés dans un étui.

2^o Ni la perfection artistique ni la valeur du métal ne peuvent rendre ces vases dignes du saint sacrifice; la consécration seule sera capable de le faire (3). Aussi on ne saurait s'en servir à la sainte Messe, sans qu'ils aient auparavant reçu cette consécration, laquelle est exclusivement réservée à l'évêque, à cause du saint chrême qui y est employé. Elle doit précéder leur usage et n'est point remplacée par l'emploi qui aurait pu être fait de ces vases. Ils perdent leur consécration s'ils deviennent impropres à leur but, par exemple, s'ils sont brisés ou fendus, ou s'ils sont redorés à l'inté-

(1) *Missal. Rom., Rit. serv. in celebr.*, tit. I, n. 1, et *de Defect.* tit. X, n. 1. — Le 6 déc. 1866, la S. Cong. des Rites a autorisé l'usage des vases sacrés, par conséquent aussi de calices et de patenes, faits de bronze-aluminium, semblable à l'or, mais non d'aluminium pur; à la condition toutefois que le mélange avec le cuivre, l'argenture et la dorure se feraient exactement suivant les prescriptions de la S. Congr. Voir *Instruzione ad uso dei fabbricanti de vasi sacri in bronzo di alluminio inargentato*. — *Acta S. Sedis*, vol. VI, p. 590. — Le 31 août 1867, la S. Cong. a interdit, même pour les églises pauvres, les calices et les patènes de *cuivre bien doré*.

(2) La patène, *patena* (de *patere, vas late patens*, vase élargi, qui a plus de surface plane que de profondeur), était sans doute en usage des les temps apostoliques. Il y avait autrefois aussi des *patene chrismales*, pour la conservation du saint chrême; elles étaient évidemment plus creuses.

(3) « Quod arte vel metalli natura effici non potest altaribus tuis dignum, fiat tua benedictione sanctificatum ». *Pontif. Rom., De pat. et calic. consec.*

rieur (1). C'est avec raison que l'évêque oint du saint chrême le calice et la patène: ce mélange de baume et d'huile d'olive est le symbole de la grâce du Saint Esprit, qui embaume, éclaire, guérit, console et fortifie. Mais dans le calice coule le sang de Notre Seigneur, et son corps repose sur la patène; or Jésus Christ « a été oint de l'huile de la joie plus que tous ceux qui y ont part avec lui » (Ps. XLIV, 8). Des plaies de la victime eucharistique découlent tous les parfums de la grâce: l'expiation, la miséricorde, la paix et la joie dans l'Esprit Saint.

Un caractère de sainteté est imprimé au calice consacré; il est soustrait aux usages profanes et au service des hommes, et voué uniquement à celui du Très-Haut. Les vases sacrés qui sont en contact immédiat avec le très saint Sacrement, ne peuvent être touchés par les laïques sans une permission spéciale (2).

3° La signification mystique des vases sacrés se tire surtout de leur consécration et de leur emploi. Le calice rappelle le calice sacré (*calix sacratus*) de Melchisédech, que Dieu inonda de grâces. Il est aussi l'image du cœur divin de Jésus: ce cœur est, en effet, le lieu où prit naissance le sang de no-

(1) Si la coupe est seulement détachée du pied, sans que le calice soit cassé, comme il arrive lorsqu'il est vissé sur le pied, *calix tornatilis*, elle ne perd pas sa consécration. Il en est de même pour les vases sacrés, au moins ceux d'argent, qui perdent peu à peu leur dorure; mais, lorsqu'ils sont redorés, il faut les consacrer de nouveau. S. R. C., 14 jun. 1845, in Leodien. « Totus calix deauratus per modum unius consecratur; et ideo, quamvis aurum amittatur argenteus calix consecratus manet, quia, licet inunctio vel consecratio versetur circa superficiem, tamen simpliciter totum consecratur. Quando vero postea nova deauratio superadditur, requiritur nova consecratio, quia id, quod additur, nullo modo consecratum erat. Nec dici potest, manere consecratum ex sola adjunctione ad aliud, ... quia id, quod per deurationem additur, principalius est, non solum quia est nobilior materia, sed maxime, quia in ea fit contactus corporis et sanguinis Domini ». SUAREZ, in III, disp. 81, sect. 7, n. 3.

(2) La discipline de l'Eglise sur ce point ne fut pas partout et toujours la même. Le *Lib. pontificalis* attribue déjà au pape Sixte I^{er} au commencement du 11^e siècle (115-125) un décret par lequel les ministres (*sacrata Dominoque dicati homines*) seuls pouvaient toucher les vases sacrés (*ministeria sacrata*). Par ces ministres consacrés à Dieu il faut sans doute entendre ici seulement les prêtres et les diacres: car, pendant longtemps, les clercs des ordres mineurs, parmi lesquels, jusque dans le moyen âge, le sous-diaconat était rangé, semblent n'avoir pas joui de cette faculté. Tant que ces vases contiennent la sainte Eucharistie, ils ne peuvent, en effet, être touchés que par les prêtres, et tout au plus par les diacres. En certaines occasions il est permis au sous-diaque de toucher ces vases, quand

tre rédemption ; c'est la source bénie d'où le sang salutaire de Jésus Christ se répandit avec tant de profusion et jusqu'à la dernière goutte, et qui remplit encore le calice du salut sur nos autels. Dans ce cœur se précipite et passe, durant toute l'éternité, le sang précieux qui nous a purifiés de nos fautes et rachetés.

Après la consécration, la patène rappelle ces assiettes d'or et d'argent sur lesquelles, dans l'ancienne loi, selon les prescriptions de Dieu, on portait à l'autel les offrandes de farine de froment. Lorsque l'hostie est déposée sur elle, elle désigne l'arbre de la croix sur lequel Jésus Christ, par son propre choix, a voulu être immolé (*in patibulo crucis elegit immolari*), et qui porta son corps à l'état de victime.

Par sa forme, la patène est aussi un symbole du cœur qui s'ouvre et se dilate sous l'influence de l'amour divin, avec lequel prêtre et fidèles doivent s'approcher de l'Agneau eucharistique et le recevoir. *Patena*, id est, cor patens vel amplum latitudine charitatis (INNOCENT. III, *de Sac. alt. Myst.* l. VI, c. I.

Le calice et la patène réunis représentent enfin le tombeau dans l'obscur enceinte duquel le Seigneur se reposa du grand œuvre de notre rédemption : car l'Eglise demande à Dieu que ces vases sacrés, par la grâce du Saint Esprit, deviennent un nouveau sépulchre (*novum sepulchrum*) pour le corps et le sang du Seigneur (1).

ils n'ont pas encore été purifiés, et qu'ils peuvent, par conséquent, contenir quelques fragments des saintes espèces. Il peut, par exemple, porter le calice non purifié à la première et à la seconde messe de Noël. Aujourd'hui, les vases sacrés vides peuvent être touchés par tous les clercs, même ceux qui ne sont encore que tonsurés. La même autorisation appartient également, par privilège ou par une coutume légitime, aux religieux ou religieuses qui remplissent les fonctions de sacristains. Pour les sacristains laïques, dans les grandes églises, il faut demander la permission à l'évêque ; dans les petites églises, le prêtre lui-même doit, autant que possible, préparer son calice. — Cfr S. ALPHONS., *Theol., moral.*, l. VI, tr. III, c. III, dub. 5, n. 382. — QUARTI, *Comm. in Rubr. Miss.*, p. II, tit. I, sect. II, dub. 6.

(1) Des motifs symboliques recommandent aussi l'usage de l'or pour les vases sacrés, au moins pour leur dorure. L'or, le plus noble et le plus précieux de tous les métaux, est l'emblème de ce qu'il y a de plus élevé dans un ordre supérieur, c'est-à-dire du céleste et du divin (Cant. v, 11. — Apoc. xxi, 18). Sur l'autel, l'or représente donc le caractère surnaturel, la divine grandeur et l'excellence du sacrifice. — Les Mages offrirent à Jésus Christ de l'or, *aurum regium*, pour montrer la puissance du Roi : *ut ostendatur Regis potentia*. De même, les vases d'or, ou au moins dorés, se rapportent à la dignité et au pouvoir royal de notre Pontife divin. — Enfin, l'or rappelle la sagesse céleste et la charité avec laquelle Jésus Christ s'immole sur l'autel.

II. — L'accessoire du calice le plus important après la patène est le corporal, sur lequel sont déposés le corps et le sang du Seigneur ; puis la palle ; qui sert à recouvrir le calice. Originellement, la palle n'était pas séparée du corporal, elle formait un tout avec lui. Un linge de lin, beaucoup plus large et plus long que notre corporal, servait à la fois à recevoir la sainte hostie et à envelopper le calice (1). Dès le douzième siècle (2), on commença, en divers endroits, à faire plus petit ce morceau d'étoffe et à ne l'employer que pour y déposer l'hostie et le calice : c'est notre corporal. On fit alors un autre morceau d'étoffe spécial pour recouvrir le calice : c'est la palle (3).

1° Le corporal ne doit pas, dans son milieu, être tissu de soie ou d'or, mais être tout entier de lin et blanc ; il est béni, en même temps que la palle, par l'évêque ou par un prêtre spécialement autorisé. On peut broder une croix sur la partie antérieure.

(1) *Pallium* (manteau, vêtement de dessus) et *palla* (vêtement de dessus long et large). Ces deux mots furent employés autrefois, dans un sens plus étendu, comme *couverture*, pour désigner divers linges qui recouvraient l'autel et les offrandes eucharistiques. Le mot *pallium* est encore le nom liturgique de l'étoffe qui orne le devant de l'autel. Cfr BURIUS, *Onomastic. etymol.*, v° *Pallia*. — Les nappes d'autel sont appelées *palle altaris*. On les distinguait de ce linge de lin plus grand que l'on étendait sur toute la table de l'autel, sur lequel on plaçait immédiatement les offrandes et avec lequel on les recouvrait : celui-ci était nommé *pallium corporale*, plus souvent *palla dominica*, *palla corporalis*, et habituellement *corporale*. C'est dans cette grande pièce d'étoffe que l'on a fait notre corporal et notre palle (*parva palla*, par opposition à la grande *palla corporalis*). A la fin du XIII^e siècle (dans Durand), les mots de *corporale* et de *palla* sont distingués l'un de l'autre et employés dans le même sens qu'aujourd'hui. La palle a reçu aussi le nom, bien approprié, de *animetta*, *petite âme*, et de *filiola*, *petite fille*, dans le rite mozarabe, parce qu'elle formait la partie intérieure du corporal plié, qui n'en est qu'une petite partie. Les chartreux ont conservé l'usage, assez incommode, de couvrir le calice avec le corporal. Les théatins emploient, outre le corporal, une petite palle de lin sur laquelle ils déposent la sainte hostie. Cfr QUARTI, *in Rubr. Miss.* p. II, tit. I, sect. III, dub. 4. — KRAZER, *de Apost. necnon antiquis Liturg.* sect. III, art. 3, cap. II, § 103.

(2) « Duplex est palla, quæ dicitur corporale : una quam diaconus super altare totam extendit ; altera, quam super calicem plicatam imponit ». INNOCENT. III, *de Sacro alt. Myster.* l. II, cap. LVI.

(3) Par son origine, la palle est comme une partie du corporal : aussi sont-ils tous deux bénits par la même formule et désignés comme un *lin-teamen*, *ad tegendum involvendumque corpus et sanguinem D. N. J. Ch.* — PONTIF. ROM., *de Benedict. corporalium*.

Il faut, de préférence, employer des palles très simples, c'est-à-dire formées de toile redoublée et empesée. Du reste, il est permis de broder ou de tisser dans la partie supérieure des ornements, tels que le pélican, l'agneau chargé de la croix, le monogramme du Christ surmonté de la croix. Seulement, ils ne doivent pas être de couleur noire et ne pas offrir des symboles de la mort (1). La couleur noire est toujours interdite pour la couverture du calice, et doit être supprimée partout où elle se trouverait.

Le corporal et la palle ont un rapport intime avec le corps et le sang de Jésus Christ, et sont en contact immédiat avec les vases sacrés : il faut donc les entretenir constamment dans la plus grande propreté ; ils seront lavés avec un soin extrême (2) et traités avec beaucoup de respect (3).

2° Le corporal de lin, sur lequel repose le corps de Jésus Christ, nous représente les langes de l'Enfant Jésus dans sa crèche, déjà rougis du sang de la circoncision, et aussi le liucenl qui porta « notre trésor, la rédemption des captifs » (4). et, conserve l'image de Jésus crucifié et les traces de ses blessures ; on le garde et on l'honore, comme une très pré-

(1) « An, non obstantibus decretis a S. R. C. editis, uti liceat palla a parte superiori panno serico cooperta et auro contexta? Resp. » : « Permitti posse, dummodo palla linea subnexa calicem cooperiat, ac pannus superior non sit nigri coloris aut referat aliqua mortis signa ». Die 10 januar., in Cenoman., ad 1. — Ce décret tolère seulement ces palles, interdites d'abord par celui du 22 janv. 1701, et n'a pas encore été admis dans la collection authentique.

(2) « Linteamina, corporalia, pallæ et alia altaris indumenta, integra sint et mundissima, et sæpe abluantur per personas a canonibus deputatas (scilicet, quoad corporalia et pallas, per ipsum sacerdotem, ubi subdiaconus non adest), ad reverentiam et præsentiam Salvatoris nostri et totius curiæ cœlestis, quam huic sacramento conficiendo et confecto non dubium est interesse ». *Conc. prov. Westmonast. I*, a. 1852, decret. xviii, n. 14. — *Coll. Lac. t. III*, p. 932.

(3) Le corporal, la palle et le purificateur, dès qu'ils ont servi au saint sacrifice, ne peuvent plus être touchés que par les personnes à qui le contact des vases sacrés est permis. La première purification de ces linges doit toujours être faite par un clerc dans les ordres sacrés, c'est-à-dire par un sous-diacre, un diacre ou un prêtre. Ils peuvent être ensuite lavés par un laïque. Il faut verser l'eau dans le sacraire. Voyez *FALISE. Liturg. pract. Compend. p. II*, sect. II, cap. III, § 2, n. 7, 8.

(4) « O admirabilis sindon, in qua involutus est thesaurus noster, redemptio captivorum ! » *Offic. sacrat. Sindon. D. N. J. C.*

cieuse relique, dans la sainte chapelle de Turin (1). La tête de Jésus fut recouverte d'un autre voile de lin, nommé *suaire* (*sudarium*). (JOAN. XX, 6, 7). Dans la bénédiction du corporal et de la palle, l'Eglise y fait allusion et demande à Dieu que, par la grâce du Saint Esprit, ils puissent devenir un nouveau suaire pour le corps et le sang de notre Sauveur (2).

Ces linges, faits d'étoffe blanche et très fine, sont en outre le symbole du corps très pur de Jésus Christ dans sa passion et dans sa gloire. La toile se fabrique avec des produits terrestres; elle exige de grands travaux pour sa confection et son blanchiment. De même le Fils de Dieu, le nouvel Adam, a pris son corps dans le sein virginal et immaculé de Marie, comme dans un sol sans tache, et ce n'est que par ses souffrances et sa mort qu'il est parvenu à la gloire de la résurrection et de l'ascension (3). La vue de ces linges est donc bien propre à réveiller en nous le souvenir du corps de Jésus Christ, autrefois passible et mortel, aujourd'hui transfiguré et immortel.

La blancheur de ces linges est aussi l'image de la pureté du cœur, de la parure de l'âme (4), dont les fidèles doivent être revêtus, pour paraître dignement au festin de l'Agneau et recevoir saintement le très saint corps de Notre Seigneur (5).

(1) « Permansit hactenus integra sindon illa, quæ corporis Christi delibuta unguento, in sepulcro posita fuit, veluti operimentum et stratum, cui etiam imago Christi in sepulcro jacentis impressa est, asservaturque summo honore in ecclesia Taurinensi ». GRETSER, *de Sancta Cruce*, l. I, cap. xcviij.

(2) *Pontif. Roman.*, *de Bened. corpor.*

(3) RUPERT. TUITIENS., *de Divin. Offic.*, l. II, c. xxiii. — DURAND, *Ration.* lib. IV, c. xxix.

(4) « In tribus, quæ perducunt corporale *lineum* ad candorem, intelliguntur tria, quæ faciunt ad nostram mundificationem: — primo enim lavatur, secundo torquetur, tertio exsiccatur. Sic qui ad suscipiendum Dominum nostrum mundus vult fieri, primo debet per aquam lacrymarum lavari, secundo per opera pœnitentiæ torqueri, tertio per fervorem amoris Dei a carnalium desideriorum humore sicari ». B. ALBERT, *Serm. 15 de SS. Euch. Sacr.*

(5) S. Thomas se fait cette objection: « Sicut aurum pretiosius est inter materias vasorum, ita panni serici pretiosiores sunt inter alios pannos. Ergo sicut calix fit de auro, ita pallæ altaris debent de serico fieri, et non solum de panno lineo ». Il répond ainsi: « Dicendum, quod ubi potuit sine periculo fieri, Ecclesia statuit circa hoc sacramentum id quod expressius repræsentat passionem Christi. Non erat autem tantum periculum circa corpus quod ponitur in corporali, sicut circa sanguinem qui contine-

Le symbolisme des quatre objets désignés plus haut peut être encore exposé d'une manière un peu différente : le calice est le tombeau, la patène est la pierre qui en fermait l'entrée ; le corporal est le linceul qui enveloppait le corps, et la palle est le suaire dont la tête de Jésus Christ était recouverte (1).

III. — Sur le calice on place le purificateur (2). C'est une pièce de toile dont on se sert pour essuyer le calice, ainsi que la bouche et les doigts du célébrant après la communion ; on en essuie aussi la patène avant d'y faire glisser l'hostie consacrée (3). Pour le distinguer facilement des autres linges, on y brode une petite croix au milieu. On peut le bénir, mais cela n'est pas obligatoire (4).

IV. — Parmi les accessoires du calice, on compte encore la bourse du corporal (*theca corporalis*) (5) et le voile (*velum calicis*). Le corporal ne doit pas demeurer sur l'autel, ni être porté avec les mains nues ; avant de s'en servir et après s'en être servi, on le place dans un étui spécial, ordinairement appelé *bourse* (6). La bourse ne doit être ouverte

tur in calice. Et ideo, licet calix non fiat de petra, corporale tamen fit de panno lineo, quo corpus fuit involutum... Competit etiam pannus lineus, propter sui munditiam, ad significandam conscientie puritatem, et propter multiplicem laborem, quo talis pannus præparatur, ad significandam Christi passionem ». III, q. 83, a. 3, ad 7.

(1) « Duplex est palla, quæ dicitur corporale : una scilicet, quem diaconus super altare extendit ; altera, quam super calicem plicatam imponit, significantes duo linteamina, quibus Joseph corpus Christi involvit. Extensa representat sindonem, qua corpus fuit in sepulcro involutum, et inde corporale vocatur ; plicata super calicem posita sudarium, quo caput ejus fuit separatim involutum ». DURAND, *Ration.* l. IV, c. xxix, n. 24.

(2) Les écrivains du moyen âge et les *Ordines romani* ne connaissent pas encore le purificateur. Cependant le xiv^e *Ordo romanus* parle d'un *pannus tersorius*, dont on se servait pour la purification. Pour purifier le calice et le disque, les Grecs se servent de la sainte éponge (ἡ ἁγία σπογγία).

(3) Comme le purificateur sert à nettoyer des choses saintes, les rubriques exigent expressément qu'il soit toujours propre : *purificatorium mundum*.

(4) S. R. C., 7 sept. 1816, in Tudent., ad 26 et 27.

(5) La bourse fut introduite vers la fin du moyen âge, afin de porter le corporal avec plus de précaution et de respect (Krazer). On la nomme *pera* (πέρα, besace), *theca* (θήκη, couverture, fourreau, enveloppe), et le plus souvent *bursa* (qui signifie *petit sac où l'on dépose son argent, bourse*, du grec βύρα, cuir).

(6) S. R. C., 27 febr. 1847, ad 1, 2 et 3, et in una Cong. Cler. Reg. SS. Cruc. et Pass. D. N. J. Chr.

que d'un côté, et être assez grande pour contenir commodément le corporal. La partie supérieure peut recevoir des ornements ; sa couleur est conforme à celle du jour (1) ; l'intérieur peut être garni de soie ou de fine toile. Il est convenable, en effet, de faire la bourse d'étoffes précieuses, parce qu'elle sert à la décoration du calice et à la garde du plus précieux des linges sacrés, le corporal (2).

Le voile (3) qui sert à recouvrir le calice et la patène jusqu'à l'offertoire et après la communion (4), doit, d'après les rubriques du Missel, être de soie et de la même couleur que les ornements (5). Presque partout on place une croix sur le voile, bien que cela ne soit pas prescrit. Ce voile ne doit pas être raide et épais, mais souple, afin de pouvoir facilement être étendu sur le calice et replié ensuite (6).

Le voile est prescrit par respect pour le calice, dans lequel est consacré le sang de Jésus Christ. Il signifie aussi la profondeur insondable et incompréhensible du mystère eucharistique (7).

(1) « Super velo ponit (sacerdos) bursam coloris paramentorum, intus habentem corporale plicatum ». *Miss. Rom., Rit. celebr. Miss.*, tit. I, n. 1.

(2) La bourse ne peut pas être une simple couverture placée sur le corporal, ou une couverture avec une poche fixée à la partie inférieure : elle se compose d'un morceau de fort carton carré ; elle est cousue sur trois de ses côtés latéraux, de manière que l'on puisse facilement y faire glisser et en retirer le corporal plié.

(3) *Velum*, « enveloppe, voile, rideau ». La liturgie connaît plusieurs voiles. Le *velum calicis* (voile du calice) et le *velum humerale*, que le sous-diacre porte à la messe solennelle, doivent être de la couleur du jour. « Velum autem celebrantis in expositione SS. Sacramenti nunquam alius nisi coloris albi sit : prout vela ciborii (voile du ciboire) quoque, nec non bursæ et baldachini deferendo venerabili Sacramento inservientes ex albi coloris panno confecta sint oportet ». *CONC. PRAG.* a. 1860, tit. V, c. VII, n. 2. — Le *velum oblongum*, avec lequel le diacre offrait le calice au célébrant à l'offertoire, se nomme dans l'*Ordo romanus offertorium*, *fanon*, *sindon*. Le sous-diacre se sert du voile huméral pour porter, de la crédence à l'autel, le calice dont on a enlevé le voile, et pour tenir la patène.

(4) Si le voile est petit, il faut le placer de façon qu'au moins la partie antérieure du calice soit entièrement couverte. *S. R. C.*, 12 jan. 1669, in *Urbinat.*

(5) « Cum velo serico ». *Miss. Rom., Rit. celebr.*, tit. I, n. 1. — Le mot *sericus* vient de *Seres*, nom d'un peuple du Thibet, où l'on fabriquait autrefois la plus grande partie de la soie.

(6) La bénédiction du voile et de la bourse n'est pas prescrite ; elle est convenable toutefois.

(7) « Velum inde dicitur, quia velando calicem, ejusdem etiam velata esse mysteria signat ». *GAVANTI. MERATI, Thes. sacr. rit.*, p. II, tit. I.

V. — Il faut ajouter à cette énumération des accessoires du calice quelques autres meubles destinés à la célébration de la Messe : ce sont les burettes avec leur bassin, et, en quelques endroits, une petite cuiller, et la clochette.

Les burettes (*urceoli*, *amulæ*, *ampullæ*) (1), servent à contenir le vin et l'eau nécessaires au sacrifice (2). Elles peuvent, à la rigueur, être de métal (d'or, d'argent ou d'étain) (3) ; mais il est plus convenable de les faire de verre ou de cristal, afin de les tenir plus propres et de pouvoir plus aisément reconnaître le vin (4).

Les burettes sont présentées à l'autel sur un bassin ou une assiette (*pelvicula*) (5). Tout cela doit être tenu dans le plus grand état de propreté.(6).

(1) Le nom aujourd'hui en usage est *ampulla* (diminutif de *amphora*, *amp(h)orula*, d'où l'on a fait *amporla*, *ampurla*, *ampulla* : rac. ἀμψί, φέρω, je porte des deux côtés, parce que ce vase avait deux anses pour le porter). Il était en forme de massue, avec un cou étroit ; c'était une petite bouteille. On les nomme aussi *urceolus*, de *urceus*, petite cruche. Autrefois on nommait les burettes : *amula*, *scyphus* (de σκύφος, bocal, coupe) ; *lagæna*, bouteille ; *phiale*, vase à boire avec un fond large, tasse. Dans l'*Ord. rom.*, on les nomme aussi *fons*, c'est-à-dire : « urceus aquæ, seu amula continens aquam pro sacrificio Missæ ».

(2) Tant que les fidèles apportaient du vin pour le sacrifice, on le réunissait dans des vases plus grands (*amæ* ou *hamæ*, du grec ἄμρα, seau). On y puisait pour remplir un vase plus petit (*amula offertoria* ou *oblatoria*), et de ce vase le diacre versait le vin dans le calice à travers un filtre (*colum vinarium*, *colatorium*). « Archidiaconus sumit amulam pontificis de subdiacono oblationario et refundit in calicem super colatorium »-*Ordo. rom.*, III, n. 13. Quand ces offrandes eurent cessé, nos burettes prirent la place de ces grands vases, qui étaient souvent faits d'or ou d'argent et affectaient ordinairement la forme élégante de l'amphore romaine.

(3) « An uti liceat in Missæ sacrificio ampullis aureis vel argenteis ? Resp. Tolerandum esse secundum consuetudinem ». S. R. C , 28 apr. 1866, in una S. Jacob. de Chile.

(4) « Ampullæ vitreæ vini et aquæ cum pelvicula ». *Miss. Rom. Rubr. gen. tit. XX.*

(5) Autrefois, et encore au xvi^e siècle, ces vases étaient portés à la main par les acolytes. Le *Cærem. episcop.* contient cette rubrique : « Acolythus curam habebit portandi ampullas sive urceolos vini et aquæ super aliquo parvo bacili pariter dispositos ». L. I, c. 11, n. 40.

(6) Pour le lavement des mains on se servait autrefois, à peu près dès le v^e siècle, de vases particuliers, qui avaient souvent la forme d'animaux, et d'un bassin (*aquamanile*, *vas manuale*, *aquamanus*, *aquamanualis*, *agmanilis*), qui recevait l'eau que l'on versait sur les mains. Il y avait aussi un linge pour les essuyer (*manutergium*, *manutergiolum*).

Dans plusieurs endroits, on se sert d'une petite cuiller pour prendre l'eau dans la burette et la mêler au vin. Cet usage, d'ailleurs récent, n'est ni prescrit ni défendu (1). Si la burette d'eau est munie d'un tube étroit, on évite aussi bien le danger de mettre trop d'eau que par le moyen de la cuiller.

Dès la plus haute antiquité l'on a employé une petite clochette (2) pour annoncer aux assistants les principaux moments de la Messe : le *Sanctus*, l'élévation (3), la communion, et même l'offertoire, et les exciter à la piété. Ces sonnettes sont agitées à la main ou fixées au mur ; leur forme et leurs ornements doivent les faire distinguer des clochettes profanes.

Tous ces objets, qui servent à orner et à compléter le plus vénérable des vases sacrés, le calice, doivent être traités avec un soin et un amour religieux, et être toujours très propres. *Sancta sancte tractanda* (4).

§ 29. — *Les ornements sacerdotaux*

I. — « Comme l'étoile du matin au milieu de la nuée et comme la lune pleine dans ses jours, et comme le soleil resplendissant, ainsi paraissait Simon, fils d'Onias, le grand prêtre, dans le temple de Dieu. Comme l'arc-en-ciel étincelant au milieu de nuages splendides, comme la rose au

(1) S. R. C., 7 sept. 1850, ad 15 ; — 6 febr. 1858. Pour la messe pontificale du Pape, le *Cerem. rom.* prescrit (lib. II, tit. II, c. xv) qu'à l'offertoire, l'eau soit mêlée au vin dans le calice avec une petite cuiller d'or. Déjà au moyen âge les prêtres firent, en divers endroits, usage de cette cuiller dans le même but (*Zaccaria, Onomast. rituale, v° Cochlear*). Dans la liturgie grecque, on se sert, depuis les temps les plus anciens, d'une cuiller d'or ou d'argent (λαβίς, *cuiller, pincés*), pour retirer les parties qui s'attachent au calice et les distribuer aux communicants.

(2) Elle porta différents noms : *campanula, cymbalum, tintinnabulum*.

(3) Les rubriques ne prescrivent de sonner qu'au *Sanctus* et à l'élévation. *Miss. Rom., Rit. celebr.* tit. VII, n. 8 ; — tit. VIII, n. 6.

(4) « Religionis christianæ excellentia postulat, in cultu divino nihil adhiberi, nisi divina majestate dignum, sacramentorum sanctitati atque fidelium pietati congruum. Post animarum salutem, nihil sacerdotali sollicitudine dignius, quam rerum et ædium sacrarum cura, in quibus Deus ipse absconditus habitat et christiana plebs verbo Dei et sacramenta pascitur. In ecclesiis omnia munda sint et nitida : curent igitur rectores, ne pulvere aut alio squalore obsordescant non solum altaria et sacra supellex, sed insuper pavimenta, parietes et tecta fornicata (les voûtes) ». *Concil. prov. Auscit.* a. 1851, tit. III, cap. II et IV. — *Collect. Lacens.* tom. III, p. 1191-1193.

printemps, comme le lis sur le bord des ruisseaux, comme le parfum de l'encens durant l'été, comme le feu ardent et l'encens sur des charbons enflammés, comme un vase d'or massif, orné de pierres précieuses, comme un olivier fertile et un cyprès qui s'élève dans les airs : tel il était, lorsqu'il prenait son vêtement de gloire et se revêtait de ses ornements magnifiques. Lorsqu'il montait à l'autel, il faisait resplendir plus encore les vêtements sacrés» (ECCLI. I, 6-12).

Ces paroles enthousiastes sont employés par Jésus, fils de Sirach, pour peindre l'aspect majestueux et sublime du grand prêtre de l'ancienne loi, lorsque, sous les yeux du peuple et revêtu de ses habits sacerdotaux, il entrait dans le sanctuaire. Dans l'Ancien Testament, ombre bien faible des merveilles et des mystères du nouveau, Dieu avait prescrit des vêtements si riches et si beaux pour les cérémonies du culte, « afin qu'Aaron et ses fils s'en couvrissent pour s'approcher de l'autel et servir dans le sanctuaire et qu'ils ne mourussent point à cause de leur péché » (EXOD. XXVIII, 43). A bien plus forte raison c'est la volonté du Seigneur que l'Eglise, son Epouse bien-aimée, paraisse à l'autel dans la parure la plus belle. C'est là qu'elle célèbre le sacrifice auguste qui lui donne, dans l'exil de la terre, un avant-goût des joies et des délices du festin nuptial qu'elle goûtera éternellement avec l'Agneau dans la patrie céleste.

Pour le sens chrétien, ce serait, à première vue, une profanation du corps de Jésus Christ, un crime contre les divins mystères, que de célébrer le saint sacrifice avec les habits ordinaires. Le sentiment des convenances, bien plus encore, le respect et la frayeur que doivent nous inspirer le très saint Sacrement, la sainteté de la maison de Dieu et de l'autel, la sublimité de l'action eucharistique et la dignité du sacerdoce chrétien exigent des vêtements particuliers pour la célébration de la Messe (1), c'est-à-dire des vêtements sacrés et respectés, distincts des habits communs. Cet usage est fondé sur la nature même des choses; il est convenable au

(1) « Pertinet ad splendorem et decorem eujusvis sacri ministerii, et præsertim tanti sacrificii, ut non fiat tantum veste vulgari et communi, sed ut ipso exteriori apparatu et sacris indumentis indicetur, actionem illam non esse communem et vulgarem, sed sacram. Etenim si absque sacris indumentis communi modo et vulgari fieret, vilesceret quodam modo, præsertim apud homines rudes et sensibiles, qui non facile distinguunt pretiosum a vili: igitur ad decorem et debitum honorem hujus sacrificii conveniens fuit institutio sacrarum vestium ». SUAREZ, in III, disput. 82, sect. 2, n. 2.

plus haut degré, et c'est pour cela que nous le retrouvons dans presque toutes les religions. Le concile de Trente déclare qu'il repose sur les prescriptions et la tradition des apôtres (1).

Il en doit être ainsi. Dans les premiers temps du christianisme, c'est-à-dire du vivant des apôtres et de leurs successeurs immédiats, la forme des ornements sacrés ne différait pas ou différait peu des habits de la vie commune (2). Toutefois ils (*vestes sacræ vel sacratæ*) se distinguaient du costume profane (*vestes communes vel usitatæ*) certainement en ce qu'ils étaient faits de l'étoffe la plus précieuse et la plus belle, en ce qu'ils étaient spécialement destinés au culte divin et qu'ils n'étaient employés que dans la célébration des saints mystères (3). Dans le cours des siècles, la diversité la plus complète et la plus frappante à tous égards s'établit entre les habits sacrés et les profanes (4). Dès le moyen-âge jusqu'à nos jours, ils n'ont plus varié, et les prescriptions canoniques défendent d'y rien changer. On a généralement conservé les formes anciennes jusque dans le xvi^e et xvii^e siècle. Alors on a trop souvent perdu le respect de la tradition,

(1) Sess. XXII, cap. v, de *Sacrif. Missæ*.

(2) « Patres nostri in illis quoad *formam* vestibus sacram celebrarunt Liturgiam, quibus per quinque sæcula et reliqui laici in imperio romano et longiori tempore clerici in foro erant induti. Unice dabant operam antisites, ut vestes *liturgicæ candidiores, nitidiores* ac tandem *pretiosiores* essent vestibus communibus et usitatis; ut *venustiores* tantum Romanorum, Græcorum et Orientalium habitus, iique maxima ex parte *talares* adhiberentur ad sacrificium, prout illius dignitas omnino exigebat ». KRAZER, *De apost. nec non antiq. Liturg.*, sect. III, art. 5, cap. II, § 139.

(3) La défense du pape Etienne I^{er} († 257) de porter les habits ecclésiastiques dans la vie ordinaire (« Instituit ut sacerdotes et diaconi nusquam sacris vestibus, nisi in ecclesia uterentur. » — *Breviar. Rom.*, lect. IX 2 aug.) fut le renouvellement d'une coutume antique, violée alors par plusieurs clercs, et inculquée avec une insistance plus vive. « Ni en Orient ni en Occident les vêtements liturgiques n'étaient différents, quant à la forme, des habits employés dans la vie civile, lesquels conservaient encore quelque ressemblance avec la forme patriarcale. D'un autre côté, de toutes les recherches faites jusqu'ici, il résulte deux choses : d'abord, que tout vêtement et toute forme, suivant les variations de la mode, ne furent pas admis pour l'usage liturgique, mais que des vêtements particuliers, dans leur forme la plus digne, furent choisis pour les fonctions sacrées ; ensuite, que ces habits ne servaient que pour les cérémonies du culte, et dans ce but on les ornait avec une magnificence toute spéciale ». JACOB, *les Arts au service de l'Eglise*.

(4) Vestes sacerdotales per incrementa ad eum qui nunc habetur auctæ sunt ornatum ». WALAFR. STRAB., *de Reb. eccl.*, c. XXIV.

la vive intelligence du but liturgique et du symbolisme des ornements sacrés. Les autorités ecclésiastiques en abandonnèrent la fabrication à l'industrie du moment et au goût de chacun, et les ordonnances souvent réitérées de l'Eglise ne purent pas lutter suffisamment contre cette dégénérescence. Il est résulté de là que, dans beaucoup d'endroits, les ornements destinés au service de Dieu ne répondirent plus, tant pour l'étoffe et la couleur que pour la forme, ni aux exigences de la liturgie ni à celles de l'art. Avant tout, il faut rendre à ces vêtements leur souplesse et leur ampleur. Cependant un retour général à des formes plus convenables ne saurait être introduit par une imitation quelconque des modèles anciens faite par des particuliers, mais par l'obéissance aux ordonnances de l'Eglise.

La forme des ornements sacrés doit être celle qui est traditionnelle et généralement reçue, et par conséquent, pour tout l'Occident, la forme romaine. Un changement ne peut être introduit qu'avec la permission du Siège apostolique (1). Si l'on veut donc employer la forme gothique des chasubles, par exemple, il faut en instruire le saint Siège ou la sacrée Congrégation des Rites, en exposant les motifs de cette conduite. On doit, dans la fabrication des ornements liturgiques, choisir la coupe la plus digne et éviter toute mesquinerie, la raideur et le mauvais goût.

Quant à l'étoffe, l'amict et l'aube doivent être de lin ou de chanvre. Les cingules de soie ou de laine et de la couleur des ornements sont permis; l'Eglise cependant préfère à juste titre les cingules de fil blanc (2). Il n'est jamais permis de placer une étoffe de couleur au bout des manches ou à la partie inférieure de l'aube (3).

(1) S. R. C., 21 aug. 1863.

(2) « An sacerdotes in sacrificio missæ uti possint cingulo *serico*? » Resp. « Congruentius uti cingulo *lineo* ». S. R. C., 22 jun. 1701. — « Posse uti cingulo coloris paramentorum ». 8 jun. 1709. — « Nihil obstare, quominus cingula *lanea* adhiberi possint ». 22 dec. 1862. — Les cingules blancs sont toujours liturgiques, et dans la pratique ils sont toujours plus avantageux que ceux de couleur, bien qu'il faille les laver plus souvent. On évite ainsi de changer de cingule, quand, par exemple, avant ou après une messe de *Requiem* on a quelque fonction à remplir, une bénédiction, des relevailles, etc., dans lesquelles la couleur noire serait interdite, et même ridicule.

(3) S. R. C., 17 aug. 1833. — Cependant une coutume contraire, qui se pratique même à Rome, semble avoir autorisé une étoffe de couleur voyante à l'extrémité des manches. Cfr PATRONI, tratt. I, lezion. v, n. 44.

Pour les ornements, dans le sens propre du mot (1), c'est-à-dire pour les vêtements sacrés astreints aux couleurs liturgiques, la chasuble, le manipule et l'étole, entre autres, une matière spéciale n'est pas prescrite. Sont interdites toutefois les étoffes vulgaires employées dans la confection des habits de tous les jours : par exemple, la toile et le coton, celles de fil et de coton mêlés (percale) (2), enfin les étoffes de laine grossière. Sont aussi défendues les étoffes dans lesquelles des fils de verre très fins (*vitrum in filamenta subtilissima redactum*) remplacent les fils d'or ou d'argent (3). Mais on permet celles dans lesquelles la chaîne, est de coton, et aussi, sans doute, de fil ou de laine, et, la trame, d'une matière précieuse (4). Les étoffes qui composent la chasuble, l'étole et le manipule, sont donc les plus précieuses, celles que l'on ne porte pas dans la vie commune : par exemple, les étoffes de laine fine, et surtout celles d'or, d'argent et de soie (5).

Toutes les choses précieuses appartiennent au Seigneur et doivent servir à sa gloire : aussi l'Eglise ne demande pas seulement des vases de prix, mais encore les ornements les plus choisis pour le service des autels. La richesse de ces vêtements prouve et réveille en même temps le respect pour le saint sacrifice, elle place devant les yeux des fidèles la sainteté et l'élévation incompréhensible du mystère eucharistique.

Ce qui les rend surtout dignes de vénération, c'est la bénédiction qu'ils reçoivent et leur symbolisme.

(1) Parmi les ornements sacrés, que les rubriques désignent communément sous le nom de *sacra indumenta*, *sacra paramenta*, ou simplement *paramenta*, on comprend, dans le sens étroit du mot, la chasuble, ainsi que la *planeta plicata* et la *stola latior*, la chape ou pluvial, l'étole, le manipule, la dalmatique et la lunique, et aussi le voile huméral. Celui qui est revêtu de l'un ou de plusieurs de ces ornements, est dit, dans les rubriques, *paratus*. Dans le sens plus large, on range aussi parmi eux l'amict, l'aube et le cingule. Cfr BOURBON, *Introd. aux cérém. rom.*, p. 113.

(2) S. R. C., 22 sept. 1837.

(3) S. R. C., 11 sept. 1847. — Le motif de cette défense ne réside pas seulement dans le danger de cette étoffe, à cause des éclats que forment les fils de verre, en se cassant, éclats qui peuvent facilement tomber dans le calice, mais encore et surtout à cause de son peu de valeur, *vilitas materiæ*. S. R. C., 14 jul. 1841. Aussi les vêtements en perles de verre sont aussi bien défendus que ceux de fils de cette matière.

(4) S. R. C., 23 mars 1835.

(5) Cfr *Ephemerides liturg.* Romæ, 1890.

II. — Tous les ornements liturgiques du célébrant, même le cingule, doivent être bénits avant d'être employés (1). Cette bénédiction des vêtements réservés uniquement au culte divin date des premiers siècles; elle est d'une obligation stricte. Elle est faite par l'évêque ou par un prêtre autorisé pour cela. Par cette bénédiction (*benedictio constitutiva*), les ornements sacerdotaux sont voués spécialement à Dieu et à son service, ils deviennent des choses sacrées; que l'on doit traiter avec un religieux respect. Cette bénédiction persiste tant qu'ils conservent leur forme primitive et restent propres au service auquel ils sont destinés. Lorsqu'ils sont usés, il ne faut pas les employer à des usages profanes, mais les brûler et en jeter la cendre dans le sacraire (2).

La bénédiction se compose de prières, de signes de croix et de l'aspersion de l'eau bénite. Dans les prières, on implore de Dieu des grâces particulières pour ceux qui porteront ces vêtements; on lui demande « de purifier, de sanctifier et de consacrer ces ornements sacerdotaux avec la rosée de la grâce et une bénédiction surabondante, afin qu'ils deviennent dignes de servir au culte de Dieu et aux saints mystères »; on lui demande, en outre, que le prêtre « qui en est revêtu,

(1) *Missal. Rom., Rit. celebr.*, tit. 1, n. 2. — Dans le *Pontif. rom.*, le cingule est expressément mentionné dans la *Specialis Benedictio cujuslibet indumenti*.

(2) « Vestimenta ecclesiastica, quibus Domino ministratur, et sacrata esse debent et honesta ». Cap. XLII, *de Consecr.* dist. 1. De ce fait, que la bénédiction des ornements sacrés est mentionnée pour la première fois au IV^e siècle, il ne suit point qu'elle n'ait pas été en usage auparavant. Était-elle déjà prescrite alors ou seulement facultative? C'est une question sujette à controverse. Cette bénédiction est au nombre de celles qui ont pour titre: *Benedictiones ab episcopis vel aliis facultatem habentibus faciendæ*. Les évêques ne peuvent point, en vertu de leur pouvoir ordinaire, déléguer des prêtres, que ceux-ci soient constitués en dignité ou non, pour bénir les ornements sacrés et les autres objets destinés au sacrifice; ils ne le peuvent qu'en vertu d'un indult apostolique, qui leur est accordé ordinairement dans ce que l'on nomme les facultés quinquennales. S. R. C., 16 mai. 1744, *in Tirason.* ad 5 et 6. Le prêtre délégué ne doit point se servir de la formule contenue dans le Pontifical; elle est particulière et réservée à l'évêque. Il emploiera la formule générale du Missel. S. R. C., 7 sept. 1850, *in Rupellen.* Lessupérieurs des ordres religieux ont généralement aussi le privilège de bénir les ornements, mais seulement pour leurs églises et leurs couvents. S. R. C., 13 mart. 1632, *in Camerac.* — 27 aug. 1707; *in Braccharen.* ad 3. — Les ornements qui ne sont pas confectionnés d'après les prescriptions ecclésiastiques, mais y sont contraires, comme les aubes de coton, ne peuvent être valablement bénits ». Cfr *Ephemer. liturg.*, 1890, p. 642, sqe.

mérite d'être protégé et défendu contre tous les assauts et toutes les tentations des esprits malins, qu'il administre et dispense les saints mystères avec édification, avec zèle et dignité, qu'il persiste fidèlement dans le service de Dieu et lui reste toujours dévoué dans la paix et la dévotion, et qu'il puisse paraître saint, pur et immaculé devant la face de Dieu, et obtenir l'aide de la miséricorde divine » (1).

III. — Les ornements bénits acquièrent une nouvelle importance religieuse par le symbolisme mystérieux qu'ils revêtent dans la pensée de l'Eglise, et qui ne saurait leur être contesté (2).

Dans le culte divin rien n'est purement extérieur; tout est image et signe, tout est esprit et vie. L'Eglise cherche comme à transfigurer, à spiritualiser les choses matérielles par des relations plus élevées et supérieures aux sens, afin de diriger partout et toujours, par tous les moyens, l'intelligence des fidèles vers l'invisible, le divin et l'éternel.

Il en est ainsi des vêtements sacrés : ils ont la portée et la valeur de symboles. En effet, ils ne se rapportent pas seulement d'une manière générale à la majesté du sacrifice eucharistique : ils expriment encore plusieurs mystères bien faits pour réveiller et nourrir la piété des fidèles. Ils sont pleins d'enseignements et d'excitations salutaires pour tous ceux qui comprennent leur langage et y prêtent attention. Bien qu'à l'origine leur introduction n'ait pas été déterminée par ce symbolisme, plus tard l'Eglise leur a attribué, et à juste titre, une signification mystérieuse, en utilisant le nom, l'origine, la couleur, le but, l'usage, la forme, la manière de s'en revêtir et de les porter, pour exprimer les mystères de la

(1) *Pontif. Rom. de Benedict. sacerdot. indument. in gen. et cujuslib. indument.*

(2) « Quis ignorat necesse esse ut in publicum prodiens munerique et ministerio venerando vacans non solum vestiatur, verum et modeste et decore vestiatur? En itaque causam naturalem et physicam vestium, quibus presbyteri in obeundis sacris muneribus induuntur. Verum postquam sanctæ matri Ecclesiæ placuit singularem illis usum assignare, formamque præscribere easque alio quam ministerii tempore adhibere vetuit, ac denique easdem certarum cæremoniæ pompa tradere, particularibusque precibus benedicere incepit, profecto tanquam res sacræ ac symboliæ considerandæ sunt. Ac ridiculus sane mihi foret ille, qui rejectis omnibus symboliis et mysticis significationibus hic solum causas naturales, physicas et necessitatis reperiri contenderet, universosque mysticos conceptus debiles ac inanes judicaret ». LANGUET, *De vero Ecclesiæ sensu circa sacrarum cæremoniæ usum*, § 33.

vie de Jésus Christ et de notre foi, et nous donner des avertissements pour notre conduite (1). Aussi une interprétation symbolique de ces ornements répond aux vues de l'Eglise : elle est, par conséquent, pleinement justifiée (2). Cette interprétation est allégorique ou morale (3).

Le sacrifice eucharistique est la représentation vivante, le renouvellement mystérieux du sacrifice de la croix. Pour ce motif, on rapporte les vêtements sacerdotaux aux habits dont Jésus Christ était couvert au moment de sa passion ou aux instruments qui servirent à le torturer ou à le tourner en dérision. Ils nous rappellent diverses scènes de cette passion. Il y a cependant cette différence, que les vêtements du prêtre lui servent d'ornement et sont propres à exciter la joie, tandis que les instruments dont ils nous rappellent le souvenir, causèrent au Sauveur les opprobres les plus amers et les douleurs les plus cruelles (4).

(1) « De indumentis sacerdotalibus... diligenter considerandum est, quid in moribus sacerdotum significet illa varietas vestium, quid fulgor auri, quid nitor gemmarum, cum *nihil* ibi debeat esse *ratione carens*, sed forma sanctitatis et omnium imago virtutum. Sicut enim bona domus in ipso vestibulo agnoscitur, sic Christi sacerdos cultu sacrarum vestium ostendit exterius, qualis apud se esse debeat interius... In ornamentis... et sublimitas sacerdotii commendatur et sacerdotum casta dignitas significatur, quatenus per exteriorem habitum discant quales intra se debeant esse, qui vices illius veri summique Pontificis gerunt, in quo fuit omnis plenitudo virtutum, quam profitentur exteriora ornamenta membrorum ». IVON. CARNOT., *serm.* III.

(2) « Ex vestibus omnibus recte compositis resultat gravis quidam et decens ornatus sacerdotis ad sacrificandum accedentis, quod in huiusmodi vestimentis primum omnium considerari debuit: nam hoc est veluti primum fundamentum et literalis ratio horum indumentorum. Sed ultra hoc habent hæc omnia optimas et sacras significationes, tum in ordine ad mores, tum in ordine ad Christi passionem ». SUAREZ, in III, disp. 82, sect. 2, n. 3.

(3) « Singulis vestibus liturgicis significatio mystica inest: quatenus his Christi repræsentatur passio et ejusdem designantur virtutes, quibus exornari sacerdotem par est, ut dum munere Christi personam gerit, moribus etiam similitudinem Christi referat, pleneque Christum indutus, in Christum veluti transformatus videatur. Ideo duplicem significationem vestes sacræ exhibent, quæ quidem præprimis ministris, sed etiam populo bene perspecta esse debet: nempe *allegoricam*, quæ respicit Christi passionem, et *moralem*, quæ spectat virtutes sacerdotales ». MULLER, *Theol. moral.*, l. III, t. I, § 31.

(4) Ici peuvent s'appliquer les paroles du cardinal Tolet, qui, parmi les motifs de l'établissement du sacrifice eucharistique, indique le suivant :

« Ut Christus ostenderet unionem amoris indissolubilem, quam habet cum sua Ecclesia. Una enim caro fit sponsi et sponsæ: unde Christus

Le sens allégorique des vêtements sacrés ne se trouve point exprimé dans la liturgie : aussi sommes-nous forcé de recourir aux écrivains liturgiques et ascétiques, dont les sentiments s'écartent assez souvent les uns des autres. L'explication la plus généralement adoptée est la suivante. L'amict peut signifier le bandeau placé par les Juifs sur les yeux et la face de Jésus ; en même temps on frappait le Sauveur sur la tête et au visage, on lui donnait des soufflets en lui disant par dérision : « Prophétise, Christ : quel est celui qui t'a frappé ? ». On ajoutait encore d'autres blasphèmes. L'aube représente cette robe d'insensé dont Hérode, ce prince cruel et adultère, fit revêtir Jésus, la Sagesse éternelle, pour le livrer aux railleries de sa cour. Le cingule est l'image des cordes dont le Sauveur fut garrotté au jardin des Oliviers par les soldats et traîné à la boucherie comme un agneau qui n'ouvre pas la bouche pour se plaindre, des liens qui attachèrent ses mains innocentes et toutes puissantes à la colonne pendant la flagellation, et enfin des fouets qui déchirèrent son corps très pur et lui firent endurer d'indicibles souffrances. Le manipule est la figure des chaînes dont les mains du Seigneur furent liées comme celles d'un malfaiteur. L'étole nous rappelle le pesant fardeau de la croix, que l'Agneau de Dieu porta, malgré son épuisement, volontairement et patiemment, dans tout le chemin qui mène au Calvaire. La chasuble est le symbole de ce manteau de pourpre dont les bourreaux couvrirent Jésus Christ après son couronnement d'épines, en insultant à sa dignité royale par des hommages qui n'étaient que des moqueries.

Considérés de cette manière, les vêtements sacerdotaux nous montrent comment, dans sa route vers la gloire, le Sauveur a bu de l'eau du torrent (Ps. cix, 7), c'est-à-dire, a vidé le calice des peines et des humiliations. En nous revêtant de ces habits sacrés, ou seulement en les voyant, nous devons raviver en nous les sentiments les plus ardents d'amour, de compassion, de repentir, de reconnaissance, d'espérance, de dévouement et d'admiration (1).

voluit idem poculum, quod in cruce gustaverat, Ecclesiæ dare; sed sub specie altera et incruentum ac suave, tota amaritudine sibi réservata ». In *Summ. theol. S. Thom. Enarrat.*, tom. IV, *De Sacrif. Miss. controv. I*, art. 3.

(1) « Cum hæc indumenta signa sint eorum, quæ Christus pro nobis perpressus est, varii actus a sacerdote, dum illis induitur, eliciendi sunt,

Dans le sens moral, les ornements sacrés désignent plusieurs vertus dont le prêtre doit être revêtu, selon le modèle du grand prêtre invisible, Jésus Christ, dont il tient la place à l'autel. Cette signification est souvent exprimée dans la liturgie; on la conclut sûrement des paroles prononcées par l'évêque dans l'imposition de ces vêtements ou dans la dégradation, de même que des prières que le prêtre récite en s'en revêtant. Nous exposerons ici en détail ces leçons pour les six ornements sacerdotaux de la sainte Messe: l'amict, l'aube, le cingule, le manipule, l'étole et la chasuble.

1° L'amict (1) est le premier vêtement que met le prêtre (2). C'est un morceau de toile qui couvre d'abord la tête, puis le cou et les épaules. Au milieu, mais plus près du bord supérieur, on brode une croix, que le prêtre baise en prenant et en quittant l'amict (3). Ce vêtement est en usage depuis le VIII^e siècle; jusqu'alors, semble-t-il, on célébrait la Messe le cou découvert (4). D'abord, peut-être jusqu'au XIII^e siècle, il enveloppait aussi la tête; mais, au commencement de la Messe, on l'abaissait sur les épaules, comme c'est encore la coutume dans quelques ordres monastiques (5). On conserve

amoris, doloris, gratitudinis et intensissimi desiderii ejus patientiam et humilitatem imitandi in doloribus, afflictionibus, opprobriis aliisque adversitatibus sustinendis ». BONA, *ract. Tascet. de Missa*, c. v, § 2.

(1) « Amictus », de *amicio* (*amb* et *jacio*), « jeter autour de soi, s'envelopper ». *Se amicare, amiciri* était le mot propre pour se couvrir du vêtement supérieur, tandis que *induere* se disait du « vêtement que l'on appliquait sur le corps », et *vestire* était le terme général. Le mot *amictus* signifiait donc l'action de s'envelopper d'un vêtement, et par métonymie le vêtement, le manteau lui-même, et par analogie le voile dont on se couvrait la tête pendant la prière. On trouve plus rarement les termes de *humeralis, superhumeralis*, « vêtement pour les épaules ». Dans *l'Ordo Rom* on rencontre souvent le mot de *anaboladium* (ἀναβολάδιον) « manteau sur les épaules ». Cfr Ital. Gen., XLIX, 41, par corruption *anabolaium, anagolaium, ambolagium, anagolai, anagolagi*.

(2) D'après les plus anciens *Ord. Rom.*, l'amict était mis après l'aube et le cingule, jusque vers le XII^e siècle. Au IX^e siècle, Amalraire connaît déjà la pratique actuelle : « Amictus est *primum* vestimentum nostrum, quo collum undique cingimus ». *De Eccles. Offic.*, l. II, c. XVII.

(3) *Missal. Rom., Rit. celebr. Miss.*, tit. I. n. 3. — Le baiser est également prescrit quand on prend et quand on quitte l'étole et le manipule, au milieu desquels une croix est placée. C'est un signe de respect (*actus reverentialis*) pour ces vêtements bénits et pour la croix qui s'y trouve.

(4) « Si vetusta documenta, si priscas picturas, si antiqua vitra consulum, sacerdotes, usque ad sæculum VIII et VII non nisi *nudo in collo* conspicimus ». KRAZER, sect. III, art. 6, c. I, § 162.

(5) Honorius d'Autun (1120) écrit (*Gemma animæ*, l. I, c. cci) que le prêtre couvre de l'amict *la tête*, le cou et les épaules.

le souvenir de cet usage dans le rite de l'ordination du sous-diacre, où l'Evêque enveloppe de l'amict la tête de l'ordinand, et dans la manière dont on se revêt aujourd'hui encore de cet ornement, d'après la rubrique, on doit le placer d'abord sur la tête, et le faire glisser ensuite sur le cou et sur les épaules.

De ce que nous venons de dire découle la double signification morale de l'amict.

La première repose sur l'usage ancien de se couvrir la tête de l'amict, et sur la prescription actuellement en vigueur de le poser d'abord sur la tête, avant de s'en couvrir le cou et les épaules. Le sens de ce rite est expliqué par l'Eglise elle-même dans la prière qu'elle met dans la bouche du célébrant au moment où il prend ce vêtement : « Placez sur ma tête, Seigneur, le casque du salut, afin que je repousse tous les assauts du démon » (1).

Quel peut être ce *casque du salut* (*galea salutis*), dont le prêtre doit être muni à l'autel pour résister aux attaques du démon ? Cette expression est empruntée à la sainte Ecriture, laquelle nous en découvre aussi le sens. Lorsque l'apôtre saint Paul avertit les fidèles de se couvrir de l'armure complète de Dieu pour résister aux embûches du démon, il les engage à prendre le *casque du salut* (*galeam salutis assumite*) (EPIH. VI, 17) (2). Dans un autre endroit, il s'exprime plus

(1) « Impone, Domine, capiti meo *galeam salutis*, ad expugnandos diabolicos incursus ». La prière de l'Evêque est celle-ci : « Pone, Domine, *galeam salutis* in capite meo ad expugnandas omnes diabolicas fraudes, inimicorum omnium versutias superando ». *Miss. Rom.* — Déjà dans Tertullien (*de veland. Virgin.*, c. xv) on rencontre un passage qui a de l'analogie avec cette prière : « Pura virginitas... confugit ad *velamen capitis*, quasi ad *galeam* contra tentationes ».

(2) « Quænam est hæc *galea* ? Dico *galeam salutis*, id est *galeam*, quæ est ipsa salus. *Galea* ergo militis christiani est salus allata a Christo et sperata a christianis, h. e. spes salutis : ita enim se explicat Apostolus I Thessal. v, 8. Ecce spem salutis vocat *galeam*. Sicut enim *galea* principem corporis partem, puta caput ipsum, a quo cetera membra totusque homo pendet, tuetur et communit, ita spes salutis et gloriæ cœlestis ac immortalis servat et communit caput, id est hominis cogitationes, fines et intentiones. Spes ergo quasi *galea* caput nostrum symbolicum, puta finem et intentionem, armat et communit : *primo*, quia facit ut ultimus noster finis et intentio sit Deus, fruitio Dei, salus et beatitudo æterna, eoque refert omnes alios nostros fines et intentiones, ac consequenter reliqua omnia cogitata, dicta et facta nostra ; *secundo*, quia facit ut homo cogitans bona illa immensa, quæ consecuturum se sperat, alias omnes cogitationes a diabolo suggestas repellat, hacque cogitatione et spe ardua quævis aggrediatur et animose cum hoste confligat, proponens sibi gloriam illam operatam, quæ victorem manet ». CORNEL. A LAPID., *in hunc loc.*

clairement encore, lorsqu'il presse les chrétiens d'être sobres, de se revêtir de la cuirasse de la foi et de la charité, et du casque, qui est l'espérance du salut (*Induti lorica[m] fidei et charitatis et galeam spem salutis*) (I THESS. v, 8). Ce casque protecteur, et par conséquent l'amict qui couvre la tête d'une façon analogue, est un symbole de l'espérance chrétienne. La vive espérance des biens que Jésus Christ nous a acquis et promis, de la grâce et de la gloire, est une puissante arme défensive contre notre adversaire le démon, qui, semblable à un lion rugissant, tourne autour de nous et cherche à nous dévorer (I PET. v, 8).

Et vraiment l'espérance surnaturelle nous est un bouclier et une défense dans notre lutte contre tous les ennemis de notre salut. « Ceux qui espèrent en Dieu renouvelleront leurs forces, ils prendront des ailes comme l'aigle, ils courront sans se fatiguer, ils iront sans se lasser (Is. XL, 31). »

Ces paroles du prophète sont le plus beau chant de triomphe de l'espérance. Les forces de la nature se consomment, s'épuisent, succombent avant que leur but soit atteint. Il en va autrement pour ceux qui se confient dans le Seigneur. Au lieu de se fatiguer, ils gagnent une énergie nouvelle ; du puissant vol de l'aigle, ils s'élancent sans faiblir vers le terme le plus sublime et le plus difficile. La source de leur force et de leur courage ne tarit jamais (1). Un regard jeté vers le ciel, l'attente d'une vie meilleure, le vif désir des joies et des biens éternels, la confiance dans le sang de Jésus Christ et l'assistance de Dieu, en un mot, la véritable espérance chrétienne élève l'âme au dessus de tout ce qui est terrestre, de tout ce qui passe ; elle remplit le cœur de délices célestes, fortifie et enflamme la volonté, et lui permet de résister courageusement et toujours aux tentations et aux assauts du démon, comme aux séductions et aux menaces du monde. L'espérance de cet héritage incorruptible, sans souillure et que rien ne saurait flétrir, qui nous est conservé dans les cieux (I PET. I, 4) est pour nous une ancre solide et sûre dans le courant de la vie elle nous maintient fixe devant les yeux le but élevé et magnifique où nous devons tendre pour l'éternité ; dans les vicissitudes de ce monde, elle dirige toujours notre cœur là où sont les vraies joies, et nous aide à traverser les biens temporels de telle sorte que nous ne perdions pas les biens éter-

(1) Cfr P. KNABENBAUER, *Comm. in Is. proph.*, l. c.

nels : *Ut sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna* (ORAT. ECCLES).

L'espérance de la vie future est, dans le cœur du chrétien, un précieux trésor que le monde ne peut pas lui ravir. Elle le rend heureux et le fortifie au milieu des combats et des épreuves. Il s'écrie avec le Psalmiste : « Le Seigneur est mon salut et ma lumière : qui craindrai-je ? Le Seigneur est le protecteur de ma vie : devant qui pourrais-je trembler ? Mes ennemis, qui s'approchent de moi pour me nuire, pour dévorer mes chairs, pour me persécuter, deviennent infirmes et tombent. Quand une armée se dresserait contre moi, mon cœur ne craindrait pas ; au milieu de la bataille, j'espérerais encore » (Ps. xxvi, 1-3). Inébranlable dans sa foi et sa confiance en Dieu, plein d'espoir pour son salut, il marchera sur l'aspic et le basilic, il foulera aux pieds le lion et le dragon (PSALM. xc, 13). Cette ferme espérance est l'arme défensive que le prêtre implore de Dieu en revêtant l'amict, afin de pouvoir repousser victorieusement, et surtout au moment du saint sacrifice, toutes les attaques de l'esprit malin.

Cette prière est tout à fait à sa place au commencement de la Messe (1). En tout temps le démon dresse des embûches

(1) « Constat per amictum significari virtutem spei et fiduciæ in Deum. Quæ virtus triplici nomine est sacerdotibus valde necessaria. Primum est ad resistendum incursibus et tentationibus dæmonum, qui tunc accedunt ad fructum sacrificii impediendum. Hujusmodi enim Dei et nostri hostes cum experiantur magna damna et jacturam, quam accipiunt ex Missa bene peracta et attente audita, varias afferunt tentationes, ad nos turbandos, tam per imaginationem et appetitus internos, quam per eas res et imagines, quæ per externos sensus percipiuntur, estque necessarium, magna attentione et vigilantia eis resistere. Sed quoniam vires nostræ valde sunt breves ac debiles, fiducia in Deum illas auget et victoriam obtinet, ac propterea significatur per galeam, quæ protegit caput, in quo præcipui sunt hominis sensus. Sagittæ enim Satanæ recta tendunt ad lædendam ac destruendam partem magis principalem, spiritum scilicet et rationem.

« Deinde spei virtus est necessaria in Missa, quia sacerdotes funguntur officio mediatorum inter Deum et homines : intercedunt enim et orant pro eis eique proponunt necessitates omnium, ad cujus orationis majorem vim et efficacitatem plurimam refert fiducia, cui orationis impetratio innititur. Sacrificium enim ex parte hominis offerentis eo efficacius quod quærit obtinebit, quo majori divinæ misericordiæ fiducia illud obtulerit.

« Est quoque hæc fiducia necessaria ad temperandam pusillanimitatem, quam affert timor et reverentia majestatis Dei sacrificio huic assistentis. Non enim parvo, sed magno opus est corde ad opus adeoque grande facinus aggrediendum in conspectu ipsius Domini, coram quo tremunt potestates cœlestes et spiritus angelici contremiscunt ». DE PONTE, *De christian. homin. perfectione*, tom. IV, tr. II, cap. xix, § 1.

à l'homme, afin de détruire ou tout au moins d'affaiblir en lui la vie de la grâce. C'est surtout au moment du saint sacrifice qu'il s'efforce de le troubler par toutes sortes d'imaginatio-
 tions et de distractions, afin de lui enlever la dévotion et de le priver des fruits qu'il peut en recueillir. L'amict avertit le prêtre de s'armer et de combattre contre ce danger. Par conséquent, une grande confiance en Dieu est pour lui, quand il s'approche de l'autel, un moyen de retirer de l'océan infini de la bonté divine une immense quantité de grâces et de bénédictions. Cette confiance est encore nécessaire au prêtre pour qu'il ose, lui, pauvre pécheur, monter à l'autel, tenir dans ses mains et recevoir dans son cœur Celui devant lequel les anges et les archanges s'inclinent avec respect.

L'amict eut aussi, dès l'origine, le but de couvrir le cou et de conserver la voix pure (1) pour chanter convenablement les louanges de Dieu. L'Eglise prend aujourd'hui ce motif dans une signification plus élevée : elle considère l'amict, en second lieu, comme un symbole de la retenue de la langue (*castigatio vocis*), ce qui comprend la mortification de tous les autres sens, intérieurs et extérieurs. Dans l'ordination du sous-diacre, l'évêque dit à l'ordinand : « Reevez l'amict, qui désigne la retenue de la voix » (2). En revêtant cet ornement, le prêtre est donc averti de prendre cette résolution : « Je garderai mes voies, pour ne pas pécher par ma langue ». *Custodiam vias meas, ut non delinquam in via mea* (Ps. xxxviii, 2). En effet, si nous voulons ne pas pécher par la langue, nous devons garder toutes nos voies, c'est-à-dire ordonner et régler toute notre conduite, notre vie intérieure et extérieure par la mortification : car la bouche parle de l'abondance du cœur (MATTH. XII, 34). La parole est l'écho, l'expression de la vie cachée de l'âme : celui-là seul domine sa langue, qui peut complètement dominer son intérieur. Aussi l'apôtre saint Jacques considère la surveillance et la retenue de la langue, non seulement comme quelque chose de très difficile, mais encore comme un signe de haute perfection. « Celui, dit-il, qui ne pêche pas en paroles, est un homme

(1) « Adverterunt antistites, non raro ex denudato collo *raucedinem* contrahere sacerdotem, ita ut libera voce Dei laudes personare non varet, unde collum cooperire sive *amicire* cœperunt ». KRAZER, l. c.

(2) « Acipe amictum, per quem designatur *castigatio vocis* ». *Pontif. Rom. de Ordin. subd.* — « Quia vocem tuam non castigasti, ideo amictum a te auferimus ». *Pontif. Rom., Degradat. ab ordine subdiac.*

parfait » (JAC. III, 2) (1). Mais « quel est celui qui ne pèche par la langue? » *Quis est qui non deliquerit in lingua sua* (ECCLI. XIX, 17)? Pour parvenir à dominer sa langue, il faut garder en temps opportun un silence agréable au Seigneur, se tenir dans le recueillement et marcher en la présence de Dieu. « Il fait bon attendre le salut de Dieu en silence ». *Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei* (THREN. III, 26). Et réciproquement, celui qui veut mener une vie intérieure, une vie cachée en Dieu avec Jésus Christ ; celui qui veut devenir un homme de prière, doit avant tout mettre un frein à sa langue, éviter la loquacité et parler plus avec Dieu qu'avec les hommes.

Les deux significations que nous venons d'exposer, se complètent l'une l'autre ; elles sont unies l'une à l'autre comme la fin aux moyens. Elles sont renfermées toutes deux dans les paroles du prophète sur l'homme craignant Dieu : « Il demeure solitaire et se tait, pour s'élever au dessus de lui-même et des choses créées. — *Sedebit solitarius et tacebit, quia levavit super se* » (THREN. III, 28). La vie intérieure, calme, silencieuse et mortifiée dispose l'âme à oublier le monde extérieur, à porter sur Dieu par la foi un œil pur et serein, à élever par l'espérance son cœur et ses sens vers les choses et les désirs célestes. Pour célébrer dignement le saint sacrifice, il faut une âme qui ne soit pas plongée dans les choses de la terre, une âme qui ne soit pas distraite et répandue sur toutes sortes d'objets, mais recueillie en Dieu et en elle-même ; il faut une âme qui ne soit pas comme collée au sol, mais qui, sur les ailes de l'espérance et de la confiance en Dieu, s'élance au dessus de la terre. Par conséquent, lorsque le prêtre a placé l'amict sur la tête, sur le cou et sur les épaules, il doit fermer son cœur et ses sens aux choses étrangères et terrestres, demeurer dans un silence religieux et un recueillement profond, veiller avec soin sur ses yeux, s'approcher de l'autel avec piété et dans une tenue grave et respectueuse, pour y accomplir les saints mystères (2). Tel

(1) « Non excessisse in verbo signum est magnæ custodiæ cordis, magnæ sapientiæ mentis, magnæ perfectionis interioris ». DION. CARTHUS. l. c.

(2) « Obiter etiam monentur sacerdotes, a momento, quo amictum sibi imponunt, debere maximam, quam possunt, modestiam oculorum servare, cum e sacristia exeunt et redeunt ad eam, et multo adhuc majorem, quamdiu sunt apud ipsum altare, ut eos semper demissos habeant neque huc illucve convertant nisi quantum necesse est ut videant quod faciunt nec

est le langage que lui fait entendre l'amict dans son éloquence mystérieuse (1).

2° Après l'amict, le prêtre se revêt de l'aube (2). Dès les premiers siècles du christianisme, ce vêtement de la vie ordinaire fut introduit dans le culte divin. L'aube est mentionnée pour la première fois comme ornement liturgique au IV^e siècle, dans le XLI^e canon du concile désigné comme le IV^e de Carthage, en 398. Elle fut dès l'origine et elle est encore aujourd'hui un vêtement de lin, ample et blanc, qui descend jusqu'aux pieds et enveloppe tout le corps (3).

aliud quidquam aspiciant, ne eis eveniat, quod Jeremias conqueritur, dicens : Oculus meus deprædatus est animam meam ; et mors ascendit per fenestras, — quæ subtrahit attentionem ac devotionem cordis ». DE PONTE, *l. c.*

(1) « Amictus significat, oportere mentem in æternæ dumtaxat salutis rerumque cœlestium consideratione fixam habere, ab omnibus curis rerum caducarum amotam, et contra quoscumque hostium incursus spe et fiducia in Deum tanquam galea salutari communitam ». BONA, *Tract. ascet. de Missa*, cap. v, § 2.

(2) Les noms les plus usuels de l'aube font surtout allusion à sa couleur, à l'étoffe dont elle est faite et à sa grandeur. *Alba*, sous-ent. *vestis*, vêtement blanc ; *linea*, sous-ent. *tunica*, tunique de lin ou de chanvre ; *talaris*, sous-ent. *tunica* (ποδήρης), vêtement long qui descend jusqu'aux talons ; *camisia*, vêtement de toile qui se porte immédiatement sur le corps, une chemise (en italien *camicià*, de *cama*, lit bas et court). Chez les Romains, la tunique était un habit à manches courtes qui se portait sur le corps ; pour sortir, les hommes prenaient la *toga* ; et les femmes, la *stola* ou la *palla*. — « Linea dalmatica, quam dicimus *Albam* ». *Ord. Rom. III*, n. 6. — « Sequitur poderis, quæ vulgo *Alba* dicitur ». PSEUDO-ALCUIN. *De divin. Off.*, c. XXIX. — « Postea (sc. post amictum) » *camisiam induimus, quam *Albam* vocamus*. AMAL., *de Off. eccl.*, l. II, c. XVIII. — « Poderis est sacerdotalis linea, corpori adstricta usque ad pedes descendens, unde et nuncupatur. Hæc vulgo *camisia* vocatur ». S. ISID. HISP., *Etymol.* l. XIX, c. XXI. — Les clercs mineurs portaient autrefois l'aube, mais un peu plus courte : de là sont venus le surplis et le rochet. *Albas gerere, esse in albis, esse albat* : ces expressions sont fréquemment dites des clercs, et indiquent qu'ils remplissent des fonctions sacrées. Cfr DU SAUSSAY, *Panopl. sacerdot.*, part. I, l. II, *de Podere seu alba vel linea tunica talari*.

(3) Au moyen âge, l'amict, l'aube et le cingule furent souvent faits de soie et richement ornés d'or et d'argent. Déjà au IX^e siècle il était d'usage d'ajouter aux bords de l'aube des ornements précieux. Généralement on cousait aux diverses extrémités une ou plusieurs bandes (*clavus* ou *lorum* : d'où les *albæ monolores, dilores, trilores*, etc., de pourpre, d'or ou de broderies de soie de couleurs variées. Dès le XVI^e siècle, à la place de ces bandes on voit différentes espèces de dentelles : d'abord les belles et solides dentelles de Brabant, puis toutes sortes d'imitations, jusqu'aux dentelles de tulle de coton, tout à fait condamnables. Un autre ornement de l'aube fut pendant longtemps (du XI^e au XVII^e siècle) ce que l'on nom-

La signification symbolique de l'aube, fondée surtout sur sa couleur et son étoffe, est facile à reconnaître; elle est aussi clairement exprimée dans la prière que le prêtre récite en s'en revêtant : « Lavez-moi, Seigneur, et purifiez mon cœur, afin que, lavé dans le sang de l'Agneau, je jouisse des joies éternelles » (2). L'aube est donc le symbole de l'innocence immaculée, de la parfaite pureté de cœur et de corps avec laquelle le prêtre doit paraître à l'autel, s'il veut être trouvé digne un jour de s'asseoir au banquet nuptial et de goûter les délices sans fin avec les bienheureux « revêtus de vêtements blancs ». Ceux-là seulement qui ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau, se tiennent debout devant le trône de Dieu et le servent nuit et jour dans son temple (APOC. VII, 14, 15). Le Sauveur lui-même dit : « Celui qui sera vainqueur sera revêtu de vêtements blancs; je n'effacerai pas son nom du livre de vie, mais je le reconnaitrai devant mon Père et devant ses anges » (IB. III, 5). D'après la sainte Ecriture, la robe blanche est l'image de la sainteté; parlant de l'Eglise triomphante, la glorieuse Epouse de Jésus Christ appelée aux noces de l'Agneau, elle dit : « Il lui fut donné de se revêtir de byssus d'une blancheur resplendissante. Le byssus (toile de fin lin) représente les bonnes œuvres (*justificationes*) des saints » (IB., XIX, 8) (2).

Pour apprécier le symbolisme de cet ornement, nous ferons ressortir surtout les traits suivants de ressemblance. Cette

mait *parura* ou *paratura*. Ces parures étaient des pièces d'étoffe de couleur, longues à peu près d'un pied; on les plaçait à quatre endroits de l'aube: devant, derrière et sur les deux manches. Un cinquième morceau était fixé à l'amict. On les employait comme des symboles des cinq plaies du Sauveur: c'est pourquoi on les nommait aussi *plagæ* ou *plagulae*. Aussi bien les bandes que les parures étaient cousues, afin qu'on pût facilement les enlever pour laver l'aube. Si l'on veut ajouter une dentelle au bord de l'aube, qu'elle soit précieuse, solide, et non démesurément large: car c'est un simple accessoire. Cfr HÉFÉLÉ, *Beitraege*, II, p. 172 et suiv.

(1) « Dealba me, Domine, et munda cor meum, ut in sanguine Agni dealbatus, gaudiis perfruar sempiternis ».

(2) « Byssus representat purissimam et innocentissimam conversationem sanctorum, quæ in tribulatione et persecutione magis enitescit et resplendet, perinde ac byssus, hoc est linum præstantissimum injuria, id est, maceratione, tunsione, carminatione semper melius, puta purius, candidius et splendidius evadit ». CORNEL A LAP. *in hunc locum*. — « Auxilio gratiæ collatum est congregationi fidelium. ut se virtuosius actibus decoret, qui actus sunt candidi per gratiæ charitatem, conscientiæ puritatem, justitiæ lucem ». DION. CARTHUS., *in h. l.*

étouffe tire sa blancheur et son éclat, non pas de sa nature, mais de ce qu'elle est lavée, blanchie à la pluie et exposée au soleil. N'en est-il pas de même de la vie? (1). L'âme n'acquiert sa blancheur éblouissante, c'est-à-dire sa pureté et sa sainteté, que par de nombreuses mortifications, par le renoncement et la souffrance, auxquels s'ajoutent la rosée du ciel et les rayons brûlants de sa grâce (2). C'est sous la forme d'un esclave, avec des peines inénarrables et une sueur de sang, que le Fils de Dieu nous a mérité la perle précieuse de la sainteté: il a versé tout son sang pour nous purifier de nos péchés. Il est donc assurément bien juste que nous nous efforcions, par nos larmes et nos prières, par des œuvres de pénitence, de renoncement à nous-mêmes, de conserver intacts ou de réparer en nous la pureté, l'innocence et la beauté de l'âme. Aucun travail ne doit nous sembler trop pénible, aucun combat trop dur, aucun sacrifice trop grand, pour nous laver de plus en plus dans le sang de l'Agneau, jusqu'à ce que notre âme soit « plus éclatante que la neige, plus blanche que le lait, plus belle que le saphir » (THREN., IV, 7). « Bienheureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau! ils obtiendront le pouvoir de manger de l'arbre de vie (ils parviendront à la vision béatifique de Dieu), et ils entreront par les portes dans la cité céleste » (APOC. XXII, 14).

(1) « Hunc candorem et pulchritudinem sacerdotes non ex seipsis habent, sed ex gratia et misericordia Dei propter Christi merita, sicut illi sancti de quibus in Apocalypsi dicitur (VII., 14): « quod lavissent stolas suas et dealbassent illas in sanguine Agni ». Qui sanguis applicatur per sacramenta et exercitia bonorum operum, lavando animas a culpis ac dealbando eas splendore præstantium virtutum. Et cum Agnus ipse sanguinem suum effuderit in gentibus cruciatibus, ut eo lavaremur ac dealbaremur, æquum est nos quoque aliquem sustinere laborem et mortificationem, sine qua candor ille et pulchritudo non obtinetur. Ac propterea Alba est linea et alba, quæ multis lotionibus et percussionibus ad suum pervenit candorem, ut intelligatur, etiam animæ candorem obtinendam esse laboriosis et pœnam aliquam afferentibus operibus, lacrymis, orationibus et mortificationibus. Horum omnium merito meminerit sacerdos cum psam Albam induit ». DE PONTE, *l. c.*, § 2.

(2) « Tunica byssina est quæ græce *ποδήρης*, id est, talaris appellatur, quia a collo usque ad talos extenditur... Hæc ob speciem candoris nomen Albæ sortitur, quo munditiam significat ministrorum Dei... Caro hominis munditiam quam ex natura non habet, studio bono adnitente acquirit per gratiam, ut secundum Apostolum minister Christi corpus suum castiget et in servitutem redigat (I Cor. IX, 27) quemadmodum byssus vel linum candorem, quem ex natura non habet, per studium et industriam multis tusionibus et quasi quadam vexatione attritum acquirit ». HUGO DE S. VICT., *de Sacram.*, l. II, part. IV, n. 2.

La blancheur de l'aube rappelle donc au prêtre qu'il doit veiller, vivre et prier, de manière à pouvoir monter au saint autel avec un cœur pur, une âme sereine, sans préoccupations, avec une joie douce et un vif désir de s'unir à Dieu. Pour gravir la montagne du Seigneur et se tenir dans son saint lieu, où les esprits célestes sont dans le tremblement, le prêtre doit avoir les mains innocentes et le cœur pur (Ps. xxiii, 3, 4); son corps et son âme doivent être saints (I Cor. vii, 34). Alors il recevra à l'autel l'abondance des bénédictions du Seigneur et la miséricorde de Dieu son Sauveur (Ps. xxiii, 5). Il s'efforcera donc sans relâche de persévérer dans la grâce de Dieu par les pratiques pieuses, les œuvres de miséricorde, par le renoncement et l'esprit de pénitence, la vigilance et l'humilité; il tâchera de croître et de progresser toujours dans la vertu et la sainteté; il purifiera de plus en plus son cœur, non seulement des péchés, mais de toutes les inclinations et des attaches naturelles, coupables et dangereuses (1).

3° Le cingule (2), ou ceinture, est nécessaire : il sert à retenir l'aube, qui est longue et ample, et à empêcher qu'elle ne flotte d'une façon peu convenable : il la tient fixée au

(1) « Non sufficit Omnipotenti laus et honor oris, nisi ex sinceritate et devotione prodeat mentis virtuosisque actibus decoretur. Si igitur, o sacerdos, sapienter attendas, quanta sit hujus excellentia, sanctitas ac dignitas sacramenti, confestim fateberis te non posse cor tuum sufficienter ad ejus susceptionem disponere neque pro suscepta communione satis posse regratiari, etiam si mille vixeris annis et die ac nocte sine interruptione ac cessatione totis viribus te præparares ad celebrandum et gratias ageres pro susceptione ac collatione muneris tanti. Quid itaque restat, nisi ut omne quod tibi in his possibile est facias et tamen nihil condignum te fecisse recognoscas per respectum ad incomparabilem excellentiam sacramenti... Cum ergo quotidie aut frequenter sis celebrans, oportet te indesinenter omni hora die ac nocte esse sollicitum, providum ac ferventem, ne quid culpæ inveniatur in te, per quam indignus aut minus dignus ad celebrandum existas, aut ingratus seu minus gratus de beneficiis tantis. Erubescere mente non pura, corde frigidum, sine reverentia, sanctitate et fervore ad sancta sanctorum accedere, fontem infinitæ munditiæ te unire, Unigenitum Dei suscipere, Deum ac judicem tuum sine debita veneratione tractare; imo quo frequentius celebras, eo devotius magisque timorate, reverentem et amorose te habere satage. Jugiter ergo dic tibi ipsi in corde tuo : Ecce hodie aut in brevi Deo celebrabis propitio aut celebrasti : ubi est præparatio et gratiarum actio tua ? ubi profectus et fructus tanti mysterii ? » DION. CARTHUS., *de Sacram. altar.*, art. 15. .

(2) Dans la sainte Ecriture et dans la langue ecclésiastique, les mots *cingulum*, *balteus* ou *balteum*, *zona*, (*ζώνη*), sont employés indifféremment pour désigner la ceinture que l'on porte autour des flancs afin de retenir les habits flottants et de pouvoir plus aisément agir et marcher.

corps (1). Le cingule ne doit pas être placé autour de la poitrine, mais autour des reins (2): c'est de cette position que découle sa signification mystique. Ce symbolisme est clairement exprimé dans la prière récitée par le prêtre en attachant le cingule: « Ceignez-moi, Seigneur, de la ceinture de la pureté et éteignez dans mes reins la flamme de la volupté, afin que demeure en moi la vertu de continence et de chasteté » (3). D'après cela, le cingule, ou mieux l'action de se ceindre les reins avec le cingule, est le symbole de la continence, de la mortification de la chair et de la pureté.

Se ceindre, ceindre ses reins sont des figures qui se rencontrent souvent dans la sainte Ecriture (LUC. XII, 35. — ÉPH. VI, 14); elles ont plusieurs significations.

Les ouvriers, les soldats et les voyageurs avaient coutume de se ceindre pour relever et retenir les habits qui étaient longs et flottants. Ils étaient ainsi moins embarrassés dans leurs mouvements, plus propres au travail, au voyage, à la lutte (4). Or la vie chrétienne est souvent comparée à un travail, à un combat, à un pèlerinage. « La vie de l'homme est un combat sur la terre, et ses jours sont comme ceux du mercenaire. Comme l'esclave il soupire après l'ombre, et comme le serviteur il souhaite d'arriver à la fin de son labeur » (JOB, VII, 1, 2). Le chrétien est un ouvrier dans la vigne du Seigneur: il faut qu'il porte le poids de la chaleur et du jour pour mériter la récompense éternelle (MATTH. XX, 12). Comme un bon soldat de Jésus Christ, il doit combattre légitimement le bon combat de la foi (II TIM. II, 4, 5), pour remporter la victoire sur Satan, le monde et la chair. Le chrétien est un étranger et un voyageur (I PÉT. II, 11): il n'a pas de demeure permanente ici-bas, il est en marche vers sa véritable patrie, l'éternité. Pour l'ouvrier, le combattant et le voyageur chrétien, un esprit volage et dis-

(1) « Alba sine zona vel cingulo commode et decenter gestari nequit, unde rituales scriptores etiam vetustissimi zonam cum alba et amictu inseparabili recensione conjunxerunt ». DU SAUSSAY, part. I, l. III, c. VI.

(2) « Exhinc cingulo cingitur, quod in Lege balteus, apud Græcos zona dicitur. Per cingulum, quod circa lumbos præcingitur, et, alba ne diffluat et gressum impediatur, adstringitur, mentis custodia accipitur, qua luxuria restringitur ». HONOR. AUGUST. *Gemma animæ*, l. I, c. CCIII,

(3) « Præcinge me, Domine, *cingulo puritatis*, et extingue in lumbis meis humorem libidinis: ut maneat in me virtus continentiæ et castitatis ».

(4) « Cinctio opera significat: tunc enim se quisque cingit, cum operaturus est ». S. AUGUST. *Enarr. in ps. xcii*, n. 3.

sipé est embarrassant, comme un vêtement flottant : il doit donc ceindre les reins de son esprit (I PET. I, 13), c'est-à-dire rassembler et retenir toutes les puissances de l'intelligence et de la volonté, afin d'être plus dispos pour l'affaire de son salut, pour la bataille, comme aussi pour persévérer dans le voyage dangereux et pénible dans cette vallée de larmes qui mène à la patrie (1). *Se ceindre les reins* signifie donc d'abord s'enhardir, recueillir et mettre en œuvre toutes ses forces spirituelles et morales. C'est dans ce sens que Dieu disait à Job : « Ceins tes reins comme un homme » (JOB, xxxviii, 3). C'est un signe de virilité, de vigilance, d'activité et de courage.

Les reins sont considérés comme le siège de la concupiscence : la ceinture qui les entoure est donc, en second lieu, le symbole de la discipline de la chair par les œuvres de pénitence et de mortification. Cette seconde signification est étroitement liée à la première. C'est dans le crucifiement d'une chair révoltée, dans la sujétion de la nature sensuelle, que s'éprouve la vaillance du travailleur, du combattant et du voyageur chrétien, et qu'elle se réalise de la manière la plus complète. Etranger sur la terre, le chrétien n'a d'autre patrie que la demeure de son Père céleste : il doit aussi mener une conduite toute céleste. Il ne peut se plonger dans les abaissements de la vie terrestre, dans les jouissances et les plaisirs de ce monde ; son devoir est de résister énergiquement aux appels et aux séductions de la volupté et de conserver dans toute sa pureté la robe de l'innocence. Le chrétien fervent et à plus forte raison le prêtre immolent constamment leurs inclinations sensuelles ; ils marchent les reins ceints et un flambeau à la main, toujours sobres et vigilants, tremblants à la pensée du jugement qui s'approche et dans l'attente et l'espérance heureuse de l'arrivée du Seigneur (TIT. II, 12, 13).

Le cingule inculque donc au prêtre la vertu que l'Eglise

(1) « *Lumbi mentis* sunt voluntas seu affectus et intellectus, ex quibus procedunt cogitationes malæ et desideria prava. *Lumbi vero carnis* sunt ex quibus prodeunt carnales concupiscentiæ et opera impudica : et utriusque lumbi sunt præcingendi, id est, coarctandi ab illicitis cogitationibus et operibus. Cinctorium primorum est divinæ legis meditatio assidua, quæ fit per studium sacræ Scripturæ ; cinctorium secundorum est justitia, quæ fit per rigorem disciplinæ : et ita per primum fluxus cogitationum et desideriorum inutilium reprimuntur in mente ; per secundum fluxus concupiscentiarum carnalium et operum restringitur in carne ». LUDOLPHI DE SAXON. *Vita J. Chr.*, part. II, c. XLVII, n. 1.

demandé à Dieu dans une hymne du Carême : « Faites que nous puissions subjuguier notre corps par l'abstinence, afin que notre cœur se détourne des choses qui excitent nos convoitises, et reste pur de tout péché ». Le prêtre à l'autel est vêtu d'une robe blanche et ceint d'une ceinture : car il doit servir le Seigneur avec un cœur chaste et lui plaire avec un cœur innocent. La chasteté virginal est la perle la plus précieuse dans la couronne des vertus sacerdotales (1). Rien n'est comparable à la dignité et à l'éclat d'une âme brillante de pureté (2). Elle est un objet d'amour pour le ciel et la terre ; Dieu et ses anges arrêtent avec complaisance leurs regards sur elle. Elle respandit de la beauté des enfants de Dieu, elle est limpide comme l'azur et la clarté des étoiles ; elle abonde en saintes pensées, en sentiments pieux ; « elle habite dans la beauté de la paix, dans les tentes de la sécurité et dans un repos incomparable » (Is. xxxii, 18). La pureté n'est pas seulement la plus brillante vertu de l'âme, elle est aussi la parure du corps ; elle pénètre, ennoblit, transfigure notre enveloppe terrestre par des parfums surnaturels et célestes. Le cœur du prêtre, qui ne doit être embrasé que du feu sacré de la charité, trouve en elle son plus bel ornement. Un sacerdoce virginal peut seul offrir le sacrifice immaculé du corps virginal de Jésus Christ ; l'hostie, embaumée d'un parfum virginal, *hostia virgineo fragrans odore* (Secret. in fest. S. Cathar. Senen.) ne peut être consacrée, touchée et distribuée que par des mains virginales.

Mais la fleur délicate et céleste de la pureté ne se conserve qu'au milieu des épines du renoncement et de la mortification (3). Pour marcher dans les chemins fangeux de ce monde

(1) « Cingulum jam a primis temporibus in Ecclesiam induxit *necessitas*, auram dein et gemmas addidit *religio*. Ita enim sacras zonas antiquitus fuisse exornatas deprehendimus ». KRAZER, sect. II, art. 6, cap. II, § 167. — La ceinture était autrefois précieusement ornée et passait pour un objet de luxe et de parure. Il y a là une allusion à la beauté de la pureté virginal.

(2) « Omnis ponderatio non est digna continentis animæ ». ECCL. xxvi, 20. — *O quam pulchra est casta generatio cum claritate !*. SAP. IV, 1.

(3) La pureté du cœur, fruit précieux du Baptême et du Sacrement de l'autel est l'objet, de la part de l'Eglise, de prières nombreuses et ferventes. Dans les hymnes du Bréviaire, elle place dans la bouche du prêtre les paroles suivantes et d'autres semblables ; « Absint faces libidinis ; — ne fœda sit vel lubrica compago nostri corporis ; — ne corpus adstet sordidum ; — discedat omne lubricum, phantasma noctis exulet ; —

sans en contracter les souillures, le prêtre ceindra toujours ses reins : en d'autres termes, il vivra dans une sainte austérité, dans la sobriété, dans une humble vigilance, dans une piété et un recueillement constants. Il puisera tous les jours à l'autel les forces nécessaires : car l'oblation du sacrifice eucharistique ne l'oblige pas seulement à une vie pure et mortifiée, elle lui donne aussi le courage pour mourir au monde. Le sacrifice est saint et sanctificateur en même temps ; il est la consolation, la joie, la force du prêtre pieux. Tous les jours il jouit de la grâce inappréciable de se nourrir du pain des élus et de se désaltérer du vin qui fait germer les vierges (ZACH. IX, 17) (1).

4° Le manipule (2) est peu à peu devenu un ornement ecclésiastique depuis le X^e siècle. La couleur et l'étoffe en sont semblables à celles de l'étole et de la chasuble. On le porte

sit pura nobis castitas ; — motus pravo atterat ; — aufer calorem noxium ; — carnis terat superbiam ; — castique recti ac sobrii vigilate ; — ne manus oculive peccent lubrici, ne noxa corpus inquinet ».

(1) « Ulterius pergit cinguli hujus significatio, quod etiam colliget et contineat partes albæ superfluas, ne per terram trahatur aut ministerium impediatur. Et hoc nomine significat prudentem et cautam mortificationem non solum in illicitis, sed etiam in licitis, cum non sunt ei, quod tunc fit, accommodata. Sanctitas enim est sicut alba adeo longa et lata, ut complectatur varia genera cogitationum, effectuum et curarum, et quidem bonarum et sanctarum. At cogitationes et curæ, quæ in alio tempore et loco bonæ sunt, non sunt semper aptæ in altari et tempore Missæ. Quare opus est illas præcingere et colligere, ne impediatur. Tempus enim illud destinatum est ad orandum et sacrificandum, non autem ad studendum, concionandum aut negotium aliud agendum, quod extra illum locum et tempus esset licitum ». DE PONTE, *l. cit.*

(2) Le mot *manipulus* (de *manus*, et de *pleo*, « je remplis la main », par conséquent une *poignée*. un *faisceau*) n'est employé d'une manière générale que depuis le XI^e siècle. Auparavant d'autres expressions étaient plus usitées : on le nommait *mantile*, linge dont on se servait à table pour s'essuyer les mains qu'on lavait après le repas, ou que l'on plaçait aussi parfois devant la poitrine comme une serviette : *mappula*, un petit linge, une petite serviette ; *sudarium*, mouchoir de poche avec lequel on essuyait la sueur ; *fanon* (*fanulus*), mouchoir, linge, mot que l'on trouve dans les dictionnaires du moyen âge. Ces noms expriment la forme et le but primitif du manipule. Ce n'était point d'abord un ornement, mais un linge blanc dont on servait pour s'essuyer le visage et les mains. — « Quartum mappula seu mantile sacerdotis indumentum est, quod vulgo phanonem vocant, quod ob hoc eorum tunc *manibus* tenetur, quando Missæ officium agitur, ut paratos ad ministerium mensæ Domini populus conspiciat » RABAN. MAUR., *De cleric. instit.*, l. I, c. xviii. — « Mappulæ in sinistra manu ferendæ ». *Ord. Rom.* VI, n. 1.

au bras gauche (1). Il a une croix au milieu ; on la baise en le prenant et en le quittant. On place ordinairement aussi une croix à chacune de ses deux extrémités. Le manipule est le vêtement spécial du sous-diacre (2), dont les fonctions sont de purifier les vases sacrés, de laver les linges et de servir à l'autel.

La signification mystique du manipule ressort clairement des paroles de la liturgie. Le prêtre, en s'en revêtant avant la messe, dit : « Puissé-je être digne, Seigneur, de porter le manipule des larmes et de la douleur, afin de recevoir avec joie la récompense du travail » (3). L'évêque impose le manipule, au sous-diacre en prononçant ces paroles : « Recevez le manipule par lequel sont désignés les fruits des bonnes œuvres » (4). Ce symbolisme du manipule, donné par l'Eglise elle-même, est manifestement fondé sur ce passage des Psaumes : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans l'allégresse. Ils allaient et pleuraient en jetant leurs semences ; ils reviendront avec joie, chargés de leurs gerbes » (5). D'après cela, le manipule est, d'une part, la figure des larmes et de la douleur causées par la pénitence, des peines des semailles, des souffrances, des luttes et des travaux de notre vie ici-bas ; d'autre part, c'est l'image des fruits

(1) D'après les auteurs liturgiques du moyen âge, le manipule est la figure de la pénitence et des sueurs de la vie présente, dont le côté ou le bras gauches sont le symbole. Le motif vrai et naturel de la pratique actuelle de porter le manipule sur le bras gauche, c'est de laisser le bras droit et la main droite libres pour les fonctions qu'ils ont à remplir.

(2) Comme l'aube, le manipule était autrefois porté par tous les clercs et même au chœur, par les moines non ordonnés. « *Quamdiu manipulus sudarii vel mappule loco fuit, tribui necessario debuit omnibus, qui alba induti suam ecclesiæ operam adhibebant. Ast ubi singulare ornamentum evasit manipulus, tunc subdiaconis ut specialis nota in eorum Ordinatione quibusdam in Ecclesiis fuit data, aliis antiquo mori insistentibus* ». KRAZER, sect. III, disquis. 3, c. I, § 211.

(3) « *Merear, Domine, portare manipulum fetus et doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris* ». La prière de l'évêque est : « *Merear, precor, Domine, manipulum portare mente flebili, ut cum exultatione portionem accipiam cum justis* ».

(4) « *Accipe manipulum, per quem designantur fructus bonorum operum* ». *Pont. Rom., de Ordine subdiac.* — « *Depone manipulum, quia per fructus bonorum operum, quos designat, non expugnasti spiritualia insidias inimici* ». *Pont. Rom., Degrad. ab ord. subd.*

(5) « *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent. Euntes ibant et flebant, mittentes semina suæ; venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos* ». (Ps. cxxv, 5, 6).

des bonnes œuvres, des gerbes des mérites, de la moisson splendide et surabondante de délices, de paix et de repos durant toute l'éternité (1). La vie vraiment chrétienne, et plus encore la vie vraiment sacerdotale, est un exil sur le bord des fleuves de Babylone, elle n'est que peine et chagrin (Ps. cxxxvi, 1 ; — lxxxix, 10). Mais si les pleurs durent jusqu'au soir de la vie, le matin de l'éternité sera témoin de la joie (2). Le Seigneur changera notre plainte en allégresse : il déchirera notre vêtement de pénitence et nous environnera de délices (Ps. xxix, 12) : car notre légère affliction dans ce temps nous obtiendra un poids immense de gloire dans l'éternité (II COR. IV, 117.) La tristesse des semailles sera suivie des transports joyeux de la moisson : *Qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.* « Celui qui sème abondamment, moissonnera abondamment » (II COR. IX, 6).

Jetons donc sans relâche la bonne semence, le grain des bonnes œuvres, de la charité, du repentir, de la piété, de la miséricorde spirituelle et temporelle ; jetons cette semence dans la sueur et les larmes, dans la tempête et les frimas. Bientôt viendra le jour où les épis seront mûrs et les gerbes pleines ; elles seront transportées dans les greniers du Père de famille : le jour qui ne connaît pas de nuit, le jour de la récolte la plus heureuse, le jour aux clartés ineffables de l'éternité, dont les splendeurs impérissables éclatent devant les saints. Alors le Seigneur essuiera toutes les larmes ; il n'y aura plus ni deuil, ni plainte, ni douleur (APOC. XXI, 4). Ainsi le manipule est une expression symbolique de cette vérité si douce, proclamée par le Sauveur : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés » (MATTH. V, 5).

(1) Cette explication symbolique se trouve déjà dans Sicard de Crémone († 1215). MITRAL, l. II, c. v. — « Dicebat Apostolis Dominus : *Messis quidem multa, operarii autem pauci* (LUC. x, 2) ; quo messis copiosior, eo mentium labor magis exerescit ; quoque ii exiliori numero sunt, operis eo gravius evadit pondus et laborantium augetur æstus. Sudent igitur divini ministri in mysticæ messis cultura et collectione, juxta illud prophetæ : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua* (Ps. cxxv) ; *at bonorum laborum gloriosus est fructus* (SAP. III, 15). Unde sequitur : *Venientes autem venient cum exsultatione, portantes manipulos suos* : quamobrem Isaias Christo pacis principi et patri futuri sæculi gratulabundus occinit : « *Lætabuntur coram te, sicut qui lætantur in messe* » (IX, 3) ». DU SAUSSAY part. I, l. IV, c. v.

(2) « *Ad vesperum demoratibus fletus, et ad matutinum lætitia* ». (Ps. xxix, 6).

Le manipule, étant le symbole de la douleur, est employé dans la sainte Messe, qui est la représentation du sacrifice du Calvaire. On ne l'emploie pas en dehors, parce qu'aucune douleur n'est comparable à celle de Jésus Christ sur la croix, et la Messe est le moment où nous devons en être pénétrés (1).

À l'autel, le prêtre doit être pénétré du repentir de ses péchés et de la douleur des péchés d'autrui; il doit sentir amèrement les épreuves de l'Eglise et la ruine de tant d'âmes; son cœur doit être profondément touché des souffrances de Jésus Christ. C'est là qu'il puisera tous les jours la force de supporter avec joie les peines de la vie et les sollicitudes de sa vocation, de surmonter toutes les difficultés qui se rencontrent dans l'accomplissement des bonnes œuvres, afin de parvenir un jour à la récompense éternelle (2). Tout cela lui est

(1) Tant que la chasuble était ample et couvrait tout le corps, et par conséquent aussi les bras du célébrant, la *mappula* était le dernier des ornements sacrés que prenait le prêtre, quand la chasuble avait été serrée au-dessus du bras. Cfr *Ord. Rom.* I, II, III. — *Ad extremum sacerdos fanonem in sinistrum brachium ponit, qui et mappula et sudarium vocatur, per quod olim sudor et narium sordes extergebantur. Per hoc poenitentia intelligitur, quo quotidiani excessus labes extergitur. Hoc in sinistro brachio gestatur, quia in praesenti tempore tantum vita nostra poenitentia emundatur* ». HONOR. AUGUSTOD. *Gem. anim.*, l. I, c. CCVII. — Cet ancien usage nous est rappelé par la rubrique actuelle, d'après laquelle l'évêque célébrant a le privilège, excepté aux messes de *Requiem*, de prendre le manipule au bas de l'autel et avec plus de solennité, après l'absolution. On voit aussi là un avertissement symbolique donné à l'évêque de donner à son troupeau l'exemple du travail, de la souffrance et de la lutte, comme il sied à un apôtre. — Le prêtre et ses assistants portent le manipule hors de la Messe exceptionnellement aux fonctions du vendredi saint (en dehors du dévoilement et de l'adoration de la croix) et du samedi saint. D'après la règle générale, les ministres sacrés portent le manipule toutes les fois qu'ils ont une épître ou un évangile à chanter, par exemple, à la bénédiction des rameaux, et le diacre, à la bénédiction d'une cloche. Pour le prêtre, il doit suivre la rubrique : « Dum celebrans utitur pluviali, semper deponit manipulum » (*Rubr. gen. Miss.*, tit. XIX, n. 4).

(2) « Post vitam istam brevissimam boni sacerdotes a Deo gloriosissimam sortientur coronam, ineffabilem jucunditatem, superplenam mensuram, mercedem æternam, tam de propriis meritis quam pro meritis gregis sui et omnium, quibus bene agendi causa fuerunt, quorum omnium beatitudo et gloria redundabit copiose et gloriose in eos, si jam debitum sui impleverint officii. Quemadmodum enim hi, qui aliis causa perditionis sunt, Christo odibilissimi extant, et durissime ac terribilissime recipiuntur, judicabuntur ac damnabuntur ab eo, ita et qui aliis sunt causa conversionis et salutis, amabilissimi Christo consistunt, et jucundissime ac benevolentissime suscipiuntur ac remunerabuntur ab ipso, tanquam veri sui vicarii, cordiales atque cooperatores idonei ». DION. CARTHUS., *de Vita curatorum*, art. 68.

rappelé par le manipule, lorsqu'il le baise et le place à son bras (1).

5° L'étole. Dans la sainte Ecriture, et en général dans l'antiquité, le nom d'*étole* désigne toute espèce de vêtement, tout ornement du corps par le moyen d'habits; souvent aussi, dans un sens plus restreint, des vêtements précieux, des habits de fête (2). A partir du IX^{me} siècle, par des motifs qui nous sont restés inconnus, on appliqua le nom d'étole au vêtement liturgique connu jusqu'alors sous le nom d'*orarium* (3). Dès lors, ce dernier nom disparut peu à peu. Originellement, l'*orarium* était une écharpe étroite, une bande de toile allongée qui pendait librement sur l'épaule gauche. Elle était propre aux diacres qui servaient à la sainte Table, et ils l'employaient pour s'essuyer le visage et la bouche (4). Déjà au VII^{me} siècle l'*orarium* n'était plus porté que par les prêtres et les diacres, et d'une manière différente; son caractère symbolique seul lui était resté et, l'on s'était mis à le faire d'étoffes précieuses et à l'orner richement.

Aujourd'hui l'étole est une bande de soie, longue et de la largeur d'une main; au milieu et aux deux extrémités on place une croix. Sa couleur est la même que celle de la chasuble (5). L'étole ne peut être portée que par

(1) « Dicere possumus manipulum significare virtutem zeli, h. e., tristitiam et dolorem de peccatis propriis et alienis, in quantum honori Dei et animorum saluti adversantur, cum sancta quidem contra ea indignatione et ferventi ea disturbandi et expellendi desiderio. Peccata propria dissolvuntur lacrymis, gemitibus et contritionis actibus et pœnitudinis, qui disponunt hominem ad hoc sacrificium digne offerendum. Aliena peccata sunt etiam removenda, orando cum lacrymis et sacrificium pro eorum remissione offerendo ». DE PONTE, *l. c.*, §. 3.

(2) « Dicitur stola a voce *στολή*, quæ Græcis a *πέλλομαι*, id est, « induo », deducitur : totum enim investit corpus honestoque decorat ornatu ». DU SAUSSAY, part. I, l. V, c. IV.

(3) « Quintum quoque (vestimentum) est, quod orarium dicitur, licet hoc quidam stolam vocent ». RABAN. MAUR. († 853), *de Institut. cleric.*, l. I, cap XIX.

(4) Le mot *orarium* dérive plutôt de *os*, « bouche », que d'*orare*, « prier, annoncer », ou de *ora*, « bord ». Comme ornement ecclésiastique, il est mentionné pour la première fois vers le milieu du IV^e siècle par le concile de Laodicée. Il resta plusieurs siècles en même temps un vêtement profane. — Cfr PRUDENT. *Peristephan.* I, v. 86.

(5) « Stola est sacra vestis, longa, non lata, a collo demissa et ad anteriora descendens usque infra genua sacri mystæ divino mysterio defungentis ». DU SAUSSAY, *l. c.*, c. v.

ceux qui font partie de la hiérarchie proprement dite, les diacres, les prêtres et les évêques (1), et seulement dans les circonstances où les décrets, les rubriques ou une coutume légitime l'ordonnent, ou tout au moins le permettent. Elle n'est pas, de sa nature, la marque de la juridiction ecclésiastique, mais un vêtement sacré, que l'on porte dans l'exercice de certaines fonctions liturgiques (2). Elle est employée surtout lorsqu'il s'agit de distribuer des grâces ou des bénédictions. On s'en sert à la Messe et dans toutes les fonctions qui se rapportent immédiatement à la sainte Eucharistie, la source de toutes les grâces, dans l'administration des sacrements et des sacramentaux.

L'étole est portée par le diacre, le prêtre et l'évêque d'une manière différente. Le diacre la place sur l'épaule gauche et la lie sous le bras droit. Le prêtre revêtu de l'aube la met autour du cou et la fixe sur la poitrine en forme de croix avec le cingule (3). S'il porte le surplis, l'étole est pendante des deux côtés du cou. L'évêque, qui porte déjà la croix sur la poitrine, laisse, à la différence du prêtre et comme signe honorifique, l'étole pendre des deux côtés, même pendant la Messe (4).

(1) Conformément aux prescriptions du concile de Laodicée (au iv^e siècle), l'usage de l'étole fut toujours interdit aux clercs inférieurs, parmi lesquels originairement on rangeait les sous-diacres.

(2) « Orarium, quod necessitas induxit, brevi *singulare* episcoporum, presbyterorum et diaconorum evasit *ornamentum*, dignitatis et jurisdictionis *symbolum*, cepitque primo *coloribus* et *auro* ornari, dein non amplius ex lino, sed ex *serico* aliaque pretiosa confici materia ». KRAZER, sect. III, art. 6, cap. iv, § 173. — Comme conséquence de cette appréciation de l'étole, celle-ci était autrefois plus souvent portée comme signe de dignité et d'autorité ecclésiastique qu'il n'est permis de le faire aujourd'hui. D'après la discipline actuelle, il n'est pas permis, sans motif et arbitrairement, de porter l'étole pour indiquer, en celui qui en est revêtu, le dépositaire ordinaire du pouvoir d'ordre et de juridiction ; régulièrement, elle ne peut annoncer que l'usage actuel de ce pouvoir, c'est-à-dire l'accomplissement de certaines fonctions liturgiques. Cfr BOURDON, *Introduction aux Cérém. rom.*, p. 138-146. — DE CORNY, *des Usages et des Abus en matière de cérémonies*, ch. vi.

(3) S. R. C., 30 sept. 1679, ad 8. D'après ce décret, la partie droite de l'étole doit être placée sur la gauche. Un concile de Braga, en Espagne, tenu en 675, dit : « Signum in suo pectore præparet crucis ».

(4) L'étole, *præcipuum insigne sacerdotii*, a toujours orné ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre : le diacre, le prêtre, l'évêque. En même temps, pour indiquer le degré inégal de grâce et de pouvoir sacramentel, elle est imposée d'une manière différente dans l'ordination. Jusqu'au xii^e siècle, le diacre la portait sur la dalmatique et sur l'épaule gauche : elle

Il est facile de reconnaître le symbolisme de l'étole d'après les prières de l'Eglise. L'évêque revêt le nouveau diacre de cet ornement en lui disant : « Recevez cette blanche étole de la main de Dieu ; remplissez votre ministère : car Dieu est assez puissant pour accroître sa grâce en vous » (1). En croisant les deux parties de l'étole sur la poitrine du nouveau prêtre, l'évêque dit à ce dernier : « Recevez le joug du Seigneur ; car son joug est doux et son fardeau est léger » (2). En revêtant l'étole avant la sainte Messe, le prêtre dit : « Rendez-moi, Seigneur, l'étole d'immortalité que j'ai perdue dans la prévarication de notre premier père ; et, bien que je sois indigne de m'approcher de vos saints mystères, puissé-je cependant mériter vos joies éternelles ! » (3)

La comparaison de ces textes liturgiques montre que l'étole a, dans l'intention de l'Eglise, une double signification : sa position autour du cou en fait l'image du joug du service de Dieu dans le sanctuaire (4) ; en tant qu'elle était chez les anciens un vêtement d'honneur et qu'elle est encore un ornement, elle est le symbole de l'innocence (5) nécessaire pour

pendait librement devant et derrière, comme, chez les Grecs, le diacre porte encore aujourd'hui le *ὠράριον*. Au XII^e siècle, on se mit à imposer au diacre d'abord l'étole, puis la dalmatique. Les prêtres et les évêques ont toujours porté l'étole comme ils le font encore.

(1) « Accipe stolam candidam de manu Dei ; adimple *ministerium tuum* : potens est enim Deus ut augeat tibi gratiam suam ». *Pontif. Rom. de Ordin. diacon.*

(2) « Accipe *jugum Domini* : jugum enim suave est et onus ejus leve ». *Pontif. Rom. de Ordin. presbyt.* — « *Signum Domini* per hanc stolam turpiter abjecisti : ideoque ipsam a te amovemus, quem inhabilem reddimus ad omne sacerdotale officium exercendum ». *Degr. ab ord. presbyt.*

(3) « Redde mihi, Domine, *stolam immortalitatis*, quam perdidisti in prævaricatione primi parentis ; et quamvis indignus accedo ad tuum sacrum mysterium, merear tamen gaudium sempiternum ». *Miss. Rom.*

(4) « Deinde (sacerdos) circumdat collum suum *stola*, quæ et *orarium* dicitur, per quam obedientia Evangelii intelligitur. Evangelium quippe est suave Domini jugum, obedientia vero lorum : quasi ergo sacerdos ad jugum Christi loris ligatur, dum collum ejus *stola* circumdatur ». HONOR. AUGUSTOD. *Gem. Anim.* l. I, n. 204. — « *Orarium*, id est *stola*, dicitur eo quod oratoribus, id est prædicatoribus concedatur. Admonet illum, qui illo induitur, ut memor sit, sub jugo Christi, quod leve et suave est, esse constitutum ». PSEUDO-ALCUIN., *de Divin. Offic.*, c. xxxix. — Le IV^e concile de Tolède (633) remarque que le diacre doit porter l'*orarium* sur l'épaule gauche, *propterea quod orat, id est, prædicat*.

(5) « Per stolam quoque innocentia exprimitur, quæ in primo homine amissa per vitulum saginatum occisum recipitur. Beati qui hanc stolam a criminum labe custodiunt vel maculatam lacrymis lavant, quia illorum

l'accomplissement légitime des fonctions saintes, et du vêtement de gloire dont le serviteur bon et fidèle sera revêtu par le Seigneur en récompense de ses mérites (1).

La charge pastorale, dans l'Église, est un service auquel les membres de la hiérarchie vouée à Dieu par le sacrement de l'Ordre doivent se consacrer constamment pour la gloire du Seigneur et l'avantage des fidèles. Ce ministère est un joug et un fardeau, fardeau redoutable même pour les épaules des anges et devant lequel les saints fuyaient en tremblant. L'exactitude dans les fonctions pastorales, la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements, le maintien de la discipline et des bonnes mœurs dans le peuple chrétien, l'éducation et la direction des fidèles, surtout de la jeunesse, le soin des pauvres et des malades, les luttes indispensables pour éloigner les scandales et les dangers du troupeau confié à la garde du pasteur, coûtent bien des travaux, des peines et des efforts. C'est là le joug du Seigneur, *jugum Domini*. La part qui en revient à l'évêque et au prêtre, est plus considérable que celle du diacre : aussi portent-ils l'étole sur les deux épaules.

La mission si grave, si pleine de responsabilité de la vie sacerdotale, est allégée et adoucie par la grâce du Seigneur. *Jugum ejus suave et onus ejus leve: potens enim est Deus ut augeat tibi gratiam suam*. Dieu aide celui qu'il appelle à porter son joug ; il lui réserve une mesure pleine, surabondante de consolations et des grâces d'état nombreuses. Celui qui a une vocation véritable, remplit avec joie et amour les fonctions ecclésiastiques ; elles ne sont point pour lui un fardeau écrasant, mais une charge douce et légère, qu'il porte avec allégresse, malgré les labeurs spirituels et corporels qu'elle entraîne. Du fond de son cœur il dit avec le Psalmiste : « Un jour passé dans votre temple vaut mieux que mille. J'aime mieux être méprisé dans la maison de mon Dieu,

potestas est in ligno vitæ, sc. in Christo amissam gloriam possidebant ». HON. AUGUST., *l. c.*, c. ccvi. — L'étole est aussi signalée comme symbole de l'innocence dans la dégradation du diacre. « Stola candidam, quam acceperas immaculatam in conspectu Domini perferendam, qui non sic cognito mysterio exemplum conversationis tuæ fidelibus præbuidisti, ut plebs dicata Christi nomine posset exinde imitationem acquirere, juste a te amovemus, omne diaconatus officium tibi prohibentes ».

(1) « Stola, præsertim candida et splendida, in Scriptura symbolum est gloriæ, immortalitatis ac felicitatis ». CORNEL. A LAP., *in Apoc.* VI, 11.

que d'habiter dans les tentes des pécheurs » (1). Si les peines du prêtre sont grandes, ses joies le sont bien davantage ; le bon prêtre reçoit une part abondante des souffrances de Jésus Christ, mais sa consolation dans le Christ abonde plus encore (2). « Je surabonde de joie au milieu de mes tribulations », s'écrie-t-il avec l'Apôtre (3).

Le service de Dieu et de son Eglise n'est pas seulement une joie immense pour le prêtre, c'est encore l'honneur le plus signalé. Le ministère de l'autel est la fonction la plus élevée, la plus sublime de la terre. *Deo servire regnare est* (4). « Servir Dieu, c'est régner », dans le sens le plus noble du mot. La glorieuse martyre sainte Agathe disait au tyran païen : « La plus haute noblesse consiste dans le service de Jésus Christ ». *Summâ ingenuitas ista est, in qua servitus Christi comprobatur*. Oui, il est doux d'être méprisé du monde pour servir Dieu. « C'est un grand honneur, une grande gloire de vous servir et de mépriser tout à cause de vous. Car ils recevront des grâces abondantes, ceux qui se courbent volontairement sous votre joug très saint. Ils seront abreuvés de la délectable consolation de l'Esprit Saint, ceux qui, pour votre amour, auront rejeté tous les plaisirs des sens. Ils jouiront d'une grande liberté d'esprit, ceux qui, pour la gloire de votre nom, seront entrés dans la voie étroite et auront renoncé à toutes les sollicitudes du monde. O aimable et douce servitude de Dieu, dans laquelle l'homme retrouve la vraie liberté et la sainteté ! O saint assujettissement de la vie religieuse, qui rend l'homme agréable à Dieu, égal aux anges, terrible aux démons, respectable à tous les fidèles ! O esclavage digne à jamais d'être désiré, embrassé, puisqu'il nous mérite le souverain bien et nous assure une joie immortelle ! » (5).

L'étole figure en outre le vêtement de la sainteté dans lequel le prêtre doit servir Dieu et briller devant les hommes, et

(1) « Melior est dies una in atriis tuis super millia. Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum ». Ps. LXXXIII, 11.

(2) « Sicut abundant passionnes Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra ». II Cor. I, 5.

(3) « Repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra ». II Cor. VII, 4.

(4) *Pontif. Roman., de Ord. subliac.*

(5) *De Imit. Christi*, l. III, cap. x, n. 5, 6. Traduct. de Lamennais.

l'ornement de gloire dont sa fidélité sera récompensée dans le ciel (1). Tous deux, le vêtement de la grâce et celui de la gloire, composent l'étole d'immortalité, *stola immortalitatis*, qu'Adam a perdue pour lui et ses descendants; aujourd'hui, par le sang et les mérites de Jésus Christ, elle est rendue à tous les serviteurs humbles et obéissants de Dieu. Quelles que soient la faiblesse et la misère du prêtre, la grâce de Dieu le rend digne de mériter la béatitude éternelle par l'administration des saints mystères. Comme son cœur doit être pur! comme sa conduite doit être immaculée et désintéressée, à lui qui est élevé comme un chandelier pour être le modèle de tous, pour combattre sans relâche contre tous les vices et proclamer les louanges de la vertu! C'est pour le pasteur des âmes un devoir d'état de donner à ses ouailles le bon exemple, afin de les amener à Jésus Christ (2). A lui s'adresse l'avertissement de l'Apôtre : « Soyez le modèle des fidèles, dans vos paroles, dans votre conduite, dans la charité, dans la foi et la chasteté » (3). « En toutes choses donnez l'exemple des bonnes œuvres » (4). Le prêtre remplira ses hautes et dangereuses fonctions avec d'autant plus de succès, qu'il sera plus vertueux et qu'il donnera aux fidèles l'exemple d'une plus haute perfection.

Si le prêtre conserve fidèlement jusqu'à la mort le vêtement de grâce et de sainteté qu'il avait perdu par le premier Adam, et qu'il a recouvré plus brillant par Jésus Christ, le second Adam, ce sera pour lui un gage de la bienheureuse éternité. Infiniment grande sera dans les cieux la récompense du bon pasteur. Quand Jésus Christ, le pasteur suprême, apparaîtra

(1) « Sacerdos stolam induens, detersa vitiornm labe, innocentiae decorem sibi adesse debere prædicat, quo idoneus efficiatur tam sublimi mysterio rite perficiendo, ut deinde inveniatur dignus æternæ gloriæ stola indui cum sanctis illis, qui visi sunt ante thronum Dei stare amicti stolis albis, cujus stolæ gloriosæ demum obtinendæ hæc stola sacerdotalis symbolum est atque nota ». CLICHTOVEUS, *Elucidator. ecclesiast.*, l. III, n. 13.

(2) « Abundet in eo totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiae puritas et spiritualis observantia disciplinæ. In moribus ejus præcepta tua fulgeant, ut suæ castitatis exemplo imitationem sanctam plebs ejus acquirat ». *Pontif. Roman., de Ord. diac.* — « Sit odor vitæ tuæ delectamentum Ecclesiæ Christi, ut prædicatione atque exemplo ædifices domum, id est, familiam Dei ». *Pontif. Roman., de Ordin. presbyt.*

(3) « Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate ». I TIM. IV, 12.

(4) « In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum ». TRT, II, 7.

dans sa majesté, le bon prêtre remportera la couronne impérissable de gloire (I PET. v, 4). Car ceux qui auront été instruits brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui intruisent beaucoup d'hommes pour la justice, resplendiront comme des étoiles durant toute l'éternité» (1). Du haut du ciel, Jésus Christ adresse au bon prêtre courbé sous le poids du travail et de la souffrance ces paroles consolantes : « Je connais tes œuvres, ton travail et ta patience; je sais que tu ne peux supporter les méchants..., et tu ne t'es pas lassé. — Parce que tu as conservé la patience ordonnée par ma parole, je te garderai aussi à l'heure de la tentation... Je viendrai bientôt; conserve ce que tu as, afin que personne ne t'enlève ta couronne. Celui qui sera vainqueur, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu; il ne sortira plus, et j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu. — Je connais ta tribulation et ta pauvreté, mais tu es riche... Ne crains aucune des choses que tu auras à souffrir... Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie (ΑΠΟC. II, 2, 3; III, 10-12; II, 9, 10).

6° Le principal ornement du prêtre pour la célébration de la Messe est la chasuble (*casula*, *planeta*) (2). Dans l'origine il avait une forme bien différente de celle qu'il a aujourd'hui : c'était un habit enveloppant complètement le prêtre et tombant tout autour de son corps; il n'avait qu'une ouverture au milieu, par laquelle on passait la tête. Ces chasubles étaient très incommodes (3). Aussi, au XI^e siècle on se mit à

(1) « Qui docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates ». DAN. XII, 3.

(2) Cet ornement dérive de la *pænula* romaine (en grec φαινόλης ou φελόνης). C'était un vêtement rond et fermé que l'on portait sur les autres surtout en voyage, comme aussi dans la ville par les temps froids et humides. Au 1^{er} siècle après J. C., il est encore souvent mentionné, sous les noms de *casula* ou *planeta*, comme vêtement ordinaire. Ces deux expressions caractérisent la forme originaire de cet habit. *Casula*, petite hutte, de *casa*, bâtiment simple et pauvre, maisonnette: ce mot se rapporte à sa grandeur et à sa largeur. *Planeta*, du grec πλανήτης, astre errant, planète: par là est indiquée la facilité avec laquelle on le prend et on le quitte. L'ampleur et les plis nombreux de ce vêtement donnent l'interprétation historique de deux usages actuels prescrits par les rubriques: la manière d'employer ou de déposer la chasuble pliée dans la messe solennelle du Carême, et la coutume d'élever un peu le bord de la chasuble à l'élévation, *cum SS. Sacramentum elevatur. Cerem. episc.*, l. I, c. IX, n. 5; — l. II, c. VIII, n. 69.

(3) « Septimum sacerdotale indumentum est, quod *casulam* vocant: dicta est autem per diminutionem a *casa*, eo quod totum hominem tegat quasi

les raccourcir sur les côtés et à les ouvrir. Elles prirent la forme des chasubles dites gothiques. On s'en servit jusqu'au XVI^e siècle. Dès lors on les écourta davantage encore, jusqu'à ce qu'elles eussent la forme actuelle, souvent trop raide et peu élégante.

Le rite de l'ordination et le Missel nous font connaître le symbolisme de la chasuble. En revêtant le nouveau prêtre de la chasuble encore pliée sur la partie postérieure, l'évêque dit : « Recevez la robe sacerdotale, qui représente la charité : car Dieu est assez puissant pour augmenter en vous la charité et la perfection de vos œuvres » (1). Plus tard, en dépliant complètement la chasuble, il ajoute : « Que le Seigneur vous revête de l'étole d'innocence » (2). En prenant la chasuble, le prêtre dit la prière suivante : « Seigneur, qui avez dit : Mon joug est doux et mon fardeau est léger, faites que je puisse porter celui-ci de telle façon que j'obtienne votre grâce » (3).

La chasuble est le principal ornement du prêtre (4) ; elle doit être assez ample pour couvrir tous les autres vêtements sacerdotaux. Elle est faite d'étoffes précieuses et ornée avec soin. C'est par là qu'elle peut offrir quelques traits qui permettent de la comparer avec la charité (5). Cette vertu est la

minor casa; hanc græci planetam, πλανήτην, vocant (parce que le bord de cette large chasuble semble errer, πλανήσομαι). Hæc supremum omnium indumentorum est, et cetera omnia interius per suum munimen tegit et servat ». RABAN. MAUR., *de Instit. cleric.*, l. I, c. XXI.

(1) « Accipe vestem sacerdotalem, per quam charitas intelligitur : potens est enim Deus, ut augeat tibi charitatem et opus perfectum ». *Pontif. Rom., de Ord. presbyt.* — « Veste sacerdotali charitatem signante te merito expoliamus, quia ipsam et omnem innocentiam exuisti ». *Ib., Degrad. ab ord. presbyt.*

(2) « Stola innocentiae induat te Dominus ». *Pontif. Rom., de Ord. presbyt.*

(3) « Domine, qui dixisti : Jugum meum suave est et onus meum leve; fac, ut istud portare sic valeam, quod consequar tuam gratiam ». *Miss. Rom.*

(4) Bien que la chasuble fût autrefois un vêtement commun à tous les clercs (*generale indumentum*, AMALAR. — *Communis vestis*, IVO CARNOT.), depuis uu grand nombre de siècles elle est cependant considérée comme spéciale au prêtre, *vestis sacerdotalis* (*Pontif. Rom.*), et destinée au saint sacrifice. Aussi elle est imposée solennellement au prêtre dans son ordination.

(5) « Casula, quæ ultima est vestium magisque splendida et pretiosa et reliqua tegit, significat virtutem charitatis, quæ reliquis virtutibus est excelsior, quibus et honorem offert, eas defendit ac protegit, comitando

plus grande et la plus précieuse de toutes. Elle domine toutes les autres, comme une reine; elle est la mère, l'âme et la vie de toutes les vertus surnaturelles; elle leur donne toute leur valeur; sans elle, aucun acte n'est méritoire pour l'éternité; sans elle, tous les dons deviennent inutiles à l'homme (I COR. XIII, 1-3). Elle féconde, ennoblit, transfigure toute notre vie. « La charité demeure à jamais. » *Charitas nunquam excidit* (I COR., XIII, 8). La foi disparaît avec la vision, l'espérance avec la possession; seule, la charité persiste, mais parfaite et transformée par la gloire (1). La charité est l'essence de la sainteté, le lien de la perfection chrétienne: elle relie ensemble toutes les vertus; elle est compatissante, bienveillante, humble, modeste, patiente (COL., III, 12-14); « elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout » (I COR. XIII, 4-7).

Les deux faces de la chasuble figurent encore l'amour de Dieu et l'amour du prochain, qui sont une seule et même vertu. Le prêtre est le représentant sur la terre de l'amour de Jésus Christ, *vicarius amoris Christi*. Ce qui distingue le bon pasteur, c'est un amour généreux, qui se dévoue et s'oublie. Cet amour tendre, fort et magnanime est l'âme du ministère sacerdotal. L'amour pour Jésus Christ et pour ses frères est la source du zèle (2). Le prêtre ardent pour le salut des âmes vit entièrement pour le prochain, parce qu'il appartient tout à Jésus Christ. *Totus est proximi, quia totus est Crucifixi* (3). Servir Dieu et s'immoler pour lui, faire du bien au prochain et se dévouer à lui: telle est la vocation du prêtre. Sans doute cette tâche est dure et pénible: aussi la vie vraiment sacerdotale reste un joug et un fardeau (4). Mais la grâce de Dieu et l'amour rendent ce joug doux à porter et

eas in earum actionibus, ut perfectæ sint. « Charitas » enim, ut ait Apostolus (I COR. XIII, 7), « omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet », et ad omnia valet, ita ut sine ea res omnes sint imperfectæ, cum ea autem suam omnes habeant perfectionem ». DE PONTE, *l. c.*, § 4.

(1) « Charitas non evacuatur per gloriæ perfectionem, sed eadem numero manet ». S. THOM., I, II, q. 67, a. 6.

(2) « Dicendum quod zelus ex intensione amoris provenit ». S. THOM., I, II, q. 28, a. 4.

(3) S. BONAVENT., *Stimul. amor.*, P. I, cap. VII.

(4) La chasuble, reposant sur les épaules, a, comme l'étole, souvent été prise comme le symbole du joug du Seigneur: c'est pourquoi on l'a ornée de la croix sur la face antérieure ou postérieure, ou même sur les deux côtés, comme dans la chasuble borroméenne,

ce fardeau léger (1). Seule, la charité accepte avec indifférence toutes les vicissitudes, elle rend suave la plus grande amertume (2). *Amor leve facit omne onerosum, et omne amarum dulce efficit.* L'amour de Dieu pousse à entreprendre de grandes choses, il excite au désir de ce qui est le plus parfait. L'amour s'élève, sans se laisser retenir par rien. L'amour ne sent pas le fardeau, il compte le travail pour rien. L'onction de la grâce enlève à la croix son opprobre et aux épines leurs aiguillons.

Le prêtre reçoit, en outre, des grâces d'état abondantes et efficaces ; car Dieu est assez puissant pour augmenter en lui la charité et la perfection de ses œuvres. *Potens est enim Deus ut augeat tibi charitatem et opus perfectum.* Mais, pour obtenir de Dieu la perfection de la charité et la plénitude de la grâce divine, le prêtre doit porter le joug et le fardeau du Seigneur avec amour, c'est-à-dire avec patience et constance, sinon avec une douce facilité, ce qui n'est pas toujours en son pouvoir. Pour obtenir cette faveur, il demande l'assistance de Dieu en revêtant sa chasuble : *Fac ut istud (jugum et onus) portare sic valeam, quod consequar tuam gratiam.*

Quant à l'amour du prochain, figuré par la face postérieure de la chasuble, le prêtre l'exerce surtout dans l'administration du sacrement de Pénitence. Mais, pour purifier le pécheur de ses souillures et le réconcilier avec Dieu, le prêtre doit être lui-même d'une vertu solide, et agréable à Dieu par sa sainteté. C'est pour cela que l'évêque, après avoir conféré à l'ordinant le pouvoir de remettre les péchés, lui dit, en dépliant la chasuble jusqu'alors retenue : « Que le Seigneur

(1) « *Ultimum indumentum est casula seu planeta, quæ ex omnium sententia charitatem significat, quæ cunctis virtutibus supereminet, easque protegit et illustrat... Tamen, ut constat ex oratione quæ dicitur, cum casula induitur, etiam jugum Domini significat, sed diversa fortasse ratione : nam stola significat jugum Christi, planeta jugum amoris : illa patientiam et fortitudinem, quæ ad jugum illud ferendum necessaria est ; hæc vero suavitatem et dulcedinem jugi hujus, quæ ex charitate provenit, significat* ». SUAREZ, *l. c.*

(2) « *Omnia sunt facilia charitati, cui uni Christi sarcina levis est (MATTH. XI, 30) — aut ea una est sarcina ipsa quæ levis est. Secundum hoc dictum est : Et præcepta ejus non sunt gravia (I JOAN. V, 3), ut cui gravia sunt, consideret, non potuisse divinitus dici : gravia non sunt, nisi quia potest esse cordis affectus cui gravia non sunt, et petat quo destituitur, ut impleat quod jubetur* ». S. AUGUST., *de Natura et Gratia*, c. LXXI, n. 83.

vous revête de l'étole d'innocence ». *Stola innocentiae induat te Dominus.*

La chasuble s'emploie pour la célébration de la Messe, parce que l'autel est le foyer de l'amour céleste. Tous les jours Dieu y fait descendre le feu sur la terre pour embraser les cœurs fatigués. C'est là que le cœur de saint Philippe de Néri s'enflammait avec tant d'ardeur, que souvent il s'écriait : « Si vous, ô mon Dieu, qui êtes si aimant et si aimable, vous voulez être aimé de nous, pourquoi ne nous donnez-vous qu'un seul cœur, et un cœur si étroit ? » Tous les jours le prêtre plongera dans ce brasier d'amour sa vie entière, ses actes, ses peines, ses espérances, pour les retirer animés de l'esprit de la vraie charité. Alors il s'écriera avec saint François de Sales : « O Dieu, quelle douce et honorable peine c'est pour moi de servir les âmes ! »

Selon les différentes époques de l'année, la chasuble porte des couleurs différentes : la charité éveille les affections et les actes les plus variés (1). Elle est ingénieuse et s'efforce de se faire toute à tous pour sauver tous les hommes et les gagner tous à Jésus-Christ (I COR. IX, 22). Elle se réjouit avec ceux qui sont dans la joie, et pleure avec ceux qui pleurent (ROM. XII, 15).

III. — Le prêtre s'avance vers l'autel pour y offrir le sacrifice eucharistique. C'est l'œuvre la plus divine et la plus sublime, le mystère le plus élevé et le plus terrible. Il y exerce la fonction de médiateur entre Dieu et les hommes, il y est le représentant de Jésus-Christ et le serviteur de l'Église, il y procure à Dieu la gloire la plus grande et à l'homme les biens les plus considérables. Les vêtements sacrés dont il est revêtu, le font paraître aux regards dans toute sa dignité et dans l'exercice de sa divine vocation. Ils lui rap-

(1) « Quemadmodum casula inter reliqua ornamenta singularem exigit colorem, unum ex quinque juxta diversitatem temporis... ita charitas varios induit affectus : nunc lætitiæ et gaudii, ob Dei magnalia, et gratitudinis propter ejus beneficia ; nunc patientiæ et fortitudinis, ut se ad martyria magnosque labores offerat ; nunc heroicis exercet actus spei, tum cum orat, tum cum egregium aliquod facinus aggreditur aut se in aliqua videt pressura constitutum ; nunc exercet actus fidei, ex se quidem obscuros, sed illustratos amore supplente cognitionis defectum ; ac denique affectus exercet tristitiæ et fletus propter sua peccata et miserias aut etiam aliena, aut propter adversa, quæ ejus dilectus et in passione perpressus, aut propter exilium, quo detinetur, optans illum in sua gloria videre. Hac affectuum varietate potest ac merito debet exornare se sacerdos diversis temporibus, ut suum digne offerat sacrificium ». DE PONTE, *l. c.*

pellent en même temps de quelles vertus son âme doit être ornée, de quelles pensées célestes, de quels sentiments son cœur doit être rempli, combien sa sainteté doit s'élever au dessus de celle des fidèles, pour immoler le divin Agneau de la manière la plus digne qu'il soit possible (1). Jamais cette beauté de l'âme ne fera défaut au prêtre à l'autel ; son intérieur et son extérieur seront en parfaite harmonie, s'il veut plaire à Dieu et édifier le prochain (2).

« Pensez à ce que vous êtes, et considérez quel est celui dont vous avez été fait le ministre par l'imposition des mains de l'évêque. Vous avez été fait prêtre et consacré pour célébrer les saints mystères : maintenant soyez fidèle à offrir à Dieu le sacrifice avec ferveur, au temps convenable, et que toute votre conduite soit irrépréhensible. Votre fardeau n'est pas plus léger : vous êtes lié, au contraire, par des obligations plus étroites, et obligé à une plus grande sainteté. Un prêtre doit être orné de toutes les vertus et donner aux autres l'exemple d'une vie pure. Ses mœurs ne doivent point ressembler à celles du peuple : il ne doit pas marcher dans les voies communes, mais vivre comme les anges dans le ciel, ou comme les hommes parfaits sur la terre. Le prêtre revêtu des habits sacrés tient la place de Jésus Christ, afin d'offrir à Dieu d'humbles supplications pour lui-même et pour tout le peuple. Il porte devant et derrière lui le signe de la croix du Sauveur, afin que le souvenir de sa passion lui soit toujours présent. Il porte devant lui la croix sur la chasuble, afin de considérer attentivement les traces de Jésus

(1) « Omnis ornatus exterior sacerdotum significat, qualis debeat interior esse ejus ornatus, quamque præ populo eminere et effulgere eum oporteat ». CORNEL. A LAPID., in *Exod.* XXVIII, 43. — « Vestes, quibus corpus exterius decoratur, sunt virtutes, quibus interius homo perornatur ». HONOR. AUGUST., *Gemma animæ*, l. I, c. cxcviii.

(2) En quantarum virtutum vestis ipsa sacerdotalis indicium est ! Quam dives igitur erit, quam pulcher, quam splendidus, quam gratus et acceptus oculis divinæ majestatis, si hac adornatus panoplia sacerdos rem divinam acturus ad altare accedit ! Dum antistes mysticas vestes benedicit, eas inter orandum appellat *insignia sacerdotalis gloriæ*... Licet ad reverentiam divinis mysteriis sacrificioque simul et sacerdotio conciliandam voluerit Deus, ut tanto cum externi etiam ornatus decore procedat sacerdos ad cœlestis muneris dispensationem, tamen sacer hic apparatus, speciosa hæc vestis sacerdotalis, etsi dignitatis sit indicium, potissimum, interioris ornatus munimentum est, panopliæ scilicet virtutum, quibus altari se sistens sacerdos præditus esse debet : hoc ejus verum decus est, honor singularis, perfecta gloria et perennis corona ». DU SAUSSAY, p. I, l. VI, c. XV.

Christ, et de s'animer à les suivre. Il porte la croix derrière lui, afin d'apprendre à souffrir avec douceur pour Dieu tout ce que les hommes peuvent lui faire de mal. Il porte la croix devant lui, afin de pleurer ses propres péchés ; derrière lui, afin que, par une tendre compassion, il pleure aussi les péchés des autres ; et, se souvenant qu'il est établi médiateur entre Dieu et le pécheur, il ne se lasse point d'offrir des prières et des sacrifices, jusqu'à ce qu'il ait obtenu grâce et miséricorde. Quand le prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il procure des secours aux vivants, du repos aux morts, et se rend lui-même participant de tous les biens » (1).

§ 30. — *Les couleurs liturgiques.*

I. — Comme dans la loi ancienne, il y a dans la loi nouvelle plusieurs couleurs liturgiques. Cette diversité n'a pas seulement pour but de donner aux ornements plus d'éclat et de variété, elle leur communique encore une signification religieuse digne d'être remarquée. Le symbolisme si riche et si profond des couleurs a été le motif qui a déterminé l'Eglise à en prescrire de différentes selon les diverses fêtes, les époques et les cérémonies de l'année ecclésiastique (2). Jusqu'au moyen âge, le blanc, sans être exclusivement réservé aux solennités et à la joie, était cependant la couleur dominante. Au XII^e siècle, on en reconnaît déjà plusieurs autres employées d'une manière fixe (3). Cependant ce choix

(1) *De Imit. Chisti*, l. IV, c. v, n. 2-4. Traduction de Lamennais.

(2) *Paramenta Altaris, Celebrantis et Ministrorum debent esse coloris convenientis Officio et Missæ diei, secundum usum Romanæ Ecclesiæ* ». *Missal. Roman. Rubr. gen.*, tit. XVIII, n. 1. — « Non licet in Missæ celebratione aliisque ecclesiasticis functionibus adhibere paramenta etiam pretiosa, que non correspondeant coloribus a rubrica prescriptis ». S. R. C., 19 dec. 1829. — *Servetur strictim rubrica quoad colorem paramentorum* ». S. R. C., 12 nov. 1831, ad 54.

(3) Innocent III (1198-1216) énumère quatre couleurs principales, selon la différence des fêtes et des jours : le blanc, le rouge, le vert et le noir. La cinquième couleur, le violet, ne lui semble qu'une variété du noir. « Quatuor sunt principales colores, quibus secundum proprietates dierum sacras vestes Ecclesia Romana distinguit : albus, rubeus, niger et viridis. Ad hos quatuor ceteri referuntur : ad rubeum colorem, coccineus (l'écarlate) : ad nigrum violaceus, ad viridem croceus ». *De Sacr. altar. Myst.*, l. I, c. LXV. — Dans le *Rational* de Durand († 1236), l. III, c. XVIII, on voit la couleur violette devenue d'un usage général. On lit dans le XIV^e *Ord.*

fut définitivement arrêté au XVI^e siècle, lors de la revision du Missel. L'Eglise a prescrit l'usage exclusif de cinq couleurs (1) : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir (2). Le jaune (*color flavus*) et le bleu (*color cœruleus*) sont expressément interdits (3). Les ornements de couleur d'or sont également défendus (*paramenta coloris aurei*) (4) ; cependant ceux qui sont tissés d'or véritable en tout ou pour la plus grande partie (*paramenta revera ex auro maxima ex parte contexta*), peuvent être tolérés pour le blanc, le rouge et le vert (5). En outre, l'Eglise s'est formellement prononcée contre un mélange tel que la couleur principale (*color primarius et prædominans*) ne serait plus reconnaissable (6). De même il n'est point permis de se servir indifféremment d'ornements de deux couleurs, et de prendre, par exemple, pour le blanc et le rouge, une chasuble avec le fond blanc et la croix rouge. Ces ornements multicolores ne peuvent servir que pour une couleur déterminée, et la partie du milieu est censée n'être qu'un pur ornement (7). Enfin, le violet ne peut

Rom., qui date du XIV^e siècle : « Sancta Romana Ecclesia quinque coloribus utitur in sacris vestibus, videlicet albo, rubeo, viridi, violaceo et nigro. Quidam autem duos hos ultimos pro uno reputant ». C. XLIX.

(1) D'après le *Cérémonial des évêques* (I. II, c. XIII et XX), on peut, ou plutôt l'on doit, le III^e Dimanche de l'Avent (*Gaudete*) et le IV^e Dimanche de Carême (*Lætare*), au lieu du violet, se servir de la couleur rose (*color rosaceus*) à la messe solennelle.

(2) « Ecclesia quinque coloribus uti consuevit : albo, rubeo, viridi, violaceo, et nigro ». *Miss. Rom. Rub. gen.*, tit. XVIII, n. 1. — Le blanc et le rouge sont seuls considérés comme des couleurs de fête et sont prescrits dans ce cas selon les différentes circonstances ; le vert, le violet sont employés en général les dimanches et les fêtes, le noir se prend le vendredi saint et aux offices célébrés pour les défunts.

(3) S. R. C., 23 sept. 1837, ad dub. 8, n. 1 ; — 23 febr. 1839, ad 2. — Plusieurs évêques espagnols (par exemple, ceux de Grenade et de Saragosse) ont obtenu de Rome le privilège de se servir d'ornements bleu de ciel pour la fête de l'Immaculée Conception. Cfr P. MACH, S. J., *Trésor du prêtre*, I, p. 331.

(4) S. R. C., 29 mart. 1851, in *Adrien.*, ad 5.

(5) S. R. C., 29 apr. 1866, in *Guadalaxara*.

(6) S. R. C., 23 sept. 1837, ad dub. 8, n. 2.

(7) Dans ces chasubles, la loi de l'unité de couleur est violée : aussi ne sont-elles point approuvées, mais tout au plus tolérées pour les églises pauvres, jusqu'à ce que ces ornements soient usés.

être admis aux messes de *Requiem* au lieu du noir (1). L'Eglise a toujours repoussé aussi bien le mélange que l'emploi des couleurs l'une pour l'autre, afin de conserver leur symbolisme.

II. — La lumière, simple de sa nature, se diversifie de la manière la plus étonnante ; elle admet tous les degrés du clair et de l'obscur, et se développe en un nombre infini de nuances. Les couleurs résultent de la réflexion des rayons lumineux, et, comme ceux-ci, elles ont, avec la vie intérieure de l'homme, les relations les plus intimes et les plus mystérieuses. De tous les êtres matériels, ce sont elles qui se rattachent le plus étroitement au spirituel. Les impressions qu'elles éveillent en nous, proviennent du contraste de la lumière et de l'ombre. Les couleurs claires, brillantes, nous excitent et nous égayent ; les couleurs sombres, au contraire, nous abattent et semblent produire l'obscurité dans notre âme.

Les couleurs ne sont pas seulement les symboles de pensées, de sentiments, de vérités et de mystères divers ; elles exercent encore une puissante influence sur l'intelligence et le cœur par leur action sur la vie spirituelle et morale. Ce fait reconnu de tous est utilisé par l'introduction, dans la liturgie, de leur symbolisme pour le but le plus saint et le plus élevé (2). L'Eglise renferme dans son sein une vie inépuisable de foi et de grâces ; cette vie intérieure trouve une de ses manifestations dans la variété des couleurs liturgiques. Par ce moyen, elle engendre dans les cœurs chrétiens des pensées célestes, de saintes affections et de bonnes résolutions.

Oui, la vie de l'Eglise est d'une richesse sans bornes. « A mesure que les saisons se succèdent dans la nature extérieure, l'Eglise rassemble autour d'elle ses enfants, aux pieds des autels, dans le sanctuaire de Celui qui ne passe pas, pour y vivre avec eux les époques successives de l'année ecclésiastique. Au début de l'année, elle dispose les cœurs des fidèles

(1) « Missas defunctorum celebrandas esse omnino in paramentis nigris ; adeo ut violacea adhiberi nequeant, nisi in casu quod die 2 novembris, SS. Eucharistiæ sacramentum publicæ fidelium adorationi sit expositum pro solemni oratione 40 Horarum, prout captum est in decreto sacre hujus Congregationis diei 16 septemb. anni 1801 ». Decret. urbis et orbis S. R. C., 27 jun. 1868, approbat. et confirmat. a Sanctiss. Domino nostro Pio IX. 23 julii 1868.

(2) « Colorum varietas ad spectabilis quandam animo injicit mysterii celebrandi præensionem, quæ pietatem excitet foveatque plurimum ». GUYET, *Heortol.* l. III, c. xxix.

les à l'avènement prochain du Sauveur; elle conduit les chrétiens à la crèche avec les bergers, pour célébrer dans cette nuit sainte, au milieu des chants angéliques, la naissance si féconde en grâces du Rédempteur. Elle fête sa circoncision, où furent accomplies toutes les promesses. Elle accompagne les sages de l'Orient, conduits à Bethléem par l'étoile du salut; elle s'agenouille avec eux devant l'Homme Dieu, le roi de l'univers; elle l'adore et lui offre ses sacrifices. Elle suit le divin Enfant dans sa fuite et son retour, comme elle s'attache à ses pas, dans sa trentième année, durant ses courses évangéliques. De dimanche en dimanche elle assiste à ses leçons et à ses miracles, comme s'il parcourait encore la terre au milieu de nous. Le Dimanche des Rameaux, elle entre solennellement avec lui à Jérusalem et couvre le chemin de vert feuillage. Elle assiste à la dernière Cène avec ses apôtres, ne le quitte pas dans sa route à Gethsémani, devant ses juges iniques et à ses derniers moments sur le Calvaire. Elle contemple sa tête inclinée et sans vie, et s'assied, dans le deuil le plus profond, auprès du tombeau où ses disciples le déposent. Trois jours après, elle célèbre la fête du printemps chrétien, elle annonce la glorieuse résurrection par le joyeux *Alleluia*. Quarante jours plus tard, elle se joint aux disciples qui accompagnent le Ressuscité sur la montagne des Oliviers, d'où elle le voit s'élever triomphant dans les cièux. Avec ses apôtres fidèles, elle attend l'arrivée du Saint Esprit, l'effusion abondante de ses grâces pour l'établissement de la jeune Eglise, et proclame sa croyance au dogme fondamental de sa religion, la foi en un seul Dieu: Père, Fils et Saint Esprit, au jour de la fête de la sainte Trinité. Puis elle célèbre magnifiquement la fête du Corps de Dieu, elle y fait une profession éclatante de sa foi à la présence réelle dans le Sacrement de l'autel, elle rehausse cette solennité par des processions et par tous les ornements que peut lui fournir l'été déjà avancé dans son cours. Outre les fêtes du Seigneur, elle en a institué d'autres pour les anniversaires de sa très sainte Mère, depuis sa naissance jusqu'à son assomption glorieuse dans le ciel, en mémoire des grâces signalées que Dieu lui a accordées. Il y a aussi les anniversaires des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les saints: ces fêtes nous rappellent les triomphes que ces héros ont remportés, avec l'aide de Dieu, dans leur vie comme dans leur mort; elles nous présentent leurs exemples et nous sollicitent à les imiter. Enfin, quand

l'automne décline et abandonne au souffle du vent les feuilles jaunies des arbres, quand la nature à l'agonie touche à la mort de l'hiver, l'Eglise termine dans ses temples l'année ecclésiastique par la fête des fidèles trépassés ; elle célèbre la mémoire de tous ceux qui sont morts dans le Seigneur et ont passé de l'Eglise militante à l'Eglise souffrante ; elle implore le Seigneur avec ferveur pour le repos de leurs âmes, elle le supplie de les recevoir dans le sein de l'Eglise triomphante. Ainsi, comme la nature et les hommes, l'Eglise a ses saisons qui se succèdent et ses fêtes périodiques. Mais, dans tous ses dimanches et toutes ses fêtes, elle tient toujours ses regards fixés sur son Seigneur ; elle repasse avec ses enfants les principaux événements de la vie du Christ, comme s'ils s'écoulaient de nouveau devant elle. Une pensée fondamentale, un but important la guide toujours : la pensée de la rapidité de la vie terrestre et de l'immutabilité de Celui qui est placé au dessus des vicissitudes humaines ; le désir de conduire ses enfants, à travers la perpétuelle mobilité du monde, au royaume de l'heureuse immortalité. Elle suit les alternatives des saisons, parce qu'elle est la mère d'enfants qui changent et passent ; mais elle ne les suit ainsi que pour leur rappeler tous les jours l'inconstance du temps et la permanence de l'éternité qui les recevra tôt ou tard (1).

Ainsi, une vie toujours fraîche et ardente court dans les membres de l'Eglise et s'infiltré dans chacun de ses enfants, durant le cours de l'année, par le moyen de la liturgie. Elle fait servir à ce but la variété splendide des couleurs, dont elle pare, comme d'une couronne, ses jours de fête : car ces couleurs liturgiques ont une âme, elles sont vivantes, elles ont une langue qui parle de Dieu, de l'âme et de l'éternité.

III. — Nous allons exposer brièvement la signification symbolique des couleurs dont l'Eglise se sert à l'autel.

1° La couleur blanche est la couleur de la lumière, elle est le symbole de son éclat et de sa splendeur : aussi est-elle l'emblème de la pureté, de l'innocence et de la sainteté, comme aussi de l'allégresse et de la gloire.

La robe des nouveaux baptisés, purifiés de toute souillure dans l'eau de la régénération, est blanche ; ils doivent porter cette robe sans tache au tribunal du souverain Juge, s'ils

(1) GEISSEL, *Écrits et Discours*, II, p. 387.

veulent être revêtus d'un brillant vêtement de gloire. Dans l'Apocalypse, ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la lutte contre le péché porteront des vêtements blancs. *Qui vicerit, vestiatur vestimentis albis* (APOC. III, 5) (1). Un grand nombre de saints, pendant leur vie et après leur mort, parurent environnés d'une lumière céleste. On raconte de saint Benoît que sa face était si aimable, sa conduite, si angélique, et la clarté qui l'entourait, si grande, que l'on aurait pu croire qu'il ne vivait plus sur la terre, mais dans le ciel. Le visage pâle et amaigri de sainte Lidwine, après sa mort, resplendissait d'un éclat surnaturel : on aurait dit un ange. La céleste Jérusalem brille d'une lumière qui ne s'éteindra jamais : car elle est éclairée par la clarté de Dieu, et son flambeau est l'Agneau (APOC. XXI, 23). Dans la transfiguration sur le Thabor, le visage de Jésus Christ était étincelant comme le soleil, ses vêtements blancs et resplendissants comme la neige. *Vestitus ejus albus et refulgens* (LUC. IX, 29). Toutes les fois que les anges ont apparu sur la terre, ils avaient des vêtements brillants (MATTH. XXVIII, 3. — LUC. II, 9). Les multitudes des élus, debout devant le trône de Dieu et de l'Agneau, sont vêtues de robes blanches : *amicti stolis albis* (APOC. VII, 9) (2).

Dans le sacrifice eucharistique, Dieu incline les cieux et descend : *inclinavit cœlos, et descendit* (Ps. XVII, 10) ; il s'abaisse sur l'autel avec les chœurs angéliques, avec tout son amour, toute sa générosité, tous ses trésors, pour faire de notre terre comme un paradis. Le prêtre doit donc toujours accomplir cet acte avec une pureté et une allégresse célestes. Pour marquer cette pureté et cette allégresse, la couleur blanche ne doit jamais être entièrement absente de l'autel : une partie des ornements au moins, l'aube et l'amict, seront toujours blancs (3). *Omni tempore sint vestimenta tua candida*

(1) « Vestis alba sive splendida notat candorem et splendorem gloriæ cœlestis, ad quam anhelamus, quamque ambimus velut ejus candidati, ut illa semper nostris oculis et menti obversetur, itaque ineamus vitam sanctam et cœlestem ». CORNEL. A LAPID., *in Eccle.* IX, 8.

(2) « Stola alba sanctorum significat 1^o conscientiæ puritatem, castitatem et candorem ; 2^o inde consequentem serenitatem, hilaritatem et lætitiâ ; 3^o felicitatem et gloriam ». CORNEL. A LAP., *in hunc locum*.

(3) « Ideo ministri Christi vel Ecclesiæ in albis vestibus ministrant, quia angeli, æterni Regis ministri, in albis apparebant. Per albas itaque vestes admonentur, ut angelos Dei ministros per castitatis munditiam in Christi servitio imitentur ». HONOR. AUGUSTOD. *Gemm. anim.* I, I, c. CXCIII.

(ECCLE. IX, 8). En certains temps, pour des motifs particuliers, tous les ornements du prêtre et du calice seront blancs : il en est ainsi, en règle générale, les jours où l'on veut donner à la fête le caractère de la joie, de la pureté et de la gloire.

Ainsi tous les mystères joyeux et glorieux de Notre Seigneur sont célébrés avec la couleur blanche. Quelle autre couleur pourrait être mieux appropriée à Noël, à l'Épiphanie, à Pâques, à l'Ascension, à la Fête-Dieu ? L'Église fête la naissance de Jésus dans la sainte nuit de Noël. Cette nuit bénie est plus brillante que le jour le plus éclatant, car elle ne connaît ni ténèbres ni tristesse ; elle inonde la terre de torrents de lumière. C'est la plus joyeuse de toutes les fêtes ; elle apporte avec elle une allégresse intime, qui réjouit le cœur comme un parfum d'agréable odeur, qui fortifie l'âme comme l'onction de l'huile fortifie le corps.

Le jour de l'Épiphanie, « une étoile qui surpasse le soleil en beauté et en lumière, annonce à la terre que le Seigneur est apparu dans une chair mortelle » (*Hymn. Eccl.*). La lumière de cet astre éclairait et réchauffait les cœurs de ces sages de l'Orient et les remplissait d'une joie extraordinaire. C'est aussi pour nous un jour d'allégresse. Ici bas nous connaissons le Seigneur à la faible lueur de la foi ; nous lui demandons d'être admis à le contempler un jour dans la vision béatifique de sa majesté.

Pâques respandit de toute la gloire de la résurrection. En ce jour, les chants de l'Église sont plus solennels et plus joyeux qu'en aucune autre solennité ; son cri de jubilation, l'*Alleluia*, semble ne pas vouloir prendre fin. Les temples ont revêtu leur plus belle parure ; le prêtre s'avance vers l'autel, couvert des plus riches ornements. Pendant une semaine entière l'Église répète : « C'est le jour que le Seigneur a fait : réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse ». Un torrent de délices s'est répandu sur ceux qui ont eu l'honneur de voir le Sauveur ressuscité. Nous prenons notre part de bonheur pour la gloire de Jésus Christ Notre Seigneur.

Le jour de l'Ascension (1) est également un jour de jubilation : *Ascendit Deus in júbilo* (Ps. XLVI, 6). Il forme le

(1) « Solemnitas ista gloriosa est, et, ut ita dicam, gaudiosa, in qua et singularis Christo gloria et nobis specialis lætitia exhibetur. Consummatio enim et adimpletio est reliquarum solemnitatum et felix clausula totius itinerarii Filiï Dei ». S. BERNARD., *in Ascens. Dom.* serm. II, n. 1.

terme du pèlerinage de Jésus Christ sur la terre. Une nuée lumineuse le dérobe aux regards des apôtres ; il monte en triomphe au dessus du ciel des cieux : *Ascendit super cœlum cœli* (Ps. LXVII, 34). Il s'assied sur un trône à la droite de son Père, où il siège couronné de gloire. « Les apôtres revinrent à Jérusalem remplis d'une sainte joie », *cum gaudio magno* (Luc. XXIV, 52). Nous nous réjouissons aussi au souvenir de la consolante promesse de Jésus Christ : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père... Je vais vous préparer une place... Je reviendrai et vous prendrai avec moi, afin que vous soyez où je suis » (JOAN. XIV, 2, 3).

Enfin, le jour de la fête du très saint Sacrement n'est-il pas un jour de triomphe où la joie déborde, un jour de délices et de ravissement ? Il semble alors que le monde n'ait jamais subi de chute. L'Eglise militante palpite d'émotion, comme le roc semble tressaillir sous l'étreinte des flots puissants de la mer. Elle oublie pour un instant son exil et ses combats. Le péché est oublié ; les larmes coulent, mais c'est l'extase qui les fait répandre, ce n'est pas la pénitence. Il semble que ce soit le premier jour du ciel, que la terre se change en paradis. En ce jour, les fidèles ne peuvent se contenir et se déploient en processions (1).

De même, on emploie la couleur blanche pour célébrer les mystères de la vie de la vierge Marie, depuis son immaculée Conception jusqu'à sa glorieuse Assomption dans le ciel. Et c'est à juste titre. Marie est une fleur merveilleuse, un lis céleste d'une éclatante blancheur, toute belle et sans tache. Le mois de mai, avec sa parure de fleurs, est un emblème des trésors de grâces et de vertus dont elle est ornée. Tous les saints de l'ancienne Loi et de la nouvelle pâlisent devant elle. Après la majesté divine, sa magnificence surpasse toutes les autres. Elle a le soleil pour vêtement (APOC, XII, 1) ; les esprits bienheureux, comme autant d'étoiles, forment une couronne autour de son front ; et les saints, figurés par la lune, sont à ses pieds. Elle resplendit de toute la beauté de Fille de Dieu, de la dignité de Mère de Dieu, de la grâce d'Epouse de Dieu. Elle est la brillante Etoile du matin, le Lucifer du jour éternel, la douce Reine des cieux, la Mère pure, tendre et douce, la Dame très aimable du paradis. Dans ses fêtes, nous nous recommandons à sa douceur et à sa ten-

1) P. FABER, *le Très Saint Sacrement de l'autel*.

dresse maternelles; nous lui demandons de nous protéger contre nos méchants ennemis et de nous conduire à la porte de la bienheureuse éternité. Nous lui crions : « Rendez-nous chastes et doux ! donnez-nous une vie pure » ! *Mites fac et castos ! Vitam præsta puram !*

La couleur blanche s'harmonise parfaitement avec le caractère de la fête des saints Anges. Ces esprits célestes sont d'une pureté indescriptible ; ils sont plus blancs que la neige fraîchement tombée ; ils sont purs dans la plénitude de leur belle nature, purs par l'abondance des grâces de Dieu. Ils s'embrasent dans les flammes de la gloire divine ; l'image de Dieu se réfléchit splendidement en eux. Un reflet de leur éclat traverse même la sombre nuit de la terre : les saints anges sont des messagers célestes, envoyés pour nous guider dans les voies de la vie à la lumière sans fin. Dans l'éternelle béatitude, ils sont nos frères dans la louange et l'allégresse ; ils sont près de nous ici bas et nous gardent en tout temps. O mon bon ange, conduisez-moi à la félicité du ciel à travers les joies et les peines, les misères et la mort.

Enfin, le blanc est la couleur de tous les saints qui ne sont pas martyrs, c'est-à-dire, des confesseurs, des vierges et des saintes femmes. Tous ils marchent avec Jésus Christ dans des robes blanches, parce qu'ils en sont dignes (APOC. III, 4). Ou bien ils sont restés purs, ils n'ont jamais contracté de souillure dans les sentiers souillés de la terre, ils n'ont jamais perdu leur précieuse innocence baptismale ; ou bien, après le péché, ils ont recouvré la pureté perdue en se lavant dans le sang de l'Agneau et dans les larmes de la pénitence. Tous ils s'élèvent comme des lis et fleurissent éternellement devant le Seigneur (Os. XIV, 6).

La couleur blanche des ornements a aussi pour but de rappeler aux fidèles la nécessité pour eux de paraître dans la maison de Dieu revêtus de la robe nuptiale de la grâce sanctifiante, d'assister au service divin avec une sainte joie et avec reconnaissance, et de publier les grands bienfaits de Dieu. Il est juste que nous le louions et que nous le remercions de la lumière admirable de la vérité et de la grâce à laquelle il nous a appelés, et du bienfait de la rédemption qu'il nous a accordé. La couleur blanche nous avertit tous d'être ornés du lis de l'innocence et de la pureté.

2° Le rouge est la couleur la plus vive, la plus éclatante ; c'est la couleur du feu et du sang, de l'amour et du sacri-

fice (1). Lorsque le rayon blanc se brise sur des objets terrestres, il se colore, prend une des sept couleurs de l'arc-en-ciel, dont le rouge, la nuance primitive de la rose, est la plus pleine et la plus frappante. Le blanc est la couleur de la lumière; le rouge est celle de la lumière portée à son plus haut point, du feu. Sur le Thabor, le Seigneur est vêtu de blanc, parce qu'il apparaît alors comme le roi de la lumière éternelle; au prétoire, il est rouge, parce qu'il est poussé dans la lutte par le feu de l'amour, et il est couvert de la pourpre de ses plaies. L'apôtre saint Jean le voit revêtu d'une robe blanche au milieu des sept chandeliers d'or (APOC. I, 13); il est le roi de l'éternelle gloire. Le même apôtre le contemple dans un vêtement rouge, lorsqu'il lui apparaît comme un triomphateur. « Il était revêtu, dit le Voyant de Pathmos, d'un habit teint dans le sang... Les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des coursiers blancs, et ils étaient vêtus de lin blanc et très pur. Il gouverne les nations avec une verge de fer, et il foule lui-même le pressoir du vin de la colère du Dieu tout puissant » (APOC. XIX, 13-15).

Couleur du feu, le rouge symbolise cette flamme ardente et consumante de l'amour allumée dans les cœurs par le Saint Esprit, cette charité généreuse qui sacrifie le plus grand et le plus cher des biens de la terre, la vie, et qui triomphe par la mort. Comme le soleil qui se couche au milieu des feux du crépuscule, la charité jette une flamme puissante dans le martyre: car « l'amour est fort comme la mort, implacable comme la tombe; ses flammes sont des flammes du feu le plus violent, et des eaux nombreuses ne peuvent les éteindre » (CANT. VIII, 6, 7). L'amour ne va pas sans

(1) Le rouge est aussi la couleur de la pourpre dont se revêtaient les rois et les princes: aussi cette couleur est-elle le symbole de la majesté royale, de la dignité et du pouvoir souverains. Jadis Jésus Christ était souvent représenté sur la croix comme un triomphateur, avec la couronne royale et le manteau de pourpre, insignes de sa domination. *Regnavit a ligno Deus*. Parfois le Pape porte, comme ornement distinctif, des vêtements de pourpre, par exemple, le vendredi saint. *Papa luget in purpura*. Depuis un grand nombre de siècles, la pourpre est le vêtement des cardinaux, appelés pour ce motif *patres purpurati*. « Merito purpura cardinalibus quasi regibus data, cujus color in galero eximiæ charitatis est symbolum, cujus igne ita ardere debent, ut semper pro defensione et bono Ecclesiæ sanguinem fundere sint parati ». S. ANTONIN. *Sum.*, P. III, tit. I. Cfr PIAZZA, *l'Iride sacra spiegata nei colori degli abiti ecclesiastici*, cap. XV-XVI, — MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, v° *Porpora*.

la souffrance. Dans les âmes héroïques l'amour, se témoigne par l'acceptation joyeuse des tortures et l'effusion du sang (1). Car « il ne saurait y avoir de plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ceux qu'il aime », et « nous reconnaissons l'amour de Dieu à ce signe : qu'il a donné sa vie pour nous » (JOAN. XV, 13; — I JOAN. III, 16). La vie est le plus grand bien de l'homme dans l'ordre de la nature ; car il donne tout ce qu'il possède pour sa vie (JOB. II, 4). Aussi, le sacrifice de la vie par le martyre est la preuve de l'amour le plus parfait.

Le rouge est la couleur liturgique pour les jours de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix et de toutes les autres fêtes de la Passion, comme de la Couronne d'Épines, de la Lance et des Clous, des Cinq Plaies, du saint Suaire, que l'on célèbre généralement les vendredis de Carême. Ces fêtes nous rappellent le sang que Jésus Christ a répandu par torrents sur la croix pour notre rédemption. La croix est l'autel (*ara crucis*) sur lequel l'holocauste sanglant a été offert pour les péchés du monde ; elle fut entièrement teinte de sang. Les autres instruments de la passion, les épines, les clous, la lance, en furent aussi couverts. Dans les mystères douloureux, le Sauveur nous apparaît avec des vêtements rougis (*tinctis vestibus, rubrum est indumentum tuum*) ; c'est un combattant qui lutte pour notre délivrance et remporte la victoire par son sang (Is. LXIII, 1 et seq.). Dans les roses toujours fraîches de ses plaies, le Sauveur nous révèle les ardeurs inextinguibles de son cœur miséricordieux. « Contemplez la rose de la passion sanglante : elle rougit en témoignage de la plus ardente charité. La souffrance et l'amour sont en lutte ; celui-ci veut accroître ses feux ; celle-là, sa rougeur. La rose de l'amour rougit dans la souffrance, la rose de la souffrance s'embrace dans le feu de l'amour. Voyez comme notre vigne excellente, Jésus, notre Sauveur, couvert de son sang, se couronne de ces roses. Considérez son corps entier : partout vous y trouverez la rose sanglante. Voyez ses deux mains : toutes deux portent cette fleur. Regardez ses deux pieds : ne sont-ils pas tous deux ornés de roses ? Son côté lui-même a l'apparence de la rose, bien que

(1) « Charitas tunc maxima est in hac vita quando pro illa ipsa contemnitur vita ». S. AUG., de Nat. et Grat., c. LXX, n. 84.

sa nuance ne soit pas aussi foncée, à cause du mélange d'eau et de sang » (1).

Le rouge est aussi employé aux fêtes des saints martyrs : ils ont versé leur sang pour Jésus Christ, et montré, par le sacrifice de leur vie et les tourments qu'ils ont subis, un amour plus fort que la mort et toutes les tortures (2). Parmi eux sont les apôtres, qui ont planté l'Eglise dans leur sang ; puis les martyrs, dont l'armée innombrable s'est élancée sur les traces sanglantes du Sauveur et a lavé ses vêtements dans leur sang et dans celui de l'Agneau (*martyrum candidatus exercitus*) (3) ; enfin, les vierges martyres, qui ont gardé à leur divin Epoux une fidélité à toute épreuve, aussi bien par leur foi que par leur vie chaste. Elles ont uni les lis de la pureté aux roses du martyr, de telle sorte que l'on ne sait si leur robe nuptiale resplendit plus de la blancheur de la virginité ou de la pourpre du sang (4). Aussi la rose rouge, à cause de sa couleur, est appelée la fleur des martyrs. A la fête des saints Innocents l'Eglise chante : « Nous vous saluons, fleurs des martyrs ; le persécuteur de Jésus Christ vous a frappés à l'aurore de votre vie, comme la tempête brise les boutons de roses ».

Le rouge est enfin la couleur liturgique de la Pentecôte. Dans cette solennité, l'Eglise déploie ses plus grandes pompes ; les prêtres et l'autel sont décorés d'ornements rouges,

(1) *Brev. Rom. Lect. II nocturn. in festo SS. quinque Vulnerum D. N. J. C.*

(2) « Quod martyribus datur color rubeus, fit propter eorum corpora, ut representet sanguinem ab eis effusum mereri purpuram et regnum cœlestè. Quocirca verisimile est, etiam in cœlo dotem claritatis, quæ erit in corporibus martyrum, ita candidam fore, ut simul sit rubea, sive vermiculata ex candido et purpureo ». CORNEL. A LAP., *in Apoc. VII, 9.*

(3) « L'Eglise chante des martyrs : « *Rubri nam fluido sanguine fulgidis cingunt tempora laureis* ». Dans la liturgie, quelques saints sont honorés comme martyrs, bien qu'ils ne soient pas morts d'une mort sanglante. Le rouge, c'est-à-dire la couleur semblable au feu, leur convient, parce qu'ils étaient embrasés du feu du Saint Esprit et de la charité, et qu'ils ont persévéré jusqu'à la mort dans le creuset des tribulations et de la persécution.

(4) Le martyr, effet et preuve de la charité la plus parfaite, l'emporte sur la virginité et la liturgie lui donne un rang plus élevé. « *Ecclesia præfert martyres virginibus tum in ordine, quem servat in Communi sanctorum, tum in Martyrologio, tum in Litaniis et commemorationibus, tum in hoc ritu, quo in festis virginum et martyrum non albo, sed rubeo colore utitur* ». QUARTI, *Comment. in Rubr. Miss.*, P. I, tit. XVIII, dub. 5.

emblème des langues de feu qui descendirent visiblement sur les apôtres et depuis ce jour descendent invisiblement sur des milliers de fidèles. Ce sont des traits de feu partant de la face de Dieu ; ils éclairent par la foi et embrasent par la charité. Le Saint Esprit vint alors sous cette forme, afin que les apôtres fussent abondants en paroles et brûlants par la charité : *verbis ut essent proflui et charitate fervidi* (*Hymn. Eccl.*). Le Saint Esprit continue à répandre le feu de l'amour divin, afin de renouveler la face de la terre et de la remplir du courage du sacrifice.

En outre, la fête de la Pentecôte est l'anniversaire de la naissance de l'Eglise catholique, cette cité de Dieu élevée sur la montagne par le sang du Sauveur et de ses témoins. Le sang des martyrs de Jésus Christ n'a jamais cessé de l'orner et de la féconder. Leurs longues souffrances ont transfiguré la mort, et des millions de cœurs l'ont nourrie de leur sang.

Le divin Epoux est blanc et rouge, *candidus et rubicundus* (CANT. v, 10) (1) : son Epouse, l'âme humaine, doit aussi resplendir de la blancheur de la pureté et du rouge ardent de l'amour de Dieu ; leur mélange forme l'agréable vêtement de la grâce. Ce que sont les roses au printemps, les âmes innocentes et virginales le sont dans le parterre de Dieu : elles sont le plus bel ornement de l'Eglise. Semblables à la rose, elles répandent les parfums les plus suaves, la bonne odeur des œuvres surnaturelles et méritoires, de la piété et de la vertu. Elles s'épanouissent sous l'influence des rayons vivificateurs de l'Esprit de Dieu, comme la rose déploie ses pétales aux rayons ardents du soleil. Noble et céleste parure de la grâce ! Eblouissante beauté d'une âme qui réjouit et décore le jardin de Dieu ! Qui pourrait ne pas désirer pour son âme un tel ornement, une telle splendeur ? Pour trouver accès au banquet de l'Agneau, nous devons porter cette robe nuptiale de la pureté, de la charité et de la grâce.

La couleur rouge nous donne encore d'autres leçons : elle nous rappelle le grand jour du jugement et de la rémunération. Le Fils de l'homme descend sur une nuée étincelante, entouré des armées célestes, avec une grande puis-

(1) « *Christus candidus et splendidus est ob puritatem innocentiae et splendorem sanctitatis, quo ex purissima Virgine natus sanctissimus existit ; rubicundus propter passionem, qua sanguine suo fuit purpuratus* ». CORNEL. A LAP., *in Cant.*, loc cit.

sance et avec majesté. Semblable au soleil qui se lève à l'orient, le souverain Juge apparaît revêtu du manteau de pourpre de l'éternité, de sa croix, de ses plaies. Cette croix resplendira dans le ciel et jettera une lumière effrayante sur les méchants ; ces plaies seront élatantes, et inspireront l'effroi à ceux qui auront foulé aux pieds le sang précieux de la Rédemption. O Juge suprême, nous vous implorons : par ce manteau de pourpre que vous avez porté dans votre passion, ne nous repoussez pas loin de votre face.

3^o Le vert est une couleur intermédiaire entre les couleurs fortes et les faibles. C'est, pour l'œil de l'homme, la plus douce et la plus bienfaisante. Au réveil du printemps tout pousse et s'épanouit : les forêts et les prairies, les montagnes et les vallées se remplissent de feuillage, de fleurs et de parfums. La nature entière déploie une vie nouvelle et se couvre d'un manteau de verdure. Aussi le sentiment universel, adopté aussi par la liturgie ecclésiastique, fait du vert le symbole de l'espérance (1).

La couleur verte convient parfaitement à la nature de l'Eglise : celle-ci est un arbre puissant, planté à la source du sang divin ; il élève majestueusement la tête dans les cieus, il étend sur la terre l'ombre bienfaisante de ses rameaux et de ses branches, il se couvre de feuilles nombreuses et belles, il porte en abondance des fruits de grâce et de vertu.

L'Eglise est aussi comparée à un champ et à une vigne féconde ; elle est le jardin du Seigneur, arrosé par des eaux fertilisantes. Le bon pasteur y conduit ses brebis sur des prairies toujours vertes, il les abreuve au torrent des eaux

(1) Ce symbolisme de la couleur verte s'appuie sur plusieurs raisons. En hiver, le vert gracieux du printemps est l'objet de notre espérance, et son apparition fait naître en nous l'espoir d'une abondante moisson. — De même que le vert repose et rafraîchit l'œil au plus haut degré (*nullius coloris adspectus oculis jucundior est*), ainsi la vertu d'espérance nous relève, nous encourage, nous console et nous réjouit dans les luttes et les peines de la vie terrestre (*spe gaudentes; in tribulatione patientes* (ROM. XII, 12). — Dans la nature, le vert est le signe de la vie (*viror est vigor et quasi vita plantarum*. CORNEL. A LAP.): aussi l'on en fait, dans un ordre plus élevé, le symbole de la vie de la grâce et de la gloire. C'est là, en effet, l'objet principal de l'espérance chrétienne ; *Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei* (ROM. v, 2). *In spem vitæ æternæ, quam promisit Deus* (TIT. I, 2). Aussi l'Eglise chante-t-elle : « *Mentis perustæ vulnera — Munda virore gratiæ* » (*Hymn. ad Vesper. fer. III*). Elle dit de Pâques : « *Dies venit, dies tua, — in qua reflorent omnia* (*Hymn. ad Laud. Quadr.*) ; et, selon la remarque de Clichtoveus, *non tam materialiter, quam spiritaliter*.

vives et fraîches. Ainsi elle s'avance, par une végétation constante et merveilleuse, vers la parfaite maturité de la vie éternelle.

L'Eglise porte à l'autel des ornements verts, pour exprimer sa ferme espérance des *prairies agréables du paradis* (1), de l'héritage impérissable et de la couronne jamais flétrie de la gloire céleste (I PÉTR. I, 4; — V, 4). Dans les cieux, les bienheureux se nourrissent des fruits de l'arbre de vie, dont les feuilles, salutaires aux nations, ne tombent jamais (APOC. XXII, 2); l'Agneau les conduit aux pâturages et aux fontaines de la vie, *ad vitæ fontes aquarum* (APOC. VII, 17).

Comme le vert tient le milieu entre les couleurs claires et les sombres, on l'emploie dans les jours qui, sans avoir un caractère particulièrement solennel et joyeux, ne sont cependant pas consacrés à la pénitence. De ce nombre sont les dimanches et les fêtes depuis l'octave de l'épiphanie jusqu'à la Septuagésime, et depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à l'Avent (2).

Lorsque après l'épiphanie, nous voyons le vert à l'autel, notre espérance doit prendre une force nouvelle : ces ornements sont un gage consolant du salut éternel, que la naissance et l'apparition de Jésus Christ, la manifestation de sa bonté et de son humanité nous ont apporté.

Le temps qui s'écoule depuis la Pentecôte à l'Avent, nous représente le pèlerinage des enfants de Dieu en marche vers leur céleste patrie. Les années passent comme un trait et les siècles se succèdent avec une rapidité qui ne se ralentit pas un instant. Mais ils passent, parce que Celui-là les mène qui voit tous les siècles d'un coup d'œil (ECCLI. XXXVI, 19) ; dans leur course précipitée ils annoncent Celui qui est avant tous les temps et sera à jamais (ECCLI. XLII, 21), le roi des siècles (I TIM. I, 17), Celui dont le trône subsistera toujours (HEB. I, 8) et dont le règne se perpétue de génération en génération durant toute l'éternité (Ps. CXLIV. 13). Tout, sous le soleil, change et disparaît ; mais tout ne disparaît que parce que Celui-là le veut qui ne disparaît pas. L'homme aussi ne restera

(1) « Constituat te Christus, Filius Dei vivi, intra paradisi sui semper amœna virentia ». *Ordo commendat. animæ.*

(2) C'est pourquoi ces dimanches s'appellent aussi *dominicæ virides*. Cfr ANGEL. ROCCA, *Thesaurus pontif. sacrarumque antiquit.*, tom, I, p. 75. « An summo Pontifici sacrum facienti conveniat uti sacris vestibus colore viridi affectis? »

pas sur la terre : il vient du néant : sa vie est courte et pleine de souffrances ; sa fin est lamentable, et de tous ses biens il ne lui reste qu'un tombeau (JOB, XVII, 1 — SAP. II, 1, 2). Créature d'un jour, il s'évanouit comme une ombre ; à chaque instant il change, jusqu'à ce que, après peu de jours, la mort l'emporte (JOB. XIV, 2, 5). Mais si sa vie est courte, c'est afin qu'il sache qu'un Etre, le maître de la vie, lui a fixé ses limites (IB. XIV, 5), pour lui rappeler que les choses passagères ne doivent point lui faire oublier les choses immuables, pour l'avertir de ne point attacher son cœur à des biens qui sont poussière comme lui. Il mourra (HEB. IX, 27), mais à l'heure fixée par Celui qui règne sur la mort (Ps. LXVII, 21), afin qu'il reconnaisse que la mort n'a perdu sa puissance (HEBR. II, 15) que par Lui, le vainqueur de la mort (I Cor. xv, 55) ; que le Maître de la moisson d'hommes ne sème le corps dans la corruption, qu'afin de le faire ressusciter dans son intégrité (I Cor. xv, 42) ; et que tous ceux qui descendent d'Adam et sont soumis à la mort à cause du péché (ROM. v, 12), doivent traverser la mort et le sépulcre, pour parvenir à lui dans les tabernacles éternels. Là, Il séchera toutes les larmes ; il n'y aura plus ni deuil, ni tristesse, ni plainte, ni mort (ΑΡΟC. XXI, 3, 4 (1)).

A la vérité, ce pèlerinage terrestre est plein de peines, de privations et de luttes ; cependant l'espoir assuré du repos éternel et de la victoire définitive dans la patrie céleste donne la prépondérance aux joies et aux consolations. Par cette espérance, nous sommes heureux et remplis d'allégresse, (ROM. VIII, 24 ; — XII, 12) ; elle nous adoucit les maux du présent et nous fait entrevoir un meilleur avenir. Sans elle, nous serions les plus misérables de tous les hommes (I Cor. xv, 19). Après la Pentecôte, l'Eglise se sert de vêtements verts, pour nous combler de toute paix et de toute joie dans la foi, et nous faire abonder dans l'espérance et la vertu du Saint Esprit (ROM. xv, 13). L'espérance aux biens futurs est notre étoile polaire et notre appui sur la terre.

4^e Le violet est une des couleurs sombres ; cependant le rouge qu'il contient l'anime un peu. Sa parenté avec la nuance grise de la cendre nous prêche la pénitence. Il ressemble beaucoup à la violette (*violaceus*, de *viola*), cette fleur modeste et solitaire qui croît sur les tombeaux et dans les vallées profondes, qui se cache sous l'herbe, comme pour

(1) DUMONT, *Ecrits et Discours du card. de Geissel*, II, p. 385.

fuir la vue de l'homme, et semble n'avoir de parure et de parfum que pour son Créateur (1). Elle est le symbole de l'humilité, de la retraite, d'une douce mélancolie et du désir, de la nostalgie du ciel. La couleur violette indique le deuil, mais non pas un deuil tellement entier et absolu, qu'il ne soit encore éclairé de quelque rayon (2). Elle est donc un emblème très approprié de cette tristesse sainte et agréable à Dieu, qui opère une pénitence durable pour le salut. *Quæ secundum Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur* (II Cor. VII, 10). Elle est également la figure de cette tristesse sainte et salutaire que l'âme éprouve de se trouver loin de Dieu, dans un monde plein de dangers, où son salut est à chaque instant en péril. L'âme atteinte de cette tristesse s'écrie souvent : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » (Rom. VII, 24). Ou bien : « Malheur à moi, parce que mon pèlerinage se prolonge ! » (Ps. cxix, 5). Cependant sa tristesse n'est pas sans consolation et sans douceur.

Ce que nous venons de dire explique l'emploi de la couleur violette à certains jours : ce sont, en général, les jours qui ont le caractère de la pénitence. Cette couleur a pour but de représenter le deuil et les instantes supplications de l'Eglise. Ces jours sont les Quatre-Temps et les vigiles, à l'exception de la Vigile de la Pentecôte, les processions majeures (*Litaniæ majores*) du jour de saint Marc et les trois jours des Rogations avant l'Ascension. Le violet rappelle aux fidèles, en ces jours, qu'ils doivent s'efforcer d'apaiser la justice de Dieu par les œuvres de pénitence, de purifier leurs cœurs du péché, d'invoquer la miséricorde de Dieu avec un

(1) Le symbolisme de la couleur violette se représente encore d'une autre manière : en tant que c'est un bleu foncé, elle figure en général la tristesse et le chagrin qui amènent cette nuance sur le visage ; mais sa ressemblance avec la violette rappelle que la douleur qui provient du repentir doit sortir d'un cœur contrit et humilié. La violette, en effet, est l'emblème de l'humilité et de l'humilié.

(2) Originellement le violet était rarement employé ; on le prenait, par exemple, à la fête des saints Innocents, au dimanche *Lætare* du Carême, parce que le noir était la couleur de la pénitence. Depuis la fin du XIII^e siècle, la distinction actuelle beaucoup plus rigoureuse entre le violet et le noir commença peu à peu à s'établir, *L'Ordo Rom. XIV, c. LIII*, contient la rubrique suivante sur l'emploi, au XIV^e siècle, de la couleur noire : « *Colore nigro utitur (S. Romana Ecclesia) feria sexta in Parasceve, in missis defunctorum et in processionibus, quas Romanus Pontifex nudis pedibus facit. Sciendum est tamen quod diebus, quibus est usus nigri coloris, uti violaceo non est inconveniens* ».

cœur contrit et humilié, et de lui demander avec ferveur d'être délivrés des peines du temps et de l'éternité.

Le violet est surtout la couleur de l'Avent et du Carême.

La célébration de l'Avent est accompagnée de nombreux chants de joie, qui vont toujours en augmentant : car nous avons la douce certitude que le Seigneur viendra et nous sauvera, que nous verrons bientôt sa majesté pleine de grâce et de vérité. Toutefois, avant tout, il porte l'empreinte de la pénitence et de notre ardent désir d'être rachetés du péché et de ses suites malheureuses. Le but principal de l'Avent est de nous faire purifier nos cœurs, afin de préparer une demeure convenable au Sauveur naissant. *Ab alto Jesus promicat*. Jésus vient des hauteurs célestes au devant de nous, brillant de toutes les splendeurs divines. Il crie à notre âme : « Soyez donc pleins d'ardeur et faites pénitence. Me voici à la porte, je heurte ; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre, j'entrerai chez lui, je souperai avec lui et il soupera avec moi » (APOC. III, 19, 20).

De même, par les ornements violets que l'Eglise revêt depuis la Septuagésime, et surtout depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, elle nous presse avec insistance de consacrer ce temps aux œuvres et à l'esprit de pénitence. Nous devons alors méditer et honorer avec foi et piété les mystères de la passion, confesser sincèrement nos fautes, les détester et les expier. Nous devons aussi améliorer notre vie si molle et si répandue au dehors, « en usant avec modération de la parole, de la nourriture, de la boisson, du sommeil et des divertissements, en veillant avec plus d'attention sur nous-mêmes ». Par la prière, la méditation et le jeûne, nous renoncerons à la vanité et aux bruits du monde, pour nous convertir de tout notre cœur à Dieu, qui est bon et plein de miséricorde (JOEL. II, 12, 13). Cette couleur sombre nous avertit que nous sommes loin encore de la céleste Sion ; nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone, priant et pleurant au souvenir de la patrie. Que sommes-nous ici bas ? Des exilés, des captifs, en proie à tous les périls que Babylone cache en son sein. Si nous aimons notre patrie, si notre cœur aspire à la revoir, nous devons rompre avec toutes les séductions que nous offre la terre étrangère, nous devons repousser la coupe avec laquelle elle enivre tant de nos frères captifs comme nous. Elle nous invite à ses joies et à ses plaisirs ; mais nos harpes doivent rester suspendues aux saules de ces fleuves abhorrés, jusqu'au jour où l'on nous donnera

le signal du retour à Jérusalem (Ps. cxxv, 1). Elle voudrait nous déterminer à faire retentir les chants de Sion dans un pays profané, comme si notre cœur pouvait éprouver quelque joie loin de la patrie : car nous savons qu'un bannissement éternel nous atteindrait. Comment pourrions-nous chanter les cantiques du Seigneur sur un sol qui n'est pas le nôtre ? (Ps. cxxxvi, 4). Tels sont les sentiments que l'Eglise cherche à nous inspirer dans ces longs jours de tristesse. Elle dirige notre attention sur les dangers qui nous menacent, et qui viennent soit de nous-mêmes, soit du monde extérieur (1).

5° Le noir est l'opposé du blanc : la série de toutes les nuances est limitée, d'un côté, par le blanc ; de l'autre, par le noir ; cette dernière couleur supprime toute distinction entre toutes les autres. Le noir est la couleur de la disparition de la lumière et de la vie, celle de la mort et du tombeau ; elle est en même temps le symbole de la désolation profonde produite par la mort (2). Le vendredi saint, l'Eglise se revêt d'ornements noirs pour pleurer la mort de son divin Epoux ; elle se couvre des mêmes ornements pour prier auprès du cercueil de ses enfants qui lui sont enlevés par le trépas (3).

Le vendredi saint est le jour de la passion et de la mort du Sauveur : c'est le plus grand deuil de toute l'année ecclésiastique. Les temples sont alors pleins de tristesse, le service divin est désolé comme le mystère dont il fait la commémoration. Les autels sont dépouillés, on n'entend que des chants d'affliction. Toutes les paroles, tous les actes de l'Eglise, toute sa liturgie ne respirent que la douleur. C'est le jour, en effet, où l'Agneau de Dieu expira sur la croix pour les péchés du monde. Alors le ciel lui-même s'enveloppa de crêpes funèbres, et la terre, prenant part à la désolation universelle, fut secouée jusque dans ses fondements. A la dernière Cène, Jésus Christ se vêtit de blanc, lorsqu'il mit un linge devant lui pour laver les pieds de ses disciples : c'était un signe de paix. Au prétoire de Pilate,

(1) DOM GUÉRANGER, *l'Année ecclésiastique*.

(2) De là le nom de *nigræ* (*vestes*) dans le sens d'habits de deuil, comme celui d'*albæ* pour habits de fête.

(3) Les clercs doivent porter des vêtements noirs. Cette couleur leur rappelle leur devoir constant de mener une vie morte au monde, retirée du monde, mortifiée et cachée avec Jésus Christ en Dieu. « Les habits noirs doivent être le signe d'âmes d'une éclatante blancheur », écrivait saint Jérôme au moine Rusticus.

on le vit vêtu de rouge, lorsque les soldats lui mirent le manteau de pourpre sur les épaules : c'était un signe de l'expiation par le sang. Sur le Calvaire, il est comme enveloppé de vêtements noirs par suite de l'éclipse de soleil : c'était là le signe du deuil et de la mort prochaine. Elle était donc arrivée, cette heure d'une si haute importance, de laquelle Dieu avait dit des siècles auparavant par la bouche du prophète Ezéchiël : « J'obscurcirai le ciel, et ses étoiles s'assombriront... Tous les luminaires du ciel s'attristeront sur toi et j'étendrai les ténèbres sur ta contrée, dit le Seigneur » (Ez. xxxii, 7, 8.)

C'est donc à juste titre que l'Eglise déploie ses vêtements funèbres et se prosterne, en adorant, aux pieds de la croix, en ce jour où le salut du monde a été attaché à un gibet infâme (1).

Le noir est aussi la couleur liturgique pour les défunts. L'Eglise est une mère aimante : elle n'oublie pas ses enfants après la mort, elle les accompagne (*exsequiæ*) jusqu'au tombeau et les suit par delà la tombe dans l'éternité. Elle ne sait pas si les fidèles trépassés sont admis aussitôt à la vision béatifique de Dieu (Ps. xxxv, 10), et s'ils ne sont point retenus pendant un temps dans les ténèbres et à l'ombre de la mort (Is. ix, 2). Ce dernier cas est la règle générale : la plupart des âmes, au moment où elles quittent le corps, ne sont point parfaitement purifiées des souillures qu'elles ont contractées dans le commerce des hommes par suite de la fragilité de la chair, *per fragilitatem carnis ex humana conversatione*. C'est pour ce motif que le départ pour une éternité inconnue, qui s'ouvre par le jugement d'un Dieu sévère et offensé, est si grave et si effrayant. Par cette couleur noire des funérailles, l'Eglise avertit les vivants de prier pour les pauvres âmes souffrantes, incapables de mériter après la mort ; elle nous demande d'avoir pitié d'elles, d'adoucir leurs peines par nos satisfactions, d'abréger ainsi leurs souffrances, afin qu'elles puissent bientôt jouir de la présence de Dieu (2).

(1) « Justum est ut hi, pro quibus passus est (Dominus) impassibilis, cum omni hujus sæculi tempore, tum præcipue, in die suæ passionis ei compatiantur, pro se dolenti condoleant, pro se tristanti tristitiæ vicem rependant, amore pro se morientis in hac potissimum die ab omni carnis delectatione semetipsos commortificent ». PSEUDO-ALCUIN., cap. xviii.

(2) L'Eglise se conduit autrement pour les enfants morts avant d'avoir atteint l'âge de raison. Ils portent dans l'autre vie leur innocence baptis-

§ 31. — *Usage et signification de la lumière au saint sacrifice de la Messe.*

I. — La présence de la lumière est prescrite *sub gravi* pendant la Messe. D'après les lois de l'Eglise, des cierges, des flambeaux de cire doivent brûler sur l'autel (1). Cette cire doit être pure, sans mélange, et, en règle générale, même dans les fêtes de l'Avent et du Carême, de couleur blanche. Ce n'est que par exception que l'on admet la cire non blanchie (2). De toute antiquité l'Eglise s'est servie de la cire des abeilles (3) pour ses cierges liturgiques ; elle en a fait une pres-

male et entrent aussitôt en possession de la gloire céleste. Aussi le prêtre ne porte pas les insignes du deuil, mais ceux de la joie : il se revêt d'ornements blancs.

(1) A raison de circonstances locales toutes particulières, il a été permis aux missionnaires en Océanie, en cas d'impossibilité de se procurer de la cire, de célébrer sans lumière ou de se servir d'huile ou de bougies faites de graisse de poisson purifiée (*bougies à l'étoile*). S. R. C., 7 sept. 1850, *in Mission. Ocean.* Les chandelles de suif, les bougies de stéarine (*στέραρ, sedum, adeps*) sont interdites, sauf le cas de nécessité. S. R. C., 16 sept. 1843 ; — 7 sept. 1850 *in Divion.* La lumière de l'huile est également prohibée sur l'autel. « Nulla lumina nisi cerea vel supra mensam altaris vel eidem quomodocumque imminetia adhibeantur ». S. R. C., *in decr. general.* 31 mart. 1821, ad 7. — Dans les basses messes proprement dites, il doit y avoir deux cierges allumés, ni plus ni moins ; l'Evêque seul a le droit d'en avoir quatre. S. R. C., 19 jul. 1659. Pour les messes solennelles, les messes paroissiales ou conventuelles aux jours solennels, il faut en allumer davantage, au moins quatre ou six. S. R. C., 6 febr. 1858. — Les cierges doivent brûler dès le commencement de la Messe jusqu'après la fin du dernier évangile. En les allumant, il faut commencer du côté de l'évangile (*a nobiliori parte*). S. R. C., 12 Aug. 1854, *in Lucion.*, ad 77.

(2) Les rubriques distinguent la *cire blanche (cera alba)* et la *cire commune (cera communis)* ou jaune (*cera flava*). D'après le *Cérémonial des Evêques*, on emploie celle-ci aux Ténèbres de la semaine sainte (à l'autel et sur le chandelier triangulaire) et à la messe des Présanctifiés le vendredi saint, mais non à la processiou ; comme aussi à l'office des morts. *Cerem. episc.* l. II, c. xxii, n. 4 ; — l. II, c. xxv, n. 30 ; — l. II, c. x, n. 4 ; — Il n'est pas nécessaire de benir les cierges de l'autel ; mais on peut toujours le faire, à la Purification ou dans tout autre temps.

(3) On peut se servir dans tous les pays, pour les usages liturgiques, de la cire qu'y font les abeilles. L'analyse chimique prouve que la cire recueillie par les abeilles est tout à fait différente des autres substances analogues fournies par les plantes ou la terre. La cire véritable est toujours d'un prix élevé. Pour la falsifier, on emploie surtout la stéarine (extraite du suif) ; la parafine, substance blanche, transparente, lui ressemblant beaucoup et obtenue par des procédés artificiels ; le suif ; l'ozokérite, cire minérale, résine aromatique, passant par toutes les nuances du jaune clair au brun foncé ; le galipot, tiré de nos arbres résineux ; différentes espèces de cire végétale, grises, jaunes ou vertes. Il est très difficile de se procurer et de reconnaître les vrais cierges de cire.

cription (1). Elle a été conduite en cela surtout par des raisons symboliques (2). Le cierge allumé représente Jésus Christ, Dieu et homme ; cette figure ne sera parfaite que si la lumière est entretenue par la matière la plus pure. La flamme qui brille au sommet, rappelle la divinité de Jésus Christ ; le cierge est l'emblème de sa nature humaine ; la mèche cachée dans la cire est la figure de son âme, et la cire, œuvre de l'abeille virgine, celle de son corps très pur (3). L'abeille, regardée déjà dans l'antiquité comme le symbole de la pureté et de la virginité, recueille la cire sur des fleurs parfumées ; sa moisson est donc une figure excellente de la chair très sainte que le Fils de Dieu a prise dans le sein très pur et très chaste de l'Épouse du Saint Esprit, cette fleur pleine de la bonne odeur des grâces et de toutes les vertus. Le parfum délicat du cierge de cire représente aussi la plénitude des perfections de l'infinie sainteté du Christ, *bonus odor Christi*.

En outre, le flambeau de cire est une belle image du soleil divin qui éclaire les cœurs des fidèles, tandis que la chandelle de suif, impure et fumeuse, faite de la graisse des animaux, est l'emblème des pécheurs.

II. — L'Église emploie la lumière dans les fonctions liturgiques dès les temps apostoliques. Le motif qui l'a fait admettre ne doit pas être tiré uniquement de la nécessité de chasser les ténèbres pour pouvoir célébrer les saints mystères,

(1) Les cierges bénits le jour de la Purification et le cierge pascal doivent également être de cire : « Domine sancte... qui omnia ex nihilo creasti, et jussu tuo, per *opera apum*, hunc liquorem ad perfectionem *cerei* venire fecisti ». *Bened. candel. in festo Purificat. B. M. V.* — « Suscipe, sancte Pater, incensi hujus sacrificium vespertinum, quod tibi in hac *Cerei* oblatione solemni... de *operibus apum* sacrosancta reddit Ecclesia ». *Benedict. cerei in sabb. sanct.* — Pour désigner les flambeaux liturgiques les rubriques emploient ordinairement les mots de *cerei*, *candelæ ex cerâ*, *candelæ cereæ*, *funalia cerea*, etc.

(2) La loi qui prescrit les cierges de cire est si rigoureuse, qu'elle n'admet pas même d'exception pour les églises pauvres. S. R. C., 10 sept. 1857. Outre les raisons symboliques, des motifs de convenance recommandent la cire des abeilles. Cette substance, comparée à la stéarine et au suif, est un noble produit du règne végétal et se distingue par sa valeur, sa pureté et son parfum. « *Lumina ceratis adolentur odora papyris* » (S. PAULIN.). C'est pourquoi de tout temps la cire fut employée dans la liturgie et offerte par les fidèles pour les usages du culte divin. L'Église n'autorise aucune nouveauté sur ce point.

(3) « Recte *cereus* Christum significat propter tria, quæ in eo sunt : *lychnum* namque animam, *cera* corpus, et *lumen* divinitatem significat ». DURAND. *Ration.* l. VI, c. LXXXIX, n. 6.

comme, dans les catacombes, où son usage était obligatoire. Ce n'est point la raison principale. Assurément la lumière des cierges peut nous reporter à ces jours de persécution qui forçaient les chrétiens d'offrir le saint sacrifice la nuit et dans les entrailles de la terre; mais ce serait une erreur de la considérer comme un reste de l'emploi, alors nécessaire, de flambeaux, ou seulement comme un souvenir historique de cette époque reculée. La raison de cet usage est bien plus profonde : il faut la chercher dans l'harmonie qui existe entre la lumière et la liturgie, ou dans l'utilité qui en revient pour le but de cette dernière. La lumière relève et embellit le culte divin; elle renferme un symbolisme très-varié et rappelle de nombreux mystères de la vie surnaturelle (1).

On ne saurait mettre en doute cette signification de la lumière dans la liturgie : elle a été proclamée par l'Eglise dans tous les temps et de la manière la moins équivoque. Les livres de la sainte Ecriture nous représentent déjà le sens figuratif de la lumière dans mille expressions différentes. Les saints Pères appellent souvent l'attention sur ce point. Saint Jérôme († 420) dit que, pendant la lecture de l'évangile, on allume des flambeaux même en plein jour (*sole rutilante*), non point pour dissiper les ténèbres, mais comme un signe de joie. *Non utique ad fugandas tenebras, sed ad signum lætitiæ demonstrandum*; (Libr. *contra Vigilant?* cap. vii). Saint Paulin, évêque de Nole, mort vers 431, dit que des lampes et des cierges odorants brûlent dans les églises, pour illuminer le jour lui-même d'une clarté céleste : *Ipsa dies cœlestis illustris honore* (Nat. 3 S. Felicis).

Les prières liturgiques de la bénédiction des cierges à la Chandeleur, du cierge et du feu pascal, comme un grand nombre d'hymnes du Bréviaire, montrent qu'aux yeux de l'Eglise, la lumière est la figure d'une foule d'idées et de vérités religieuses. Ainsi, le jour de la Purification, elle demande à Dieu d'accorder que, « comme les flambeaux allumés d'un feu visible chassent les ténèbres; de même nos cœurs, illuminés d'un feu invisible, c'est-à-dire de la splen-

(1) Dans les cierges bénits, il faut aussi considérer le caractère du sacramental. Ce ne sont plus seulement des symboles religieux, possédant une signification surnaturelle; mais des objets sacrés qui opèrent à leur manière, d'une façon surnaturelle, en nous valant, à cause et en vertu des prières de l'Eglise, la bénédiction et la protection de Dieu, surtout contre les esprits de ténèbres, afin que nous puissions connaître, accomplir et obtenir les mystères figurés par leur lumière.

deur du Saint Esprit, *corda nostra invisibili igne, id est, sancti Spiritus splendore illustrata*, soient délivrés de l'aveuglement du péché et puissent de leurs yeux purifiés voir ce qui lui est agréable et ce qui est utile à notre salut : afin que, après les luttes obscures et périlleuses de cette vie, nous parvenions à la lumière qui ne s'éteindra jamais ».

Dans la bénédiction du feu, le samedi saint, l'Eglise prie Dieu, la lumière éternelle et le créateur de toute lumière, de bénir ce feu, afin que nous soyons enflammés et éclairés par le feu de la clarté divine. Le cierge pascal est le symbole de la majesté du Sauveur ressuscité, qui, par son éclatante lumière, a dissipé les ténèbres du monde.

III. — Pour découvrir le symbolisme très varié de la lumière, il faut faire attention à sa nature, à ses propriétés naturelles et à ses effets. L'origine, l'essence, les opérations de la lumière, sont pour nous enveloppées dans un mystère profond. Elle semble être spirituelle plutôt que matérielle ; c'est comme une invasion du monde des esprits dans celui des corps. Elle exerce une influence puissante sur l'intelligence et le cœur ; elle relève le courage, elle inspire la joie. Dieu l'a attachée au soleil, à la lune et aux étoiles, pour nous éclairer le jour et la nuit : le soleil est comme le visage bienveillant de notre Père céleste qu'il laisse briller sur le monde ; la lune est comme l'œil d'une mère divine, il se repose sur nous pour nous consoler et calmer nos angoisses ; les étoiles sont les regards de frères des cieux qui nous excitent à louer notre Père commun.

Les flambeaux sont donc tout à fait propres à relever la solennité du culte divin et à porter vers le ciel les sentiments des assistants. Leur clarté douce et mystérieuse projette des rayons de vie, de joie, d'espérance et de consolation dans le temple de Dieu et sur les cérémonies sacrées. Au contraire, l'affliction de l'Eglise est représentée dans l'office des *Ténèbres*, pendant la semaine sainte, lorsque les cierges sont éteints les uns après les autres et que le dernier est caché derrière l'autel.

De toutes les choses sensibles, la lumière est la plus pure et la plus agréable : c'est comme le sourire du ciel, la beauté de la terre, la joie de la nature, la vie de tous les êtres, l'épanouissement des couleurs, les délices de l'âme et des yeux. C'est pourquoi elle est un symbole excellent du monde invisible des esprits, de la magnificence et de la splendeur du monde de la grâce. Les ténèbres sont l'image du paga-

nisme ancien et moderne, c'est-à-dire de l'ignorance, de l'erreur, de l'incrédulité, du péché, de l'impiété, de la désolation et du désespoir ; la lumière, au contraire, dans le langage de la Bible, est la figure du christianisme, c'est-à-dire de la vérité, de la grâce, de la foi, de la sagesse, des vertus, de la consolation et de la félicité, qui viennent du ciel et y conduisent. C'est dans ce sens très large qu'il faut entendre les paroles de l'Apôtre : « Dieu nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (I PET. II, 9).

La lumière est le symbole de la nature divine. « Dieu est lumière, et il n'y a point de ténèbres en lui » (I JOAN. I, 5) ; « il est vêtu de gloire et d'honneur, il est enveloppé de lumière comme d'un vêtement » (PS. CIII, 1, 2), « il habite une lumière inaccessible » (I TIM. VI, 16), et il est « le Père des lumières » (JAC. I, 17). Dieu est la lumière créée ; il est un abîme insondable de vérité, de sagesse, de sainteté, d'amour, de beauté, de félicité, de gloire et de majesté ; il est, de plus, le créateur et la source de toute lumière spirituelle ou sensible, naturelle ou surnaturelle.

Ce que le soleil est pour le monde matériel, l'Homme Dieu, Jésus Christ, l'est pour le monde spirituel, pour le royaume de la grâce et de la gloire ; il est « lumière de lumière, *lumen de lumine* », — « la splendeur de la gloire du Père » (HEB. I, 3), — « la splendeur de la lumière éternelle » (SAP. VII, 26), — « la lumière pour l'illumination des Gentils et pour la gloire d'Israël » (LUC. II, 32), — « l'étoile de Jacob » (NUM. XXIV, 17) — « la brillante étoile du matin » (APOC. XXII, 16), — « la lumière du monde » (JOAN. XII, 46), « le flambeau de la Jérusalem céleste » (APOC. XXI, 23), — « l'étoile du matin qui ne connaît pas de déclin » (*Bened. Cerei*), — « le véritable soleil qui brille d'un éclat inépuisable » (*Hymn. fer. II ad Laud.*). La lumière est donc la figure de la gloire du Fils unique du Père et la réflexion de cette gloire « dans la plénitude de la grâce et de la vérité » (JOAN. I, 14), que les hommes ont acquise par Lui, « l'auteur et le consommateur du salut ». Les anges et les étoiles, les armées du Seigneur, ne sont pas autre chose qu'un éclat visible, le vêtement brillant de son être invisible ; de même la sainte Ecriture n'emploie aucune image pour représenter la manifestation et les opérations de la grâce avec autant de prédilection que la lumière, dont elle tire d'inépuisables motifs de comparaison.

On parle constamment de la lumière de la vérité et de la grâce. La lumière éclaire et rend sensibles les choses exté-

rieures : la vérité de la foi nous révèle un autre monde, surnaturel et plus magnifique ; elle nous permet de jeter un regard dans les mystères les plus profonds ; elle nous dévoile les merveilles du royaume de la grâce et de la gloire, infiniment plus splendides que l'admirable beauté de l'armée des astres. Par la révélation, Dieu fait briller sa lumière dans nos ténèbres, il éclaire nos cœurs pour les illuminer des clartés de la science divine dans la face du Christ Jésus (II COR. IV, 6). La lumière ne représente pas avec moins d'exactitude l'essence et l'efficacité de la grâce, nommée par les saints Pères *la lumière de Dieu*. La lumière est mystérieuse, pure, belle, pleine de clarté et de chaleur. Ainsi la grâce divine est un mystère profond elle efface les souillures de l'âme et lui communique la pureté et la beauté, elle remplit l'intelligence de science et de sagesse ; la volonté, de force ; le cœur, d'allégresse et de charité.

Nous puiserons dans la plénitude de la lumière de Jésus Christ, nous recevrons dans nos cœurs sa grâce et sa vérité, si nous voulons être transformés de clarté en clarté dans l'image de Dieu (II COR. III, 18), être lumière dans le Seigneur (EPH. V, 8), et devenir les enfants de la lumière et du jour (I THESS. V, 5) C'est aussi le symbole du véritable disciple de Jésus Christ, qui marche à la lumière, comme Jésus Christ est dans la lumière (I JOAN. I, 7) ; c'est un emblème de la vie sainte et pure des enfants de Dieu. « La voie des justes est semblable à une lumière éclatante, elle progresse et croît jusqu'au dernier jour » (PROV. IV, 18). — « Celui qui vit chaste et pieux, qui tend à ce qui est en haut et non à ce qui est sur la terre, celui-là est comme une lumière céleste ; par l'éclat de sa vie sainte, semblable à une étoile, il indique à un grand nombre la route qui mène au Seigneur » (1).

Les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, sont également figurées par la lumière : la clarté de la flamme représente la foi, qui est une lumière pour nos pieds et un flambeau pour nos sentiers (Ps. CXVIII, 105) ; la direction constante de la flamme, qui tend en haut, est une image de l'espérance chrétienne, qui porte nos regards vers le ciel et dirige tous nos désirs vers les biens surnaturels ; la chaleur de la flamme, qui consume peu à peu la mèche et la cire, est l'emblème de la charité, qui consacre tout ce qu'elle a, les forces de son âme et de son corps, au service de Dieu.

La flamme du cierge, qui s'élève tranquille, pure et ardente,

1) S. LÉON, III^{me} *Discours pour l'Épiphanie du Seigneur*.

est de plus le symbole de l'adoration et de la piété, sur les ailes desquelles le cœur s'élançe au dessus de tout ce qui est terrestre jusqu'au trône de Dieu.

Enfin, la lumière représente la gloire céleste. Une lumière éternelle brille devant les saints dans le ciel. *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, Domine, et æternitas temporum*. «Celui qui sera vainqueur, dit le Seigneur, je lui donnerai l'étoile du matin» (ApoC. II, 28), c'est-à-dire la lumière de la vision béatifique. Celui qui repousse les œuvres de ténèbres et revêt les armes de la lumière; celui dont le cœur, éclairé et réchauffé par le feu de l'Esprit Saint et embrasé de désirs célestes, porte des fruits éclatants de justice et de vérité, parviendra, après les périlleuses obscurités du présent, à la lumière permanente et à la fête de la clarté éternelle (*ad perpetuæ claritatis festa*).

IV. — Ce symbolisme si riche et si profond, explique et justifie l'emploi si multiplié de la lumière dans la liturgie. La lumière des cierges accompagne presque tous les actes principaux du culte. Le but de l'Eglise est de nous représenter Jésus Christ, la vraie lumière, l'objet du culte divin et l'auteur de la grâce. Les cierges qui brûlent sur l'autel pendant le saint sacrifice, nous montrent ce soleil mystique descendant sur l'autel, pour répandre la vie et la lumière dans les cœurs bien disposés. Ils nous rappellent aussi sa charité, qui le porte à s'anéantir, à se cacher sous les voiles eucharistique. Ils sont une image des grâces abondantes de lumière, de force et de joie que le sacrifice obtient pour les âmes pures. Ils nous avertissent d'apporter à la sainte Messe une ardente charité et une vive piété. Ils proclament que l'autel est le foyer de l'amour divin (1). Plongez votre pauvre cœur dans ce brasier, et de jour en jour vous le verrez

(1) Les auteurs liturgiques du moyen âge trouvent aussi une signification symbolique au nombre deux, c'est-à-dire à la double rangée de cierges, à droite et à gauche du crucifix. D'après eux, cette disposition rappelle la lumière et les joies de la foi apportée aux deux peuples de l'antiquité, les Juifs et les Gentils, et par conséquent au monde entier, par Jésus Christ crucifié, c'est-à-dire par le sacrifice de la croix, le Verbe sur la croix, placé au milieu d'eux, comme le crucifix entre les flambeaux. Le plus grand nombre de cierges aux grand'messes accroît et exprime l'allégresse produite par les mystères que l'on célèbre, comme à Noël, à Pâques, etc. L'assistance pieuse aux cérémonies sacrées, la célébration fervente du culte durant le cours de l'année ecclésiastique, est la source toujours nouvelle de joies saintes et élevées.

se transformer en une flamme d'amour, et, véritable enfant de Dieu, pur et sans tache, vous resplendirez, comme un flambeau céleste, dans le monde, au milieu d'une race méchante et perverse (PHIL. II, 15). Ainsi vous glorifierez Dieu et vous édifierez le prochain par une vie sainte et vertueuse. Tel est le sens profond, telles sont les leçons de l'emploi de la lumière à la sainte Messe.

§ 32. — *Langue de la sainte Messe.*

I. — Tout ce qui sert au sacrifice eucharistique est choisi avec un soin particulier ; on n'y admet que ce qui s'adapte parfaitement à ses fins. Ce principe s'applique à la langue dans laquelle on célèbre la sainte Messe : la langue liturgique, en effet, doit correspondre au but liturgique.

En soi, la Messe peut être célébrée en toute langue ; cependant, dans les desseins de la divine Providence, le latin est de beaucoup la plus répandue, et jusqu'à ce jour il est demeuré la langue à peu près universelle du culte (1). La pratique observée de tout temps et en tout lieu par l'Eglise, de ne pas offrir le sacrifice eucharistique dans les langues vulgaires, mais dans une langue morte, c'est-à-dire en latin, qui est

(1) Les apôtres ont-ils offert le saint sacrifice seulement dans la langue araméenne (syro-chadaïque), en grec et en latin, ou bien dans les langues des divers peuples ? On ne peut le dire sûrement. En tout cas, dans les quatre premiers siècles, on ne découvre de liturgie que dans les trois langues de l'inscription de la croix. En Occident, c'est-à-dire en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Gaule, en Angleterre, le latin fut toujours la langue liturgique. Vers la fin du IX^{me} siècle, le pape Jean VIII permit aux Slaves de la Moravie, convertis par les saints Cyrille et Méthode (872-882), de célébrer la liturgie dans leur langue, qui était le slavon ou le glagolitique : son but était de les préserver ainsi du schisme grec. Plus tard, en Orient, l'Eglise autorisa les schismatiques et les hérétiques qui rentraient dans le sein de l'unité, tels que les Coptes, les Arméniens, les Ethiopiens, à conserver leur langue dans la liturgie. Actuellement, on compte douze langues employées dans la célébration de la Messe : 1^o le latin, 2^o le grec, 3^o le syriaque, 4^o le chaldéen, 5^o l'arabe, 6^o l'éthiopien, 7^o le glagolitique, 8^o le ruthène, 9^o le bulgare, 10^o l'arménien, 11^o le copte, 12^o le roumain. A l'exception du roumain, toutes ces langues sont depuis longtemps des langues mortes et ne sont plus parlées. L'emploi de leur langue maternelle par les Roumains unis ne fut pas expressément autorisé, mais seulement toléré en silence par l'Eglise.

inintelligible à la majeure partie du peuple, a été souvent blâmée depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours (1). Les attaques provenaient principalement de l'esprit hérétique ou schismatique, d'une fierté nationale ennemie de l'Eglise, de prétendus esprits-forts et amis du progrès, d'un rationalisme sec et superficiel, dépourvus de toute intelligence du but et de l'essence de la liturgie catholique et de ses profonds mystères. En supprimant la langue latine et en la remplaçant par la langue vulgaire, on cherchait, en se rendant plus ou moins compte du terme où l'on tendait, à miner l'unité catholique, à relâcher les liens qui unissent les Eglises particulières avec Rome, à affaiblir le sens religieux, à détruire l'humilité et la simplicité de la foi. Aussi le Siège apostolique a-t-il toujours repoussé ces nouveautés avec la plus inébranlable énergie. Ce fut de tout temps un principe arrêté de sa part de ne jamais changer la langue traditionnelle de la liturgie, bien qu'elle ne fût plus parlée ni comprise dans la vie ordinaire. De même, depuis plusieurs siècles, l'Eglise n'admet plus que la langue latine parmi les peuples qui se convertissent à la foi (2). Elle frappe d'excommunication ceux qui prétendent que l'emploi exclusif de la langue vulgaire est seul permis ou qu'il est nécessaire (3); elle regarde comme une imprudente témérité l'audace de ceux qui osent blâmer ou combattre le maintien de la langue latine dans la liturgie (4). Et à juste titre : car, dit saint Augustin, « c'est une folie extrême de contester qu'il faille faire ce que pratique

(1) Les adversaires de la langue latine pour le culte furent, en règle générale, les hérétiques, les schismatiques et les rationalistes catholiques, par exemple, les albigeois, les protestants, les jansénistes, les gallicans, les josphistes, les vieux-catholiques.

(2) « Concludendum, constantem firmamque disciplinam esse, ne Missæ idioma mutetur, etsi mutet lingua vernacula: sed eo sermone Missa celebratur quo celebrata est ab initio, etiam si ea lingua exoleverit apud vulgus, ejusque peritiam viri docti duntaxat habeant. Est autem Apostolicæ Sedis in recenti populorum conversione ad fidem pro variis circumstantiis vel permittere vernaculæ linguæ usum in divinis officiis celebrandis; sed vere affirmari potest, S. Sedem propensiores esse in illam partem, ut ex recens conversis ad fidem, habiliore qui sint ingenio, seligantur et latinis potius litteris erudiantur, quam ut facultas concedatur adhibendi in Missa celebratione vulgarem linguam ». BENEDICT. XIV, *de Miss. Sacrif.*, l. II, c. II, n. 14.

(3) *Conc. Trid.* sess. XXII, can. IX.

(4) *Bulla Auctorem fidei*, 1794, prop. 33, 66.

toute l'Eglise » (1). Dans les règles ou les usages de la discipline générale, l'Eglise est dirigée par l'Esprit Saint et préservée de tout manquement (2).

Au lieu de blâmer l'Eglise de sa pratique plus que millénaire, de célébrer la liturgie dans une langue morte, nous devons bien plutôt reconnaître et admirer en cela sa haute sagesse et l'assistance du Saint Esprit. L'expérience de l'Eglise se compte par siècles, et nous, nous sommes des enfants d'un jour.

Les intérêts les plus sacrés et les motifs les plus graves l'ont déterminée à conserver et à maintenir la langue latine dans tous les lieux où elle s'étend et parmi tous les peuples qu'elle reçoit dans son sein (3). Les raisons de cette conduite ne sont point quelque mystérieuse discipline du secret : l'Eglise ne cache ses dogmes à personne. Bien loin de là, elle désire ardemment que tous parviennent à comprendre le mieux possible le sens si varié des actes du culte divin ; elle presse instamment les prêtres, elle leur fait un devoir d'en faciliter l'intelligence aux fidèles et de leur expliquer de temps en temps à l'église et à l'école la Messe avec toutes ses prières et ses cérémonies. « Quoique la sainte Messe contienne pour le peuple chrétien une grande source d'instructions, les Pères n'ont cependant point jugé opportun de la célébrer dans les diverses langues vulgaires. Ils ont conservé les rites anciens des différentes Eglises, rites approuvés par la sainte Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. Cependant, de peur que les brebis de Jésus Christ ne souffrent de la faim et que les petits enfants ne demandent du pain sans que personne leur en donne, le saint concile ordonne aux pasteurs des âmes d'exposer fréquemment pendant la célébration de la Messe, ou par eux-mêmes ou par d'autres, quelques passages des choses que l'on lit, et d'expliquer,

(1) « Quod universa frequentat Ecclesia, quin ita faciendum sit, disputare, insolentissimæ insanix est ». S. AUG. *Epist. 54 ad Januar.*

(2) Dans les questions qui regardent le culte, saint Thomas repousse toutes les objections par les arguments tirés des lois ou des usages de l'Eglise : « Contra est quod ea quæ per Ecclesiam statuuntur, ab ipso Christo ordinantur ». — « In contrarium est Ecclesiæ consuetudo, quæ errare non potest, utpote a Spiritu sancto instructa ». 3, q. 33, a. 3 et 5.

(3) Comme dans l'Amérique du Nord et du Sud, dans les îles de la mer du Sud, en Asie et en Afrique.

surtout les fêtes et les dimanches, entre autres sujets, le mystère du saint sacrifice » (1).

L'Eglise agit ainsi, parce qu'elle a la conviction qu'une langue morte, uniforme et invariable, préserve d'une foule d'inconvénients et de dangers ; en outre, elle offre les plus grands avantages, non seulement pour la liturgie, mais pour ses œuvres en général. Les avantages sont si grands, que l'utilité très douteuse que le peuple pourrait, à certains égards et en certains cas, retirer d'une langue qu'il comprendrait, ne peut leur être comparée. Du reste, ce dernier but peut facilement et mieux être atteint d'une autre façon (2).

II—Sur la surface presque entière du globe, la langue latine est aujourd'hui la langue liturgique ; les autres idiomes employés dans la liturgie sont relativement très peu répandus. Nous déposerons ici les motifs les plus importants qui militent pour l'emploi de la langue latine dans les fonctions religieuses.

1° La langue latine est consacrée par l'inscription mystérieuse de la croix ; sa haute antiquité la rend très vénérable ; l'usage qui en a été fait depuis près de deux mille ans, l'a comme sanctifiée ; c'est la langue de l'Eglise romaine, la mère de toutes les autres, et elle est intimement liée à l'antique liturgie romaine et catholique.

L'inscription de la croix : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*, était écrite en hébreu, en grec et en latin (JOAN. XIX, 20). C'étaient alors les trois langues principales du monde ; dans les desseins de Dieu, elles ont été comme choisies et consacrées pour les usages ecclésiastiques. Du haut de la croix elles annonçaient au monde la gloire du Sauveur, le règne de la grâce acquis par le sang d'un Dieu. A l'autel, elles se perpétuent à jamais pour célébrer jusqu'à la fin des temps la mort de Jésus-Christ, et, par la perpétuité du sacrifice, elles étendent et affermissent de plus en plus cette domination de la grâce et de la paix, et l'amènent à sa perfection. Dans les premiers siècles, ces langues furent donc d'un usage sinon exclusif, comme beaucoup le pensent, du moins général dans le culte divin.

Parmi ces trois langues, le latin obtint bientôt la prédominance : c'était la langue de l'Empire romain, et il devint dans

(1) *Conc. Trid.* sess. XXII, cap. 8.

(2) « Illa utilitas et incerta est et multis periculis exposita, et alio securiori et sufficiente modo suppleri potest ». SUAREZ, disp. 83, sect. I, n° 21.

tout l'Occident, avec la diffusion du christianisme, la langue de la liturgie. La divine Providence choisit Rome pour être le centre de l'Eglise catholique ; de Rome partaient les missionnaires qui allaient dans toutes les directions répandre la lumière de l'Evangile. Avec la foi catholique, les différentes nations de l'Occident recevaient aussi la liturgie dans la langue latine ; c'est dans cet idiome que, dès l'origine, on célébrait les saints mystères parmi les peuples nouvellement convertis, bien que ceux-ci parlassent une langue étrangère et ne comprissent pas le latin. Le latin devint ainsi la langue universelle du culte pour toutes les Eglises filles de l'Eglise romaine et fondées par les hommes apostoliques partis de Rome.

Au début, à la vérité, le latin, dans beaucoup de contrées, était parlé par le peuple ; il resta cependant la langue liturgique après avoir disparu complètement de la vie civile et être devenu une langue morte. Depuis un grand nombre de siècles, il a cessé d'être employé dans la vie ordinaire ; mais il vivra éternellement dans l'usage ecclésiastique et dans le sanctuaire. Les souvenirs les plus sacrés, l'histoire et les destinées du catholicisme sont liés à cette langue vénérable, qui servit au culte divin dès les temps apostoliques : dès lors le saint sacrifice était célébré, les sacrements étaient administrés, Dieu était glorifié, les hommes étaient sanctifiés et conduits au salut dans cette langue. L'âme ne se sent-elle pas saisie d'un pieux enthousiasme et élevée vers Dieu, à la pensée qu'elle se sert, pour la prière et pour le sacrifice, des mêmes paroles et de la même langue que les premiers chrétiens et nos ancêtres faisaient retentir dans l'obscurité des catacombes, dans l'enceinte des vieilles basiliques et sous les voûtes hardies des églises du moyen âge ? Dans cette langue, une quantité sans nombre de martyrs et de confesseurs, les prêtres de tous les siècles chrétiens ont chanté, prié et sacrifié ; les formulaires les plus beaux sont composés en cette langue ; des prières d'une dévotion admirable, des chants merveilleux, soit qu'ils éclatent en transports de joie, soit qu'ils expriment une douce allégresse, soit qu'ils gémissent sous l'action du repentir ou compatissent aux souffrances de Jésus Christ. Pourrions-nous ne pas être attachés du fond du cœur et avec une piété toute filiale à cette langue sainte ? pourrions-nous l'abandonner dans le saint sacrifice, à quelque prix que ce fût ? Non : c'est pour l'Eglise un trésor précieux, qu'elle gardera toujours soigneusement.

2° La langue latine s'approprie mieux au service divin que les langues vulgaires, non seulement parce qu'elle est très parfaite, mais parce que sa situation de langue morte la rend encore à la fois immuable et mystérieuse. Le latin possède une rare perfection; il est remarquable par le sérieux, la dignité, la clarté, l'abondance, la précision et l'harmonie. Aussi est-il souvent très difficile, et l'expérience le prouve, de rendre le sens, et bien plus encore de reproduire la beauté, la noblesse, la profondeur et l'onction de l'original latin dans nos traductions. Pour s'en convaincre, que l'on compare, par exemple, les diverses traductions des prières de la Messe et des séquences avec le texte latin. C'est, en outre, la langue *Urbis et Orbis*, la plus répandue de toutes, la langue officielle de l'Eglise, celle qui sert au commerce entre le Pape et les évêques, la langue des conciles et de la science théologique. Tous ces privilèges la rendent éminemment propre aux usages liturgiques dans l'univers entier.

Le latin ne vit plus dans la bouche du peuple, il règne seulement dans le sanctuaire. Comme langue morte (1), il est immuable, tandis que les langues vivantes se modifient et s'altèrent continuellement. Que deviendraient nos livres liturgiques, nos missels, s'il fallait les changer constamment, pour les mettre en harmonie avec les temps et les langues vulgaires? Dans ces remaniements perpétuels, non seulement le texte et le fond des prières perdraient de leur force, de leur beauté incomparable; mais souvent, en dépit

(1) Les Eglises orientales repoussent également le principe que les langues vulgaires de chaque contrée doivent être employées pour le saint sacrifice. C'est un fait démontré par les preuves les plus précises. Les Grecs unis et non unis célèbrent dans le grec ancien que le peuple aujourd'hui ne comprend plus. Les Abyssins et les Arméniens se servent de l'arménien et de l'éthiopien ancien, qui ne sont plus compris que par les savants. Il en est de même des Syriens et des Egyptiens, qui disent la messe dans la langue syriaque ancienne, et surtout des Melchites et des Géorgiens, qui emploient le grec ancien. Les Russes se servent de la langue grecque ancienne, tandis qu'ils parlent un dialecte slave. On peut se reporter aussi à l'ancienne loi. Jusqu'au temps de Jésus Christ et des apôtres, la langue du culte était l'ancien hébreu, la langue des Patriarches, langue inintelligible au peuple juif, qui, depuis la captivité de Babylone, parlait le syro-chaldéen. Le Sauveur et ses apôtres assistèrent au service divin célébré dans cette langue et consacrèrent ainsi par leur présence une langue liturgique qui n'était pas celle du peuple. Ils ne blâmèrent point cet usage et ne le regardèrent point comme un abus. L'emploi d'une langue particulière pour le culte a donc pour elle l'usage de l'Ancien Testament et l'approbation non douteuse du Sauveur et des apôtres.

de la vigilance la plus exacte de l'Eglise, ils seraient défigurés et amoindris par des circonlocutions, des additions, des omissions, des inexactitudes, des erreurs, des interprétations fausses. Il serait impossible de maintenir l'uniformité du service divin dans des époques différentes même chez le même peuple, à plus forte raison dans l'univers entier. Tous ces inconvénients sont évités par l'emploi de la langue latine. Dans son immutabilité, elle nous transmet le Missel romain comme un sanctuaire inviolable, que nous ne considérons qu'avec admiration et un tendre respect.

La langue latine n'est plus employée dans la vie ordinaire et le commerce de la vie, elle ne retentit plus dans les rues ni sur les places publiques : cette condition lui donne, aux yeux des fidèles, un caractère mystérieux et sacré. Sous ce rapport, elle convient parfaitement à la célébration de la Messe, qui est un ensemble de mystères. Le sentiment religieux exige, pour le culte divin, une langue noble et majestueuse ; et c'est là précisément le caractère du latin. Le peuple, qui ne le comprend pas, est saisi devant cette obscurité qui s'allie si bien aux mystères de l'autel, de même que les prières du Canon, prononcées à voix basse, sont ainsi protégées contre le mépris et la profanation. La majesté du culte dépend surtout, il est vrai, du prêtre qui l'accomplit ; mais l'usage du latin y contribue aussi certainement : il est bien fait, entre autres choses, pour cacher les manquements de plus d'un prêtre et pour empêcher que la routine ne soit trop manifeste. C'est comme un voile jeté sur l'adorable sacrifice, que nous ne connaissons ici-bas que dans le demi-jour de la foi, et qui sera complètement levé dans les cieux, en récompense de notre humble acquiescement à la vérité.

L'usage de la langue latine n'est point un obstacle, comme on se plaît à le répéter, à ce que le peuple prenne part au saint sacrifice d'une manière utile. La demande de se servir partout de la langue vulgaire pour la Messe repose sur l'ignorance ou sur une méconnaissance complète de l'essence et des fins du sacrifice eucharistique. La liturgie contient à la vérité beaucoup de choses instructives, *magnam eruditionem*, selon le concile de Trente. Mais l'instruction n'est point son but principal. L'autel n'est pas la chaire ; la Messe n'est pas une conférence, un discours à l'usage du peuple : c'est un sacrifice qui se rapporte à Dieu, et que le prêtre offre à Dieu au nom de l'Eglise pour le salut des fidèles. Sans doute le peuple doit y prendre une part active et féconde ; il

priera et immolera avec le prêtre et en union avec lui, plus du cœur que des lèvres, *plus medullis cordis quam labiis vocis*, selon la parole de saint Bernard. Tout cela ne peut se faire sans quelque intelligence de la liturgie : car, bien que la dévotion se compose surtout d'affections pieuses et vienne par conséquent plus du cœur que de l'esprit, toutefois il ne aurait y avoir de dévotion parfaite sans illumination de l'intelligence (1).

Les fidèles qui veulent acquérir les connaissances nécessaires pour assister pieusement au saint sacrifice, ont plusieurs moyens à leur disposition : sa célébration en langue vulgaire n'est donc point nécessaire, et contribuerait très peu ou ne contribuerait nullement à ce but. Les explications, la lecture d'ouvrages de piété ou de livres instructifs peuvent donner à tous une intelligence plus ou moins parfaite de ces prières que le prêtre fait à l'autel. Au contraire, la récitation de ces prières dans la langue populaire par le célébrant serait insuffisante; dans une foule de cas, comme dans les grandes églises, dans les messes chantées ou lorsque plusieurs prêtres célèbrent en même temps, il ne serait pas possible, ou bien il serait peu édifiant de prononcer les paroles assez haut à l'autel pour être entendu et compris de tous les assistants. Puis, quand même tous comprendraient toutes les paroles du prêtre, ils n'acquerraient point pour cela l'intelligence réelle du sens : car les formules des messes sont pour la plupart empruntées à la sainte Ecriture, et sont souvent difficiles à comprendre. Une simple traduction est incapable d'en découvrir le sens caché; elle est, au contraire, susceptible de prêter à de fausses appréciations, à des malentendus et à des discussions dangereuses.

« Si l'homme soumet entièrement à Dieu sa science et ses perfections, quelles qu'elles puissent être, la dévotion s'en accroît en lui » (2). Aussi une connaissance approfondie et nette des prières liturgiques est très utile et très recommandable. Il faut préférer les prières de l'Eglise aux prières privées : elles sont pour l'âme la manne la plus douce et la nourriture la plus substantielle. Il est donc très désirable que les fidèles s'appliquent à posséder le texte et les

(1) *De Profect. religios.*, l. II, c. LXXIII. (Attribué à tort à saint Bonaventure).

(2) S. ТНОМ., 2. 2, q. 82, a. 3, ad 3.

de l'Eglise. La simple intelligence de ces prières ne suffit pas pour obtenir une part abondante des fruits du sacrifice : la meilleure disposition pour cela est une foi vive, une ardente charité, une contrition sincère, une piété et un respect profonds, l'humilité du cœur, le désir de recevoir miséricorde et salut. Or tous ces sentiments peuvent être présents sans l'intelligence de chacune des prières ; ils sont éveillés par l'ensemble des mystères accomplis sur l'autel. Les cérémonies sacrées ont un symbolisme multiple ; elles parlent une langue qui leur est propre et qui est d'une éloquence toute particulière. Tous peuvent comprendre ce langage, pourvu qu'un enseignement antérieur leur ait fait sens des prières de la liturgie, afin d'unir leurs voix à la voix connaître la signification et le but des cérémonies ecclésiastiques. La langue latine n'est donc point un obstacle à la piété des fidèles ; elle peut, au contraire, augmenter leur respect et leur inspirer un saint effroi par l'obscurité qu'elle conserve à leurs yeux.

3° Le latin est la langue presque universelle du culte : à ce titre, elle est éminemment propre à représenter et à maintenir l'union et l'unité de l'Eglise dans le culte, dans la foi et dans la charité.

L'unité de la liturgie dans le temps et l'espace ne sera conservée que si l'on se sert de la même langue en tous lieux et en tout temps. L'emploi des langues vulgaires troublerait l'uniformité et l'harmonie du culte catholique et la rendrait impossible, au moins en partie. Comme il est beau de voir célébrer la sainte Eucharistie de la même manière de l'Orient à l'Occident ! Tout prêtre, en quelque contrée étrangère qu'il se trouve, peut dire la messe. Comme il est doux à l'âme du catholique, qui, loin de sa patrie, n'entend que des paroles inconnues à son oreille, de retrouver dans une église les mêmes accents qu'il a entendus dès son enfance, et qui sont devenus pour lui comme une seconde langue maternelle ! Il sent alors qu'il est dans une patrie spirituelle, dans la patrie universelle de la foi, et il oublie pour un instant qu'il habite sous un ciel qui n'est pas le sien. Ainsi les mêmes prières dans la même langue sur toute la terre se répètent constamment à l'autel. Au lever du soleil, nous célébrons la messe jusqu'à ce que le soleil arrive à son midi. D'autres alors voient lever le soleil à leur tour et montent à l'autel ; et quand la nuit enveloppe nos montagnes, l'aurore brille sur d'autres régions, et les mêmes prières retentissent de nouveau.

L'unité de la langue liturgique dans toute l'Eglise est un puissant secours pour conserver intacte la foi catholique (1). La liturgie est un excellent véhicule de la tradition dogmatique, et le dogme est la racine de toute la vie ecclésiastique, de la discipline et du culte (2). Le culte est sorti du dogme comme une fleur de sa tige : les vérités de la religion catholique trouvent leur expression dans les prières et dans les rites sacrés, qui sont comme un arsenal où nous trouvons les preuves des dogmes révélés (3). Donc, plus les formules seront fixes et inviolables, plus elles seront propres à conserver et à perpétuer dans toute son intégrité le dépôt de la foi tel qu'elles le reçurent à l'origine. Aussi les liturgies primitives attestent que nos croyances sont dans un parfait accord avec celles des premiers siècles.

L'unité de la langue liturgique et l'uniformité qui en résulte pour le service divin, est enfin un lien très fort qui relie les unes avec les autres les Eglises disséminées dans tout l'univers et les unit toutes à l'Eglise romaine, leur mère et maîtresse et leur centre commun. Ainsi la tête et les membres forment un tout inséparable, l'unité en est favorisée. La communauté de vie et d'actions y trouve un merveilleux appui. L'histoire confirme cette doctrine; elle prouve que souvent la différence de liturgie ou l'introduction de la langue

(1) « Cum legem credendi statuat lex supplicandi, proindeque libri liturgici non minus doctrinæ fontes sint quam pietatis, summopere optandum est, ut, quemadmodum per fidei unitatem miro splendore lucet Ecclesia, ita per ritus et precum uniformitatem omnium oculis effulgeat. Ideoque eandem ac Ecclesia romana, omnium Ecclesiarum magistra materque, fidem habentes, eandem disciplinam et eundem officii divini modum habeamus ». *Concil. provinc. Aquens.*, a. 1850, tit. XI, cap. II. — *Collect. Lacens.*, tom IV, p. 1004.

(2) Cfr ZACCARIA, *Biblioth. ritual.*, tom. I, dissert. II, de *Usu libr. liturgic. in rebus theologicis.*

(3) De là vient l'axiome théologique : *Legem credendi lex statuit supplicandi.* A ce sujet, de la Hogue s'exprime ainsi (*de Eccles.*, cap. v, ix. x) : « Merito quidem urgetur ad permulta dogmata confirmanda. Sic ex exorcismis supra baptizandos confirmatur peccati originalis dogma; ex doxologia qua terminantur omnes psalmi, doctrina mysterii Trinitatis; ex ritu externo adorationis Eucharistiæ exhibito, realis Christi præsentia; ex omnibus orationibus, necessitas gratiæ ad bonum operandum; ex precibus, quæ ab antiquioribus sæculis pro defunctis funduntur, dogma purgatorii. In his et similibus causis, ubi ex mente Ecclesiæ et publico omnium fidelium sensu, tam notoria est arcissima, quæ inter universalem praxim Ecclesiæ et dogma reperitur connexio, non minus vere quam energice dicitur : *Lex orandi, lex credendi* ».

vulgaire pour le culte ont puissamment contribué à la diffusion de l'hérésie, du schisme, du rationalisme dans l'Eglise ou à la séparation du centre de l'unité. Rappelons-nous seulement les peuples de l'Orient, qui ont pour la plupart leur rite propre et une langue liturgique différente du latin.

Ainsi, l'emploi de la langue vulgaire dans le service divin sourit aux sectes et aux Eglises nationales; au contraire, l'usage de la langue latine correspond très bien à l'essence, au but et aux œuvres de l'Eglise catholique. Le Saint Esprit a rassemblé dans son sein l'universalité des peuples, et les a amenés de la diversité de leurs langues à l'unité de la foi. De tous les peuples, de toutes les tribus, de toutes les races et de toutes les langues, il a formé une famille de Dieu *une*, un royaume du Christ *un*, un royaume qui n'est pas de ce monde, mais qui est élevé au dessus de toutes les nations. Il est donc tout à fait convenable que cette Eglise se serve dans sa liturgie, non pas des diverses langues des peuples dont elle est la mère, mais d'une langue unique, universelle et sainte. Ainsi elle est à l'autel une image de la Jérusalem céleste, où tous les anges et les saints chantent d'une seule voix, *una voce*, le *Sanctus* et l'*Alleluia* sans fin.

CHAPITRE II

Rite du saint sacrifice de la Messe

§ 33. — *Observations préliminaires.*

I. — D'innombrables richesses, des merveilles incompréhensibles, des mystères impénétrables, sont renfermés dans le saint sacrifice de la Messe. Il est trop grand pour que la langue humaine puisse le désigner par des termes convenables et lui donner un nom qui corresponde, même de loin, à sa sublimité. Il dépasse toute intelligence par son élévation et son ineffable majesté. Aussi, comme l'esprit de l'homme est trop faible et sa langue trop pauvre, on lui a donné dès l'origine une foule d'appellations, dont chacune est destinée à caractériser une des faces de cet adorable mystère, mais qui sont insuffisantes à présenter une idée adéquate de sa profondeur et de sa richesse (1). De tous ces noms, celui de *Messe*, qui est le plus usité depuis saint Grégoire le Grand († 604), a droit à une explication plus approfondie.

Le mot de *Messe* (*Missa*, de *missio*, ou *dimissio*, ἀφ᾽εσις) (2)

(1) « Nomen dictum quasi notamen (*signe, caractère*), quod nobis vocabulo suo res notas efficiat. Nisi enim nomen scieris, cognitio rerum perit ». S. ISIDOR., *Etymol.* l. I, c. VII, n. 1. — Quelques-uns de ces noms sont, par exemple, *collecta*, *dominicum*, *memoriale*, *communio*, *oblatio*; — λειτουργία, εὐχαριστία, θυσία, λατρεία, μυσταγωγία, οἰκονομία, σύναξις. Cfr BONL, *Rev. liturg.* l. I, c. III.

(2) On ne peut soutenir l'étymologie du mot *Missa* de l'hébreu *Missah* (DEUT. XVI, 10), qui signifie *tribut, oblation*, ou du grec μύησις, *initiation, doctrine mystique*, ou du germanique *Mess, fête, réunion*. Le mot *Missa* n'est point non plus le participe du verbe *mitto*, auquel on devrait ajouter les mots *concio* ou *congregatio*, c'est-à-dire *concio missa* ou *dimissa*, ou bien *oblatio*, c'est-à-dire *oblatio missa est, transmissa est ad Deum*. *Missa* est un substantif de forme récente pour *missio*, comme on en rencontre d'autres de forme semblable, par exemple, *remissa* pour *remissio*, *collecta* pour *collectio*, *ingressa* pour *ingressio*, *oblata* pour *oblatio*, *accessa* pour *accessio*, *confessa* pour *confessio*. Il désigna d'abord le renvoi prononcé à la fin des cérémonies du culte et des assemblées profanes. Saint Avit,

désigna d'abord le renvoi solennel des assistants à la fin du sacrifice eucharistique. Cette signification est consacrée aujourd'hui dans les paroles ; *Ite, Missa est* ; allez, c'est le renvoi. Lorsque l'ancienne discipline du catéchuménat et de la pénitence publique était encore en vigueur, il y avait deux renvois pendant le saint sacrifice : les catéchumènes adultes et les pénitents publics pouvaient assister aux réunions du culte et écouter la prédication (1). Mais on les renvoyait avant l'offertoire, c'est-à-dire après l'évangile ou le sermon ; cela se faisait d'une manière solennelle. Ceux-là seulement pouvaient assister au sacrifice proprement dit qui étaient en communion avec l'Eglise, et on les congédiait solennellement à la fin de la cérémonie. A cause de ce double renvoi la première partie de la réunion prit le nom de *Messe des catéchumènes*, *Missa catechumenorum*, et la seconde, celui de *Messe des fidèles*, *missa fidelium* (2). Dans la suite, la discipline ecclésiastique se modifia, et cette distinction des deux parties de la Messe disparut, parce que personne n'était plus exclu du sacrifice entier. On nomma alors la célébration

évêque de Vienne (vers l'an 500), écrit à Gondebaud, roi de Bourgogne, qu'il est d'usage de crier *Missa est* dans les églises et les salles d'audience, lorsque le peuple est congédié. *In ecclesiis palatiisque sive praetoriis missa fieri pronuntiatur, cum populus ab observatione dimittitur*. En outre, ce mot fut aussi employé pour désigner tout l'office divin, ou les leçons et les prières qui le composent. En particulier, les matines furent appelées *missa matutina* : les vêpres, *missa vespertina*. Dans le moyen âge, nous rencontrons le mot *Missa* employé dans le sens de *fête* ou de *foire*, parce que la Messe était la partie principale de la fête et que les peuples accouraient dans les solennités pour vendre ou acheter. Le sentiment soutenu par Müller dans sa brochure : *Missa. Origine et signification de ce mot*, que l'expression *Missa* serait le nom antique latin désignant le sacrifice et signifiant oblation n'est pas suffisamment prouvé jusqu'ici. Cfr BONA, *Rer. liturgic.* l. I, c. I-III. — BELLARMIN, *de Missa*, l. I, c. I. — BENEDICT. VIX, *de Sacr. Miss. Sacrif.* I, II, c. I. — HEFELE, *Beitraege*, II, p. 273.

(1) « *Missa (renvoi) tempore sacrificii, est quando catechumeni foras mittuntur, clamante levita : Si quis catechumenus remansit, exeat foras ; et inde missa, quia sacramentis altaris interesse non possunt, qui nondum regenerati noscuntur* ». S. ISID. *Etym.* l. VI, c. XIX, n. 4. — « *Missa (le renvoi) catechumenorum fiebat ante actionem sacramentorum ; missa fidelium post confectionem et participationem eorumdem sacramentorum* ». PSEUDO-ALCUIN., *de Divin. Offic.*, c. XL.

(2) Le nom de *fidelis*, πιστός, s'appliquait uniquement dans l'antiquité chrétienne à ceux qui étaient baptisés ; le mot de *christianus*, χριστιανός, au contraire, désignait aussi les catéchumènes, dès qu'ils avaient reçu le signe de la croix et l'imposition des mains jointe à la prière.

du saint sacrifice simplement *Messe*, *Missa*, ou au pluriel, *Missæ*, à cause de ses deux parties autrefois distinctes (1).

Quand cette appellation de *Messe*, *dimissio populi*, devint-elle celle de tout le sacrifice? Probablement à une époque très ancienne, mais on ne saurait la déterminer historiquement. Un document non douteux de l'emploi du mot *Missa* dans ce sens se rencontre d'abord dans les écrits de saint Ambroise († 397) (2) et de saint Augustin († 430). De leur manière de s'exprimer on peut conclure que cette façon de parler n'était pas récente, mais qu'elle était traditionnelle et connue de tout le monde.

L'emploi d'un terme aussi peu déterminé et significatif, pour désigner le sacrifice auguste de nos autels peut, au premier abord, sembler étrange; il s'explique cependant par les motifs suivants.

À l'époque où l'on commença à donner au saint sacrifice le nom de *Missa*, régnait dans l'Eglise la sévère *discipline du secret*, *disciplina arcani*; cette loi, d'origine apostolique dura en Orient jusqu'à la fin du cinquième siècle, en Occident jusqu'au milieu du sixième. Elle consistait dans un précepte ecclésiastique ordonnant de tenir cachés aux infidèles les mystères de la religion et les actions liturgiques, afin de ne pas les livrer aux railleries des païens et à des profanations. Dans ces circonstances le mot de *Missa* dut être bien venu des fidèles: aucun autre n'eût été plus propre à soustraire la connaissance du saint sacrifice à ceux qui n'étaient pas initiés. En outre, ces renvois étaient faits avec une certaine solennité, qui saisissait puissamment les assistants et leur donnait une haute idée du sacrifice de l'autel. Le premier renvoi, qui s'adressait aux catéchumènes, aux pénitents et aux énergumènes, était bien propre à rappeler à tous quelle pureté est nécessaire pour assister à la sainte

(1) De là les expressions: « missarum solemnia; missas facere, agere dicere, tenere, cantare, celebrare, legere ». Cfr DUFRESNE, *Glossarium*, v^o *Missa*.

(2) « Sequenti die (erat autem Dominica), post lectiones (sc. sacræ Scripturæ) atque tractatum (sc. expositionem lectionis vel concionem), dimissis catechumenis, Symbolum aliquid competentibus in baptisteriis tradebam basilicæ. Illic nuntiatum est mihi comperto quod ad Portianam basilicam de palatio decanos (lictiores) misissent et vela suspenderent, populi partem eo pergere. Ego tamen mansi in munere, *Missam* facere cœpi. Dum offero, raptum cognovi a populo Castulum quemdam ». S. AMBR. *Epistol.* XX. n. 4, 5.

Messe et se nourrir de l'aliment eucharistique. Le renvoi des fidèles n'était pas moins digne de respect : il avertissait les chrétiens de ne pas quitter la maison de Dieu sans permission, et de ne retourner à leurs occupations quotidiennes qu'après avoir offert à Dieu, par le sacrifice, les adorations qui lui sont dues et avoir été enrichis des dons et des bénédictions célestes (1).

Après cette explication du mot *Missa*, qui est la plus fondée et la plus répandue, nous devons faire mention d'une autre interprétation que les auteurs liturgiques du moyen âge surtout aimaient à donner. D'après eux, le sacrifice eucharistique s'appelle *Missa*, parce que sur l'autel a lieu une transmission (*Missa*, signifiant *missio* ou *transmissio*) de la terre au ciel et du ciel à la terre. Par l'intermédiaire du prêtre, qui est son député, l'Eglise envoie jusqu'au trône de Dieu ses dons et ses prières, ainsi que les besoins et les demandes des fidèles ; de son côté, Dieu envoie aux hommes ses grâces et ses bénédictions. Ou bien autrement : Jésus Christ est envoyé dans le monde par son Père comme victime, et il est renvoyé vers le ciel par les fidèles, comme une hostie capable de nous réconcilier avec Dieu et de nous procurer tous les biens (2). Cette explication repose sur l'essence de la chose et

(1) « Les Latins ont donné ce nom (*Missa*) au sacrifice, à cause que, lorsqu'on venait à l'oblation, on renvoyait les catéchumènes, les pénitents et les possédés, et à la fin tout le peuple, par une solennelle proclamation... Cette exclusion solennelle de ces trois sortes de personnes donnait au peuple une haute idée des saints mystères, parce qu'elle lui faisait voir quelle pureté il fallait avoir seulement pour y comparaître et à plus forte raison pour y participer. Le renvoi qu'on faisait du peuple fidèle après la solennité accomplie n'était pas moins vénérable, parce qu'il faisait ainsi entendre qu'il n'était pas permis de sortir sans le congé de l'Eglise, qui ne renvoyait ses enfants qu'après les avoir remplis de vénération pour la majesté des mystères, et des grâces qui en accompagnaient la réception : de sorte qu'ils s'en retournaient à leurs occupations ordinaires, se souvenant que l'Eglise, qui les avait renvoyés, les avertissait par ce moyen de les faire avec la religion que méritait leur vocation et l'esprit dont ils étaient pleins ». BOSSUET, *sur les Prières de la Messe, Œuvres complètes*, Bar-le-Duc, 1870, tome IV, p. 447.

(2) « Sacrosanctum altaris mysterium idcirco Missa dicitur, quia ad placationem et solutionem inimicitiarum (EPHES. II, 14), que erant inter Deum et homines, sola valens et idonea missio est ». RUPERT. TUTIENS. *de Divin. Offic.*, I, II, c. xx. — « Dicitur autem Missa a mittendo, et representat legationem inter homines et Deum: Deus enim mittit filium suum Christum in altare, et iterum mittit Ecclesia fidelis eundem Christum ad Patrem, ut pro nobis intercedat ». S. BONAVENT. *Expos. Miss.* cap. II. — « Missa dicitur, quia in hoc officio representatur missio Christi

renferme une vérité incontestable, mais elle n'a exercé aucune influence sur la dénomination du sacrifice eucharistique par le mot de *Messe* ; en d'autres termes, les fidèles des premiers siècles n'ont point adopté le terme de *Missa* pour exprimer cette double mission, mais pour les autres motifs que nous avons indiqués (1).

II. — Jésus Christ a le premier offert le sacrifice eucharistique dans le Cénacle, à Jérusalem, en le rattachant étroitement à la Pâque des Juifs. En même temps il a donné à ses apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce le pouvoir et l'ordre de faire ce qu'il a fait, dans tous les temps et jusqu'à la consommation des siècles. A l'exemple de leur divin Maître et pour obéir à son précepte, les apôtres ont célébré la sainte Eucharistie dans tous leurs voyages entrepris pour la prédication de l'évangile. Probablement toutefois, ils n'offrirent pas le saint sacrifice avant la Pentecôte, mais en ce grand jour-là même où le Saint-Esprit descendit sur la jeune Eglise (2). Cette supposition est appuyée sur cette pensée que le Saint Esprit continue à opérer le mystère de la consécration, comme il a opéré une seule fois le mystère de l'Incarnation. L'exemple de Jésus Christ fut la règle des apôtres : ils ont fait après lui ce qu'il avait fait le premier. D'après sa volonté et suivant l'inspiration de l'Esprit Saint, ils ont fait autre chose encore : ils ont ajouté à l'acte essentiel du sacrifice diverses prières et certains usages, selon les circonstances des temps, des lieux et des personnes, afin que la célébration des saints mystères fût entourée de plus de respect et d'édification. Les parties intégrantes du rite du

a sinu Patris in mundum redimendum, id est, incarnatio, et missio Christi a mundo ad Patrem placandum, scilicet passio ». SICARD. *Mitral.*, seu de offic. eccles. *Summ.*, l. III, c. I.

(1) « Prima etymologia verior videtur, altera ad pietatem propensior ». BENED. XIV, de *Sacr. Missa*, l. XIV, c. I, n. 5.

(2) « La première messe dite par un apôtre ne fut célébrée ni avant la résurrection, ni avant l'ascension, ni avant la Pentecôte. Marie d'Agréda assigne le jour de l'octave ; mais l'opinion la plus commune et la plus probable assigne le jour même où le Saint-Esprit descendit. Cet avènement du divin Paraclet eut-il lieu avant la consécration, ou après ? Selon Théophile Raynaud (de *Prima Missa*, sect. II, cap. VI), il n'aurait eu lieu qu'après la communion des fidèles ; mais n'est-il pas mieux de penser, comme paraît le faire saint Proclus, patriarche de Constantinople, que l'Esprit sanctificateur descendit avant la consécration, qui s'opéra et s'opère toujours par sa vertu ? », BLOT, *Marie réparatrice et l'Eucharistie*, p. 200, 201. — Cfr BOXA, *Rev. liturgic.*, l. I, cap. v

sacrifice qui se trouvent dans toutes les liturgies, proviennent sans contredit des temps apostoliques. De ce nombre sont les prières préparatoires, les leçons de la sainte Ecriture, le chant des psaumes, l'oblation du pain et du vin mêlé d'eau, les supplications pour les vivants et les morts, les paroles du sacrifice dans lesquelles sont insérées les paroles de la consécration, la mention de la mort et de la résurrection du Sauveur, l'Oraison dominicale, les signes de croix, le baiser de paix, la fraction de l'hostie, l'action de grâces après la communion. Les apôtres, instruits par le Seigneur lui-même des mystères du royaume de Dieu et éclairés par le Saint Esprit, observèrent assurément un ordre certain dans le sacrifice eucharistique, bien qu'ils ne l'aient pas fixé par l'écriture et qu'ils ne nous aient point livré de liturgie complète. Le premier accomplissement du sacrifice par Jésus Christ fut une règle et un modèle suivis par les apôtres : les points essentiels du rite introduit et élargi par eux furent conservés avec fidélité et respect par les Eglises qu'ils fondèrent et par leurs successeurs. Dans le cours des siècles, selon que la nécessité ou l'utilité l'exigeaient, il fut de plus en plus développé, ordonné et complété, d'une manière différente toutefois, en Orient et en Occident. « Le Seigneur ne cesse jamais d'être présent près de son épouse chérie, de l'assister dans son enseignement et de l'accompagner de sa bénédiction dans ses œuvres » (1). Il put donc et il voulut laisser aux chefs de l'Eglise le soin de donner, dans une sage mesure, au sacrifice qu'il avait institué, un vêtement digne de lui ; en d'autres termes, de créer la forme et la solennité liturgiques.

De là naquirent à des époques, en des lieux et chez les peuples différents, des liturgies différentes, c'est-à-dire des formulaires divers pour la célébration du saint sacrifice. Toutes ces liturgies concordent dans les points essentiels, elles ne se distinguent plus ou moins que par leur composition et leur structure (2).

(1) VATIC., *Constit. dogmat. de fide cathol.*

(2) « In celebrando sacrosancto Missæ sacrificiō omnes Orientis et Occidentis Ecclesiæ modum quemdam in summa communem ab initio habuere ; singulæ tamen ritus aliquos singulares ac diversos. Hæc omnibus semper communia, nempe lectiones sacrarum Scripturarum initio liturgiæ, psallimorum aliorumque canticorum recitatio ; oblatio panis et vini aqua mixti, consecratio utriusque verbis Christi Domini cum benedictione ac signo

Par rapport à leur origine et à leur ressemblance, on les divise en quatre ou cinq grandes familles ; mais, en général, on les partage en deux groupes : les liturgies orientales et les liturgies occidentales (1). Cette distinction est pleinement justifiée : les liturgies orientales se distinguent des liturgies occidentales, non seulement par leur patrie et leur langue, mais encore par leur esprit, leur forme et leur composition. Les premières ont un caractère plus stable et plus uniforme ; les mêmes souvenirs, les mêmes prières et les mêmes actions de grâces y reviennent sans cesse ; elles présentent très peu de changements, suivant les diverses fêtes

crucis a sacerdote facta ; Oratio Dominica et sacra communio cum gratiarum actione. At designatio certarum ex Scriptura lectionum ; psalmodiarum aliarumque precum numerus et definitio ; ministrorum ritus præter eos, qui sunt ex institutione divina — hæc omnia pro locis ac temporibus varia extiterunt ». MABILLON, *de Liturg. Gallic.*, l. I, cap. II. — « Non errare illos reputamus, qui rituum et ceremoniarum *varietatem* inter ipsa rerum christianarum *primordia* jam esse natam suspiciantur. Fieri enim potuit, ut apostoli gravissimis de causis in *diversis* partibus et provinciis pro captu et ingenio populorum *diversas* rogarent leges, *diversas* ordinarent ceremonias ». KRAZER, sect. I, c. I, § 2.

(1) Parmi les principales liturgies de l'Orient, on compte : 1^o La liturgie contenue dans le huitième livre des Constitutions apostoliques. D'après les recherches les plus récentes, c'est, dit-on, la plus ancienne de toutes les liturgies connues, et c'est, dans son essence, la liturgie apostolique proprement dite. 2^o La liturgie de l'apôtre saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. Elle fut très probablement composée dès les commencements en langue grecque, et vient, sinon dans sa forme actuelle, du moins dans ses traits principaux, de l'apôtre saint Jacques le Mineur. Elle fut employée jusqu'au VIII^e siècle dans le patriarcat de Jérusalem ; au XII^e on s'en servait encore dans cette ville aux grandes fêtes. Dès lors elle fut remplacée complètement par la liturgie de saint Jean Chrysostome, et elle n'est plus en usage que le 23 octobre, jour de la mort de saint Jacques. 3^o La liturgie de l'Eglise d'Alexandrie, attribuée à l'évangéliste saint Marc. Son antiquité n'est pas moindre que celle de saint Jacques, et elle peut très bien provenir de saint Marc, au moins quant à ses traits principaux. Elle était usitée chez les chrétiens orthodoxes encore au XII^e siècle, et fut, par la suite, supplantée par la liturgie de saint Jean Chrysostome. 4^o Les liturgies de saint Basile († 379) et de saint Jean Chrysostome († 407). Ces deux grands docteurs n'ont pas composé une liturgie nouvelle ; ils se sont bornés à modifier et à abrégér les liturgies anciennes, selon les besoins de leur temps et de leurs Eglises. Les Grecs se servent, aujourd'hui, en règle générale, de la liturgie de saint Jean Chrysostome, et, à certains jours seulement, de celle de saint Basile. 5^o En Carême, les Grecs n'offrent le saint sacrifice que les samedis et les dimanches ; les autres jours, ils célèbrent ce qu'ils appellent la liturgie des Présanctifiés, ou des dons consacrés d'avance, ce qui n'a lieu que le vendredi saint dans le rite romain. — Voyez RENAUDOT, *Liturg. orient. Collect.*

de l'année, Les secondes, au contraire, offrent une très riche variété, une vie active et un progrès toujours croissant ; dans le rite latin, la célébration des fêtes et des différentes époques est étroitement mêlée à celle du saint sacrifice. Les liturgies orientales ont des prières plus longues, une abondance plus considérable d'usages et d'actions symboliques ; les liturgies occidentales, et surtout le rite romain, se font remarquer par une brièveté pleine de choses, par une simplicité grandiose et une élévation pleine de dignité dans les paroles et les cérémonies.

III. — Contrairement à l'Orient, qui a un grand nombre de liturgies, l'Occident en a très peu : on distingue surtout la liturgie mozarabe, l'ancienne gallicane, l'ambrosienne et la romaine (1). Celle-ci eut toujours la préférence sur toutes les

(1) La liturgie mozarabe est aussi appelée *gothico-hispanique*, *isidorienne* et *de Tolède*. L'expression *mozarabe* indique que c'était la liturgie des chrétiens arabisants, c'est-à-dire vivants en Espagne sous la domination des Arabes. Elle a une très grande analogie avec l'ancienne liturgie gallicane et semble en être une provenance. Elle fut en usage dès les commencements parmi les chrétiens d'Espagne ; peu à peu elle fit place à la liturgie romaine, et à la fin du XV^me siècle on ne l'employait plus qu'à Tolède, dans six églises de cette ville, les grands jours de fête. Le cardinal Ximenès (1517) fonda à Tolède un chapitre de treize prêtres chargés de célébrer tous les jours le service divin selon le rite mozarabe. Dans la belle chapelle *ad Corpus Christi*, qu'il éleva dans la cathédrale de cette ville, tous les jours le Bréviaire est récité et la Messe célébrée selon ce rite. On le suit encore, pour la célébration de la Messe, dans deux autres églises paroissiales de Tolède : dans celles de Saint Marc et des saintes Juste et Rufine, mais seulement les dimanches et les fêtes. La cathédrale de Salamanque a une chapelle du Saint Sauveur, plus connue sous le nom de Talavera, celui de l'évêque qui la fonda au XVI^e siècle, où un prêtre célèbre la Messe selon ce rite à seize jours déterminés de l'année. — La liturgie ancienne gallicane fut en usage en Gaule jusqu'à la fin du VIII^me siècle ; alors elle fut remplacée par le rite romain. Aujourd'hui elle n'est plus employée nulle part ; elle concorde, du reste, avec le rite mozarabe. Ces deux liturgies ont un introit appelé *officium* dans la liturgie mozarabe, et *antiphona ad prælegendum* dans l'ancienne gallicane. Ensuite vient le *Gloria*, souvent remplacé par le *Benedictus* dans la liturgie gallicane ; il est suivi d'une oraison nommée *collectio post prophetiam* dans celle-ci, et *post Gloria* dans le mozarabe. Dans toutes deux cette oraison est suivie de la salutation : *Dominus sit semper vobiscum*. Après les trois leçons et l'offertoire, les deux liturgies présentent sept prières solennelles : 1^o l'oraison *Missa*, ainsi nommée parce qu'elle est la première dans la messe proprement dite, c'est-à-dire dans la messe des fidèles (dans la liturgie gallicane *præfatio ad missam*) ; 2^o *alia oratio*, anc. gall. *collectio* ; 3^o l'oraison *post nomina*, c'est-à-dire après la lecture des diptyques ; 4^o l'oraison *ad pacem*, avant le baiser de paix ; 5^o l'*inlatio*, c'est-à-dire *illatio ex antedictis* ou *illatio oblationum aut gratiarum actionis*, anc.

autres, et aujourd'hui elle est répandue dans les cinq parties du monde. Déjà le pape Innocent I^{er} (402-417) la fait remonter à l'apôtre saint Pierre. Ecrivant à Décentius, évêque de Gubbio, au sujet de questions disciplinaires et rituelles, il dit : « Qui ne sait que tous doivent suivre ce que le prince des apôtres, saint Pierre, a confié à l'Eglise romaine et ce que l'on a toujours observé jusqu'à présent » (1)? Saint Pierre peut être considéré, dans un sens un peu large, comme l'auteur de la liturgie romaine; la manière de célébrer la sainte Messe adoptée et introduite par lui dut sans doute former la base du développement subséquent de cette liturgie (2). Jeune plante déposée dans le parterre de l'Eglise par le prince des apôtres, cultivée par lui et par ses successeurs sous la direction de l'Esprit Saint, elle est devenue un grand arbre; le tronc a depuis longtemps atteint sa grosseur, cependant tous les siècles y ont vu pousser de nouveaux rameaux et de nouvelles fleurs.

Les plus anciens monuments de la liturgie romaine sont

gall. *contestatio vel immolatio*: elle correspond à notre préface; 6^o la prière *post pridie*, anc. gall. *post mysterium*, c'est-à-dire après l'élevation; 7^o l'oraison *post Orationem Dominicam*. Toutes deux ont aussi la *fractio hostiæ* et la bénédiction avant la communion. Le rite mozarabe a une *elevatio hostiæ* avec le symbole; le *Pater* est accompagné de répons après chaque demande; la fraction de l'hostie se fait en neuf parties; toutes désignées par un nom spécial. — La liturgie ambrosienne, encore employée à Milan, est ainsi désignée parce que saint Ambroise l'a enrichie et complétée. Elle se rapporte à la liturgie romaine et peut être considérée comme une sœur ou une fille de celle-ci. Dans toutes les deux on observe le même rapport entre les parties fixes et les parties changeantes, la même structure des prières, la même brièveté et la même énergie. Les divergences sont peu importantes; elles consistent dans la suite des prières; ainsi, dans le rite ambrosien, le *Credo* est dit après l'offertoire, le *Pater* après la fraction de l'hostie, le lavement des mains a lieu immédiatement avant la consécration. Les couleurs liturgiques sont également un peu modifiées quant à leur emploi—Cfr *Liturgia mozarabica* (Migne, t. LXXXV). MABILLON, *de Liturgia gallicana* l. III (Migne, t. LXXII).

(1) Epist. VI (XXV) In. I, ad Decent. Eugub. episcop. — HURTER, *Opusc. Patr.*, tom. XVIII, p. 27.

(2) « Istum ordinem ab apostolis et ab apostolicis viris traditum Romana tenet Ecclesia et per totum pæne Occidentem omnes Ecclesiæ eandem traditionem servant ». RAB. MAUR., *de Clericor. instit.*, l. I, c. XXXIII. — « Inter Occidentis Liturgias potissimum sibi locum vindicat Romana, quam saltem quoad præcipuas partes a Petro apostolorum principe processisse constans et perpetua Ecclesiæ Romanæ est traditio. Id Decentio Eugubino Innocentius I, id Profuturo Braccarensi episcopo Virgilius in suis contestantur epistolis ». KRAZER, sect. II, c. II, § 25.

les trois *Sacramentaires* ou Missels connus sous les noms des papes Léon I^{er} (440-461), Gélase I^{er} (492-496) et Grégoire I^{er} (590-604). On les désigne sous la dénomination de *Sacramentarium Leonianum*, *Gelasianum*, *Gregorianum* (1). Ces sacramentaires sont un précieux trésor de traditions liturgiques, provenant de l'antiquité la plus reculée de l'Église romaine. Ces papes ont rendu de très grands services à la science liturgique, en conservant fidèlement les anciens formulaires et en les complétant par les additions nécessaires à leur époque. Notre Missel est tiré principalement du Sacramentaire de saint Grégoire le Grand. Ce pape ajouta au Canon les paroles suivantes : « Disposez nos jours dans votre paix, et faites que nous échappions à la damnation éternelle et que nous soyons comptés au nombre de vos élus ». *Diesque nostros in tua pace disponas, atque ab aeterna damnatione nos eripi et in electorum tuorum jubeas grege numerari*. Ce fut la dernière addition faite au Canon. Les autres parties principales de la liturgie romaine, l'introït, le *Kyrie*, le *Gloria*, les collectes, l'épître, le graduel, l'évangile, les secrètes, la préface, l'Oraison dominicale, la communion et la postcommunion remontent au cinquième siècle. Vers la fin du moyen âge, les missels avaient été défigurés par des changements arbitraires et des additions inconvenantes. Une réforme était devenue nécessaire. Elle fut accomplie sous les papes saint Pie V (1566-1572), Clément VIII (1592-1605) et Urbain VIII (1623-1644) ; le Missel fut alors soigneusement

(1) Le sacramentaire s'appelait aussi *Liber sacramentorum vel mysteriorum* : l'expression de *sacramenta* ou de *mysteria* s'appliquait ici surtout à l'Eucharistie ; elle était prise dans le sens de *Officia Missarum liturgica*. Les sacramentaires anciens ne contenaient que les parties lues par le prêtre, surtout les oraisons, l'*Ordo* et le Canon de la Messe. Les autres parties, chantées par le chœur, l'introït, les répons après l'épître, à l'offertoire et à la communion, étaient réunies dans l'*Antiphonarium*. Les leçons de l'Ancien Testament et des Epîtres des apôtres étaient dans le *Lectionarium*, l'*Apostolus*, l'*Epistolare*, et les leçons de l'Évangile, dans l'*Evangeliarium* ou *Evangelistarium*. Le *Comes* comprenait les Epîtres et les évangiles. De la réunion de tous ces livres on forma le *Missale plenarium*, nommé plus tard *Plenarium*, ou *Plenarius*, ou *Missale*. Ces livres ne contenaient d'abord que les prières et les leçons ; les rubriques étaient dans les *Ordines Romani*, d'où elles passèrent ensuite dans les livres liturgiques. — ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*. ZACCARIA, *Bibliotheca ritualis*, t. I, p. 29 sqq. — Cfr MURATORI, *de Rebus liturgicis disputatio* (Migne, tom. LXXIV, p. 847-1043),

revu et corrigé (1). Le rite grégorien fut rétabli dans sa pureté primitive, autant qu'il fut possible, et par là fut introduite l'unité si désirable dans la liturgie.

IV. — Ainsi, dans le cours des temps, pour la gloire de Dieu et l'édification des fidèles, l'Eglise a enchâssé le diamant du sacrifice de la manière la plus splendide, en l'entourant de prières, de chants, de leçons et de cérémonies. La divine Sagesse fut son guide (2). Elle a recouvert la célébration des adorables mystères d'un voile sacré, afin de remplir l'esprit et le cœur des fidèles d'une crainte religieuse et d'un respect profond, et de les exciter à une méditation sérieuse et dévote des vérités religieuses. La beauté, la perfection, les avantages intrinsèques et extrinsèques de la liturgie romaine, sont reconnus et admirés de tous ceux qui aiment les choses de Dieu et le culte de l'Eglise. Le P. Faber appelle les rites du saint sacrifice « la plus belle de toutes les choses qui soient hors du ciel ; ils sont faits, nous dit-il, comme pour nous élever au dessus de la terre et au dessus de nous-mêmes, pour nous envelopper dans un nuage d'une suavité mystérieuse et dans les sublimités d'une

(1) Le pape saint Pie V, honoré par l'Eglise comme un instrument choisi par Dieu *ad conterendos Ecclesie hostes et ad divinum cultum reparandum*, défendit, par sa bulle du 14 juillet 1570, d'ajouter, de retrancher ou de changer la moindre chose dans le Missel édité par ses soins. En même temps il supprima tous les anciens missels ; ceux-là seulement purent être conservés qui avaient plus de deux cents ans d'existence. C'est ainsi que les carmes, les chartreux et les dominicains conservèrent leurs rites, et que la liturgie ambrosienne et la mozarabe restèrent en usage dans quelques Eglises. — Voyez dom GUÉRANGER, *Hist. de la liturgie*.

(2) « Olim non tanto exterioris apparatu decoris Missarum solemnità celebrabantur, nec ab uno quolibet hæc omnis religiosi obsequii gloria consummata et perpolita est. Pontifices quippe sacri, splendida Romanæ Sedis luminaria, sicut diversis temporibus affulserunt, ita paulatim studii sui claritate, venustatem hujus salutaris officii perfecerunt. Et sicut traditum a Domino per Moysen sacrificii veteris ordinem præcipue Davide. Salomon (III REG. VII) sacerdotum et levitarum ministerio (I PARAL. XXIII), cantorum multiplici numero, psalmodiarum divinorum tripudio, templi vel altaris illustri gloria, sacrarumque multitudinum vasorum splendidius amplificaverunt, sic traditum a Domino mirabilem novi sacrificii ritum per primos apostolos sancta Romana Ecclesia suscipiens, religiosa fide amplexata est, fidei cura conservavit, diligenti apparatu exornavit. Studiosa divinæ legis Ecclesia Romana paulatim protulit de thesauro suo nova pietatis monumenta, et quoddam velut ex auro lapidibusque pretiosis religiosi officii sancto sacrificio fabrefecit diadema ». RUPERT. TUITIENS., *de Divin. Offic.* I., II, c. XXI.

liturgie plus qu'angélique, pour nous purifier presque sans notre coopération et nous ravir d'un charme céleste » (1).

Les prières liturgiques l'emportent sur toutes les autres ; aucun esprit humain ne peut « espérer atteindre jamais à leur beauté et à leur grandeur. Ces deux qualités distinguent d'une manière frappante la Messe de toutes les autres pratiques de piété. Ce n'est pas seulement un élan plus hardi d'éloquence et de poésie qui se développe dans les prières prises en particulier ; l'ensemble se tient dans une sphère plus élevée, où sa divine destinée l'a placé. Chaque prière, examinée séparément, est parfaite : parfaite dans sa composition, parfaite dans ses pensées, parfaite dans ses expressions. Si nous considérons la manière dont elles sont unies les unes aux autres, nous sommes étonnés de la brièveté de chacune, de la transition soudaine et de l'effet des stances produit par elles, de manière à former un poème lyrique d'une beauté surprenante. Considérée comme un tout, la Messe nous apparaît dans la plus admirable symétrie, disposée dans toutes ses parties avec une pénétration sans égale et si excellemment ordonnée, qu'elle fait naître et maintient un intérêt ininterrompu à la sainte action. Pour donner à ce rite sacré toute sa force et toute son efficacité, il faut sans doute contempler à la fois son cérémonial entier. Ses ministres dans leur magnifiques vêtements, le chant, la fumée de l'encens, les cérémonies variées d'une messe solennelle, tout est calculé pour augmenter la vénération et l'étonnement. Mais les beautés essentielles demeurent, que la Messe soit célébrée sous la coupole dorée de Saint Pierre de Rome, avec toute la pompe et les cérémonies accessoires qui accompagnent le Souverain Pontife, ou sous une misérable hutte élevée à la hâte par quelques sauvages pour le missionnaire » (2). Nulle part, dans le gouvernement de l'Eglise, l'influence du Saint Esprit, même dans les choses secondaires, ne s'est fait sentir d'une manière plus palpable, que dans le rituel de la Messe catholique. Semblable à un monument gigantesque, elle présente cependant un fini si parfait, une œuvre si achevée, qu'elle excite l'admiration de tout homme réfléchi. Les ennemis de l'Eglise, même les plus acharnés, ne le nient point ; les critiques les plus impartiaux recon-

(1) *Le Très Saint Sacrement de l'autel.*

(2) WISSEMAN, *Traité sur divers sujets.*

naissent que, même à leur point de vue, la Messe est une des œuvres d'art les plus exquisés qui soient sur la terre. L'action du saint sacrifice est donc placée dans un cercle de cérémonies magnifiques. C'est notre devoir d'en pénétrer de plus en plus le sens et de le développer au peuple, selon la force de son intelligence.

Relativement à son but,¹ la langue de la liturgie est incomparable (1). Son parfum antique et biblique, sa simplicité sérieuse et pleine de dignité, son énergie et son onction sont merveilleux ; elle est pleine d'esprit de foi, d'humilité et de piété ; un souffle de sainteté et de dévotion l'anime.

V. — Les rites de la sainte Messe sont, de plus, une mine inépuisable d'instruction et d'édification, mine où les plus riches filons d'or se découvrent à l'œil qui les cherche. Quand nous méditerions toute notre vie sur les mystères de cette liturgie, notre esprit et notre cœur y trouveraient toujours de nouveaux trésors et de nouvelles beautés. Malgré son insondable profondeur, impénétrable même à la pensée du saint le plus contemplatif, elle est cependant si claire, si intelligible, que l'enfant le plus naïf, le plus simple fidèle y puisera force et lumière.

Mais ces précieuses richesses de la liturgie sont-elles appréciées et utilisées comme elles le méritent par les serviteurs de l'Eglise ? les font-ils servir à leur propre sanctification et les rendent-ils accessibles au peuple dans leurs instructions ? (2). C'est une prédication constante et mysté-

(1) Ce que Bossuet dit de la langue chrétienne en général, s'applique éminemment à la langue liturgique : « Elle ne s'adresse pas aux sens, mais à l'âme, dont elle se fait l'aliment, *verbum nutritorium animarum* (ORIGEN., *in Math.*, n. 85). Comme le corps de Jésus Christ, qui s'est fait lui-même le pain de nos âmes, elle ne doit rien avoir d'éclatant car sa parole doit participer à l'humilité de sa chair, et comme en elle, la bassesse s'y mêlant avec la grandeur, tout y est grand et tout y est bas, tout y est riche et tout y est pauvre ». BOSSUET, *Panegyrique de saint Paul*.

(2) « Sacrorum rituum leges, quæ rubricarum nomine censeantur, presbyteri accurate addiscant, apprimeque calleant ac attentissime servant ; nec illos commentarios, qui de istis sacris ritibus a piis et eruditis viris conscripti sunt, legere omittant, dictasque ceremonias frequenter inter missarum celebrationem exponere, ut earum sanctitas et significatio ab omnibus agnoscantur ». *Conc. prov. Quebec. II*, a. 1854, décr. X, § 8, n. 4. *Collect. Lacen.*, tom. III, p. 644. — « Il est peu de prêtres, même parmi ceux qui exercent le ministère sacré, qui n'aient quelque chose à se reprocher à cet égard. De là l'ignorance, dans le peuple, d'une des parties les plus intéressantes du culte catholique ; de là le dégoût ou l'indifférence dans plusieurs pour les mystères ou les sacrements de la religion ». GOUSSER, *Théol. mor.*, t. II, p. 28.

riense ; mais le peuple doit en apprendre le langage de la bouche du prêtre. Sans l'enseignement des pasteurs, la participation du peuple aux cérémonies du culte sera le plus souvent purement mécanique et extérieure. Le fleuve immense de l'année ecclésiastique coule ; le peuple est sur les bords, il regarde, et il n'en reçoit que quelques gouttes jetées sur le visage par les flots eux-mêmes.

Pour saisir et expliquer pleinement la signification véritable des rites de la Messe, il faut se placer à un point de vue juste et suivre les principes exacts, nécessaires à l'intelligence sûre des paroles et des actes liturgiques (1). Evidemment il faut repousser cette manière de voir si peu conforme à l'esprit de l'Eglise, qui méconnaît à la liturgie toute signification mystique et plus élevée, et veut tout expliquer d'une manière naturelle et historique, en indiquant, comme l'origine de toutes les cérémonies, la nécessité ou la convenance seulement (2). D'un autre côté, dans l'exposition symbolique des rites sacrés, il faut éviter l'écueil contraire et repousser toutes ces interprétations arbitraires et sans fondement, que l'on présente sans égard pour les intentions de l'Eglise et qui se jouent dans des puérités ridicules et dans un raffinement cherché (3). L'Eglise dépose dans sa liturgie les motifs et les sens symboliques qu'elle a en vue ; il faut donc, avant toute chose, prendre garde à ce que l'Eglise entend et veut exprimer par ses cérémonies (4). « Comme la nature de l'homme

(1) Cfr LANGUET, *De vero Ecclesiæ sensu circa sacrarum ceremoniarum usum*. — ASSEMANI, *de Ritibus sacris*. Ces deux ouvrages se trouvent dans le *Cursus theol. compl.* de Migne, tom. XXVI. — LEBRUN, *Explication de la Messe*, préface, n. IV-VI.

(2) Par exemple, CLAUDE DE VERT († 1708), dans son livre : *Explication simple, littéraire et historique des cérémonies de l'Eglise*. Paris, 1706-1713, t. IV.

(3) Le bienheureux Thomasius, de l'ordre des théatins († 1^{er} janvier 1713), cardinal, profond connaisseur en liturgie, dit à ce sujet : « Relativement aux sens mystiques et moraux de la Messe, il faut employer beaucoup de discrétion : car, bien que beaucoup de choses soient établies dans un but symbolique, beaucoup d'autres, et même la majeure partie, ont une fin toute différente et sont instituées pour la convenance, le bon ordre et le décor du culte. Vouloir tout ramener, même la moindre action, à une signification mystique et spirituelle, ne serait point agir selon la pensée des auteurs de la liturgie ». *Oper.* t. VII, p. 185.

(4) « Sunt quidem quamplurimæ ceremoniæ et usu et origine mysticæ. Concedo tamen, et alias esse, quæ exordium et institutionem suam neces-

est telle, dit le saint Concile de Trente, qu'il ne peut facilement être élevé à la méditation des choses divines sans des secours extérieurs, l'Eglise, comme une bonne mère, a établi certains rites, par exemple : que certaines parties de la Messe soient prononcées à voix basse, d'autres d'une voix plus élevée. Elle a de même employé des cérémonies, comme des bénédictions mystiques, des lumières, des parfums, des vêtements et plusieurs autres choses de cette espèce, d'après la discipline et la tradition des apôtres. Elle veut par là rappeler la majesté d'un si grand sacrifice, et, par ces signes visibles de religion et de piété, exciter les âmes des fidèles à la contemplation des choses les plus sublimes cachées dans ce sacrifice » (1).

Les cérémonies de la Messe ont donc, en général, un double but (2) : elles relèvent la célébration du saint sacrifice et servent à la gloire et au culte de Dieu ; puis elles sont destinées à placer devant les yeux des fidèles la grandeur, la sainteté et l'efficacité de la Messe d'une manière vive et frappante, et à leur inspirer de la piété, de façon à les mieux disposer à glorifier Dieu et à obtenir ses grâces. La gloire de Dieu et la sanctification des hommes sont les deux fins principales de tous les actes liturgiques, et, dans l'explication qui en est donnée, il faut les faire ressortir en premier lieu ; les motifs d'instruction et d'édification leur sont subordonnés et conduisent à ces fins (3).

D'après leurs motifs et leur signification, on peut grouper les différentes cérémonies en trois classes (4).

sitati, commodo et decoro debent. Imo nec diffiteor, quamplures auctores nimio indoctæ pietatis zelo adductos extra justi tramites vagatos fuisse, dum sibi mysteria, parabolas, symbola iis in ceremoniis fabricarunt, quibus certe talia adjungere Ecclesia nunquam in mente habuit ». LANGUET, *loc. cit.*, § 2.

(1) *Conc. Trid.* sess. XXII, cap. v.

(2) Cfr SUAREZ, in III, disp. 15, sect. II.

(3) « Finis omnium ceremoniarum et verborum, quæ ab Ecclesia (apostolis eorumque successoribus) instituta sunt in administratione sacramentorum et nominatim sacrificii eucharistici, potissimum duplex est : proxime ut res ipsa essentialis quæ agitur, distinctius declarata velut ob oculos ponatur atque convenienti majestate et externo cultu condecoretur, consequenter deinde ut excitetur et foveatur congruentior dispositio ac devotio in animis fidelium ad cultum Deo exhibendum et majorem fructum percipiendum ». CARDINAL. FRANZELIN, *de Sacr. Euch.*, thes. VII.

(4) Cfr SUAREZ, in III, disp. 84, sect. I.

1° Toutes les cérémonies contribuent à la beauté et à l'ordre du culte divin. Mais, tandis que plusieurs d'entre elles ont une signification mystérieuse et plus élevée, d'autres ne tendent qu'à entourer la célébration du sacrifice de plus de respect et de convenance. La vénération due à la sainte Eucharistie a déterminé l'Eglise à les prescrire ; elles ne sont point motivées par une cause supérieure. Telles sont, par exemple, les rubriques qui ordonnent au prêtre d'aller à l'autel les yeux baissés et avec une démarche grave, de placer la main gauche sur sa poitrine lorsqu'il se signe, de se tourner vers le peuple pour le saluer ou le bénir (1).

2° Un grand nombre d'autres cérémonies sont, de leur nature, des actes du culte et l'expression de pensées et de sentiments religieux (2) : de ce nombre sont les diverses positions du corps ou des membres, comme les genuflexions, le frappement de la poitrine, les inclinations du corps et de la tête, l'action d'élever et de joindre les mains. Ces gestes du corps sont des signes extérieurs exprimant la dévotion du cœur, l'adoration, l'humilité, le repentir, la prière, la confiance, en même temps qu'ils accompagnent et éveillent en nous ces affections. « Ceux qui prient courbent les genoux, étendent les mains, se prosternent à terre, et montrent ainsi ce qu'ils éprouvent intérieurement. Dieu connaît, à la vérité, leur volonté invisible et les intentions de leur cœur ; leurs pensées n'ont nul besoin de lui être manifestées par de tels signes. Mais, par ce moyen, l'homme s'excite à prier et à gémir avec plus d'humilité et de ferveur ; et, bien que ces mouvements du corps n'aient lieu que sous l'impulsion du cœur, toutefois l'émotion de l'âme est, je ne sais comment, augmentée à son tour par ces signes extérieurs qui partent d'elle, et la piété intérieure qui les a précédés s'accroît par eux après les avoir engendrés » (3).

(1) « Primo, quædam ex ceremoniis Missæ inductæ sunt solum, ut hoc sacrum mysterium *debita honestate, modestia et reverentia* peragatur : unde constat hujusmodi ceremonias non solum convenientes, sed moraliter etiam esse necessarias, et ideo summa prudentia esse ab Ecclesia institutas ». SUAREZ, *l. c.*, n. 2.

(2) « Secundo, sunt aliæ ceremoniæ institutæ *per se primo propter exteriores actus patriæ exercendos*, quæ etiam convenientissime institutæ sunt ». SUAREZ, *l. c.*, n. 3.

(3) S. AUGUSTIN., *de Cura pro mortuis gerenda*, c. v, n. 7. — « Exercetur ab hominibus quædam *sensibilia* opera, non quibus Deum excitent,

3° Un troisième groupe de cérémonies a pour but spécial une signification symbolique, morale ou mystique. Elles sont destinées à nous rappeler les mystères de la foi et de la vie chrétienne (1) : à ce groupe appartiennent, par exemple, le mélange du vin et de l'eau, le lavement des mains à l'offertoire, l'extension des mains sur le pain et le vin avant la consécration, la fraction de l'hostie et le mélange d'une parcelle au précieux sang dans le calice, l'emploi multiplié des signes de croix, l'usage des lumières et de l'encens.

Les cérémonies de la Messe, dans l'intention de l'Eglise, n'ont donc pas pour but unique l'édification et la dignité dans la célébration du saint sacrifice, mais encore l'adoration de Dieu et de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, l'honneur dû aux saints, aux reliques et aux images, en même temps qu'elles représentent divers mystères. Ces fins diverses ne s'excluent pas, mais peuvent se rencontrer unies dans une seule cérémonie, par exemple, dans certains emplois du signe de croix. L'Eglise attache souvent un sens mystique et plus élevé aux motifs naturels d'un rite (2).

Enfin, nous ne devons pas omettre, dans les cérémonies liturgiques, le but sacramentel : il consiste à produire, à sa manière, certains effets surnaturels et à obtenir des grâces.

VI. — Les cérémonies catholiques ne sont point des restes d'usages juifs ou païens, mais des prescriptions apostoliques et ecclésiastiques, des formes du culte inspirées et pénétrées

sed quibus seipsos provocent in divina, sicut prostrationes, genuflexiones, vocales clamores et cantus, quæ non fiunt quasi Deus his indigeat, quia omnia novit, et cujus voluntas est immutabilis, et qui affectum mentis et etiam motum corporis non propter se acceptat, sed propter nos facimus, ut per hæc sensibilia opera intentio nostra dirigatur in Deum et affectio accendatur; simul etiam per hoc Deum profiteamur animæ et corporis auctorem, cui et spiritualia et corporalia obsequia exhibemus ». S. THOM. c. *Gentes*, l. III, c. cxix.

(1) « Tertio, sunt aliæ ceremoniæ, quæ *specialiter sunt propter significationem (moralem vel mysticam)* institutæ, non quod non pertineant etiam ad ornatum, neque quod cultum etiam aliquem non contineant, sed quod principaliter propter significationem ordinatæ sint ». SUAREZ, l. c., n. 4.

(2) « Il n'y a rien dans les rites, même dans ceux qui paraissent les moins importants, qui n'ait sa raison d'être, et souvent un sens très profond. Le symbolisme chrétien est quelque chose d'admirable pour qui sait le comprendre. *C'est Dieu avec ses perfections infinies et ses magnificences, c'est l'Eglise avec ses doctrines et son histoire, rendus sensibles aux yeux de notre infirmité* ». Mgr GUIBERT, *Lettre à son clergé sur les études ecclésiastiques*, 2 oct. 1851.

par un esprit plus élevé. Le prêtre doit en faire un grand cas, les aimer et les observer ponctuellement et avec dignité. Sainte Thérèse était disposée à donner sa vie pour la moindre cérémonie. Dans le culte du Très Haut, auprès du saint Sacrement, la chose la plus insignifiante a son importance : c'est pourquoi l'Eglise a réglé avec tant d'exactitude et de détails toute la conduite du prêtre à l'autel. Celui qui observe les rubriques consciencieusement, a de plus le mérite de pratiquer la vertu d'obéissance dans la célébration de la Messe.

A tous s'applique cette parole de l'Apôtre : «Glorifiez et portez Dieu dans votre corps » (I COR. VI, 20). Une tenue respectueuse, un extérieur modeste, ordonné selon les exigences de la raison et de la foi, honorent Dieu, édifient le prochain et accroissent la vie intérieure. Par là le prêtre manifestera aux hommes sa foi, son respect et son recueillement (1). « Quel soin il faut employer pour que le très saint sacrifice de la Messe soit célébré avec tout le culte religieux et toute la vénération possibles, il sera facile à chacun de s'en rendre compte, si l'on se rappelle que, selon les saintes Ecritures, celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence est appelé maudit (JEREM. XLVIII, 10). Si, de toute nécessité, nous devons avouer qu'il n'est pas donné aux chrétiens de pouvoir accomplir une autre œuvre aussi sainte et aussi divine que cet adorable mystère, dans lequel cette hostie vivifiante qui nous a réconciliés à Dieu le Père est immolée chaque jour sur l'autel par les prêtres, il est de la dernière évidence que nous devons mettre tous nos efforts et tous nos soins à le célébrer avec la pureté du cœur la plus grande, mais aussi avec l'apparence extérieure de la dévotion et de la piété » (2).

(1) « Tanta gravitate, tanto religionis cultu (sacerdotes) Missæ sacrificium celebrent, ut per visibilem ministri pietatem, invisibilia æterni sacerdotis mysteria conspiciantur. Nihil igitur obiter in hac divina actione, nihil perfunctorie, nihil præcipitanter, nihil inconditis gestibus; omnia vero graviter, omnia secundum ordinem fiant, juxta receptos et approbatos Ecclesiæ ritus, qui vel in minimis, sine peccato negligi, omitti vel mutari haud possunt ». *Concil. prov. Quebec. II*, a. 1854. l. c. n. 2.

(2) *Concil. Trid. sess. XXII, decret. de observ. et evitand. in celebr. Missæ* — « Ex consideratione infinitæ bonitatis, majestatis et excellentiæ Dei; ex intentione quoque totius miseriæ, vilitatis, culpæ ac indigentiae nostræ, exhibeamus nos Deo in omni suo obsequio, in oratione præsertim et psalmodia, maxime vero in *celebratione*, cum omni ac profundissima

A l'autel le prêtre doit rendre à Dieu, au nom de l'Eglise, le culte intérieur le plus parfait, par des actes de foi, d'espérance, de charité et de toutes les vertus morales; et en outre un culte extérieur par des inclinations, des genuflexions, le baiser de l'autel et une foule d'autres cérémonies (1). Tous ces actes doivent être accomplis avec piété, respect et modestie, en présence de Dieu et de ses anges: autrement ils sont l'occasion de distractions, de scandales et de toute sorte d'irrévérances (2).

La célébration liturgique du saint sacrifice, d'après les motifs historiques et intrinsèques, peut se diviser en deux parties: 1° un service divin général et préparatoire (*Missa catechumenorum*) et 2° le sacrifice proprement dit (*Missa fidelium*), lequel se subdivise à son tour en trois parties: l'oblation, la consécration et la communion (3).

humilitate, compunctione, reverentia, attentione, custodia ac fervore; et ante horarum, orationum et psalmodiæ inceptionem recolligamus cor nostrum et simplicem ac stabiliamus illud in Deo, ejus incircumscriptibilem dignitatem, præsentiam, misericordiam justitiamque pensando, proprias quoque misérias et offensas efficaciter ponderando et aggravando, et *ita singula verba sacra quasi ex proprio affectu cum attentione et gustu interno distincte pronuntiemus* ». DION. CARTHUS., *de Laude vitæ solitariae*, art. 21.

(1) « Cogitemus nos sub conspectu Dei stare. Placendum est divinis oculis et habitu corporis et modo vocis ». S. CYPRIAN., *de Orat Domini*, c. IV. — « Quia ex duplici natura compositi sumus, intellectuali scilicet et sensibili, duplicem adorationem Deo offerimus: sc. *spiritualem*, quæ consistit in interiori mentis devotione, et *corporalem*, quæ consistit in exteriori corporis humiliatione. — Et quia in omnibus actibus patriæ id quod est exterius, refertur ad id quod est interius, sicut ad principalius, ideo ipsa *exterior* adoratio fit propter *interiorem*, ut videlicet per signa humilitatis, quæ corporaliter exhibemus, excitetur noster affectus ad subjiciendum se Deo, quia connaturale est nobis, ut per sensibilia ad intelligibilia procedamus ». S. THOM., 2. 2, q. 84, a. 2.

(2) « Presbyter, id est *senior*, non propter senectutem, sed propter dignitatem, honorem et sapientiam, quia quicumque presbyter est, *sapiens* esse debet, ut intelligat ea quæ legit: intelligat orationes quas dicit et diurnis temporibus et nocturnis; intelligat ea quæ cantat in Missa ». PSEUDO-ALCUIN., c. XXXVI.

(3) « In hoc sacramento totum mysterium nostræ salutis comprehenditur, ideo præ ceteris sacramentis cum majori solemnitate agitur. Ante celebrationem hujus mysterii primo quidem præmittitur *præparatio* quædam ad digne agenda ea quæ sequuntur... Consequenter acceditur ad *celebrationem mysterii*, quod quidem et offertur ut sacrificium et consecratur et sumitur ut sacramentum. Unde primo peragitur *oblatio*; secundo *consecratio* oblatae materiæ; tertio ejusdem *perceptio* ». S. THOM., 3, q. 83, ad 4.

SECTION PREMIÈRE

Préparation au sacrifice

Il faut traiter saintement les choses saintes. La célébration de la Messe réclame donc la préparation la plus soignée. La conduite du prêtre, sa vie et toutes ses actions doivent former cette préparation éloignée et ininterrompue au saint sacrifice (1). Mais lorsque l'heure est venue, il lui reste une préparation spéciale et prochaine à faire ; il doit disposer son âme par des exercices religieux, par la prière mentale et vocale, et exciter en son cœur des sentiments pieux (2). Le vénérable Jean d'Avila emploie pour

(1) « Generalis dispositio ad celebrandum est ea diligentia, qua incumbere sacerdotes debemus, ut vita nostra et conversatio respondeat sanctitati atque amplitudini mysteriorum quæ celebramus. Et hæc est principalis magisque necessaria præparatio : adeo ut omnino requiratur, ut tota sacerdotis vita præparatio sit ad digne celebrandum, et in omni re tam circumspice agat, ut paratus esse ad offerendum semper dici possit, utque in omnibus, quæ dixerit ac fecerit, recordetur sese hodie celebrasse et cras celebraturum ». ANTON. DE MOLINA, *Instructio sacerdotum*, tract. VI, cap. VI.

(2) « *Tota vita sacerdotis timorati cupientis celebrare devote, debet esse continua præparatio incessabilisque dispositio ad celebrandum condigne, ita ut diligentissime vitet quidquid impedimentum est celebrationis devotæ ac fervidæ, et quicquid ad eam disponit ac confert, viriliter apprehendat et exequatur, ita tamen, ut hora celebrationis instante, per specialia et peculiariora quædam exercitia devotionalia orationum, meditationum, psalmodiarum, contritionis, confessionis et satisfactionis ad instantem celebrationem se præparet* ». DION. CARTHUS., *De particul. judicio dialog*, art. 34. — « Ad celebrandum meritorie sufficit et item requiritur, quod celebrans existat in charitate et ex charitate ad celebrandum moveatur ac procedat, quæ interior motio sit promptitudo aliqua voluntatis ad opus illud cultus divini. Celebratio namque est actus tam privilegiatus, divinus ac eminentis, quod ad eam exigitur actualis devotio, quæ charitatem ejusque actum et quamdam Dei contemplationem aut saltem considerationem includit. Christus quippe hujus sacramenti frequentationem, h. e., celebrationem instituendo præcepit apostolis et in eorum persona cunctis presbyteris : Hæc quoties cumque feceritis, in mei memoriam facietis, hoc est, in commemorationem amorosam ac devotam eximie charitatis meæ ad vos et

l'y solliciter les termes les plus forts. « Le moyen le plus puissant de réveiller l'homme de sa torpeur, écrit-il, c'est de considérer sérieusement et avec vérité cette pensée : je vais accomplir l'acte sacré de la consécration, tenir Dieu dans mes mains, m'entretenir avec lui et le recevoir dans mon cœur. Qui pourrait n'être pas enflammé d'amour à cette pensée : je suis sur le point d'accueillir en moi le souverain bien ? Qui ne tremblerait d'un respect mêlé d'amour en présence de Celui devant qui tremblent les puissances du ciel ? qui ne serait agité de la crainte de l'offenser ? qui ne serait embrasé du désir de le louer et de le servir ? qui n'éprouverait une honte et un repentir profonds d'avoir outragé Celui qu'il a sous les yeux ? qui ne puiserait la confiance la plus entière en face d'un tel gage ? qui, en possession d'un tel viatique, ne s'efforcerait de faire pénitence dans le désert ? En un mot, cette méditation, si elle se fait sous la main de Dieu, transforme l'homme, l'entraîne, le pousse hors de lui-même, sous l'empire tantôt du respect, tantôt de l'amour ou d'autres sentiments très efficaces. O mon Dieu, que peut éprouver une âme quand elle contemple, quand elle porte Celui qui a choisi Marie et l'a enrichie de dons célestes pour qu'elle prît soin du Dieu fait homme ? Quelles précautions ne devons-nous pas employer pour nous conserver entièrement à Celui qui nous honore au point de descendre parmi nous aux paroles de la consécration et de se placer dans nos mains ? » (1)

Après cette préparation particulière et personnelle (2), le

acerbissimæ meæ passionis pro vobis.. Celebrans valde debet attendere, ne ex incustodia visus aut irrefrenatione auditus aut alio modo, causa vel occasione culpabili distractionem evagationemque mentis incurrat, et item, ne (quod absit) distractione irrefrenate aut notabiliter immoretur. Alioquin tam incustodite et distracte se posset habere in celebrando, quod peccaret mortaliter et charitatem, quam ante vel in accessu habuerat, perderet. Tenetur ergo sacerdos in celebratione bonam et specialem timoratamque diligentiam adhibere, ut attente, devote ac reverenter se habeat et se a distractione compescat ». DION. CARTHUS., *de Sacram. altar.*, art 17

(1) *Lettres spirituelles du vén. Jean d'Avila.*

(2) Les prières de la préparation contenues dans le Missel et recommandées par l'Eglise méritent la préférence sur toutes les autres : aussi ne devraient-elles jamais être omises. Les cinq psaumes qu'elles renferment sont propres à éveiller dans le prêtre tous les sentiments qui peuvent le disposer à célébrer d'une manière digne et fructueuse : la foi, l'espérance, la confiance, la charité, le désir, la piété, l'humilité, la contrition, la reconnaissance, l'offrande de soi-même. L'antienne : « Ne vous souvenez pas, Seigneur,

prêtre monte à l'autel pour y offrir le saint sacrifice (1). La première partie de la liturgie, du commencement à l'offer-

de nos fautes ni de celles de nos pères et ne tirez pas vengeance de nos péchés » (d'après Tob. III, 3), est une prière expiatoire exprimant à merveille la conscience de sa culpabilité et de son indignité dont le prêtre doit être dominé en ce moment. Le Psaume LXXXIII occupe dans la liturgie une place d'honneur parmi les chants consacrés à glorifier le mystère eucharistique. Il exprime, avec des accents profonds et émus, les dispositions du cœur sacerdotal qui soupire après l'autel, pour y déposer dans le cœur et les plaies de Jésus toutes ses peines et ses joies, pour y puiser la force dont il a besoin dans son pèlerinage ici-bas, qui ne mène à la patrie et aux gloires du ciel qu'à travers une vallée de larmes. Le psaume LXXXIV est principalement le cantique de l'Avent et de Noël. C'est un élan de reconnaissance pour la rédemption déjà commencée; il en sollicite la consommation; il implore une sanctification parfaite, la pitié, la paix, la délivrance du joug de la concupiscence et de l'amour-propre, la diminution des fautes quotidiennes, etc. Il se termine avec la confiance joyeuse d'obtenir dans toute leur plénitude les fruits magnifiques du salut au saint autel. Le psaume LXXXV est une prière ardente et humble. Pénétré du sentiment de ses besoins et de sa dépendance absolue de Dieu, et de la bonté et de la puissance de son Seigneur, le prêtre le supplie de le fortifier contre ses penchants mauvais, de le protéger contre ses ennemis extérieurs, de l'assister pour qu'il puisse dignement accomplir sa fonction la plus sainte, la plus sublime, la plus divine. Le Psaume CXV est un chant pieux et enflamé de reconnaissance, d'allégresse dans son dévouement et son immolation au service de Dieu. Le psaume CXXIX est un cri de pénitence saisissant; c'est l'humilité et le repentir, l'espérance et la confiance dans la miséricorde divine, dans cette rédemption surabondante dont la source s'ouvre constamment sur l'autel pour l'expiation des péchés. Les versets et les répons qui suivent continuent à solliciter la bienveillance et la miséricorde divines, l'application complète de cette *rédemption abondante* préparée sur l'autel; et les oraisons contiennent la demande de l'illumination, de la purification et de l'embrasement du cœur par la lumière et le feu de l'Esprit Saint, afin que « dans sa venue Notre Seigneur Jésus Christ trouve en nous une demeure toute prête ». — Dans ses points principaux, cette préparation était déjà en usage au XI^e siècle. « Presbyter, cum se parat ad Missam, juxta romanam consuetudinem decantat hos psalmos: *Quam dilecta* (LXXXIII), *Benedixisti* (LXXXIV), *Inclina Domine* (LXXXV), *Credidi* (CXV); deinde Κύριε ἐλέησον, *Pater noster*, cum precibus et oratione pro peccatis, videlicet ut intus et exterius summo Sacerdoti placere valeat, quem cum sacratissima oblatione sibi omnibusque christianis placere desiderat ». MICROLOG., de Eccles. Observation., c. I.

(1) « Sacerdos, iturus ad altare, cogitet quantum opus adeat. Cogitet et stupeat se esse legatum Ecclesiæ, imo totius orbis ad Deum, ut cum eo summa negotia tractet, nimirum ut nomine totius creaturæ homagium Deo præstet, ac doxologiam et gratiarum actionem pro omnibus beneficiis a qualibet creatura perceptis; ut oret et propitiet Deum pro peccatis totius mundi; ut peccatoribus in infernum ruituris liberationem, veniam et gratiam impetret; ut omnium afflictorum morbos, tentationes, ærumnas Deo repræsentet opusque poscat; ut singulis fidelibus Dei gratiam, vir-

toire, porte le caractère d'une introduction à la Messe. On peut la regarder comme la préparation publique, générale, ordonnée par l'Eglise pour disposer le prêtre et le peuple aux saints mystères.

Les prières, les chants et les leçons dont ce service préparatoire est formé, ont pour but principal la purification du cœur et l'illumination de l'esprit; ils servent à réveiller la foi et à enflammer la dévotion, afin que le prêtre et les assistants aient les dispositions nécessaires au grand acte qui va s'accomplir sur l'autel.

§ 34. — *Prières du bas de l'autel.*

Ces prières tirent leur nom de l'endroit où on les récite. Elles renferment le psaume XLII, la confession et deux oraisons pour obtenir une parfaite purification du cœur (1). Cette partie, qui va jusqu'à l'introït, peut être regardée comme l'introduction générale au rite sacré de la Messe. Dans ces prières, le prêtre et le peuple s'efforcent d'obtenir de Dieu miséricorde et pardon, et de se disposer ainsi d'une manière convenable au saint sacrifice.

tutum augmentum omniaque bona impetret, ut pro defunctis exoret et pro tot millenis animabus quæ in purgatorio uruntur, supplicet; denique ut sit mediator Dei et hominum, ac Christi ipsius personam subeat, iteretque illud idem sacrificium, quod Christus obtulit in cruce, ubi ipse tam victima fuit quam sacerdos. Quis hæc perpendens non percellatur, non stupeat, non accendatur? — Ut consuetudinis vilescens malum evitemus, quotidie excitanda est novitas mentis, attentionis, considerationis, admirationis et stuporis tanti sacramenti (ac sacrificii), perinde ac si primo die fieret, nec unquam antea factum esset ». CORNEL. A LAP., *in Malach.* I, 11, *et in Zach.* IX, 17.

(1) Ces prières sont, de toutes les parties préparatoires à la Messe celles qui se sont établies définitivement les dernières. Il n'en est pas fait mention avant le XI^e siècle. On faisait, à la vérité, plusieurs prières analogues avant cette époque; mais elles n'étaient pas prescrites d'une manière fixe et ne faisaient pas aussi intimement partie de la liturgie. Le plus souvent on les récitait à la sacristie ou en allant à l'autel pendant que le chœur chantait l'introït. Toutes les liturgies connues commencent par une espèce de confession. Les formules en étaient variées, autrefois dans la liturgie romaine; le *Confiteor* paraît être d'un usage général depuis le XII^e siècle. L'opinion que le pape Célestin I^{er} (422-432) aurait donné au psaume *Judica me* sa place actuelle, est tout à fait insoutenable. — BONA, *Rer. liturg.*, I, II, c. II, § 1-8. — LEBRUN, I^{er} *partie de la Messe*, art. 1.

I. — Le prêtre déplie le corporal (1), y dépose le calice recouvert du voile, ouvre le Missel (2), fait, au milieu de l'autel, une inclination à la croix (3), descend au pied de l'autel et s'y tient debout, comme au seuil du sanctuaire. « Comme ce lieu est terrible ! Vraiment ce n'est pas autre chose que la maison de Dieu et la porte du ciel » (GEN. XXVIII, 17). Le prêtre entend aussi dans son cœur comme une voix qui lui dit : « Arrête-toi, quitte ta chaussure, car la terre que tu foules est sainte » (Ex. III, 5). Les paroles de saint Jean Chrysostome lui reviennent à la mémoire : « Lorsque le prêtre invoque le Saint Esprit et accomplit le redoutable sacrifice, dites-moi : à quel rang le placerons-nous ? Quelle pureté, quelle piété nous exigeons de lui ! Pensez à ce que doivent être ces mains qui rendent de tels services, à ce que doit être cette bouche qui prononce de telles paroles ! En ce moment les anges entourent le prêtre, le chœur entier des Vertus célestes s'unit à lui, ils remplissent tous les lieux qui environnent l'autel pour adorer la victime qui y repose. Le prêtre doit donc être aussi pur et aussi saint que s'il était dans le ciel au milieu de ces êtres sublimes » (4).

De quelles pensées, de quelles émotions son âme doit être pleine en ce moment ! D'une part, Dieu attend du sacrifice la gloire qui lui est due, l'Eglise militante a soif des bénédic-

(1) Revêtu des ornements sacrés, le prêtre doit encore avoir la tête couverte pour aller à l'autel, comme signe de sa dignité et de son autorité. La rubrique qui l'indique est préceptive (S. R. C., 14 jun. 1845, *in una Discalceat. SS. Trinit.*). Depuis que l'on ne se sert plus de l'amict dans ce but, la barrette (*birretum* ou *biretum*, de *birrus*, qui désignait un vêtement recouvrant la tête et les épaules) est la coiffure liturgique et prescrite. La barrette employée dans les fonctions sacrées ne doit avoir que trois cornes, en mémoire de la sainte Trinité. La barrette des docteurs a quatre cornes. Cfr S. R. C., 7 dec. 1844 *in Venusin.* Cfr BOUVRY, *Exposit. rubric.*, t. II, p. 196 sqq.

(2) « An in missis *privatis* permitti possit ministro aperire Missale et invenire Missam » ? — Resp. « Negative et serventur Rubricæ ». S. R. C., 7 sept. 1816, *in Tuden.*, ad 11.

(3) D'après la réponse de la S. C. des Rites, 12 nov. 1831, *in una Marsor.*, le célébrant doit suivre exactement et sévèrement les rubriques qui prescrivent l'inclination à la croix dans deux cas seulement, au moment où il arrive au milieu de l'autel ou lorsqu'il en part : c'est avant de descendre au pied des degrés de l'autel (*facta primum Cruci reverentia*), et quand il transporte lui-même le Missel de l'autre côté de l'autel, avant l'Evangile (*caput cruci inclinat*).

(4) S. JOAN CHRYS., *de Sacerdot.*, l. III, c. IV ; l. VI, c. IV.

tions de l'autel, les pauvres âmes du purgatoire soupirent après les ondes rafraîchissantes du sang de Notre Seigneur. Tels sont les motifs, telle est la charité, tel est le devoir qui amènent le prêtre à l'autel (1). D'autre part, il considère la sainteté infinie de la Victime, sa propre responsabilité, son indignité, ses fautes et ses infidélités; et il se sent comme repoussé de l'autel par la conscience de sa culpabilité, par une frayeur salutaire et sainte. Dans cette lutte intérieure de sentiments divers, il fait sur lui le signe de la croix et récite, en alternant avec le ministre, qui remplace la communauté tout entière, le psaume XLII, où se trouvent exprimées les impressions de son âme (2).

1° *Le signe de la croix* (3). — Le prêtre trace sur lui-même la forme de la croix latine, en portant la main ouverte du front à la poitrine et de l'épaule gauche à l'épaule droite (4); en

(1) Cum celebrare sit tam privilegiatum ac dignissimum opus, Dei Patris omnipotentis, imo potius superexcellētissimæ Trinitatis præcipue honorativum, passionisque Christi et ceterorum ipsius mysteriorum ac beneficiorum eximie recordativum, totius quoque Ecclesiæ, imo vivorum ac mortuorum potissime subventivum, admonendi sunt sacerdotes, ut quotidie celebrare non cessent, nisi speciale occurrat obstaculum, imo sic conversari, taliter proficere satagant, quod ad celebrandum quotidie, quantum humana sinit fragilitas, suo modo sint digni». DION. CARTH., *de Sacram. alt.*, serm. v.

(2) Nos servants de messe, à proprement parler, remplissent les fonctions importantes de cleres inférieurs : ils agissent et répondent au nom des fideles. Les curés doivent donc veiller à ce que leur conduite à l'autel soit modeste, respectueuse et recueillie; à ce qu'ils s'acquittent de leur service avec piété, avec attention et les mains jointes; à ce qu'ils soient vêtus proprement et à ce qu'ils prononcent bien toutes les paroles. — « In missis privatis sufficit unum habere ministrum, qui gerit personam totius populi catholici, ex cujus persona sacerdoti personaliter respondet ». S. THOM., 3, q. 83, a. 5, ad 12.

(3) Cfr GRETSER, *de Sancta Cruce*, l. IV, c. I-LXV. L'auteur explique dans cet ouvrage les usages constants et multiples du signe de la croix, ses mystères et les grâces qui y sont attachées

(4) Autrefois le signe de la croix se faisait avec deux ou trois doigts, en souvenir de la sainte Trinité ou des deux natures en Jésus Christ. Les Grecs portent la main de l'épaule droite à la gauche; c'était aussi, semble-t-il, à l'époque d'Innocent III (1216) l'usage presque général de l'Eglise romaine : « Quia Christus a Judæis transivit ad gentes » *De Sacram. alt. myst.*, l. III, c. XLV. — On fait le signe de la croix avec la main droite, parce qu'elle est *præstantior, ornatio et honoratio*. « Hoc rudis illa liberorum ætas docetur, qui si porrigant sinistram (quippe qui nesciunt quid sit inter dextram et sinistram suam), illico parentes dextram poscunt ». GRETSER, *l. c.*, cap. II. — La croix latine semble n'être en usage que

même temps il prononce les paroles : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.* — « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il ».

La pratique vénérable de faire le signe de la croix sur les personnes et sur les choses vient assurément des temps apostoliques. Plusieurs veulent même la faire remonter à Jésus Christ, qui, au jour de son ascension, aurait, suivant une opinion pieuse, béni ses disciples avec les mains en forme de croix (1). L'antiquité de cet usage est attestée d'une voix unanime par les saints Pères et les écrivains ecclésiastiques. A la fin du II^e ou au commencement du III^e siècle, Tertullien écrivait : « A chaque démarche, en entrant et en sortant, en nous revêtant de nos habits, en nous lavant, à table, en allumant les flambeaux, en nous mettant au lit, en nous asseyant, à chaque travail que nous accomplissons, nous marquons notre front du signe de la croix » (2).

Le signe de la croix forme une partie importante de la liturgie : on l'emploie, en particulier, dans le saint sacrifice, dans les sacrements, dans les exorcismes, dans les consécrations et les bénédictions.

La formation du signe de la croix sur soi-même ou sur d'autres objets est un acte d'un sens profond et d'une grande efficacité. Il est plein de mystères et de leçons ; il est l'expression symbolique des principales vérités : la Sainte Trinité, l'Incarnation et la Rédemption ; il est une profession de foi, le signe distinctif des catholiques ; Il nous rappelle le Crucifié, notre rançon et le prix de notre âme ; il enflamme notre charité et fortifie notre espérance ; il nous pousse à suivre Jésus Christ sur le chemin du Calvaire ; il nous avertit que c'est en la croix que nous trouverons notre gloire, notre salut et notre vie ; il nous

depuis le VIII^e siècle ; auparavant on traçait ordinairement le signe de la croix sur le front avec le pouce, plus rarement sur la poitrine ou sur la bouche.

(1) « *Elevatis manibus suis, benedixit eis* » (LUC. XXIV, 50) : — *Scilicet « forsitan signum crucis super eos formando et verba benedictionis aliqua proferendo, ut et ipsi sic facerent aliis ».* DION. CARTH., *in hunc locum.* — Cfr. CORNEL. A LAP. et LUCAS BRUGENT, *in h. loc.* — « *Potest pie et probabiliter credi, Christum non utcumque manus elevasse, sed in signum crucis vel certe in aere crucem describendo, sicut nunc est in usu Ecclesiæ, quem ex apostolica traditione manasse testatur S. Basilius, l. de Spiritu sancto, cap. xxxvii* ». SUAREZ. in III, disp. 51, sect. II, n. 5.

(2) *De Corona militis, cap. III.*

enseigne que nous devons préférer la folie et la faiblesse de la croix à la sagesse et à la puissance du monde ; que, disciples du Crucifié, nous devons combattre sous sa bannière, et que, par ce signe, nous vaincrons tous nos ennemis. Souvent les paroles qui accompagnent le signe de la croix expriment clairement quelques-unes de ses significations : dans la liturgie, la parole et l'action sont unies, se complètent et s'éclairent mutuellement. C'est surtout le cas dans la formule si connue : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il. Elle est l'expression la plus nette du mystère de la sainte Trinité, dont le signe de la croix est le symbole. Saint François de Sales dit à ce sujet : « L'ordinaire façon de faire le signe de la croix dépend de ces observations : 1. Qu'il se face de la main droicte, d'autant qu'elle est estimée la plus digne, comme dit Justin le Martyr. 2. Qu'on y employe ou trois doigtz, pour signifier la sainte Trinité, ou cinq, pour signifier les cinq playes du Sauveur. Et bien que de soy il importe peu que l'on face la croix avec plus ou moins de doigtz, si ce doit-on ranger à la façon commune des catholiques, pour ne sembler condescendre à certains hérétiques Jacobites et Arméniens, dont les premiers, protestans ne croire la Trinité, et les secondz, ne croire qu'une seule nature en Jésus Christ, font le signe de la croix avec un seul doigt. 3. On porte premier la main en haut vers la teste, en disant : *Au nom du Père*, pour monstrier que le Père est la première personne de la sainte Trinité, et principe originaire des deux autres ; puis on la porte bas vers le ventre en disant : *et du Filz*, pour monstrier que le Filz procède du Père, qui l'a envoyé çà-bas au ventre de la Vierge. Et de là on traverse la main de l'espaule ou partie gauche à la droite, en disant : *et du Saint Esprit*, pour montrer que le Saint Esprit, estant la troisieme personne de la Sainte Trinité, procède du Père et du Filz, et est leur lien d'amour et de charité, et que par sa grâce nous avons l'effect de la Passion. Par ou l'on fait une briefve confession de trois grands mistères : de la Trinité, de la Passion et de la rémission des pechez, par laquelle nous sommes transportez de la gauche de malédiction à la dextre de bénédiction » (1).

(1) *L'étendard de la sainte Croix*, liv. III, chap. I. Ed. Ancey, 1892. — In signo crucis, sanctissimæ Trinitatis mysterium, admiranda Verbi divini Incarnatio, Christi Domini passio, remissio peccatorum et vitia æterna representantur... Sive enim formando crucem proferantur illa

L'efficacité du signe de la croix n'est pas moins grande : les saints Pères le désignent souvent, de même que la vraie croix de Jésus Christ et l'innage de la croix, comme la cause de notre salut. La croix est la source de toutes les grâces, notre arme et notre bouclier contre notre adversaire, l'effroi du démon; elle est le trophée glorieux de la victoire de Jésus Christ sur le péché, la mort et l'enfer (1). C'est pourquoi l'Eglise dit à Dieu : *Per signum crucis de inimicis nostris libera nos, Deus noster*. Elle crie aux mauvais esprits : *Ecce crucem Domini, fugite, partes adversæ!* Voici la croix du Seigneur : fuyez, puissances ennemies ! Le lion de la tribu de Juda vous a vaincues ». Cette force supérieure du signe de la croix ne repose pas uniquement ni principalement sur la foi et la confiance avec lesquelles on le fait, mais sur la volonté de Dieu, qui y a attaché ces effets salutaires pour la gloire et à cause des mérites du Crucifié. Sans doute les effets en sont plus considérables et plus assurés si l'on se signe avec foi, piété et recueillement, en pensant avec amour à Jésus en croix et en mettant sa confiance en la mort de l'Homme Dieu (2). Il est donc de la plus haute convenance que le saint sacrifice commence par une cérémonie aussi remarquable par sa signification que par les grâces qui y sont attachées. Le prêtre invoque Dieu en trois personnes en faisant pieusement sur lui le signe de la croix : il exprime ainsi, par ses actes et ses paroles, qu'il va célébrer la sainte Messe *au nom*, c'est-à-dire avec la toute puissance et le secours *du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, et en même temps pour leur gloire. Ce signe lui obtiendra également la protection divine contre les embûches de Satan et lui permettra d'offrir le saint sacrifice avec dévotion. Le mot qui sert de conclusion, *Amen*, a ici une double signification : d'un

verba : « In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen », sive non proferantur, semper animo mysterium sacrosanctæ Trinitatis et Incarnationis objicitur ». GRETSER, *l. c.*, cap. IV.

(1) *Signum crucis diabolo valde formidolosum est* ». ROBERT. PAULUL., *de Offic. eccles.*, l. II, c. XX. — « Diabolus super omnia abhorret memoriam passionis et figuram crucis, per quam sumus a potestate ejus liberati ». S. BONAV., 3, dist. 19, a. 1, q. 3.

(2) *Confert ad effectus crucis pietas et probitas operantis : cum enim signum crucis sit tacita quædam Christi crucifixi operatio, sequitur, eo fore efficacius, quo ex majori charitatis fervore processerit, sicut et ipsa invocatio, quæ corde vel ore perficitur, tanto aptior est ad impetrandum quanto melior et Deo charior est is qui invocat* ». GRETSER, *l. c.*, cap. LXII.

côté, il exprime le désir que les prières renfermées dans le signe de la croix soit exaucées; de l'autre, il fortifie les bonnes résolutions réveillées en nous à l'honneur de la sainte Trinité par les paroles qui accompagnent ce signe.

2° *L'Antienne* (1) *du psaume XLII*. — On entend par là le verset : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam*. « J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse ». Ces paroles, récitées après le signe de croix, servent d'introduction et de conclusion au psaume XLII. Cette antienne renferme l'idée principale du psaume, celle sur laquelle on veut surtout appuyer ici. Elle nous indique en même temps le point de vue spécial sous lequel nous avons à l'interpréter et à le réciter; en d'autres termes, elle nous donne la clef de son intelligence liturgique et mystique dans son application à la célébration de la sainte Messe. Elle exprime les sentiments dont l'âme du prêtre doit être pénétrée en ce moment. Il se sent attiré puissamment vers l'autel, il aspire à y monter pour y remplir ses fonctions sublimes, il désire s'approcher de Dieu et s'unir à lui, afin que sa vie spirituelle, par cette union avec le Sauveur eucharistique, s'accroisse, se fortifie et se dilate. Trois fois cet ardent désir se trouve manifesté. Par les grâces qui découlent du culte divin, l'âme est rajeunie et vivifiée. Les paroles : *jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse*, peuvent signifier, à la vérité, que Dieu a accordé au prêtre, dès les premiers jours de son existence, des joies nombreuses. Toutefois, avant tout, ce mot *jeunesse* doit être pris ici dans un sens plus élevé et entendu de la vie surnaturelle obtenue par la régénération, effet de la grâce du Saint Esprit. Cette grâce détruit en nous le vieil homme du péché (Rom., VI, 6) et nous revêt du nouveau, qui

(1) Ἀντίφωνον signifie répondre, renvoyer le son; ἀντίφωνος, qui répond, qui renvoie le son : de là (τὰ) Ἀντίφωνα (s. e. ῥήματα), paroles donnant un son opposé, réciproques. D'après son étymologie, le mot *antiphona*, c'est-à-dire *cantus antiphonus*, représente un chant dans lequel deux chœurs chantaient alternativement (*antiphonatim*) les versets et semblaient ainsi se répondre. « Quædam in Ecclesia canebantur olim alternis vicibus, ut etiam modo fit; alia vero simul et adunatis choris. Primum canendi modum veteres appellarunt ἀντίφωνον ἑμωδίον, alterum σύμφωνον ». *Præf. in Antiphon. S. Gregorii Magni*. Aujourd'hui le mot *antiphona* est habituellement pris dans un autre sens : il désigne un verset, une sentence, une parole qui ouvre et clôt les psaumes et les cantiques. Voyez GAVANTI-MERATI, *Thesaur. sac. rit.*, tom. II, sect. V, cap. VII.

se renouvelle dans la connaissance de Dieu, à la ressemblance de celui qui l'a créé (Col. III, 10) (1). Cette vie, qui ne vieillit pas et ne se flétrit jamais, s'entretient à l'autel par l'Eucharistie, par les joies les plus pures et les consolations du Sauveur, Celui qui, semblable à un enfant nouvellement né, plein de simplicité, d'innocence et de pureté, s'avance vers l'autel, celui-là voit s'accroître la jeunesse de son esprit, c'est-à-dire son zèle, son ardeur dans le service de Dieu ; ou autrement sa jeunesse, c'est-à-dire la vie de la grâce, encore faible et tendre, grandit et se fortifie tous les jours sous l'influence bénie du saint sacrifice.

3° *Le Psaume XLII.* —

1. Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta : ab homine iniquo et doloso erue me.

2. Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti et quare tristis incedo, dnm affligit me inimicus ?

3. Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

4. Et introibo ad altare Dei : ad Deum qui lætificat juventutem meam

5. Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus : quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ?

6. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vul-tus mei, et Deus meus.

Jugez-moi, ô Dieu, et faites le discernement de ma cause contre une nation qui n'est pas sainte ; arrachez-moi à l'homme méchant et trompeur.

Parce que vous êtes ma force, ô Dieu ; pourquoi m'avez-vous repoussé, et pourquoi marché-je dans la tristesse, pendant que mon ennemi m'afflige ?

Envoyez votre lumière et votre vérité : elles me conduiront et m'amèneront sur votre montagne sainte et dans vos tabernacles.

Et j'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu, qui réjouit ma jeunesse.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, ô Dieu, ô mon Dieu. Pourquoi, mon âme, êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous ?

Espérez en Dieu, parce que je le louerai encore : il est le salut vers lequel je tourne ma face, et mon Dieu.

Ce petit cantique du Psalmiste est une prière (vers. 1-3) suivie d'une sainte résolution (v. 4) et terminée par un acte d'espérance et de soumission à la volonté de Dieu. Il décrit la situation et exprime les sentiments de David chassé de Jérusalem par la révolte d'Absalon et durement poursuivi par ses ennemis. Sa séparation du Tabernacle le désole plus

(1) Dans le langage de l'antiquité chrétienne, tous les nouveaux baptisés sont nommés *infantes, pueri, quasimodo geniti*. La raison en est que le baptême est le bain de la régénération et du renouvellement par l'Esprit Saint, *lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus sancti* (TIT. III, 5) ; il procure à l'homme une vie nouvelle et plus élevée, et l'élève à la dignité d'héritier et de fils adoptif de Dieu.

que tout et lui semble une marque de la colère de Dieu : aussi désire-t-il ardemment revenir auprès du sanctuaire du Seigneur. C'est là qu'il veut lui offrir un sacrifice d'action de grâces. A la fin il s'excite à la confiance en Dieu et à l'assurance d'un secours prochain.

Le motif principal de l'introduction de ce psaume dans les prières du bas de l'autel est assurément tiré du verset 4 : *Et introibo ad altare Dei*, etc. (1). Dans ce chant inspiré le désir ardent, la crainte et l'humilité, la plainte touchante, l'espérance joyeuse, trouvent leur expression la plus saisissante. L'accent dominant est celui de l'allégresse et du bonheur en Dieu ; à la fin, l'assurance du salut, la foi et l'espoir l'emportent sur la tristesse, et le prêtre récite comme en triomphe le *Gloria Patri*, suivi de l'antienne *Introibo* qui revient après le psaume (2).

I. — Le prêtre est sur le point de monter à l'autel ; il ressent vivement alors le fardeau de la vie présente. Autour de lui le monde est tout entier établi dans le mal, plein de ruse et de violence. En lui subsiste un combat perpétuel entre la chair et l'esprit. Il implore Dieu de protéger son bon droit contre le monde impie et fallacieux, et de l'aider à remporter

(1) Ce verset se dit, comme antienne, même dans les messes où l'on ne récite pas le psaume *Judica me*. Le rite mozarabe a aussi ce psaume avec l'antienne *Introibo* dans les prières du bas de l'autel, et cette antienne se retrouve encore avant l'*illatio*, c'est-à-dire la Préface. Le rite ambrosien a l'antienne *Introibo* sans le psaume *Judica me*.

(2) « Antiphona (Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventem meam) repetitur, ut intelligatur quanta firmitate et constantia inchoandum et prosequendum sit hoc opus intendentibus intrare ad altare Dei ejusque præsentiae assistere, qua renovetur quod fuerat inveteratum, et restituatur nobis *juventus spiritualis*, quæ est *error spiritualis* et *lætitia* ex eo oriens ; repetitur etiam, ut intelligamus Missam nec dicendam nec audiendam esse solum ex consuetudine, cum quadam tepiditate, animo abjecto, tædioso ac tristi, quasi grave sit et molestum tempus in ea re consumere, sed potius audiendam et legendam esse recenti quadam delectatione et spirituali impulsu, quasi illa esset prima, resistendo tædio spiritus, quod tunc aggredi nos audet. Ac propterea David in eodem psalmo addit : « Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ? » Cum enim nihil tibi sit magis gloriosum quam ipsa Missa, cur tædio afficeris eam legendo aut audiendo ? et cur aliis curis ac desiderio citius finiendi me vexas, ut ad alia quæ minoris sunt momenti attendam ? » Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi », quia ipse est « salutare vultus mei et Deus meus » ; — quoniam ipse dabit, ut in ejus laudibus perseveres, nec tristis sis et abjecta, sed læta et valde jucunda ». DE PONTE, l. c.

la victoire sur le vieil homme, c'est-à-dire sur la concupiscence de la chair et sur toutes ses inclinations perverses.

II. — Il connaît sa propre faiblesse ; il sait que Dieu seul le ceint de vaillance (Ps. xvii, 33) et qu'il est sa force ; il n'ignore pas que l'assistance divine seule peut éloigner de lui une défaite totale dans cette lutte contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. A cette guerre contre les passions et les tentations de tous les jours, se joint parfois, soit comme châtiment, soit comme épreuve et moyen de sanctification, le sentiment pénible de l'abandon de Dieu, de la sécheresse spirituelle, du dégoût et des ténèbres. Dans cette situation, bien faite pour justifier le chagrin, tous nos ennemis, surtout les puissances de l'enfer, semblent prendre des forces nouvelles. Alors s'échappe cette plainte touchante : « Pourquoi marché-je dans la tristesse pendant que mon ennemi m'afflige ? »

III. — Mais le rayon d'une inébranlable espérance illumine la nuit la plus sombre de la désolation ; le prêtre prie, et le Seigneur lui envoie la lumière consolante de la vérité, de la grâce et de la dévotion. Il est son bonheur et son guide ; il le conduit au sanctuaire, à la montagne mystique du Calvaire, au tabernacle sacré de l'autel.

IV. — La demeure du Dieu des armées est aimable. Plein de confiance en la miséricorde divine, le prêtre monte avec joie et courage les degrés de l'autel ; là, le pain de vie lui communique une jeunesse impérissable et l'immortalité bienheureuse ; son être tout entier recevra une vitalité rajeunie et une allégresse toute céleste ; l'homme extérieur aura beau se corrompre, l'homme intérieur se renouvellera de jour en jour (II Cor. iv, 16), malgré les peines et les combats de sa vocation (1).

V. — Le sentiment de la tristesse et de l'inquiétude se présente encore ; mais l'espérance triomphe de tout. Elle n'est jamais confondue ; elle lui montre en Dieu la source de la lumière, du salut et du repos. Pour toutes ces grâces, le prêtre louera et remerciera Dieu en ce jour et tous les jours de sa vie.

4°. La *Petite Doxologie* forme, d'après la loi ecclésiastique,

(1) « Eucharistia est frumentum electorum et vinum germinans virgines : nam causat in nobis juventutem florentem spiritus et animæ, dum facit eam robustam, floridam, agilem et alacrem ad omne bonum ; rursus dum facit eam puram et virginem ». CORNEL. A LAP., *in Zach.* ix, 17.

la conclusion ordinaire des psaumes (1). Elle est conçue en ces termes : *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto, — sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.* — « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint Esprit. Comme elle était dès le commencement, qu'elle soit à présent, et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi

(1) On appelle *Doxologia minor vel parva* (de δόξα et λόγος, parole de louange, formule de glorification) le *Gloria Patri*, par opposition au *Gloria in excelsis*, nommée *Doxologia major vel magna*. Déjà dans la sainte Ecriture nous trouvons des doxologies plus ou moins longues (ROM. XI, 36. — XVI, 27. — APOC., V, 13). Les Pères nous présentent aussi une très grande variété de doxologies, par lesquelles ils terminent généralement leurs homélies. La conclusion des prières et la strophe finale des hymnes est habituellement la glorification de la sainte Trinité. Le *Gloria Patri* se trouve dans les répons des nocturnes et des petites heures, à la fin des psaumes et des cantiques. Par cette formule nous reconnaissons l'égalité éternelle des trois personnes divines et nous les adorons. Celle, plus simple, de l'Ancien Testament : *Loué soit Dieu !* a été développée et expliquée de manière à former le *Gloria Patri*. La première moitié de la petite doxologie actuelle a été tirée de la forme du Baptême et date des temps apostoliques. Avant l'arianisme elle avait souvent varié. On disait, par exemple : *Gloria Patri et Filio cum Spiritu sancto*, ou *per Filium in Spiritu sancto*. Nous la trouvons sous sa forme actuelle et avec l'addition *Sicut erat* pour la première fois au concile de Vaison (529), qui ajoute qu'on la récitait déjà partout ainsi. Cette suite, *Sicut erat in principio...* a pour but d'exprimer l'égalité éternelle et l'unité de nature du Fils et du Saint Esprit avec le Père ; ce fut sans doute une protestation contre les hérésies d'Arius et de Macédonius. Après les luttes contre ces hérétiques, elle fut unanimement reçue en Occident ; les Grecs ne l'ont pas. On l'explique et on la traduit de différentes manières. « Comme il était dès le commencement », — c'est-à-dire le *Fils ou Dieu en trois personnes* ; ou bien : « Comme cela existait dès le commencement », c'est-à-dire *la gloire rendue à Dieu* ; ou enfin : « Comme elle était dès le commencement, c'est-à-dire *comme la gloire appartenait à Dieu de toute éternité*. C'est comme s'il y avait : (Sit) « gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto, sicut (illis gloria æterna) erat in principio, et nunc (illis est), et semper, et in sæcula sæculorum (illis erit) ». En d'autres termes : « Puisse le Dieu un en trois personnes être glorifié par les créatures pour le motif et selon la mesure de sa gloire éternelle créée ! » L'usage de conclure les psaumes par la petite doxologie s'introduisit partout en Occident au cinquième et au sixième siècles. « Quoniam psalmodum usus antiquior est quam lex gratiæ, ut propriam ejus perfectionem participaret, et ita fieret (ut ita dicam) psalmus consummatus, non sine speciali providentia Dei factum est, ut ex institutione Ecclesiæ in fine uniuscujusque psalmi adderetur Trinitatis confessio et glorificatio per illa verba : Gloria Patri... » SUAREZ, *de Religione*, tr. IV, l. IV, c. II, n. 10. — D'après une prescription du IV^e concile de Tolède (633), la doxologie dans le rite mozarabe est conçue en ces termes : « Gloria et honor (Cfr PSALM. XXVIII, 2) Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, in sæcula sæculorum. Amen ».

soit-il. » Par ces paroles sublimes, nous confessons, en union avec les anges et les saints, le mystère adorable de la Trinité, l'unité de nature et la trinité de personnes, et nous lui témoignons en même temps notre respect le plus profond, notre reconnaissance la plus entière et notre amour le plus fidèle. Beaucoup d'autres cantiques de louange, aussi vénérables par leur origine que par leur usage, s'élèvent à toute heure de la bassesse de la terre jusqu'aux hauteurs des cieux. Le *Gloria in excelsis* si solennel, le majestueux *Te Deum*, l'incomparable *Magnificat*, le Trisagion, le joyeux *Benedictus*, les nombreux psaumes, les hymnes et les chants de l'Eglise : quelles ravissantes louanges de Dieu ! Comme elles élèvent le cœur et le portent vers le ciel ! Toutes cependant ne sont que le développement de cette brève doxologie : *Gloria Patri*. Le plus grand génie, le penseur le plus profond, le théologien le plus célèbre ne peut rien imaginer de plus sublime que ces courtes paroles balbutiées chaque jour par le chrétien le plus simple. Quelle piété, quel saint enthousiasme ne doivent pas être excités en nous par cette pensée : Vous ne dites pas seul le *Gloria Patri et Filio, et Spiritui Sancto* : vous avez des frères par millions qui louent Dieu en ce même moment avec les mêmes paroles !

En récitant le *Gloria Patri*, nous inclinons la tête en signe de respect pour la majesté infinie de Dieu et en témoignage de notre néant et de notre indignité. Comme cette invocation est la fin dernière de tout sacrifice et de toute prière, à savoir la gloire de Dieu, il est très utile, en la prononçant, de se recueillir de nouveau et de raviver ses bonnes résolutions et sa ferveur. Et non seulement nous devons l'envoyer au ciel de la bouche et du cœur, mais elle doit être la devise de notre vie entière : nos pensées, nos paroles, nos actions, ne devraient être qu'un *Gloria Patri* joyeux et incessant, afin que la bonté de Dieu le Père, et la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ, et la communion du Saint Esprit soient avec nous (II COR. XIII, 13). *Spes nostra, salus nostra, honor noster, o beata Trinitas*. — « Lorsque vous récitez le *Gloria Patri*, dit saint Alphonse, vous pouvez exciter en vous divers sentiments pieux, comme des actes de foi, de reconnaissance, de joie à cause de la béatitude de Dieu, de désir de l'honorer et de souffrir pour sa gloire. Toutes les fois que sainte Madeleine de Pazzi faisait cette prière, elle prenait la résolution d'offrir chaque inclination de la tête comme un désir de mourir pour la foi ; elle remplissait cette pratique

avec une telle ardeur, que parfois elle devenait pâle et qu'il lui semblait qu'on lui enlevait réellement la tête » (1).

On omet le psaume *Judica me* et le *Gloria Patri* à toutes les messes de morts et à celles de la férie depuis le dimanche de la Passion jusqu'au samedi saint. En ce jour, « le Sabbat grand et saint », le sacrifice eucharistique n'était pas offert autrefois ; aujourd'hui on y célèbre par anticipation la messe de la nuit de la Résurrection et l'on y récite le psaume *Judica me*, parce qu'elle n'appartient plus au temps de la Passion. Le motif de cette omission se tire du sujet de ce psaume et du caractère de ces messes. Ce Psaume cherche à bannir la tristesse de l'âme, il suppose dans celui qui le récite des impressions surtout consolantes et joyeuses : il convient donc de le supprimer lorsque l'âme est pénétrée de douleur et de pitié, comme il arrive dans les messes de *Requiem* et celles du temps de la Passion (2).

II. — La partie principale des prières du bas de l'autel est la confession (*Confiteor*) ; elle est introduite par un verset du psaume cxxiii, 8, et se termine par l'absolution.

1° Le verset *Adjutorium nostrum in nomine Domini, — Qui fecit cœlum et terram.* — « Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre », suit la répétition de l'antienne *Introibo*. En récitant les premières paroles le prêtre se signe. Ce verset peut être regardé comme une transition entre ce qui précède et ce qui suit. Le prêtre a manifesté auparavant son ardent désir de s'approcher de l'autel et sa résolution de travailler au culte divin ; il

(1) *La Vera Sposa di Gesù Christo*, cap. xxiv, § 3. — « Tous les esprits bienheureux chantent cette pieuse doxologie sur des harpes d'or, tous les élus en ont fait comme une hymne de triomphe. La doxologie s'unit au trisagion sous les voûtes éternelles. L'Eglise, ici-bas, ne termine jamais une hymne, un psaume, autrement que par ce sacré verset. C'est son cri de guerre, son mot de ralliement au milieu du combat des erreurs et des vices ; elle voudrait que nous passions le répéter sans cesse, et que, jour et nuit, notre bouche fût occupée à redire : Gloire au Père, gloire au Fils, gloire au Saint Esprit ! parce qu'elle sait bien que nous ne pouvons rien dire à Dieu de plus agréable, ni qui soit plus propre à gagner son cœur ; et que cette prière a plus de vertu et de force que toutes les autres pour nous sanctifier, puisqu'elle est la floraison de la foi, le parfum de l'espérance et le rayonnement de la charité », PICHENOT, *les Psaumes du dimanche*, p. 316.

(2) Les chartreux, les dominicains et les carmes ne récitent jamais le Psaume *Judica me* au pied de l'autel. Cfr ROMSÉE, *Oper. liturg.*, tome IV, p. 353, sqq.

reconnait maintenant que, pour l'exécution de ce dessein, il ne peut compter que sur la bonté et la puissance infinie de Dieu. Si nous sentons profondément notre misère et notre néant, notre espérance et notre désir reposent uniquement sur la toute puissance et l'amour du Dieu qui nous a créés, et sur les mérites de Jésus Christ mort pour nous sur un gibet : c'est ce que rappelle le signe de la croix. Notre besoin de secours est si grand, que de nos propres forces nous ne pouvons pas même penser à notre salut, et que, sans la grâce du Saint Esprit, il ne nous est pas possible de prononcer utilement le nom de Jésus (II COR. III, 5 ; — I COR. XII, 3). Combien plus aurons-nous besoin de l'aide d'en haut pour accomplir dignement et d'une façon méritoire l'œuvre la plus sainte, la plus sublime : l'auguste sacrifice de l'autel ?

Si l'on prend ce verset comme une introduction à la confession qui le suit, il signifie que le Tout Puissant seul peut secourir notre détresse, et nous remettre nos fautes et le châtiment qu'elles méritent : il nous est donc permis d'attendre avec confiance de Dieu, en qui réside la miséricorde et dont la rédemption est abondante (Ps. cxxix, 7), le pardon qui nous vient de la mort de Jésus Christ, représentée par le signe de la croix que le prêtre fait sur lui (1).

2° *La Confession générale des péchés (Confiteor)*. — Au pied de l'autel, le prêtre se sent comme pressé de faire l'aveu humble et contrit de ses fautes et d'en demander le pardon par d'instantes prières. Seul, celui dont les mains sont innocentes et dont le cœur est pur, peut monter à la montagne du Seigneur et se tenir dans le saint lieu (Ps. xxiii, 3, 4). Pour remplacer dignement Jésus Christ, le grand prêtre, saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux (HEBR. VII, 26), le prêtre devrait être orné de la pureté, de la sainteté la plus parfaite. Malgré la préparation la plus soigneuse, il ne sait et ne sent que trop combien il en est éloigné. La dignité dont il est revêtu, ses connaissances,

(1) Pour le même motif, l'*Adjutorium* précède le *Confiteor* à prime et à complies. Cette invocation se place aussi avant toutes les bénédictions. L'Eglise veut par là reconnaître, avec humilité et reconnaissance, que tout salut et toute bénédiction viennent du Créateur tout puissant, tandis que le signe de croix qui y est joint se rapporte à la croix de Jésus Christ, source pour nous de tous les biens. Dans les psaumes et à prime, après la leçon, on ne fait pas de signe de croix à ce verset.

l'abondance des grâces reçues, aggravent les fautes, les infidélités même les plus légères commises au service de Dieu. Ses moindres péchés, ses négligences lui apparaissent comme un grand mal, quand il les pèse dans la balance du sanctuaire, et il n'est point sans inquiétude au sujet du péché pardonné (1). *Quo magis pius in me Dominus, tanto magis ego impius.* Le prêtre a donc les plus sérieux motifs, avant de commencer l'action redoutable même aux anges, qu'elle remplit d'admiration, de faire une confession publique et de ne s'approcher de l'autel que dans les sentiments de la contrition la plus profonde.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaëli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et vobis, fratres, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere (*percussit sibi pectus ter, dicens*): mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaëlem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et vos fratres, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Je confesse à Dieu tout puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean Baptiste, aux saints apôtres Pierre et Paul, à tous les saints, et à vous, mes frères, que j'ai beaucoup péché, par pensées, par paroles et par actions (*il se frappe trois fois la poitrine en disant*): c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel archange, saint Jean Baptiste, les saints apôtres Pierre et Paul, tous les saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Le *Confiteor* est une confession générale et publique de nos fautes; c'est l'expression de la contrition intérieure, une prière de pénitence et de repentir; il a aussi pour but de purifier l'âme des fautes légères et de la guérir de ses inclinations vicieuses (2). Mais la récitation du *Confiteor* et le

(1) « De propitiato peccato noli esse sine metu ». ECCLI. v, 5.

(2) Le *Confiteor*, avec le frappement de la poitrine, peut être appelé un sacramental produisant la rémission des péchés véniels, non pas dans le sens propre, mais dans un sens plus large. Le pieux usage des sacramentaux proprement dits obtient, en vertu des prières et des bénédictions de l'Eglise, les dispositions requises pour la rémission de ces péchés, comme des mouvements de repentir et de charité; la confession générale ne contribue au pardon de ces fautes que *quatenus ex genere suo et modo quo fit, aliquem dolorem peccatorum adjunctum habet*, c'est-à-dire en tant qu'elle renferme des actes d'humilité, de contrition et d'amour de Dieu,

frappement de la poitrine qui l'accompagne, ne peuvent produire ces effets que s'ils viennent d'un cœur vivement saisi par la douleur et par l'amour de Dieu (1).

Il se divise en deux parties distinctes : c'est d'abord l'accusation de ses fautes, puis une prière adressée aux saints et aux fidèles d'intercéder pour nous auprès de Dieu. La confession se fait à Dieu, et en présence des saints et des chrétiens. Nous nous humilions devant eux, afin de les déterminer plus efficacement à nous soutenir auprès de Dieu et à nous obtenir un pardon plus complet : dans ce but, nous sollicitons leur puissante intercession dans la seconde partie du *Confiteor*. Dans toutes les messes, nous agissons de même à plusieurs reprises, ou bien nous nous adressons à Dieu en nous appuyant sur leurs prières et leurs mérites. « Dieu a voulu que nous invoquions les saints et que ceux-ci prient pour nous, pour inspirer de la confiance à ceux qui tremblent devant Lui : de cette façon ce qu'ils n'osent ou ne peuvent implorer par eux-mêmes, ils l'obtiennent par de dignes intercesseurs. Ainsi l'humilité est maintenue dans ceux qui prient ; la dignité des saints, qui se font nos avocats, se manifeste ; dans tous les membres de Jésus Christ l'unité et la charité deviennent évidentes, lorsqu'on voit les inférieurs recourir avec assurance aux supérieurs, et les supérieurs condescendre avec bienveillance aux inférieurs » (2). D'après la volonté de Dieu, les saints sont nos protecteurs et nos soutiens (3) ; c'est surtout le cas lorsque, pauvres pécheurs,

par lesquels les justes obtiennent la rémission des péchés véniels, non pas *de condigno*, mais *de congruo*. Cfr LUGO, *de Pœnitent.*, disp. 9, sect. 2 dub. 5 — 6.

(1) « *Summa sollicitudine providendum est, ne tale officium (Missa) sine actuali ac fervida devotione inchoetur. Nam virtus principii in his quæ sequuntur relucet ac permanet, et sicut præactum est, modicus defectus in principio, magnus efficitur in processu. Debet ergo confessionem ante altare cum magna attentione facere sacerdos, non ex consuetudine arida, ut exterior humiliatio corporis et tussio pectoris vera sint signa interioris humiliationis atque mentalis redargutionis sui ipsius. Debet etiam cordialiter affectare ut alii orent pro se, et per preces aliorum auxilium sibi affuturum sperare, pie atque humiliter credens alios meliores et apud Deum magis auditos quam se ».* DION. CARTHUS. *Expos. Miss.*, art, 7.

(2) S. BONAVENT. *Brevil.*, P. V, c. x.

(3) « Deus decrevit et voluit, quod sanctos rogaremus, triplici ex causa, sc. propter *nostram inopiam, sanctorum gloriam et Dei reverentiam*. — Propter *inopiam* in *merendo*, ut ubi nostra non suppetent merita, patrocinentur aliena ; propter *inopiam* in *contemplando*, ut qui non possumus

dans le sentiment de notre indignité et de notre misère, nous nous approchons du trône du Dieu tout puissant pour être délivrés de nos fautes. C'est pourquoi cette humiliation que nous nous infligeons à nous-mêmes dans le *Confiteor*, par l'accusation de nos péchés en présence des saints, est très propre à nous valoir leur aide auprès de Dieu. Il n'est pas permis, sans l'autorisation du saint Siège, d'insérer dans le *confiteor* les noms d'autres saints que ceux qui y sont placés et que nous allons énumérer (1).

a) *La bienheureuse Marie toujours vierge* est nommée dans la liturgie toujours à la première place, avant tous les anges et tous les saints. Son nom, le plus puissant, le plus saint et le plus doux après celui de Jésus, est toujours accompagné d'épithètes respectueuses, exprimant ses innombrables privilèges de la grâce et de la gloire, et surtout sa virginité immaculée et sa dignité de Mère de Dieu. Pour nous Marie est la Mère de la grâce divine, la Mère de miséricorde, le Refuge des pécheurs, notre bonne Dame, notre médiatrice et notre avocate, notre vie, notre douceur et notre espérance ; elle implore pour nous la pitié de Dieu le Père auprès du trône de grâce de son Fils, et, comme Mère très compatissante, elle accorde le salut à ses serviteurs : car Dieu l'a enlevée de ce monde afin qu'elle intercède auprès de Lui dans le ciel avec confiance pour nous, pauvres pécheurs.

b) *Saint Michel archange* (2). Les anges ont toujours leur

summam lucem aspicere in re, aspiciamus in sanctis ; propter *inopiam* in *amando*, quia miser homo se magis sentit affici circa unum sanctum quam etiam circa Deum. Ideo compassus *nostræ inopiæ* voluit nos rogare sanctos. — Secunda causa est *sanctorum gloria* : quia Deus vult sanctos suos glorificare, vult per eos miracula facere in corporibus et salutem in animabus, ut ipsos laudemus, et hoc non tantum per supremos sanctos, sed etiam infimos : unde sicut aliquis sanatur corporaliter in vocando Linum et non Petrum, alius e converso ; sic et spiritualiter. — Tertia causa est *Dei reverentia*, ut peccator, qui Deum offendit, quasi non audeat Deum in propria causa adire, sed amicorum patrocinium implorare ». S. BONAV., IV, dist. 45, a. 3, q. 3.

(1) « In hac confessionis formula minime fas est sine Indulto Apostolico nomen cujuspian sancti adjungere, quamvis foret loci Patronus aut Instituti Regularis Fundator ». S. R. C., 13 Febr. 1666, in *una Ord. Min.*, ad 5 ; — 12 jun. 1704 et 3 mart. 1731, in *Florentina*.

(2) Le nom d'*archange* attribué à saint Michel ne veut pas dire que le prince des milices célestes appartienne à l'avant-dernier ordre de la hiérarchie, appelé de ce nom ; mais que, ainsi que saint Raphaël et saint Gabriel, il occupe un rang élevé au-dessus des anges.

place dans la liturgie immédiatement après Marie, la Mère de Dieu et leur reine, et avant tous les saints. Ils forment, dans la création, un royaume admirablement beau; ce sont des esprits magnifiques, pleins de sagesse et de puissance. Leur qualité d'enfants du même Père céleste fait d'eux nos frères, et nous constituons avec eux la famille une de Dieu. Ils prennent une part multiple et active à l'œuvre de la rédemption, à la conservation, à la diffusion, aux luttes et aux triomphes de la sainte Eglise. Ils n'ont pas eu besoin d'être rachetés; mais ce sont des esprits chargés d'un ministère et envoyés pour l'exercer en faveur de ceux qui recueilleront l'héritage du salut (HEBR. I, 14). Aussi éprouvent-ils une grande joie de la conversion des pécheurs et de la sanctification des justes (LUC. xv, 7).

Saint Michel est un des trois Anges dont la sainte Ecriture cite le nom et les actes; il est le premier et le plus élevé de tous les Esprits célestes, le prince des armées angéliques, le chef des chœurs angéliques (1). Il est l'Ange guerrier qui porte le glaive de la puissance et de la justice divine; il foudroya, dans les profondeurs de l'abîme, les Esprits rebelles, il combat toujours victorieusement pour l'Eglise et les âmes des fidèles contre le dragon infernal et ses suppôts. Dans l'ancien Testament il était le défenseur de la Synagogue, aujourd'hui il est le protecteur de l'Eglise et du Pape régnant. Dans les siècles croyants du moyen âge, il était regardé aussi comme l'ange gardien de plusieurs royaumes et vénéré à ce titre. C'était le cas, par exemple, de la France et de l'Allemagne. Beaucoup d'églises sont sous son vocable et deux fêtes lui sont consacrées (le 8 mai et le 29 septembre)

c) *Saint Jean Baptiste* (2) est le glorieux précurseur du Seigneur, le prédicateur de la pénitence dans le désert, le plus grand des prophètes; il est même plus qu'un prophète (MATTH. XI, 9): car il a montré du doigt Celui qui efface les

(1) Dans l'office de l'Eglise saint Michel est nommé *princeps gloriosissimus, princeps militiae angelorum, praepositus paradisi*. « Michael dicitur archangelus, non quod sit de ordine archangelorum, sed quia omnium angelorum caput et dux est ». MOLANUS, *de Hist. SS. imaginum*, l. III. c. xxxix. — « Multi valde probabiliter censent Michaëlem tum naturæ, tum gratiæ et gloriæ dignitate esse absolute primum et principem omnium omnino angelorum ». CORNEL. A LAP., *in Daniel. c. x.*

(2) Cfr Medini, V. *De S. Joannis Bapt. relativa dignitate et sanctitate*. Venetiis, 1890.

péchés du monde, tandis que les autres voyants se sont bornés à prédire que la lumière luirait sur le monde (*Hymn. Eccles.*). L'Eglise célèbre sa naissance le 24 juin, et son glorieux martyr le 29 août (1).

d) *Les saints apôtres Pierre et Paul.* Saint Pierre fut le vicaire de Jésus Christ sur la terre ; il fut revêtu de la dignité suprême et du pouvoir de paître les brebis et les agneaux du Seigneur et de leur ouvrir les fontaines sacrées : *Vitæ recludit pascua et fontes sacros* (HYMN. ECCL.). Saint Paul fut l'instrument choisi par Jésus Christ pour répandre l'Évangile et instruire les peuples, pour être l'apôtre des Gentils et l'idéal de l'apostolat dans ses actions et ses souffrances. Dans la liturgie les noms des deux apôtres sont toujours inséparablement unis. « Princes glorieux de la terre, chante l'Eglise, comme ils se sont aimés pendant leur vie, ils n'ont pas été séparés dans leur mort ».

Le maintien du prêtre, pendant qu'il récite le *Confiteor*, est en harmonie parfaite avec les paroles de la confession ; il est propre à exprimer les sentiments intérieurs de repentir

(1) Saint Jean Baptiste tient le milieu entre l'ancienne et la nouvelle alliance, *terminus Legis et initium Evangelii* (S. THOM., 3. q. 38, a. 1, ad 2). On le place donc tantôt sous le Nouveau Testament, tantôt sous l'Ancien. Il serait plus fondé de le compter parmi les saints de la nouvelle Loi, suivant l'exemple de saint Thomas, de Suarez, de Guyet, de Benoît XIV, etc. « Joannes pertinet ad Novum Testamentum ». S. THOM., 2. 2, q. 174, a. 4, ad 3. « Le caractère spécial de l'Ancien Testament était l'attente du Messie promis : par conséquent, celui qui n'attend pas le Sauveur, mais le montre présent, ne peut être rangé parmi les fidèles de l'Ancien Testament, mais du Nouveau », dit SUAREZ, in III, disp. 24, sect. 6, n. 3, 4). Saint Joseph n'est pas nommé dans le *Confiteor*, comme dans d'autres prières, avec les saints dont les noms s'y trouvent. Le motif en est sans doute que le culte liturgique du saint patriarche s'est développé assez tard dans l'Eglise, tandis que les formulaires ont été fixés beaucoup plus tôt. Cette croissance tardive et lente de la dévotion à saint Joseph s'harmonise parfaitement avec sa vie retirée. Maintenant il est honoré comme le patron de l'Eglise universelle, et il resplendit comme un astre au firmament de la sainteté. Suarez regarde comme une opinion pieuse et fondée, que le père nourricier de Jésus Christ et l'époux de la sainte Vierge dépasse en grâce et en gloire dans le ciel tous les autres saints, et même saint Jean Baptiste et les apôtres (In III, disp. 8, sect. 2, n. 5, 6). Dans les litanies des saints il est placé après saint Jean Baptiste, parce que celui-ci est un martyr, mais avant les apôtres, parce qu'il est un patriarche (BENOÎT XIV, de *Beatif.*, l. IV, art. II, c. xx, n. 48). La position du nom dans les litanies, la distinction dans la célébration des fêtes ne décident point, dans l'esprit de l'Eglise, de la grandeur, des mérites et de la gloire des différents saints les uns à l'égard des autres.

et à les augmenter. L'inclination profonde du corps, les mains jointes et le frappement de la poitrine marquent les dispositions d'un pauvre pécheur, chargé du poids de ses fautes, contrit et humilié devant son Seigneur et son juge, implorant pardon et miséricorde (1). Il n'ose lever les yeux au ciel; il plie sous le poids de sa honte, il tourne ses regards vers la terre, il s'humilie devant la majesté offensée de Dieu, il reconnaît qu'il n'est que « cendre et poussière » (GEN. XVIII, 27).

Les mains jointes sont un symbole de recueillement, de piété, de soumission à la volonté de Dieu, de confiance en lui, de renoncement à notre propre force et d'une humble demande de pitié et de pardon.

Le frappement de la poitrine est une image naturelle de la contrition du cœur; il renferme l'aveu sincère de la faute, la douleur du péché commis et la satisfaction à Dieu pour nos offenses (2). Il signifie que le cœur caché dans la poitrine est la cause de nos péchés, et qu'il doit être, pour cela, puni, frappé et humilié (3); que son orgueil et sa désobéissance doivent être brisés, afin que Dieu crée en nous un cœur nouveau. Le prêtre se frappe trois fois la poitrine, pour indiquer la force et la profondeur de son repentir; il peut aussi prendre cette triple percussion de la poitrine comme l'accompagnement de la confession triple et progressive : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, laquelle se rapporte aux trois sortes de péchés dont on s'est accusé : les pensées, les paroles et les actions (4).

(1) Ces trois mouvements du corps sont très bien exprimés dans le *Dies iræ* : *oro supplex* (jonction des mains) et *acclinis* (inclination du corps) *cor contritum quasi cinis* (frappement de la poitrine).

(2) « *Tunsio pectoris* 1) symbolum est *confessionis peccati*, quod scilicet confitens fateatur peccati sui causam non esse aliam quam cor, appetitum et voluntatem suam in pectore latentem; 2) eadem est symbolum *contritionis*; indicat enim cor esse contusum et contritum; 3) eadem symbolum est *satisfactionis* et *vindictae*: percutit enim pectus, ut illud reum affligat et puniat ». CORNEL. A LAP., in *Luc.* XVIII, 13.

(3) « *Pectus percutimus*, signantes videlicet, quod nequiter egimus, displicere nobis, ac ideo antequam Deus feriat, id nos in nobis ipsis ferire, et antequam ultio extrema veniat, commissum pœnitentia digna punire ». NICOLAUS I, *Ad consulta Bulgar.*, n. 54. — « *Tunsio pectoris, obtritio cordis* ». S. AUG. *Enarr. in psalm*, XXXI, n. 11. — Cfr in *psalm.* CXXXVII, n. 2; in *psalm.* CXXLI, n. 19. — *Sermo* 67, n. 1.

(4) « Cum vice quadam (S. Mechtildis) ad Missam iret, vidit Dominum de cœlo in candidissima veste descendentem et dicentem : « Cum homi-

3° Le pardon de nos fautes est lié à la confession. « Je vous ai fait connaître mon forfait, ô Dieu, et je ne vous ai point caché mon iniquité. J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mon injustice au Seigneur, et vous avez pardonné le crime de mon péché » (Ps. xxxi, 5, 6). Dans la position la plus humble, le prêtre a fait l'aveu de ses offenses, non seulement devant Dieu, mais encore devant les anges, les saints et les fidèles, afin de les déterminer à unir leurs voix dans une intercession commune pour lui ; les assistants, représentés par le ministre, se rendent à son désir et demandent pour lui, dans le *Misereatur*, miséricorde et pardon. Puis le ministre, au nom des fidèles présents, récite à son tour le *Confiteor*, afin d'obtenir, par l'intercession des saints et du prêtre, la rémission de ses péchés et une plus grande pureté pour participer au sacrifice. Après le *Confiteor* du ministre, le prêtre prie également pour les fidèles en récitant le *Misereatur* (1).

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam. Amen.

(*Signat se signo crucis, dicens :*)
Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Que le Dieu tout puissant vous fasse miséricorde, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

« nes ad ecclesiam properant, pœnitentia, pectoris tunsione et confessione
« se deberent præparare : sic meæ divinæ claritati possent obviare, et eam
« in se recipere, quæ per hujus vestis candorem declaratur ». S. MECHT.
Lib. special. grat., P. III, c. xix.

(1) « *Absolutio* (est) actio, qua quis certa verborum formula sive a peccatis sive a censuris liberatur ». ZACCARIA, *Onomast. ritual.*, s. h. v. — La signification propre de ce mot est, d'une part, *délivrance* et *acquittement* ; de l'autre, *fin* et *conclusion*. Il se rencontre souvent dans la liturgie et n'est pas toujours facile à expliquer. Ainsi, à matines, on nomme ainsi des formules de prières placées après les psaumes et avant les leçons, soit parce que c'est la fin des psaumes, *ab absoluta prece* ; soit à cause de la troisième de ces prières, conçue en ces termes : « A vinculis peccatorum nostrorum *absolvat* nos... Dominus ». Cette prière qui implore la purification du cœur peut avoir donné son nom aux autres. La cérémonie formée de prières et de sacramentaux que l'on accomplit sur le corps ou la tombe d'un défunt, se nomme aussi *absolutio*, parce qu'elle a pour but la délivrance de l'âme du mort et qu'elle se termine ordinairement par l'oraison *Absolve*. L'expression *ad absolutio-*

Le prêtre demande donc à Dieu (1), en vertu de sa toute puissance (*omnipotens*), d'avoir pitié (*misereatur*) des fidèles, de leur pardonner leurs péchés (*dimissis peccatis*), de les ressusciter de la mort spirituelle à la vie de la grâce et de les conduire à la gloire (*perducat vos ad vitam aeternam*).

Ensuite, le Seigneur tout puissant (*omnipotens*), dont la puissance se manifeste surtout en faisant grâce ; le Seigneur miséricordieux (*misericors*) à qui il appartient d'avoir pitié et d'épargner toujours, est prié une fois encore de nous accorder à tous (*tribuat nobis*) le pardon entier de nos péchés (*indulgentiam*), l'absolution de la faute (*absolutionem*), et la remise de la peine (*remissionem*) (2). Le signe de croix qui accompagne cette prière, se rapporte au sacrifice expiatoire du Calvaire, d'où découle le pardon des péchés.

L'union, dans les prières de l'Eglise, de la toute-puissance et de la miséricorde, telle que nous la rencontrons ici et en plusieurs autres endroits, est appuyée sur des raisons solides et profondes. C'est dans la puissance sans limites de Dieu que repose le fondement de sa miséricorde et de sa longanimité envers ses créatures coupables. Dieu a pitié de tous, parce qu'il peut tout ; il épargne tous les hommes, parce qu'il est le maître de tout. Comme toute puissance lui appartient, il juge avec calme et il nous dirige avec ménagement ; il épargne tout, parce que tout est à lui et qu'il aime les

nem capituli, qui se trouve à prime avant la leçon brève, signifie sans doute qu'autrefois, pour la *conclusion de la réunion du chapitre*, après les prières précédentes, il y avait encore une lecture spirituelle dans les couvents, et que la seconde partie de prime, nommée *officium capituli* parce qu'elle se récitait non au chœur, mais dans la salle capitulaire, se terminait par cette courte lecture.

(1) La formule de supplication *Misereatur et Indulgentiam* est désignée, dans l'*Ordo Missæ*, sous le nom d'*absolutio*. Ce mot ne signifie point ici l'absolution sacramentelle, mais un souhait que Dieu nous pardonne nos péchés. Il faut la distinguer absolument de la sentence judiciaire prononcée par le prêtre au sacrement de Pénitence, par laquelle les péchés sont remis *infallibiliter et ex opere operato*. Cette formule déprécatrice précède l'absolution, afin de disposer le pénitent à recevoir la grâce sacramentelle.

(2) Les trois expressions *absolutio*, *indulgentia*, *remissio*, sont souvent employées comme synonymes. Réunies, elles indiquent évidemment le pardon le plus complet de tous les péchés. On a cherché à les distinguer, l'une de l'autre, mais on manque d'une base sûre pour le faire d'une manière satisfaisante.

âmes (1). Il nous témoigne sa compassion en venant au secours de nos misères et de nos faiblesses, en nous délivrant et en nous préservant du mal, et surtout du plus grand de tous les maux : le péché. Il ne peut tout cela que parce que sa puissance est infinie (2). La conversion et la justification du pécheur, le don et l'effusion de la grâce dans une âme, sont, en un sens, une œuvre plus grande que la création du ciel et de la terre : ils exigent donc un acte glorieux de la toute puissance divine (3). « La miséricorde de Dieu est égale à sa grandeur » (4). « Dieu est riche en pardon ; il possède une miséricorde toute puissante et une toute-puissance miséricordieuse. *Omnipotens misericordia* et *omnipotentia misericors*. La bonté de sa toute-puissance et la toute puissance de sa bonté sont si grandes, qu'il n'est rien qu'il ne veuille ou ne puisse pardonner à celui qui se convertit » (5).

III. — Les prières du bas de l'autel sont terminées par deux oraisons, précédées de quelques versets des psaumes. Le prêtre récite ces oraisons à voix basse : la première en montant à l'autel ; la seconde, à son arrivée à l'autel. Il fait ces prières spécialement pour lui-même, afin d'obtenir une purification plus entière pour offrir dignement le saint sacrifice.

1° *Les versets*. — Le péché détruit la paix de la vie et trouble toutes les sources de joie : il n'y a donc pas de bonheur plus grand, de consolation plus douce que d'en être délivré. Les prières faites les uns pour les autres augmentent notre espoir du pardon ; cependant la conscience de sa culpabilité n'a pas encore entièrement abandonné le prêtre.

(1) « Misereris omnium, quia omnia potes. — Ob hoc, quod omnium Dominus es, omnibus te parcere facis. — Tu autem, Dominator virtutis, cum tranquillitate judicas, et cum magna reverentia disponis nos : subest enim tibi, cum volueris, posse. — Parcis autem omnibus, quoniam tua sunt, Domine, qui amas animas ». SAPIENT. XI, 24 ; — XII, 16, 18 ; — XI, 27.

(2) S. THOM, 2. 2, q. 30, a. 4 ; — 1, q. 25, a. 3.

(3) S. THOM., 1. 2, q. 113, a. 9.

(4) « Secundum magnitudinem ipsius, sic et misericordia ipsius cum ipso est ». ECCLI. II, 23.

(5) « Multus est (Deus) ad ignoscendum (ls. LV, 7). In hoc multo nihil deest, in quo et *omnipotens misericordia* et *omnipotentia misericors* est. Tanta est autem et benignitas omnipotentiae et omnipotentia benignitatis in Deo, ut nihil sit quod nolit aut non possit relaxare con-verso ». S. FULGENT. Epist. VII ad Venantiam, n. 6.

Il récite après l'absolution les versets suivants, tirés des Psaumes (LXXXIV. 7, 8; — CI, 2), en s'inclinant, non pas aussi profondément qu'au *Confiteor*, mais d'une inclination moyenne.

ÿ. Deus, tu conversus vivificabis nos.

℞. Et plebs tua lætabitur in te.

ÿ. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

℞. Et salutare tuum da nobis.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Seigneur, vous vous tournerez vers nous et vous nous donnerez la vie.

Et votre peuple se réjouira en vous.

Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde.

Et donnez nous votre salut.

Seigneur, écoutez ma prière.

Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Lorsque nous péchons, Dieu se détourne de nous avec colère; lorsque nous confessons notre faute et que nous nous en repentons, il tourne de nouveau la face de sa miséricorde vers nous, il se retourne (*conversus*) vers nous par sa grâce: il est la vie, il est la source de vie où nous puisons le courage et une vie nouvelle (*vivificabis nos*).

Après nous être réconciliés parfaitement avec le Seigneur, notre cœur trouve son repos et sa joie en Dieu; il se réjouit, il triomphe en son Sauveur (*et plebs tua lætabitur in te*). Cette joie produite par la possession du salut actuel et par l'espoir de la gloire future, est assurément encore incomplète, imparfaite; dans l'éternité nous serons comblés de délices inexprimables: là notre joie sera pleine, et personne ne pourra nous la ravir (JOAN. XXVI, 22, 24; XVII, 13).

Dans ce but, nous prions le Seigneur de nous faire jouir de sa miséricorde (*ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*) et de faire descendre sur l'autel son salut (*salutare tuum da nobis*), c'est-à-dire Jésus, notre vie, notre lumière et notre gloire. C'est après ce salut venant de Dieu que soupiraient les justes de l'ancienne alliance, qui ne purent saluer et contempler les promesses que de loin (HEB. XI, 13). Plus heureux et privilégiés sont les enfants de l'Église: car tous les jours ils peuvent puiser à leur gré à cette source toujours jaillissante.

Avant de gravir les marches de l'autel, le prêtre exprime encore le désir que ses supplications parviennent au trône de Dieu et y trouvent un accueil favorable (*Domine, exaudi orationem meam: — et clamor meus ad te veniat*). Sainte

ardeur, pieuse importunité, dont la voix puissante pénètre jusqu'à Dieu et fait descendre l'abondance des bénédictions célestes ! (1).

2° Aux versets cités plus haut se joint la salutation : *Dominus vobiscum*. — « Que le Seigneur soit avec vous ! — *Et cum spiritu tuo*. — « Et avec votre esprit ». Ces paroles précèdent immédiatement les oraisons finales du commencement de la Messe. Ce salut mutuel du prêtre et des assistants se renouvelle plusieurs fois pendant le saint sacrifice. (2). Le sens et en partie les mots sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament ; sa signification si belle, si profonde, motiva, dans les liturgies occidentales, sa prompte admission et son emploi fréquent. Quand le prêtre dit : « Que le Seigneur soit avec vous ! » il exprime le désir, en vertu de son ministère sacerdotal, que Dieu bénisse d'une manière toute particulière ceux à qui il adresse ce souhait, qu'il habite et opère en eux et leur accorde son assistance. Pour célébrer dignement cette grande action et accomplir comme il convient les actes d'adoration, de reconnaissance, de supplication et d'expiation qu'elle renferme, la chose la plus nécessaire c'est la grâce de Dieu, qui nous excite, nous soutient et perfectionne nos actes. Puisque ce besoin est perpétuel en nous, la prière sera persévérante et pleine de ferveur. Le prêtre demande donc à

(1) « *Frigus charitatis silentium cordis est : flagrantia caritatis, clamor cordis... Si semper manet charitas, semper clamas.* » S. AUG. *Enarr. in ps.* xxxvii, n. 14. — « *Deus non vocis, sed cordis auditor est ; nec admonendus est clamoribus qui cogitationes hominum videt.* » S. CYPR., *de Orat. Domin.*, c. iv. — « *Clamor meus — sc. mentalis, id est ardens affectio, desideriumque cœleste ; seu clamor vocalis, qui est magni ac sancti desiderii nuntius — ad te veniat — id est, tibi acceptus sit, tibi complaceat, et attendatur ac impleatur a te : venit enim clamor noster ad Dominum non loco, sed acceptatione.* » DION. CARTHUS., *in Ps.* ci.

(2) Cette formule de salutation se présente donc huit fois dans la Messe, et non pas sept fois, comme on le dit souvent par erreur. En l'adressant, le prêtre se tourne quatre fois vers le peuple, lorsqu'il ne l'a pas devant lui à raison de la situation de l'autel : avant la collecte et l'offertoire, avant et après la postcommunion. Dans les quatre autres circonstances : au bas de l'autel, avant l'évangile, la préface et le dernier évangile, cette cérémonie n'a pas lieu. Dans les premiers temps de l'Église, les autels étaient disposés de telle façon que le prêtre avait le peuple en face : il n'avait donc pas besoin de se tourner. C'est de là peut être que, dans le rite mozarabe et le rite ambrosien, le prêtre ne se tourne jamais pour dire ces paroles. La formule du rite mozarabe est : « *Dominus sit semper vobiscum. — Et cum spiritu tuo* ».

plusieurs reprises que Dieu soit avec ceux qui assistent au sacrifice, et les assistants, à leur tour, expriment le désir que Dieu soit avec l'esprit du célébrant.

Les paroles *Dominus vobiscum* renferment tout ce que l'Eglise peut souhaiter de mieux à ses enfants. Là où le Seigneur se trouve, il est avec sa vérité, sa grâce, son amour, sa miséricorde, sa paix. Lui, notre Dieu, notre créateur, notre rédempteur, notre consolateur, notre sanctificateur, notre lumière, notre vie, notre refuge, notre juge, notre souverain bien et notre fin suprême, la seule chose nécessaire et notre tout : se peut-il quelque chose de meilleur, de plus grand, de plus heureux ? Si nous réfléchissons à cela, nous comprendrons pourquoi l'Eglise se plaît à répéter si souvent ces paroles ; plus nous les méditerons, moins nous courrons le risque de les prononcer sans attention. Puis, si nous souhaitons de tout notre cœur au peuple chrétien que le Seigneur soit avec lui, notre propre cœur n'éprouvera-t-il pas aussi le désir de recevoir le Seigneur, et ne deviendrons-nous pas plus aptes à recueillir les fruits de la prière du peuple : « Qu'il soit avec votre esprit » ? Lorsque Dieu voit dans un cœur un ardent désir de le recevoir, il y entre avec ses grâces, et ce vœu trouvera une excitation et un accroissement dans la répétition de ces paroles : « Que le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit ».

3° En cette circonstance, par ce souhait, le prêtre et les assistants se sollicitent mutuellement à une prière fervente, annoncée par ce mot : *Oremus*. — « Prions » (1). Après cette parole, le prêtre se relève pour monter à l'autel, Calvaire mystique sur lequel, comme Moïse sur le Sinaï, il est plus rapproché de Dieu que le peuple (2). Aussi, en gravissant les marches, il continue à demander une pureté plus grande encore (3) :

(1) Dans le rite mozarabe, le mot *Oremus* ne se dit que deux fois : avant la triple invocation *agios* (ἅγιος), qui est différente du trisagion (*Sanctus*) ; et avant la prière qui précède le *Pater*. Chez les Grecs, le diacre s'écrie constamment : « Prions le Seigneur ! » — Τοῦ Κυρίου εὐχόμεθα !.

(2) « Quanto sacerdotes et clerici ampliori, singulariori ac diviniore a Christo ornati et exaltati sunt potestate, auctoritate, ordine et honore, tanto omnino decet et opus est, ut Christo sint gratiores, subiectiores et puriores ». DION. CARTHUS.. *de Vita curator.*, art. 68.

(3) Le *Sacrament. Gelasian.* contient déjà cette oraison parmi les *orat. et preces a Quinquag. usque Quadrag.*, avec une légère modification : « Aufer

Aufer a nobis, quæsumus, Domine, iniquitates nostras : ut ad sancta sanctorum puris mereamur mentibus introire. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Eloignez de nous, nous vous en prions, Seigneur, nos iniquités, afin que nous méritions d'entrer dans le saint des saints avec une âme pure. Par le Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Le Seigneur a dit : « J'ai détruit tes iniquités comme un nuage et tes péchés comme une nuée » (Is. XLIV, 22). C'est pourquoi le prêtre l'invoque, afin que par sa miséricorde Dieu lave de plus en plus son âme de toute souillure, des restes du péché et de ses mauvaises inclinations : ainsi il deviendra plus blanc que la neige (Ps. L, 9), et il pourra entrer dignement dans le saint des saints de la nouvelle alliance (1), s'avancer vers l'autel et immoler la victime eucharistique. Dans l'ancienne loi, le saint des saints, dans lequel le grand prêtre seul et une fois par an pouvait pénétrer avec le sang des victimes, était une ombre bien faible de celui de la loi nouvelle, ouvert tous les jours au sacrificeur. Le Saint des saints, *Sanctus sanctorum*, Jésus Christ s'immole perpétuellement par la main de ses représentants, pour nous permettre l'entrée du sanctuaire du ciel (2).

4° L'aspiration brûlante vers la délivrance totale du péché et de ses suites funestes trouve une dernière fois son expression dans l'oraison finale de ces prières. Le prêtre la récite avec une inclination moyenne du corps et les mains jointes placées sur l'autel.

a nobis, Domine, quæsumus, iniquitates nostras, ut ad sancta sanctorum puris mereamur *sensibus* introire ».

(1) Eusèbe (*Hist. Eccl.*, l. IX, c. iv) désigne l'autel par les mêmes termes : « τὸ τῶν ἁγίων ἄγιον, *sanctum sanctorum* ».

(2) « Inter alias legis gratiæ excellentias ea est valde admirabilis, quod in sacrificio summam præstantiam cum summa frequentia jungat. Nam in mundo omne pretiosum, ut dicitur, est rarum... Olim, summus sacerdos semel tantum in anno ingrédiebatur in sancta sanctorum, ubi erat propitiatorium, ad orandum pro se, pro familia sua et pro omni populo, offerens sacrificium thymiamatis, quod ponebat super prunas et nullus hominum poterat cum eo ingredi, aut assistere ei, quod ille faciebat. Nunc autem quilibet sacerdos etiam ex minoribus potest quotidie ingredi in sancta sanctorum Ecclesiæ et orare coram propitiatorio, Christo Jesu, pro se et pro toto populo, licetque aliis ipsum comitari et omnibus fidelibus ei assistere ». DE PONTE, *de Christ. hom. perfect.*, tom. IV, tr. II, c. xv.

Oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum (*osculatur altare in medio*), quorum reliquiae hic sunt, et omnium sanctorum. ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints (*il baise l'autel au milieu*) dont les reliques sont ici, et de tous les saints, de pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.

La demande d'une purification complète est appuyée ici sur de nouveaux motifs : le prêtre a recours aux mérites des saints, il place ses mains sur l'autel et il le baise. Dans le sentiment de sa faiblesse et de son indignité, il fait soutenir sa requête par les satisfactions et l'intercession de tous les saints, et en particulier des martyrs dont les reliques sont renfermées dans l'autel. Son espérance en leur aide s'exprime par des paroles (*per merita sanctorum*) et par un acte : il s'incline humblement, il joint les mains et les pose sur l'autel, symbole du Christ et des élus. Il montre par là que ce n'est point sur sa propre force, mais sur Jésus Christ et ses saints qu'il s'appuie, et qu'il n'attend la rémission de ses fautes que de leur secours.

Pour participer dans une mesure plus abondante aux trésors de grâces recueillis par Jésus Christ et par les saints, le prêtre baise l'autel en prononçant les paroles : *quorum reliquiae hic sunt*. Ce baiser s'adresse en premier lieu aux saintes reliques, comme le prouvent les paroles liturgiques, c'est-à-dire aux martyrs dont les précieux restes ont été déposés dans l'autel au moment de sa consécration (3). Il s'adresse ensuite à tous les saints (*et omnium sanctorum*), et surtout à Jésus Christ, leur chef et leur roi, dont l'autel est l'emblème. Par ce baiser, le prêtre témoigne de son amour et de sa vénération pour l'Église

(3) Le décret du pape Félix I^{er} (vers 270) ordonnant de célébrer la Messe sur le tombeau des martyrs, ne fait que confirmer une coutume depuis longtemps existante. Plus tard, leurs restes furent transférés de leurs tombeaux et renfermés dans l'intérieur des autels que l'on érigeait. Le lieu où les martyrs avaient été déposés, l'autel élevé sur leurs reliques, et même l'église qui le contenait, reçurent généralement le nom de *Confession* (*Confessio*, μαρτύριον) ou de *Mémoire* (*memoria*, monument). On peut envisager les restes des saints de plusieurs manières ; c'est ce qui explique les différents noms que leur donnèrent les Pères : *reliquiae* (λείψανα), *pignora*, *patrocinia*, *sanctuarioria*, *beneficia*, *cineres*, *xenia*, *insignia*, *exuviae sanctorum*. Sur l'union intime du sacrifice eucharistique et des reliques, cfr PRUDENT. *Peristeph.* ; III, 211 sqq. — V, 515 sqq. — XI, 169 sqq.

trionphante et renouvelle sa communion avec elle. Il ne se peut rien de plus consolant que ce commerce surnaturel entre le ciel et la terre, cette communauté de vie et de biens entre les enfants de la sainte Eglise déjà couronnés, et les malheureux fils d'Eve encore pèlerins et combattants au milieu des peines et des dangers. Pourrions-nous nous rappeler les magnifiques trésors de mérites que nous ont valu le sang et la mort de Jésus Christ, les larmes et les douleurs de sa très douce Mère, les œuvres de charité et de pénitence de tous les bienheureux, sans être remplis de gratitude et de joie ? Cette pensée, ce sentiment s'emparent du prêtre à son entrée à l'autel : il le baise pour manifester sa reconnaissance, sa vénération envers ses célestes bien-fauteurs.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

Livre Premier

PARTIE DOGMATIQUE ET ASCÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Du Sacrifice en général.

	Pages
§ 1. — De la vertu de religion.....	3
§ 2. — Le Sacrifice proprement dit.....	14
§ 3. — Du Sacrifice improprement dit.....	21
§ 4. — Signification et efficacité des sacrifices de l'Ancien Testament.....	25

CHAPITRE II. — Du Sacrifice sanglant de la Croix.

§ 5. — Jésus Christ, chef et représentant de l'humanité.....	30
§ 6. — Le sacerdoce suprême de Jésus Christ.....	33
§ 7. — La mort de Jésus Christ sacrifice vrai et réel.....	39
§ 8. — Fruits du sacrifice de la Croix.....	54
§ 9. — De l'application à l'homme de la rédemption accomplie sur la croix.....	62
§ 10. — Jésus Christ prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.....	68

CHAPITRE III. — Le Sacrifice non sanglant de l'autel.

Article premier. — Vérité et réalité du sacrifice eucharistique.

§ 11. — La nouvelle alliance doit avoir, elle aussi, un sacrifice perpétuel. Ce sacrifice ne peut être autre que celui du corps et du sang de Jésus Christ.....	76
§ 12. — Les promesses prophétiques de l'Ancien Testament démontrent la vérité et la réalité du sacrifice eucharistique.....	81
§ 13. — Vérité et réalité du sacrifice eucharistique prouvées par les écrits du Nouveau Testament.....	89
§ 14. — Témoignage de la Tradition servant à démontrer la vérité et la réalité du sacrifice eucharistique.....	98

Article II. — Essence et efficacité du sacrifice eucharistique.

§ 15. — Essence du sacrifice eucharistique.....	115
---	-----

	Pages
§ 16. — Rapports qui existent entre le sacrifice de la Messe et celui de la croix.....	127
§ 17. — Valeur du sacrifice eucharistique, motifs de son efficacité, manière dont il opère.....	136
§ 18. — La sainte Messe considérée comme sacrifice latreutique.....	152
§ 19. — La sainte Messe considérée comme sacrifice eucharistique.....	157
§ 20. — La sainte Messe considérée comme sacrifice expiatoire	162
§ 21. — La sainte Messe considérée comme sacrifice impé- tratoire	177
§ 22. — De ceux qui participent aux fruits du sacrifice.....	184
<i>Article III. — Place et importance du sacrifice eucharistique dans l'économie de l'Eglise.</i>	
§ 23. — Le saint sacrifice de la Messe centre du culte catho- lique.....	203
§ 24. — Le saint sacrifice de la Messe, école et source de la vie de sacrifice dans le catholicisme.....	220

Livre II

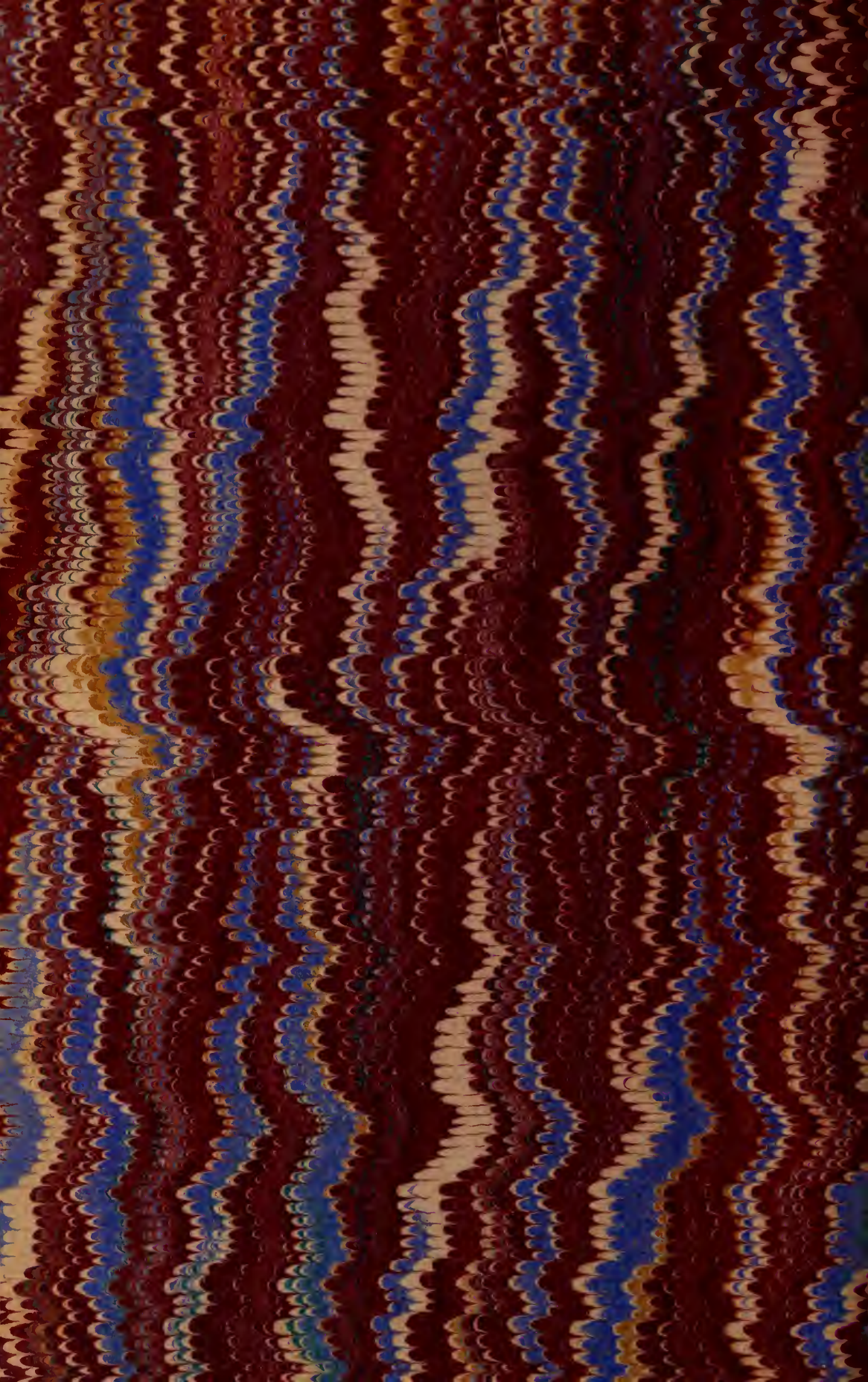
PARTIE LITURGIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Préparatifs du saint sacrifice de la Messe.

§ 25. — Observations préliminaires.....	249
§ 26. — L'Autel chrétien.....	257
§ 27. — Décoration de l'autel.....	271
§ 28. — Le calice et ses accessoires.....	282
§ 29. — Les ornements sacerdotaux.....	293
§ 30. — Les couleurs liturgiques.....	331
§ 31. — Usage et signification de la lumière au saint sacrifice de la Messe.....	351
§ 32. — Langue de la sainte Messe.....	358

CHAPITRE II. — Rite du saint sacrifice de la Messe.

§ 33. — Observations préliminaires.....	369
<i>Section première. — Préparation au saint sacrifice.</i>	
§ 34. — Prières du bas de l'autel.....	391



Office de la
01. 1 #4260

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
130 St. George Street
Toronto, Ontario

4260.

